

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

RAPPORT FINAL DE LA SUBVENTION 2001
TEXTE PROVISOIRE
Septembre 2002

Thème 1
ÉVALUATION DES BESOINS ET DES ACTIVITÉS
PROBLÉMATIQUE DE LEUR LOCALISATION

Premier volume

ÉVALUATION DES BESOINS ET DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES
POUR LES ACTIVITÉS RÉSIDENTIELLES

**Université Libre de
Bruxelles**
GUIDE

**Université Catholique
de Louvain**
CREAT

**Université
de Liège**
LEPUR
(ULg-FUSAGx)

Equipe de recherche :

• **Activités résidentielles**

J. Dawance (GUIDE-ULB)
T. Dawance (GUIDE-ULB)
D. Debaise (GUIDE-ULB)
X. Duyck (CREAT-UCL)
E. Goffin (CREAT-UCL)
D. Istaz (GUIDE-ULB)
M. Liebaut (GUIDE-ULB)
M. Norro (GUIDE-ULB)
B. Zitouni (GUIDE-ULB)

• **Potentiel foncier et mixité des fonctions – Méthodes d'évaluation**

X. Duyck (CREAT-UCL)
C. Setruk (CREAT-UCL)

• **Activités économiques**

J.-M. Halleux (LEPUR-ULg)
L. Kessler (LEPUR-ULg)
A.-C. Klinkenberg (LEPUR-ULg)
J.-M. Lambotte (LEPUR-ULg)
J. Mols (LEPUR-ULg)

• **PROTECTION DE LA NATURE, LOISIRS DE PLEIN AIR, AGRICULTURE ET FORET**

N. Feremans (GUIDE-ULB)
C. Setruk (CREAT-UCL)

• **CRITERES POUR LA REVISION DES PLANS DE SECTEUR – PROBLEMATIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ZAD**

D. Daxhelet (LEPUR-ULg)
B. De Longueville (CREAT-UCL)
C. Derzelle (CREAT-UCL)
N. Feremans (GUIDE-ULB)
J.-M. Halleux (LEPUR-ULg)
Y. Hanin (CREAT-UCL)
L. Kessler (LEPUR-ULg)
J.-M. Lambotte (LEPUR-ULg)
P. Hupet (LEPUR-ULg)
V. Rousseaux (CREAT-UCL)

• **RECOMMANDATIONS POUR LA REVISION DES PLANS DE SECTEUR**

M.-L. De Keersmaecker (CREAT-UCL)
O. Dubois (GUIDE-ULB)
X. Georges (CREAT-UCL)
A.-C. Klinkenberg (LEPUR-ULg)
P. Mathus (LEPUR-ULg)

Coordination :

P. Govaerts (CREAT-UCL)

Responsable scientifique :

M.-L. De Keersmaecker (CREAT-UCL)
O. Dubois (GUIDE-ULB)
J.-M. Halleux (LEPUR-ULg)
Y. Hanin (CREAT-UCL)
F. Noël (GUIDE-ULB)

Chefs de service :

A. Dupagne (LEPUR-ULg)
M.-F. Godart (GUIDE-ULB)
B. Mérenne-Schoumaker (LEPUR-ULg)
F. Noël (GUIDE-ULB)
M. Poulain (CREAT-UCL)

PARTIE 1

**EVALUATION DES BESOINS
ET ESTIMATION DES
DISPONIBILITÉS FONCIÈRES**

EVALUATION DES BESOINS DES MÉNAGES ET ÉVALUATION DES DISPONIBILITÉS FONCIÈRES

Chercheurs :

J. Dawance (GUIDE-ULB)

T. Dawance (GUIDE-ULB)

D. Debaise (GUIDE-ULB)

X. Duyck (CREAT-UCL)

E. Goffin (CREAT-UCL)

D. Istaz (GUIDE-ULB)

M. Liebaut (GUIDE-ULB)

M. Norro (GUIDE-ULB)

B. Zitouni (GUIDE-ULB)

EVALUATION DES BESOINS DES MENAGES ET EVALUATION DES DISPONIBILITES FONCIERES

1. EVALUATION DES BESOINS DES MENAGES EN LOGEMENTS.....	1
INTRODUCTION.....	1
1.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A L'HORIZON 2015	3
1.2 BESOINS EN LOGEMENTS SELON LE TYPE, LA TAILLE ET LA LOCALISATION	7
1.3 BESOINS EN SUPERFICIE DE TERRAINS.....	15
1.4 BESOINS EN LOGEMENTS SELON LE SEGMENT DE MARCHE	19
1.4.1 <i>Méthodologie de la demande en segments de logement.....</i>	<i>21</i>
1.4.2 <i>La demande en logements selon les modes de vie : résultat en 2015 par plan de secteur.....</i>	<i>40</i>
1.4.3 <i>Annexe de la section 4.....</i>	<i>48</i>
2. EVALUATION DES BESOINS LIES AUX ACTIVITES ET EQUIPEMENTS POUR LES HABITANTS	53
2.1 ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE	53
2.1.1 <i>La situation globale en Wallonie présentée par le SDER.....</i>	<i>54</i>
2.1.2 <i>Le cadre d'analyse pour l'estimation de la demande et sa confrontation à l'offre.....</i>	<i>55</i>
2.2 APERÇU DU DEBAT SUR LA TERRITORILISATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES LIES A L'HABITAT	60
2.2.1 <i>D'une logique d'équipement à celle de service.....</i>	<i>60</i>
2.2.2 <i>Définir les services de proximité.....</i>	<i>62</i>
2.2.3 <i>Les enjeux et les contraintes au développement des services de proximité.....</i>	<i>63</i>
2.2.4 <i>Les services d'intérêt général.....</i>	<i>68</i>
2.2.5 <i>Les services personnalisables.....</i>	<i>74</i>
2.2.6 <i>Les services collectifs.....</i>	<i>82</i>
2.2.7 <i>Conclusions.....</i>	<i>88</i>
2.3 LA SITUATION WALLONNE : UN TERRITOIRE VU A TRAVERS LES EQUIPEMENTS, LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE.....	89
2.3.1 <i>La hiérarchie urbaine.....</i>	<i>89</i>
2.3.2 <i>Les inégalités territoriales face à la mobilité.....</i>	<i>94</i>
2.3.3 <i>Les enjeux territoriaux d'une politique régionale des équipements face à la mobilité</i>	<i>108</i>
2.4 ANALYSE SECTORIELLE DES EQUIPEMENTS ESSENTIELS	110
2.4.1 <i>Le commerce</i>	<i>110</i>
2.4.2 <i>Les écoles.....</i>	<i>119</i>
2.4.3 <i>Services d'accueil de la petite enfance.....</i>	<i>139</i>
2.4.4 <i>Modes d'accompagnement de la vieillesse.....</i>	<i>178</i>
2.5 CONCLUSION.....	208
BIBLIOGRAPHIE.....	212
3. ESTIMATION DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES ACTIVITES RESIDENTIELLES	219
3.1 DISPONIBILITES DANS LES ZONES D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	219
3.2 MARCHES FONCIERS ET MARCHES IMMOBILIERS ACQUISITIFS ET LOCATIFS	221
3.2.1 <i>Introduction</i>	<i>221</i>
3.2.2 <i>Méthodologie.....</i>	<i>221</i>
3.2.3 <i>Principaux résultats concernant les marchés fonciers et immobiliers</i>	<i>226</i>
3.2.4 <i>Conclusions</i>	<i>251</i>

1. EVALUATION DES BESOINS DES MENAGES EN LOGEMENTS

INTRODUCTION

Dans la perspective de la révision des plans de secteur, en particulier des modifications qui pourraient être affectées à la zone d'habitat, une estimation des besoins issus de l'évolution démographique et de l'évolution socioéconomique, à la fois en nombre et type de **logements** ainsi qu'en termes de **superficies de terrain**, est bien évidemment une condition préalable nécessaire. La présence de nouvelles populations sur un territoire implique en effet la consommation de superficies à affecter tant au logement qu'à toute une série de fonctions complémentaires liées à cette présence.

La recherche menée ici se décompose en quatre volets qui se succèderont dans le texte et dont nous exposons brièvement les objectifs dans cette introduction :

- Une évaluation des besoins des ménages en logements et en terrains selon une approche démographique et une analyse de superficies ;
- Une évaluation des besoins des ménages en logements en segments de marché selon une approche sociologique et une analyse des modes de vie ;
- Une évaluation des besoins des ménages en équipements et services de proximités selon une approche sociologique et géographique de la question ;
- Une estimation des disponibilités foncières pour les activités résidentielles.

En ce qui concerne le premier volet de la recherche, l'objectif poursuivi est d'une part de quantifier la demande en superficie urbanisée imputable à la croissance démographique prévisible durant la période 2000-2015. Cet objectif avait déjà été partiellement atteint lors de la subvention précédente à l'aide d'une série d'hypothèses relativement élémentaires. En guise de rappel, le scénario envisagé était de nature maximaliste : tout nouveau ménage était considéré comme nécessitant la construction d'un nouveau logement sur une parcelle non encore bâtie. Ensuite parce que la superficie consommée par cette parcelle était égale à celle consommée en moyenne par les nouvelles habitations bâties au cours de la dernière décennie, à savoir environ 9 ares; la superficie des équipements communautaires lié à ces nouvelles habitations, à savoir environ 3,5 ares par logement, avait également été ajoutée.

Même s'ils permettaient déjà de mettre en évidence les problèmes qui risquaient de se poser dans les prochaines années pour certains plans de secteur, les résultats étaient encore certainement perfectibles.

Tout d'abord, tant les modifications structurelles prévisibles de la population wallonne que l'évolution probable des modes de vie¹ n'avaient été que peu envisagées, alors que de tels facteurs ont sans nuls doutes une incidence considérable sur les besoins en logements. Ainsi, par exemple, le changement démographique majeur caractérisant l'époque récente, à savoir une modification structurelle au profit des ménages de petite taille, devrait accroître la demande pour des logements de superficie habitable réduite. A une telle demande devrait pouvoir répondre des solutions relativement économes en occupation du sol, comme la construction d'immeubles à appartements ou la subdivision d'habitations existantes laissées vacantes par des grands ménages en diminution tant relative qu'absolue dans la population wallonne.

¹ Ceux-ci contribuent à faire émerger de nouveaux types de besoins tant en ce qui concerne le type de logement recherché, la consommation de services et d'équipements de proximité que la localisation résidentielle.

Ensuite, parce que les résultats mettant en évidence les problèmes de saturation dans les zones d'habitat étaient ventilés à l'échelle fort grossière des plans de secteur qui constitue une entité spatiale relativement étendue et pouvant recouvrir des diversités fort variées en termes de densité et d'environnement.

C'est à ces diverses carences que va tenter de remédier la méthodologie développée ici. Grâce aux données qu'elle intègre, des scénarios plus réalistes basés sur les spécificités de la croissance démographique pourront être construits et des résultats à des échelles plus fines que celle des plans de secteur² pourront être produits. Cette méthodologie repart des prévisions démographiques à l'échéance 2015 pour évaluer les besoins supplémentaires en superficies au sol à urbaniser pour répondre à la croissance du nombre de ménages; une étape intermédiaire essentielle est l'évaluation du nombre et des types de logements nécessaires. Ces différentes étapes ainsi que les outils et données auxquels il a fallu avoir recours sont décrits dans les sections 1.1 à 1.3.

L'analyse des besoins en logements selon les segments de marché – le deuxième volet de la recherche – complète l'évaluation prospective décrite ci-dessus. Cette analyse permet de dépasser le stade d'une quantification de besoins « théoriques » ou « idéaux » à partir des normes démographiques en les intégrant à la capacité que les différentes filières d'accès au logement (acquisitif, locatif privé, locatif social,...) devraient développer, à l'horizon 2015, pour favoriser l'accès au logement.

L'analyse développée au point 1.4 vise donc à décomposer la demande globale prévisible de logements selon le type de ménages qu'elle est susceptible de concerner. Ces types de ménages ont été définis à partir d'une typologie des modes de vie qui privilégie deux facteurs importants qui font aujourd'hui obstacle à l'accès au logement : l'instabilité d'emploi et le mono-revenu familial. Ces deux facteurs, s'ajoutant au faible revenu, contribuent à créer des goulets d'étranglement dans les segments les plus abordables du marché. La typologie des modes de vie, élaborée au cours du programme de recherche de la subvention 2000, avait permis d'évaluer au niveau de la région wallonne, l'ampleur des besoins globaux de logements pour les trois grands types de ménages identifiés : stables, instables et marginalisés. Ces besoins avaient été ventilés entre les différents segments du marché.

La phase actuelle prolonge et détaille cette analyse au niveau des plans de secteur. Les résultats présentent une adaptation de la typologie socio-économique des ménages à l'échelle de ces plans. Vingt et une fiches, une par plan de secteur, présentent chacune des données contextuelles sur la situation économique actuelle et à prévoir ainsi que les résultats chiffrés pour la prévision nécessaire des logements en 2015 selon leur taille et leur appartenance au segment locatif public, locatif aidé, locatif privé et acquisitif (voir volume 3). Cette analyse permet de moduler spatialement ce que devrait être la composition du parc de logements pour faire face aux demandes prévisibles des ménages.

Le troisième volet de la recherche répond à la volonté d'étudier l'habitat et non seulement le logement, c'est-à-dire de rendre compte des besoins des ménages en équipements et services de proximité. Ces besoins sont évalués selon des analyses sectorielles qui tiennent compte des évolutions socioéconomiques d'une part et des logiques structurelles et territoriales qui opèrent au sein du secteur envisagé. Les secteurs étudiés sont les modes d'accueil de la petite enfance, les modes d'accompagnement de la vieillesse, les commerces et les écoles.

Le quatrième volet de la recherche confronte les deux premières recherches aux disponibilités foncières du plan de secteur qui sont resituées dans le contexte des marchés immobiliers et fonciers dans lesquels elles évoluent. L'étude des marchés fonciers et immobiliers, acquisitifs et locatifs, vient en effet utilement compléter l'information résultant de la confrontation entre l'offre et

² Groupement de communes basées sur l'intensité de leurs relations avec l'armature urbaine et leur densité

la demande en matière de logement, en cernant les grandes tendances des marchés, les pressions qu'ils exercent dans certaines parties du territoire wallon et leur évolution.

1.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE A L'HORIZON 2015

La méthodologie et les données utilisées permettent d'évaluer quantitativement les types de ménages structurant la population wallonne en 2015. Ces prévisions démographiques sont issues d'un exercice de projection, à comportements naturels et migratoires constants, sur trois périodes quinquennales allant de 2000 à 2015; ces comportements ayant été observés au cours de la seule période 1995-2000. Les évolutions observées durant cette période ne laissant entrevoir que peu de divergences significatives avec celles mises en évidence par l'exercice réalisé sur les périodes 1995-2010 et 1998-2013, il n'a pas paru utile de retenir l'ensemble des résultats obtenus sur ces deux autres périodes ou tout le moins en recourant à une moyenne. Ce fait est illustré aux figures 1.1.1 et 1.1.2. Dès lors, seuls les résultats de la dernière période seront dorénavant considérés. Cela n'implique pas que certaines des 4000 probabilités caractérisant la matrice de transition ne présentent des évolutions temporelles révélatrices de l'amplification de certains comportements démographiques.

Figure 1.1.1 : Comparaison des différents exercices de prévisions pour le plan de secteur de Ath-Lessines-Enghien-Population totale

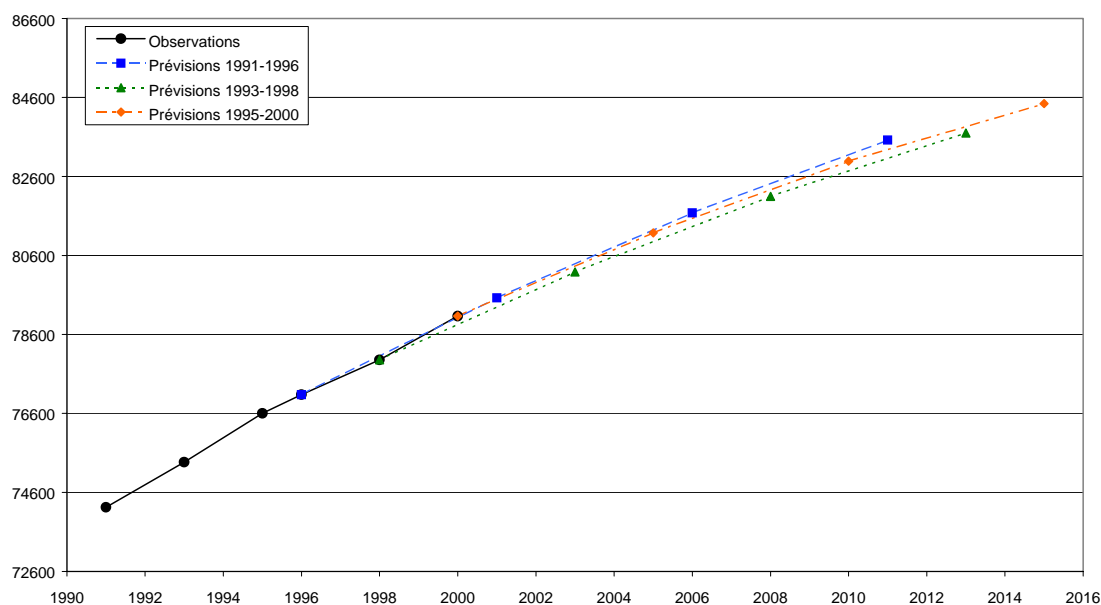
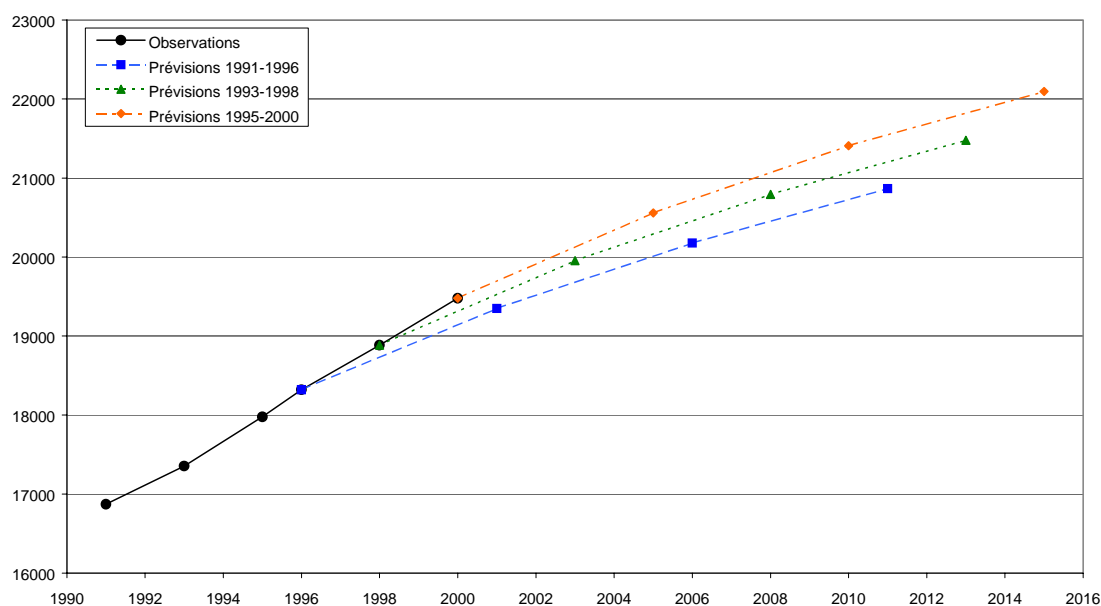


Figure 1.1.2-Comparaison des différents exercices de prévisions pour le plan de secteur de Marche-La Roche-Nombre de ménages



Le tableau ci-dessous illustre le type de résultats qui peuvent être obtenus. Il répartit la population wallonne en fonction des situations des ménages en 2000 et 2015. Par différence, il est bien évidemment possible de mettre en évidence l'évolution.

Tableau 1.1.1 : Prévisions démographiques en 2015

Types de ménages	Nombre en 2000	Evolution 2000-2015	Prévisions 2015
Isolés	389.054	+ 73.188	462.242
Couples sans enfants	332.331	+ 39.024	371.355
Couples avec 1 seul enfant	181.537	-1.078	180.460
Couples avec 2 enfants	161.614	-5.559	156.055
Couples avec 3 enfants	62.357	-2.158	60.199
Couples avec 4 enfants et plus	22.812	-3.329	19.583
Monoparentaux avec 1 seul enfant	88.841	+ 11.636	100.477
Monoparentaux avec 2 enfants	36590	+ 3.963	40.553
Monoparentaux avec 3 enfants	14.677	+ 778	15.455
Autres ménages	62011	+ 1.131	63.142
TOTAL	1.351.824	+ 117.697	1.469.521

Sur base de ces projections, les tendances à l'accroissement des personnes isolées, des ménages monoparentaux et des co-habitants sont encore accentuées au détriment des couples avec enfants. Plus que jamais, le changement majeur apparaissant dans l'évolution récente est bien une modification structurelle au profit des ménages de petite taille.

A la différence des résultats présentés dans le rapport de la subvention précédente, des erreurs contenues dans la base de données originale ont pu être corrigées. Ainsi, une analyse approfondie des données du Registre National à la base de ces projections et qui avaient permis

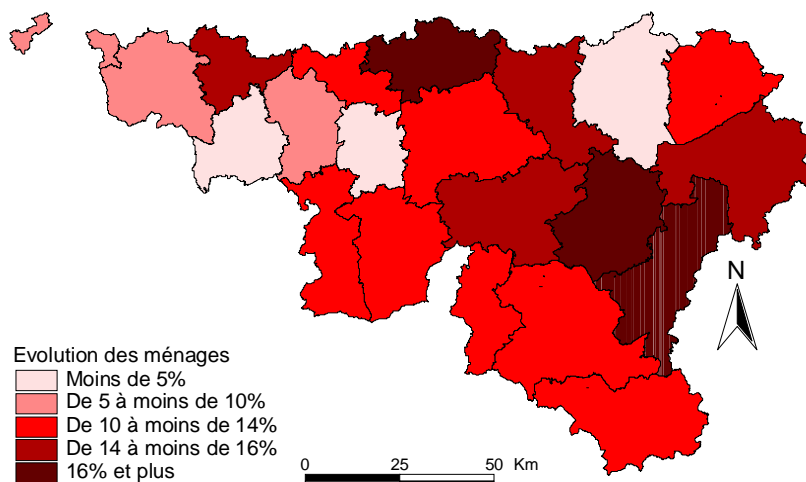
de définir les ménages, nous avons conduit aux constatations suivantes, appuyées par de nombreuses vérifications de terrain.

- De nombreux ménages co-résident à une même adresse sans que celle-ci ne fasse spécifiquement mention de l'existence de plusieurs logements distincts à l'adresse en question en stipulant, notamment, une boîte postale ou un étage. Sur le terrain, on constate souvent dans ces cas l'existence de plusieurs sonnettes ou boîtes aux lettres. Dans ce cas, le nombre de logements est inférieur à celui des ménages. Toutefois, en considérant que cette situation de co-résidence de plusieurs ménages dans un même logement ne correspond pas à la norme souhaitée, l'estimation réalisée du nombre de logement ne prendra pas en compte cette information et maintient le principe « un ménage = un logement ». Une première estimation montrerait que le nombre de ménages est de 5% supérieur à celui des adresses distinctes.
- Des personnes considérées par le Registre National comme formant un ménage de la catégorie « isolé » cohabitent dans les faits à une même adresse. S'il s'agit de deux isolés résidant à une même adresse, on peut considérer qu'il s'agit en fait de co-habitants sans enfant au sens où ils cohabitent effectivement à la même adresse. Si un plus grand nombre d'isolés cohabitent à une même adresse, on aura tendance à les considérer comme composant un ménage collectif. Dans la réalité, les informations manquent pour confirmer ou infirmer s'il s'agit effectivement de ménages de co-habitants sans enfant ou de ménages collectifs. Néanmoins, considérer que tous ces isolés nécessitent réellement un logement distinct donnerait lieu à une exagération des besoins. A ce stade de nos investigations, on peut estimer qu'entre 5 et 10% des isolés sont en fait des co-habitants sans enfant ou appartiennent à des ménages collectifs. Ceci devrait réduire le nombre de logements nécessaires de l'ordre de 2%. Il conviendra certainement à l'avenir d'adapter les besoins en logement pour tenir compte de ces réalités de terrain que seules des enquêtes approfondies permettront de connaître et de prendre en considération.

Des corrections ont été appliquées afin de remédier à ces lacunes de la base de données du Registre National. De ce fait, la typologie des ménages s'en est trouvée légèrement modifiée et la réalité de terrain appréhendée de manière plus adéquate.

Au niveau spatial, six plans de secteur (Mons-Borinage, Charleroi, Liège, Mouscron-Comines, La Louvière-Soignies et Tournai-Leuze-Péruwelz) connaîtront une croissance du nombre de ménages inférieure à 10%. La grande majorité des plans de secteur verront leur croissance située entre 10 et 16%. Seuls les plans de Bastogne, Wavre-Jodoigne-Perwez et Marche-La Roche seront confrontés à une croissance supérieure.

Figure 1.1.3 : Evolution du nombre de ménages par plan de secteur en 2015



1.2 BESOINS EN LOGEMENTS SELON LE TYPE, LA TAILLE ET LA LOCALISATION

La traduction de l'évolution démographique en termes de logements est une étape intermédiaire nécessaire dans la démarche développée afin d'évaluer les superficies à réserver pour la croissance future du nombre de ménages. Pour rappel, le rapport de la convention précédente s'était contenté d'attribuer une parcelle de superficie identique à chaque nouveau ménage, sans tenir compte des caractéristiques et de la taille de ces derniers. Ainsi, aux 115.000 nouveaux ménages wallons correspondait autant de nouveaux logements soit une superficie au sol estimée à environ 15.000 hectares.

La demande sera définie ici de manière plus précise en déterminant en fonction des spécificités de la croissance le nombre et le type de logements encore nécessaires, à une échelle spatiale allant d'ensembles de communes au plan de secteur. Le tableau ci-dessous présente la forme sous laquelle seront présentés les résultats issus de l'application de la méthodologie développée dans le cadre de cette subvention.

Tableau 1.2.1

		Logements								
		Habitat individuel				Habitat collectif				
		Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand	
		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7	Type 8	
Ménages	Catégorie 1									Agglomération
	Catégorie ...									
	Catégorie 10									
	Sous-total									
	Catégorie 2									Banlieue proche
	Catégorie ...									
	Catégorie 8									
	Sous-total									
	Catégorie 1									Banlieue éloignée
	Catégorie ...									
	Catégorie 7									
	Sous-total									
	Catégorie 3									Communes rurales
	Catégorie ...									
	Catégorie 5									
	Sous-total									
	Catégorie 2									Petites villes
	Catégorie ...									
	Catégorie 8									
	Sous-total									
Total										

La typologie des logements a été établie sur base de 3 critères, retenus en raison de leur pertinence lorsqu'il s'agit, pour les ménages, de choisir un logement : la **nature** (Logement individuel et collectif), la **superficie habitable** (très petit [L0], petit [L1], moyen [L2] ou grand [L3])

ainsi que la **localisation** que l'on pourrait encore considérer comme son **environnement** (Communes d'agglomération, de banlieues proches ou éloignées, communes rurales ou petites villes). La dernière ligne « total » du tableau donne le nombre total de logements nécessaires ventilés selon le type ; les lignes « sous-totaux » fournissent ce même total distribué par types de communes.

Les besoins ont été traités de manière **normative**; à la différence du précédent rapport, les normes utilisées ont été rendues plus conformes aux standards de vie occidentaux, même si à l'origine, elles s'inspiraient de recommandations internationales³ en la matière. Les normes ont été établies d'une part, en faisant correspondre à chacune des catégories de ménages **plusieurs types** de logements sur base de l'observation des comportements résidentiels passés. Ce scénario pouvant être désigné sous le vocable de '**prolongation de tendances**' ; cherche à tenir compte de la diversité que peuvent exprimer, dans leurs préférences résidentielles, ces différentes catégories de ménage. Ainsi, par exemple, si les ménages de types « isolés » en forte croissance dans la population wallonne sont en fait surtout des personnes divorcées ou veuves, leur demande en matière de logement devrait intégrer la capacité de celui-ci à accueillir occasionnellement leurs enfants ou petits enfants.

Cette diversité dans les préférences d'une même catégorie de ménage a pu être approchée à partir d'un tableau répartissant les différentes catégories de ménages dans les différents types de logements qu'ils occupaient lors du dernier recensement (1991), seule année à laquelle cette répartition pouvait être mise en évidence avec les données en notre possession. Les multiples choix résidentiels des différentes catégories de ménage sont repris dans les deux tableaux suivants de manière absolue [tableau 1.2.2(a)] et relative [tableau 1.2.2(b)]. A titre exemplatif, les tableaux sont présentés à l'échelle régionale ; toutefois, ils peuvent aussi être dressés à l'échelle des plans de secteur.

La méthodologie développée se propose de transposer tels quels ces comportements aux populations estimées en 2015 ; l'ancienneté des comportements révélés par le recensement de 1991 pouvant fragiliser la qualité des résultats obtenus. Ainsi, chaque nouveau ménage d'une catégorie donnée est réparti dans les différents types de logements [tableau 1.2.3] comme l'étaient les ménages de cette même catégorie en 1991. Cela vaut à la fois pour les catégories qui voient leurs effectifs croître durant la période 2000-2015 que ceux qui au contraire connaissent une décroissance (tous les couples à l'exception de ceux n'ayant pas d'enfants), les premiers occupant soit des nouveaux logements soit des logements qui étaient précédemment occupés par des ménages dont les effectifs diminuent dans la population. Ainsi, par exemple, un dixième des 73.000 nouveaux ménages de la catégorie « isolés » vont occuper, comme lors du recensement de 1991, un appartement de petite taille. Cela ne signifie pas nécessairement que 7300 appartements supplémentaires de petite taille devront être construits en Wallonie ; en effet, des logements de ce type, environ 200, sont libérés par des catégories de ménages qui les occupaient en 1991 et qui voient leur effectif décroître. Le parc existant peut ainsi être réutilisé par ces ménages de petites tailles. Le tableau 1.2.4(a) donne par groupe de communes le nombre et le type de logements encore nécessaires. Dans le cas de ce tableau, ce sont les comportements résidentiels épinglés sur l'ensemble des ménages wallons qui ont été considérés ; le choix de cette hypothèse a entre autres comme conséquence importante que les ménages sont susceptibles de migrer à travers le territoire wallon afin de trouver un logement et une localisation résidentielle à leur convenance dans une autre région. Plus particulièrement, elle rend par exemple possible la migration d'un isolé (où cette catégorie de ménage séjourne à plus de 50% en région wallonne).

³ Ces recommandations établissent les besoins réels minimaux en fonction de la taille des ménages. « Recommandations de Cologne », I.U.G.O./FIHUAT (1990), 'Aanbevelingen van Keulen. Tweede Herziening 1990' in de reeks : Cahiers Famille dans le monde. Ces normes sont fort proches des normes adoptées dans le code du logement pour définir un logement décent en fonction de la taille du ménage qui l'occupe.

Une autre hypothèse plus contraignante au niveau de la mobilité résidentielle peut également, comme signalé précédemment, être envisagée. Les comportements résidentiels spécifiques à chaque secteur sont alors mis en évidence et utilisés pour traduire l'évolution démographique dans ce secteur en termes de nombre et de types de logements. En conséquence, de par le choix de cette hypothèse, l'isolé résidant dans une région rurale se verra interdire une migration vers une agglomération urbaine et devra se « contenter » d'une localisation dans un autre type de communes (banlieue, petite ville, ...) existant dans son secteur d'origine. Cette hypothèse est sans doute relativement réaliste quand l'on sait que les ménages évoluent dans des « bassins de vie » dont les secteurs sont des approximations convenables. Le tableau 1.2.4(b) donne par groupe de communes le nombre et le type de logements encore nécessaires selon cette seconde option. C'est bien sûr cette seconde option qui a été conservée pour l'élaboration des fiches synthétiques figurant dans le second volume de cette thématique.

Tableau 1.2.2(a) : Répartition des catégories de ménages dans les types de logements

Types de ménages	Types de logements								Total	
	Unifamilial				Multifamilial					
	Grand	Moyen	Petit	Très petit	Grand	Moyen	Petit	Très petit		
Isolés	13724	38311	22649	11531	3821	17053	19724	18065	144878	Agglomération
	6354	13087	6991	3216	897	2546	2796	3039	38926	Banlieue proche
	6867	15269	8424	3884	735	2262	2115	2256	41812	Banlieue éloignée
	5265	12266	6695	2656	850	3122	3210	3233	37297	Petite ville
	4827	10306	5281	2038	485	1359	1163	1184	26643	Communes rurales
	37037	89239	50040	23325	6788	26342	29008	27777	289556	Total
Couples Sans enfants	20319	51336	22193	7497	3662	13320	10255	5230	133812	Agglomération
	10152	18923	7286	2315	1017	2478	1685	947	44803	Banlieue proche
	10417	21450	8396	2743	863	2072	1294	704	47939	Banlieue éloignée
	7817	16111	6099	1696	1025	2895	1856	855	38354	Petite ville
	6929	13108	4668	1294	650	1441	849	422	29361	Communes rurales
	55634	120928	48642	15545	7217	22206	15939	8158	294269	Total
Couples avec un seul enfant	18404	34933	11884	2736	2297	5417	3287	1082	80040	Agglomération
	9943	13217	4185	847	742	1292	717	204	31147	Banlieue proche
	9533	14771	4689	1060	687	1132	589	203	32664	Banlieue éloignée
	6448	10348	3103	560	698	1331	655	237	23380	Petite ville
	5746	8682	2542	524	514	838	352	122	19320	Communes rurales
	50074	81951	26403	5727	4938	10010	5600	1848	186551	Total
Couples avec deux enfants	20575	26739	7780	1165	1773	2994	1526	342	62894	Agglomération
	12396	11271	2899	336	853	861	407	84	29107	Banlieue proche
	10557	10978	3049	442	645	761	300	54	26786	Banlieue éloignée
	8599	9682	2452	274	626	911	338	64	22946	Petite ville
	7375	7771	1819	216	572	674	216	46	18689	Communes rurales
	59502	66441	17999	2433	4469	6201	2787	590	160422	Total
Couples avec 3 enfants	8738	8383	2510	287	756	1055	497	84	22310	Agglomération
	5453	3368	771	57	365	262	128	19	10423	Banlieue proche
	4707	3479	936	92	306	193	73	12	9798	Banlieue éloignée
	4279	3322	798	63	304	237	82	15	9100	Petite ville
	3845	2721	587	35	233	214	58	8	7701	Communes rurales
	27022	21273	5602	534	1964	1961	838	138	59332	Total
Couples avec 4 enfants et plus	4011	3062	974	96	447	546	320	28	9484	Agglomération
	2231	1013	271	18	133	97	55	2	3820	Banlieue proche
	2095	1174	301	27	125	80	34	6	3842	Banlieue éloignée
	1789	1045	255	16	129	74	28	5	3341	Petite ville
	1617	806	222	13	102	64	23	3	2850	Communes rurales
	11743	7100	2023	170	936	861	460	44	23337	Total
Monoparentaux avec 1 seul enfant	4797	10600	5278	1673	1197	4548	4124	1663	33880	Agglomération
	2328	3668	1666	413	305	634	575	279	9868	Banlieue proche
	2285	3981	1866	553	259	630	493	221	10288	Banlieue éloignée
	1668	2937	1320	293	287	789	560	262	8116	Petite ville
	1453	2431	1016	234	160	329	225	104	5952	Communes rurales
	12531	23617	11146	3166	2208	6930	5977	2529	68104	Total
Monoparentaux avec 2 enfants	2610	4395	2046	334	592	1642	1131	313	13063	Agglomération
	1452	1548	674	93	140	272	175	53	4407	Banlieue proche
	1168	1547	665	120	114	223	159	50	4046	Banlieue éloignée
	951	1281	498	59	115	202	171	58	3335	Petite ville
	719	955	312	57	69	129	69	19	2329	Communes rurales
	6900	9726	4195	663	1030	2468	1705	493	27180	Total
Monoparentaux avec 3 enfants et plus	1372	1523	687	82	256	483	301	50	4754	Agglomération
	692	493	195	22	68	67	45	13	1595	Banlieue proche
	571	567	243	30	54	76	37	7	1585	Banlieue éloignée
	491	522	176	19	54	77	31	3	1373	Petite ville
	348	369	117	15	33	42	25	3	952	Communes rurales
	3474	3474	1418	168	465	745	439	76	10259	Total
Autres	6348	9089	3471	849	1109	1796	1129	442	24233	Agglomération
	3928	3796	1280	270	545	457	231	68	10575	Banlieue proche
	4878	5155	1794	364	631	478	262	83	13645	Banlieue éloignée
	2912	3116	1091	186	392	399	180	75	8351	Petite ville
	3130	3207	1040	175	366	272	148	31	8369	Communes rurales
	21196	24363	8676	1844	3043	3402	1950	699	65173	Total
Total	285113	448112	176144	53575	33058	81126	64703	42352	1184183	

Tableau 1.2.2(b) : Répartition des catégories de ménages dans les types de logements

Types de ménages	Types de logements								Total	
	Unifamilial				Multifamilial					
	Grand	Moyen	Petit	Très petit	Grand	Moyen	Petit	Très petit		
Isolés	4,7%	13,2%	7,8%	4,0%	1,3%	5,9%	6,8%	6,2%	50,0%	Agglomération
	2,2%	4,5%	2,4%	1,1%	0,3%	0,9%	1,0%	1,0%	13,4%	Banlieue proche
	2,4%	5,3%	2,9%	1,3%	0,3%	0,8%	0,7%	0,8%	14,4%	Banlieue éloignée
	1,8%	4,2%	2,3%	0,9%	0,3%	1,1%	1,1%	1,1%	12,9%	Petite ville
	1,7%	3,6%	1,8%	0,7%	0,2%	0,5%	0,4%	0,4%	9,2%	Communes rurales
	12,8%	30,8%	17,3%	8,1%	2,3%	9,1%	10,0%	9,6%	100,0%	Total
Couples Sans enfants	6,9%	17,4%	7,5%	2,5%	1,2%	4,5%	3,5%	1,8%	45,5%	Agglomération
	3,4%	6,4%	2,5%	0,8%	0,3%	0,8%	0,6%	0,3%	15,2%	Banlieue proche
	3,5%	7,3%	2,9%	0,9%	0,3%	0,7%	0,4%	0,2%	16,3%	Banlieue éloignée
	2,7%	5,5%	2,1%	0,6%	0,3%	1,0%	0,6%	0,3%	13,0%	Petite ville
	2,4%	4,5%	1,6%	0,4%	0,2%	0,5%	0,3%	0,1%	10,0%	Communes rurales
	18,9%	41,1%	16,5%	5,3%	2,5%	7,5%	5,4%	2,8%	100,0%	Total
Couples avec un seul enfant	9,9%	18,7%	6,4%	1,5%	1,2%	2,9%	1,8%	0,6%	42,9%	Agglomération
	5,3%	7,1%	2,2%	0,5%	0,4%	0,7%	0,4%	0,1%	16,7%	Banlieue proche
	5,1%	7,9%	2,5%	0,6%	0,4%	0,6%	0,3%	0,1%	17,5%	Banlieue éloignée
	3,5%	5,5%	1,7%	0,3%	0,4%	0,7%	0,4%	0,1%	12,5%	Petite ville
	3,1%	4,7%	1,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,1%	10,4%	Communes rurales
	26,8%	43,9%	14,2%	3,1%	2,6%	5,4%	3,0%	1,0%	100,0%	Total
Couples avec deux enfants	11,0%	14,3%	4,2%	0,6%	1,0%	1,6%	0,8%	0,2%	33,7%	Agglomération
	6,6%	6,0%	1,6%	0,2%	0,5%	0,5%	0,2%	0,0%	15,6%	Banlieue proche
	5,7%	5,9%	1,6%	0,2%	0,3%	0,4%	0,2%	0,0%	14,4%	Banlieue éloignée
	4,6%	5,2%	1,3%	0,1%	0,3%	0,5%	0,2%	0,0%	12,3%	Petite ville
	4,0%	4,2%	1,0%	0,1%	0,3%	0,4%	0,1%	0,0%	10,0%	Communes rurales
	31,9%	35,6%	9,6%	1,3%	2,4%	3,3%	1,5%	0,3%	86,0%	Total
Couples avec 3 enfants	14,7%	14,1%	4,2%	0,5%	1,3%	1,8%	0,8%	0,1%	37,6%	Agglomération
	9,2%	5,7%	1,3%	0,1%	0,6%	0,4%	0,2%	0,0%	17,6%	Banlieue proche
	7,9%	5,9%	1,6%	0,2%	0,5%	0,3%	0,1%	0,0%	16,5%	Banlieue éloignée
	7,2%	5,6%	1,3%	0,1%	0,5%	0,4%	0,1%	0,0%	15,3%	Petite ville
	6,5%	4,6%	1,0%	0,1%	0,4%	0,4%	0,1%	0,0%	13,0%	Communes rurales
	45,5%	35,9%	9,4%	0,9%	3,3%	3,3%	1,4%	0,2%	100,0%	Total
Couples avec 4 enfants et plus	17,2%	13,1%	4,2%	0,4%	1,9%	2,3%	1,4%	0,1%	40,6%	Agglomération
	9,6%	4,3%	1,2%	0,1%	0,6%	0,4%	0,2%	0,0%	16,4%	Banlieue proche
	9,0%	5,0%	1,3%	0,1%	0,5%	0,3%	0,1%	0,0%	16,5%	Banlieue éloignée
	7,7%	4,5%	1,1%	0,1%	0,6%	0,3%	0,1%	0,0%	14,3%	Petite ville
	6,9%	3,5%	1,0%	0,1%	0,4%	0,3%	0,1%	0,0%	12,2%	Communes rurales
	50,3%	30,4%	8,7%	0,7%	4,0%	3,7%	2,0%	0,2%	100,0%	Total
Monoparentaux avec 1 seul enfant	7,0%	15,6%	7,7%	2,5%	1,8%	6,7%	6,1%	2,4%	49,7%	Agglomération
	3,4%	5,4%	2,4%	0,6%	0,4%	0,9%	0,8%	0,4%	14,5%	Banlieue proche
	3,4%	5,8%	2,7%	0,8%	0,4%	0,9%	0,7%	0,3%	15,1%	Banlieue éloignée
	2,4%	4,3%	1,9%	0,4%	0,4%	1,2%	0,8%	0,4%	11,9%	Petite ville
	2,1%	3,6%	1,5%	0,3%	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	8,7%	Communes rurales
	18,4%	34,7%	16,4%	4,6%	3,2%	10,2%	8,8%	3,7%	100,0%	Total
Monoparentaux avec 2 enfants	9,6%	16,2%	7,5%	1,2%	2,2%	6,0%	4,2%	1,2%	48,1%	Agglomération
	5,3%	5,7%	2,5%	0,3%	0,5%	1,0%	0,6%	0,2%	16,2%	Banlieue proche
	4,3%	5,7%	2,4%	0,4%	0,4%	0,8%	0,6%	0,2%	14,9%	Banlieue éloignée
	3,5%	4,7%	1,8%	0,2%	0,4%	0,7%	0,6%	0,2%	12,3%	Petite ville
	2,6%	3,5%	1,1%	0,2%	0,3%	0,5%	0,3%	0,1%	8,6%	Communes rurales
	25,4%	35,8%	15,4%	2,4%	3,8%	9,1%	6,3%	1,8%	100,0%	Total
Monoparentaux avec 3 enfants et plus	13,4%	14,8%	6,7%	0,8%	2,5%	4,7%	2,9%	0,5%	46,3%	Agglomération
	6,7%	4,8%	1,9%	0,2%	0,7%	0,7%	0,4%	0,1%	15,5%	Banlieue proche
	5,6%	5,5%	2,4%	0,3%	0,5%	0,7%	0,4%	0,1%	15,4%	Banlieue éloignée
	4,8%	5,1%	1,7%	0,2%	0,5%	0,8%	0,3%	0,0%	13,4%	Petite ville
	3,4%	3,6%	1,1%	0,1%	0,3%	0,4%	0,2%	0,0%	9,3%	Communes rurales
	33,9%	33,9%	13,8%	1,6%	4,5%	7,3%	4,3%	0,7%	100,0%	Total
Autres	9,7%	13,9%	5,3%	1,3%	1,7%	2,8%	1,7%	0,7%	37,2%	Agglomération
	6,0%	5,8%	2,0%	0,4%	0,8%	0,7%	0,4%	0,1%	16,2%	Banlieue proche
	7,5%	7,9%	2,8%	0,6%	1,0%	0,7%	0,4%	0,1%	20,9%	Banlieue éloignée
	4,5%	4,8%	1,7%	0,3%	0,6%	0,6%	0,3%	0,1%	12,8%	Petite ville
	4,8%	4,9%	1,6%	0,3%	0,6%	0,4%	0,2%	0,0%	12,8%	Communes rurales
	32,5%	37,4%	13,3%	2,8%	4,7%	5,2%	3,0%	1,1%	100,0%	Total
Total	24,1%	37,8%	14,9%	4,5%	2,8%	6,9%	5,5%	3,6%	1184183	

Tableau 1.2.3 : Répartition des ménages en 2015 selon le recensement de 1991 :

Types de ménages	Types de logements								Total	
	Unifamilial				Multifamilial					
	Grand	Moyen	Petit	Très petit	Grand	Moyen	Petit	Très petit		
Isolés	3469	9684	5725	2915	966	4310	4985	4566	36619	Agglomération
	1606	3308	1767	813	227	644	707	768	9839	Banlieue proche
	1736	3859	2129	982	186	572	535	570	10568	Banlieue éloignée
	1331	3100	1692	671	215	789	811	817	9427	Petite ville
	1220	2605	1335	515	123	344	294	299	6734	Communes rurales
	9361	22556	12648	5896	1716	6658	7332	7021	73188	Total
Couples Sans enfants	2695	6808	2943	994	486	1766	1360	694	17745	Agglomération
	1346	2509	966	307	135	329	223	126	5941	Banlieue proche
	1381	2845	1113	364	114	275	172	93	6357	Banlieue éloignée
	1037	2137	809	225	136	384	246	113	5086	Petite ville
	919	1738	619	172	86	191	113	56	3894	Communes rurales
	7378	16036	6451	2061	957	2945	2114	1082	39024	Total
Couples avec un seul enfant	-106	-202	-69	-16	-13	-31	-19	-6	-462	Agglomération
	-57	-76	-24	-5	-4	-7	-4	-1	-180	Banlieue proche
	-55	-85	-27	-6	-4	-7	-3	-1	-189	Banlieue éloignée
	-37	-60	-18	-3	-4	-8	-4	-1	-135	Petite ville
	-33	-50	-15	-3	-3	-5	-2	-1	-112	Communes rurales
	-289	-473	-153	-33	-29	-58	-32	-11	-1078	Total
Couples avec deux enfants	-713	-927	-270	-40	-61	-104	-53	-12	-2180	Agglomération
	-430	-391	-100	-12	-30	-30	-14	-3	-1009	Banlieue proche
	-366	-380	-106	-15	-22	-26	-10	-2	-928	Banlieue éloignée
	-298	-336	-85	-9	-22	-32	-12	-2	-795	Petite ville
	-256	-269	-63	-7	-20	-23	-7	-2	-648	Communes rurales
	-2062	-2303	-624	-84	-155	-215	-97	-20	-5559	Total
Couples avec 3 enfants	-318	-305	-91	-10	-27	-38	-18	-3	-812	Agglomération
	-198	-123	-28	-2	-13	-10	-5	-1	-379	Banlieue proche
	-171	-127	-34	-3	-11	-7	-3	0	-356	Banlieue éloignée
	-156	-121	-29	-2	-11	-9	-3	-1	-331	Petite ville
	-140	-99	-21	-1	-8	-8	-2	0	-280	Communes rurales
	-983	-774	-204	-19	-71	-71	-30	-5	-2158	Total
Couples avec 4 enfants et plus	-555	-424	-135	-13	-62	-76	-44	-4	-1312	Agglomération
	-309	-140	-37	-2	-18	-13	-8	0	-528	Banlieue proche
	-290	-162	-42	-4	-17	-11	-5	-1	-532	Banlieue éloignée
	-247	-145	-35	-2	-18	-10	-4	-1	-462	Petite ville
	-224	-112	-31	-2	-14	-9	-3	0	-394	Communes rurales
	-1625	-982	-280	-24	-129	-119	-64	-6	-3229	Total
Monoparentaux avec 1 seul enfant	820	1811	902	286	205	777	705	284	5789	Agglomération
	398	627	285	71	52	108	98	48	1686	Banlieue proche
	390	680	319	94	44	108	84	38	1758	Banlieue éloignée
	285	502	226	50	49	135	96	45	1387	Petite ville
	248	415	174	40	27	56	38	18	1017	Communes rurales
	2141	4035	1904	541	377	1184	1021	432	11636	Total
Monoparentaux avec 2 enfants	381	641	298	49	86	239	165	46	1905	Agglomération
	212	226	98	14	20	40	26	8	643	Banlieue proche
	170	226	97	17	17	33	23	7	590	Banlieue éloignée
	139	187	73	9	17	29	25	8	486	Petite ville
	105	139	45	8	10	19	10	3	340	Communes rurales
	1006	1418	612	97	150	360	249	72	3963	Total
Monoparentaux avec 3 enfants et plus	104	116	52	6	19	37	23	4	361	Agglomération
	52	37	15	2	5	5	3	1	121	Banlieue proche
	43	43	18	2	4	6	3	1	120	Banlieue éloignée
	37	40	13	1	4	6	2	0	104	Petite ville
	26	28	9	1	3	3	2	0	72	Communes rurales
	264	264	108	13	35	57	33	6	778	Total
Autres	110	158	60	15	19	31	20	8	421	Agglomération
	68	66	22	5	9	8	4	1	184	Banlieue proche
	85	89	31	6	11	8	5	1	237	Banlieue éloignée
	51	54	19	3	7	7	3	1	145	Petite ville
	54	56	18	3	6	5	3	1	145	Communes rurales
	368	423	151	32	53	59	34	12	1131	Total
Total	15559	40200	20613	8479	2904	10799	10560	8582	117697	

Tableau 1.2.4(a) : Logements nécessaires en 2015 par groupes de communes (migrations inter-secteurs autorisées)

	Types de logements								Total
	Collectif				Individuel				
	Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand	
Agglomération	5576	7123	6912	1617	4184	9416	17360	5886	58074
Banlieue proche	946	1031	1073	383	1189	2963	6043	2688	16317
Banlieue éloignée	706	800	950	321	1438	3500	6987	2924	17626
Petite ville	980	1161	1292	373	942	2664	5358	2140	14912
Communes rurales	374	445	573	210	726	2070	4452	1920	10768
Total	8582	10560	10799	2904	8479	20613	40200	15559	117697

Tableau 1.2.4(b) : Logements nécessaires en 2015 par groupes de communes (migrations inter-secteurs non autorisées)

	Types de logements								Total
	Collectif				Individuel				
	Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand	
Agglomération	4286	5211	4852	982	2706	5338	8747	2212	34334
Banlieue proche	1265	1310	1392	533	1246	3159	6618	3825	19348
Banlieue éloignée	1187	1718	2525	1101	1261	3416	6953	3351	21512
Petite ville	884	1017	1286	519	1750	4627	9841	5177	25101
Communes rurales	555	1025	1793	888	958	2684	6308	3190	17401
Total	8177	10281	11848	4023	7921	19224	38467	17755	117696

Comme ce sont les secteurs ruraux ou sur lesquels s'étendent les banlieues des principales villes qui connaissent les plus fortes croissances de leur nombre de ménages, il est logique de constater que le tableau 1.2.4(a) propose une répartition des logements renforçant mieux les pôles urbains que le tableau (b) ; la taille des logements est aussi en moyenne plus grande dans ce second tableau.

Une autre hypothèse retenue par cette méthodologie est celle selon laquelle à chaque nouveau ménage doit correspondre un nouveau logement. A priori, cette hypothèse nous semblait devoir surévaluer le nombre de logements nécessaires, dans la mesure où une part de ces ménages devrait s'approprier par divers processus un logement dans le parc existant. Les méthodes complémentaires développées pour mettre cette hypothèse à l'épreuve n'ont pas permis avec les données actuellement disponibles⁴ de rejeter cette hypothèse ; voici la description des différentes méthodes envisagées.

La première méthode, développée au GÉDAP dans le cadre d'une recherche de plus vaste envergure, se base sur les seules données issues du Registre National entre 1995 et 2000. Un protocole de recherche a été mis en œuvre pour déterminer les nouvelles constructions sur base des adresses contenues dans le Registre. La logique de cette méthode se base sur les relations entre individus, ménages, logements et immeubles. Par comparaison des adresses, d'année en année entre 1995 et 2000, quatre types de logements ont été identifiés, selon leur boîte postale.

- Les logements de type 'ABC' sont des logements pour lesquels la boîte postale peut être identifiée explicitement comme A, B, C, etc.

⁴ Des statistiques relatives par exemple aux logements abandonnés et à l'importance de la seconde résidence dans les nouvelles constructions sont inexistantes à des échelles spatiales représentatives

- Les logements de type 'BP' regroupent principalement les boîtes postales d'immeubles à appartements, comme par exemple 45 Bte1.
- Les logements 'SB' sont des habitations sans mention de boîte postale.
- Enfin, les logements de type 'AB' regroupent le reste des habitations ; il s'agit principalement des boîtes dont l'encodage n'est pas précis.

Pour déterminer si un logement était ou non une nouvelle construction, nous avons réalisé quelques enquêtes de terrain qui nous ont permis de déterminer que :

- le type 'ABC' est une nouvelle construction avec une très faible marge d'erreur,
- le type 'AB' a une forte probabilité de l'être,
- le type 'SB' l'est dans 50% des cas
- le type 'BP' concerne principalement des subdivisions d'habitation et ne peut donc être considéré comme une nouvelle construction.

Malgré la complexité de cette méthode, les résultats obtenus n'ont pas permis de rejeter l'hypothèse de travail ; au contraire, le nombre de logements supplémentaires apparaît bien supérieur au nombre de nouveaux ménages.

La deuxième méthode utilisée combine les données du Registre National en terme d'évolution du nombre de ménage et les statistiques des permis de bâtir pour la période 1991-1998⁵. Concernant les permis, seuls les bâtiments commencés durant la période ont été retenus. Cependant, lorsque la construction d'une habitation est commencée, il est peu probable qu'elle soit rapidement habitée par un ménage. Un décalage existe donc entre le moment de commencement des travaux et le moment où le ménage s'installe et s'inscrit au Registre National. Les résultats de cette méthode donnent des résultats plus satisfaisants que la première méthode, mais ne permettent pas d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse. C'est pour cette raison qu'une troisième tentative a été mise en place.

La troisième méthode utilisée combine la première et la deuxième. A partir d'un protocole mis en œuvre par le GÉDAP, elle se base également sur les adresses contenues dans la base du Registre Nationale, mais la logique est légèrement différente. Sans entrer dans les détails, il a été possible de déterminer l'ensemble des logements nouvellement occupés à titre de résidence principale en 2000 par rapport à 1995 et l'ensemble des logements devenus inoccupés sur la même période, ce qui a permis d'établir un bilan entre les deux données. Ces résultats ont ensuite été mis en relation avec les statistiques des permis de bâtir suivant une règle de trois pour faire correspondre les données issues de deux périodes d'observation différentes : 1995-2000 pour les données du Registre et 1991-1998 pour les données des permis de bâtir. Cette méthode donne elle aussi de meilleurs résultats que la première et la deuxième méthode, mais ne permet pas de nouveau de rejeter l'hypothèse de recherche.

L'hypothèse selon laquelle un nouveau ménage consomme une nouvelle construction a donc été conservée dans la suite des travaux.

1.3 BESOINS EN SUPERFICIE DE TERRAINS

Dans le cadre de la révision des plans de secteur, ce sont bien plus les superficies nécessaires que le nombre de logements qui s'avèrent pertinents. Lors de la subvention précédente, la consommation moyenne au sol générée par la présence supplémentaire d'un ménage occupant un logement avait été utilisée lorsqu'il avait fallu traduire des besoins en logements en terme de superficies au sol ; il résulte du choix d'un tel indicateur une évaluation excessive de la future

⁵ L'évolution par plan de secteurs a été calculé par ailleurs par J. Dawance

consommation d'espace découlant de l'occupation humaine de sol, puisque la croissance démographique récente était surtout le fait de ménages de petite taille.

Plusieurs indicateurs de consommation moyenne au sol ont cette fois été utilisés, tenant compte de la localisation du logement ainsi que de sa nature et de sa superficie; ces indicateurs ont eu recours, entre autres, pour la détermination de leur valeur, aux données publiées par l'Administration du cadastre qui ventile, à l'échelle communale, la superficie occupée au sol par l'ensemble des parcelles relevant d'un certain nombre de rubriques. Cette ventilation en rubrique est en effet suffisamment détaillée pour appréhender à la fois la **consommation « résidentielle »** proprement dite⁶ et la **consommation « urbaine »** désignant ici l'ensemble des fonctions⁷ découlant de l'occupation humaine. Ces deux types de consommation du sol ont été rapportées au nombre de logements⁸, considéré comme unité de résidence d'un ménage. De manière à rester en cohérence avec les standards de vie occidentaux actuels, ces indicateurs ont été évalués sur la période récente, plus précisément entre 1991-1998.

La valeur de ces indicateurs a été estimée en résolvant l'équation suivante :

$$\text{Superficie résidentielle} = \sum_i [\alpha_i * \text{Type}_i]$$

Où - Type_i représente le nombre de logements construits entre 1991 et 1998 recensés dans la catégorie i de la typologie.

- α_i est un coefficient représentant la superficie moyenne d'un terrain attenant à un logement de la catégorie i .
- le terme $[\alpha_i * \text{Type}_i]$ dans la somme représente la superficie totale des terrains attenant aux logements de la catégorie i . Tous ces termes constituent les variables explicatives du modèle.
- $\sum_i [\alpha_i * \text{Type}_i]$ représente la superficie totale occupée par l'ensemble des terrains attenant à toutes les catégories de logement.
- La superficie résidentielle est la variable explicative du modèle ; elle est en effet égale logiquement à la somme des superficies des terrains attenant aux différents types de logement. En lieu et place de la superficie résidentielle, il s'agit plus précisément de la croissance de superficie résidentielle enregistrée entre 1991 et 1998 au Cadastre.

La résolution de ce type d'équations n'est pas sans poser certains problèmes. En effet, les solutions sont fort nombreuses ; de manière à les limiter, un certain nombre de contraintes et de valeurs de départ ont été fixées. Ces contraintes ont ainsi fait en sorte que les superficies attenant aux logements soient corrélées positivement avec la superficie habitable du logement. Ainsi, par exemple, la superficie du terrain attenant à une maison individuelle de grande taille devait être supérieure à celle d'une maison de taille moyenne, elle-même plus étendue que celle d'une petite maison. Dans le même but, à partir du recensement de 1991 et de la variable nombre de logements par bâtiment, on a estimé ce que pouvait représenter en superficie au sol les différents types d'appartements⁹.

⁶ Les rubriques cadastrales suivantes ont été considérées : « maisons », « fermes », « appartements », « buildings » ainsi que les « parcs et jardins ».

⁷ Outre les rubriques de la note précédente, les rubriques suivantes ont été ajoutées : « Bâtiments commerciaux », « Bâtiment publics », « Bâtiments d'utilité publique », « Bâtiment d'aide sociale et de santé », « Bâtiment d'enseignement », « Bâtiment de culte », « Bâtiment de sport et loisirs » ainsi que les « Bureaux ».

⁸ Le parc de 1991 a été actualisé par l'exploitation de la banque de données des permis de bâtir. Ministère de la région wallonne, Conférence Permanente du développement Territorial, Rapport final de la subvention 1999, Réflexion sur le développement d'un logement durable, Thème 8.3, Chap.1 p.16)

⁹ Afin d'évaluer l'emprise au sol d'un appartement d'une catégorie de taille donnée, la superficie totale des appartements a été estimée et divisée par le nombre total d'appartements. Le modèle sous-jacent est donc celui d'un

Afin d'estimer des superficies variant selon la localisation du terrain, autant d'équations qu'il n'y avait de groupes de communes ont été résolues. Le tableau 1.3.1 avance une série de superficies moyennes par type de logements et groupes de communes ; ces valeurs ne sont bien sûr qu'une des solutions possibles fournies par la procédure d'estimation et à cet égard, doivent être considérées avec une série de réserves. A défaut d'une meilleure estimation, ce sont ces valeurs qui seront utilisées.

Tableau 1.3.1 : Superficie moyenne estimée par type de logements

	Habitat collectif				Habitat individuel			
	Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand
Agglomération	20 m2	30 m2	50 m2	80 m2	200 m2	400 m2	700 m2	900 m2
Banlieue	25 m2	40 m2	60 m2	100 m2	300 m2	700 m2	1100 m2	1250 m2
Petites villes	25 m2	40 m2	60 m2	100 m2	200 m2	700 m2	1100 m2	1300 m2
Banlieue éloignée	25 m2	40 m2	60 m2	100 m2	350 m2	750 m2	1100 m2	1300 m2
Communes rurales	30 m2	45 m2	65 m2	105 m2	450 m2	800 m2	1300 m2	1550 m2

a) *Consommation prévisible en termes de superficies résidentielles*

En multipliant les nombres estimés dans chacune des catégories de logements (Tableau 1.2.4) et les superficies moyennes mises en évidence au tableau 1.3.1, la consommation résidentielle imputable à la croissance démographique 2000-2015 a été évaluée. Les tableaux 1.3.2 donnent cette consommation à la fois à l'échelle régionale et à l'échelle du groupement des communes selon que sont permises ou non les migrations inter-secteurs.

Tableau 1.3.2(a) : Superficie résidentielle consommée par type de logements et groupes de communes (migrations inter-secteurs autorisées)

	Collectif				Individuel				Total
	Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand	
Agglomération	11,2 ha	21,4 ha	34,6 ha	12,9 ha	83,7 ha	376,6 ha	1215,2 ha	529,7 ha	2285,2 ha
Banlieue proche	2,4 ha	4,1 ha	6,4 ha	3,8 ha	35,7 ha	207,4 ha	664,8 ha	336,1 ha	1260,7 ha
Banlieue éloignée	1,8 ha	3,2 ha	5,7 ha	3,2 ha	28,8 ha	245,0 ha	768,6 ha	380,1 ha	1436,3 ha
Petite ville	2,5 ha	4,6 ha	7,8 ha	3,7 ha	33,0 ha	199,8 ha	589,4 ha	278,3 ha	1119,1 ha
Communes rurales	1,1 ha	2,0 ha	3,7 ha	2,2 ha	32,7 ha	165,6 ha	578,7 ha	297,7 ha	1083,7 ha
Total	18,9 ha	35,3 ha	58,2 ha	25,9 ha	213,8 ha	1194,4 ha	3816,7 ha	1821,8 ha	7185,0 ha

Tableau 1.3.2(b) : Superficie résidentielle consommée par types de logements et groupes de communes (migrations inter-secteurs non autorisées)

	Collectif				Individuel				Total
	Très petit	Petit	Moyen	Grand	Très petit	Petit	Moyen	Grand	
Agglomération	8,6 ha	15,6 ha	24,3 ha	7,9 ha	54,1 ha	213,5 ha	612,3 ha	199,1 ha	1135,3 ha
Banlieue proche	3,2 ha	5,2 ha	8,4 ha	5,3 ha	37,4 ha	221,1 ha	728,0 ha	478,1 ha	1486,7 ha
Banlieue éloignée	3,0 ha	6,9 ha	15,2 ha	11,0 ha	25,2 ha	239,1 ha	764,8 ha	435,6 ha	1500,8 ha
Petite ville	2,2 ha	4,1 ha	7,7 ha	5,2 ha	61,3 ha	347,0 ha	1082,5 ha	673,0 ha	2183,0 ha
Communes rurales	1,7 ha	4,6 ha	11,7 ha	9,3 ha	43,1 ha	214,7 ha	820,0 ha	494,5 ha	1599,6 ha
Total	18,6 ha	36,4 ha	67,1 ha	38,7 ha	221,1 ha	1235,5 ha	4007,7 ha	2280,3 ha	7905,4 ha

bâtiment avec un seul logement par étage. La valeur trouvée a encore été multipliée par deux environ afin de tenir compte des dégagements s'ajoutant aux superficies habitables, garages et éventuellement jardins.

La consommation totale s'élève entre 7200 et 7900 hectares environ ; comparativement aux quelques 9000 hectares prévus avec le scénario maximaliste (cfr. rapport de la subvention précédente) qui permettait de tester quasi à la limite la potentialité des zones d'habitat à accueillir de nouvelles activités, cela représente un gain compris entre 15 et 20%. A titre de comparaison, ces quinze dernières années, la consommation résidentielle de sol s'est élevée à quelques 15000 hectares. Ce gain substantiel de superficie s'expliquant essentiellement par une croissance démographique uniquement due à des ménages de petites tailles, pouvant se contenter de logements plus petits ou pouvant se recentrer sur des communes d'agglomération ou des petites villes.

Plus de la moitié de cette demande résidentielle devrait être affectée à la construction de logements moyens (L2); respectivement un peu plus d'un quart et un sixième de la demande résidentielle devrait être affectées à des L3 et des L1. Les L0 qui ne correspondent plus fort aux standards de vie occidentaux constituent une part marginale de la demande.

b) Consommation prévisible en termes de superficies urbanisées

Ces superficies urbanisées sont obtenues en pondérant simplement les superficies résidentielles estimées (cfr. tableaux 1.3.2) par le rapport entre la superficie cadastrée comme urbanisée en 1998 et celle considérée comme résidentielle. A l'échelle régionale, avec un modèle de mixité attribuant un quart de la superficie résidentielle aux équipements communautaires, on peut estimer la demande d'urbanisation due à la demande des ménages entre environ 9000 et 10000 hectares.

Tableau 1.3.3 : Superficie urbanisée consommée par groupes de communes

	Superficie cadastrée en 1998			Superficie estimée 2000-2015			
	urbanisée	résidentielle	rapport urb./rés.	rés.(a)	rés.(b)	urb.(a)	urb.(b)
Agglomération	32950 ha	25721 ha	1,28	2285 ha	1135 ha	2927 ha	1454 ha
Banlieue proche	23971 ha	20340 ha	1,18	1261 ha	1487 ha	1486 ha	1752 ha
Banlieue éloignée	24864 ha	20974 ha	1,19	1436 ha	1501 ha	1703 ha	1779 ha
Petite ville	18349 ha	13679 ha	1,34	1119 ha	2183 ha	1501 ha	2928 ha
Communes rurales	18174 ha	14505 ha	1,25	1084 ha	1600 ha	1358 ha	2004 ha
Total	118309 ha	95220 ha	1,24	7185 ha	7905 ha	8927 ha	9822 ha

Il n'a pas été possible de détailler davantage les besoins en équipements. Il avait été imaginé de faire appel à des normes de superficies par ménages comme cela avait pu être le cas pour le logement. En effet, non seulement le rayonnement d'un équipement est difficilement identifiable mais en plus variable d'un équipement à l'autre. De plus, la problématique est encore bien plus complexe que les logements car idéalement il faudrait considérer aussi les catégories d'âges. A la section 2, le Centre de Recherche Urbaine (CRU) a néanmoins mis en évidence les grandes tendances de l'évolution de la demande en termes d'équipements.

1.4 BESOINS EN LOGEMENTS SELON LE SEGMENT DE MARCHÉ

La révision des plans de secteurs, envisagée par la Région Wallonne, a généré l'élaboration de plusieurs prospectives à l'horizon 2015. Le GUIDE / Centre de Recherche Urbaine présente ici une prospective de la demande de logements basée sur une étude des modes de vie et exprimé en tailles et types (locatif, acquisitif) de logements.

L'évaluation de la demande selon l'évolution des modes de vie s'appuie sur les recherches menées depuis mars 2000.

Pour rappel, les grandes lignes de ce cheminement ont été les suivantes.

Le logement durable est défini par son caractère durable, soutenable et éco-efficient. D'un point de vue sociologue, a été privilégiée la « soutenabilité » (*sustainability*) du logement et donc d'une part, la spatialisation de la « demande sociale » de logements en Région Wallonne et d'autre part, l'analyse des marchés de logements publics ou aidés.

Seule l'hypothèse de la segmentation du marché peut expliquer pourquoi une offre globale suffisante de logements peut aller de pair avec des problèmes importants d'accès aux logements. Suite à une esquisse de la nouvelle économie – émergence de nouvelles formes de précarité qui viennent consolider la précarité structurelle déjà existante – et à l'étude des ménages précarisés en Wallonie – les familles monoparentales, les personnes faiblement qualifiées, etc. – , trois conclusions ont été élaborées :

- *L'état du marché ne résulte pas de l'adaptation de l'offre de logements à la demande ou aux besoins des ménages mais il résulte de la capacité qu'ont les acteurs aux intérêts divergents d'y « négocier » leur place. Ainsi les prix immobiliers sont davantage tributaires des disparités entre revenus – mesurée par le coefficient de Gini – que du revenu moyen local. Ce constat donne naissance à une typologie socio-économique de la Région Wallonne à l'échelle des arrondissements.*
- Au delà du faible revenu, deux facteurs font aujourd'hui obstacle à l'accès général au logement soutenable : l'instabilité d'emploi et le mono-revenu. L'inadéquation entre le marché du logement (double revenu, ancrage, stabilité) et le marché de l'emploi (précarité, mobilité, instabilité) crée des goulets d'étranglement dans les segments les plus flexibles et les plus abordables du marché.
- La frange la plus précarisée de la population est coincée sur un marché « social » trop étroit et dès lors trop cher ou de mauvaise qualité. Les sociétés de logements sociaux ne peuvent y faire face et doivent en plus assainir leurs budgets. Les Agences Immobilières Sociales, confrontées aux mêmes problèmes, doivent travailler sur un marché privé actuellement très contraignant. D'où la volonté d'attirer des ménages plus aisés, de créer une mixité sociale et d'instaurer l'accompagnement social.

Ces conclusions amènent à renverser les logiques de mixité sociale en développant des mesures favorisant le maintien de populations à faibles revenus dans des zones à hautes pressions foncières et immobilières et en développant des solidarités intra-régionales. Elles plaident aussi en faveur du maintien de la vocation sociale du secteur public de logements et en faveur d'une action ciblant les populations les plus marginalisées.

Enfin, une politique sectorielle a été recommandée, qui vise à rendre le marché du logement plus « fluide » et à développer la partie privée du parc locatif par la création d'incitants en faveur d'investisseurs particuliers et par le ré-équilibre de l'investissement immobilier face aux avantages octroyés à l'investissement mobilier.

L'analyse des nouvelles formes de précarité et de l'émergence de catégories démographiques et socio-économiques précarisées impose de mettre en relation les modes de vie émergents avec le logement d'une part et l'équipement de proximité d'autre part. Cela donne lieu à :

- Une typologie des modes de vie. La catégorie socioprofessionnelle, indicateur classique des modes de vie, a été remplacée par une typologie qui distingue les ménages stables, instables et marginalisés. A partir de leur situation professionnelle, évaluée en termes de revenus et de maîtrise de l'avenir, nous avons analysé leurs modes de vie sous l'angle des consommations, des liens familiaux, des sociabilités, du rapport au logement et du territoire habité.
- Une prospective socio-économique de la demande de logements à l'échelle de la Région Wallonne en 2015. Une étude de l'économie et de la société post-fordiste permet d'envisager une prospective, basée sur la typologie ménages stables / instables / marginalisés, dans le cadre d'un avenir où la reprise économique se fonde sur la création d'emplois instables.
- Une réflexion sur le logement futur. Sur base de l'étude de quelques productions architecturales récentes, nous esquissons les grandes lignes d'un logement plus adapté aux nouveaux modes de vie, c'est-à-dire au désir de vivre dans un espace plus spacieux et à la volonté de flexibilité des espaces et des activités.
- Une catégorisation des différents services de proximité. Les transformations des structures familiales, les évolutions culturelles et professionnelles amènent les ménages à déléguer à l'extérieur des tâches auparavant produites dans la sphère familiale. Dès lors les mobilités et parcours quotidiens se démultiplient et la notion d'équipement s'élargit à celle du service qui ne nécessite souvent pas de production foncière.
- Une réflexion alternative à l'aménagement du territoire moderne associant la prise en compte de l'appropriation des espaces et de l'éclosion de territoires en réseaux. La question des proximités, des équipements, des sociabilités, du travail, etc. doit alors être envisagée en rapport aux configurations territoriales produites par les mobilités quotidiennes qui sont socialement très différenciés et inégalitaires.

Les recommandations s'inscrivent alors dans le cumul de ces différents enseignements : envisager les modes de vie et la différence socio-économique selon une nouvelle catégorie qui est le degré de stabilité et la maîtrise de l'avenir de l'individu en plus des revenus ; construire la prospective comme un outil politique d'orientation et non comme une prédiction positive et naturelle ; produire des logements qui rompent avec la tradition du domicile fixe, ancré et rigide à destination de la famille sédentaire « classique » ; aménager le développement des services de proximité émergents ; rendre compte des territoires produits par les mobilités quotidiennes.

LA PHASE ACTUELLE DE LA RECHERCHE EST LA PROLONGATION DIRECTE DES DEUX PRECEDENTES.

Cette partie se compose de la manière suivante :

- 1.4.1 Présentation de la méthodologie utilisée pour la production des fiches ;
- 1.4.2. Commentaire sur les résultats des fiches et leurs implications politiques.

1.4.1 Méthodologie de la demande en segments de logement

Pour évaluer la demande en segments de logements (acquisitif, locatif, locatif aidé) pour l'année 2015, nous avons procédé en trois temps :

- La construction d'une typologie socioprofessionnelle.
- L'évaluation de la demande à l'échelle de la Région Wallonne en segments de logements. Nous reprendrons principalement les résultats que nous avons développés dans le rapport final CPDT subvention 2000. Il s'agit de reprendre ces résultats comme une moyenne régionale qui nous permet d'analyser l'évolution par plans de secteur.
- L'évaluation de la demande à l'échelle des plans de secteur des différents segments de logement.

1.4.1.1 Typologie socioprofessionnelle

Nous avons construit une typologie sur base de l'inscription socioprofessionnelle. Cette typologie regroupe trois types : les ménages stables, les ménages instables et les ménages marginalisés. Pour la construire, nous nous sommes basés à la fois sur le CERC (Connaissance de l'Emploi, des Revenus et des Coûts) de 1993 et plus fréquemment sur l'enquête PSBH (Panel Survey of Belgian Households) de 1998. Nous rappelons les différents types. Pour une analyse plus complète et plus détaillée voir CPDT 2000, Thème 1.1. Prospective démographique et logement, Premier Volume, Première Partie, Chapitre 1.

- Les ménages « stables » = les ménages ayant des revenus élevés et disposant d'une grande sécurité d'emploi ; les ménages disposant d'une faible sécurité d'emploi mais ayant des revenus élevés ; les ménages ayant des revenus faibles ou moyens mais stables. Sont considérés comme stables, les ménages où les individus ont un emploi depuis plus d'un an et n'ont pas changé d'emploi pour des raisons qu'ils jugent extérieures à leur volonté, de même que les ménages composés de pensionnés ou de travailleurs à temps partiel.
- Les ménages « instables » = tous les ménages ayant un emploi instable ou précaire dont les revenus ne sont pas suffisamment élevés pour se prémunir contre les effets de l'instabilité professionnelle. Sont considérés comme instables, les ménages où les individus ont obtenu un emploi dans le courant de l'année, qui ont changé d'emploi pour des raisons qu'ils jugent extérieures à leur volonté, qui travaillent de manière non volontaire à temps partiel ou encore qui travaillent sous les statuts de travailleurs temporaires.
- Les ménages « marginalisés » = tous les ménages dont les revenus sont des revenus de remplacement, des allocations ou des aides. Sont considérés comme marginalisés, les ménages composés d'individus au chômage, de minimexés ou d'une partie des pré-pensionnés.

1.4.1.2 Demande en logements à l'échelle de la région wallonne

Nous avons traité de la demande en segments de logement à l'échelle de la région wallonne dans le Rapport Final CPDT 2000. Les différents éléments que nous reprenons ici sont les résultats de ce que nous avons démontré dans ce rapport. L'analyse à l'échelle de la région wallonne nous permet de déterminer une moyenne régionale tant au niveau des structures des

ménages qu'au niveau des segments de logements. Il ne s'agira donc pas d'appliquer en tant que telle cette moyenne pour les plans de secteur mais de la moduler selon la spécificité des plans de secteur. Nous y reviendrons dans la partie 1.4.1.3.

1.4.1.3 Structure socio-économique en 1998

Il nous faut tout d'abord établir les liens entre les types socio-économiques que nous avons construits sur base de l'analyse du PSBH et les structures démographiques. Nous avons pris 9 catégories de ménage : les couples sans enfant, les couples avec un enfant, les couples avec deux enfants, les couples avec trois enfants et plus, les isolés sans enfant, les isolés avec un enfant, avec deux enfants, avec trois enfants et plus. Pour établir la relation entre la typologie socio-économique et la structure démographique, nous avons comparé l'échantillon du PSBH à la situation de la région wallonne pour 98. Voir à ce sujet CPDT, Rapport Final 2000, Thème 1.1, Premier Volume, Chapitre V. Modes de vie et évolution démographique.

Tableau 1.4.1 : Evaluation du nombre de ménages par type démographique et par inscription socio-économique-1998. Valeurs absolues.

	STABLES	INSTABLES	MARGINALISÉS	TOTAL
COUPLES -	217436	20576	72482	310494
COUPLES +1	131485	19216	35003	185704
COUPLES +2	131275	9505	21782	162562
COUPLES +3 &	59308	6350	18724	84382
ISOLÉS -	268213	35860	116931	421004
ISOLÉS +1	26524	10172	48545	85241
ISOLÉS +2	14810	1380	18984	35174
ISOLÉS +3 &	3930	623	9094	13647
TOTAL	852981	103682	341545	1298208

Sources : CPDT Thème 1.1 Prospective démographique et logement, Rapport Final 2000.

Ce tableau répartit donc la population wallonne en trois types socio-économiques selon 9 structures de ménages. Nous pouvons le transformer en valeurs relatives soit :

Tableau 1.4.2 : Evaluation du nombre de ménages pour 1998 par type démographique et par inscription socio-économique. Valeurs relatives.

	STABLES	INSTABLES	MARGINALISÉS
COUPLES -	70,0%	6,6%	23,3%
COUPLES +1	70,8%	10,3%	18,8%
COUPLES +2	80,8%	5,8%	13,4%
COUPLES +3 &	70,3%	7,5%	22,2%
ISOLÉS -	63,7%	8,5%	27,8%
ISOLÉS +1	31,1%	11,9%	57,0%
ISOLÉS +2	42,1%	3,9%	54,0%
ISOLÉS +3 &	28,8%	4,6%	66,6%
TOTAL	65,7%	8,0%	26,3%

1.4.1.4 Structure socio-économique de la région wallonne en 2015

Pour évaluer la répartition socio-économique des ménages en région wallonne pour l'année 2015, nous ne pouvons simplement prolonger les tendances naturelles sans tenir compte des transformations qui s'opèrent dans les formes d'inscription professionnelle.

La reprise économique, si reprise il y a, se fera non pas par l'augmentation des stables mais par celle des instables. Nous supposons alors que l'augmentation du nombre de personnes marginalisées (au chômage pour la plupart) s'apaisera, cessera ou même se renversera. Les tendances les plus probables sont liées aux transformations socio-économiques qui implique qu'une reprise économique ne signifie pas nécessairement un modèle fordiste mais plutôt un modèle postfordiste où l'instabilité devient structurelle au détriment de la stabilité et de la marginalité.

L'hypothèse que nous développons est que les pouvoirs publics appuieront et renforceront les transformations en cours afin de « relancer l'économie » et d'assurer une position concurrentielle (Voir à ce sujet CPDT Thème 1.1 Prospective démographique et logement, Rapport Final 2000, Tome 1, p. 32)

Toujours au niveau de la Région Wallonne la typologie est la suivante :

	Stables	Instables	Marginalisés
1998	65,7%	7,9%	26,3%
2015	53,5%	24,7%	21,8%

Tableau 1.4.3 : Evaluation du nombre de ménages pour 2015 par type démographique et par inscription socio-économique. Valeurs relatives.

	STABLES	INSTABLES	MARGINALISÉS
COUPLES -	58,7%	21,4%	19,9%
COUPLES +1	54,5%	30,8%	14,7%
COUPLES +2	69,2%	19,2%	11,6%
COUPLES +3 &	57,7%	23,8%	18,5%
ISOLÉS -	51,1%	26,3%	22,6%
ISOLÉS +1	23%	34%	43%
ISOLÉS +2	37,7%	13,6%	48,7%
ISOLÉS +3 &	23,1%	16,2%	60,7%
TOTAL	53,5%	24,7%	21,8%

Ce tableau nous sert de norme générale pour la situation en 2015. Nous le reprendrons dans le cadre de l'évolution au niveau des plans de secteurs et nous modulerons les pourcentages à partir d'une série d'indicateurs afin de tenir compte de la situation singulière de chaque plan de secteur.

1.4.1.5 Demande en segments de logement en 2015 pour la région wallonne

Nous présentons les tendances générales, à l'échelle de la Région Wallonne pour 2015, selon un scénario du type postfordiste (augmentation du nombre de ménages instables et diminution du nombre de ménages stables et marginalisés). Il nous faut à présent traduire ces types socio-économiques en demandes par segments de logement (acquisitif, locatif aidé ou public).

Nous avons choisi l'accessibilité financière (voir Rapport Final 2000 (plus particulièrement Tome 1, p. 35) selon les différents segments de logement comme critère de la mise en adéquation entre ménages et besoins. Pour chaque segment de logement nous avons établi un coût moyen d'accès mensuel et pour chaque type de ménage nous avons recensé un revenu médian mensuel. Afin de répartir les ménages dans les segments, nous avons croisé les revenus des quartiles des ménages aux coûts des segments.

Tableau 1.4.4 : Répartition des types socio-économiques par segments de logements.

	LOCATIF PUB	LOCATIF PRIVE	ACQUISITIF
STABLES	5%	5%	90%
INSTABLES	10%	65%	25%
MARGINALIS	50%	45%	5%

Sources : Calculs propres et CPDT Thème 1.1 Prospective démographique et logement, Rapport Final 2000.

Les capacités de stratégies à long terme, la stabilité d'emploi ou la capacité à s'extraire des fluctuations professionnelles, font que le groupe des stables est particulièrement représenté dans le segment acquisitif. Le groupe des instables étant plus soumis aux conséquences de fluctuations professionnelles et ne pouvant pas toujours mettre en place des stratégies à long

terme fait qu'ils sont plus représentés dans le segment locatif privé. Enfin les marginalisés sont totalement dépendants d'aides et ne peuvent que très difficilement mettre en place des stratégies à long terme et acquérir un logement ; ils sont donc particulièrement présents dans le segment locatif public.

En reprenant notre tableau 1.4.3 (proportions des différents types socio-économiques selon les structures démographiques des ménages) et en le liant au tableau 1.4.4 (segments de logements par type socio-économique), nous obtenons un tableau complet en valeurs relatives des demandes en segments de logements.

Tableau 1.4.5 : Proportions pour la Région Wallonne des demandes par segments de logement selon les structures démographiques des ménages. Horizon 2015

	LOCATIF PUBLIC	LOCATIF PRIVE	ACQUISITIF	TOTAL
STABLES				
S COUP-	0,74%	0,74%	13,29%	14,77%
S COUP+1	0,35%	0,35%	6,39%	7,10%
S COUP+2	0,38%	0,38%	6,80%	7,56%
S COUP+3	0,16%	0,16%	2,87%	3,18%
S ISOL-	0,89%	0,89%	16,05%	17,83%
S ISOL+1	0,08%	0,08%	1,40%	1,56%
S ISOL+2	0,05%	0,05%	0,92%	1,02%
S ISOL+3	0,01%	0,01%	0,21%	0,23%
INSTABLES				
I COUP-	0,54%	3,50%	1,35%	5,37%
I COUP+1	0,40%	2,60%	1,00%	4,01%
I COUP+2	0,21%	1,38%	0,53%	2,11%
I COUP+3	0,13%	0,86%	0,33%	1,31%
I ISOL-	0,92%	5,95%	2,29%	9,17%
I ISOL+1	0,23%	1,50%	0,58%	2,31%
I ISOL+2	0,04%	0,24%	0,10%	0,37%
I ISOL+3	0,02%	0,10%	0,04%	0,16%
MARGINALISES				
M COUP-	2,50%	2,25%	0,25%	5,01%
M COUP+1	0,96%	0,86%	0,10%	1,91%
M COUP+2	0,64%	0,58%	0,06%	1,28%
M COUP+3	0,51%	0,46%	0,05%	1,02%
M ISOL-	3,95%	3,55%	0,39%	7,89%
M ISOL+1	1,45%	1,31%	0,15%	2,91%
M ISOL+2	0,66%	0,59%	0,07%	1,32%
M ISOL+3	0,30%	0,27%	0,03%	0,61%
Total	16,12%	28,66%	55,25%	100,01%

Sources : Croisement entre le tableau 1.3 et 1.4. Légende : S=stables, I=Instables ; M=marginalisés. Ce qui nous donne 9 structures de ménages x trois types socio-économiques.

Nous pouvons à présent traduire ces proportions en tailles de logements. Pour ce faire, nous rassemblons les ménages dont les besoins en termes de superficie correspondent. Nous avons déterminé quatre types de logements :

L0= logement dont la superficie n'excède pas 45m² ; il s'agit des ménages d'isolés.

L1= Logements dont la superficie est de 45m² à 65m² ; il s'agit des ménages monoparentaux avec un enfant et des couples sans enfants.

L2= Logements dont la superficie est de 65m² à 105m² ; il s'agit des couples avec un enfant et des ménages monoparentaux avec deux enfants.

L3= Logements dont la superficie est supérieure à 105m² ; il s'agit de l'ensemble des autres ménages.

Nous pouvons donc regrouper les types de ménages du tableau 1.4.5 en types de logements.

Tableau 1.4.6 : Répartition de la demande selon la surface et le segment de logement pour la Région Wallonne. Horizon 2015.

	LOCATIF PUBLIC	LOCATIF	AQUISITIF	TOTAL
L0	5,75%	10,40%	18,73%	34,88%
L1	5,54%	9,38%	17,01%	31,93%
L2	2,46%	4,70%	8,56%	15,72%
L3	2,36%	4,18%	10,93%	17,47%
TOTAL	16,12%	28,66%	55,25%	100 %

Sources : Regroupement des structures démographiques des ménages du tableau 1.4.6. Calculs propres.

1.4.1.6 Structure socio-économique en 2015 pour les plans de secteur

Les données issues de l'enquête du PSBH qui nous ont permis de construire notre typologie sont à l'échelle de la région wallonne et non des plans de secteur. Toute la difficulté est de traduire les proportions des ménages stables, instables et marginalisés à l'échelle des différents plans de secteur en tenant compte des spécificités de chacun de ceux ci.

Nous avons repris les proportions de la Région Wallonne que nous avons modulées à partir d'une série d'indicateurs nous permettant de faire varier la moyenne wallonne pour chacun des plans de secteur. Rappelons que la moyenne Wallonne de répartition pour 2015 des types de ménage selon l'inscription socio-professionnelle est :

	Stables	Instables	Marginalisés
2015	53,5%	24,7%	21,8%

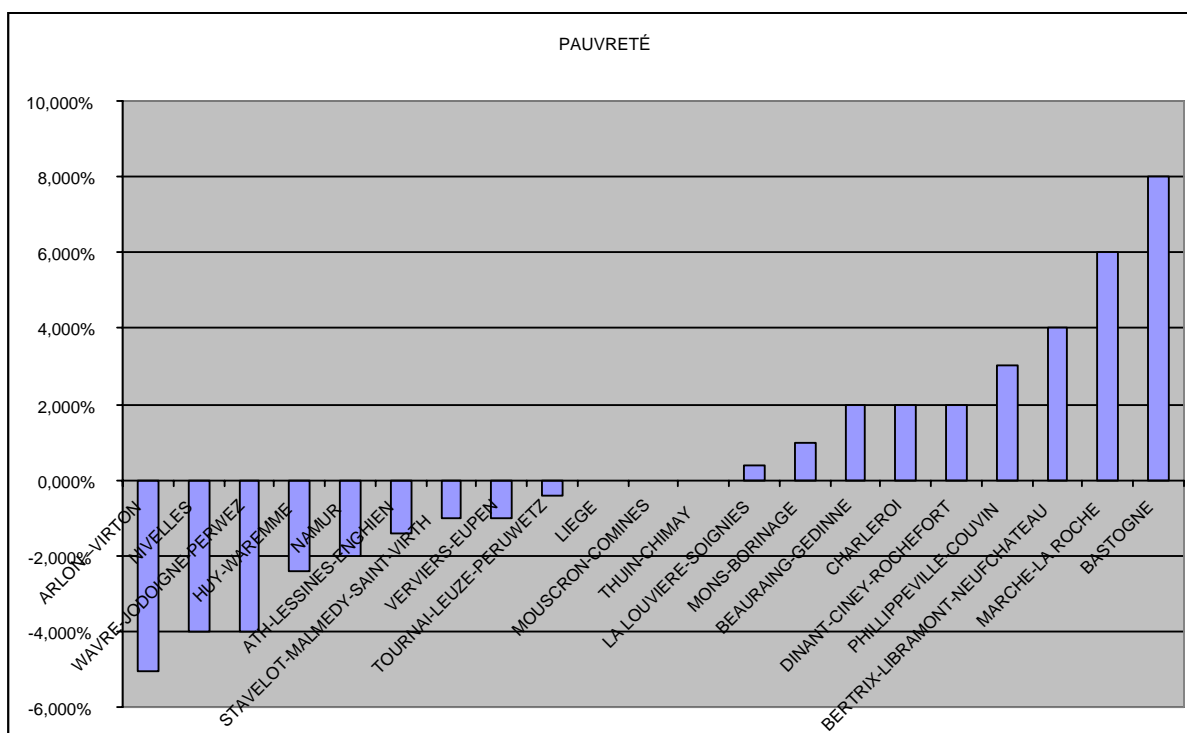
Il est évident que la proportion de ménages stables, instables et marginalisés varie considérablement d'un plan de secteur à l'autre. Nous avons repris des indicateurs de stabilité, d'instabilité et de marginalité. Nous en avons retenu huit : Taux de Pauvreté, Taux de Minimex, Taux de Chômage, Taux de Travail à temps partiel, Taux de Travailleurs indépendants, Taux de

Richesse, Taux de Travailleurs du segment public, le revenu et la disparité des revenus (coefficient de Gini).

Ces indicateurs nous permettent pour chaque plan de secteur de tenir compte de la stabilité (richesse, secteur public), l'instabilité (chômage, temps partiel, indépendants) et de la marginalité (pauvreté, minimex) ainsi que des tensions dues à la disparité des revenus (coefficient de Gini). Ces indicateurs ne sont pas prospectifs ; il s'agit de la situation actuelle des plans de secteur (année 98). Comme nous avons tenu compte de l'augmentation de l'instabilité liée à l'émergence d'une société post-fordiste dans les proportions de la répartition des ménages pour 2015 pour la Région Wallonne, ces indicateurs permettent de faire varier ces moyennes selon la situation actuelle de chaque plan de secteur.

Tableau 1.4.7 : Taux de pauvreté

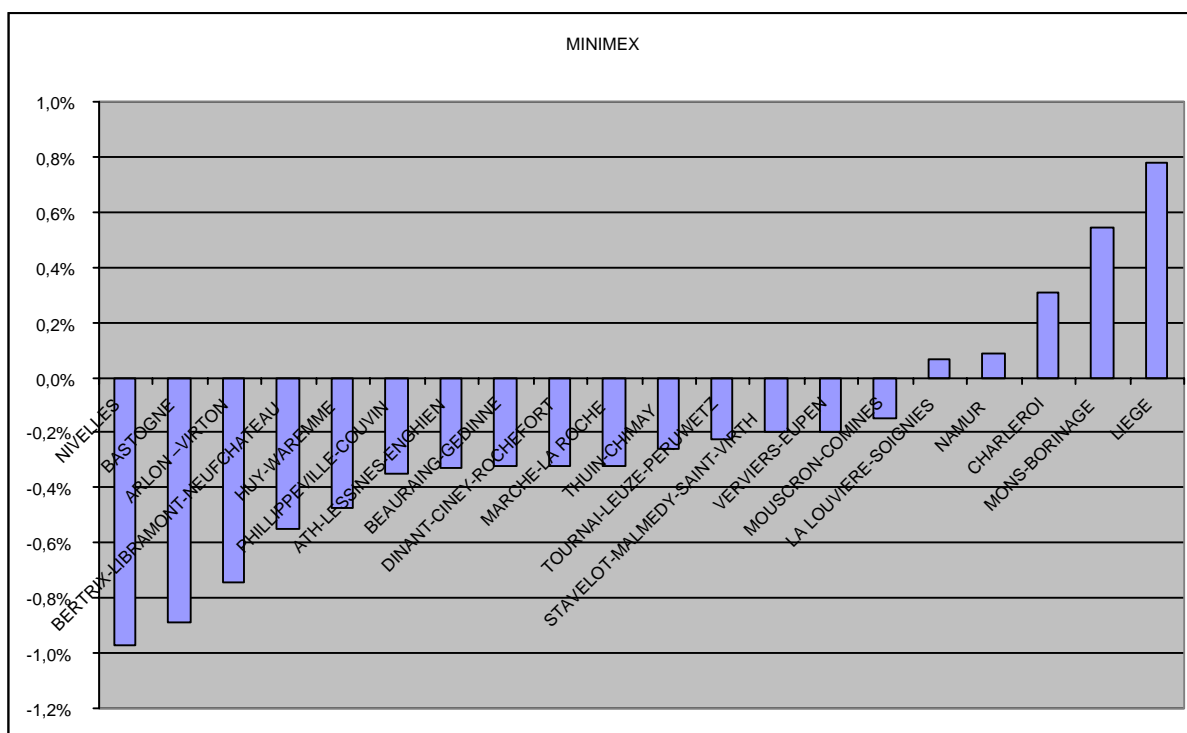
Il s'agit des parts de revenus en pourcentage en dessous du seuil de pauvreté établi à 3 1/4 du revenu médian régional. En 1997 le revenu médian régional est de 686.274 FB et donc le seuil est 500.000 FB. Il s'agit là d'un revenu faible : plus ou moins 36.000 FB net par mois par déclaration. Si le taux est de 15% cela veut dire qu'en 1997, 15% des déclarations fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents n'atteignent pas les 500.000 FB par an.



Source = INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), propre calcul ou CPDT, Thème 8.3 Programme 1999, pp. 170-171.

Tableau 1.4.8 : Taux de Minimexés

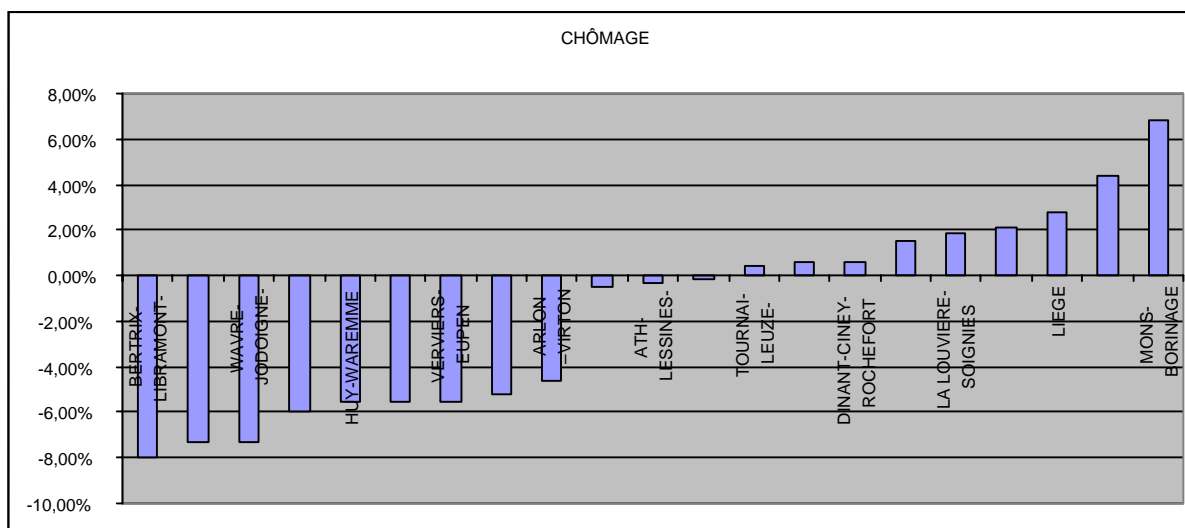
Il s'agit du nombre de personnes bénéficiaires d'un revenu minimum d'existence rapporté à la population âgée de 15 à 64 ans.



Sources : Numérateur = Ministère des Affaires Sociales-Nombre de minimexés au 20.04.2000 /
Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

Tableau 1.4.9 : Taux de Chomage

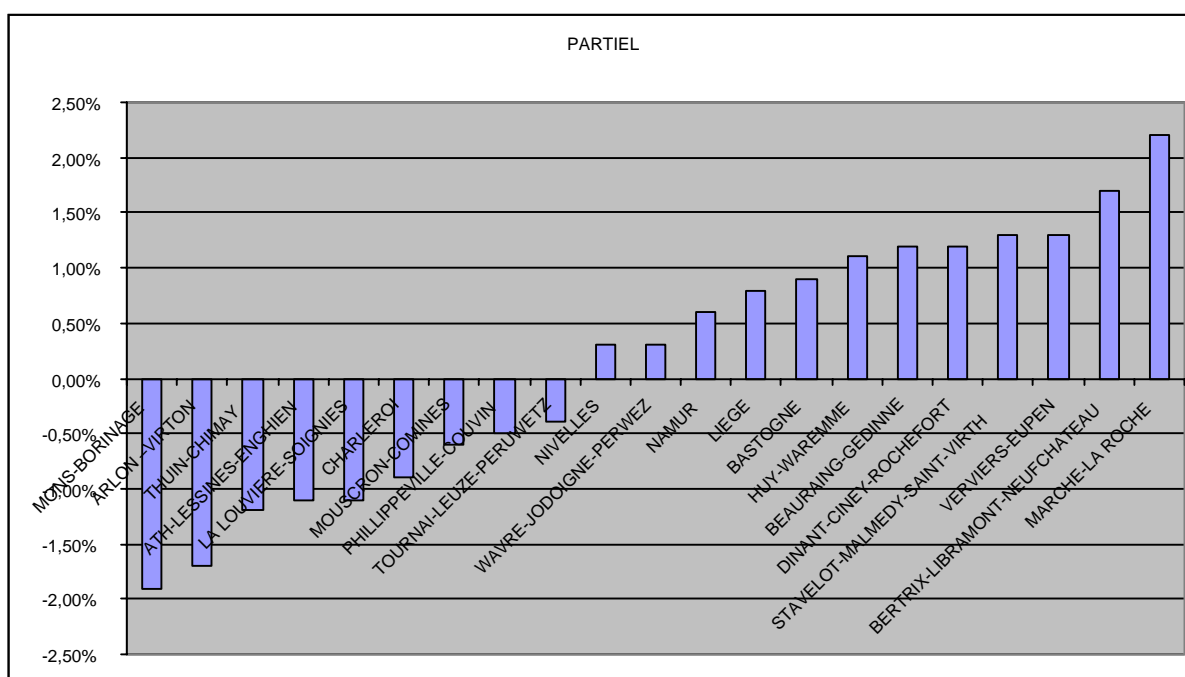
Il s'agit du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs et non demandeurs d'emploi résidant dans les plans de secteur (estimation) rapporté aux effectifs résidentiels des assurés contre le chômage - c-à-d. les chômeurs repris dans le numérateur et les autres travailleurs cotisant ONSS résidents.



Sources : Numérateur : FOREM/ONEM, l'enregistrement administratif de mars 2000/ Dénominateur : INAMI, février 1998.

Tableau 1.4.10 : Taux de Travail à temps partiel

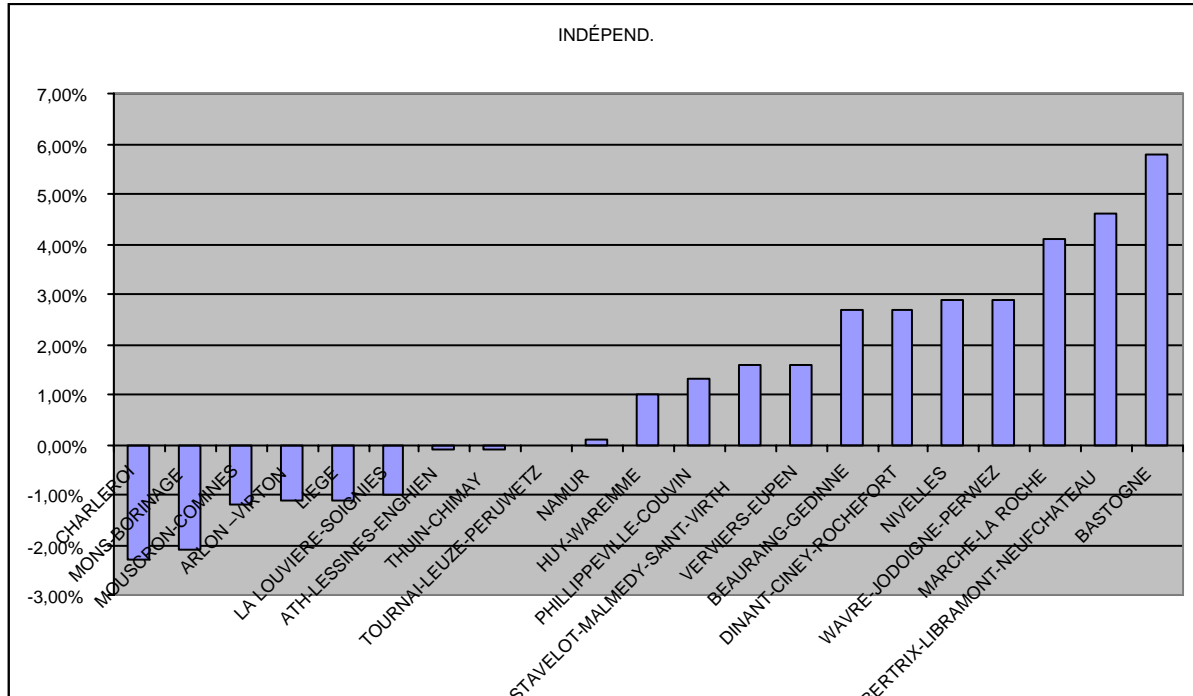
Il s'agit du rapport du nombre de travailleurs à temps partiel résidents à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en 1998. Le travailleur à temps partiel regroupe les catégories suivantes de l'INAMI = « salariés partiels » + « salariés intermittents » + « salariés saisonniers ».



Sources : INAMI, Études économiques et effectifs, nombre de travailleurs à temps partiel-situation en février 1998 (2000) / INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

Tableau 1.4.11 : Taux de Travailleurs indépendants

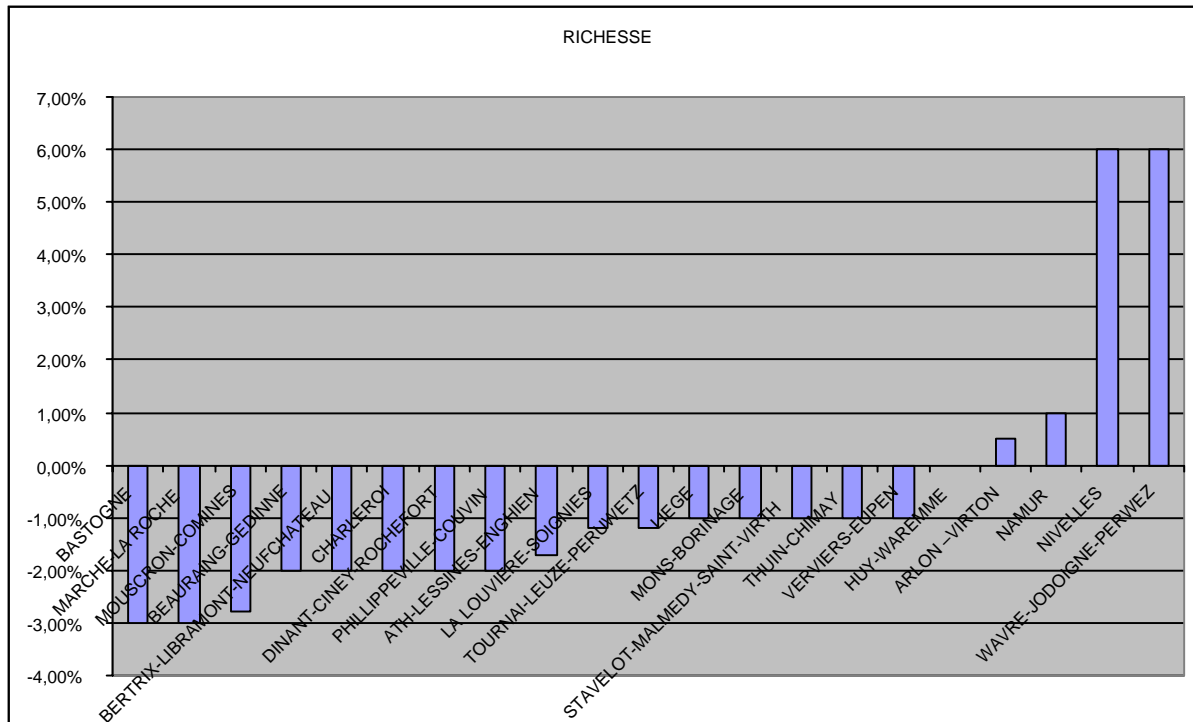
Il s'agit du nombre de personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants rapporté à la population âgée de plus de 15 ans en 1998. La totalité des six catégories de l'INASTI est prise en compte : « Indépendant » ou « Aidant » x « Activité principale » ou « Activité complémentaire » ou « Activité après (âge) pension ».



Sources : Numérateur = INASTI Région Wallonne 1998 (30 juin 1999) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

Tableau 1.4.12 : Taux de Richesse

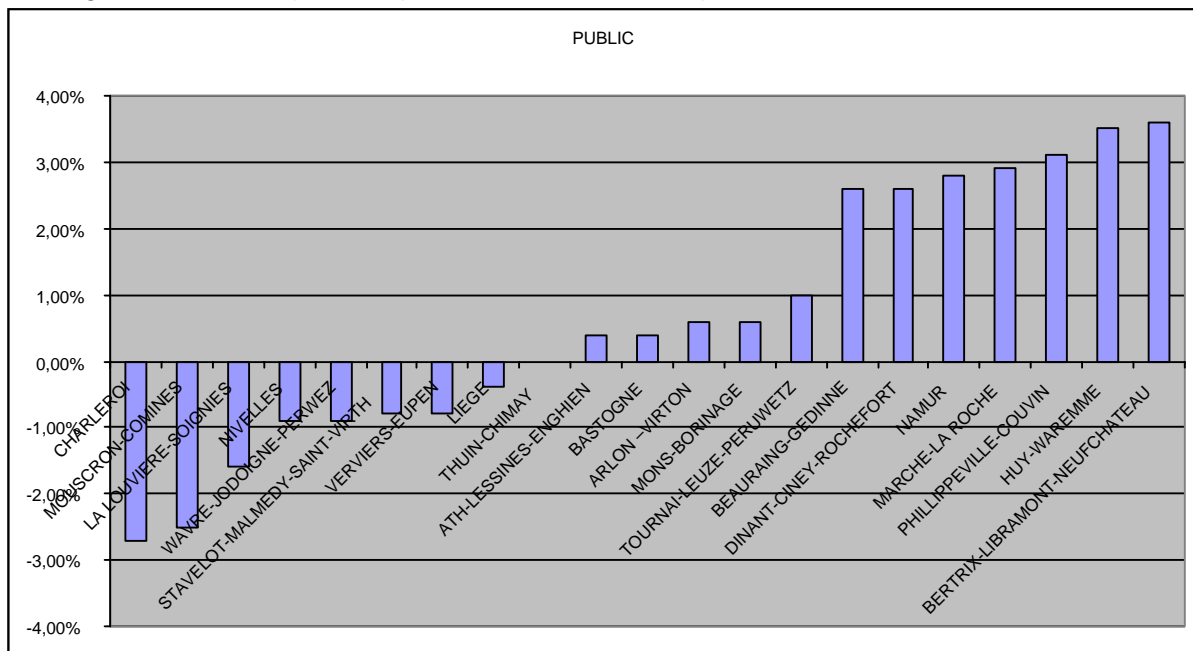
Il s'agit des parts de revenus en % au dessus de 2 millions rapportés à la totalité des déclarations fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents en 1997.



Sources = INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), Calculs propres.

Tableau 1.4.13 : Fonction publique

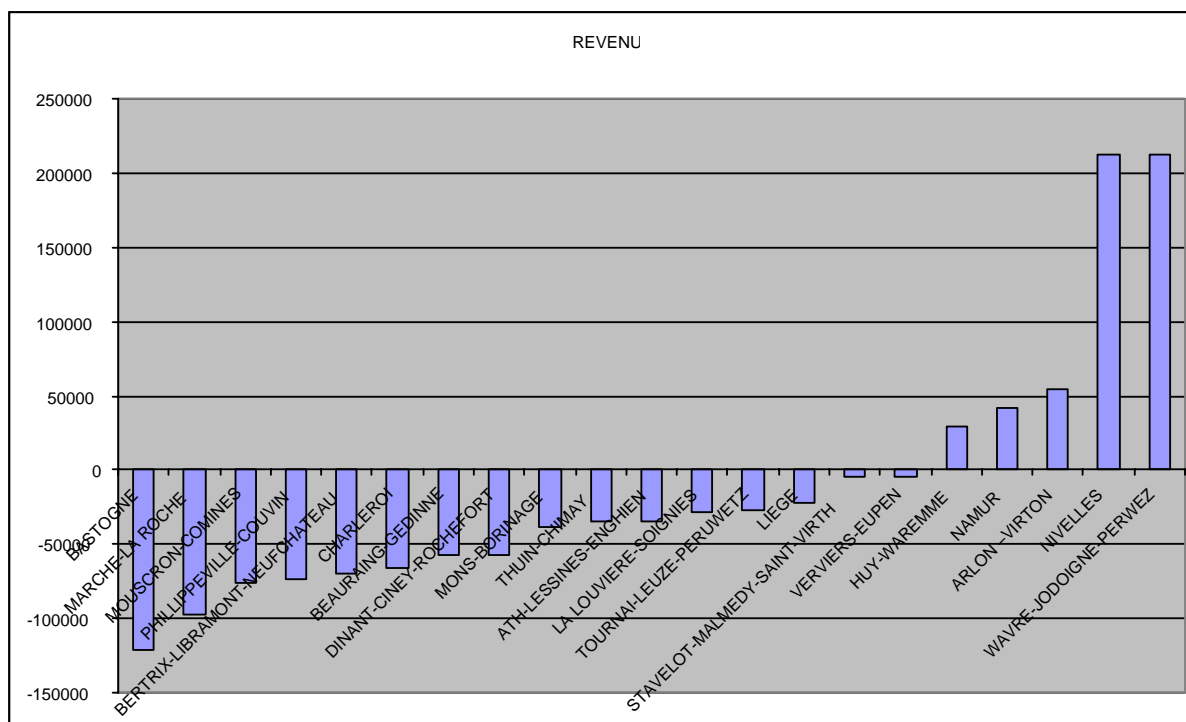
Il s'agit du rapport du nombre de fonctionnaires résidents à la population âgée de 15 à 64 ans. Concrètement, il s'agit de fonctionnaires définis par l'INASTI : fonctionnaires nommés à titre définitif dans le secteur public et les parastataux, le personnel occupé dans le secteur de l'enseignement, ainsi que les sportifs rémunérés et le personnel statutaire de la SNCB.



Sources : Numérateur = INAMI, Études économiques et effectifs, nombre de fonctionnaires-situation en février 1998 (2000) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

Tableau 1.4.14 : Revenu Moyen

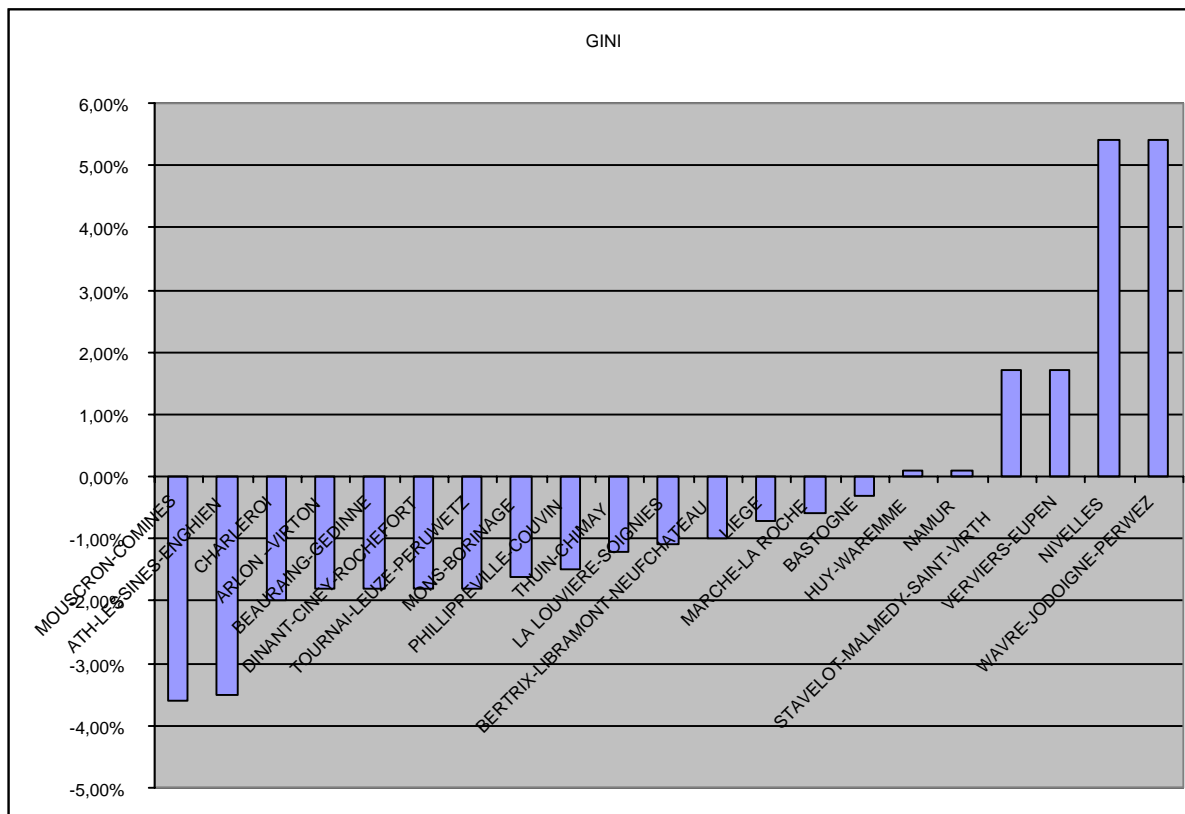
Il s'agit du revenu imposable net moyen par déclaration en FB par an en 1997. Par exemple, en Région Wallonne en 1997 le montant moyen des revenus soumis à l'impôt et déclarés dans une déclaration fiscale est de 874.585 FB.



Sources : INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), calculs propres.

Tableau 1.4.15 : Disparité des revenus (Gini)

Il s'agit d'un indice économique évaluant la disparité des revenus, la distribution des avoirs dans une zone étudiée : un coefficient égal à 1 signifierait qu'un ménage détient tous les revenus tandis qu'un coefficient égal à 0 signifierait que tous les ménages disposent d'un même revenu.



Sources : INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

A l'analyse de ces huit indicateurs, nous avons constaté des similitudes entre différents plans de secteur que nous avons regroupés. Nous avons regroupé les 8 types de plans de secteur qui présentent des situations très proches selon les indicateurs en trois différents groupes selon la situation par rapport à la Région Wallonne : 1) trois types caractérisés par une situation de différence prononcée par rapport à la moyenne de Région Wallonne ; 2) trois types caractérisés par une différence modérée par rapport à la Région Wallonne ; 3) deux types présentant une situation très proche de la Région Wallonne.

- Premier groupe : Trois types - Différence prononcée par rapport à la Région Wallonne.

Très riche, disparités importantes, tensions fortes-chômage (grande variation 8%)

NIVELLES

WAVRE

Huy

Arlon

Namur

Stables

Instables

Marginalisés.

59,5%

16,7%

23,8%

Très pauvre, peu de disparités, tensions faibles + chômage (grande variation 8%)

Charleroi

Liège

LA LOUVIERE
Mons

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
45,5%	28,7%	25,8%

Pauvre + tensions (gentrification) +/- chômage (moindre variation 6%)

Ath
Tournai

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
58,5%	18,7%	22,8%

- Deuxième groupe : Trois types & profil rural se détachant de la moyenne

Pauvre-chômage (variation moyenne 4%)

Bastogne

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
51,5%	22,7%	25,8%

Pauvre + stabilité-chômage (variation moyenne 4%)

Bertrix
Philippeville
Marche-en-Famenne

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
56,5%	22,7%	20,8%

Pauvre-riche + tensions-chômage (moindre variation 3%)

Stavelot
Verviers

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
50,5%	26,7%	22,8%

- Troisième groupe : Deux types proches de la moyenne régionale

Moyenne régionale-tensions +stabilité +/- chômage (variation 2%)

Bauraing
Dinant

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
55,5%	23,7%	20,8%

Moyenne régionale-tensions-chômage

Mouscron

THUIN		
<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
52,5%	26,7%	20,8%

1.4.1.7 Transformation en segments de logements par plan de secteur pour 2015

Les différentes proportions issues de l'analyse des indicateurs nous permettent de moduler la moyenne régionale utilisée pour une prospective de l'évolution de la demande en logements pour 2015.

Pour l'exprimer, nous pouvons prendre l'exemple du plan de secteur Arlon-Virton. Arlon-Virton fait partie du premier groupe de nos catégories des plans de secteur (type 1).

Nous procéderons en trois étapes :

1. Répartition des ménages en types socio-économiques : Stables, Instables et Marginalisés

Tout comme Nivelles ou Wavre, Arlon-virton présente une différence marquée par rapport à la moyenne régionale. La répartition des niveaux de stabilité, d'instabilité et de marginalité est la suivante :

<u>Stables</u>	<u>Instables</u>	<u>Marginalisés.</u>
59,5%	16,7%	23,8%

Tableau 1.4.18 : Répartition en valeurs relatives des types de ménages par types socio-économiques pour Arlon-Virton. Horizon 2015

	STABLES	INSTABLES	MARGINALISÉS	TOTAL
COUPLES -	64,7%	13,4%	21,9%	100%
COUPLES +1	60,5%	22,8%	16,7%	100%
COUPLES +2	75,2%	11,2%	13,6%	100%
COUPLES +3 &	63,7%	15,8%	20,5%	100%
ISOLÉS -	57,1%	18,3%	24,6%	100%
ISOLÉS +1	29,0%	26,0%	45,0%	100%
ISOLÉS +2	43,7%	5,6%	50,7%	100%
ISOLÉS +3 &	29,1%	8,2%	62,7%	100%
TOTAL	59,5%	16,7%	23,8%	100%

En reprenant les évolutions démographiques par le prolongement des tendances observées, nous avons la structure démographique suivante :

Tableau 1.4.19 : Prospective démographique pour Arlon Virton. Horizon 2015

	TOTAL
COUPLES -	10488
COUPLES +1	5536
COUPLES +2	5815
COUPLES +3 &	2992
ISOLÉS -	13878
ISOLÉS +1	2230
ISOLÉS +2	946
ISOLÉS +3 &	359
TOTAL	42244

Pour évaluer la répartition des types de ménages en structures socio-économiques en tenant compte de l'évolution démographique, nous lions le tableau 1.18 et 1.19, ce qui nous donne le tableau suivant :

Tableau 1.4.20 : Répartition des ménages en types socio-économiques pour Arlon-Virton. Horizon 2015

	STABLES	INSTABLES	MARGINALISÉS	TOTAL
COUPLES -	6786	1405	2297	10488
COUPLES +1	3349	1262	925	5536
COUPLES +2	4373	651	791	5815
COUPLES +3 &	1906	473	613	2992
ISOLÉS -	7924	2540	3414	13878
ISOLÉS +1	647	580	1004	2230
ISOLÉS +2	413	53	480	946
ISOLÉS +3 &	104	29	225	359
TOTAL	25503	6994	9748	42244

Il nous faut à présent transformer cette répartition des ménages en segments de logement. Le rapport entre les types socio-économiques et la demande en segment de logement est la même pour tous les plans de secteur puisqu'il s'agit de l'accessibilité financière. Nous pouvons reprendre les proportions que nous avons développées à l'échelle de la Région Wallonne telle qu'elle.

2. Demande en segments de logement par types de ménages.

Tableau 1.4.21 : Demande en segments de logement selon les types socio-économiques à l'échelle de la Région Wallonne :

	LOC PUB	LOC PRIVE	ACQUISITIF
STABLES	5%	5%	90%
INSTABLES	10%	65%	25%
MARGINALIS	50%	45%	5%

Nous pouvons lier le tableau 1.20 et le tableau 1.4.21 pour répartir la demande en logement dans les différents types de logement.

Tableau 1.4.22 : Répartition des ménages en valeurs absolues par segments de logement-Arlon-Virton 2015

	LOCATIF PUBLIC	LOCATIF PRIVE	ACQUISITIF	TOTAL
S COUP-	339	339	6107	6786
S COUP+1	167	167	3014	3349
S COUP+2	219	219	3936	4373
S COUP+3	95	95	1715	1906
S ISOL-	396	396	7132	7924
S ISOL+1	32	32	582	647
S ISOL+2	21	21	372	413
S ISOL+3	5	5	94	104
I COUP-	141	914	351	1405
I COUP+1	126	820	316	1262
I COUP+2	65	423	163	651
I COUP+3	47	307	118	473
I ISOL-	254	1651	635	2540
I ISOL+1	58	377	145	580
I ISOL+2	5	34	13	53
I ISOL+3	3	19	7	29
M COUP-	1148	1034	115	2297
M COUP+1	462	416	46	925
M COUP+2	395	356	40	791
M COUP+3	307	276	31	613
M ISOL-	1707	1536	171	3414
M ISOL+1	502	452	50	1004
M ISOL+2	240	216	24	480
M ISOL+3	113	101	11	225
TOTAL		0	0	42244

3. Taille des logements par segments de logement.

Tout comme pour la Région Wallonne, nous pouvons regrouper les ménages selon leur demande en taille de logement. Nous reprenons donc les mêmes catégories de logements :

L0= logement dont la superficie n'excède pas 45m² ; il s'agit des ménages d'isolés.

L1= Logements dont la superficie est de 45m² à 65m² ; il s'agit des ménages monoparentaux avec un enfant et des couples sans enfants.

L2= Logements dont la superficie est de 65m² à 105m² ; il s'agit des couples avec un enfant et des ménages monoparentaux avec deux enfants.

L3= Logements dont la superficie est supérieure à 105m² ; il s'agit de l'ensemble des autres ménages.

Tableau 1.4.23 : Demande de logements en taille et en segments de logement pour Arlon-Virton. Horizon 2015

	LOC PUB	LOCATIF	ACQUISITIF	TOTAL
L0	2357	3583	7938	13878
L1	2220	3147	7351	12718
L2	1022	1675	3785	6482
L3	1249	1802	6115	9166
Total	6848	10207	25189	42244

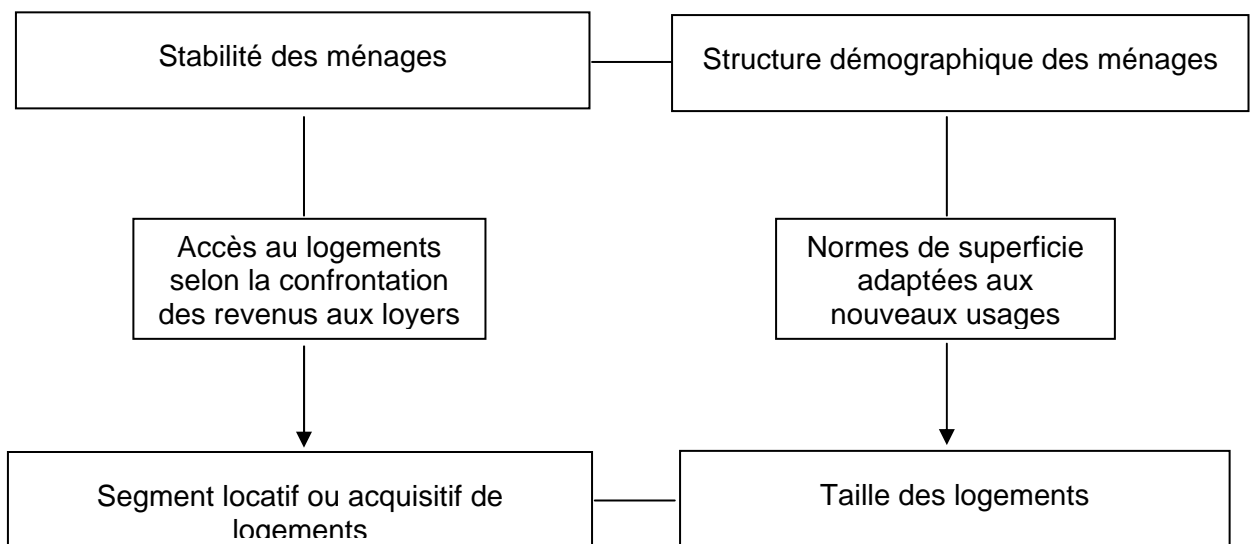
1.4.2 La demande en logements selon les modes de vie : résultat en 2015 par plan de secteur

Les résultats de la prospective menée sur base de l'étude des modes de vie émergents sont exposés et commentés dans ce chapitre : tant leur signification sociologique que leur implication politique sont envisagées. Mais avant cela, il est important de comprendre le sens exact des chiffres présentés et la manière dont ils peuvent être interprétés.

1.4.2.1 Interprétation des résultats chiffrés

La demande de logements basée sur l'étude des modes de vie a été évaluée à l'échelle du plan de secteur en 2015 selon la méthodologie présentée au point 1.4.1. Elle s'exprime en termes de segments et de tailles de logements qui sont des traductions quasi littérales des modes de vie émergents des ménages en ce qui concerne leur stabilité économique d'une part et leur usage de l'espace d'autre part. Deux processus parallèles et interconnectés ont donc été menés afin de traduire une prospective des *ménages* en prospective des *logements* :

Figure 1.4.1-Schéma présentant la traduction de la prospective en termes de ménages en prospective en termes de logements



Cela a des conséquences importantes sur la manière dont peuvent être interprétés les résultats chiffrés présentés. Par exemple dans le secteur de Charleroi en 2015, les logements locatifs sont chiffrés à 52% du parc de logements.

Cela ne veut pas dire qu'il y *aura* 52% de logements locatifs si les tendances actuelles de constructions ou de mise sur le marché se poursuivent ou que 52% des ménages *préféreront* habiter dans un logement locatif.

Cela veut dire que, vu les prix actuels des différents segments et vu les tendances structurelles d'instabilité et de précarité qui se profilent dans l'avenir, 52% des ménages auraient besoin d'un logement au prix du locatif-leur taux d'effort résidentiel ne dépassant pas 30% de leur budget-et d'un logement ayant la relative flexibilité du locatif-leur maîtrise d'avenir étant plus ou moins limitée.

Pour le même plan de secteur, les petits logements ayant une taille de moins de 45 m² sont chiffrés à 37% du parc de logements en 2015. Cela ne veut pas dire qu'il y *aura* 37% de très petits logements en 2015 ou que 37% des ménages *préféreront* habiter dans un très petit

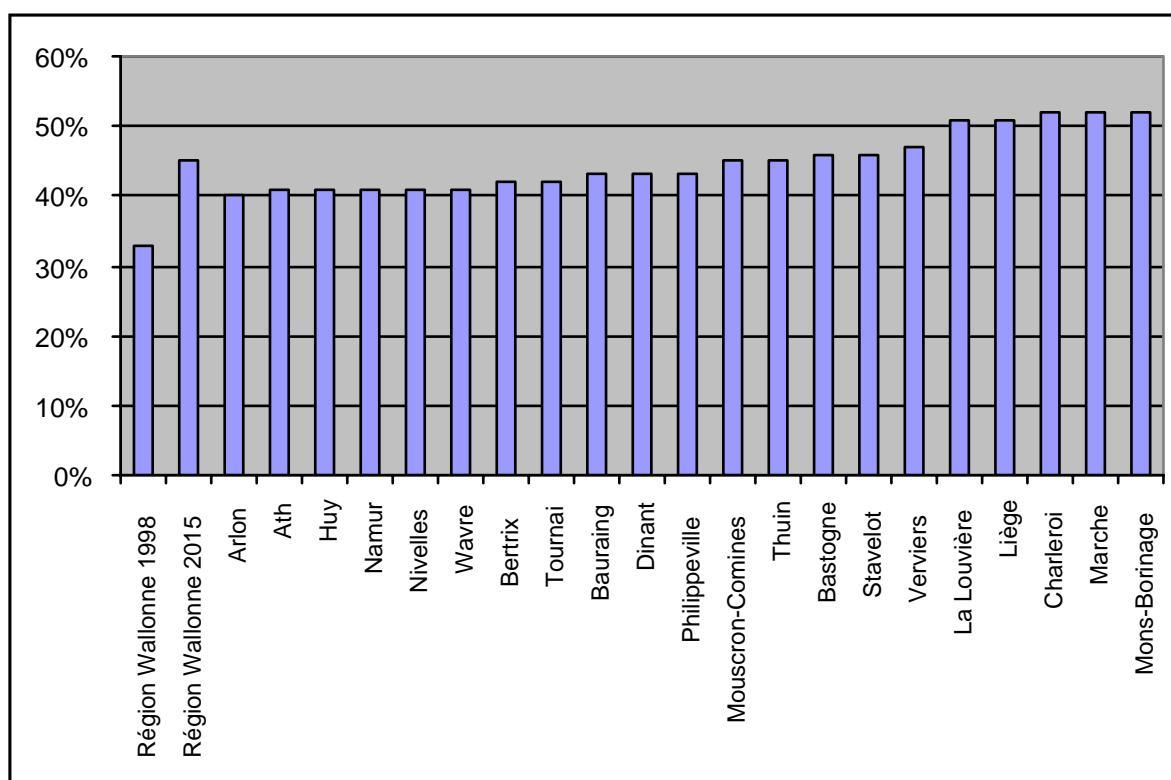
logement mais que 37% des ménages seraient composés d'une seule personne et auraient besoin d'un logement adapté en conséquence. Selon qu'il s'agisse d'un isolé jeune ou âgé, actif ou pensionné, la surface de 45m² sera alors plus ou moins adéquate.

Les résultats de la demande de logements en 2015 selon les modes de vie sont donc une sorte de tableau de bord destiné aux responsables politiques où des chiffres fonctionnent comme indicateurs de veille, sonnettes d'alarme et outils d'orientation des politiques volontaristes du logement : voici ce qui *devrait être*-accès au logement et adaptation aux modes de vie-et pour qu'il le soit, voici les objectifs à poursuivre-composition du parc de logements en termes de segments et de tailles.

1.4.2.2 Les logements acquisitifs et locatifs

En vue d'un accès équitable et durable au logement, la part du segment locatif dans le parc devrait varier de 40% dans le secteur d'Arlon-Virton jusqu'à 52% dans les secteurs de Charleroi, Mons-Borinage et Marche-La Roche :

Figure 1.4.2- La part des logements locatifs dans la demande prospective (modes de vie) en 2015 par plan de secteur



Sources : CPDT Thème 8.3 Programme 1999 ; CPDT Thème 1.1 Programme 2000 ; Prévisions démographiques effectuée par le GÉDAP (voir 1.1)-propres calculs.

Nous exposons ces mêmes valeurs sous format tableau en y ajoutant, de manière schématique, le type de situation socio-économique qui caractérise le plan de secteur actuellement (voir typologie de 1998 au point 1.4.1 et fiches par plan de secteur) et les évolutions démographiques qui y sont prévues :

Tableau 1.4.24-La part des logements locatifs dans la demande prospective (modes de vie) en 2015 par plan de secteur face, d'une part, à la typologie socio-économique des plans de secteurs en 1998 et, d'autre part, aux évolutions démographiques projetées (CPDT Thème 1.1 2001 et 2002)

Région Wallonne 1998	33%		
Région Wallonne 2015	45%		
Arlon-Virton	40%	Très riche + tensions-chômage (1)	++ isolés
Ath-Lessines-Enghien	41%	Pauvre + tensions +/- chômage (3)	++ isolés
Huy-Waremme	41%	Très riche + tensions-chômage (1)	++ couples avec enfants
Namur	41%	Très riche + tensions-chômage (1)	++ isolés
Nivelles	41%	Très riche + tensions-chômage (1)	++ couples 0 ou 1 enf.
Wavre-Jodoigne-Perwez	41%	Très riche + tensions-chômage (1)	+++ isolés ++ couples 0 enf. +++ couples 2 enf.
Bertrix-Libramont-Neufchâteau	42%	Pauvre + stabilité-chômage (5)	+ couples 0 enf.
Tournai-Leuze-Peruwelz	42%	Pauvre + tensions +/- chômage (3)	- couples avec enfants
Bauraing-Gedinne	43%	Moyenne-tensions + stabilité +/- chômage (7)	- couples 3 ou 4 enf.
Dinant-Ciney-Rochefort	43%	Moyenne-tensions + stabilité +/- chômage (7)	++ isolés
Philippeville-Couvin	43%	Pauvre + stabilité-chômage (5)	+ mono 1 enfant
Mouscron-Comines	45%	Moyenne-tensions-chômage (8)	- couples avec enfants
Thuin-Chimay	45%	Moyenne-tensions-chômage (8)	+ isolés
Bastogne	46%	Pauvre-chômage (4)	++ isolés ++ couples 0 enf. +++ couples 2 enf.
Stavelot-Malmedy-Saint Vith	46%	Pauvre-riche + tensions-chômage (6)	+++ isolés +++ mono 3 enf.
Verviers-Eupen	47%	Pauvre-riche + tensions-chômage (6)	- couples avec enfants
La Louvière-Soignies	51%	Très pauvre-tensions + chômage (2)	- couples avec enfants
Liège	51%	Très pauvre-tensions + chômage (2)	-- couples avec enfants
Charleroi	52%	Très pauvre-tensions + chômage (2)	--- couples avec enfants
Marche-La Roche	52%	Pauvre + stabilité-chômage (5)	+++ isolés ++ couples 0 enf. +++ mono 3 enf.
Mons-Borinage	52%	Très pauvre-tensions + chômage (2)	-- couples avec enfants

Ces résultats suggèrent des commentaires tant au niveau de la spatialisation différenciée des tendances économiques et démographiques qu'au niveau des orientations de politiques qu'ils suggèrent. Nous abordons successivement ces deux questions.

1.4.2.3 Différentiations entre les secteurs

Les secteurs d'Arlon-Virton, Huy-Waremme, Namur, Nivelles et Wavre-Jodoigne-Perwez connaissent un profil socio-économique semblable : taux de richesse élevé, coefficient de Gini élevé et faible taux de chômage-et, en ce qui concerne leur profil démographique, il s'agit de secteurs qui connaîtront une hausse importante des isolés (Arlon-Virton, Namur, Wavre-Jodoigne-Perwez) ou des couples (Huy-Waremme, Nivelles, Wavre-Jodoigne-Perwez). Ils nécessiteront 40% à 41% de logements locatifs.

Les secteurs de Ath-Lessines-Enghien et de Tournai-Leuze-Peruwelz combinent un taux de pauvreté relativement important avec un coefficient de Gini élevé ; en d'autres mots, il s'agit de secteurs en voie de « gentrification »-mais connaissent des évolutions démographiques différentes : le premier se caractérise par une croissance importante des isolés et le deuxième par une diminution des couples avec enfants. Leur part de logements locatifs projetés oscillent autour de 41% à 42%.

A l'autre extrémité du tableau, se positionnent les plans de Mons, Marche, Charleroi, Liège et La Louvière-Soignies. A l'exception du plan de Marche-La Roche, tous se caractérisent par des taux de pauvreté et de chômage élevés.

Le plan de Marche-La Roche est un cas intéressant : en dépit d'un profil socio-économique relativement avantageux et semblable aux plans de Philippeville-Couvin et de Bertrix-Libramont-Neufchâteau, la part nécessaire du marché de logements locatifs y est très élevé.

Cela démontre que le besoin en logements locatifs n'est pas uniquement déterminé par la maîtrise de l'avenir et la stabilité de l'emploi mais qu'il est également fonction des évolutions démographiques responsables de l'augmentation des structures de ménages défavorisés et/ou défavorisants comme les ménages monoparentaux ou des isolés marginaux.

Orientation de politiques générales

40% à 50% du parc de logements de chaque secteur devraient être composés de logements locatifs. Il s'agit d'un pourcentage substantiel lorsqu'on le compare au parc locatif de la Région Wallonne en 1998-estimé à 33% du total (CPDT Thème 8.3 2000). En d'autres mots, vu les prix actuels des différents segments du parc et la rigidité de celui-ci, les pouvoirs publics devraient développer *le parc locatif* et *la fluidité* entre les segments du parc afin de garantir un accès général au logement.

A l'intérieur du parc locatif, deux segments principaux devraient être développés :

- Le parc public comporte 16% à 19% de logements selon les plans de secteur contre 8% de logements estimés en 1998 (CPDT Thème 8.3 2000) ;
- Le parc privé ou socialisé compte 24% à 33% de logements contre 25% estimés en 1998 (CPDT Thème 8.3 2000) .

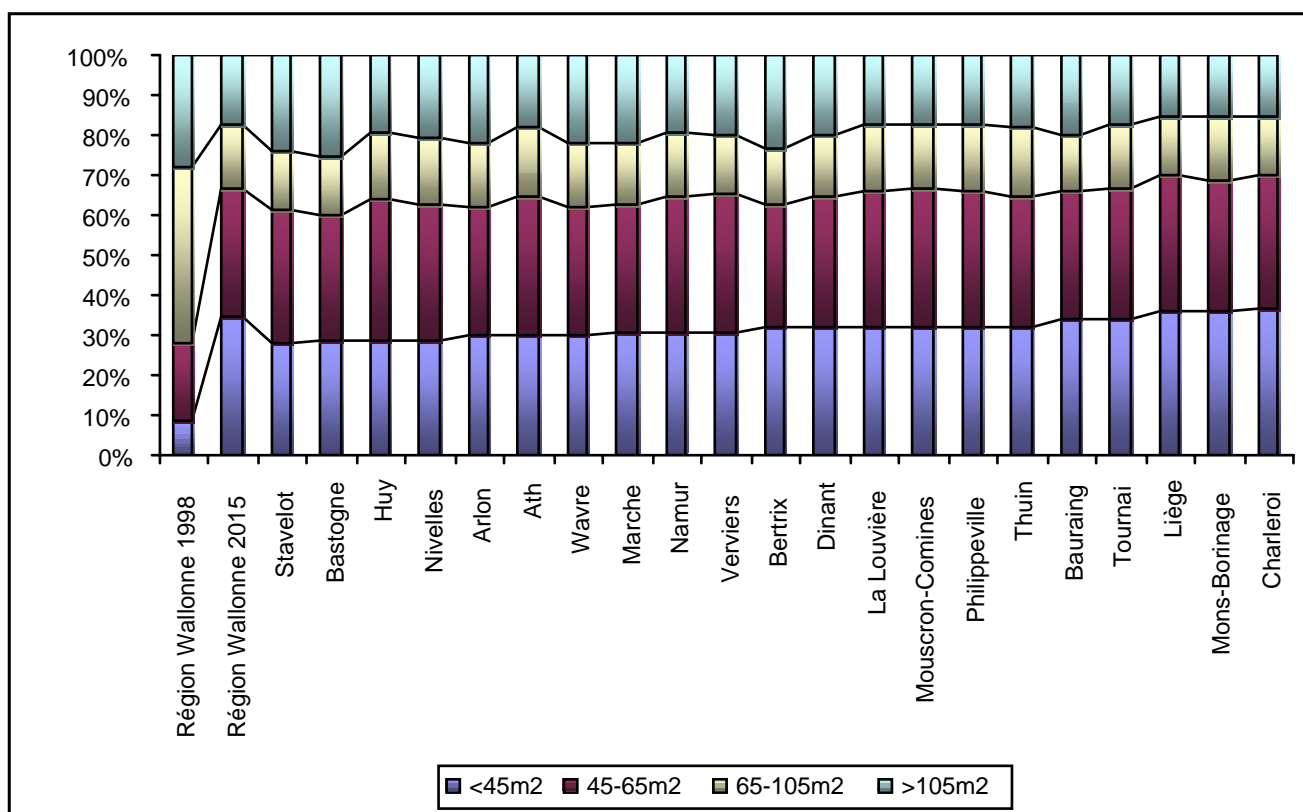
Donc, si les besoins en logements locatifs privés semblent plus fluctuer selon les spécificités socio-économiques des plans, le logement locatif public, lui, nécessitera un développement proportionnellement plus important : à l'échelle régionale, il s'agit de doubler sa part dans le parc de logements afin de garantir un accès équitable au logement.

En ce qui concerne le logement acquisitif, il serait possible d'inverser les recommandations faites à l'égard du logement locatif. Mais il faut alors nuancer l'ampleur des modifications

annoncées : les plus gros efforts seront à fournir dans le logements locatif car il s'agit d'y inciter une augmentation d'à peine 33% à 40% ou 50%.

1.4.2.4 La taille des logements

Figure 1.4.3-La composition du parc selon la taille des logements dans la demande prospective (modes de vie) en 2015 selon le plan de secteur



Sources : CPDT Thème 8.3 Programme 1999 ; CPDT Thème 1.1 Programme 2000 ; Prévisions démographiques effectuée par le GÉDAP (voir 1.1)-propres calculs

Le tableau des valeurs relatives correspondantes est le suivant :

Tableau 1.4.25-La composition du parc selon la taille des logements dans la demande prospective (modes de vie) en 2015 selon le plan de secteur-valeurs relatives

	<45m2	45-65m2	65-105m2	>105m2
Région Wallonne 1998	8%	20%	44%	28%
Région Wallonne 2015	35%	32%	16%	17%
Stavelot-Malmédy-St Vith	28%	33%	15%	24%
Bastogne	29%	31%	15%	25%
Huy-Waremme	29%	35%	17%	19%
Nivelles	29%	34%	17%	21%
Arlon-Virton	30%	32%	16%	22%
Ath-Lessines-Enghien	30%	35%	17%	18%
Wavre-Jodoigne-Perwez	30%	32%	16%	22%
Marche-La Roche	31%	32%	15%	22%
Namur	31%	34%	16%	19%
Verviers-Eupen	31%	35%	15%	20%
Bertrix-Libramont-Neufchâteau	32%	31%	14%	23%
Dinant-Ciney-Rochefort	32%	33%	15%	20%
La Louvière-Soignies	32%	34%	17%	17%
Mouscron-Comines	32%	35%	16%	17%
Philippeville-Couvin	32%	34%	17%	17%
Thuin-Chimay	32%	33%	17%	18%
Bauraing-Gedinne	34%	32%	14%	20%
Tournai-Leuze-Peruwelz	34%	33%	16%	17%
Liège	36%	34%	15%	15%
Mons-Borinage	36%	33%	16%	15%
Charleroi	37%	33%	15%	15%

Sources : CPDT Thème 8.3 Programme 1999 ; CPDT Thème 1.1 Programme 2000 ; Prévisions démographiques effectuée par le GÉDAP (voir 1.1)-propres calculs.

a) Les logements de moins de 45 mètres carré aujourd'hui et dans le futur

Le contraste le plus frappant est le passage des tailles actuelles aux tailles projetées : qu'il s'agisse de la Région Wallonne ou des plans de secteurs pris individuellement, en 2015 la part des très petits logements dans le parc oscille entre 28 % et 37% contre les 8 % estimés en 1998.

Le chiffre projeté résulte de l'étude des modes de vie et de l'application de normes adaptées aux usages contemporains de l'espace résidentiel. Il diffère donc substantiellement du chiffre obtenu selon la méthode normative et démographique employée dans le passé, qui évaluait la part des très petits logements à 70% du parc en 2015 en Région Wallonne (voir CPDT Thème 1.1 2000 page 81).

Néanmoins, la part des très petits logements en 2015 reste élevée. Comment faut-il interpréter cette projection ? Selon nous, il ne s'agit pas de dire qu'il faut construire des logements minuscules ni même qu'il faut subdiviser des logements existants. Il s'agit plutôt de dire que dans l'avenir, les nouvelles constructions, les rénovations et modifications structurelles de logements doivent s'ouvrir aux nouvelles productions architecturales et

réinventer des logements pour des isolés selon les principes suivants (voir CPDT Thème 8.3 pp. 51-64) :

- Augmentation de la surface d'utilisation soit par le regroupement des éléments fixes et structurels, soit par la superposition de différentes utilisations dans un même espace, soit par l'augmentation des mètres carré.
- Création d'un logement flexible et mobile par la redéfinition de la frontière entre espace public et espace privé, adaptable aux reconfigurations familiales et phases professionnelles et, par là, l'intégration dans le logement de multiples fonctions.

Pour conclure, les politiques de logements nécessiteront une réflexion et une production qui réinventent le logement, particulièrement celui qui doit abriter l'isolé, profil qui devient actuellement un des groupes démographiques dominants.

b) Les tailles selon les plans de secteur

En 2015, la différenciation entre les secteurs concerne principalement les deux catégories aux tailles des extrémités : d'une part les logements de moins de 45 m² passent de 28% à 37% et d'autre part, les logements de plus de 105m² passent de 17% à 25%. Cela est dû aux structures et aux évolutions démographiques et socio-économiques.

Les secteurs de Liège, Mons-Borinage et Charleroi se caractérisent par une faible évolution des isolés comparée à celle projetée dans d'autres secteurs : de 2000 à 2015 le nombre d'isolés augmente respectivement de 12,2%, 12,9% et 13,6% contre 18,8% pour la Région Wallonne et 31,6% pour le secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez. Mais ils nécessiteront néanmoins une part élevée de très petits logements pour les deux raisons suivantes :

- La part des isolés est relativement élevée dans les secteurs de Liège, Mons-Borinage et Charleroi. En 2000, il s'agit respectivement de 31,9%, 31,6% et 31,7% contre 28,7% en Région Wallonne. Et en 2015, il s'agirait respectivement de 34,5%, 34,7% et 35,2% contre 31,4% en Région Wallonne.
- L'instabilité et la précarité y sont très présentes et risquent de continuer à augmenter dans l'avenir. Selon notre projection, en 2015, la part des ménages stables y composera moins de la moitié des ménages (+/- 45%), la part des ménages instables y composera quasi un tiers des ménages (+/- 29%) et la part des ménages marginalisés y composera un quart des ménages (+/- 26%).

Les secteurs de Bastogne, Stavelot-Malmédy-St Vith et Bertrix-Libramont-Neufchâteau nécessiteront une part élevée de logements de plus de 105 m². Bien que tous connaissent en 1998 un taux de pauvreté plus élevé que la moyenne régionale, ils se caractérisent également par un taux de chômage plus faible que la moyenne régionale (moins de précarité) et par la présence d'emploi stable dans le cas de Bertix-Libramont-Neufchâteau (plus de stabilité) ; et d'une relative disparité des revenus dans le cas de Stavelot-Malmédy-St Vith (présence de revenus plus élevés).

D'un point de vue démographique, les trois secteurs susmentionnés se distinguent par une grande présence relative des couples avec enfants. En 2015, il s'agira respectivement de 36%, 36% et 33% des ménages contre une moyenne régionale de 26%. Il s'agit également de secteurs dont la croissance des couples avec enfants est à prévoir au moment même où, au niveau régional, cette catégorie est en baisse de 2000 à 2015.

1.4.2.5 Les très petits logements locatifs et acquisitifs

Deux sous-catégories de logements, c'est-à-dire deux catégories de logements qui sont définies tant par une taille que par leur segment, ont retenu notre attention : les logements locatifs privés de moins de 45 m² et les logements acquisitifs de la même taille.

- En 2015, la part des logements locatifs privés de moins de 45 m² atteindrait son maximum dans les secteurs de Liège (14%), Charleroi (13%), Mons-Borinage (12%) et son minimum dans le secteur de Nivelles (7% du parc total de logements).
- En 2015, la part des logements acquisitifs de moins de 45m² atteindrait son maximum dans les secteurs de Namur (20%), Liège (19%), Tournai (19%) et son minimum dans le secteur de La Louvière (15% du parc total de logements).

Dans le premier cas, les résultats suggèrent qu'il serait souhaitable que des « petits » logements accessibles soient développés dans les villes wallonnes afin de garantir un accès au logement (voir remarques ci-dessus).

Dans le deuxième cas, le scénario est plus problématique dans la mesure où il doit faire face à l'émergence d'une nouvelle catégorie de ménages : les isolés stables capables d'acheter leur logement. S'ils achètent des petits logements, il est peu probable qu'il s'agisse de logements limités à une surface de 45m²...Vont-ils acheter des appartements ou des maisons, des villas quatre façades ou des mitoyennes urbaines ?

Une étude spécifique à l'émergence de ce nouveau type d'acheteurs en Région Wallonne serait nécessaire car jusqu'à maintenant, les comportements des isolés aisés n'ont été étudiés que dans le cadre de la sociologie des métropoles où il s'agit de grands consommateurs urbains et cosmopolites qui vivent dans des quartiers du centre-ville en vogue ou en voie de gentrification (voir CPDT, Thème 8.3, programme 1999).

Ce chapitre ne peut prétendre explorer exhaustivement et de manière détaillée les résultats chiffrés de la prospective menée pour les segments et tailles des logements selon les modes de vie émergents des ménages. Il s'agissait plutôt d'en retirer les grandes implications sociologiques et politiques que nous reprenons ici en guise de conclusions :

Dans l'avenir, le besoin en logements locatifs sera important : tant le parc locatif que la fluidité entre les différents secteurs du parc de logements devront être développés. Le besoin en logements locatifs résulte d'une part, de l'affaiblissement de la maîtrise de l'avenir et de la stabilité d'emploi et d'autre part, de la croissance du nombre de ménages dont la structure est défavorisée ou défavorisante sur le marché du logement : ménages à monorevenu, femmes avec enfants, etc.

Dans l'avenir, une place devrait être accordée à la ré-invention d'un logement qui soit adapté à l'isolé sans enfermer celui-ci dans des cellules figées et minuscules qui ne pourrait satisfaire le développement de sa sociabilité et de sa vie professionnelle. Au niveau du parc privé, des logements accessibles, locatifs et urbains seront nécessaires et un nouveau marché offert aux isolés aisés émergera et nécessitera toute notre attention.

1.4.3 Annexe de la section 4

Cette annexe définit les indicateurs socio-économiques utilisés afin d'évaluer la situation socio-économique des différents plans de secteurs (voir point 1.4.1. et les fiches par plan de secteur).

1.4.3.1 Indices relatifs à la marginalisation : taux de pauvreté, taux du minimum d'existence

a) Taux de pauvreté :

- Définition = Parts de revenus en % en dessous du deuxième seuil de pauvreté. Celui-ci est établi à 3/4 du revenu médian régional. En 1997 le revenu médian régional est de 686.274 FB et donc le seuil est 500.000 FB. Il s'agit là d'un revenu faible : plus ou moins 36.000 FB net par mois par déclaration. Si le taux est de 15% cela veut dire qu'en 1997, 15% des déclarations fiscales des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents n'atteignent pas les 500.000 FB par an.
- Source = INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), propre calcul ou CPDT, Thème 8.3 Programme 1999 , pp. 170-171.
- Note = le premier seuil de pauvreté est établi à la moitié du revenu médian régional. En 1997 ce seuil est de 350.000 FB. Il s'agit là d'un revenu très faible : plus ou moins 24.000 FB net par mois par déclaration. Pour un débat sur les seuils de pauvreté voir CREPP 1997.

b) Bénéficiaires du revenu minimum :

- Définition = Nombre de personnes bénéficiaires d'un revenu minimum d'existence rapporté (pro mille) à la population âgée de 15 à 64 an en Région Wallonne en avril 2000 selon l'arrondissement. Commentaire : si le chômage semble davantage être un indice du marché d'emploi, le taux du minimum d'existence semble plutôt révéler la précarité résidentielle.
- Source : Numérateur = Ministère des Affaires Sociales-Nombre de minimexés au 20.04.2000 / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

1.4.3.2 Indices relatifs à l'instabilité : taux de chômage, le travail intérimaire, le travail à temps partiel, le statut d'indépendant

a) Taux de chômage :

- Définition = Chômeurs complets indemnisés demandeurs et non demandeurs d'emploi résidant dans un arrondissement / effectifs résidentiels des assurés contre le chômage c-à-d. les chômeurs du numérateur + autres travailleurs cotisant ONSS résidant dans un même arrondissement.
- Sources : Numérateur : FOREM/ONEM, l'enregistrement administratif de mars 2000 ; Dénominateur : INAMI, février 1998.

b) Taux d'intérim :

- Définition = Rapport du nombre de travailleurs intérimaires affectés à une agence locale à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998 selon l'arrondissement. Il s'agit donc d'un taux professionnel et non résidentiel.

- Source : Numérateur = ONSS, Activités économiques selon le code NACE (service aux entreprises-intérim = 74.502)-situation en février 1998 (2000) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

c) *Taux du temps partiel :*

- Définition = Rapport du nombre de travailleurs à temps partiel résidants à la population résidentielle âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne en 1998. Le travailleur à temps partiel regroupe les catégories suivantes de l'INAMI = salariés partiels + salariés intermittents + salariés saisonniers. Le BRES donne l'explication suivante :

« L'INAMI est la seule source administrative et exhaustive qui fournit des statistiques sur l'emploi à temps réduit et ce depuis 1983. Le temps réduit concernant le secteur privé peut être décomposé en trois sortes de travailleurs : saisonniers : travaillent quelques mois par an à des époques régulières ; intermittents : travaillent de manière discontinue et les périodes aléatoires ; temps partiel : travaillent régulièrement mais selon un horaire inférieur à la durée conventionnelle du travail dans l'entreprise ou le secteurs où ils sont occupés. Depuis 1994, une personne ne peut être reprise comme travailleur à temps partiel que quand ses heures sont mentionnées sur son bon de cotisation, sinon on le considère comme temps plein. » (page 81 de la méthodologie 1998)

- Source : Numérateur = INAMI, Études économiques et effectifs, nombre de travailleurs à temps partiel-situation en février 1998 (2000) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

d) *Taux d'indépendants :*

- Définition = Nombre de personnes assujetties au statut social des travailleurs indépendants rapporté à la population âgée de plus de 15 ans selon arrondissement en 1998. La totalité des six catégories est prise en compte : Indépendant ou Aidant x Activité principale ou Activité complémentaire ou Activité après (âge) pension. Pour plus de précisions voir BRES note méthodologique page 85.
- Source : Numérateur = INASTI Région Wallonne 1998 (30 juin 1999) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

1.4.3.3 Indices relatifs à la stabilité : taux de richesse, la fonction publique

a) *Taux de richesse :*

- Définition = Parts de revenus en % au dessus de 2 millions (pas de taux de richesse en tant que tels). Attention ! L'outil statistique ne permet pas d'appréhender de manière satisfaisante la richesse car sous-déclaration, revenus mobiliers et immobiliers, etc.
- Source = INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), propre calcul.

b) *Taux relatif à la fonction publique :*

- Définition = Rapport du nombre de fonctionnaires résidents à la population âgée de 15 à 64 ans en Région Wallonne selon l'arrondissement. L'INAMI recense les travailleurs salariés qui se répartissent en deux catégories selon le secteur privé ou le secteur public. Secteur public : il s'agit de fonctionnaires qui sont nommés à titre définitif dans le secteur public et les parastataux, le personnel occupé dans le secteur de l'enseignement, ainsi que les sportifs rémunérés. Depuis le 1^{er} janvier 1991, le personnel statutaire de la SNCB y est repris.
- Source : Numérateur = INAMI, Études économiques et effectifs, nombre de fonctionnaires-situation en février 1998 (2000) / Dénominateur = INS, Statistiques démographiques-Population totale et belge au 01.01.1999 (1999).

1.4.3.4 Indices relatifs aux disparités entre revenus : revenu moyen, coefficient de Gini

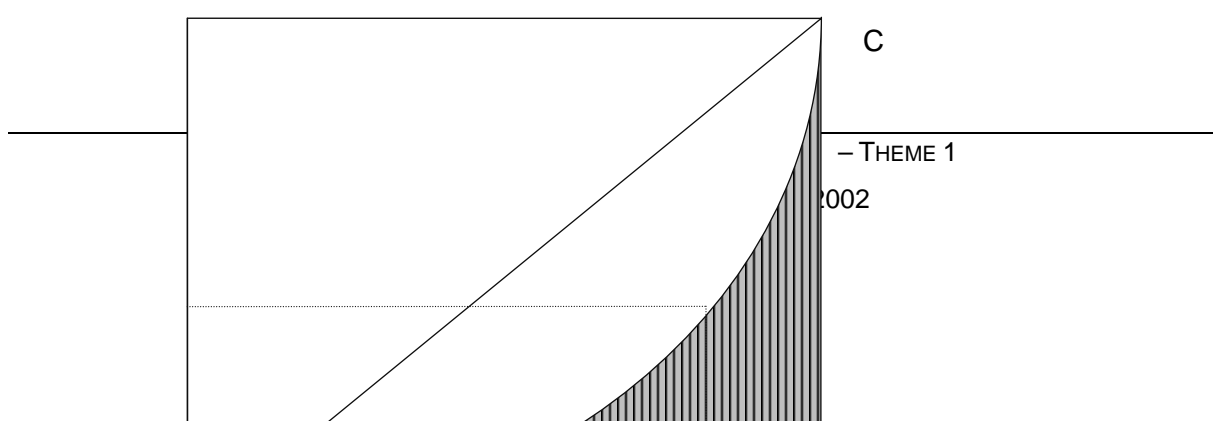
a) *Revenu moyen*

- Définition = Revenu imposable net moyen par déclaration en FB par an en 1997. Par exemple, en Région Wallonne en 1997 le montant moyen des revenus soumis à l'impôt et déclarés dans une déclaration fiscale est de 874.585 FB.
- Source = INS, Statistiques financières-Statistique fiscale des revenus soumis à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non résidents Exercice 1998-Revenus de 1997 (1999), propre calcul ou idem, pp. 204-215 (voir aussi utilisation dans CPDT, Thème 8.3 Programme 1999 (2000), p. 175).

b) *Coefficient de Gini*

- Définition = Indice économique évaluant la disparité des revenus, la distribution des avoirs dans une zone étudiée : un coefficient égal à 1 signifierait qu'un ménage détient tous les revenus tandis qu'un coefficient égal à 0 signifierait que tous les ménages disposent d'un même revenu (Nagels 1997).
- Calcul = bonne note méthodologique dans CPDT, Thème 8.3 Programme 1999, annexe VI.

Le coefficient de Gini mesure les disparités sociales. Pour en figurer le calcul, nous renvoyons au graphique suivant.



A

B

En abscisse, on retrouve le pourcentage des ménages qui perçoivent un revenu. Ceux-ci sont placés dans l'ordre des revenus qu'ils reçoivent.

En ordonnée, on retrouve le pourcentage cumulé des revenus correspondant.

La droite AC représente une situation de parfaite égalité où 20% des ménages disposent de 20% des revenus, 50% de 50% des revenus et ainsi de suite. Une courbe épousant les segments AB et BC représente une parfaite inégalité où un ménage dispose de 100% des revenus.

Le coefficient de Gini se calcule comme suit: $1 - 2 \times$ la surface ABC (partie hachurée), l'ensemble du carré étant d'une surface de 1. En cas de parfaite égalité, le coefficient est de 0 et de 1 en cas de parfaite inégalité.

Le point X, dans l'exemple proposé représente une situation où 80% des ménages disposent de 40% des ressources.

**Evaluation des besoins des ménages en
équipements et services de proximité**

2. EVALUATION DES BESOINS LIES AUX ACTIVITES ET EQUIPEMENTS POUR LES HABITANTS*

Après avoir abordé précédemment les besoins des ménages en ce qui concerne le logement, il s'agit ici d'estimer les besoins des habitants pour les différentes activités et les équipements qui sont liés au logement.

Dans les zones d'habitat (et d'habitat à caractère rural) du Plan de secteur, le logement occupe une part prépondérante. Cependant, d'autres activités coexistent dans ces zones, en lien plus ou moins grand avec le logement. Le CWATUP précise que dans la zone d'habitat « Les activités économiques, les établissements socio-culturels, les aménagements de services et d'équipements communautaires, de même que les exploitations agricoles et les équipements touristiques peuvent également y être autorisés pour autant qu'ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et qu'ils soient compatibles avec le voisinage. Cette zone doit aussi accueillir des espaces verts publics ». Par ailleurs existe également la zone de services publics et d'équipements communautaires qui « sans préjudice de leur implantation en zone d'habitat (...) est destinée aux activités d'utilité publique ou d'intérêt général. Elle ne peut comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou une personne privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public. Elle peut également comporter des constructions ou aménagements qui ont pour finalité de promouvoir l'intérêt général. (...) »¹. Les services publics et les équipements communautaires sont donc inscrits ou peuvent être inscrits indifféremment en zone d'habitat ou en zone de services publics et d'équipements communautaires² : cependant dans les zones d'habitat, ils ne sont autorisés que dans la mesure où ils ne mettent pas en péril la destination principale de la zone et sont compatibles avec le voisinage. Pour l'estimation de la demande (ou des besoins sociaux), il ne sera donc pas fait de distinction entre les deux types de zone.

C'est dans ce cadre que seront abordés les différents services et équipements, privés ou publics. Si pour certains d'entre eux un cadre général est développé afin de comprendre les enjeux, il ne sera pas tenu compte dans l'analyse détaillée des services et équipements installés dans les autres zones du Plan de secteur, notamment des commerces qui sont situés dans les zones d'activité économique (nous renvoyons le lecteur à la partie du thème 1 consacrée aux activités économiques),...

2.1 ORIENTATIONS DE LA RECHERCHE

La recherche se structure selon plusieurs principes énoncés ici. D'une part, elle prend en compte les orientations données par le SDER (2.1.1.). D'autre part, elle définit des échelles d'analyse en termes d'aires d'influence, de hiérarchie spatiale et de migrations ; elle tient compte des insuffisances actuelles ; et elle met en œuvre une analyse quantitative et qualitative (2.1.2.).

* Dominique Istaz, GUIDE / ULB

¹ Nous n'abordons pas ici la zone de services publics et d'équipements communautaires marquée de la surimpression « C.E.T. », exclusivement destinée à accueillir l'implantation et l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique visée par la législation relative aux déchets.

² Pour une analyse plus précise du contenu de ces deux zones et des éléments permettant de comprendre l'affectation de certains services ou équipements dans l'une ou l'autre zone, voir le chapitre suivant sur les disponibilités foncières.

2.1.1 La situation globale en Wallonie présentée par le SDER

En ce qui concerne l'adéquation entre l'offre et les besoins en services et équipements, le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) analyse la situation globale pour la Wallonie et en tire les principaux enjeux.

Ainsi, à propos du commerce et des services privés, le SDER note que si l'offre apparaît suffisante pour répondre à la demande, elle n'est pas toujours localisée de façon optimale pour répondre aux besoins de la population. Les nouvelles localisations commerciales, en particulier le développement d'une offre de consommation de masse localisée en périphérie des villes (grandes et moyennes surfaces souvent regroupées en pôle et complétées des commerces de gros) suivant une logique de concurrence et d'opportunité foncière, a pour conséquence la dispersion de l'offre sur le territoire et l'occupation dispendieuse d'espaces non encore urbanisés, l'affaiblissement de la fonction polarisatrice des villes et des noyaux d'habitat et l'accroissement de l'usage de la voiture. Parallèlement à ces localisations hors des villes, les commerces de détail en milieu urbain sont souvent réorientés vers la clientèle des travailleurs du tertiaire, dans les quartiers de bureaux et des grandes administrations, tandis que les commerces de luxe se rassemblent dans certaines rues des centres-villes aménagées en piétonniers ou semi-piétonniers. L'ensemble de ces logiques de localisation a notamment pour conséquence le déclin des commerces de proximité implantés dans les centres et les quartiers urbains et la fermeture des commerces dans les villages. Elle a un certain nombre d'effets négatifs, notamment sur l'accessibilité des commerces et services et sur la qualité du cadre de vie. Mais à l'inverse, si un dynamisme commercial n'est pas maîtrisé, il peut aussi générer des effets négatifs (circulation, dégradation des espaces, pression foncière,...).

Deux enjeux majeurs sont énoncés : l'offre satisfait globalement la demande, mais les localisations excentrées et la disparition du commerce de proximité posent des problèmes d'accès. L'implantation de surfaces commerciales en périphérie multiplie les déplacements et réduit l'attractivité des centres.

Dans sa partie « mise en œuvre », le SDER précise qu'il s'agit de permettre à tous un accès aisé aux commerces. Le problème est double : d'une part l'habitat est privé d'un élément essentiel de son animation et d'autre part les personnes non motorisées sont fortement pénalisées car les nouvelles implantations sont trop éloignées pour y arriver à pied et la desserte par les transports en commun est rarement bien assurée. Le SDER préconise plusieurs dispositions qui peuvent être mises en œuvre. Parmi celles-ci, deux sont directement liées à la politique vis-à-vis des commerces :

- ne plus autoriser l'implantation de centres commerciaux et de grandes surfaces commerciales à l'écart des villes et des noyaux d'habitat et donner la préférence à leur insertion dans l'habitat (en répondant à des critères afin d'éviter les retombées négatives sur le cadre de vie).
- encourager la réouverture de petits commerces dans les petits noyaux d'habitat où le commerce de proximité a disparu, via par exemple des mesures sur le plan des charges foncières.

En ce qui concerne les équipements et les services publics, le SDER met en avant trois types de problème :

Il met l'accent sur les localisations parfois peu adéquates de ceux-ci, produit de l'évolution en ordre dispersé, de choix d'implantation en fonction de disponibilités foncières, de rationalisation,... Le SDER constate que leur répartition sur le territoire par rapport aux besoins de la population et que leur accessibilité ne sont pas toujours assurées. Ces équipements ou services sont par exemple excentrés, sans que l'on ait tenu compte de leur accessibilité pour le public qui les fréquente : c'est le cas pour des administrations, des hôpitaux, des équipements culturels et des établissements d'enseignement secondaire. De

même, la répartition de l'équipement scolaire de base (enseignement fondamental) n'est pas toujours adéquate par rapport à la demande. D'autre part, certains équipements sont en concurrence du fait de leur proximité. La localisation judicieuse des équipements et services publics implique avant tout de prendre en compte les possibilités d'accès en fonction de l'aire d'influence prévisible.

Par ailleurs, la programmation des équipements et services publics prend parfois trop peu en compte les besoins de la population : la demande continuera à augmenter dans les années à venir sous l'effet conjugué de l'évolution de la population, de sa dispersion, de son vieillissement, de l'allongement de la scolarité et de la réduction du temps de travail.

De plus, les équipements et services publics sont quelquefois mal intégrés dans la structure d'habitat alors qu'ils peuvent contribuer à sa structuration, qu'ils facilitent l'intégration des diverses composantes de la population et qu'ils peuvent contribuer à l'expression positive des villes, quartiers et villages. Bien qu'elle soit hautement souhaitable, cette intégration dans l'habitat comporte certaines difficultés dont il faut maîtriser l'incidence (trafic, impact visuel,...).

Dans la partie consacrée à la mise en oeuvre du SDER, les options suivantes ont été retenues :

- programmer les équipements et les services publics et assurer leur accessibilité :
 - o inadéquation entre offre et demande : évaluer les déséquilibres actuels sur les plans quantitatif, qualitatif et en ce qui concerne la répartition spatiale et estimer les besoins futurs afin d'établir une programmation des équipements et services et une stratégie de leur répartition à différentes échelles spatiales.
 - o assurer une desserte équitable : identifier objectivement les manques et les insuffisances en ce qui concerne la présence ou les conditions d'accès à certains d'entre eux pour définir une stratégie et un programme d'actions pour y répondre.
 - o évaluer globalement la localisation des équipements et services en tenant compte des effets induits par les déplacements et favoriser l'intégration dans l'habitat en tant que vecteur de socialisation et d'intégration de la population mais également en tant que valeur de symbole et d'identité.
 - o éviter les doubles emplois : coordonner certaines décisions.
- promouvoir des équipements récréatifs et sportifs, principalement en milieu urbain et dans les zones d'habitat dense pour rencontrer la demande croissante. Ces activités prennent des formes diverses : loisirs culturels, sportifs, actifs, sociaux, de plein air,... Pour rencontrer au mieux les besoins de la population, il est nécessaire de réaliser des équipements de loisirs petits et nombreux, qu'on implantera dans les centres urbains et les quartiers et qui devront être accessibles. La tendance actuelle au regroupement des équipements de loisirs et de détente et à leur localisation hors agglomération doit être combattue.

2.1.2 Le cadre d'analyse pour l'estimation de la demande et sa confrontation à l'offre

Il nous est demandé d'évaluer les besoins en commerces et services, équipements et services publics dans les zones d'habitat et dans les zones de services publics et d'équipements communautaires par plan de secteur. Une première étape dans la réflexion consiste à définir le cadre d'analyse pour l'estimation de la demande.

2.1.2.1 L'échelle d'analyse et de confrontation entre l'offre et la demande

Dans les paragraphes présentant l'analyse sectorielle des équipements essentiels, on tentera d'aborder la problématique, lorsque c'est possible, à l'échelle des plans de secteur comme il nous l'est demandé : cependant c'est très peu le cas dans la mesure où la plupart des activités s'inscrivent dans une hiérarchie spatiale qui correspond rarement aux limites des plans de secteur. Ainsi, des communes d'un plan de secteur peuvent être polarisées, par exemple en termes scolaires ou en termes commerciaux, par une ou des communes situées dans un ou même plusieurs autres plans de secteur. La logique consistant à calculer les besoins par plan de secteur en évaluant les perspectives démographiques par plan de secteur et en attribuant un nombre de m² nécessaire par habitant ne tient pas compte de l'élément essentiel caractérisant ces types d'activités : les hiérarchies spatiales et les migrations qu'elles occasionnent.

L'analyse la plus adéquate consiste à étudier les besoins au sein de la Wallonie en termes d'*aires d'influence* : bassins, sous-bassins, communes et localités en fonction des éléments étudiés. Ainsi, les besoins en écoles maternelles, plus directement liées aux lieux de vie, ou les besoins en écoles supérieures, offrant des spécialisations à une population scolaire plus dispersée, doivent s'envisager dans le cadre d'aires d'influence différentes. Le SDER lui-même précise : « la localisation judicieuse des équipements et services publics implique avant tout de prendre en compte les possibilités d'accès, (...), *en fonction de l'aire d'influence prévisible* » (souligné en italique par nous). Cette hiérarchisation spatiale des services et équipements pose donc la problématique de l'accessibilité de la population à ceux-ci comme un facteur important de satisfaction des besoins.

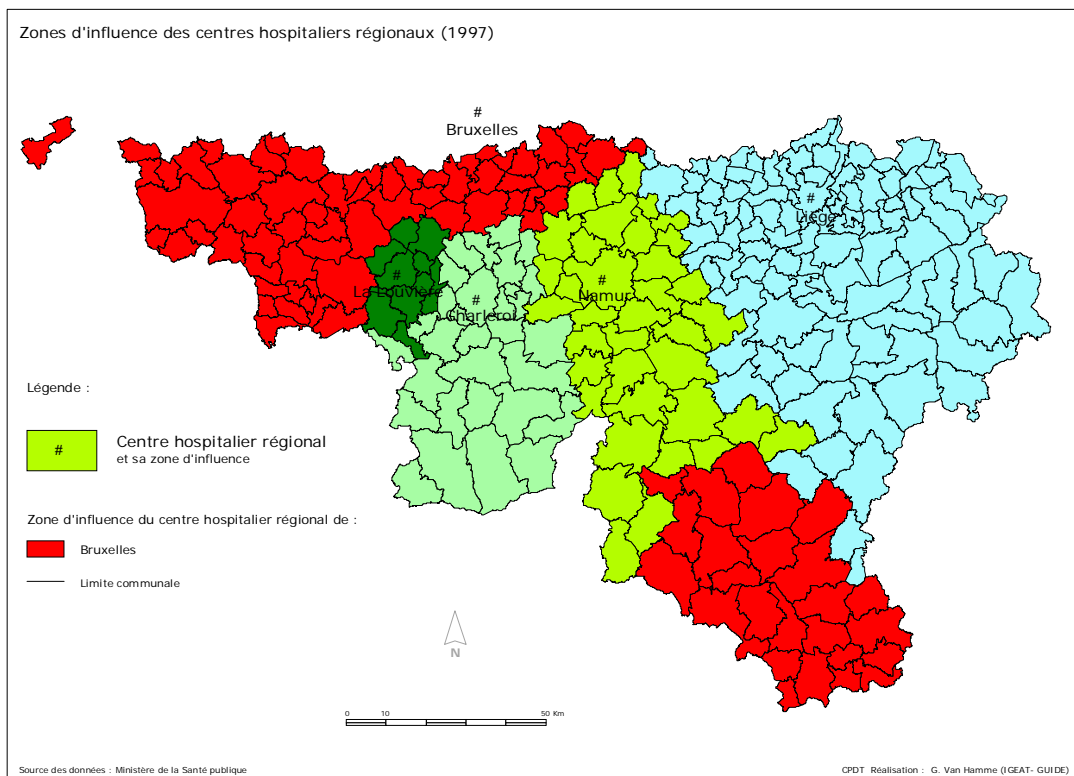
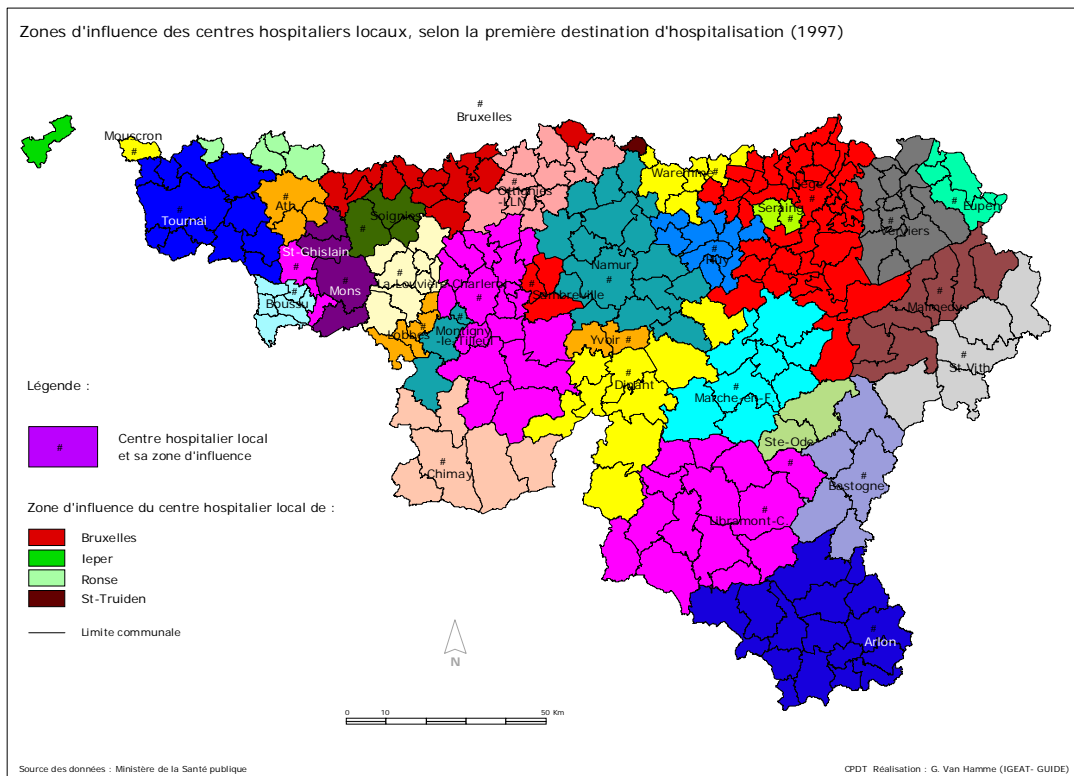
L'exemple des centres hospitaliers locaux et régionaux en 1997 illustrera le propos en ce qui concerne les aires d'influence actuelles de ces centres : il n'existe bien sûr pas de centre hospitalier dans chaque commune wallonne ; la population se déplace donc vers les pôles existants qui forment un réseau de polarisation relativement lâche. Les cartes et le commentaire sont extraits de l'Atlas (à paraître) « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie », CPDT Thème 3, Aires de Coopération supracommunales, 2001-2002.

L'Atlas précise que « Les pôles locaux ont été déterminés en prenant l'ensemble des centres qui assurent 80% des hospitalisations des résidents en Wallonie, tant du point de vue du nombre total que par rapport à la différence entre la population hospitalisée et la population résidente s'étant fait hospitaliser. Les 5 centres régionaux sont les 5 centres d'hospitalisation les plus importants. Les zones d'influence sont déterminées par le lieu préférentiel d'hospitalisation des résidents de chaque commune ».

Il analyse que « Les centres hospitaliers locaux ont une distribution fortement liée à celle de la population, avec une forte concentration sur le sillon wallon, en particulier dans sa partie hennuyère, alors que Liège polarise une zone relativement vaste. Le Brabant wallon est partagé entre le pôle bruxellois sur l'ouest et le pôle Ottignies-Louvain-la-Neuve à l'est. Il s'agit d'une polarisation radicalement différente de celle observée pour les autres services à la population, pour lesquels cette zone semblait relativement mal polarisée à l'échelle locale, partagée entre de nombreux petits centres. Tournai polarise l'essentiel du Hainaut occidental. Au sud du sillon, on retrouve la polarisation par quelques centres (Arlon, Marche, Libramont, Malmédy,...) (...) qui se partagent l'espace de façon relativement homogène. A l'échelle régionale, 4 centres, La Louvière, Charleroi, Namur et Liège, se partagent la polarisation du sillon wallon, de la bande immédiatement au nord et d'une vaste zone au sud de celui-ci, mais à l'exclusion de la zone Mons-Borinage qui appartient à la zone d'influence bruxelloise. Outre cette dernière zone, Bruxelles polarise l'espace restant, c'est-à-dire le Hainaut occidental, Mons-Borinage, le Brabant wallon et le sud-est de la Wallonie, au-delà de la zone polarisée par les villes du sillon ».

Il s'agit ici de la situation existante reflétant la localisation des centres hospitaliers (l'offre) et les déplacements de la population vers ces pôles. Encore faut-il analyser si cette situation répond aux réels besoins de la population, en termes d'accessibilité mais également de capacité, de type de services qui y sont disponibles,...

Figures 2.1.1 et 2.2.2 : zones d'influence des centres hospitaliers (cartes extraites de l'Atlas : « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie »)



2.1.2.2 L'estimation des besoins futurs à travers l'analyse de la situation actuelle et la définition de critères

Une des difficultés majeures de l'analyse consiste à définir ce que l'on considère comme étant les besoins de la population en 2015. Deux éléments doivent être pris en considération pour l'estimation des besoins futurs.

D'une part, la situation actuelle n'est pas nécessairement satisfaisante. Le SDER précise en effet dans son analyse de la situation existante qu'il existe déjà des manques et des déséquilibres en ce qui concerne les services et les équipements (voir le point 2.1.1). Pour estimer les besoins futurs de la population, on ne peut donc pas partir de la situation actuelle pour simplement en prolonger les tendances en fonction des développements démographiques. Il est donc nécessaire de passer avant tout par une analyse de la situation actuelle à (aux) échelle(s) adéquate(s).

D'autre part, la confrontation de l'offre et des besoins de la population doit se *faire « sur les plans quantitatif, qualitatif et en ce qui concerne la répartition spatiale »* (souligné en italique par nous). C'est seulement après cette confrontation que seront dégagés les déséquilibres, les manques ou les concurrences actuels, et que pourront être estimés les besoins futurs. Il s'agit donc de définir les critères à prendre en compte pour l'estimation de la demande et pour sa confrontation à l'offre et cela pour chaque type de services et équipements dans la mesure où chaque problématique est différente.

L'analyse sectorielle des équipements essentiels consiste donc dans la plupart des cas en une réflexion sur les critères nécessaires à la confrontation entre l'offre et la demande. Si le facteur démographique est bien sûr un élément essentiel pour une programmation adéquate des services et équipements, des choix politiques concernant les critères à prendre en compte sont également nécessaires : les critères peuvent être multiples et même souvent contradictoires entre eux.

Par exemple, le SDER appréhende notamment la question des besoins en termes de localisation adéquate et d'accessibilité aux divers équipements et services : on peut ainsi estimer un service ou un équipement nécessaire à la population (ou à une partie de celle-ci) même si cette population (ou partie) diminue. Le SDER précise : « la localisation judicieuse des équipements et services publics *implique avant tout de prendre en compte les possibilités d'accès, en particulier en transport public, à pied et à vélo, en fonction de l'aire d'influence prévisible* » (souligné en italique par nous).

Par exemple, des critères non liés à la croissance démographique ou même à l'accessibilité interviennent centralement pour certains services ou équipements. Ces critères doivent être pris en compte dans l'analyse, même s'ils sont contradictoires et demandent un arbitrage politique. Ainsi :

- les écoles maternelles ou primaires sont un facteur de cohésion sociale et on peut estimer nécessaire leur maintien dans chaque commune en faisant prévaloir ce facteur social par rapport aux autres facteurs, notamment démographique (enfants de la tranche d'âge concernée) ;
- le besoin en crèches et en activités parascolaires s'accroît notamment avec la croissance du taux d'activité féminin mais, inversement, décroît avec le développement du chômage féminin dans la mesure où le pouvoir d'achat diminue ;
- celui de l'assistance aux personnes défavorisées s'accroît dans les zones où se développe l'exclusion sociale,... quel que soit le développement démographique dans ces zones.

Nous renvoyons le lecteur à la partie consacrée à l'analyse des équipements essentiels pour une réflexion plus approfondie sur les critères à prendre en compte en ce qui concerne ces derniers.

2.2 APERÇU DU DEBAT SUR LA TERRITORILISATION DES EQUIPEMENTS ET SERVICES LIES A L'HABITAT*

La thématique des *services liés à l'habitat* a déjà été abordée par le GUIDE dans le chapitre VII du thème 1.1. du programme 2000 de la CPDT sur « les transformations socio-économiques et le développement des services de proximité ». Dans le présent chapitre et dans la continuité du rapport précédent, nous voulons présenter brièvement la structuration actuelle de ces services et les débats qu'elle suscite. Nous tenterons d'élaborer quelques réflexions concernant l'impact territorial³ du développement de ces services, dont nous élargissons le champ à l'ensemble des services susceptibles de se retrouver en zone d'habitat et d'équipement communautaire des plans de secteur⁴.

2.2.1 D'une logique d'équipement à celle de service

Dans le sous-chapitre précédent (2.1) nous avons démontré qu'il n'était pas cohérent de se référer au principe de zonage réglementaire pour obtenir une définition des équipements et services liés à l'habitat, même si à revers, notre objectif est bien d'évaluer les services et équipements susceptibles de se développer dans ces zones et celles d'équipements communautaires. Dès lors, c'est plutôt par une analyse des principales transformations socio-économiques et des politiques y afférant que nous pouvons y parvenir. En effet, l'analyse du passage d'un modèle fordiste à un modèle post-fordiste, qu'opèrent depuis une trentaine d'années nos sociétés, semble un bon point de départ pour saisir les nouvelles perspectives associées aux services à l'habitat et à la vie quotidienne des ménages.

Nos précédentes recherches (CPDT, Thème 1.1., 2000) ont déjà illustré que le passage à une société post-fordiste s'accompagne d'un recadrage conséquent de la raison d'Etat. Témoin, entre autres, de l'abandon d'une politique économique keynésienne, de la crise d'un urbanisme volontariste, de la régression de la consommation de masse homogène, du rétrécissement des classes moyennes, de la privatisation des services publics, etc., la raison

* Thomas Dawance, GUIDE / ULB

³ Il s'agit, dès lors, de répondre aux deux questions centrales suivantes : (1) Quelles conséquences le développement de ce type de services, l'évolution des politiques et les transformations sociales y afférant ont-ils sur le développement territorial ? (2) quelle maîtrise les pouvoirs publics, régionaux en particulier, peuvent-ils en avoir ?

⁴ En effet, la demande centrale du thème 1 - consistant à évaluer les besoins en logements à l'horizon 2015 en Région Wallonne -, stipule que les résultats doivent être exprimés par plan de secteur, dans la mesure où c'est bien en confrontant l'ampleur des *zones d'habitat* définies par ces plans à la demande future estimée en logements que l'on peut évaluer la capacité de ces zones à satisfaire cette demande durablement. On peut donc imaginer que la demande concernant l'évaluation des besoins en équipements et services liés à l'habitat suive la même logique et que l'étude consiste alors à évaluer la capacité des zones d'habitat et assimilées, à accueillir en plus des potentiels logements attendus, les demandes futures pour de tels équipements et services. Cependant les *zones de services publics et d'équipements communautaires*, qui sont insérées soit dans les zones d'habitat, soit en juxtaposition à celles-ci, accueillent une majorité d'équipements susceptibles d'être implantés en zone d'habitat et jugés essentiels à la vie quotidienne des ménages. Ainsi, nous considérerons de façon indifférenciée ces deux types de zones (d'habitat et d'équipement communautaire) dans l'estimation des besoins en équipements et services liés à l'habitat.

d'Etat se déplace fondamentalement d'une logique d'équipement à une logique de service⁵. Depuis les années '80, d'abondantes littératures, notamment scientifiques, révèlent ce recadrage conceptuel vers une économie de services (société des services, services de proximité, services relationnels...), délaissant progressivement la notion d'équipement, vestige d'une politique (notamment d'urbanisme) volontariste de l'Etat-Providence des Trente Glorieuses dans la construction d'infrastructures collectives.

Ce passage d'une logique d'équipement à celle de service révèle aussi l'importance grandissante de la dimension relationnelle dans les échanges économiques et l'emploi. Comme l'explique L. Fraisse, « c'est dans les services relationnels que les créations d'emplois sont les plus importantes » (Fraisse L., 2000, p.5). L'augmentation rapide des services aux entreprises le démontre bien : services de conseil, de consultance, d'expertise, de gestion des ressources humaines, mais aussi services hôteliers et de restauration. Le développement des services de proximité confirme, lui aussi, cette tendance. En effet, la proximité des services n'est pas simplement géographique (renvoyant à un ancrage) sur un espace local mais elle est aussi subjective, renvoyant à la dimension relationnelle de la prestation⁶.

Ce processus de tertiarisation de l'économie (vers une logique de service) touche donc fortement la structuration des services liés à l'habitat. Si certains services sont encore principalement structurés par l'Etat, et que d'autres sont régulés par les seules lois du marché, la plupart de ceux-ci rentrent cependant dans la sphère de l'*économie sociale*. En effet, le concept d'économie sociale émerge il y a une trentaine d'année pour qualifier l'ensemble des initiatives et services visant à répondre aux besoins sociaux qui ne sont satisfaits ni par le seul marché - qui ne s'adresse qu'à une clientèle solvable - ni par le seul Etat, de moins en moins capable d'y répondre compte tenu des fortes restrictions budgétaires que connaissent la plupart de ses services sociaux⁷.

L'expansion du secteur révèle à la fois un accroissement du nombre d'organisations privées servant l'intérêt général et une remise en cause de l'Etat-Providence, menant au désengagement progressif des autorités de certains services publics vers un rôle grandissant d'arbitre (pouvoir normatif, organe de contrôle) et de coordinateur de ces services, tout en renforçant d'autres, tels que la fonction sécuritaire, pour laquelle les autorités restent seules légitimes, alors que la demande s'accroît. Plusieurs auteurs parlent d'ailleurs du passage d'un Etat-Providence à un Etat-Protecteur (cfr. Vercauteren R., 1996). En bref, un domaine auparavant largement pris en charge par l'État est désormais ouvert à d'autres initiatives.

⁵ « Une nouvelle raison d'Etat orientée vers l'institutionnalisation internationale d'échanges économiques et la consolidation d'autres marchés que celui de la consommation prend place. Bien que l'essentiel de l'appareil de l'Etat reste fondamentalement inchangé, il n'en résulte pas moins que l'action d'Etat s'oriente vers les marchés des finances, de la technologie, des services spécialisés aux entreprises, etc. » (CPDT, Thème 1.1., 2000, p.187).

⁶ La valeur relationnelle des services de proximité peut être l'objet même du service (animation, médiation, stewards de rue, police de proximité), ou être une dimension importante dans la prestation du service (par exemple, la qualité du contact avec une puéricultrice améliore d'évidence la qualité du service *garde enfant*). La valeur relationnelle est rarement absente des services de proximité.

⁷ Dans leurs formes antérieures (coopératives, mutuelles, ...), de telles organisations émanant de la société civile avaient déjà grandement contribué à la constitution de l'Etat-Providence et à la structuration de ses missions sociales, d'équité et de démocratisation (Sécurité Sociale, enseignement, hôpitaux, etc.). Les organisations actuelles de l'économie sociale semblent, elles aussi, participer au renouvellement des modes d'intervention de l'Etat grâce à leur capacité de détecter et de répondre avant les services publics aux nouveaux besoins sociaux et de mieux tenir compte des aspirations des usagers les plus défavorisés.

2.2.2 Définir les services de proximité

Pour comprendre les évolutions de la demande en services liés à l'habitat et en mesurer les impacts sur l'aménagement du territoire, tentons avant tout d'en faire le tour. Ces services rassemblent une vaste gamme de besoins hétéroclites dont la structuration suit des logiques de coordination avec les pouvoirs publics, d'organisation, de localisation très diverses, de même qu'ils répondent à des aires ou bassins d'influence d'échelles variées. On peut distinguer principalement trois grandes familles, non cloisonnées, de services : (1) les services d'intérêt général, (2) les services aux personnes, (3) les services collectifs. Nous commençons par les présenter brièvement avant de dégager quelques considérations importantes sur les impacts socio-économiques et territoriaux de l'évolution que connaissent ces secteurs.

2.2.2.1 Les services d'intérêt général

Les services d'intérêt général, parfois appelés *services universels* sont ceux qui s'adressent à l'ensemble de la population résidente et en conditionnent potentiellement les déplacements quotidiens. Ces services sont nombreux et sont jugés d'intérêt général pour des raisons variées.

La première sous catégorie de services d'intérêt général sont ceux que notre société a institués comme tels parce qu'ils sont devenus incontournables à la vie en société. Il s'agit principalement de (1) l'appareil administratif des pouvoirs publics, (2) la police, (3) la Poste, (4) les banques, (5) l'Education Nationale, (6) les mutuelles.

La deuxième sous catégorie comprend les services qui répondent aux besoins intrinsèques à la survie de l'homme (se nourrir, se vêtir, ...). Il s'agit principalement des commerces de biens de consommation courante (alimentation, vêtements, ...)

Une dernière sous catégorie englobe les services liés aux objectifs d'urbanisation de la société et comprend les différents réseaux techniques et logistiques. Il s'agit principalement des réseaux routiers, ferroviaires, électriques, de télécommunications, d'égouttage, d'évacuation et traitement des déchets. Nous n'aborderons pas ces derniers services.

2.2.2.2 Les services personnalisables

La deuxième grande famille de services de proximité est constituée des services aux personnes et aux ménages. Elle se divise principalement en deux catégories :

- Les services aux personnes dépendantes. Ils répondent à des besoins d'assistance personnelle. Il s'agit principalement des services de santé dans leur globalité. Ils concernent aussi les services d'aide aux personnes âgées dépendantes, aux handicapés, aux toxicomanes et dans une moindre mesure les services d'assistance aux femmes battues, aux orphelins, ...
- Les services aux ménages. Ceux-ci répondent aux besoins découlant de l'évolution des modes de vie. Ils servent à gagner du temps et à faciliter la vie quotidienne. Un des services aux ménages le plus développé concerne les différents modes d'accompagnement de la petite enfance, (que l'on pourrait, par ailleurs, considérer comme des services aux personnes dépendantes). Les services aux ménages rassemblent aussi les services à domicile et autres services relatifs à la mobilité, les travaux ménagers, la petite rénovation des logements, les services relatifs à la sécurité, et la domotique comme système technique d'organisation et de gestion de l'usage du logement, etc.

2.2.2.3 Les services collectifs

La dernière catégorie de services s'adresse à des collectivités restreintes. Bien que potentiellement utiles à toute la population wallonne, ils se définissent par leur ancrage dans le local. Par la mise en place de réseaux de solidarité et de proximité, ils permettent de faciliter, et d'enrichir la vie quotidienne, mais dans le cadre d'activités collectives. Cette dernière famille de services est moins homogène que les précédentes et plus sensible aux traditions nationales ou régionales. Il peut s'agir de services récréatifs, sportifs et de loisirs, de services culturels ou de formation et d'éducation, de services liés à l'animation des quartiers et à la sécurité dans les centres urbains. Les politiques d'action collective rentrent dans cette catégorie.

2.2.3 Les enjeux et les contraintes au développement des services de proximité

Avant d'analyser les évolutions spécifiques aux principaux services présentés ci-dessus, il est important de comprendre les enjeux sous-jacents au développement de l'ensemble des services de proximité et les facteurs qui s'y opposent potentiellement.

2.2.3.1 Les enjeux des services de proximité

Si l'on utilise le concept de proximité, c'est que celui-ci apparaît comme une valeur objective (proximité physique) et subjective (proximité relationnelle) qui permet d'appréhender ces transformations et d'en contrer potentiellement les effets néfastes. « La notion de proximité connaît aujourd'hui une certaine fortune dans des domaines très divers, en économie comme dans d'autres. Elle est généralement considérée comme un atout et donc recherchée. Cela peut paraître paradoxal dans un monde qui s'est employé à s'affranchir des limites de la proximité physique et y a grandement réussi depuis un siècle avec la révolution des moyens de transport et de télécommunication. Ce paradoxe témoigne d'un renversement dans notre perception de l'espace. Lorsque l'horizon spatial est restreint, "l'espace compte" au sens où il est long et coûteux de le franchir. Dans ce contexte, la qualité essentielle de la proximité est d'être un non coût. Lorsque l'espace apparaît ouvert, mondial et même virtuel, "l'espace compte", non plus parce qu'il est une limite - ce qu'il a en partie cessé d'être - mais parce que la proximité offre une ressource, celle d'être au contact direct et permanent d'autres individus, organisations ou institutions. La proximité était ce à quoi on était condamné, c'est aujourd'hui ce qu'il faut mobiliser » (A. Rallet, 2001, p.2).

Le développement de services de proximité est souvent contraire aux logiques de rationalisation des services, en fonction des coûts (à première vue plus élevés) qu'impliquent leur déploiement harmonieux sur le territoire. Il ne faut pourtant pas sous-estimer les nombreux bénéfices indirects que la présence de services de proximité représente. Les théories économiques et sectorielles doivent apprendre à intégrer ces externalités positives ou plus values non directement lisibles en termes d'économies financières. Illustrons nos propos par quelques exemples :

La proximité des services est d'abord un vecteur d'équité face à la mobilité car elle facilite la vie de potentiellement tous les habitants, surtout des moins mobiles que sont non seulement les vieux, les enfants et les adolescents, les personnes handicapées, mais aussi les ménages marginalisés en général. Pour ces populations, moins à même de tisser des relations sociales et économiques en dehors de leurs lieux d'habitat, la présence de services permet de réaliser de nombreuses économies sur le coût des transports. Ces économies peuvent également être envisagées au niveau de la collectivité. Développer plus de services de proximité c'est indirectement participer à l'affaiblissement des nuisances liées aux transports (pollution de l'air et sonore, moins de temps perdu dans les transports, ...). Dans le point suivant (2.3), nous verrons l'évolution des consommations des

ménages en matière de transports et analyserons plus en détails les inégalités spatiales les plus fortes en la matière au niveau régional.

La proximité des services est de manière plus générale un vecteur d'insertion sociale et de convivialité. La présence de services de base permet aux populations les moins mobiles de maintenir des relations sociales dans leur entourage et de contrer les effets d'isolement dus à l'éclatement fonctionnel des villes, des quartiers d'habitations, et du territoire en général. Les possibilités de rencontre, de discuter, de se confier augmentent avec la présence de services de proximité. Indirectement, leur présence permet un plus large développement de système d'entraide spontané, de cohésion sociale et diminue sûrement les différents facteurs de mal-être dû à la pauvreté des relations, qui eux aussi coûtent à la collectivité (dépressions, absentéisme, ...).

Un quartier d'habitation stimulant pour les jeunes et la présence de services permet indirectement de diminuer les nombreuses formes de déviances (toxicomanie, violence urbaine, ...) qui coûtent à la collectivité en assistance, en dégradation et en sentiment d'insécurité. De même, la multiplication de services de proximité, vue comme un gisement d'emplois, permet à fortiori une plus grande création d'emplois locaux. La présence de services permet aux personnes âgées et dépendantes de se maintenir plus longtemps dans leur quartier d'origine, ce qui soulage indirectement les coûts assumés par la collectivité (sécurité sociale, budgets familiaux,...), par exemple lors de leur placement en maison de repos.

De plus, face aux phénomènes d'exclusion émergent, dans les villes surtout, des formes de sociabilité spécifiques et des nouvelles valeurs, à la base de régulations locales originales. « Des études (Grossetti, 1997) ont pu montrer l'impact déstructurant de la croissance urbaine sur les réseaux sociaux, celle-ci favorisant l'anonymat. Or, au sein de certaines communautés, on constate au contraire un renforcement de réseaux sociaux fondés sur des relations de réciprocité, notamment dans le développement d'échanges où prédomine une finalité sociale (voir le cas des SEL⁸). Les effets de proximité inhérents à la constitution de réseaux renvoient souvent au niveau local notamment à l'échelle du quartier, et ils ont un ancrage territorial. Il ne s'agit pas de supposer que la construction de réseaux sociaux est un effet mécanique, simple conséquence de la localisation d'individus dans un quartier et d'une proximité géographique, mais de montrer qu'au sein de certains quartiers, des formes d'organisation originales peuvent se mettre en place, collectivement, et favoriser l'intégration socio-économique et urbaine d'individus aux trajectoires variées » (C. Baron, 1999, pp.21-22). La plus-value de ces logiques de réciprocité en termes de cohésion sociale, d'entraide, de formation et d'alternative économique est sous-estimée⁹ par les politiques économiques et d'emploi, vu leur difficulté à intégrer un travail non rémunéré en argent dans leurs calculs.

⁸Les Systèmes d'Echange Locaux sont une forme élaborée du troc (échange de produits et de services entre particuliers) sur la base d'une monnaie fictive. La Wallonie renferme 12 réseaux de SEL : à Limal, Chaumont-Gistoux, Ottignies, Villers-le-Bouillet (2), Verviers, Ensival, Liège, Bouge, Marcinelle, Blicquy et Mons.

⁹Parfois même ces pratiques sont pénalisées comme le révèle cette exemple : « En septembre 1996, le directeur de l'ONEM de Verviers, a sanctionné un adhérent à l'expérimentation SEL de 22 semaines de suspension de chômage et 185000 francs belges d'indemnités de chômage perçues à rembourser pour ne pas avoir averti l'ONEM de sa participation à des trocs bilatéraux et un système d'échanges local et pour avoir exercé ainsi une activité accessoire. » (Rizzo P., 2002, p.7).

Comme ce fut dit dans le point 2.1.1 de ce rapport, le SDER semble conscient de l'importance de la prise en compte des externalités positives que peut représenter la proximité. L'ensemble des critères d'équité d'accès, de cohésion sociale et de diminution de coûts indirects (reportés dans d'autres secteurs tels les politiques d'aide sociale, d'emploi, de santé, de sécurité, ...) doivent être pris en compte dans l'analyse des services de proximité. Comme nous allons le voir, puisqu'ils impriment des orientations parfois contradictoires aux évolutions actuelles de certains services, ils demandent un arbitrage politique.

2.2.3.2 Les facteurs contraires à la logique de proximité

Plusieurs tendances qui traversent actuellement le secteur des services de proximité, et plus particulièrement les services d'intérêt général sont potentiellement contradictoires aux enjeux d'accessibilité et de cohésion sociale que nous associons à la notion de proximité. Il s'agit (1) des logiques de rationalisation et d'efficacité économiques, (2) de l'automatisation des services et dans une moindre mesure.

a) La rationalisation économique

La privatisation accomplie ou en cours de certains services publics (SNCF, Belgacom, La Poste), l'emprunt de modèles entrepreneuriaux et managériaux dans la gestion des administrations publiques (cf. Plan Copernic), la nature commerciale de certains services d'intérêt général (commerces, grandes distributions, les banques) concourent à des logiques de rationalisation et d'efficacité dans les secteurs concernés. Les maisons de repos majoritairement privées connaissent également des restructurations visant à les rendre plus performantes. La privatisation de l'Education est prévue par les accords de l'OMC et les instances européennes... Face à ces évolutions reconnues, nous constatons que « certains outils directs (et indirects) d'aménagement du territoire (*réseaux de téléphonie, de transports, la Poste ? – ndla -*), échappent de plus en plus au contrôle strict de l'État et une multitude d'acteurs entrent en jeu. Si l'on accepte cette tendance, ne faudrait-il pas au moins se doter de réels outils de gouvernance ? »¹⁰ (CPDT, op. cit., p.192). En effet, cette situation préoccupe nombres d'acteurs sociaux qui s'interrogent sur l'avenir de ces services. Soumis à des logiques de rentabilité toujours plus aiguës, comment l'universalité de leur mission sera-t-elle encore garantie ? Sans remettre en cause la valeur de ces évolutions, qui accompagnent aussi le mouvement de mise en concurrence internationale des secteurs concernés, nous voulons souligner que le souci d'efficacité ne rime pas nécessairement avec le souci d'équité.

Le gouvernement se montre conscient des impératifs de mise en oeuvre des outils de *bonne gouvernance* pour garantir une universalité relative de ces services d'intérêt général privé ou en cours de privatisation. La Chambre des Représentants précise notamment qu'il faut veiller à « assurer l'existence d'un service universel de qualité, qui épouse les avancées technologiques, et qui oblige la fourniture de services déterminés sur l'ensemble du territoire du pays à des prix abordables et à des conditions de qualité similaires, quelle que soit la

¹⁰Une étude française révèle en effet que « dans de nombreux cas, les maires ou présidents de syndicats intercommunaux qui se déchargent de ces missions de service public en tant qu'opérateur, en les déléguant à des professionnels du secteur, ne se donnent pas – ou tout simplement n'ont pas – les moyens, en amont, d'une expertise leur permettant de faire le meilleur choix en s'entourant de toutes les garanties et, en aval, d'un véritable contrôle assorti d'une évaluation démocratique et contradictoire du service rendu » (Martinand C., 2001, p.3).

rentabilité des opérations considérées au cas par cas »¹¹. (Van Campenhout L., Somers B., Philtjens H., 2001)

In fine, l'évolution des services d'intérêt général soumis aux lois du marché international scrute directement la capacité des autorités publiques à imposer des valeurs démocratiques et d'équité sociale dans ces secteurs fondamentaux et à orienter la structuration spatiale de ces services. Nous pouvons cependant déjà conclure qu'au vu de cette diversité de logiques de structuration de l'offre, « il apparaît que c'est la négociation ou la gestion de formes de coexistence entre intérêts publics et privés, et le déroulement incertain de ces négociations, qui fournit un ensemble de scénarios, différenciant les services selon leur public, le choix de leur localisation, etc. » (CPDT, *ibid.*).

Par ailleurs, la rationalisation et la recherche de profit peut poser un problème particulier dans le cadre des services de proximité à forte asymétrie d'information, c'est-à-dire les services où « l'information concernant la transaction n'est pas détenue de façon égale par les différentes parties de la transaction » (Mas-Colell & allii, 1995). Il peut s'agir des gardes d'enfants, de l'aide aux personnes dépendantes, etc. Par exemple, favoriser le développement de structures de soins et d'hébergements pour personnes dépendantes privées et soumises à des critères de rentabilité aigus, comporte un danger : à partir du moment où « l'individu en perte d'autonomie devient un client, donc une source de revenus, quelle garantie a-t-il que l'on va travailler à augmenter son autonomie ? Et non à la diminuer, c'est-à-dire, à maximiser les revenus qu'il peut procurer ?... Cette dérive concernant les soins aux personnes âgées est (déjà) pointée du doigt dans certains homes » (R. Vercauteren, Predazzi M., Loriaux M., 2001, p28). Au regard de ce dernier exemple une question importante se pose : « faut-il encourager le développement de services fournis par le secteur privé ou renforcer les services publics ou assimilés ? Cela relève notamment d'un choix socio-politique et idéologique » (CPDT, *op. cit.*, p.190).

b) L'automatisation

Une deuxième tendance qui pénalise potentiellement les logiques de maintien de services dans la proximité des zones d'habitat est l'automatisation croissante des services. Les administrations publiques, les banques, la Poste, les commerces, les mutuelles offrent une série toujours plus large de services via le téléphone et l'Internet. Les écoles veulent intégrer l'alphabétisation informatique dans le cursus dès l'école primaire.

En favorisant les guichets automatiques au détriment du guichet humain, les banques, les administrations, la Poste, etc. posent un réel problème d'exclusion aux populations défavorisées (analphabétisme, mauvaise compréhension des technologies utilisées, etc.).

Si « la frange de la population la plus familiarisée aux techniques de l'information et la plus équipée trouve alors un service (payant) plus adapté à son mode de vie, en même temps, les franges de population les moins adaptées disposent d'un service (toujours payant) de moins bonne qualité (déplacement, attente aux guichets, qualité du lien social). (...). L'usage d'Internet bénéficie à la frange de la population la plus stable, localisée de manière barycentrique, etc. au détriment de populations plus instables à localisation plus périphérique » (*ibid.*, p.192).

¹¹De même, la Chambre des représentants propose « d'envisager toute libéralisation à venir dans les secteurs concernés à partir d'une approche graduelle, équilibrée, et surtout conditionnée par des expériences et des études d'impact, soucieuse des coûts sociaux et économiques qu'elle pourrait provoquer. Pour ce faire, il faut donc développer, tant au niveau européen que national, des procédures d'évaluation pluralistes, publiques et contradictoires sur le fonctionnement des services d'intérêt général » (Van Campenhout L., Somers B., Philtjens H., 2001)

Au regard de ces critiques, la question qui se pose est la suivante : dans quelle mesure la prise en compte des évolutions technologiques d'une part et des évolutions sociales d'autre part, sont-elles compatibles dans une société où les disparités socio-économiques ne font que se renforcer ?

Dans notre précédente étude (CPDT, op.cit, pp.185-208), nous avons déjà illustré les fortes inégalités en termes économiques, ainsi qu'en termes de répartition géographique, dans l'accès des particuliers à Internet¹², mais pour comprendre la réelle menace que constitue la fracture numérique¹³, il faut selon Castells, « s'intéresser non pas aux écarts, mais aux effets discriminatoires. Des discriminations dues au non-accès à Internet peuvent s'instaurer dans plusieurs domaines :

- les exigences et les atouts sur le marché du travail, où la familiarisation avec l'ordinateur et les réseaux est de plus en plus souvent considérée comme une composante de la formation de base ;
- l'accès à des sources d'information scolaires, scientifiques, culturelles, voire administratives, quand le recours à Internet est imposé sans autre alternative valable ;
- l'accessibilité de certains services marchands, comme les services bancaires, les réservations de billets, la vente par correspondance, où certains prestataires accordent des avantages exclusifs aux utilisateurs des services en ligne » (Vendramin P., Valenduc G., 2002, p.15).

Consciente de ces facteurs discriminants la Chambre des représentants a présenté, le 31 octobre 2001, une « proposition de résolution relative au service universel dans le cadre de la libéralisation européenne du secteur (...) des télécommunications » qui vise en substance à défendre une conception extensive du service universel¹⁴. Il est évident que les technologies de télécommunication vont continuer à se développer et que l'Etat doit encore s'atteler à acquérir les moyens d'assurer au mieux sa mission de protection des services d'intérêt général dans son travail d'institutionnalisation internationale des échanges.

¹² « Si 69% des revenus élevés (quatrième quartile) disposent d'un ordinateur en 2000, les ménages possesseurs d'un PC ne sont que 6% parmi les revenus faibles et à peine un tiers parmi les revenus moyens (deuxième quartile). Les écarts grandissent encore lorsque l'on considère le niveau d'études : 70% des personnes ayant atteint le niveau supérieur ou universitaire, 54% des *Secondaire supérieur*, 39% des *Secondaire inférieur* et 21% des *Primaires ou sans diplôme* disposent d'un ordinateur. D'un point de vue spatial, les ordinateurs connectés à Internet sont inégalement répartis : 22% des ménages en Brabant wallon disposent d'une connexion contre 21% dans la province de Liège, 17% à Namur, 14% dans le Hainaut et 12% dans le Luxembourg. Si l'on caractérise grossièrement les communes d'après leur niveau d'urbanisation, on constate que 21% des ménages habitant en communes semi-urbaines disposent d'un accès Internet contre 17% des *urbains* et 14% des *ruraux*. Il semble donc que les ménages localisés de manière barycentrique soient également plus souvent connectés à Internet » (cpdt, ibid., p.193).

¹³ « L'appellation fracture numérique est le résultat d'un télescopage linguistique entre le terme anglais *digital divide*, utilisé pour décrire les décalages socio-économiques et géopolitiques dans la diffusion et l'usage des technologies numériques, et la fameuse *fracture sociale* qui traverse le débat politique français depuis sept ans » (Vendramin P., Valenduc G., op. cit., p.2)

¹⁴ Elle précise, entre autres, qu'il faut « redéfinir des mécanismes qui permettent de fixer le prix auquel le service universel sera fourni et ce, afin d'en réduire le coût pour les utilisateurs finaux » (Van Campenhout L., Somers B., Philtjens H., op. cit.)

2.2.4 Les services d'intérêt général

Dans ce point, nous abordons brièvement les évolutions que connaissent les administrations, les banques et la Poste, auxquels on pourrait ajouter les mutuelles, les assurances, que nous n'abordons pas mais qui subissent, grosso modo, les mêmes évolutions en termes d'impact territorial que les autres services d'intérêt général¹⁵. Quant aux services de police nous les aborderons dans le point 2.2.6 sur les services collectifs, dans la mesure où la nouvelle police de proximité, principal service aux habitants de l'appareil policier, participe d'un développement social à base territoriale et communautaire et accompagne en cela nombre des services collectifs définis à un niveau local, ou communal. Nous aborderons ensuite l'appareil éducatif et les commerces.

2.2.4.1 Les administrations publiques

Les administrations publiques ont entamé un vaste mouvement de rationalisation lors de la fusion des communes de 1976. Plusieurs maisons communales furent fermées, entraînant avec elles la fermeture de nombreuses écoles primaires. Fondamentalement, l'administration prend l'exemple sur les entreprises, soit disant de véritables modèles d'efficacité et de bonne gestion. L'arrivée du plan Copernic semble confirmer ces tendances. Ce mouvement de centralisation qui éloigne les administrations du citoyen et pénalise les personnes les moins mobiles, semble, aujourd'hui, partiellement remis en question. Conscientes des difficultés rencontrées par les populations les plus marginalisées à se déplacer vers les administrations centralisées, certaines communes urbaines tentent de développer, depuis peu, des mairies de quartier, notamment dans le cadre de ZIP-QI. Bien que l'on ne puisse probablement pas parler de réel retour en arrière, ou de tendance générale, ces orientations expriment une volonté de rapprochement des citoyens prenant en compte les populations marginalisées. Par ailleurs, il faut veiller à ce que l'automatisation croissante des services administratifs, bien qu'encourageante, ne conditionnent pas l'expression de la citoyenneté des habitants à l'usage de ces technologies¹⁶.

2.2.4.2 Les agences bancaires

La banque est un service marchand. Ce secteur, profondément ouvert à l'économie transnationale, est parfois très éloigné des missions sociales qu'il se doit de remplir, vu, entre autres, le manque d'alternatives qui lui sont légitimement opposées. Bien que l'accès au service bancaire soit reconnu par tous comme un droit fondamental¹⁷, l'universalité du service ne semble pas toujours garantie et ce à plusieurs égards.

Dans un souci de rentabilité et suite au développement d'autres canaux de distribution et aux rationalisations (consécutives aux fusions des banques), le nombre de points de vente (guichets de banque) ne cesse de diminuer. Comme le confirme l'Agence Belge des Banques (A.B.B.), de 1998 à 1999, le nombre de guichets est passé de 14158 à 13400, ce qui équivaut à la fermeture de 758 guichets en un an. Ces évolutions pénalisent les personnes les moins mobiles.

¹⁵ Peut-être les assurances et mutuelles (service d'entraide élémentaire, donnant accès à une assurance-santé rendue obligatoire) sont-elles déjà moins présentes dans les quartiers et conditionnent-elles moins les trajets quotidiens des clients ?

¹⁶ Ce qui serait le cas « si l'accès à l'information publique et la possibilité de participer aux débats démocratiques ne mettent pas sur un pied d'égalité les nouveaux et les anciens moyens d'expression et de communication » (Vendramin P., Valenduc G., op. cit., p.15)

¹⁷ En effet, que ce soit pour y faire verser son salaire, son indemnité de chômage ou toute autre allocation sociale, pour percevoir les remboursements de soins de santé de la mutuelle ou tout simplement pour payer ses courses au magasin qui n'aime plus trop stocker de l'argent, etc., il faut un compte en banque.

Ensuite les banques diversifient leurs services. D'une part elles favorisent les guichets automatiques au détriment du guichet humain, ce qui pose, comme nous l'avons dit, un réel problème d'exclusion aux populations défavorisées. D'autre part elles développent le *home-banking* (opérations par Internet). En 2000, « 14% des ménages connectés réalisent régulièrement ou occasionnellement des opérations bancaires au moyen d'Internet ». (CPDT, op. cit., p.193). Ces services encore relativement peu développés « creusent l'écart entre services accessibles pour les personnes les plus stables pouvant presque s'affranchir de l'agence locale (ou s'y déplacer en un temps raisonnable) et personnes instables ou marginalisées dépendant plus fortement de la localisation d'une agence bancaire et d'une plage horaire large » (idem).

Enfin, les banques pratiquent l'exclusion bancaire. De plus en plus de personnes en sont frappées, c'est-à-dire que les banques refusent de leur ouvrir un compte à vue. Une récente étude du Réseau Financement Alternatif (2002) a permis d'établir qu'« il existe actuellement en Belgique un problème d'exclusion bancaire qui touche une population que l'on peut raisonnablement estimer à plusieurs dizaines de milliers de personnes avec un seuil minimum de 40.000 personnes » (Bayot, B., 2002, p.86). Le nombre de cas d'exclusions est en forte croissance (augmentation de 114% de 1996 à 2001). « Les banques, soucieuses d'efficacité et de rentabilité, restreignent leur offre de services bancaires de base, principalement en fonction des conditions de revenus des personnes concernées, et violent ainsi les obligations qu'elles ont souscrites en signant la charte du 20 décembre 1996 de l'A.B.B. » (ibid., p.87). « Il en résulte que la tentative d'autorégulation du secteur bancaire que constitue cette charte est un échec et qu'il appartient à présent aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités pour résoudre le problème de l'exclusion bancaire »¹⁸ (ibid., p.88).

2.2.4.3 Les bureaux de Poste

La Poste est un service public en voie de privatisation et connaît à beaucoup d'égards les mêmes évolutions que les banques, impliquant le même genre de problèmes : diminution du nombre de bureaux de poste - quatre-cents de ses bureaux ont déjà été fermés (cfr. Dubois A., 2001) -, développement de guichets automatisés, ...

Le gouvernement semble conscient des dangers qu'une privatisation trop rapide et incontrôlée des services publics de la Poste peuvent avoir sur l'universalité de sa mission. Ainsi, le 31 octobre 2001, la Chambre des Représentants a présenté une « proposition de résolution relative au service universel dans le cadre de la libéralisation européenne du secteur des services postaux (...) » qui semble encourageante. La Chambre précise qu'il faudra « (a) garantir la continuité des missions de service universel, (b) actualiser la notion de service universel en tenant compte des dernières avancées technologiques telles que les e-services/e-government (...), (c) utiliser au mieux l'étendue et la proximité du réseau de distribution de la Poste pour permettre l'installation de bornes Internet à l'usage des citoyens, (d) réaffirmer le rôle social du facteur comme agent contribuant à lutter contre l'isolement et à améliorer la condition de certains citoyens, notamment les personnes âgées, les

¹⁸ De nombreux débats sont en cours sur les modalités d'application d'un service bancaire universel visant à reconnaître légalement le droit à un compte sans découvert qui puisse s'exercer avec un contrôle des prix y afférant par les pouvoirs publics.

personnes à mobilité réduite ou encore les personnes handicapées¹⁹, (e) assurer une présence suffisante des services postaux dans les zones rurales, éloignées ou à tensions sociales » (Van Campenhout L., Somers B., Philtjens H., op. cit.).

2.2.4.4 Les institutions scolaires

Le secteur de l'enseignement fait partie des services d'intérêt général, à la distinction près, qu'il ne s'adresse aux individus que de façon temporaire. L'éducation est obligatoire jusqu'à 18 ans (depuis 1986). Dans l'analyse sectorielle que nous consacrons dans le point 2.4.2 à l'enseignement, nous analyserons l'offre en écoles et les distances parcourues par les élèves pour chaque niveau d'études. Nous définirons également les zones d'influence des centres scolaires, révélant ainsi les disparités régionales en ces matières. Par ailleurs, dans les paragraphes suivants, nous nous attachons à présenter les évolutions organisationnelles que connaît le secteur de l'enseignement et de la formation en général, sans nous en tenir à l'Education Nationale (enseignement obligatoire).

L'appareil scolaire vit depuis une vingtaine d'années de fortes crises et réformes²⁰. Selon N. Hirtt, ces dernières accompagnent des dispositions qui expriment au niveau européen « l'existence de puissants déterminants communs, impulsant les politiques, (...) d'une mise en adéquation profonde de l'École avec les nouvelles exigences de l'économie capitaliste » (Hirtt N., 2001). L'auteur note plusieurs phénomènes explicatifs de ces tendances : « décentralisations, déréglementations, autonomie croissante des établissements scolaires, allègement et dérégulation des programmes, approche par les compétences²¹, partenariats avec le monde de l'entreprise, introduction massive des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)²², stimulation de l'enseignement privé et payant²³, etc. » (N. Hirtt, idem).

Selon V. Reding, commissaire européenne, « la survie du service public passera et passe déjà par une intégration progressive des systèmes pour l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi » (Commission Européenne., 2000). Cela implique un

¹⁹ Le débat actuel sur le paiement des pensions à domicile par la poste est important face à ces évolutions. Selon un représentant de la Poste, « le problème qui se pose est un problème de sécurité. Les facteurs se font agresser lorsqu'ils transportent cet argent. C'est très dangereux pour eux, et ça l'est aussi d'ailleurs pour les seniors qui amassent de l'argent liquide chez eux » (*Seniors inquiétude*, La nouvelle gazette, 06-07-02). Sur les 1.224.000 personnes âgées qui ont aujourd'hui choisi le versement bancaire, 550.000 étaient encore payés à domicile en 2000, ils ne sont plus que 370.000 en juin 2002. (source : idem). Cela révèle la volonté de la Poste de privilégier un versement à distance. Il ne semble pas être question de supprimer les envois à domicile en tout cas pas tant que tous les pensionnés ne posséderont pas un compte bancaire.

²⁰ On se souvient des nombreuses manifestations qui ont agité l'enseignement dans les années '90. Afin de réduire la dette de l'Etat, on sape largement le budget de l'Enseignement National, amorçant ainsi la précarisation du statut des enseignants (retraites anticipées, multiplications des postes intérimaires...), la montée de l'insécurité dans les écoles, l'allègement des programmes, le problème de surnombre dans les classes, mais aussi la disparition des écoles fondamentales dans de nombreux noyaux d'habitat, et le regroupement d'écoles...

²¹ « Désormais, l'accent ne doit plus être mis sur les savoirs (...) mais sur les compétences, c'est-à-dire la capacité d'intégrer « de multiples ressources cognitives dans le traitement de situations complexes » (Perrenoud) ». (Hirtt N., idem). Mais, selon R. Petrella, « l'abandon subséquent de la culture générale par cette même École – au moment même où la massification de l'enseignement promettait de la rendre enfin accessible à tous – frappe au premier chef ceux qui n'ont que l'École pour y accéder. » (Petrella R., 2001, p5)

²² « (...) l'objectif primordial est de donner à tous les Européens, dès l'école maternelle et primaire, l'accès à l'alphabétisation numérique » (Petrella R., ibid., p6).

²³ « Dans l'esprit de l'O.M.C., l'éducation est un secteur comme les autres et constitue même un secteur à fort potentiel de libéralisation » (Thépaut Y., 2001, p.17). Par ailleurs, selon l'avis tranché de l'OCDE, l'école publique de demain n'aura plus qu'à « assurer l'accès à l'apprentissage de ceux qui ne constitueront jamais un marché rentable et dont l'exclusion de la société en général s'accroîtra à mesure que d'autres vont continuer de progresser » (OCDE, 1996)

rapprochement entre les entreprises et les écoles, mais aussi un éclatement de la fonction d'enseignement et de formation en dehors du cadre traditionnel de l'enseignement obligatoire. L'enseignement supérieur accueille toujours plus d'étudiants (ce qui devrait encore s'accroître – voir point 2.4.2.3) et différentes structures se développent : promotion sociale, éducation permanente, formation continue, chantiers-formation, missions locales pour l'emploi et la formation, remise à niveau d'anciens travailleurs licenciés, cours à distance ou à horaires décalés, mais aussi écoles de soir, université du troisième âge, etc. Ces tendances semblent correspondre à l'individualisation croissante des parcours de formation, à la flexibilité croissante dans l'organisation du travail et de la vie familiale ainsi qu'à l'éclatement d'« un système d'éducation organisé sur une base individuelle, à distance (via Internet), variable dans le temps, tout au long de la vie, et à la carte » (Petrella R., op. cit., p.6)²⁴.

Nous insistons sur le fait que, si ces tendances se confirment, la sortie progressive de l'éducation de la sphère de l'enseignement obligatoire impliquera le réaménagement d'infrastructures permettant d'accueillir ces nouveaux types de formations. La localisation de ces nouveaux programmes éducatifs se fera probablement en grande partie dans ceux actuellement disponibles. On observe déjà une utilisation plus intense des infrastructures scolaires existantes (par exemple, une école secondaire devient une école de promotion sociale le soir, etc.), mais la logique d'implantation devra surtout se faire en fonction d'un ancrage dans l'environnement local des individus en formation, fonction notamment du redéploiement au niveau local des programmes d'insertion et de leur objectif d'accessibilité.

De plus, l'enseignement doit se rapprocher des entreprises locales, nous dit la Commission Européenne « car elles fournissent une indication sur les besoins futurs de qualifications dans la région concernée » (Commission européenne, 2001). Dans ces conditions, faut-il imaginer que les entreprises concernées fournissent une participation plus grande dans les nombreux frais qui interviennent dans le système éducatif, et notamment aux niveaux des infrastructures ?²⁵ Ce rapprochement aura-t-il des répercussions sur le redéploiement spatial des infrastructures scolaires ? Les formations auront-elles lieu dans les entreprises, les entreprises rentreront-elles dans les écoles ?

Enfin, les investissements dans les Technologies de la Communication et de l'Information (TIC) et l'enseignement à distance en particulier, s'ils se développent encore, risquent de bouleverser considérablement l'approche traditionnelle qui est faite des besoins en infrastructures. Le développement de ce genre de service risque-t-il de pénaliser d'autres investissements non liés aux TIC ? Y-a-t-il concurrence ou complémentarité ?

²⁴ Cette nouvelle vision de l'enseignement ne correspond plus à celle, traditionnelle, d'un apprentissage obligatoire de la vie en société pour les plus jeunes générations, mais apparaît comme un moyen d'acquiescer par des trajectoires pédagogiques diverses et continues, la capacité de s'insérer dans la vie active. La plupart des initiatives de formations continues sont d'ailleurs entreprises dans le cadre des politiques actives d'emploi et conditionnent de plus en plus l'octroi d'allocations. Il faut espérer que ces évolutions permettront une réelle revalorisation du projet éducatif pour la masse de jeunes qui sortent actuellement du système éducatif obligatoire avec un bagage limité au regard du désintérêt que beaucoup de ces jeunes portent pour le système dans sa forme actuelle. Par ailleurs, des projets éducatifs sont avancés dans certaines crèches et l'université du troisième âge est en essor, ... Se dirige-t-on vers une inscription de l'école d'hier dans un nouvel ensemble organisé ou *intégré* qui accompagnerait la vie de l'homme de la naissance à la mort ?

²⁵ On sait que les besoins en rénovation et en agrandissement sont grands dans le secteur de l'Education. Les particuliers et parents d'élèves sont d'ailleurs souvent sollicités (via des fancy-faires, tombolas, ...) à participer aux frais infra structurels. Par ailleurs, la B.E.I. (Banque Européenne d'Investissement) a accordé en 1999 un prêt concurrentiel de près de 20 millions d'Euros destiné à la rénovation de bâtiments scolaires en Belgique pour répondre partiellement à ces besoins d'envergure. (source : Parisse S., 2000)

Les évolutions en cours (marchandisation, technicisation,...) provoquent en tout cas un violent débat auprès de l'ensemble des acteurs de l'appareil éducatif et l'histoire de l'enseignement reste donc à écrire. Anticiper les orientations futures de ces nouveaux besoins en formation et enseignement est un exercice hautement spéculatif que notre recherche ne nous permet pas décentement d'entreprendre. Il est toutefois important de noter que ce débat difficile se pose inévitablement aux autorités publiques. Les options qui seront suivies d'ici dix ans dans la restructuration du secteur de l'enseignement auront sans aucun doute un impact considérable sur la maîtrise territoriale qui pourra en être faite.

2.2.4.5 Les commerces

La grande distribution et les commerces représentent la deuxième sous catégorie de services d'intérêt général que nous avons répertoriés. Dans l'approche sectorielle proposée au point 2.4.1 réservée aux commerces, nous développerons principalement la répartition spatiale des commerces de détails, la hiérarchie des types de commerces attendus en fonction des localisations, la hiérarchie et la structure commerciale pour la Wallonie. Dans ce point-ci et en amont du point 2.4.1, nous rappelons que la logique commerciale ne suit pas des logiques d'implantation en fonction de leur proximité aux noyaux d'habitat, et que le problème de nutrition augmente en Wallonie. Enfin, nous abordons le développement de nouveaux services offerts par les grandes chaînes de distribution.

Les commerces, bien que répondant aux besoins les plus fondamentaux de la population, suivent des logiques de rentabilité. On constate une emprise toujours plus large des principaux grands distributeurs dans l'organisation générale de la distribution de biens de consommations élémentaires, caractérisée par le foisonnement d'alliances, de fusions et de mouvements ininterrompus de capitaux (GB devient Carrefour, etc.). Rien ne force une chaîne de distribution à desservir les villages enclavés et les zones périurbaines. En effet, les logiques économiques qui sous-tendent l'implantation de commerces ne concourent pas naturellement à leur bonne accessibilité par les populations les moins aisées, ni à leur répartition harmonieuse sur tout le territoire wallon.

Par exemple, l'implantation récente de petites supérettes, succursales ou sous franchise des grandes chaînes de distributions autour des noyaux d'activités tertiaires et des hyper centres principalement, suit la localisation de groupes de population solvables auxquels sont offerts des produits de qualité et de coûts plus élevés, sans répondre aux problèmes aigus rencontrés dans les noyaux périphériques et villageois. Par ailleurs, les seules communes qui ne soient pas sous-équipées en commerces dans l'extrême sud-est de la Wallonie connaissent un développement commercial liés à des activités touristiques (voir point 2.4.1.2). Un autre exemple, de moindre importance sans doute, concerne les zones industrielles. Sont admises dans les zones industrielles des entreprises de services auxiliaires tels que des agences de banques, des stations-service, des restaurants collectifs. Bien que prévus comme auxiliaires, ces services peuvent parfois s'adresser à un public plus large, dépassant le cadre du service à l'entreprise, (ou à l'activité touristique) lorsqu'ils se situent sur des axes relativement fréquentés. Ce qui, sans pénaliser directement les personnes les moins mobiles des environs, risque, dans certains cas, de ralentir le développement de tels services dans les zones d'habitat avoisinantes²⁶. Ces tendances nous indiquent que ce n'est pas nécessairement le critère de proximité aux noyaux d'habitats qui oriente le développement des services, ce qui pose notamment le débat de l'équité d'accès à ces services pour les personnes peu mobiles. C'est donc fondamentalement la cohérence du principe de mixité fonctionnelle dans les zones d'habitat prévue par le SDER

²⁶Le rôle grandissant que jouent les chaînes de stations-service (toujours moins nombreuses) dans la fourniture d'une variété toujours plus grande de biens de consommation parfois courante est lui-même intéressant à noter. Depuis peu, des partenariats entre celles-ci et les chaînes de distribution de bien de consommation voient le jour (Shop 'n Go). Les stations-service n'évoluent-elles pas vers des commerces à part entière ?

et les plans de secteur qui est ici remise en question. Ce principe permet-il une réelle maîtrise des nombreuses réorganisations que subit le territoire dans le redéploiement de nouvelles logiques économiques et de distributions, caractéristiques d'une volonté de rationalisation et d'une plus grande ouverture aux échanges internationaux ? La nécessité d'une politique volontariste apparaît, en tout cas, comme évidente pour assurer le maintien ou le développement de petits centres commerciaux vitaux dans les noyaux d'habitat les plus défavorisés, principalement dans les noyaux secondaires d'agglomérations ainsi que dans les noyaux de proximité (villages et quartiers).

Face à la difficile accession financière et physique aux commerces, l'effort fourni par les associations actives dans le secteur de l'aide alimentaire pour responsabiliser les grands distributeurs est encourageant. L'aide alimentaire représente un service de toute première nécessité pour près de 3,5 % des ménages wallons qui éprouvent des difficultés à se nourrir²⁷ (chiffres : Solagral, 2000, p.3). Les autorités publiques ne supportent que très peu (via certains CPAS) ce type de services d'aide en nature, qui connaît pourtant un essor considérable à mettre en lien avec la précarité d'une fraction croissante de la population²⁸. En outre, les associations d'aide alimentaire tentent d'aménager le modèle de production alimentaire actuel, volontiers gaspilleur, inéquitable et polluant en rappelant l'universalité de leur mission aux distributeurs alimentaires.

Outre le problème majeur d'accessibilité que soulève le secteur commercial, d'autres tendances se développent. Les grandes chaînes de distribution tentent de diversifier leurs services à la clientèle. Certains de ces services tels que la vente par téléphone, fax et par Internet et les systèmes de livraisons à domicile permettent de gagner du temps²⁹ et de résoudre le problème d'accessibilité. Pour cette raison, ces systèmes méritent selon nous d'être développés. Seulement la livraison à domicile est payante et souvent trop chère pour les personnes les plus précarisées³⁰. L'élargissement de ces services est peut-être ralenti par le désir persistant de nombreux clients de voir et toucher les produits, de comparer les prix, saisir des offres, découvrir des nouvelles marques, etc. que ne permettent pas ces systèmes. Notons par ailleurs, que tout comme la disparition des petits commerces, ces services affaiblissent potentiellement la cohésion sociale et les opportunités de rencontres.

Une autre évolution des commerces est la course à la fidélisation des clients³¹. Les grandes chaînes de distribution tentent d'orienter ou de faciliter l'accès non plus seulement aux biens de consommations qu'elles vendent mais aussi à la culture, aux sports, aux transports etc. Ces évolutions révèlent la volonté des commerces de s'insérer dans un réseaux toujours plus large de services (tour-opérateurs, compagnie de transports, cinémas, récoltes

²⁷ On estime qu'au moins 100.000 personnes pourraient souffrir de la faim en Belgique (chiffres : Solagral, 2000, p.3)

²⁸ Pour les 9 banques alimentaire belges, de 1991 à 1999, le nombre de structures distributrices est passé de 337 à 645, le nombre de bénéficiaires de 47.000 à près de 84.000, et le nombre de tonnes de nourriture a triplé pour atteindre 6290 tonnes en 1999. (chiffres : Solagral, 2000, p.5)

²⁹ Tout comme le système d'auto-encodage des articles développé dans certaines grandes surfaces.

³⁰ Colruyt propose une livraison pour 4,85 Euros, à l'achat de minimum 60 Euros de produits de consommation (en été 2002). Delhaize propose le même service pour un prix minimum de 7,4 Euros.

³¹ Selon Alain Bourdin, à notre époque de désaffiliation et de crise des appartenances aux systèmes de valeurs traditionnelles (église, école, partis, syndicats, ...) la fidélisation inhérente au système commercial concurrentiel devient un vecteur potentiel d'appartenance. Les dispositifs de fidélisation de la clientèle « sont souvent accompagnés d'un discours de l'appartenance (on constitue un groupe (ou plusieurs) de clients habituels) qui finit par se justifier dans les manifestations effectives. (...) A l'évidence, cela se réalise d'autant plus qu'on est en mesure d'offrir une gamme de prestations suffisante. » (Bourdin, 1998, p.186). Dans cet esprit, Delhaize a rebaptisé sa carte Delhaize Plus en Carte Plus. Selon le rapport d'activités 2000 du groupe, cette dernière « est devenue ainsi polyvalente et le réseau des partenaires externes s'étoffe constamment ». (Delhaize, 2001, p.6)

caritatives...) et de chercher à produire de l'appartenance (constitution de clients habituels) en offrant des avantages aux clients.

2.2.5 Les services personnalisables

Les services personnalisables ou services aux personnes, sont un ensemble de services auxquels sont susceptibles de faire appel tout individu à un moment donné de sa vie. Il peut s'agir des nombreux services venant en assistance aux personnes malades, en manque d'autonomie, que nous abordons dans les paragraphes suivants, et des services visant à faciliter la vie des ménages en général que nous aborderons ensuite.

2.2.5.1 Aide aux personnes dépendantes

Lorsque l'on pense aux personnes dépendantes, la première image qui apparaît est souvent celle des personnes âgées. Elles ne sont pourtant pas les seules personnes dépendantes auxquelles il faille venir en aide. La plupart des handicapés physiques et mentaux³², les malades nécessitant des soins palliatifs tels les malades du sida, ou du cancer, les toxicomanes, etc., nécessitent eux aussi des services de soins ou d'aide. Par ailleurs, certains adultes désœuvrés, les femmes et les enfants battus ou abusés, les orphelins ont besoin d'encadrement. A certains égards, les petits enfants font eux-mêmes partie d'une catégorie de personnes dépendantes. Les évolutions sociales et culturelles que nous décrivons en détail lors des points 2.4.3 et 2.4.4 sur l'accompagnement de la petite enfance et des personnes âgées, révèlent bien que l'accompagnement des personnes dépendantes est devenu un problème de société à part entière. Mais le principal service aux personnes est sans conteste le système d'aide médicale et de service de santé. Il inclut la fonction hospitalière que nous abordons ci-dessous ainsi qu'un ensemble de services de soins, avec ou sans hébergement, que nous développerons ensuite.

a) La réforme des centres hospitaliers

Les services de santé sont primordiaux à la qualité de vie de la population. Sans prétendre faire le tour des vastes besoins en infrastructures et services que requièrent les problèmes de santé rencontrés en Wallonie³³, nous nous attachons ici à présenter des restructurations récentes que connaît et va encore connaître le secteur hospitalier, en nous basant principalement sur une étude effectuée par l'Institut Wallon d'Etudes, de Recherches et de formation³⁴. Notre objectif est de démontrer qu'à l'avenir, la demande en services de soins à domicile et en centres de soins avec hébergement va se diversifier et connaîtra très probablement une forte hausse.

« Sous l'effet des normes, déterminées par une austérité budgétaire, l'hôpital est en train de se transformer, de l'intérieur et vers l'extérieur » (Vandercammen M., (Synthèse), 1996, p.4). A l'avenir, il s'inscrira « dans une structure plus vaste, une structure globale ou régionale de soins³⁵. L'hôpital de demain sera restructuré sur base d'une division en types de soins et

³² « La dotation octroyée à l'AWIPH (Agence Wallonne d'Intégration des Personnes Handicapées) pour faire face à ses diverses missions s'élève à près de 13 milliards de BEF » (CESRW, 2001, p.168), soit près de 322 millions d'Euros par an.

³³ Les besoins dans le domaine sont pourtant très importants : selon une étude de l'Institut Scientifique de la Santé Publique réalisée en 1997, « en Wallonie, 27% de la population (personnes âgées de 15 ans et plus) estime que leur état de santé n'est pas satisfaisant (très mauvais, mauvais ou moyen). Chez les personnes âgées de 75 ans et plus, il s'agit de près des deux tiers de la population. Cette proportion est plus élevée dans les classes socio-économiques défavorisées ». (ISSP, 1997, p.1)

³⁴ Cette étude, intitulée « Changements intervenus dans la fonction hospitalière et dans les prestations de soins personnalisés à domicile » fut réalisée en 1997.

³⁵ Voir le point 2.1.2.1 du présent rapport, pour l'étude de l'aire d'influence des centres hospitaliers locaux et régionaux.

durée de soins, structure à laquelle correspondent trois grandes conceptions de services, (...) : (1) hospitalier pour les soins lourds, (2) hospitalier de jour pour les soins aigus (one day clinic), (3) soins et services à domicile pour la convalescence. (...). Dans cette restructuration, la place de l'hôpital, et désormais son rôle, est d'assurer les soins lourds et aigus, et de coordonner les soins et services à domicile, soit via une collaboration formelle, soit via une intégration³⁶. Il y a séparation claire entre les soins et l'hébergement, séparation qui pourrait avoir comme conséquence des décentralisations hors site hospitalier. Le séjour hospitalier devient de plus en plus court et est envisagé en termes de problèmes médicaux, et non plus en termes relationnels»³⁷ (ibid., p.6).

Ces évolutions ne sont pas étrangères à la prise de conscience du vieillissement de la population et de la place qu'occupent actuellement les personnes âgées dans les services hospitaliers³⁸. Il est reconnu que la dépendance médicale augmente nettement avec l'âge. On comprend donc qu'un des enjeux du nouveau rôle de l'hôpital est de se décharger le plus possible d'une population qui alourdit les structures hospitalières en les réorientant vers d'autres services décentralisés dans l'environnement proche ou depuis le domicile des patients. « L'hôpital pousse désormais les gens dehors » (Vandercammen M., (Rapport), 1996, p.37). « La sortie de l'hôpital est précoce par rapport à ce qui se faisait traditionnellement, c'est-à-dire la prise en charge de la convalescence. Le patient sort donc avec "un nombre de handicaps, de déficits" » (Vandercammen M., op. cit., p.21). Notons que si la convalescence est de moins en moins prise en charge par l'hôpital, elle devient davantage à charge du patient, ce qui a des répercussions financières douloureuses pour les ménages les plus pauvres. Déjà en 1997, « 42% des ménages wallons estiment avoir des difficultés à supporter leur participation financière aux soins de santé »³⁹ (ISSP, 1997, p.5).

Pour conclure, nous dirons que les évolutions récentes de la fonction hospitalière vont dans le sens d'un redéploiement, dans la sphère locale, des missions de revalidation et de convalescence. Celui-ci implique la mise en place de structures coordonnées de soins à domicile et le développement de plus petites structures spécialisées, visant à répondre à des problèmes de dépendance spécifiques. Rappelons que si ces évolutions concernent principalement les personnes âgées, elles n'en touchent pas moins toute la population.

b) Les centres d'hébergement face aux autres services aux personnes dépendantes

De nombreux services tentent de venir en aide aux personnes dépendantes et à leurs familles pour qui la prise en charge de parents dépendants devient de plus en plus pénible. A côté des évolutions conséquentes de la fonction hospitalière, d'autres facteurs impliquent la mise en place de structures coordonnées de soins à domicile et le développement de plus petites structures spécialisées visant à répondre à des problèmes de dépendance spécifiques (centres de jour intégrés, MS, MRS, etc.). Il s'agit principalement de la

³⁶ « Aujourd'hui, les soins de santé sont perçus différemment, c'est-à-dire dans un ensemble assez large, vis-à-vis de la personne (notion de soins intégrés), et vis-à-vis du fonctionnement, en équipes pluridisciplinaires, en coordinations,... » (Vandercammen M., (Synthèse), 1996, p.35) On peut noter la création des CCSSD (Centre de Coordination de Soins et de Services à Domicile) qui « permet de mieux coordonner, sur un territoire donné, la prise en charge de la personne qui nécessite une aide; et de mieux gérer le travail transdisciplinaire des intervenants ». (Vandercammen M., (Rapport), 1996, p.56)

³⁷ Il faut noter que les évolutions internes aux hôpitaux vont aboutir à des réaménagements conséquents des infrastructures existantes : il faut scinder l'infrastructure traditionnelle de celle du jour sur base des pathologies, mais aussi décloisonner les différents services, ...

³⁸ Ainsi, selon une étude française de l'INSEE, « dans les moyens séjours, on observe que près de trois patients sur quatre sont âgés de plus de 60 ans, et environ un sur deux a plus de 75 ans. Quant aux longs séjours, (...) 16% sont âgés de plus de 85 ans » (données pour la France) (Vercauteren R., Pitaud P., Dherbey B., 1996, p.20).

³⁹ Cette situation est plus fréquente dans le cas où le chef de ménage est une femme (55%) que lorsqu'il s'agit d'un homme (40%) » (ISSP, 1997, p.5)

diversification des projets de vie des personnes dépendantes⁴⁰, et des personnes âgées en particulier. La volonté des personnes âgées de choisir les modalités de leur vieillissement favorise la mise en place de services diversifiés qui puissent assurer, autant que possible, un maintien à domicile ou dans leur environnement relationnel (proximité de la famille et de relations), ou simplement permettre d'envisager le passage dans une institution de repos ou de soins comme réversible, et en tout cas comme un choix. Nous abordons en détail l'évolution de la demande en structures d'accompagnement de la vieillesse dans notre analyse sectorielle au point 2.4.4 qui lui est réservée.

En matière d'aménagement du territoire spécifiquement, se pose le débat de la complémentarité de l'offre entre centres d'hébergement d'une part et centres de jour, services de soins et d'aide à domicile, d'autre part⁴¹.

Permettre de diversifier les opportunités d'épanouissement des personnes dépendantes, de ne pas les confiner dans la seule alternative d'une vie communautaire trop peu souvent choisie, de réaliser une réelle insertion dans la vie sociale, implique le déploiement de structures dans leur environnement proche et en lien avec la vie sociale des localités d'implantation de ces dernières. D'une logique d'équipement axée sur la répartition harmonieuse de maisons de repos, d'ateliers protégés, etc. sur le territoire régional, on passe à une logique de services devant se développer davantage en interaction territoriale avec le contexte de vie des personnes dépendantes. En effet, « les services de proximité se développent plus à partir d'une logique d'action que d'une logique d'aménagement du territoire » (CPDT, op. cit., p.196). La demande de services se complexifie et se diversifie, et le contrôle territorial qui peut en être fait, surtout à l'échelle régionale, aussi.

Plusieurs services se sont déjà développés dans cet esprit d'interaction territoriale tels que par exemple, les services AVJ (aide à la vie journalière) qui permettent aux personnes handicapées de recevoir une aide à domicile visant à leur permettre de s'épanouir depuis leur lieu de vie⁴². En matière d'accompagnement des personnes âgées spécifiquement, les centres d'accueil temporaire (de jour, de nuit ou de court séjour)⁴³ qui offrent une série de services de soins familiaux et ménagers et, au besoin, une prise en charge thérapeutique et sociale, etc. s'insèrent également dans cette logique d'interaction territoriale. Cette formule introduit « une dynamique de réversibilité dans le trajet apparemment inévitable de l'assistance à domicile à la maison de repos » (R. Vercauteren, M. Predazzi, M. Loriaux, op. cit., p.65). « Toutefois, l'utilisation régulière par les familles de ces structures est parfois limitée par les problèmes de déplacement (distance, durée, âge des accompagnateurs, absence d'un véhicule, capacités locomotrices, ...) et le surcoût financier éventuel » (Gazon R., Ylieff M., Fontaine O., 2001, p.19). Ces centres d'accueil temporaire sont souvent situés au sein d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins, leur bon fonctionnement dépend donc de la bonne répartition des MR et MRS, dispensant ces services, sur l'ensemble du territoire wallon. Or, la tendance actuelle au grossissement des structures d'accueil et des maisons de repos (50 lits minimum), et à la fermeture de plus

⁴⁰ Les handicapés, les malades sous soins palliatifs ont aussi une vie sociale et un droit à la ville. Ce sont eux d'ailleurs qui ont les premiers exigé le développement des services d'aide à domicile et de soins de jour, visant à les maintenir dans leur milieu social d'appartenance.

⁴¹ Ce débat renvoie aux objectifs de cohésion sociale qui sont développés. Quelles relations les différentes formules d'aide permettent-elles de développer avec les personnes dépendantes ? Les handicapés ont-ils la possibilité de rencontrer d'autres individus qui ne soient pas d'autres handicapés ou le personnel leur venant en aide ? La vie communautaire des maisons de repos doit-elle restée fermée sur elle-même, ou s'ouvrir sur l'extérieur ? Ces institutions ne peuvent-elles pas tenter de se décroiser en offrant par exemple, certains services aux populations locales (service de soins ponctuels, bibliothèques, plaines de jeux,...) ?

⁴² Notons que de nombreux efforts restent à fournir pour garantir un accès non-discriminatoire aux lieux publics, et aux lieux de sociabilité locaux car ils favorisent la véritable intégration sociale de la personne handicapée

⁴³ dont il est encore difficile d'évaluer l'évolution de l'offre, vu la nouveauté de leur mise en place.

petites structures, risque de rendre difficile le développement de ces logiques d'interaction territoriale, le nombre total de structures sur le territoire se voyant diminuer. De même, on constate qu'un grand nombre de petites structures intermédiaires tels que les habitations protégées, logements supervisés, résidences-services, séniories, ont du mal à se développer⁴⁴, et que les petites structures dites familiales ont tendance à disparaître au profit de structures de plus de 50 lits⁴⁵.

Ensuite, l'aide sociétale aux personnes dépendantes est aujourd'hui en grande partie structurée par des associations d'économie sociale qui articulent péniblement ressources marchandes (participation financière des personnes dépendantes), non marchandes (dons et bénévolat), et subsides (notamment sous forme d'emploi) dans l'élaboration de leurs services. Ces associations sont souvent les premières à révéler la diversification de la demande dans l'accompagnement des personnes dépendantes, à tenter de développer des solutions adaptées, cependant leurs moyens sont très limités. « Ainsi, les propos des politiques face aux restrictions budgétaires en appellent à la responsabilité individuelle en matière de santé, et parfois au civisme jusqu'au bénévolat » (R. Vercauteren, M. Predazzi, M. Loriaux, op. cit., p.129). Si le déploiement de ces nouveaux services ne pose pas de problème en termes de disponibilité d'espace dans les zones d'habitat du plan de secteur, l'accession à un bâtiment (et sa rénovation) et la construction de nouvelles infrastructures qui puissent accueillir ces services peu rentables, peuvent par contre représenter un frein de taille de par le coût élevé qu'elles impliquent (accession au foncier coûteuse). C'est là une des principales limites du développement de ces services en matière d'aménagement. Il est important que les autorités publiques soient attentives à ce problème.

2.2.5.2 Les services aux ménages

c) Les transformations sociales et familiales

Si les services aux personnes et aux ménages sont au cœur des politiques sociales européennes visant à y dynamiser un potentiel d'emploi pas encore assez exploité, leur émergence est aussi le fruit d'évolutions culturelles et sociologiques. Le principal processus qui caractérise la réorganisation de la vie familiale et favorise le développement des services de proximité est l'externalisation du travail domestique. « La division du travail atteint le cœur du quotidien au sens où les activités les plus routinières font de plus en plus l'objet d'un travail spécifique rémunéré : habillage, approvisionnement, cuisine, ménage, garde des enfants, etc. » (CPDT, op. cit., p.203).

L'émergence de besoins d'aide aux ménages a, elle aussi, été analysée dans notre précédente recherche⁴⁶ (CPDT, op. cit., p 185-208). « Elle est liée à l'éclatement spatial des fonctions de vie qui intensifie les contraintes relatives à des trajets quotidiens. Cet éclatement des fonctions de vie et les exigences de mobilité qu'il impose auront un impact d'autant plus important sur la vie familiale et son organisation que le travail féminin se généralise et impose une réorganisation du travail domestique. (...). Car on ne peut comprendre les transformations qu'a subies la vie domestique (le partage du travail ménager dans le couple en particulier) ni l'évolution de la structure des consommations (par exemple les produits et services qui « font gagner du temps », le recours aux services de proximité) (...) si on ne prend pas en compte la situation globale des femmes ». (ibid., p.202)

⁴⁴ « Néanmoins, celles-ci ont pris conscience de leur retard et ont promulgué des mesures législatives stimulant leur développement » (Gazon R., Ylieff M., Fontaine O., ibid., p.21)

⁴⁵ Notons qu'en juin 1999, 64% des institutions d'hébergement wallonnes étaient de petites tailles. (Chiffres dans Gazon R., Ylieff M., Fontaine ibid., p.20).

⁴⁶ Nous renvoyons la lecture de ce chapitre pour obtenir plus large compréhension des transformations sociales et culturelles qui justifient l'émergence des services de proximité.

D'ailleurs, les services de proximité sont de manière générale, des activités traditionnellement accomplies par les femmes (aide ménagère, garde d'enfants, soins aux personnes dépendantes), il apparaît donc que la volonté de structurer ces services en marché participe d'une volonté de mieux exploiter le gisement d'emploi féminin, renforçant ainsi la sortie de certaines tâches de la sphère domestique sur le marché du travail.

Parmi les services de proximité qui se sont fortement développés dans les décennies précédentes, on compte avant tout les services d'accompagnement de la petite enfance. Bien que l'accompagnement soit encore principalement pris en charge par la famille et l'entourage proche, la demande en de services d'accueil extérieur ne fait que croître, fonction notamment de l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes, de l'éclatement de la famille et de l'augmentation de ménages monoparentaux. La Région Wallonne tient une part importante dans la structuration de ce secteur (elle est responsable de plus de 43 % des emplois dans les crèches et les garderies)⁴⁷. Selon que les principales options qui seront développées dans l'accompagnement de la petite enfance favoriseront le gardiennage à domicile, ou chez une gardienne privée, ou que l'on privilégiera des infrastructures collectives d'accueil, l'impact sur l'aménagement du territoire s'en verra fortement modifié. Nous ferons le point sur l'évolution de la demande en services d'accompagnement dans l'approche sectorielle (point 2.4.3) qui lui sera consacrée.

d) De la délégation à l'usage d'objets techniques

L'émergence des services aux ménages est liée au concept de délégation qui qualifie les processus d'internalisation / externalisation des activités domestiques. « La délégation ou l'introduction d'un nouvel objet technique pour la gestion quotidienne des tâches domestiques peuvent remettre en cause l'équilibre instable des sexes et des générations qui s'est créé au sein du système familial. Une des bases de cet équilibre est fonctionnelle : gagner du temps, baisser les charges mentales (routinisation, programmation). Une autre est stratégique : réguler l'accès au territoire de chacun et fixer les règles de la coopération. La troisième, symbolique (opter pour une nouvelle technologie ou faire le choix d'un recours pour la cuisine ou le ménage), touche à l'image de soi en termes de compétences et de bonne adéquation avec les rôles assignés » (ibid., p.206). L'étude attentive de ces trois bases (fonctionnelle, stratégique et symbolique) doit être entreprise pour évaluer l'évolution des structures de la demande en services aux ménages. Cette étude doit permettre d'identifier quand la délégation de certaines tâches ménagères est susceptible de se transformer en un besoin soit d'infrastructures collectives extérieures à l'habitat (crèches, wasserettes, ...), soit d'aide à domicile, ou encore d'objets techniques et d'éléments de domotique. Dans cette logique d'ouverture (délégation) et de fermeture (protection de l'intimité) constitutive de l'institution familiale, on constate que la délégation de la garde d'enfants constitue de plus en plus un processus d'externalisation stratégique pour les jeunes femmes.

« La redéfinition des rôles et des fonctions parentales s'effectue à partir d'une transition progressive : de technique, la compétence domestique devient de plus en plus gestionnaire. Le savoir-faire dans la planification du temps et l'utilisation des ressources existantes sont valorisés. Si les maîtresses de maison plus âgées mettaient en valeur leur savoir-faire ménager (la débrouille), celles d'aujourd'hui mettent en valeur leurs compétences de gestion et d'organisation, car elles ont à concilier une double contrainte temporelle indépendante : l'organisation et la prise en charge de la vie familiale privée et la réalisation d'une activité économique souvent contradictoires en termes de gestion des emplois du temps » (CPDT, op. cit., p. 205).

⁴⁷A titre de comparaison, la Région Wallonne n'est responsable que de 7,8% des emplois dans les institutions pour enfants et moins de 11% dans les institutions pour handicapés. (chiffre : CES / HIVA / TEF / IISA, 2001, p.37)

e) *Les temps de la ville et modes de vie*

L'évolution de la demande en services aux personnes et aux ménages résulte donc fondamentalement de logiques d'action visant à déjouer ou amoindrir les contraintes temporelles. A l'époque fordiste, « l'ensemble des rythmes urbains – marqués par les transports, les horaires d'ouverture des services, des magasins, les horaires des spectacles – était structuré autour d'un modèle unique d'emploi : un travail à temps plein 5 jours sur 7. Toutes les autres activités en découlaient » (D. Kaisergruber, 2001, p.1). Aujourd'hui, en plus de l'éclatement fonctionnel de la ville qui renvoie aux inégalités face à la mobilité, on constate une désynchronisation des rythmes de vie des habitants qui renforce les inégalités temporelles touchant avant tout les femmes. Parmi les femmes wallonnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 46,6%⁴⁸ ont un emploi et « doivent s'accommoder tant bien que mal de la pénurie des modes de garde d'enfants, de la rigidité des horaires scolaires, des plages d'ouverture limitées des administrations et des commerces, ce qui complique encore leur double journée de travail » (Moatti S., 2002, p.39). La demande croissante en structures d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires est significative à cet égard⁴⁹.

Cette désynchronisation est corrélée à plusieurs facteurs dont les principaux sont l'éclatement des formes d'emploi qui se traduit par une plus forte flexibilité dans l'organisation du travail (hausse des emplois partiels⁵⁰, emplois à horaires décalés⁵¹, discontinuité dans le travail), la montée des formes d'inactivité (chômage, formations, retraite, augmentation du temps hors travail), l'individualisation des temps libres et des loisirs, ... « Ainsi ces évolutions désynchronisent les temps de la vie quotidienne. Le partage entre travail et temps libre, entre activités marchandes, domestiques, éducatives, culturelles, n'est plus stable. Les frontières temporelles et spatiales deviennent poreuses. Apparaissent alors de nouveaux régimes temporels, différenciés selon les situations sociales, les sexes, les générations, les territoires » (Heurgon E., 2001, p.3).

Ce constat a des répercussions importantes sur les logiques d'aménagement du territoire. A côté d'une logique d'espace, et d'aménagement physique, se développe une logique de synchronisation des temps de la ville. « La question des temps de et dans la ville est maintenant abordée dans de nombreux pays européens⁵² et elle deviendra de plus en plus d'actualité dans les années qui viennent. Il s'agit de mieux conjuguer les différents rythmes, les temps individuels et les temps sociaux, de repenser l'articulation entre le social et le spatial » (Kaisergruber D., op. cit., p.1). « Cette réflexion concerne notamment les mobilités (transports) et les services offerts du point de vue de leurs horaires d'ouverture, de leur souplesse d'utilisation et de leur articulation temporelle avec d'autres activités » (Heurgon E., op. cit., p.2).

⁴⁸ Chiffres (1999): CSEF, « Indicateurs du marché de l'emploi en Wallonie », O.W.E., 2000, Namur, p.4

⁴⁹ « Les deux parents qui travaillent, les horaires de plus en plus flexibles, la multiplication des familles monoparentales constituent en effet autant de facteurs rendant difficile voire impossible le retour de l'enfant à la maison dès la fin de l'école. Tant pour les parents que pour les enfants, cette situation est source (potentielle) de malaise : les premiers culpabilisent de laisser leur progéniture dans des « garderies-parking » tandis que les seconds livrés à eux-mêmes nourrissent un sentiment d'abandon et/ou de temps perdu. Il importe donc, pour répondre à ces deux problèmes, de mettre en place des structures d'accueil qui assureront la prise en charge tout en proposant des activités sportives, artistiques et autres favorisant le développement individuel et social de l'enfant » (Binon D., Titeux P., 2000).

⁵⁰ Le travail à temps partiel concerne environ 40% des femmes actives pour la tranche d'âge de 25 à 49 ans en Belgique (http://naring.regeringen.se/pressinfo/infomaterial/pdf/n2001_006_fr.pdf)

⁵¹ Une étude française révèle qu'« aujourd'hui environ 30% des actifs travaillent en horaires décalés » en France (S. Moatti, Alternatives économiques, n°204, juin 2002, Paris, p.39).

⁵² Initiés il y a une dizaine d'années en Italie, avec la création de « bureaux des temps » dont près de 200 villes italiennes se sont aujourd'hui dotées, des expériences de gestion des temps de la ville ont été entreprises dans d'autres pays européens (France, Hollande, Allemagne, Royaumes Unis, ...).

Beaucoup d'espoirs sont fondés dans les initiatives urbaines de gestion des temps de la ville qui constitue une approche transversale reliant notamment les politiques urbaines à celles de l'emploi, et d'égalité des chances. En note de bas de page figurent deux références dégageant des pistes de réflexion sur bases des premières expériences européennes en matière de gestion des temps urbains. Ces ouvrages sont utiles pour saisir davantage l'importance de la mise en place de ce genre d'initiatives en Région Wallonne⁵³.

2.2.5.3 Le développement des services personnalisables face aux politiques d'emploi

Pour conclure ce point sur l'évolution des services aux personnes, nous voudrions mentionner la domination des politiques d'insertion par l'emploi (A.L.E., A.C.S., plan Rosetta, etc.) qui touche potentiellement l'ensemble de ces services. Bien qu'a priori éloigné des préoccupations d'aménagement du territoire, ce phénomène conditionne la capacité des différents services d'action sociale, d'aide aux ménages de répondre de manière satisfaisante tant qualitativement que quantitativement à la demande croissante que connaissent ces services. « Dans un contexte de crise des finances publiques et de chômage structurel, les services de proximité apparaissent naturellement comme un gisement d'emplois pour les personnes peu qualifiées » (M. Nyssens & alii, 2001, p.241)⁵⁴. Dans le rapport de la CPDT précédent sur les services de proximité (CPDT, Thème 1.1., 2000, Chapitre VII), une analyse poussée des avantages et inconvénients concernant la mise en place des différents dispositifs d'insertion a été menée. Nous y renvoyons les lecteurs car d'importantes considérations y sont présentées. Nous retenons cependant ici deux considérations d'importance face au développement de ces nouvelles politiques actives d'emploi dans des domaines relevant traditionnellement de la sphère domestique ou de l'action sociale et culturelle. Il s'agit de la dé-professionnalisation des services d'action sociale et collective et le risque de renforcement de la dualisation sociale que nous abordons dans les points suivants.

f) Le risque de renforcement de la dualisation sociale

La volonté de réinsérer les chômeurs et chômeuses de longue durée dans des services d'aide aux ménages et aux personnes, c'est-à-dire dans des services permettant aux ménages de gagner du temps, « relève d'un choix de société reposant sur une appréciation quant au caractère plus avantageux du développement de ces services en termes de contribution au bien-être et d'externalités positives que la promotion d'autres catégories de services ou de biens » (CPDT, op. cit., p.189).

⁵³ GALLETY J.-C., KOLACZKO M.-T. (ss dir.) (2001), *Les temps de ville et les modes de vie*, CERTU, Lyon

GODARD F., BOULIN J.-Y., DOMMERGUES P. (2001), « Quels espaces-temps de la vie quotidienne à l'horizon 2020? », in *Territoires 2020 n°3*, juin 2001, Etudes et prospective, DATAR, La documentation Française.

⁵⁴La Commission Européenne, qui sert toujours davantage de cadre référentiel aux politiques nationales et régionales, propose une catégorisation spécifique des services qui constituent ce nouveau gisement d'emploi, et qu'elle qualifie de services de proximité en y distinguant quatre grands domaines (1995) : « (1) les services de la vie quotidienne (aide aux personnes âgées, garde d'enfants, services ménagers, etc.), (2) les services d'amélioration du cadre de vie (ceux du logement ou de la revalorisation de zones urbaines), (3) les services culturels et de loisirs et (4) les services d'environnement (dont la gestion et le recyclage des déchets) » (Commission Européenne, 1993, pp.20-21).

« A cet égard par exemple, de nombreuses critiques sont adressées aux dispositifs de développement de services aux personnes car ils créeraient une nouvelle domesticité ou des « petits boulots ». Certains auteurs (cfr. André Gorz) considèrent qu'une telle division des tâches est par nature une régression. (...) A côté de cette critique, il reste d'autres questions en suspens portant sur les transformations sociales et culturelles que le développement de tels services pourrait provoquer. (...) Les activités informelles qui pourraient se voir concurrencées par un dispositif de développement des services de proximité ne se limitent pas au travail au noir : dans quelle mesure un tel dispositif ne nuirait-il pas également aux solidarités spontanées - tels que les systèmes d'échanges locaux (S.E.L.) ndla- , familiales, de voisinage, au bénévolat ? Il ne doit certainement pas s'agir de lutter à tout prix contre certaines activités informelles⁵⁵, qui en matière de relations inter-personnelles ont leur utilité sociale, ni de chercher à tout prix à marchandiser des activités d'entraide spontanées, ou des activités difficilement négociables sur un marché en raison de leur nature » (ibid., pp.189-190). « Outre la création d'emplois, il s'agit donc d'intégrer ce dispositif dans une vision prospective d'une société qui serait mieux à même de répondre aux besoins non-satisfaits de la population » (ibid., p.189)

Dans le développement d'un nouveau marché des services aux personnes et aux ménages, sont primordiales, outre les considérations culturelles développées plus haut, celles relatives au manque de solvabilité de la demande, - qui selon M. Saintrain et C. Streel peuvent être contournées par volonté politique⁵⁶ - et enfin les considérations en termes d'accessibilité physique aux services de proximité.

Ainsi, dans le cadre de notre typologie socio-économique, fournir un service aux groupes stables (ménages employeurs) en créant une forme d'emploi instable pour des personnes précarisées (chômeurs sous-qualifiés) ne pouvant que difficilement se mouvoir dans l'espace, rend potentiellement plus contraignant l'accès de ces derniers à d'autres services de proximité, équipements collectifs, etc. En effet, « une configuration de service à finalité rentable mène à une définition de groupes cibles solvables et tendra à accentuer les disparités socio-spatiales » (ibid., p.192). D'autant que ces services sont le plus souvent prestés par des femmes qui, « subissent, au surplus, de manière très particulière l'effet de l'éclatement des milieux sur la vie quotidienne » (ibid., p.204).

⁵⁵ La lutte contre le travail informel figure cependant parmi les recommandations européennes comme une priorité dans le développement des services de proximité.

⁵⁶ Selon les considérations des auteurs, « afin d'une part, d'assortir le dispositif d'une fonction de politique sociale redistributive et d'autre part, de remédier efficacement à ce manque de solvabilité de la demande, le taux propre de l'intervention des pouvoirs publics dans le prix des services de proximité devrait être fonction décroissante des revenus » (Saintrain M. et Streel C., 1996., pp.31-32).

g) *Le danger de dé-professionnalisation*

Les logiques de création d'emploi dominant de plus en plus le débat sur les services de proximité. « En effet, selon P. Defeyt, si au départ, la préoccupation centrale était de satisfaire des nouveaux besoins, actuellement la préoccupation se déplace vers la recherche des moyens pour résorber le chômage. » (CPDT, op. cit., p.187). Cette volonté d'insertion des personnes sous-qualifiées ne favorise pas le développement d'emplois ciblés sur la qualité du service⁵⁷. Cela touche particulièrement les services de proximité à fort contenu relationnel, c'est-à-dire ceux où la relation entre le prestataire de l'aide et son bénéficiaire est primordiale à la qualité et au sens même du service (aide aux personnes dépendantes, gardiennage d'enfants, etc.). Pourtant ces mêmes services réclament à l'heure actuelle une plus grande professionnalisation.

Dans le secteur d'aide à domicile aux personnes dépendantes, par exemple, « le fait que la prestation de l'association en direction du particulier soit limitée à la fourniture de main d'œuvre est une négation de la nécessité d'une prestation globale incluant diagnostic, intervention, suivi, conseil... »⁵⁸ (R. Vercauteren, B. Dherbey, P. Pitaud, 1996, p.101). En outre, le système d'A.L.E., destiné à réinsérer des chômeurs de longue durée dans le circuit de l'emploi, offre parfois un service moins cher, ce qui est vécu comme une concurrence dégradante, entame la qualité des services exigeants en forte qualification et pousse certains organismes à revoir leurs tarifs à la baisse. Les puéricultrices agréées le sont à la fin d'études secondaires professionnelles, - souvent le témoin d'une première forme de disqualification -, ce qui apparaît comme insatisfaisant pour beaucoup de mères au vu de leurs nouvelles exigences en matière d'accompagnement de la petite enfance (projet éducatif, psychopédagogique, ...). Enfin, le bénévolat, très présent dans ces services, constitue rarement un gage de professionnalisme.

« La question de la qualification et de l'émergence de véritables métiers est donc au cœur de la difficulté et de la complexité qu'il y a à conjuguer la réponse des demandes sociales avec l'exclusion économique et la création d'emploi » (ibid., p.98). En conclusion, il est, selon nous, important que les autorités régionales ne se limitent pas à la création artificielle de postes de travail mais reconnaissent davantage les différents besoins en formation spécifiques à chaque secteur et service, afin de requalifier le statut de leurs travailleurs et de favoriser l'expression de réponses plus adéquates, prenant en compte les « groupes cibles » et leur accès aux services de proximité.

2.2.6 Les services collectifs

La troisième grande catégorie de services comprend ceux qui s'adressent à des collectivités restreintes. Il s'agit principalement des équipements de loisir, de récréation, de sport, de culture, de création, de formation et de culte. Il s'agit également des systèmes économiques locaux, des services d'animation de quartier et d'amélioration du cadre de vie (aménagement et sécurité). Les collectivités qui font appel à de tels équipements ne sont pas homogènes, dès lors les demandes sont diversifiées et parfois antagonistes. Ou en d'autres mots, les services collectifs renvoient à des modes de relation sociale et des critères d'épanouissement aussi fragmentés que la société wallonne elle-même. Dans ce point-ci, nous cherchons d'abord à relever les demandes en équipements s'exprimant sur base d'une proximité géographique, avant d'illustrer comment les collectivités urbaines actuelles se définissent davantage par des organisations exclusives, dépassant les limites de l'ancrage

⁵⁷ D'une manière générale, ces services souffrent d'une dévaluation de statut car ils sont associés au travail féminin et au travail domestique, tous deux supposés aller de paire et n'étant que rarement valorisés.

⁵⁸ Notons que « devant l'ampleur des soins gériatriques et des soins palliatifs à domicile, il n'existe aucune qualification propre à ce type de soins à domicile, exception faite à propos des aides seniors » (Vandercammen M., op. cit., p.59)

local. Face à ces diversités de logiques et la fragmentation des projets collectifs, nous analyserons enfin la capacité des politiques d'aménagements et de gouvernance locale actuelles à coordonner des actions collectives qui soient à même de produire des appartenances localisées et d'améliorer le cadre de vie des populations.

2.2.6.1 La proximité géographique, un vecteur d'action collective ?

La nature des services et équipements collectifs varie considérablement en fonction des relations de proximité et des objectifs constitutifs des différentes collectivités. En suivant l'analyse de A. Rallet, nous distinguons deux grands types de proximité sur base desquels apparaissent différentes structurations des collectivités : la proximité géographique que nous développons ici, et la proximité organisationnelle que nous développons ensuite.

D'une manière générale, la proximité géographique est une dimension inéluctable, qu'il s'agit de mobiliser. Les lieux d'habitat sont le cadre de vie des habitants qu'il s'agit d'améliorer. Nous avons déjà illustré (point 2.2.3.1) que la valeur essentielle de la proximité géographique est qu'elle constitue un non-coût en termes de mobilité. Certaines collectivités émergent pour tirer profit de ce non-coût que ce soit par choix ou par contrainte (mobilité réduite).

Les acteurs qui articulent ces demandes collectives sont principalement ceux qui passent le plus de temps dans l'environnement proche de leur habitat et qui sont les plus contraints dans leur choix de mobilité. Ce sont, entre autres, les femmes qui veulent offrir un cadre stimulant à leurs enfants, les adolescents qui cherchent des lieux de rencontre et de création, les personnes âgées dépendantes et les personnes à mobilité réduite, qui cherchent à accéder aux lieux publics sans être pénalisés de leurs handicaps, les sans-emploi qui veulent valoriser leur compétence dans l'amélioration de leur cadre de vie et favoriser leur insertion (par système d'entraide et de bénévolat)⁵⁹, etc.

De même, « on constate l'émergence de dynamiques collectives qui se structurent, s'organisent à partir de problèmes communs, autour de certains objets communs (par exemple, il peut s'agir de micro-projets d'investissement, de bourses d'échanges, etc.). La dimension locale semble nécessaire à leur fonctionnement. » (C. Baron, op. cit., p.23). Par ailleurs, le ralentissement du départ à la retraite des tranches les plus âgées de la population active, et la flexibilité croissante du travail va freiner la promotion des jeunes qui entrent actuellement sur le marché du travail. « D'où une relative frustration que les plus jeunes vont probablement chercher à compenser dans leurs activités hors du travail. On peut, de ce fait, imaginer que les jeunes actifs seront, plus qu'actuellement, prêts à s'impliquer dans la gestion de leur environnement physique et social hors travail ; donc à prendre des responsabilités dans l'organisation des activités de loisir ou dans la gestion directe de l'environnement. Il faudrait alors s'attendre à une multiplication des activités associatives, déjà perceptible, et à un besoin d'équipements locaux pour les héberger et permettre des activités qui, jusqu'à présent, ne faisaient pas partie des *besoins des jeunes* » (Levy-Leboyer C., 1992).

De nombreux facteurs nous permettent de penser que le temps de présence dans l'espace résidentiel des habitants va augmenter dans les années à venir. Il s'agit par exemple des augmentations parallèles du chômage et du nombre de retraités, de la diminution de la durée du travail, de la montée de l'individualisme, du retour du travail à domicile, ... « Reste à savoir si l'augmentation du temps de présence dans l'espace résidentiel se traduira surtout par la multiplication des initiatives des habitants, tant individuelles qu'associatives,

⁵⁹Le désir qu'ont les jeunes des quartiers les moins équipés de disposer de lieux de sociabilité (maisons de jeunes, café, parcs, etc.), de loisirs (centre culturel, cinéma, bibliothèque, salle de répétition, etc.) et de sports (terrains de foot, de basket, de roller, piscines, etc.) dans la proximité de leur habitat est reconnu de tous, mais reste cependant largement insatisfait.

accompagnées ou non par les pouvoirs publics ; ou par la montée des revendications urbaines, des insatisfactions face à un environnement dégradé, (...) » (Driant J.-C., 1992) . Peut-être n'y a-t-il pas lieu de trancher entre ces deux tendances.

« La proximité géographique joue le rôle d'*une condition permissive* : la proximité favorise a priori le développement des interactions entre agents (...) mais ne les transforme en interactions réelles, en coordination effective, qu'au travers du passage à une *proximité organisée*, fût-elle minimale (sociabilité de voisinage, ...). Le plus souvent, cette transformation s'opère grâce à des liens plus organisés » (Rallet A, 2000, p.11), tels que par exemple l'existence d'infrastructures sportives et culturelles, de club, de relations institutionnelles entre éducation et emploi, entre loisirs et cohésion sociale, ... « Sans ces liens, la proximité géographique resterait inactive » (idem).

Une étude réalisée par le C.R.U. (ULB) et le CRE (VUB) sur les besoins en équipements collectifs dans la Région de Bruxelles-Capitale (1993), soulignait que l'offre dans une commune en infrastructure collective a un effet sur la demande des habitants de cette commune. L'offre crée la demande. Or la tendance actuelle dans le secteur culturelle et sportif révèle au contraire une centralisation de ce type de services (rationalisation économique, création de centre d'excellence, etc.). Ces évolutions sont nécessairement contraires aux logiques d'implantation de petites infrastructures capables de répondre aux besoins spécifiques des différents quartiers d'habitation et d'y susciter la demande. De plus, « la taille sans cesse croissante de ces équipements entraîne paradoxalement des problèmes de compatibilité avec la fonction résidentielle »⁶⁰.

2.2.6.2 Proximité organisationnelle vs proximité géographique ?

« La proximité organisée peut avoir une dimension locale mais elle n'est pas nécessairement définie de manière géographique. (...) Constituée de liens sociaux, associatifs ou de liens professionnels, elle traverse la géographie. On peut en effet concevoir des encastremements à divers niveaux spatiaux, les uns tendant à localiser les relations économiques (réseaux familiaux, réseaux d'origine scolaire...), les autres poussant à les délocaliser (associations professionnelles, communautés virtuelles...) » (ibid. p.16) « L'analyse doit intégrer ces transformations qui caractérisent les tendances contemporaines de l'organisation spatiale » (ibid., p.12). La proximité organisationnelle nécessaire à l'émergence de projets collectifs est créée par l'appartenance à des organisations ou des communautés. A cet égard plusieurs tendances importantes se dégagent.

On assiste avant tout à la fragmentation des appartenances et à la montée des désappartenances : « la mobilité géographique, l'instabilité de la famille, même si celle-ci manifeste sa force, sous une forme qui privilégie les choix électifs et le fonctionnement en réseau, la flexibilité dans le travail, tout cela affaiblit les appartenances traditionnelles » (Bourdin A., 1998, p.182). La désappartenance touche aussi les clubs sportifs et les organisations socio-culturelles car les gens s'engagent moins facilement dans la vie associative aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans⁶¹. On pourrait aussi citer la diminution des sentiments d'appartenance de classe et de l'encadrement des populations de l'Eglise catholique, la perte d'audience des partis politiques, la crise des syndicats, etc.

⁶⁰ Par ailleurs, « l'évolution récente de la localisation des zones d'activité économique et des grands équipements soulève une série d'interrogations d'ordre urbanistique. Les flux importants qu'ils engendrent et la part considérable des déplacements automobiles provoquent la saturation du trafic routier et menacent à terme le fonctionnement même du territoire ». (Lepur, 1999)

⁶¹ « Moins de membres se traduit automatiquement par moins de volontaires prêts à s'engager pour assumer les différentes tâches. Ce problème se situe aussi bien au niveau du cadre administratif que technique ». (Piéron M., De Knop P., 2000, p.39).

D'autre part, « une grande tendance domine, celle de la constitution d'appartenances exclusives » (idem), facteur considérable d'atomisation des sociétés. Ces logiques exclusives « se retrouvent aussi bien dans les nouvelles affirmations familiales, autour de l'intérêt individuel absolu des enfants, que dans des mouvements ethniques, religieux, dans les quartiers, dans des groupes de loisir, des réseaux, des bandes, des tribus à la vie éphémère » (ibid., p.184) ou que dans le phénomène croissant des Nimbies⁶². « Partout l'on retrouve les mêmes caractères : une relation très consumériste, c'est-à-dire associant la recherche de la qualité, la volonté de choisir et la méfiance, vis-à-vis du monde environnant, l'affirmation d'intérêts particuliers totalement indifférente à l'intérêt général » (idem).

« Les sociétés démocratiques occidentales sont de plus en plus complexes et différenciées, ce qui rend leur gouvernement difficile. Poser le problème de la gouvernance, c'est d'abord mettre en avant un problème de coordination sociale et politique de sociétés complexes. Est-il encore possible de mener des politiques publiques locales dans un tel contexte de fragmentation ? » (STICS asbl, 1999, p.11)

2.2.6.3 Gouvernance locale et redéploiement à l'échelon locale des politiques d'aménagement

Selon A. Bourdin, la fragmentation des appartenances, les désappartenances et les logiques d'entre-soi désignent un enjeu social majeur pour les sociétés urbaines. Comment organiser une vie sans appartenance ? Comment garantir l'intérêt général en coordonnant des projets collectifs fragmentés et centrés sur des intérêts particuliers ?

L'auteur rappelle que de nombreuses politiques publiques sont explicitement destinées – au moins en partie – à avoir un effet sur l'appartenance, dans l'exercice de leur pouvoir instituant (Education, politiques de logement, d'emploi). « Traditionnellement, les services publics contribuaient à l'appartenance, d'abord en localisant l'appartenance nationale (ou en intégrant à la nation les appartenances locales) avec la poste, les chemins de fer etc. puis en créant de l'appartenance de quartier avec les équipements des années soixante. Même si la raréfaction des services publics en milieu rural et le destin plus ou moins glorieux de nombreux équipements de quartier n'incitent pas à *considérer* a priori les services public *comme* le principal vecteur d'une action sur les appartenances, une révision s'impose cependant à partir d'une idée simple : les villes actuelles constituent des réseaux de services dans lesquels les frontières entre l'individuel et le collectif, le privé et le public sont de plus en plus ténues et incertaines, la vie sociale s'organise massivement dans un rapport aux services – les rythmes quotidiens d'une famille sont au moins autant définis par rapport aux services que par le travail – n'est-ce pas aujourd'hui une politique des services qui peut avoir le plus d'influence sur l'appartenance ? » (op. cit., p.185). « La qualité urbaine devient alors celle des services urbains au moins autant que celle des formes urbaines » (ibid., p.187). Il est donc fondamentale que les autorités publiques locales s'attèlent à satisfaire ces demandes en services à travers leur organisation institutionnelle et leur objectif de gouvernance dans une perspective d'équité d'accès et d'égalité des chances face à l'épanouissement collectif et individuel.

Parmi toutes les politiques publiques, les politiques d'aménagement et d'action local semblent particulièrement soucieuses de développer et coordonner des services au public capable de créer des appartenances. Les politiques d'aménagement du territoire ont fortement évolué depuis une vingtaine d'année pour donner un cadre d'action et de décision plus large à l'échelon local. « Les années 1990 sont incontestablement celles du renouveau. Il ne s'agit cependant pas d'un retour vers l'aménagement du territoire des Trente

⁶² Dans la littérature (principalement américaine), les Nimbies désignent les propriétaires favorisant des logiques d'entre-soi et qui sont essentiellement soucieux de sortir le plus possible d'un jeu social et d'espace ouverts pour organiser leur propre enfermement.

Glorieuses. La volonté politique se traduit par la poursuite de nouveaux objectifs (développement local et durable), des périmètres plus pertinents pour son action (les territoires de projets) et des formes d'action mieux adaptées (la contractualisation, la construction intercommunale, la prise en compte de l'acteur européen) » (C. Alvergne, F. Taulelle, 2002, p.66).

Ces évolutions révèlent « une transformation de l'action publique analysée comme une forme d'action collective »⁶³ (STICS asbl, 1999, p.11) qui se manifeste dans le mouvement de décentralisation de pouvoir au niveau des communes. Cette dernière vise notamment à renforcer la démocratie directe et participative et la concertation avec les acteurs locaux et la société civile. L'action public *localisée et collective* se manifeste également dans les différentes politiques d'action sociale intégrée et de rénovation territorialisée (tels les ZIP-QI, les programmes européens Urban, Objectif I, II, III, etc.). Les PCDR et Schéma de structure Communaux visent également à l'élaboration de plans de développement et d'aménagement locaux.

Ces dispositifs ont des répercussions importantes sur la manière dont peut être géré et coordonné le développement des services de proximité. En effet, ils définissent les nouveaux cadres institutionnels de concertation et d'action dans lesquels les demandes en services peuvent être relayées aux pouvoirs publics (participation plus active des acteurs locaux) et dans lesquels ces demandes sont susceptibles de trouver une réponse.

Plusieurs remarques sur l'efficacité de ces nouvelles politiques peuvent être formulées. On peut se demander si les politiques localisées, contractualisées et limitées dans le temps permettent réellement le développement durable d'initiatives locales. La dépendance à des subsides ponctuels ne risque-t-elle pas de condamner les initiatives quand les projets de territoire prennent fin ou se déplacent vers d'autres zones ? Ensuite les communes ayant la capacité de profiter pleinement de leur plus grande autonomie locale sont peu nombreuses. Ce sont souvent les mêmes communes qui peuvent s'engager dans des politiques d'aménagement volontaire, décrocher des contrats de développement, ou profiter des subsides régionaux et européens. Les autres communes nécessitent sans aucun doute un suivi et un soutien régional plus conséquent. Enfin, selon le bilan tiré par le groupe Ecolo, « (...) la plupart des outils institutionnels de participation disponibles aujourd'hui restent sous-utilisés. (...) A l'exception notable de certaines commissions locales de développement rural (CLDR) ou autres groupes de travail⁶⁴, la Wallonie ne dispose pas d'outils efficaces susceptibles d'assurer une participation de type plus « proactif », c'est-à-dire qui permettraient d'impliquer les citoyens dans une réflexion prospective globale sur le développement territorial en les y associant dès l'élaboration des projets. De plus, les outils de participation doivent être adaptés aux catégories les plus modestes de la population » (Ecolo, n.d.).

« Il est possible de montrer que les dynamiques collectives résultent de compromis qui n'échappent pas aux jeux de pouvoir entre différents groupes sociaux. De ce fait, l'accent doit être mis sur les modes de coordination, de coopération, mais aussi de conflit entre acteurs au sein des espaces urbains considérés. Ceci suppose des enjeux considérables

⁶³ Le contrat d'avenir pour la Wallonie se donne comme objectif l'adoption d'un *Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation*, visant à construire une Wallonie de proximité par des procédures de concertation avec les acteurs locaux et les citoyens.

⁶⁴ « Les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire (CCAT), dont l'existence est l'une des conditions de la décentralisation, permettent de soumettre à débat et à décision plus collective les dossiers d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, une bonne moitié des communes wallonnes se sont dotées d'une CCAT, ce qui signifie aussi qu'une petite moitié en est toujours dépourvue. D'après une enquête statistique et qualitative sur le fonctionnement des CCAT, le degré de satisfaction des membres semble très élevé (80 à 90%). La CCAT a un important rôle à jouer comme expert, comme relais entre les autorités publiques et le monde associatif, et enfin comme diffuseur d'information vers le grand public » (Ecolo, n.d.).

engendrant conflits et compromis entre les acteurs tels que les habitants, les travailleurs sociaux, et les divers représentants de l'Etat. La prise en compte de ces différents facteurs, qu'ils interviennent au niveau local où à d'autres niveaux, est inhérente au concept de *gouvernance urbaine*⁶⁵. Il s'agit dès lors de privilégier une gestion urbaine où les formes de régulation locale et les potentialités des populations sont intégrées à part entière » (C. Baron, 1999, p.23). La problématique de la gouvernance met l'accent sur les conditions rendant possible une action publique efficace qui minimise effets pervers, conflits non-prévus ou impuissance réelle.

La plupart des politiques de rénovation ciblent leur action sur des quartiers défavorisés, marqués par de nombreux stigmates. L'objectif de ces politiques est d'œuvrer à la requalification globale des noyaux d'habitat, de soutenir des formes d'organisation socio-économique et spatiale reposant sur de nouvelles règles, sur des potentialités, voire des innovations, et non seulement sur des manques » (C. Baron, 1999, p.25). On parle de développement local intégré, de politique de la ville. Dans ces approches holistiques censées coordonner politiques d'action sociale (médiation sociale, juridique, planning familiale, etc.), d'insertion par l'emploi (régies de quartier, ALE, etc.), de soutien aux initiatives locales innovantes, la lutte contre l'insécurité urbaine apparaît le plus souvent comme centrale.

Selon M. Chalom et L. Léonard, 70 % des problèmes criminels sont locaux et exigent un pouvoir décisionnel totalement déconcentré ce qui mène au développement de plusieurs nouvelles approches territorialisées qui se développent dans le cadre de la décentralisation : police communautaire, police de proximité, police orientée vers la résolution des problèmes. Depuis 2002, la police de proximité se développe via les nouveaux *contrats de sécurité et de prévention* (anciens *contrat de sécurité et de société*). 26 communes wallonnes bénéficient d'un tel contrat pour la période 2002-2003⁶⁶. L'émergence de la police de proximité et des approches transversales de prévention cible notamment le manque d'équipements collectifs et communautaires comme facteur d'insécurité pour les habitants des quartiers les plus défavorisés⁶⁷. Il apparaît donc clairement que le développement de services de proximité et d'équipements collectifs est essentiel pour assurer la cohésion sociale et la sécurité d'un quartier.

Si la présence d'infrastructures collectives de proximité semble souhaitable, il n'en paraît pas moins, comme nous l'avons dit, que les évolutions récentes dans le secteur culturelle et sportif révèlent au contraire une centralisation de ce type de services. Les autorités publiques (Communautés) semblent avant tout soucieuses dans leurs politiques sectorielles de mieux exploiter les infrastructures existantes – alors qu'on constate leur surcharge

⁶⁵ « Le concept de « gouvernance » peut être défini sur le plan sociologique d'une part en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, organisations et groupes sociaux et d'autre part, en termes de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et niveaux de gouvernement ». (STICS asbl, 1999, p.11)

⁶⁶ Il s'agit des communes d'Anderlues, Boussu, Charleroi, Chatelet, Colfontaine, Couvin, Dinant, Dour, Farciennes, Fléron, Fontaine-l'Évêque, Frameries, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Morlanwez, Namur, Nivelles, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Peruwelz, Quaregnon, Seraing, Tournai et Verviers qui bénéficient d'un budget annuel total de 11305403,63 Euros. Les conditions d'octroi sont les suivantes : (1) communes de plus de 60000 habitants, (2) Communes au plus haut taux de criminalité locale, (3) les communes les plus pauvres de plus de 10000 habitants. Voir Le Secrétariat permanent à la Politique de Prévention : les contrats de sécurité et de prévention <http://vspp.fgov.be/f/cpsf.htm>

⁶⁷ « Les mesures de développement social tendent en général à influencer sur les facteurs qui contribuent à la délinquance, en se traduisant par des actions sociales, législatives, culturelles ou économiques (...) et ont pour but de corriger des dysfonctions sociales, telles que l'absence de perspective d'insertion sociale, la pauvreté de l'éducation familiale, le manque de loisirs et d'équipements collectifs dans les quartiers, l'abus d'alcool ou de drogues, notamment chez les jeunes » (Chalom L., Léonard L., 2001, p.130).

relative⁶⁸ - et d'en permettre un accès équitable⁶⁹. En effet, pour la Communauté française, « l'interdisciplinarité est une caractéristique majeure de la création de demain. Le rapprochement des institutions se fera par le biais de formations communes, mais aussi par la mise en commun de certaines infrastructures, d'activités ou de spécialistes, chargés de pourvoir aux besoins de l'ensemble d'un réseau ». (Communauté Française, 2001, p.12). L'enjeu de développement de structures locales n'apparaît donc pas comme prioritaire, sauf peut-être ponctuellement dans des quartiers où la désaffectation actuelle en infrastructures collectives est identifiées comme vecteur renforçant le désœuvrement des jeunes et la montée des violence urbaine.

2.2.7 Conclusions

Dans ce point 2.2, nous avons présenté les trois grandes familles de services et équipements liés à l'habitat que sont les services d'intérêt général, les services personnalisables et les services aux collectivités. Nous avons cherché à y présenter les principaux services avec la volonté d'introduire particulièrement les quatre secteurs de services que nous développons dans l'analyse sectorielle au point 2.4. Il s'agit des commerces (2.4.1), des écoles (2.4.2), et des modes d'accompagnement de la petite enfance (2.4.3) et de la vieillesse (2.4.4).

Nous avons tenté de démontrer les enjeux d'équité d'accès, de cohésion sociale et de diminution de coûts indirects qui sont inhérents au développement de ces différents services dans la proximité des noyaux d'habitat.

Par ailleurs, nous avons illustré les principaux phénomènes qui contraignent le développement de services de proximité. Il s'agit d'abord de la rationalisation économique oeuvrant à la centralisation des infrastructures et la disparition de petites structures. Ensuite, il s'agit de la prise en compte omniprésente des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la structuration de ces services, ce qui implique l'autonomisation croissante de ces services et la disparition de services dispensés par des personnes. De même, nous avons illustré que les politiques actives d'emploi qui dominant et conditionnent de plus en plus la structuration des services de proximité représentent un risque d'accroissement de la dualisation sociale et de déprofessionnalisation des services considérés.

Enfin, nous avons souligné le rôle de coordination et de développement de ces services pour les autorités publics. Face à la fragmentation des appartenances sociales, le développement de politiques de services (politiques du temps de la ville et développement local) devient un vecteur potentiel d'appartenance et de requalification des politiques sociales.

⁶⁸ « Pour pouvoir organiser leur sport, beaucoup de cercles dépendent de tiers, principalement pour l'utilisation de l'infrastructure. De nombreux centres sportifs communaux, où ils viennent s'entraîner et jouer des compétitions, sont surchargés et pratiquent des tarifs de plus en plus élevés, ce qui compromet leur bon fonctionnement » (Piéron M., De Knop P., 2000, p.38).

⁶⁹ « Sans entraver les politiques tarifaires des infrastructures culturelles, la Communauté se dotera des outils, à la suite des expériences déjà entamées, qui permettent à chacun, quel que soit son revenu, de profiter d'une offre culturelle riche et diversifiée ». (ibid., p13).

2.3 LA SITUATION WALLONNE : UN TERRITOIRE VU A TRAVERS LES EQUIPEMENTS, LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE*

Dans cette section, nous analysons le territoire wallon sous deux points vues différents : d'une part, nous dressons le bilan général de sa structure urbaine, de son offre d'équipements et de l'utilisation de ceux-ci par les ménages (2.3.1) ; d'autre part, nous envisageons ce même territoire selon les types de mobilités et la capacité à être mobile des ménages wallons (2.3.2). La confrontation des deux approches permet alors de dégager trois scénarios pour l'aménagement du territoire face à la question de la mobilité et de l'accès aux équipements (2.3.3).

2.3.1 La hiérarchie urbaine

Afin de rendre compte du degré d'équipement du territoire wallon, de sa structuration en pôles d'équipements hiérarchisés et de l'accès à ceux-ci, nous avons exploité les trois sources suivantes :

- L'actualisation de *l'Atlas de la Belgique* (J. Annaert et al. 1972) par la KUL et l'ULg sous la direction de E. Van Hecke et B. Mérenne sur base d'une enquête réalisée de 1992 à 1995 (Van Hecke 1998).
- L'Atlas « La Belgique – Diversité Territoriale » rédigé sous la direction de B. Mérenne, H. Van der Haegen et E. Van Hecke sur base de l'exploitation des Recensements en 1981 et en 1991 (Mérenne et co. 1997).
- Données actuelles sur les réseaux régionaux des communications récoltées auprès des Transports en Commun en Wallonie (TEC), auprès de la Fédération Belge de l'Industrie de l'Automobile et du Cycle (FEBIAC) et dans *Atlas de Wallonie* (1998), édité par le Ministère de la Région Wallonne et la DGATLP.

La question est ici la suivante : où se situent les équipements en Région Wallonne et quelles en sont les zones d'influence et les voies d'accès ?

2.3.1.1 Villes extérieures

La Région Wallonne est entièrement dépendante des villes extérieures, et plus particulièrement de Bruxelles, lorsqu'il s'agit d'offrir aux ménages un choix large, spécialisé et diversifié en équipements c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de leur offrir un choix « métropolitain ». À Bruxelles les différents types d'équipements sont présents : santé et accompagnement social ; sports, loisirs et horéca ; communications ; services d'emploi ; services offerts par les pouvoirs publics ; culture ; enseignement ; commerces de détail. Et ils sont présents tant quantitativement – par exemple, la concentration joue un rôle important pour le commerce – que qualitativement – par exemple, la spécialisation ou la hiérarchie jouent un rôle important pour la santé.

En d'autres mots, les ménages wallons, s'ils veulent avoir accès à un pôle d'équipements « métropolitain », doivent quitter le territoire. Ce qui n'est pas le cas des deux autres régions belges car en Flandre, Anvers offre le même choix d'équipements que Bruxelles.

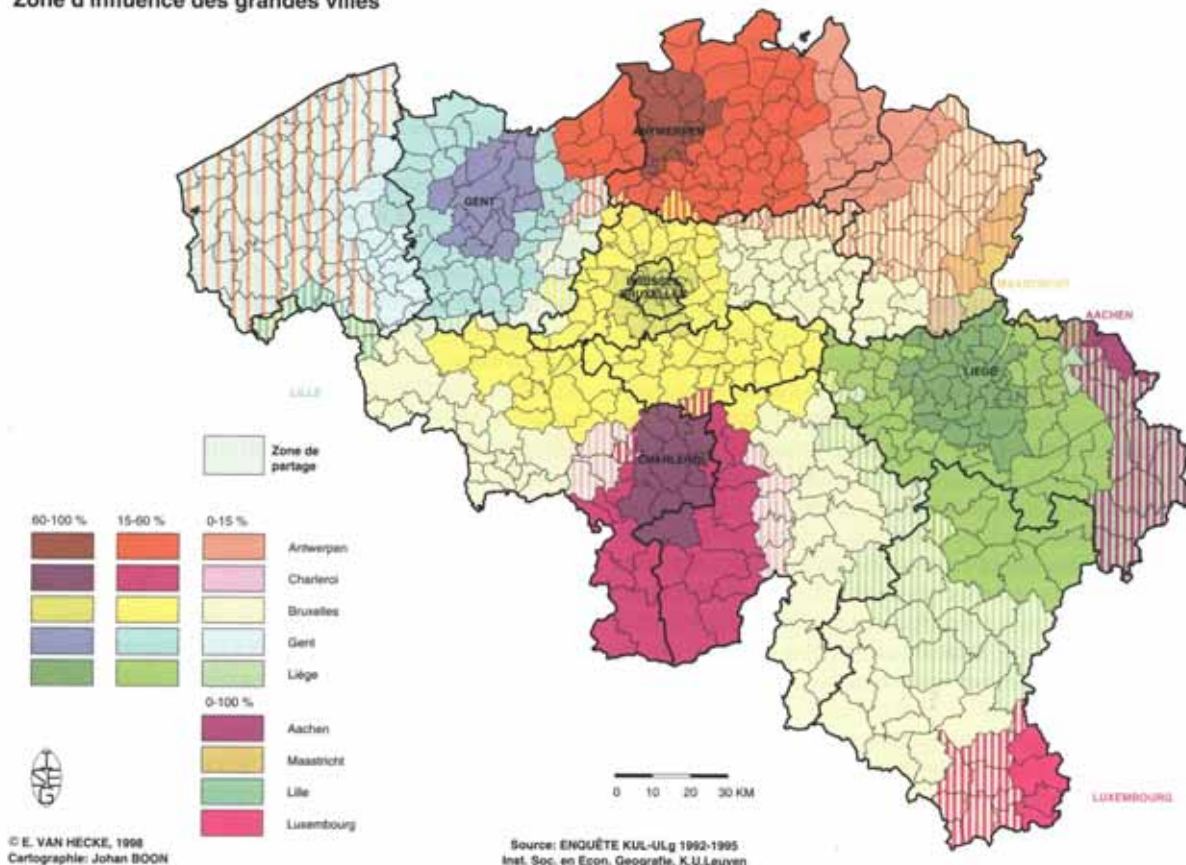
En ce qui concerne l'offre « urbaine » d'équipements – une version mineure de l'offre « métropolitaine » – celle-ci est en partie assurée par Liège et dans une moindre mesure par Charleroi. Mais là aussi, les ménages wallons se tournent vers les villes situées en dehors du territoire : Luxembourg dans le Sud ; Aix-la-Chapelle et Maastricht à l'Est ; Lille à l'Ouest.

* Benedikte Zitouni, GUIDE / ULB

La carte suivante montre l'influence ou l'attrait exercés par les pôles d'équipements « métropolitain » ou « urbain » sur les ménages wallons en ce qui concerne les achats exceptionnels, les hôpitaux, les cinémas, les théâtres, les opéras et la fréquentation des concerts. La zone d'influence est établie sur base des flux de visiteurs vers ces villes.

Figure 2.3.1 – Les zones d'influence au niveau des grandes villes en Région Wallonne en 1992-1995

Zone d'influence des grandes villes



Sources : Van Hecke 1998, p. 56.

La distance n'est qu'en partie le régulateur de la zone d'influence dont l'étendue s'explique également d'une part, par l'offre d'équipements – voir l'attrait de la région bruxelloise qui s'étend jusqu'à Arlon – et d'autre part, par l'infrastructure du réseau de communications :

- La zone d'influence de Bruxelles se structure le long des autoroutes et lignes ferroviaires vers Namur, Arlon et Virton d'une part et vers Ath, Mons et Lille d'autre part ; elle est également facilitée par le réseau express des TEC développé au Brabant Wallon.
- La zone d'influence de la ville Luxembourg s'étend le long de l'autoroute et de la ligne ferroviaire vers Arlon et Bruxelles et connaît une extension vers l'ouest facilitée par les lignes express des TEC vers Florenville et Virton.
- La zone d'influence d'Aix-la-Chapelle s'étend le long de l'autoroute et de la ligne express des TEC qui relie du nord au sud Eupen à Saint-Vith.

Pour conclure : en Région Wallonne l'offre en équipements est en grande partie réalisée par des villes extérieures dès qu'il s'agit d'une offre « métropolitaine » ou même « urbaine ». Dès lors les ménages wallons sont très dépendants du réseau de communications mis à leur disposition.

2.3.1.2 Villes régionales et petites villes

Si le sillon industriel est dans une large mesure dépendante de Bruxelles pour une offre « métropolitaine » ou « urbaine » d'équipements (voir figure 2.3.1), il est néanmoins très bien desservi en pôles « régionaux » tels – du plus au moins équipé – Mons, Namur, Tournai, Verviers et La Louvière. Au sud, Arlon offre le même type de choix en équipements.

Il s'agit de villes régionales c'est-à-dire de villes dont l'attrait et l'influence sont plus locales et que le ménage fréquente pour des services plus réguliers que ceux qu'il recherche, à plus grand effort, dans les pôles « métropolitain » ou « urbain » : il s'agit principalement des achats et sorties culturelles périodiques, restaurants et soins de santé.

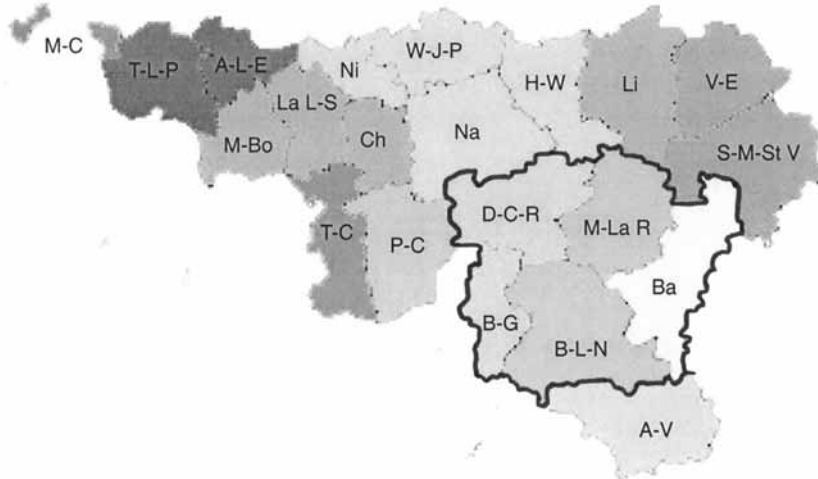
Dans le sillon industriel, ces villes sont très bien connectées les unes aux autres et à leur hinterland par un réseau de communication dense qui facilite leur accessibilité : des autoroutes transversales relient – de l'ouest à l'est – Tournai, Mons, La Louvière, Namur et Verviers, en passant par Charleroi et Liège ; sur le même tracé, des lignes ferroviaires permettent de voyager entre les villes régionales sans devoir passer par un noeud de transit supérieur.

Entre le sillon industriel et la zone desservie par Arlon, subsiste alors une région éloignée de tout pôle d'équipements métropolitain, urbain ou même régional. Il s'agit de la zone composée par les cinq plans de secteurs suivants :

- Dans la province de Namur, Dinant – Ciney – Rochefort et Beauraing – Gedinne qui sont deux plans de secteur au même profil socio-économique, proche de la moyenne régionale⁷⁰.
- Dans la province du Luxembourg, Marche-en-Famenne – La Roche, Bertrix – Libramont – Neufchâteau et Bastogne où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne régionale. Bastogne connaît également un taux de chômage élevé.

⁷⁰ Voir, dans ce rapport même, le chapitre consacré aux besoins en logements selon les segments de marché.

•
Figure 2.3.2 – Les cinq plans de secteurs composant la région « éloignée » selon leur profil socio-économique en Région Wallonne en 1998.



Sources : CPDT – Programme 2001 – Thème 1.1 – Rapport final ; CPDT – Programme 2000 – Thème 8.3 – Rapport final.

En d'autres mots, 7% de la population régionale – valeur relative qui se maintient à l'horizon 2013 ⁷¹ – vit dans une région traversée par deux autoroutes reliant Bruxelles au Luxembourg et où le réseau des transports en commun est peu développé. Cette population est dépendante des « petites villes » – de la plus au moins équipée – Marche-en-Famenne, Dinant, Bastogne, Libramont et Ciney.

Il s'agit là des seules « petites villes » en Belgique dont la zone d'influence s'étend sur plusieurs communes sans concurrence d'autres pôles d'équipements urbains ou régionaux (Van Hecke, 1998, p. 63). Ce qui montre le caractère « éloigné » ou sous-équipé de cette région.

Récapitulons ici la structure pyramidale de la Région Wallonne en ce qui concerne l'offre (hiérarchie urbaine) et l'utilisation (zones d'influence) des équipements.

- Pour une offre métropolitaine d'équipements, les ménages wallons doivent quitter le territoire.
- Pour une offre urbaine, ils s'orientent vers Liège et Charleroi mais aussi vers l'Étranger, à Aix-La-Chapelle, Maastricht, Lille et Luxembourg.
- En vue des distances, l'accès aux facilités offertes par les villes régionales – Mons, Namur, Tournai, Verviers, La Louvière et Arlon – est aisée dans le nord et le sud du territoire.
- 7% de la population wallonne vit dans une région sous-équipée, parsemée par les « petites villes » Marche-en-Famenne, Dinant, Bastogne, Libramont et Ciney.

2.3.1.3. Trois scénarios de développement territorial

Suite à l'analyse des pôles d'équipements et du réseau de communications sur le territoire wallon, trois scénarios de développement territorial peuvent être envisagés :

⁷¹ CPDT – Programme 2001 – Thème 1.1 – rapport final

- SCÉNARIO « MOBILITÉS ». Si nous adhérons au principe que chacun doit avoir accès aux différents *pôles* d'équipements, où qu'il vive sur le territoire wallon, l'aménagement territorial doit viser la démultiplication et l'amélioration des réseaux de mobilités.
- SCÉNARIO « PROXIMITÉS ». Si nous adhérons au principe que chacun doit avoir accès à tous les *types* d'équipements sans devoir se déplacer vers les pôles les plus denses et sophistiqués hors du territoire, l'aménagement territorial doit développer ses propres pôles régionaux.
- SCÉNARIO « DENSITÉS ». Si nous adhérons au principe que chacun doit pouvoir habiter dans les *zones* les mieux équipées ou à proximité de celles-ci, l'aménagement territorial doit agir sur les marchés de logements denses et convoités afin de les rendre accessibles.

Le scénario « mobilités » comprend le risque de favoriser un tissu urbain composé d'une multitude de liens et de routes ; il nécessiterait une recherche-invention active afin de rendre la mobilité plus souple, plus propre, plus économique et plus respectueuse du paysage ; il a le mérite de vouloir accorder une liberté de mouvement et d'accès à tous et chacun.

Il ne suffit pas de vouloir créer un pôle « métropolitain » à l'intérieur du territoire, encore faut-il produire des atouts de localisation convaincants et assumer la concurrence, peut-être néfaste, avec d'autres villes. L'avantage du scénario « proximités » est peut-être celui des rentrées économiques que peut apporter le développement d'un pôle régional.

Les politiques de densité, si elles sont imposées, peuvent être une réelle entrave à la liberté de mouvement de chacun. D'ailleurs, il est difficile de créer des créneaux dans des zones convoitées et déjà denses. Mais le dernier scénario a le mérite de vouloir ouvrir des zones résidentielles exclusives et bien équipées à ceux qui, aujourd'hui, n'y ont pas accès.

Une analyse des inégalités sociales et territoriales face à la question de la mobilité permettra de mieux évaluer la pertinence des trois pistes politiques proposées et d'articuler les politiques de mobilités, des villes et de logements dans une approche globale du territoire sur la question des équipements.

2.3.2 Les inégalités territoriales face à la mobilité

Suite à l'esquisse de la hiérarchie urbaine et de la structure des pôles d'équipements du territoire wallon, nous allons maintenant envisager ce même territoire selon la capacité à être mobile des ménages. Pour cela nous utilisons principalement les *Enquêtes sur les Budgets des Ménages* effectuées par l'Institut National de Statistique à partir de 1978.

2.3.2.1 Les transports « souples » et les territoires réseaux

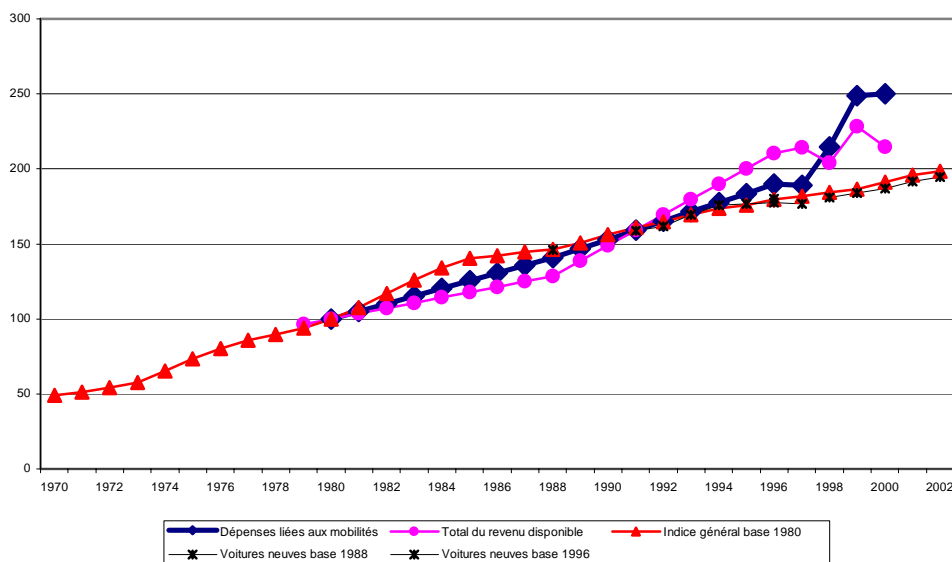
Face à l'émergence des « territoires réseaux » – produite par l'instabilité professionnelle et familiale, la fragmentation des horaires et la multiplication des déplacements ⁷² – les ménages wallons sont de plus en plus contraints d'investir dans la voiture, les deux-roues et autres transports « souples ». C'est ce que nous allons montrer ici à partir de l'analyse des budgets des ménages wallons entre 1978 et 2000.

Pendant cette période, la Région Wallonne connaît une augmentation *absolue et relative* des dépenses liées à la mobilité. Lorsque l'évolution de ces dépenses est rapportée à celle des prix à la consommation ou à celle des revenus, il apparaît que la mobilité est un poste de dépenses dont l'importance ne peut être expliquée par les prix des voitures ou la hausse des revenus, particulièrement depuis 1997.

« Souples » versus « durs »

Le sociologue Jean Rémy oppose les équipements « divisibles » aux équipements « indivisibles ». D'une part, il s'agit des « équipements individuellement appropriables, comme la voiture ou l'ordinateur à domicile » (Rémy ; 2000 : 172-173) et d'autre part il s'agit des équipements « qui supposent une utilisation conjointe et collective, comme le transport en commun et la macro-informatique » (idem : 173). Afin d'alléger la lecture, nous utilisons les termes « souples » et « durs ».

Figure 2.3.3 – Indices de prix à la consommation, revenus disponibles et dépenses liées à la mobilités en Région Wallonne, de 1970 à 2000 (base = 1980).



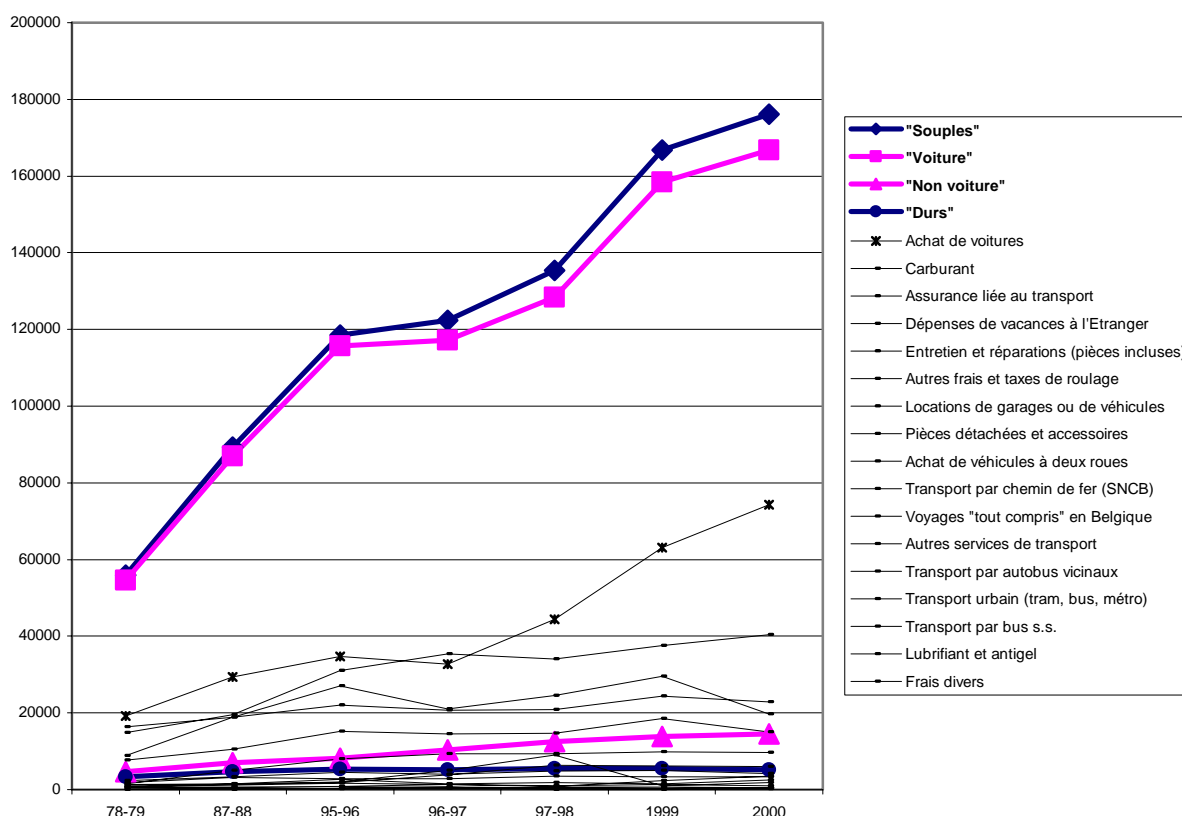
Sources : Indices des prix à la consommation (INS 2000), Enquête sur les Budgets des Ménages 2000 (INS 2001).

⁷² Voir CPDT – Programme 2000 – Thème 1.1 – Rapport final – pp. 210-232.

L'analyse des différents postes de dépenses liées à la mobilité montre que la hausse soudaine de celles-ci est principalement le fait des sommes dépensées aux transports souples.

Le ménage wallon accepte d'investir ou doit investir des sommes importantes afin de se déplacer en *voiture* : de 1978 à 2000, il dépense le plus pour l'achat de voitures – poste dont la croissance est d'ailleurs la plus rapide –, le carburant, l'assurance, l'entretien et la réparation, les autres frais et les taxes de roulages. Et depuis 1995, l'achat de véhicules à *deux roues* – motos, vélos, motocyclettes, ... – croit considérablement ainsi que la *location* de véhicules, qui est une forme souple mais coûteuse de transport.

Figure 2.3.4 – Évolution des postes de dépenses liées à la mobilité dans les budgets des ménages en Région Wallonne, de 1978 à 2000.



Source : Enquêtes sur les Budgets des Ménages 2000 (INS 2001)

L'intérêt d'opposer les transports souples aux transports durs est d'utiliser les courbes dont l'écart est le plus grand et dont l'évolution est la plus différenciée : les dépenses en transports souples (voiture, deux-roues, location de véhicules) augmentent le plus vite et s'opposent à une stagnation des plus faibles dépenses en transports durs (transports par chemin de fer, vicinaux, urbains, services spéciaux). Ou en d'autres mots, en regroupant les transports souples d'une part et les transports durs d'autre part, nous rendons compte de l'évolution et de l'émergence des pratiques actuelles de sociabilités et de mobilités.

Récapitulons : la hausse soudaine des dépenses en mobilités ne peut être imputée à une hausse des revenus ; elle est le fait des transports souples et plus particulièrement de l'achat de voitures ; elle ne peut être expliquée par une hausse des prix des voitures dont l'évolution est semblable à celle des autres prix et à celle des revenus disponibles. Selon nous, sa cause doit être recherchée dans les *taux de motorisation*.

Une analyse des taux de motorisation montre que la hausse des dépenses en mobilités peut être rapportée au fait que les ménages et personnes disposent, en moyenne, de plus en plus de véhicules : en Belgique, entre 1994 et 2001, le parc de voitures et de motocyclettes augmente de 15% tandis que le nombre de personnes reste quasi le même et que celui des ménages privés n'augmente que de 5% (FEBIAC 2002, INS 2002). En 2000, 1000 personnes wallonnes disposent entre 500 et 600 véhicules et 1000 ménages wallons disposent entre 1200 et 1600 véhicules.

Tableau 2.3.1 – Nombre relatif de véhicules selon la province en Région Wallonne, en 2000

Province	Nombre de véhicules	
	Par 1000 habitants	Par 1000 ménages
Luxembourg	621	1611
Brabant Wallon	575	1513
Namur	555	1408
Liège	542	1273
Hainaut	514	1235
<i>Belgique</i>	<i>550</i>	<i>1333</i>

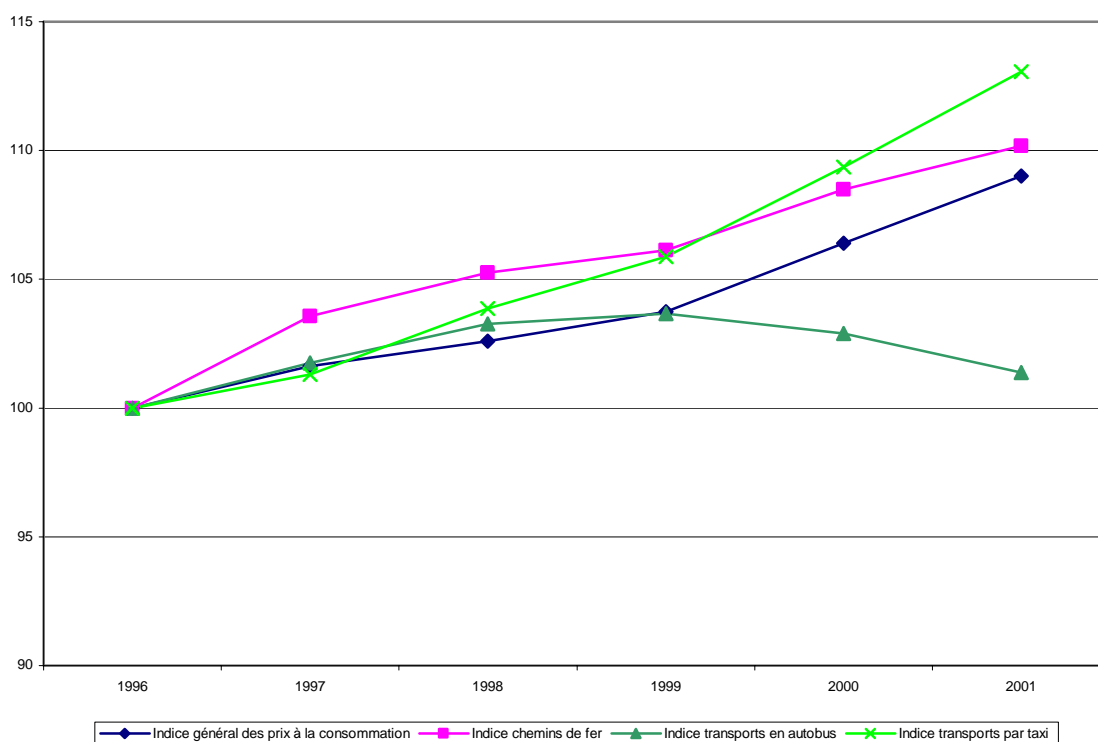
Sources : FEBIAC 2002

En guise de comparaison : en 1980, les taux de motorisation par personne des arrondissements de Liège, Virton, Arlon et Huy se situent entre 340 et 380 pro mille et en 1990, entre 380 et 420 pro mille ; en 1993, les études prévoient que, dans ces mêmes arrondissements, le seuil de 480 pro mille sera atteint en 2010 (MET, 1993, pp. 18-19).

La motorisation accrue des ménages est-elle le fait de la contrainte ou du choix ? Il est difficile de répondre de manière univoque à cette question mais le fait que les revenus disponibles augmentent moins vite que les dépenses en mobilités suggère que la nécessité joue un rôle dans la motorisation croissante des ménages. Aussi, l'analyse des postes de dépenses montre qu'entre 1978 et 2000, les dépenses extraordinaires – voyages à l'Étranger ou en Belgique – augmentent de la moitié (de 100 à environ 150 points) tandis que les dépenses ordinaires et quotidiennes, davantage liées à la contrainte et à la nécessité, ont plus que doublé (de 100 à 230 points) pendant cette même période (INS, 2002). Donc : si certains ménages choisissent d'investir des sommes de plus en plus importantes en mobilités, et plus particulièrement en mobilités souples, d'autres y sont vraisemblablement contraints par l'émergence des territoires réseaux.

En ce qui concerne les transports publics, les dépenses stagnent et les prix connaissent des évolutions différenciées selon qu'il s'agisse des chemins de fer ou des transports en autobus. En guise de comparaison nous avons ajouté au graphique ci-dessous l'indice des prix des transports en taxi qui est, comme la location de véhicules, un moyen de transport souple mais coûteux.

Figure 2.3.5 – Indices des prix à la consommation selon le type de produit en Région Wallonne, de 1996 à 2001



Sources : INS 2002.

Il est probable que les transports en commun aient du mal à faire face aux mobilités quotidiennes post-fordistes. Une piste d'action peut consister à élaborer des transports durs c'est-à-dire qui supposent une utilisation conjointe et collective qui soient plus adéquats aux mobilités plus éclatées des ménages : la création de parcs automobiles, le co-voiturage, la densification des réseaux en commun, etc.

Pour conclure : face aux nouveaux territoires émergents, les ménages wallons sont de plus en plus contraints d'investir dans les transports souples, transports qui augmentent la capacité à être mobile mais qui sont aussi coûteux et discriminatoires comme le montre l'analyse suivante.

2.3.2.2 Le cercle vertueux de la mobilité

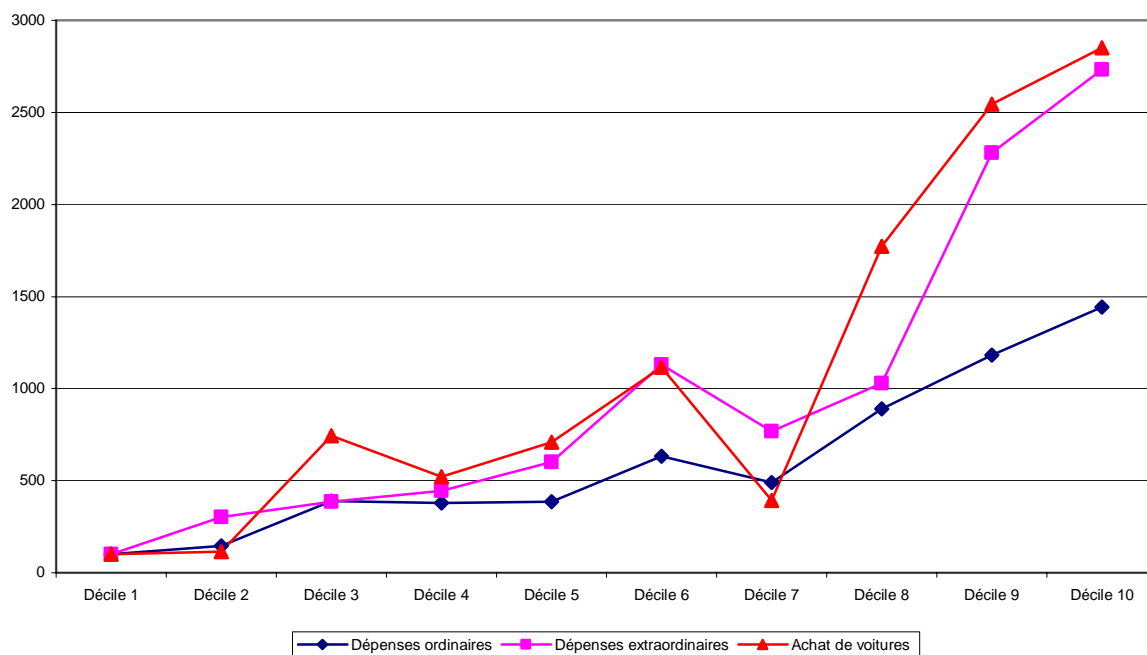
Les inégalités socio-économiques face à la mobilité se révèlent lorsque nous confrontons les dépenses en mobilités au revenu du ménage, envisagé selon l'appartenance de celui-ci aux déciles de revenus régionaux. Elles apparaissent dans l'écart (1) des *sommes* dépensées, (2) des dépenses *luxueuses*, (3) de la *capacité* de mobilité confrontée au *taux d'effort*, (4) des inégalités *territoriales*. Ces quatre arguments constituent le fil rouge de ce qui suit et s'enchevêtrent dans la thèse du « cercle vertueux de la mobilité », thèse qui peut être résumée de la manière suivante : *plus on est riche, plus on est mobile, moins ça coûte et plus c'est facile*.

Entre les plus pauvres et les plus riches, il existe une différence importante quant à la capacité économique à être mobile – capacité qui est évaluée ici par les sommes dépensées en mobilités. Supposons que les dépenses en valeurs absolues du premier décile équivalent un indice 100, alors les mêmes dépenses effectuées par le dixième décile atteignent un indice de quasi 1500 points, soit une somme qui est 15 fois plus importante que celle que

peut dépenser le ménage le plus pauvre. Supposons qu'on fasse le même exercice pour l'achat de voitures, alors l'indice au dixième décile atteint 2800 points. Et en ce qui concerne les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les voyages à l'Étranger et en Belgique, le cap des 3000 est quasi atteint.

En d'autres mots : plus on est riche, plus on dépense en mobilités et plus on a le loisir de dépenser en mobilités extraordinaires. C'est le premier principe du cercle vertueux de la mobilité.

Figure 2.3.6 – Dépenses des ménages liées à la mobilité selon trois catégories de dépenses et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.

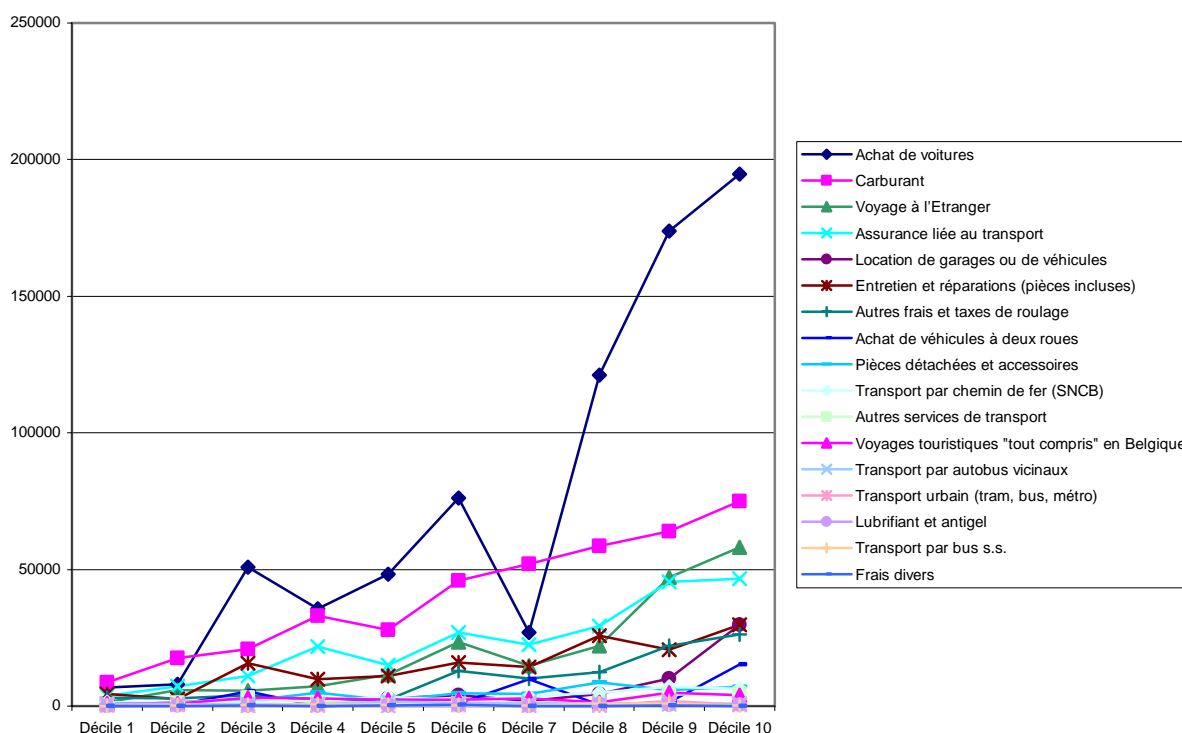


Enquête sur les budgets des ménages 2000 (INS 2001).

Sur le graphique exposé ici (figure 2.3.6), les courbes des dépenses les plus luxueuses – voiture, voyage – se situent au-dessus de celle des dépenses ordinaires. La thèse proposée s'en trouve renforcée car cela veut dire que l'écart qui existe entre les riches et les pauvres est d'autant plus important que la dépense est libre, choisie et hédoniste.

L'inégalité de la capacité et du choix de mobilité est également démontrée par quelques détails dans l'analyse des différents postes de dépenses, signes de luxe et de choix de mobilité. Dans le graphique suivant, les courbes se croisent rarement mais néanmoins de manière significative : l'achat de voiture ne devient le premier poste de dépense qu'à partir du 3^{ème} décile et part en flèche à partir du 8^{ème} décile ; les voyages à l'Étranger grimpent en troisième position qu'au 10^{ème} décile ; la location de garages ou de véhicules ne grimpe qu'à partir du 8^{ème} décile de revenus.

Figure 2.3.7 – Dépenses des ménages liées à la mobilité selon tous les postes de dépenses et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.



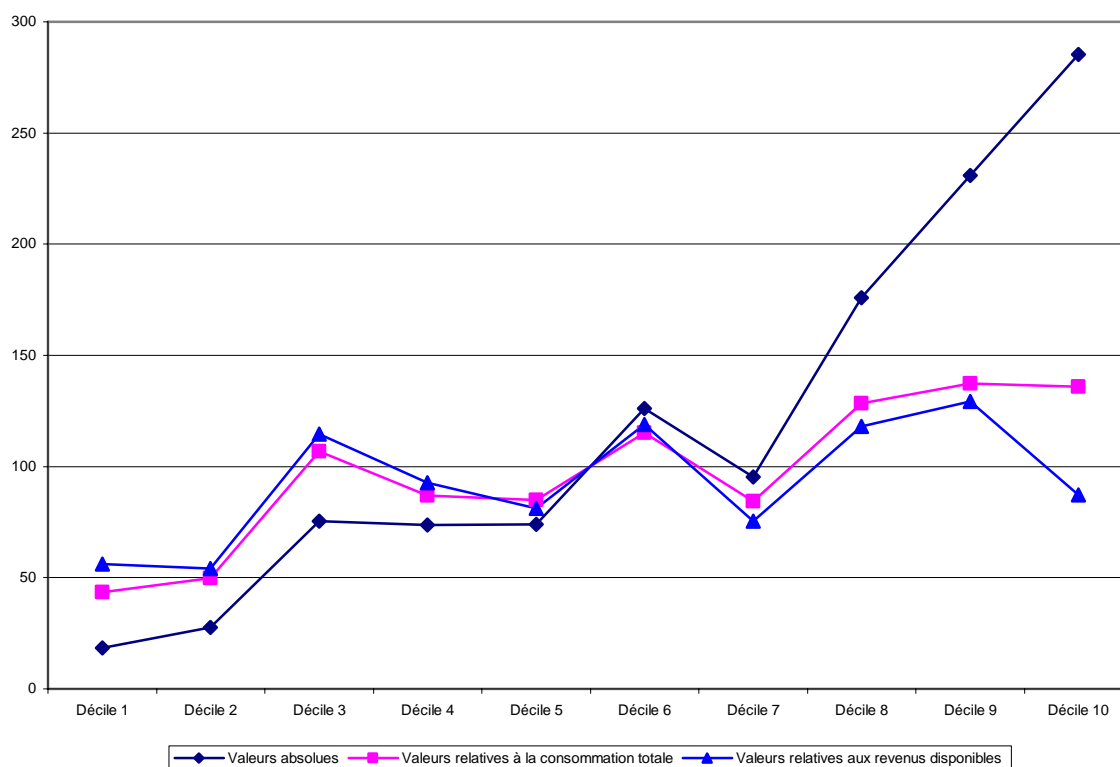
Sources : Enquête sur les budgets des ménages2000 (INS 2001).

Ces quelques constats amènent le deuxième principe du cercle vertueux de la mobilité : la richesse crée une plus grande élasticité et des marges de manœuvre plus larges dans l'investissement en mobilités.

La location de véhicules et l'achat des deux-roues concernent principalement les deux derniers déciles, c'est-à-dire 20% de la population. Dès lors, si le deux-roues peut agir comme substitut souple de la voiture – par exemple au 7^{ème} décile l'achat de voiture chute tandis que celui des deux-roues augmente soudainement – il est néanmoins le plus souvent utilisé en complément à celui-ci. Cela amène le troisième principe du cercle vertueux de la mobilité, qui sera renforcée par l'analyse territoriale ci-dessous : plus on est riche, plus on a accès à une mobilité multimodale et diverse.

Mais l'argument le plus convaincant de notre thèse est amené par une série de graphiques dans lesquels nous comparons des séquences absolues et relatives afin de confronter la capacité de mobilité – mesurée par la capacité à dépenser pour la mobilité – à l'effort fourni pour atteindre cette capacité – mesurée par le poids de la dépense dans la totalité des dépenses d'une part et dans les revenus disponibles d'autre part. En émerge le principe suivant : plus on est riche, plus on dépense, plus on est mobile et moins ça coûte ! Voilà l'essence même du cercle vertueux de la mobilité.

Figure 2.3.8 – Les dépenses des ménages en transport souples (voiture, deux-roues, location) selon le type de valeur envisagée et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.

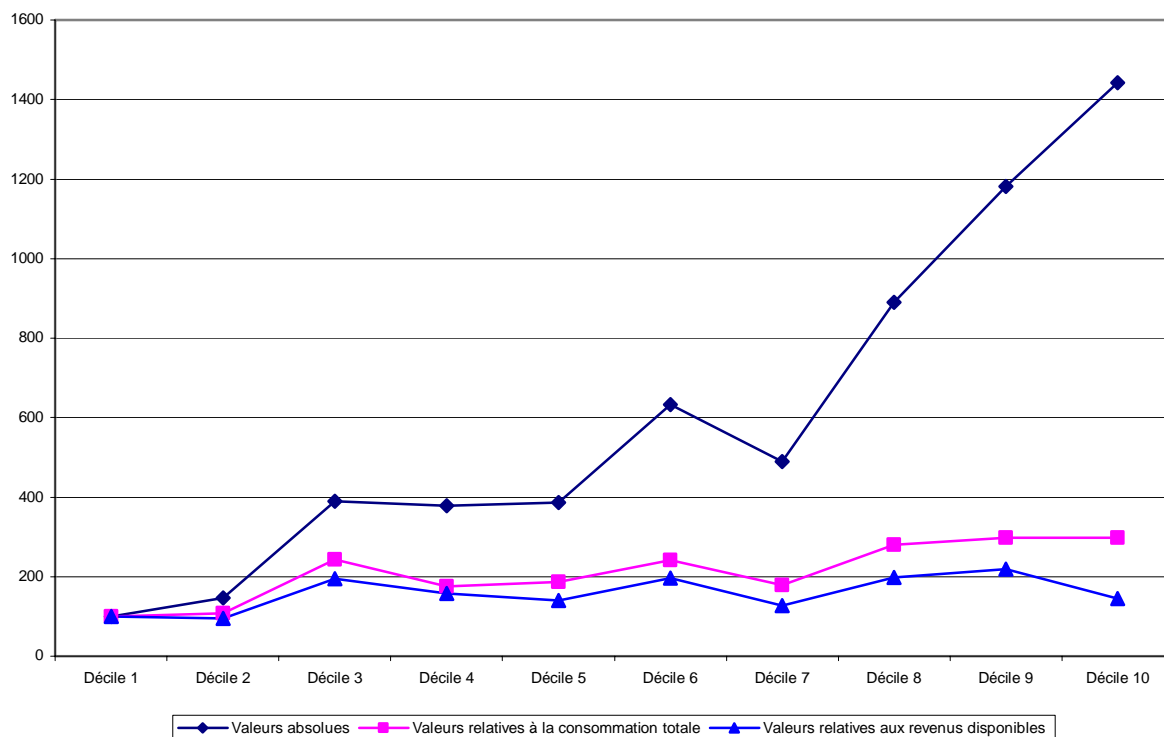


Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

Qu'il s'agisse de l'achat de voitures, de dépenses liées à la voiture ou de dépenses en transports souples – dont nous montrons le graphique ci-dessus – on observe que la capacité et l'effort croissent selon le revenu. Mais pour la moitié la moins fortunée de la population, la capacité est toujours moindre que l'effort à fournir et inversement, pour la moitié la plus favorisée la capacité est toujours plus importante que l'effort (mesurés en rapport à la valeur médiane estimée qui est la base 100). A partir du 7^{ème} décile l'écart entre la capacité et l'effort à fournir se creuse et le 10^{ème} décile connaît un taux d'effort moins important que la plupart des plus fortunés et même des moins fortunés.

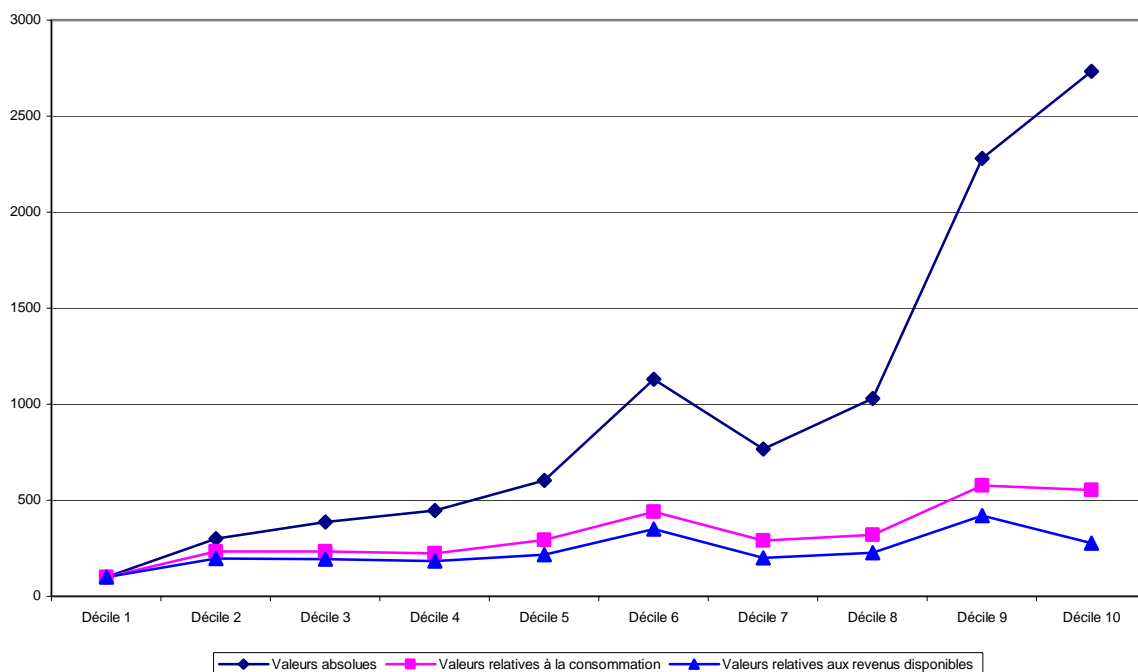
Une deuxième série de graphiques vient appuyer la thèse du cercle vertueux : à moindre effort, plus de mobilité pour les riches.

Figure 2.3.9 – Les dépenses des ménages en mobilités ordinaires selon le type de valeur envisagée et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.



source : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

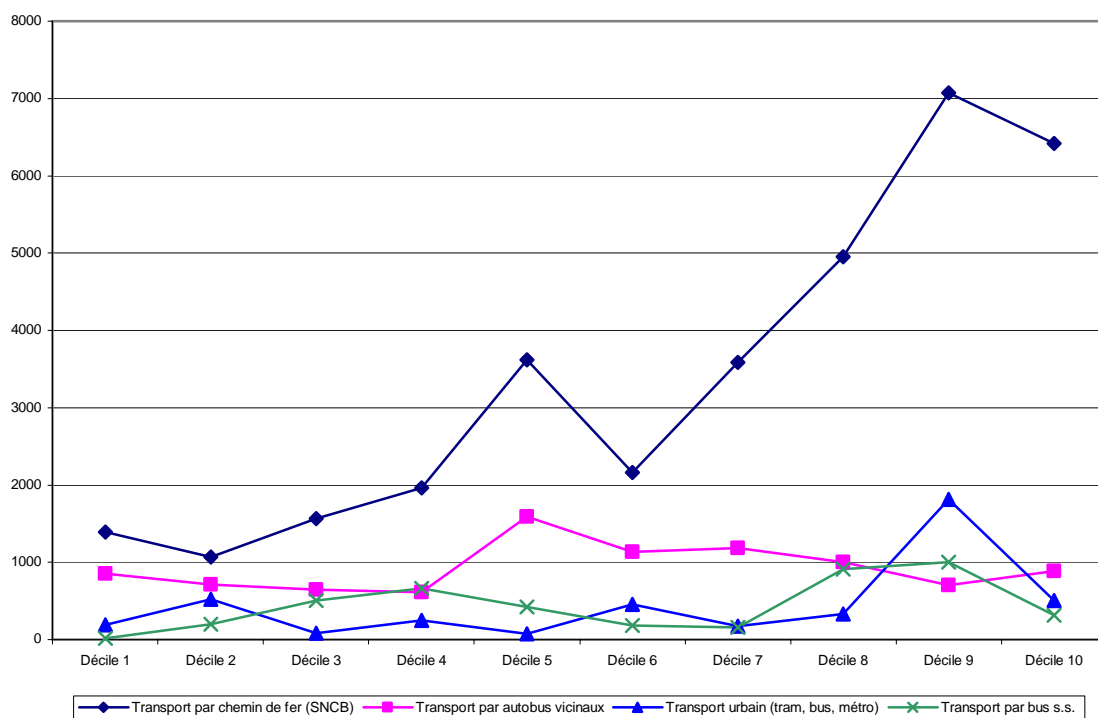
Figure 2.3.10 – Les dépenses des ménages en mobilités extraordinaires selon le type de valeur envisagée et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.



Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

Une analyse socio-économique des dépenses liées aux transports publics amène le dernier principe du cercle vertueux de la mobilité : plus on est riche, plus c'est facile car la richesse permet d'une part une mobilité multimodale et d'autre part une localisation stratégique sur le territoire wallon.

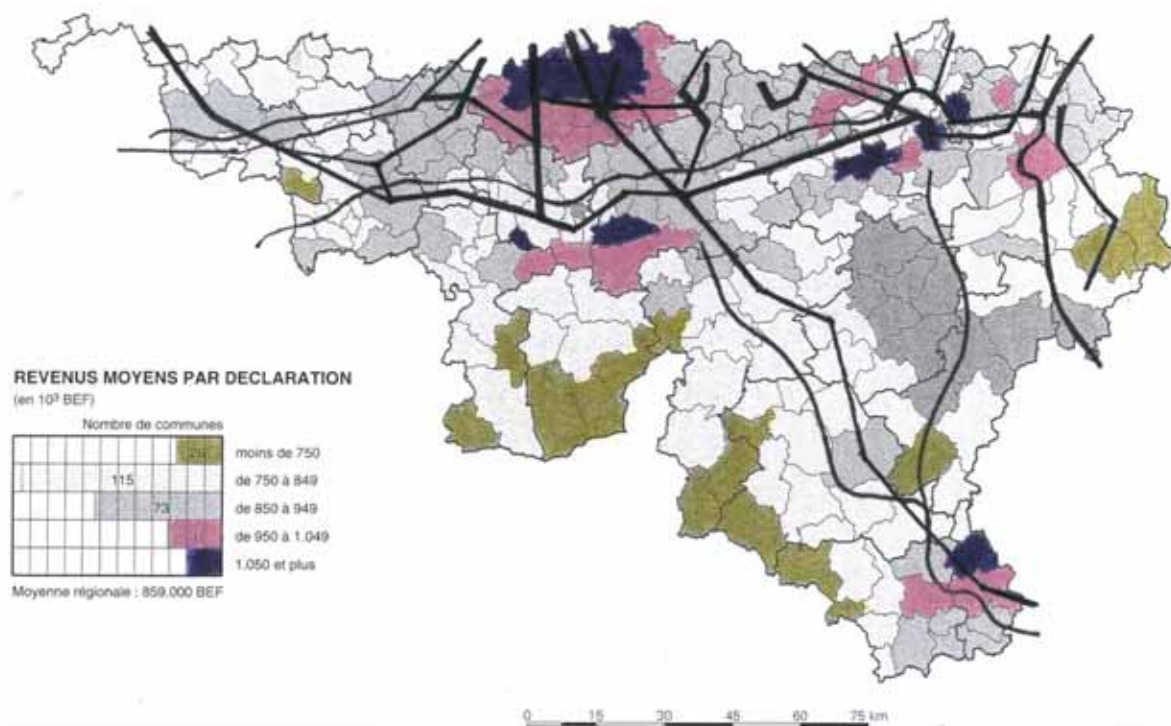
Figure 2.3.11 – Les dépenses des ménages liées aux transports en commun selon le poste de dépenses et les déciles de revenus en Région Wallonne en 2000.



Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

Lorsqu'on sait que les prix des chemins de fer ont augmenté ces dernières années contrairement aux prix des transports vicinaux qui ont diminué (voir plus haut figure 2.3.11), l'analyse des dépenses en transports publics suggère que les chemins de fer profitent aux plus favorisés, contrairement au bus vicinaux qui profitent aux moins favorisés. Car les dépenses en transports par chemins de fer croissent le plus vite selon les revenus et seules les dépenses en transports par autobus vicinaux diminuent à partir du 5^{ème} décile. Le transport urbain, lui, semble profiter aux 2^{ème} et 9^{ème} déciles, ce qui reflète vraisemblablement la polarisation relative des revenus et l'absence relative des revenus moyens en ville.

Nous avons mené une analyse du territoire qui consiste à mettre en rapport le réseau de communications de la Région Wallonne avec les localisations résidentielles des plus riches et des plus pauvres – localisation évaluée à partir de la moyenne communale des déclarations de revenus.

Figure 2.3.12 – Zones de résidence et réseau de communications en Région Wallonne.

Sources : Ministère de la Région Wallonne et DGATLP (1998), propre réalisation.

Les ménages les plus riches ont la capacité à négocier leur localisation résidentielle dans des zones du territoire où se multiplient les réseaux de transports. Ils profitent non seulement de la proximité de l'agglomération urbaine, de leur capacité à se procurer des transports souples mais aussi de la présence d'autres moyens de transport tels les chemins de fer, le TGV et les moyens de transports rapides qui leur sont mis à disposition par les sociétés de transports vicinaux. Cela confirme ce que d'autres sociologues, notamment en France, ont théorisé : les riches peuvent négocier des localisations « barycentriques » et ainsi démultiplier leur capacité à se mouvoir tandis que les pauvres sont relégués dans les zones plus marginales (voir notamment les travaux de François Ascher).

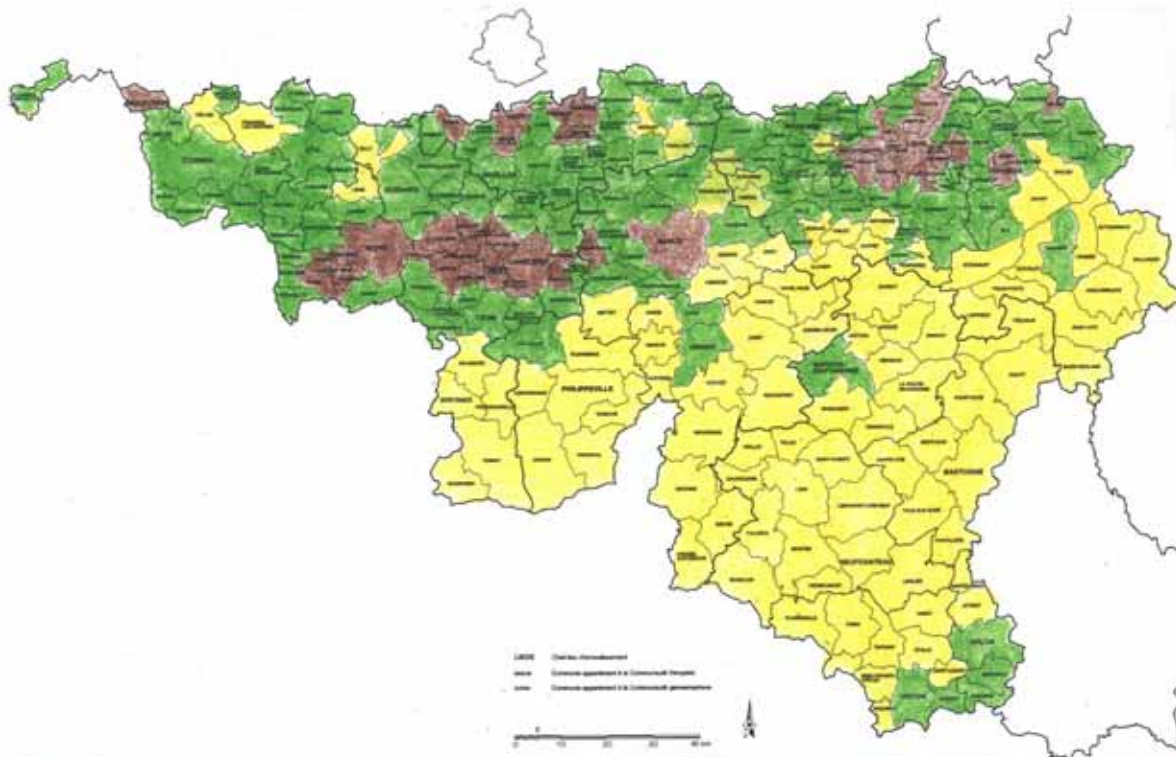
En conclusion, nous reformulons la thèse du cercle vertueux de la mobilité. La richesse crée une plus grande mobilité de celui qui la possède, tant au niveau d'une mobilité nécessaire et quotidienne qu'au niveau d'une mobilité luxueuse ou extraordinaire qu'elle favorise particulièrement. Elle ne limite pas les possibilités à un type de transport mais permet l'investissement dans plusieurs moyens et modes de mobilité, ce qui est d'autant plus efficace que cette même richesse permet à celui qui la possède de négocier une localisation résidentielle aux nœuds infrastructurels de la mobilité en Région Wallonne. La richesse permet de créer ce déploiement de mobilités à relativement peu de coûts financiers et dans une grande maîtrise du territoire, ses nœuds, ses pôles urbains et de ses réseaux. En d'autres mots : plus on est riche, plus on est mobile, moins ça coûte et plus c'est facile.

2.3.2.3. La périphérie, la ville et la campagne

Nous analysons ici les différences en dépenses qui existent entre les ménages résidant dans la « région urbanisée », ceux résidant dans la « région intermédiaire » et ceux résidant dans la « région rurale » du territoire wallon. La confrontation des dépenses au critère de densité et plus globalement au critère d'urbanisation montre que la périphérie connaît les localisations optimisées vis-à-vis du réseau de communications, que la ville en tire moins partie et que la campagne est la moins desservie. C'est ce que nous montrons ici.

Les trois types territoriaux sont l'oeuvre de l'Institut National de Statistique qui distingue les ménages selon qu'ils habitent dans une commune comptant plus de 500 habitants / km² – le « ménage urbain » – ou entre 100 et 499 habitants / km² – le « ménage suburbain » – ou moins de 100 habitants / km² – le « ménage rural ». Envisagé de la sorte, le territoire wallon se structure de la manière suivante :

Figure 2.3.13 – La région urbanisée, la région intermédiaire et la région rurale en Région Wallonne en 2000.

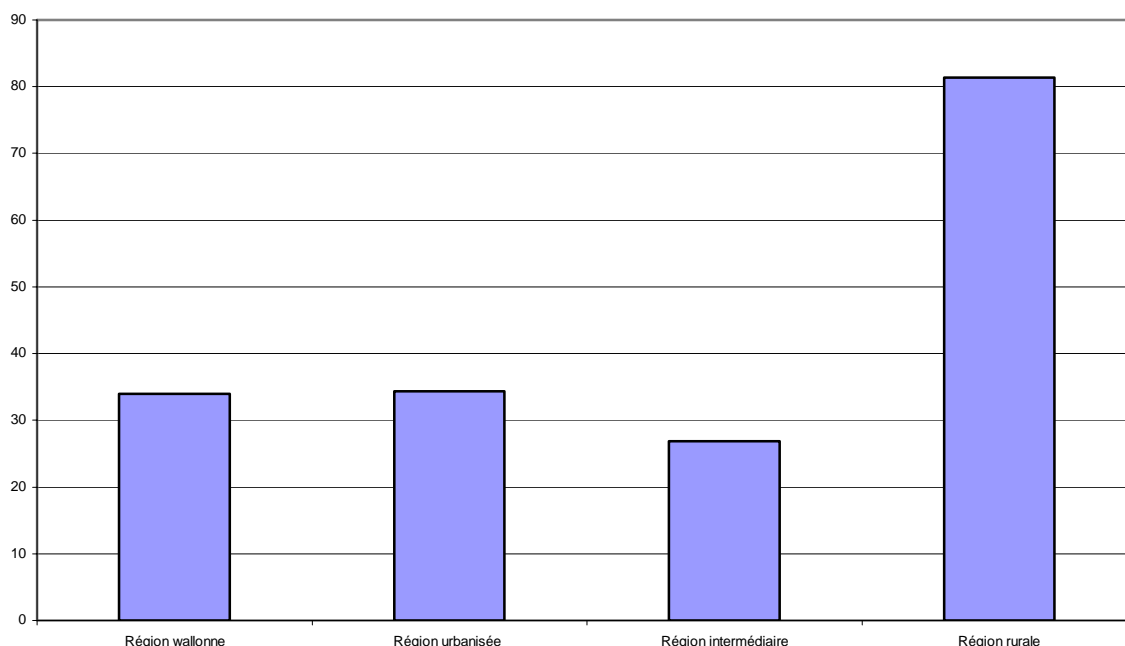


Légende :
 Région urbanisée = brun
 Région intermédiaire = vert
 Région rurale = jaune

Sources : INS 2002.

Le ménage rural dépense le plus en mobilités : en 2000, il dépense 5.355 euro contre 4.313 euro dépensés par le ménage suburbain et 4.958 euro dépensés par le ménage urbain, soit jusqu'à 25% en plus. Il dépense cette somme principalement pour les transports souples : tandis que le ménage urbain dépense en moyenne 34 euro en transports souples pour 1 euro dépensé en transports durs et que le ménage suburbain consomme 27 euro pour 1 euro, le rural, lui, choisit ou doit dépenser 81 euro en transports souples contre 1 euro en transports durs, soit jusqu'à trois fois plus.

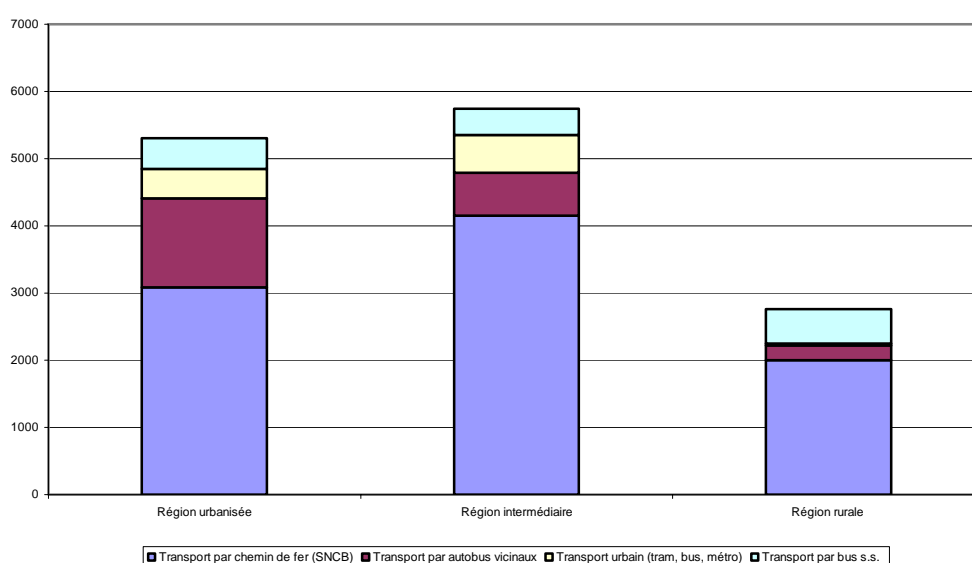
Figure 2.3.14 – Rapport des dépenses « souples » aux dépenses « durs » des ménages en mobilités selon trois types de densité territoriale en Région Wallonne en 2000



Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

Le ménage rural est le seul à investir une large somme d'argent dans l'achat des deux-roues : en 2000, il dépense à cela 341 euro contre 48 euro dépensés par le ménage urbain et 57 euro dépensés par le ménage suburbain, soit jusqu'à sept fois plus. Il est aussi celui qui consomme le moins les transports vicinaux ou ferroviaires :

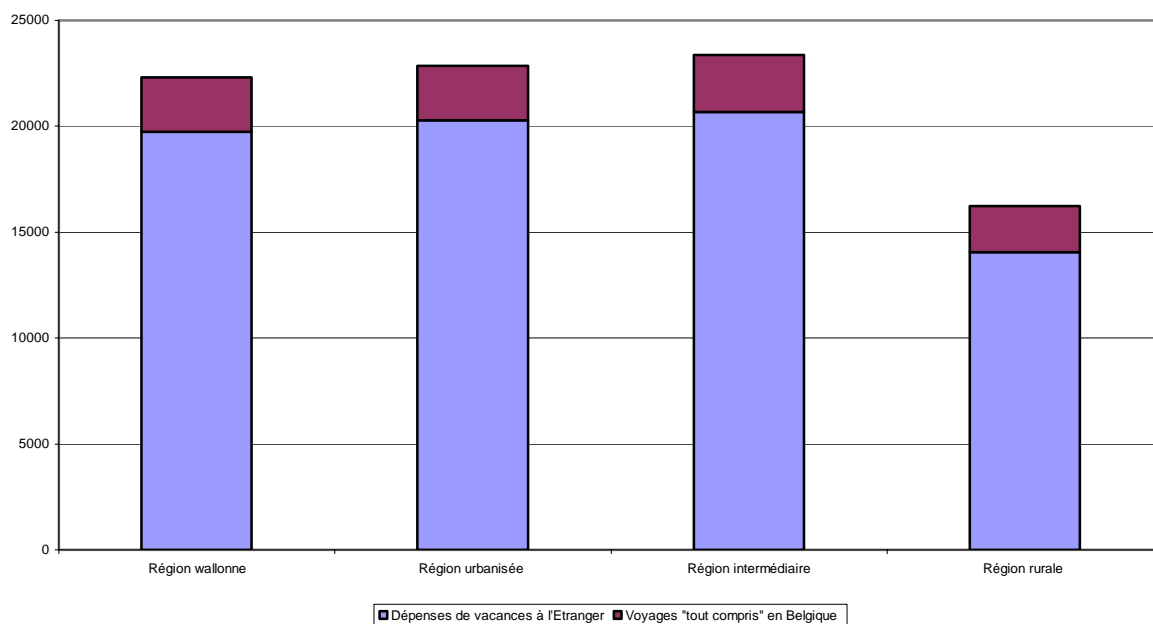
Figure 2.3.15 – Les dépenses des ménages en mobilités selon les postes de dépenses en transports durs et selon le type de densité territoriale en Région Wallonne en 2000



Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

Et finalement, le ménage rural est celui qui consomme le moins en mobilités extraordinaires et, plus particulièrement, en voyages à l'Étranger :

Figure 2.3.16 – Les dépenses des ménages en mobilités selon les postes de dépenses en mobilités extraordinaires et selon le type de densité territoriale en Région Wallonne en 2000



Sources : Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001), propres calculs.

En confrontant l'analyse du ménage rural à la typologie socio-économique où il apparaît que la région qui s'étend de Namur à Neufchâteau et de Philippeville à Bastogne est par ailleurs une région qui connaît des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne régionale⁷³, nous pouvons dire qu'une partie des ménages ruraux est vraisemblablement captive de sa localisation, ayant peu d'instruments de mobilité.

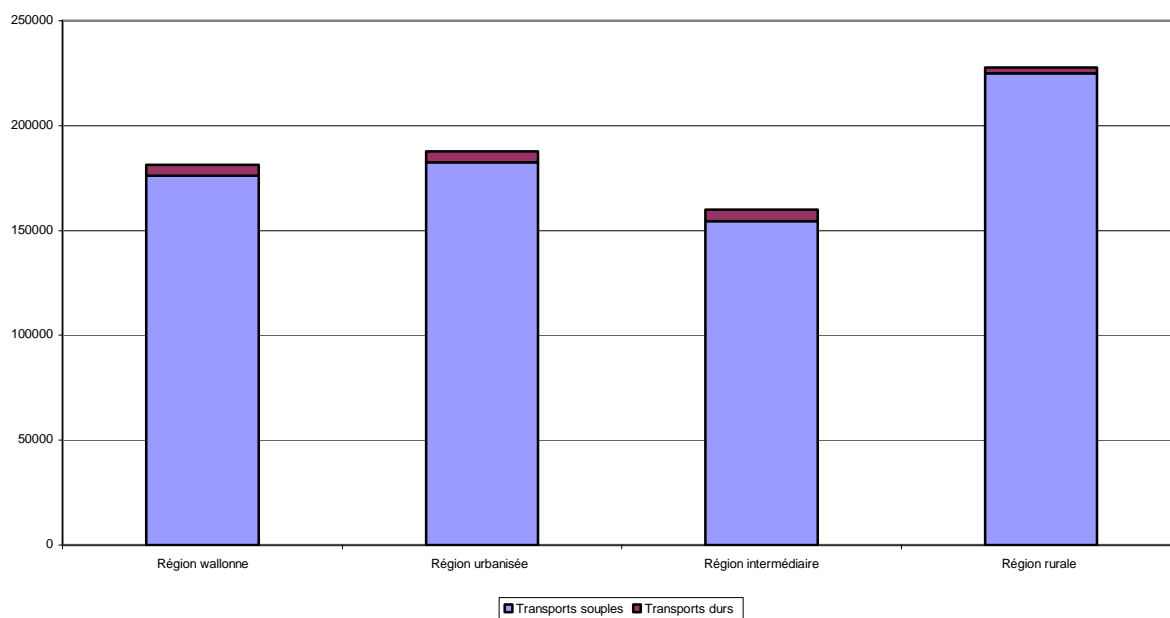
Passons maintenant au ménage suburbain. Le ménage suburbain dépense le moins en mobilités et il semble occuper la situation la plus favorable en ce qui concerne sa capacité et ses instruments de mobilité :

- Nous avons déjà vu qu'il connaît l'indice d'accès aux transports durs le plus intéressant et l'indice de dépenses extraordinaires le plus favorable (voir respectivement figures 2.3.15 et 2.3.16 plus haut) ;
- Il dépense plus pour le transport urbain et ferroviaire que le ménage urbain – ménage dont on aurait pu croire qu'il soit celui ayant l'accès le plus facile à ces moyens de transports – et en même temps il dépense plus pour l'achat de carburant que le ménage urbain.
- Il dépense moins à la location de garages ou de véhicules, à l'achat des deux-roues et à la voiture que le ménage rural bien qu'il soit également situé en dehors des agglomérations urbaines ;

⁷³ Voir dans ce rapport même, le chapitre consacré aux besoins en logements selon les segments de marché. Voir aussi CPDT – Programme 2001 – Thème 1.1 – Rapport final et CPDT – Programme 2000 – Thème 8.3.

Bref, le ménage suburbain utilise plus les transports durs que le ménage urbain et moins les transports souples que le ménage rural comme le montre le graphique suivant ;

Figure 2.3.17 – Les dépenses des ménages en mobilités selon les postes de dépenses en transports souples et durs et selon le type de densité territoriale en Région Wallonne en 2000.



Enquête sur les Budgets des Ménages en 2000 (INS 2001).

Sachant que la région « intermédiaire » compte les arrondissements les plus aisés, on peut réitérer les conclusions de l'analyse socio-économique menée plus haut. Le ménage suburbain optimise les possibilités de transports offertes par la ville et celles offertes par la campagne et déploie une mobilité multimodale et diversifiée. Il fait preuve d'une grande maîtrise du territoire dans la mesure où, grâce à ses revenus, sa stabilité d'emploi et/ou sa maîtrise d'avenir, il réussit à négocier une localisation résidentielle aux noeuds denses du réseau de communications.

Passons maintenant au ménage urbain. Le ménage urbain occupe une position intermédiaire aux deux profils esquissés ici : il dépense plus que le ménage suburbain et moins que le ménage rural ; il utilise plus le transport souple que le ménage suburbain mais moins que le ménage rural ; il utilise moins le transport dur que le ménage suburbain mais plus que le ménage rural ; il connaît un indice d'accès aux transports durs moins favorable que le ménage suburbain mais plus favorable que le ménage rural ; il dépense plus pour la voiture et les deux-roues que le ménage suburbain et moins que le ménage rural ; il dépense plus en transports vicinaux que le ménage suburbain et moins que le ménage rural ; etc.

Il semblerait donc que la situation urbaine soit moins avantageuse que celle de la périphérie mais plus avantageuse que celle de la campagne face à la capacité de se mouvoir, face aux déplacements et dépenses effectués.

Dans ce cadre, il est peut-être utile de réitérer les conclusions de notre analyse sur les modes de vie en ce qui concerne la localisation résidentielle et les territoires d'habitat des ménages selon leur degré de stabilité ⁷⁴ :

⁷⁴ Voir CPDT – Programme 2000 – Thème 1.1 – Rapport final – pp. 18-20.

- Les ménages *stables* choisissent leur logement dans des lieux « stratégiques » dont les distances et l'accès aux points d'intérêt sont optimisés : soit il s'agit de noyaux urbains, soit de lieux hors agglomération situés stratégiquement par rapport aux points dignes d'intérêt.
- Les ménages *instables* se localisent dans des lieux « périphériques ». N'ayant pas de finances suffisantes pour s'installer dans les lieux stratégiques et souhaitant accéder à un type de logement spécifique, les ménages instables ne redoutent pas les longs déplacements et l'isolement.
- Les ménages *marginalisés* résident principalement dans les agglomérations urbaines et lorsqu'ils habitent en dehors de celles-ci, le problème de la marginalité en milieu rural se pose car celle-ci est renforcée par les problèmes d'accès aux points d'intérêts variés.

Ainsi on pourrait esquisser le recoupement suivant : le ménage suburbain est le plus souvent stable c'est-à-dire il obtient une stabilité de vie soit par ses revenus, soit par sa stabilité d'emploi ou sa maîtrise d'avenir ; le ménage urbain est plutôt stable ou marginalisé et le ménage rural regroupe les trois types avec une propension pour les ménages instables et une présence d'une marginalité rurale.

Pour conclure : face à la capacité de se mouvoir, le territoire wallon, au lieu d'évoluer graduellement de la ville vers la campagne favorisant l'un ou l'autre pôle du continuum, fait émerger la zone intermédiaire ou la périphérie comme le lieu privilégié de la maîtrise de la mobilité. Le tissu suburbain, entre ville et campagne, est une région de localisations stratégiques, de maîtrise et d'aisance.

2.3.3 Les enjeux territoriaux d'une politique régionale des équipements face à la mobilité

En ce qui concerne les équipements et la mobilité en Région Wallonne, quatre enjeux spécifiques se posent pour l'aménagement du territoire :

- Que faire face à la dépendance aux villes extérieures ?
- Comment désenclaver la « zone éloignée » ou sous-équipée et faut-il la désenclaver ?
- Comment donner accès à une mobilité adéquate aux pauvres et aux ménages ruraux ?
- Faut-il freiner ou embrayer la croissance de la motorisation des ménages ?

Les trois scénarios de développement territorial esquissés plus haut – « mobilités », « proximités » et « densités » – répondent différemment à ces enjeux dans la mesure où ils décident de densifier et de diversifier le réseau de communications à des endroits différents et dans la mesure où ils décident de créer des pôles ou d'implanter des équipements selon des logiques divergentes.

SCÉNARIO « MOBILITÉS »

La dépendance aux pôles métropolitains et, dans une moindre mesure, aux pôles urbains extérieurs est acceptée et même promue : le territoire wallon s'intègre dans un tissu international ; renforce ses connections vers Bruxelles, Lille, Luxembourg, Maastricht, Aix-la-Chapelle ; démultiplie les liens vers d'autres villes ou régions. Le territoire est « extraverti » et fondé sur l'efficacité de ses liens et de son réseau de communications.

La zone « éloignée » est désenclavée par le développement de ce réseau plutôt que par l'implantation d'équipements supplémentaires ou par le développement de pôles locaux. Il s'agit de favoriser tant le transport souple que le transport dur qui est d'ailleurs peu développé dans cette zone mal équipée.

Les superpositions de réseaux de transports et les nœuds multimodaux sont démultipliés afin que le privilège de la région suburbaine soit étendue à l'entièreté du territoire : il s'agit moins de créer un tissu à densité égale sur tout le territoire que de créer un réseau à différents pôles et nœuds hiérarchisés à travers le territoire.

Afin de faire accéder les ménages les plus pauvres à la mobilité, le désenclavement de la zone « éloignée » et la densification du réseau de communications ne suffisent pas : encore faut-il favoriser leur accès à la voiture et aux chemins de fer et diminuer les prix des transports.

La motorisation des ménages n'est a priori pas un problème mais elle révèle le manque d'inventivité et de recherche dans le domaine de la mobilité. Là se situe le défi principal de ce scénario : ne pas accepter les formes que prennent les transports souples et durs ; créer des moyens de transports hybrides pour faire face à la contrainte des déplacements quotidiens de plus en plus éclatés et fragmentés.

Les moyens traditionnellement souples peuvent être affectés à une nouvelle utilisation dure ou en d'autres mots, un outil appropriable individuellement peut être utilisé de manière conjointe ou collective, par exemple, en favorisant le co-voiturage, en créant des parcs communaux de voitures, en installant des vélos urbains, etc. Et inversement, les moyens traditionnellement durs peuvent être rendus plus souples c'est-à-dire plus appropriables par l'individu, par exemple, en augmentant les fréquences et l'efficacité des transports en commun.

SCÉNARIO « PROXIMITÉS »

La dépendance aux pôles extérieurs est redoutée – la zone d'influence de Bruxelles doit être endiguée – et cela donne lieu à la création d'une hiérarchie urbaine plus autonome où tous les échelons sont représentés. Liège étant la ville la mieux équipée de la Région, elle est développée en pôle principal et secondée par Charleroi et par Namur – qui est une ville dont le bassin de vie et d'emploi devient de plus en plus autonome.

Le territoire est « introverti » et fondé sur la présence de tous les éléments à proximité de tout lieu. Il s'agit ici de créer un territoire urbanisé et « diffus » ou encore, un tissu de localisations stratégiques et barycentriques auxquels seuls les ménages riches ou suburbains ont droit aujourd'hui. Le désenclavement de la zone « éloignée » passerait donc, dans la mesure du possible, par l'implantation des équipements manquants et le développement des petites villes.

Le développement du réseau de communications sera orienté vers le territoire intérieur et passera moins par la création de nœuds ou de superpositions que par la démultiplication de lignes et de transports sur l'entièreté du territoire, territoire dans lequel la plupart des déplacements – quotidiens, périodiques et même exceptionnels – ont lieu.

En ce qui concerne les pauvres et des ménages ruraux, ceux-ci profitent de ce tissu diffus et exhaustif du territoire. Mais comme dans le précédent scénario, l'accès à la mobilité passe par une tarification plus avantageuse ou par l'accès à la voiture. Dès lors la croissance de la motorisation est encouragée.

Le défi de ce scénario est double : d'une part, la recherche-invention en matière de mobilité plus écologique et plus respectueuse de la mobilité doit être encouragée ; d'autre part, la création d'une hiérarchie urbaine et d'un territoire autonome constitue un vaste programme de recherches et de politiques économiques.

SCÉNARIO « DENSITÉS »

Le sillon – zone dense de villes régionales et de moyens de communications – est développé et densifié ainsi que le sud de la région tandis que la zone « éloignée » est transformée en zone verte ou en réserve naturelle. Il ne s'agit donc plus de désenclaver mais d'enclaver d'avantage cette ressource naturelle et de favoriser la localisation ou le déménagement de ses ménages vers des lieux plus denses.

La dépendance aux villes extérieures est tolérée tant que cela n'engendre pas la création d'un tissu résidentiel diffus. Les rapports qui lient Bruxelles et le sillon sont stimulés car il s'agit d'y augmenter la densité urbaine et suburbaine ou encore, d'y transformer les villes en lieux stratégiques de la mobilité. Le territoire alterne le compact et le vide et est fondé sur la création de pôles denses.

La densification du sillon et l'enclavement de la zone « éloignée » doit entraver la croissance de la motorisation des ménages. Les pauvres et les ménages ruraux accèdent à la mobilité et aux équipements en ayant la possibilité de s'installer dans les zones denses et de sortir de la marginalité rurale. Comme nous l'avons déjà dit, le défi de ce scénario est celui d'ouvrir les zones denses et convoités aux ménages qui jusqu'ici n'y ont pas d'accès et de rendre les villes régionales intéressantes comme lieu de résidence et d'activités.

Pour conclure de manière schématique : dans les trois scénarios le réseau de communication est développé et les moyens de transports sont démultipliés mais le premier scénario privilégie le renforcement des liens dans un territoire extraverti, le deuxième scénario privilégie l'extension du tissu dans un territoire introverti et le troisième scénario privilégie le développement de pôles denses et concentrés dans un territoire extrêmement hiérarchisé.

2.4 ANALYSE SECTORIELLE DES EQUIPEMENTS ESSENTIELS

2.4.1 Le commerce*

Une première remarque est nécessaire avant de commencer cette partie de l'étude. Elle porte sur les types d'implantation des commerces : dans la mesure où il s'agit de prendre en compte les activités présentes dans les zones d'habitat du Plan de secteur, les zonings commerciaux en sont exclus (nous renvoyons le lecteur à la partie du thème 1 consacrée aux zones d'activité économique). Aussi, et même si l'analyse globale ne fait pas nécessairement la distinction entre les différentes implantations, nous en avons tenu compte autant que nous le pouvions dans le type de questionnement.

Trois sources principales ont été utilisées⁷⁵ :

* Dominique Istaz, GUIDE / ULB

⁷⁵ Une autre source intéressante n'est pas présentée ici dans la mesure où elle a fait l'objet d'un développement dans un paragraphe précédent : voir dans le point 2.3. La situation wallonne : un territoire vu à travers l'accessibilité aux équipements et la mobilité, l'article de E. Van Hecke « Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique » (1998).

- J-P. Grimmeau (mai 1998) : « Les localisations différentielles dans le commerce de détail », Revue Belge de Géographie, fascicule 62, 1997/1-2-3-4, Ed. SRBG, pp 115-128.
- J-P. Grimmeau, B. Wayens, M. Roelandts (2002) : « Le développement territorial par le commerce de détail : par qui?, pour qui? », actes du colloque IGEAT de décembre 2001, à paraître.
- B. Mérenne-Schoumaker, E. Van Hecke, B. Bianchet (2000) : « Atlas Commercial de Belgique », Ed. Ministère des Affaires Economiques, Adm. de la Politique commerciale, Service Distribution, 111 p.

Elles permettent de répondre à plusieurs questions :

- quels sont les types de commerces et services que l'on rencontre généralement aux différents niveaux de la hiérarchie urbaine? En particulier, quels sont les commerces et services de base?
- quelles sont les communes dépendantes au niveau élémentaire? quelles sont les communes où la densité de commerce de détail est faible?
- quelles sont les évolutions en lien avec les noyaux d'habitat?

2.4.1.1 La demande en commerces et services privés

Définir les « besoins de la population », la « demande » en commerces et en services privés n'est pas simple. En effet, encore plus ici que dans d'autres domaines, la satisfaction des besoins est avant tout fonction du pouvoir d'achat de cette population. Il ne s'agit pas d'estimer les besoins réels de la population, hors sujet de cette étude. Par contre on peut s'interroger sur la présence des commerces et services de base et sur leur accessibilité par l'ensemble de la population.

Rappelons l'élément principal mis en avant dans le SDER : l'offre en commerces et services privés apparaît globalement suffisante en Wallonie mais la localisation excentrée de grandes surfaces commerciales et la disparition du commerce de proximité multiplient les déplacements automobiles et posent des problèmes d'accès à la population non motorisée. L'enjeu fondamental est de permettre à tous un accès aisé aux commerces.

Or les besoins de la population, c'est-à-dire la proximité des commerces au lieu de domicile ou la bonne accessibilité à ceux-ci sans voiture, entrent souvent en contradiction avec ceux des commerces eux-mêmes, la viabilité d'un commerce impliquant un volume de population et un pouvoir d'achat suffisants. Ainsi contrer la tendance à la disparition des commerces dans certaines zones, résultat d'une part de diminutions locales de population ou de diminutions du pouvoir d'achat de celle-ci et d'autre part des concurrences de nouvelles implantations, implique une politique volontariste en matière d'implantation commerciale. Il n'est donc pas possible ici d'estimer les besoins futurs en commerces.

2.4.1.2 Hiérarchie et structure commerciales

L'article de J-P. Grimmeau sur les localisations différentielles du commerce de détail analyse les relations entre structures commerciales et hiérarchie urbaine en Belgique sur base des données individuelles du recensement de 1991. En particulier, trois questions sont examinées. Quels sont les commerces représentatifs des différents niveaux de la hiérarchie urbaine? Qu'est-ce que leur géographie nous apprend de l'évolution de la hiérarchie? Quelles sont les relations entre la hiérarchie des villes et celles des noyaux commerçants dans la ville? On sait que la hiérarchie urbaine est un facteur important de localisation différentielle : selon leur nature, les commerces ont besoin d'une clientèle potentielle plus ou moins importante. Selon l'extension de la zone d'attraction d'une ville et selon le volume de sa population, tel type de commerce pourra s'y implanter ou non. Dans l'article, le problème de la hiérarchie est posé en privilégiant la structure plus que le nombre (de commerces, d'actifs,...) parce que ces derniers dépendent de l'arbitraire du découpage communal (nous renvoyons le lecteur à l'article pour la méthodologie mise en place). Une première étape a consisté à calculer la population desservie pour chaque ancienne commune et pour chaque type de commerce (sous forme de modélisation). Ensuite, les types de commerce ont été classés, en estimant le rayonnement moyen des lieux où ils sont présents.

Ce classement en 6 groupes (tableau 2.4.1), présenté ci-après, est utile pour notre travail dans la mesure où il permet en effet d'établir une hiérarchie des types de commerce attendus en fonction des localisations. Les 7 éléments les plus bas correspondent à des commerces qui ne sont pas de premières nécessités et qui peuvent se localiser indépendamment de tout groupement commercial (le développement de l'approvisionnement en voiture étant probablement un des facteurs de leur importance). Ils se distinguent des suivants, qui correspondent aux commerces et services de base. La coupure immédiatement supérieure, entre pharmacie et meubles, achève de délimiter les commerces et services de base de ceux des petites villes. La limite entre tailleur et sport – camping correspond à une nette rupture statistique : il y a moins d'écart entre les moyennes des types successifs en-dessous qu'au-dessus de cette limite.

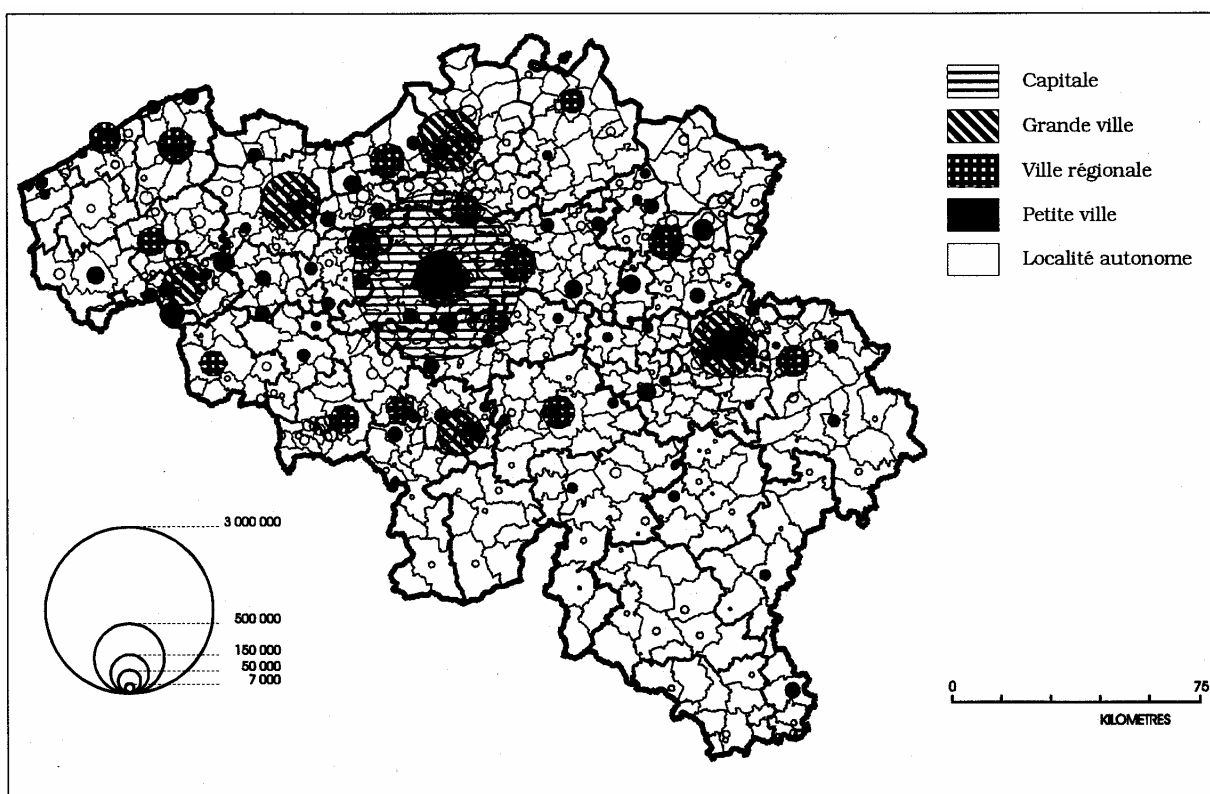
Tableau 2.4.1 – Classement des types de commerce selon le niveau hiérarchique qu'ils caractérisent (source : JP Grimmeau, op. cit.)

1. Capitale	3. Villes régionales	4. Petites villes	5. Commerces et services de base	6. Commerces isolés ou à localisation particulière
change timbres	machines à coudre lingerie	tailleur journaux, livres opticien	pharmacie coiffeur	vélos et accessoires
2. Grandes villes	confection générale parfumerie	gibier, volaille modiste	institut de beauté toiletage d'animaux	combustibles essence
cinéma club privé confection hommes lotto tiercé voyages instruments musique linge de maison tissus, vestimentaire fourreur confection féminine chasse, pêche maroquinerie	antiquités meubles de bureau snackbars papeterie, bureau porcelaine, cristaux bijoux, horlogerie discothèque tabac confiserie cadeaux restaurants confection enfants mercerie luminaires salle de gymnastique chaussures textiles, cuirs textiles d'ameublement hifi jouets sport, camping	jeux automatiques salon glacier teinturerie photographe poissonnerie café (horéca) cordonnerie pâtisserie animaux hypermarché, grand magasin ménage, cuisine réparation de montres traiteur droguerie papier peints, recouvrement de sol équipements du foyer crèmerie réparations électriques électroménager friteries, fast-food glacier quincaillerie meubles	boucherie automobile et accessoires supermarché épicerie blanchisserie fruits-légumes fleurs pompes funèbres boulangerie-pâtisserie	garage boissons carrosserie vannerie, plastiques

La troisième étape de l'analyse présentée dans l'article consiste à définir le niveau hiérarchique des localités sur base des deux étapes précédentes : pour chaque ancienne commune, son rayonnement à chaque niveau a été défini par la médiane des populations desservies par les différents type de commerce du niveau considéré (les commerces isolés ou à localisation particulière ont été exclus). Les communes ne desservant pas, au niveau élémentaire, au moins 80% de la population résidentielle ont été classées comme (anciennes) communes dépendantes. Il en résulte une carte proposant une hiérarchie commerciale des villes (figure 2.4.1), présentée ci-après. Pour les petites villes, la limite a été placée à 7.000 personnes, tandis qu'elle est de 50.000 pour les villes régionales et de 150.000 pour les grandes villes (Liège et Charleroi). Il faut remarquer que des localités desservent dès le niveau élémentaire des populations sensiblement supérieures à leur population résidente : ce sont de petites villes entourées de localités où les commerces et services de base ne sont pas assurés et dont le rayonnement est alors important dès le niveau élémentaire. Les localités, petites villes et villes régionales, qui rayonnent sur plus de 120% de la population résidente locale, ont été systématiquement classées dans les petites villes.

La carte de la hiérarchie commerciale (figure 2.4.1) fait ressortir les niveaux présents en Wallonie et le fait qu'au sud du sillon wallon il n'existe que quelques petites villes et localités autonomes. On y voit à contrario que les noyaux dépendants sont nombreux : plusieurs nouvelles communes ne possèdent aucun noyau d'habitat autonome au niveau commercial.

Figure 2.4.1 – Proposition de hiérarchie commerciale des villes (source : JP Grimmeau, op cit.)



L'Atlas commercial de Belgique de Mérenne, Van Hecke et Bianchet constitue une seconde source d'informations intéressante. Y sont présentés d'une part le commerce de détail, analysé après création d'une banque de données combinant plusieurs sources statistiques, et d'autre part parmi ceux-ci les libres-services alimentaires de plus de 100 m². Il faut cependant avoir à l'esprit que les résultats sont cartographiés par nouvelle commune, ce qui rend la lecture parfois malaisée du fait du découpage communal en entités de taille très

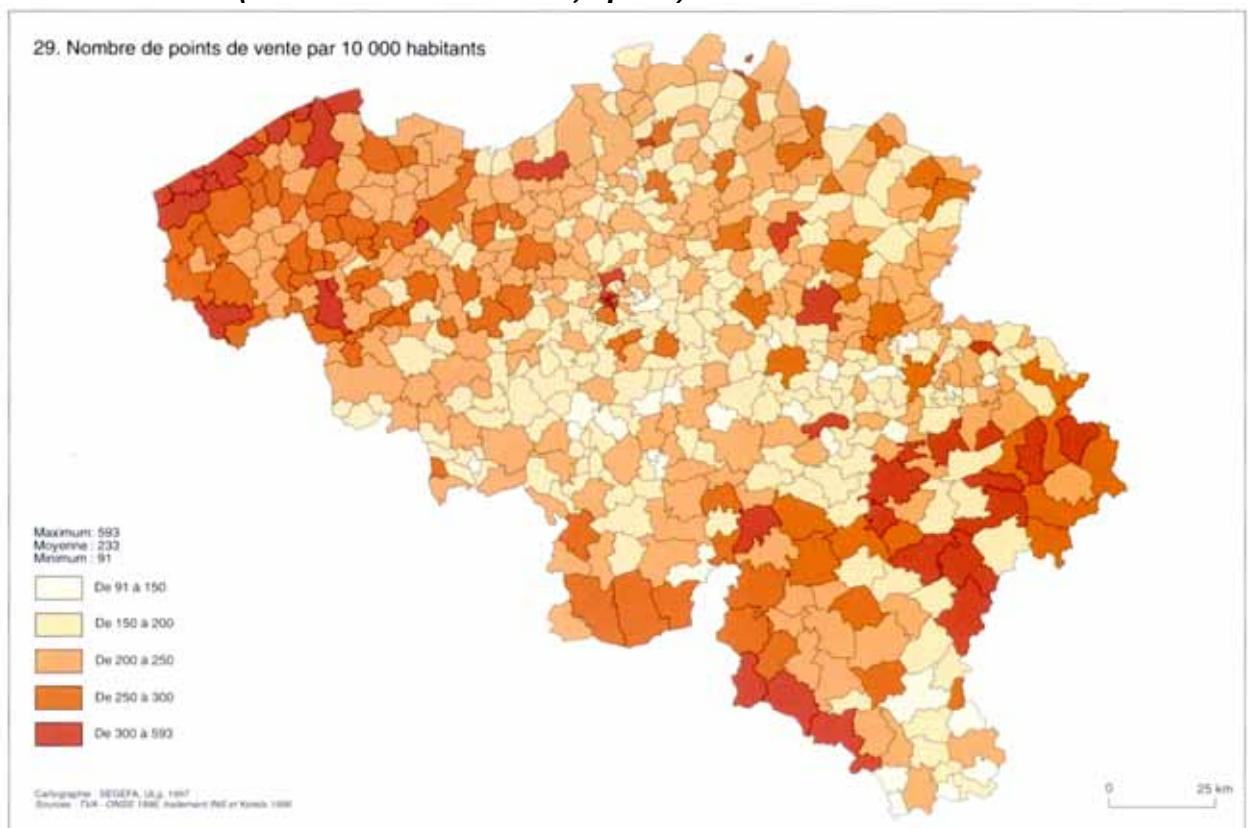
différente (par exemple la densité commerciale apparaît moyenne à Charleroi et Namur du fait de la plus grande étendue de ces communes par rapport à celle plus élevée de Liège où se distingue en fait le centre de densité élevée entouré de petites communes à faible densité).

La carte de la densité commerciale (figure 2.4.2) pour ce qui concerne le commerce de détail présente le rapport entre le nombre de points de vente et le nombre d'habitants par nouvelle commune. Elle fait ressortir en particulier deux zones wallonnes sous-équipées (moins de 2 commerces pour 100 habitants) :

- la zone de périurbanisation bruxelloise au nord du sillon urbain wallon, comprenant le Brabant et la Hesbaye liégeoise, où de petites villes comme Nivelles, Hannut,... polarisent des communes de faible densité commerciale. Le phénomène se retrouve également au sud du sillon qui polarise une partie de la population de communes d'assez faible densité.
- D'autre part, l'extrême sud-est de la Wallonie où n'apparaissent que Arlon et Virton.

Il faut remarquer que des communes de très faible densité de population présentent une densité commerciale relativement importante : il s'agit essentiellement de communes où une partie du commerce s'est développé ou s'est maintenu autour d'une activité touristique.

Figure 2.4.2 - Densité des commerces de détail : nombre de points de vente pour 10.000 habitants (source : Mérenne et alli, op cit.)



Dans le commerce de détail, huit catégories ont été distinguées. Les proportions, d'importance assez comparable, sont néanmoins variables dans l'espace (tableau 2.4.2 par province, figure 2.4.3 par arrondissement). Ainsi, dans le Brabant wallon, les commerces d'équipement et les services à caractère commercial sont surreprésentés, tandis que l'alimentaire et l'horéca sont sous représentés. Par ailleurs, il faut noter l'importance relative de l'alimentaire dans le Hainaut et de l'horéca dans le Luxembourg.

Tableau 2.4.2. – Le commerce de détail par province (source : Mérenne et alii, op. cit.)

Provinces	nbre commerces = 100%	dont :							
		alimentaire	Equipe ment de la personne	Equipe ment de la maison	Equipe ment de loisirs, sports, culture	Entreti en de la personne	Combu stibles et matéri e de transpo rt	Horeca	Service s à caractè re comme rcial
Brabant wallon	6930	12,6 %	9,3 %	14,9 %	8,2 %	3,9 %	5,9 %	18,4 %	26,9 %
Hainaut	26791	18,7 %	7,4 %	13,9 %	7,1 %	4,1 %	4,6 %	22,8 %	21,5 %
Liège	22052	15,6 %	9,1 %	12,9 %	6,9 %	4,5 %	5,2 %	23,1 %	22,6 %
Luxembourg	5894	15,4 %	8,2 %	12,7 %	5,9 %	3,2 %	5,3 %	30,2 %	19,1 %
Namur	9906	16,7 %	7,3 %	12,8 %	7,3 %	3,8 %	5,9 %	24,2 %	21,9 %

Figure 2.4.3 - Structure des commerces (source : Mérenne et alli, op cit.)



2.4.1.3 Le commerce dans les différents noyaux d'habitat

Globalement, on peut définir quatre grands types de localisation commerciale :

- les implantations périphériques, le plus généralement en zoning mais concernant parfois des parties de zones d'habitat situés sur les grands axes (nous n'aborderons pas ce type),
- les implantations commerciales en centre-ville,
- les noyaux secondaires d'agglomérations,
- les noyaux de proximité, dans les quartiers et les villages.

Chacun de ces types a connu une évolution et rencontre des problèmes particuliers. La concurrence joue entre eux et, à pouvoir d'achat équivalent, renforcer un type revient à déforcer un autre type. Pour chaque type, on posera la question de son insertion dans le logement, celle de la présence de commerces de base et de son accessibilité.

h) Les centres-villes

Les grands centres-villes se portent généralement assez bien, même si certains d'entre eux ont tendance à voir leur extension spatiale se contracter. Ils ont fait l'objet d'une politique régionale attentive ces dernières années comme le présente l'article de J-P Grimmeau et alii sur le développement territorial par le commerce.

Ainsi, la politique de gestion des centres-villes (ou TCM : Town Center Management), qui s'est développée au cours des années 90 en Europe, a eu un impact également en Wallonie. Dès 1996, la Région Wallonne fait réaliser une étude comparative des modes de gestion des centres-villes dans les pays voisins (Calonger, 1996), en 1997 la première cellule de Gestion Centre-Ville est créée à Charleroi à l'initiative de la ville, et l'année suivante la Région soutient la création de cellules de gestion de centre-ville dans 16 villes wallonnes. Celles-ci sont des grandes villes (2) et des villes régionales (6) mais également des petites villes (3 sur 33) et des communes (5 sur 221).

Dans l'hyper-centre les fonctions du commerce et de logement se pose en termes de concurrence et généralement en défaveur de l'habitat qui en est chassé (étages inoccupés,...). La politique d'implantation commerciale et de son développement doit intégrer centralement cette question. Le plan d'action wallon pour la gestion des centres-villes (1997) précise « La gestion centre-ville s'attache à créer un espace urbain viable pour attirer de nouveaux habitants, développer de l'activité économique en centre-ville et assurer des retombées en matière d'emploi ». Elle a pour mission de « chercher, par une approche globale, à gérer le centre-ville comme une unité, en prenant en compte les multiples fonctions commerciales, sociales, culturelles, résidentielles,... ». Il faudra juger des résultats dans les villes concernées.

Par ailleurs, la zone de recrutement des grands centres urbains est étendue et les moyens de communication en transports en commun existent. Cependant, la présence de commerces de base n'est pas toujours remplie dans la mesure où souvent le développement des commerces de luxe, des commerces pour les touristes ou des grandes enseignes peut chasser ce type de commerce moins capable de payer les loyers élevés. Ce n'est néanmoins pas toujours le cas.

Il faut aussi souligner que la politique de rénovation du centre-ville ou d'autres quartiers commerçants centraux mène à rehausser le standing du quartier et à chasser les commerces de base et les habitants au profit d'une population plus aisée (Van Crieckingen, 1997) et ce ne sont pas les habitants initiaux qui en profitent. Il faut donc être très prudent et conscient des conséquences.

i) Les noyaux secondaires d'agglomérations

Les noyaux commerciaux urbains de type intermédiaire sont ceux qui posent aujourd'hui problème : ils se retrouvent coincés entre les centres-villes, qui bénéficient d'une politique active, et les implantations périphériques. Ils subissent cette double concurrence et on y observe aujourd'hui une baisse de l'activité commerciale.

Leur zone de recrutement est plus petite que dans le cas des centres et, dans la large gamme de commerces, ils possèdent une part significative de commerces de base et jouent, à l'échelle d'une partie de l'agglomération, un rôle de proximité. Mais cela signifie aussi que ces noyaux sont plus fragiles aux modifications des conditions locales comme une diminution de la population ou une diminution des revenus de cette population (son pouvoir d'achat).

La fragilisation de ces zones pose la question de l'accès aux commerces pour des franges de la population non motorisée (et en particulier la population socialement défavorisée ainsi que les personnes âgées) et n'ayant donc que peu d'accès aux complexes périphériques.

La concurrence au logement peut y exister mais globalement c'est plutôt au déclin de la fonction commerciale auquel on assiste.

j) Les noyaux de proximité

Les petits noyaux implantés dans les quartiers ou dans les villages sont les seconds types commerciaux en difficulté. Comme les précédents ils subissent la concurrence des autres formes d'implantation ainsi que les modifications des conditions locales :

- dans les quartiers urbains, le déclin démographique et la baisse du pouvoir d'achat,
- dans les nouvelles zones de la périurbanisation, la présence d'une population motorisée ainsi qu'une moins grande densité de logement ayant comme conséquence la nécessité d'agrandir la zone de recrutement pour être rentable.

Les conséquences en sont :

- dans les quartiers urbains, la diminution des commerces et, dans certains villages, parfois leur disparition totale.
- dans les nouvelles zones de périurbanisation, un déficit en apparition de commerce.

Dès lors, de manière générale mais plus encore dans les zones les plus pauvres, se pose la question d'une politique active afin de maintenir ou redévelopper de petits centres commerciaux vitaux.

2.4.2 Les écoles*

Les écoles font partie des équipements de service à la population centraux et prioritaires. Elles polarisent la population jeune qui y passe une partie importante de sa vie et, à ce titre, leur localisation et leur répartition sur le territoire wallon a des implications importantes. Il est clair que l'évaluation de la demande en écoles d'ici 2015 dépend globalement des perspectives démographiques. En ce sens, en considérant d'une part que la population jeune ne devrait pas croître (nous y reviendrons) et d'autre part que l'offre actuelle répond globalement aux besoins, il n'y a pas de réelles nécessités de développer de nouvelles infrastructures : dès lors les besoins en nouveaux espaces consacrés aux équipements scolaires dans les zones d'habitat ou de services et d'équipements communautaires devraient être limités, sinon inexistantes. Mais, comme l'a montré l'introduction à la problématique des activités liées aux zones d'habitat (point 2.1), on ne peut estimer les besoins sur base des seuls volumes de population.

- D'une part, le SDER met lui-même en évidence la nécessité d'une meilleure répartition des équipements scolaires de façon à ce qu'ils soient accessibles à tous, y compris à la population non motorisées. Et, outre la présence d'écoles à distance raisonnable du domicile pour minimiser les déplacements quotidiens, se pose aussi la question de la présence de l'école maternelle et primaire dans les noyaux bâtis en tant que facteur de cohésion sociale.
- D'autre part, l'évaluation de la demande dépend pour une large part des décisions politiques au niveau scolaire : normes d'encadrement (taille des classes et des établissements scolaires,...), encouragement ou non aux études supérieures,...
- Enfin, une évaluation de la répartition des équipements sur le territoire wallon ne dit rien encore sur la qualité de ces derniers : taille suffisante de l'équipement, état des bâtiments,... Une évaluation de la demande nécessitera un relevé systématique sur le terrain.

Si nous ne pouvons aborder ici ces deux dernières questions, nous pouvons par contre faire le point sur la répartition de l'offre et de la demande actuelle et sur l'accessibilité aux équipements.

Les principales sources utilisées pour cette partie sont :

- Le recensement 1991, Institut National de Statistique.
- « Les effectifs scolaires plein exercice et promotion sociale 1999 – 2000 », Statistiques rapides, Service général de l'informatique et des statistiques, Communauté Française de Belgique.
- « Tableau de bord de l'enseignement : indicateurs statistiques 2000 », Ministère de la Communauté Française, Service général de l'informatique et des statistiques, n°2.
- Vandermotten C. (dir.), Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie », CPDT Thème 3, Aires de Coopération supracommunales, 2001-2002, à paraître.
- « Perspectives de population 1995 – 2050 », Institut National de Statistiques, Ministère des Affaires économiques.

* Dominique Istaz, GUIDE / ULB

2.4.2.1 L'offre en écoles appréhendée à partir de la population scolaire

A défaut d'un recensement des équipements scolaires, la répartition de l'offre sur le territoire wallon peut être estimée à partir du volume des effectifs scolaires au lieu de scolarité, et cela pour chaque niveau d'étude. Les données les plus récentes sont présentées au niveau des arrondissements (tableaux 2.4.3 et 2.4.4), tandis que les données du recensement de 1991 permettent de préciser la répartition au niveau communal (figures 2.4.5 à 2.4.8). De plus, un graphique retrace l'évolution des effectifs scolaires depuis 1977-78 pour chaque niveau d'étude (figure 2.4.4).

Il faut être attentif au fait qu'il s'agit ici de la population scolaire au lieu de scolarité : celle-ci ne correspond pas nécessairement à la population scolaire résidente puisqu'il existe des flux migratoires entre le lieu de domicile et le lieu de scolarité. Ainsi, la population scolaire recensée au niveau de la Région Wallonne comprend des élèves habitant à l'extérieur de la Région (autres régions et étranger) mais ne comprend pas les jeunes habitant en Wallonie qui se rendent dans une école située en dehors de la Région Wallonne (autres régions ou étranger).

k) La répartition de la population scolaire actuelle

Les tableaux 2.4.3 et 2.4.4 présentent le volume des élèves au lieu de scolarité, par niveau et par arrondissement wallon. Une seconde remarque est nécessaire avant lecture des tableaux : ceux-ci ne reprennent que les effectifs des écoles de la Communauté Française et donc sous-estime le nombre d'élèves dans l'arrondissement de Verviers, arrondissement dans lequel se localisent des écoles de la Communauté germanophone.

Le tableau 2.4.3 présente les effectifs des niveaux maternel, primaire et secondaire. Ce sont ainsi 660.000 élèves qui se répartissent dans les écoles de la Communauté Française qui sont localisées en Wallonie. Les arrondissements de Liège, Charleroi, de Nivelles et de Namur constituent les principales zones d'accueil scolaire pour ces niveaux : ils totalisent à eux seuls 50% des élèves des écoles de la Communauté Française en Wallonie en ce qui concerne le maternel et le primaire, et 47% pour le secondaire. Les arrondissements de Mons, Soignies et Verviers sont les 3 suivants en ordre d'importance et représentent au total 19% des élèves du maternel et du primaire et 20% du secondaire. Globalement ces parts dans le total wallon sont comparables à celles de la population des moins de 18 ans qui résident dans ces mêmes arrondissements : à l'échelle des arrondissements, la répartition de l'offre en écoles correspond à celle de la population concernée.

Tableau 2.4.3 – Les effectifs scolaires (au lieu de scolarité) en Communauté Française par arrondissement wallon (source : stat. Communauté Française, op. cit.)

effectifs 1999 – 2000 en Comm. Française Arrondissements	enseignement maternel		enseignement primaire		enseignement secondaire		Population de 0 à 18ans (1.1.1999) % ds total wallon
	volume d'élèves	% ds total wallon	volume d'élèves	% ds total wallon	volume d'élèves	% ds total wallon	
Nivelles	13289	11%	28411	11%	26491	10%	11%
Ath	2800	2%	5699	2%	5184	2%	2%
Charleroi	15403	13%	32885	13%	30268	11%	12%
Mons	8800	7%	19105	7%	21401	8%	7%
Mouscron	2950	2%	6724	3%	8585	3%	2%
Soignies	6796	6%	14657	6%	15585	6%	5%
Thuin	5024	4%	11483	4%	10836	4%	4%
Tournai	5097	4%	11080	4%	16483	6%	4%
Huy	3752	3%	7970	3%	7865	3%	3%
Liège	20648	17%	44739	17%	44021	16%	16%
Verviers	7846	6%	16537	6%	16744	6%	8%
Waremme	2399	2%	5427	2%	5543	2%	2%
Arlon	2480	2%	4880	2%	6351	2%	2%
Bastogne	1780	1%	3596	1%	3676	1%	1%
Marche	2083	2%	4630	2%	4085	1%	2%
Neufchateau	2160	2%	4756	2%	5761	2%	2%
Virton	2187	2%	4470	2%	4242	2%	2%
Dinant	3913	3%	8307	3%	9068	3%	3%
Namur	10909	9%	22951	9%	27459	10%	9%
Philippeville	2181	2%	4631	2%	4502	2%	2%
Région Wallonne	122497	100%	262938	100%	274150	100%	100%

Le tableau 2.4.4 présente les effectifs des écoles d'enseignement supérieur non universitaire. Ces établissements localisés en Wallonie accueillent environ 50.000 étudiants. L'arrondissement de Liège concentre à lui seul plus d'un tiers des élèves de la C.F. en Wallonie (37%), suivi des arrondissements de Mons (15%), Namur (11%) et Charleroi (10%). Plusieurs arrondissements n'ont aucune école supérieure sur leur territoire : Waremme, Marche-en-F, Dinant et Philippeville. Parmi les différents types d'étude proposés, l'enseignement de type court est dominant : il représente 83% des effectifs totaux de l'enseignement supérieur non universitaire et se répartit en non pédagogique (60%) et pédagogique (20%).

A ces chiffres, il faut ajouter les étudiants des universités : Liège (U.Lg), Namur (F.U.N.D.P), Louvain-la-Neuve (U.C.L), Mons (U.M.H, F.U.C.A.M, F.P.Ms), Gembloux (F.U.S.A.Gx), Arlon (F.U.L), mais aussi les décentralisations à Charleroi (U.L.B et F.U.C.A.M) et Nivelles (U.L.B). Pour 1999 – 2000 et pour l'ensemble des universités de la Communauté Française (ce qui inclut les universités francophones localisées à Bruxelles), les étudiants sont au nombre de 60.300.

Tableau 2.4.4 – Les effectifs scolaires dans l'enseignement supérieur non universitaire (au lieu de scolarité) en Communauté Française par arrondissement wallon (source : stat. Communauté Française, op. cit.)

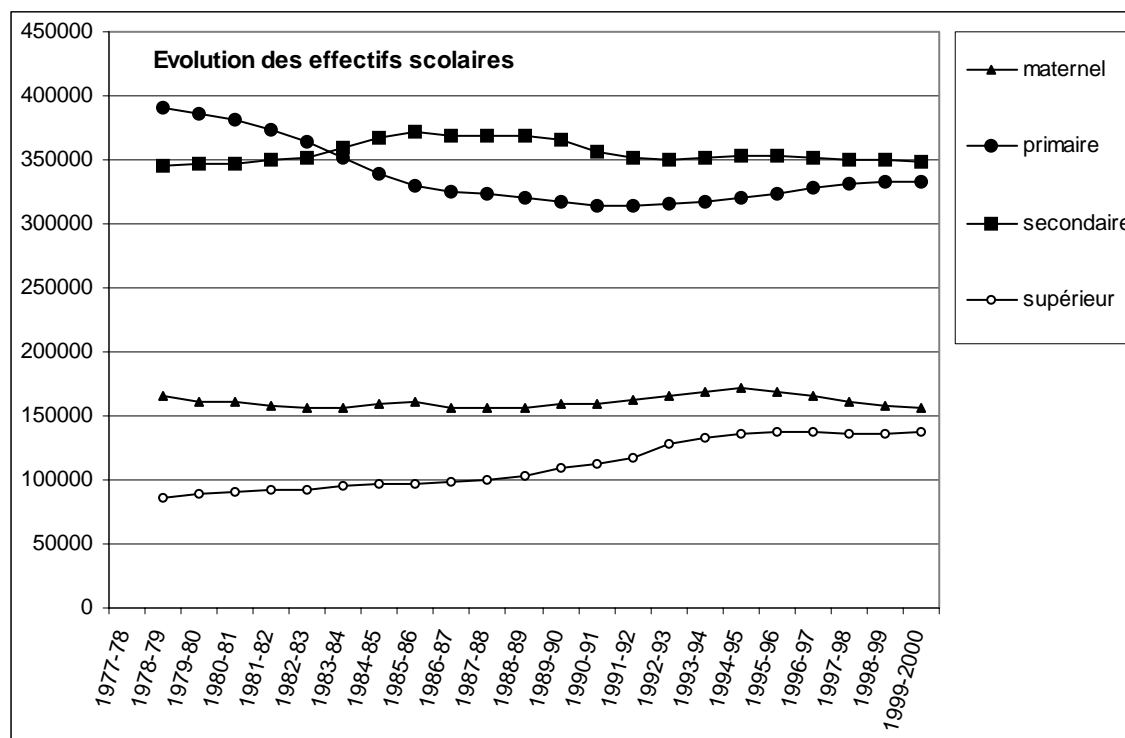
effectifs 1999 – 2000 en Communauté Française	enseignement supérieur hors université		répartition des différents types d'enseignement supérieur non universitaire au sein de l'arrondissement (=100%)			
	volum e d'élèv es	% ds total wallon	type court hors pédagogique	type court pédagogique	type long (y compris architecture & 3° degré)	artistique
Nivelles	2052	4%	40%	53%	8%	0%
Ath	629	1%	97%	3%	0%	0%
Charleroi	4996	10%	67%	18%	15%	0%
Mons	8290	17%	50%	25%	18%	7%
Mouscron	477	1%	34%	66%	0%	0%
Soignies	922	2%	52%	48%	0%	0%
Thuin	173	0%	0%	100%	0%	0%
Tournai	3203	6%	67%	11%	9%	12%
Huy	881	2%	52%	8%	40%	0%
Liège	18556	37%	61%	16%	18%	5%
Verviers	1294	3%	74%	26%	0%	0%
Waremme	0	0%	-	-	-	-
Arlon	732	1%	80%	0%	20%	0%
Bastogne	336	1%	0%	100%	0%	0%
Marche	0	0%	-	-	-	-
Neufchateau	919	2%	85%	0%	15%	0%
Virton	786	2%	0%	78%	22%	0%
Dinant	0	0%	-	-	-	-
Namur	5741	11%	72%	27%	0%	1%
Philippeville	0	0%	-	-	-	-
Région Wallonne	49987	100%	60%	23%	14%	4%

l) L'évolution de la population scolaire

Le graphique d'évolution des effectifs scolaires des enseignements de plein exercice (figure 2.4.4) concerne les Communautés Française et Germanophone jusqu'en 1990 puis la seule Communauté Française. L'enseignement francophone à Bruxelles y est donc inclu tandis que l'enseignement de la Communauté Germanophone est exclu depuis les années 90 (mais ce dernier porte sur un très faible effectif, sans conséquence sur les tendances du graphique).

Le volume d'enfants dans les écoles maternelles et primaires décroît. Celui dans les écoles de niveau secondaire, après une période de croissance, reste stable tout au long des années 90. Par contre, les étudiants du supérieur connaissent une croissance importante : cette croissance concerne l'ensemble du supérieur, tant universitaire que non universitaire mais est plus importante dans le supérieur non universitaire (qui fait plus que doubler, de quelque 37.000 à 78.000 étudiants). La croissance du volume des étudiants dans les établissements supérieur est la conséquence du développement des études supérieures au cours de ces deux dernières décennies.

Figure 2.4.4 – Evolution des effectifs scolaires des enseignements de plein exercice en Communauté Française (source : stat. Communauté Française, op. cit.)



m) Répartition de la population scolaire sur base du recensement de 1991

Les quatre cartes de population scolaire réalisées à partir du recensement de 1991 (figures 2.4.5 à 2.4.8) présentent la répartition des effectifs scolaires par commune. Cette situation déjà ancienne a évolué et des écoles ont fermé depuis cette date. Cependant ces cartes donnent une bonne image de la répartition des effectifs scolaires sur le territoire wallon.

La distribution de la population scolaire des niveaux maternel et primaire est proche de celle de la population : les communes et centres urbains principaux le sont aussi par rapport à leur nombre absolu d'étudiants. Les effectifs scolaires se concentrent principalement dans les zones densément peuplées du sillon wallon, du Hainaut et du Brabant. Mais ils sont présents dans toutes les (nouvelles) communes : les écoles maternelles et primaires se répartissent

sur l'ensemble du territoire wallon. Cette bonne accessibilité apparente appelle cependant deux remarques : la première étant que certaines communes sont très étendues et possèdent de nombreux villages et/ou quartiers où l'implantation des équipements est peut-être inexistante (et donc jugée insuffisante en regard des objectifs de proximité ou de cohésion sociale) ; la seconde étant que la situation a évolué depuis 1991 dans le sens d'une diminution du nombre d'implantations (fermeture d'écoles).

Si les établissements secondaires se répartissent encore globalement en fonction de la population, ils se concentrent principalement dans les communes comprenant un centre urbain. Et surtout, ils ne sont pas présents dans toutes les communes wallonnes : la carte de l'Atlas de Wallonie consacrée à l'enseignement indique que 101 communes sur les 262 communes wallonnes (en 1994-95) ne possèdent pas d'établissements secondaires sur leur territoire. Les espaces moins desservis en établissements secondaires sont localisés dans le Brabant wallon, en Hesbaye et autour de la vallée de la Meuse, entre Namur et Liège, ainsi que dans certains espaces ruraux du sud de la Région. Les déplacements dans certaines zones sont donc plus importants que dans le cas des écoles des niveaux maternels et primaires. La fusion et la suppression d'écoles qui s'est poursuivi depuis 1991 a donc certainement un impact en termes de déplacements.

La distribution proche de celle de la population ne se présente plus du tout pour l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur (non universitaire et universitaire) se concentrent dans quelques communes, pour l'essentiel les grands pôles urbains, en particulier les grandes villes du sillon (Liège, Namur, Charleroi, Mons). En termes d'accessibilité, cela signifie des déplacements plus importants vers ces pôles, voire même la nécessité d'un logement étudiant pour la semaine.

2.4.2.2 Les déplacements scolaires

n) La population étudiant dans sa commune de résidence

La demande scolaire n'est pas nécessairement située au même endroit que l'offre : les localisations des écoles suscitent des déplacements entre domicile et celles-ci. Les cartes présentant la part des élèves se rendant dans une école de leur commune (figures 3.3.7 à 3.3.10), réalisées également à partir du recensement de 1991, sont très parlantes :

Les élèves du maternel et du primaire vont majoritairement dans une école de leur commune. C'est le cas au sud du sillon wallon, où plus des deux tiers des élèves ne sortent pas de l'entité, et seules quelques communes font exception (par ex. Arlon ou le sud sur la vallée de la Meuse). Au nord, en particulier dans le Brabant wallon et en Hesbaye liégeoise, la part est plus faible, probablement du fait du choix d'une école en lien avec le lieu de travail des parents plutôt que du domicile.

En ce qui concerne les élèves du secondaire, l'absence d'établissements scolaires dans de nombreuses communes oblige au déplacement à l'extérieur de la commune. Mais même dans les communes qui présentent un (ou des) établissement(s) sur leur territoire, la part des élèves se rendant dans un établissement de leur commune de résidence est plus faible que pour le maternel ou le primaire. Ceci traduit une plus grande mobilité géographique de ces étudiants du fait d'une plus grande indépendance par rapport aux parents pour les déplacements domicile - lieu de scolarité, mais aussi probablement la plus grande importance que prend le choix du type d'établissement (général, professionnel, technique ou encore communauté, officiel, libre).

En ce qui concerne les étudiants du supérieur, le faible part de résidents étudiant dans leur commune s'explique par la forte concentration des infrastructures d'enseignement supérieur dans quelques pôles urbains principaux ou secondaires.

Figures 2.4.5 et 2.4.6 – La population scolaire des écoles maternelles et des écoles primaires (au lieu de scolarité) en 1991

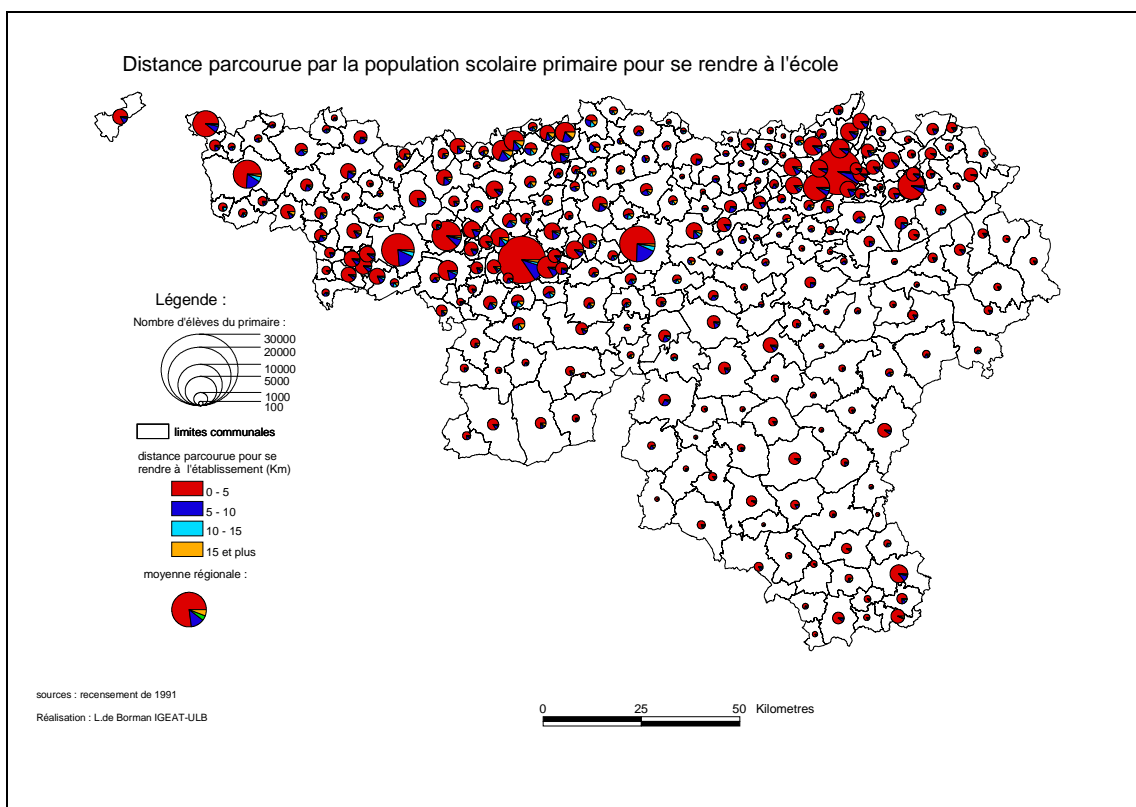
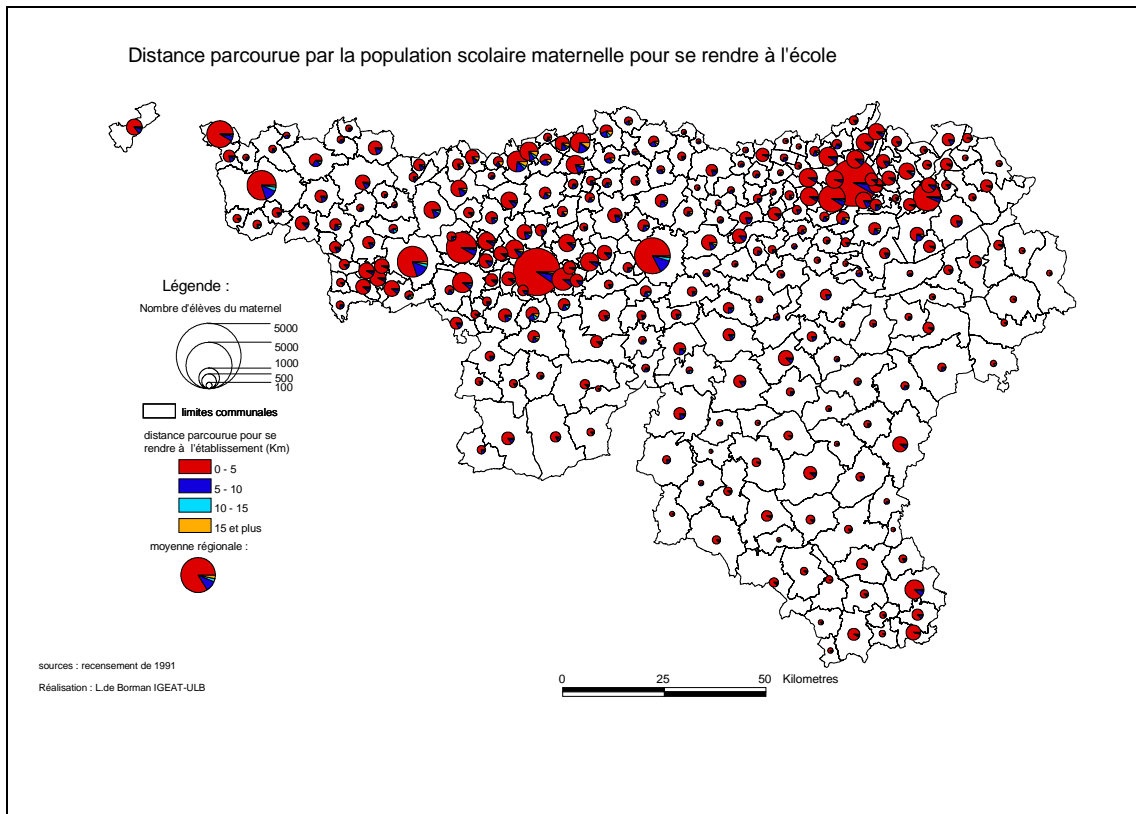
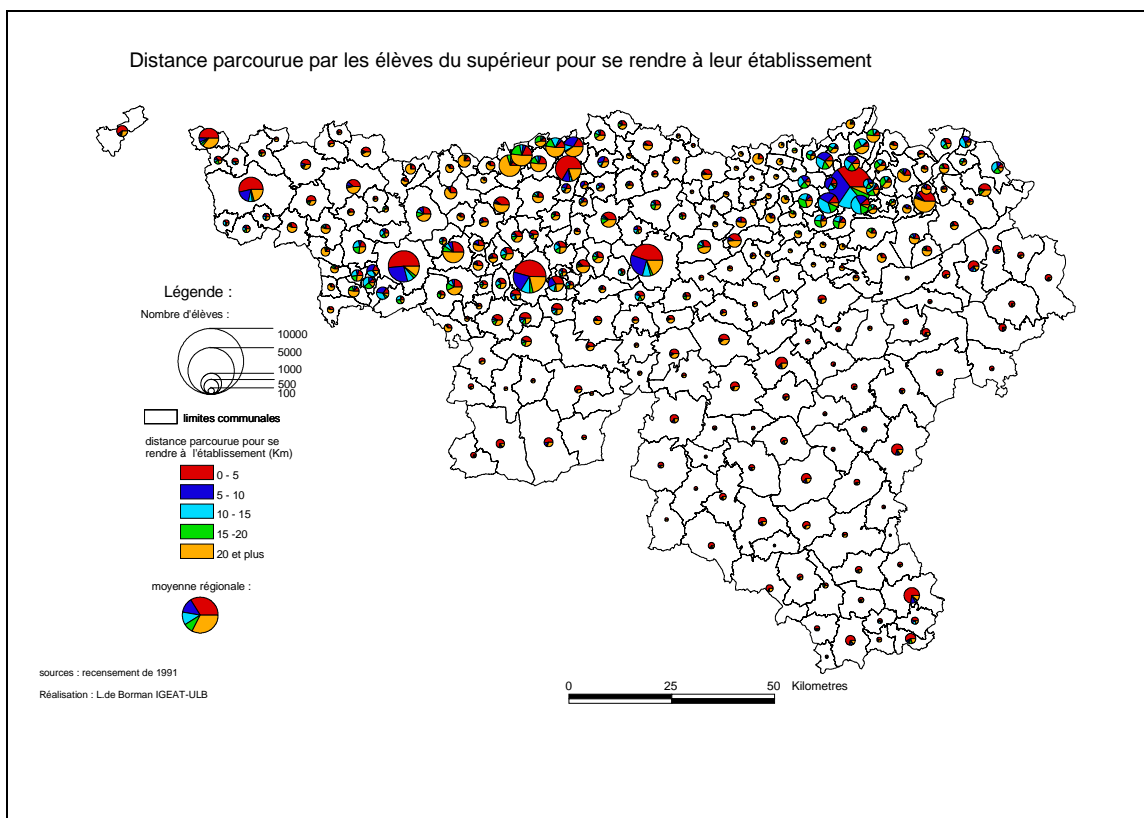
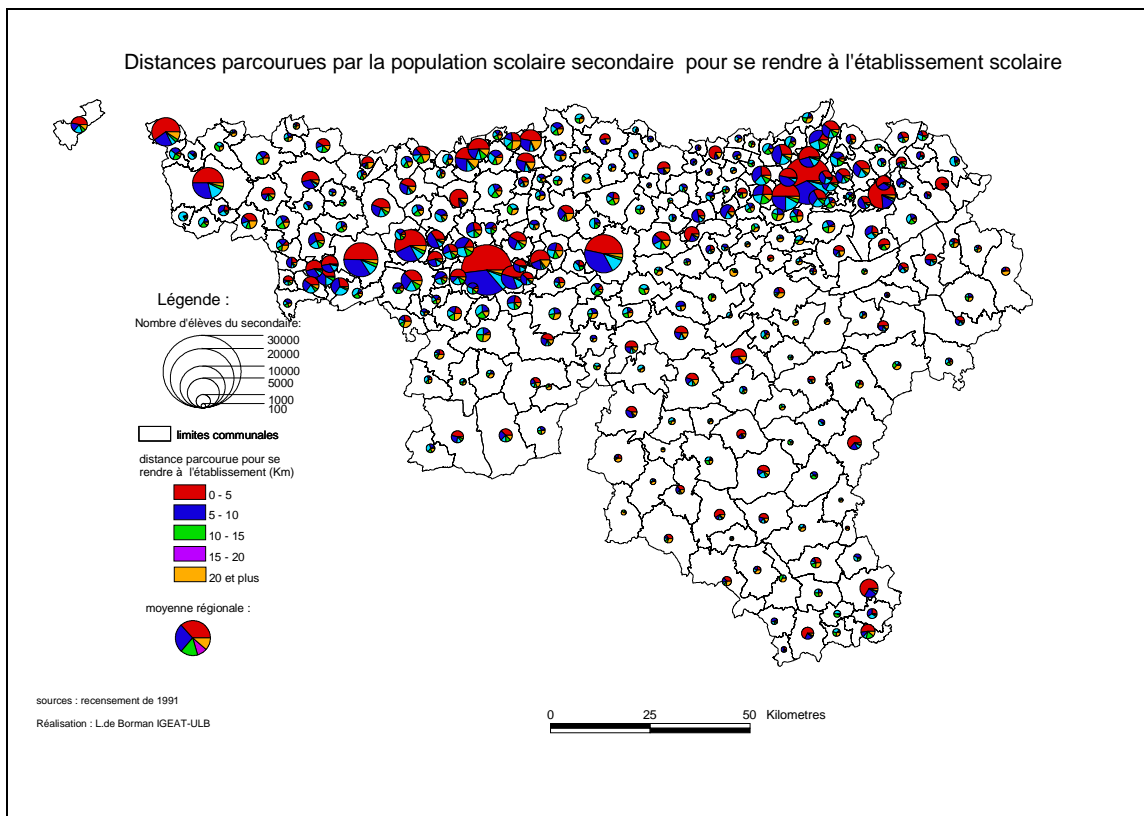
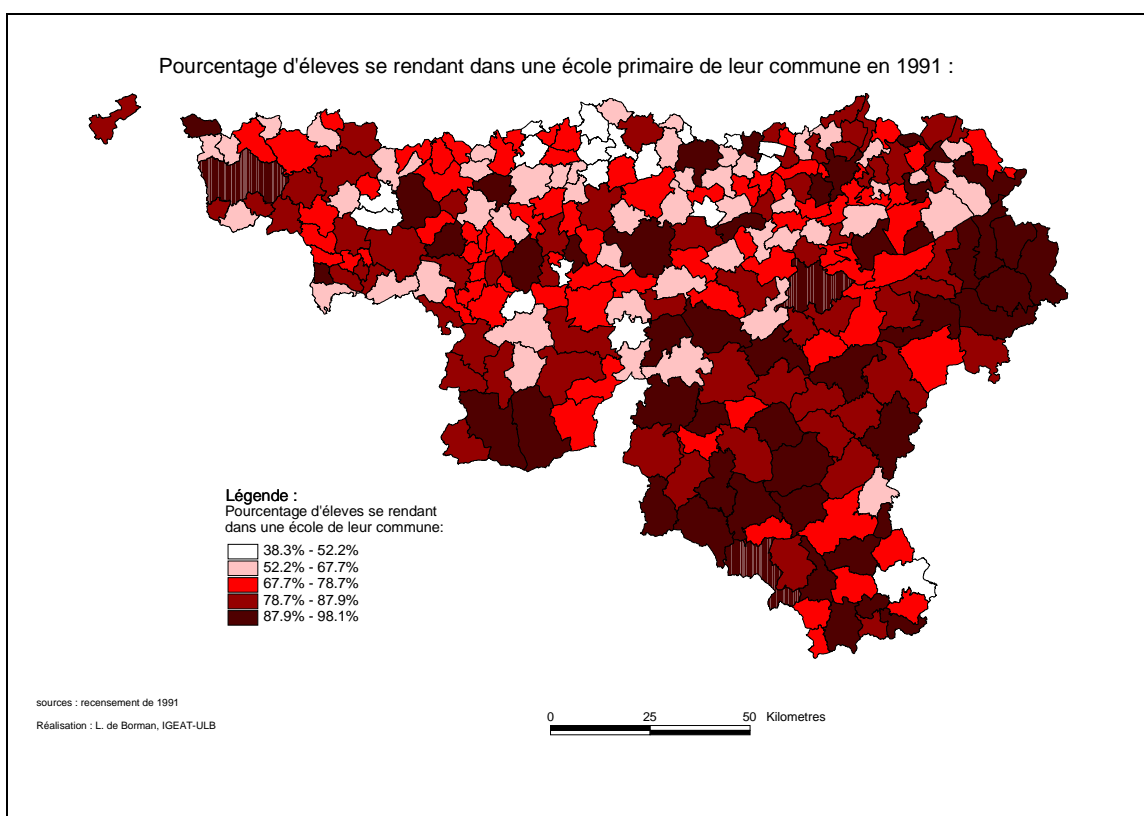
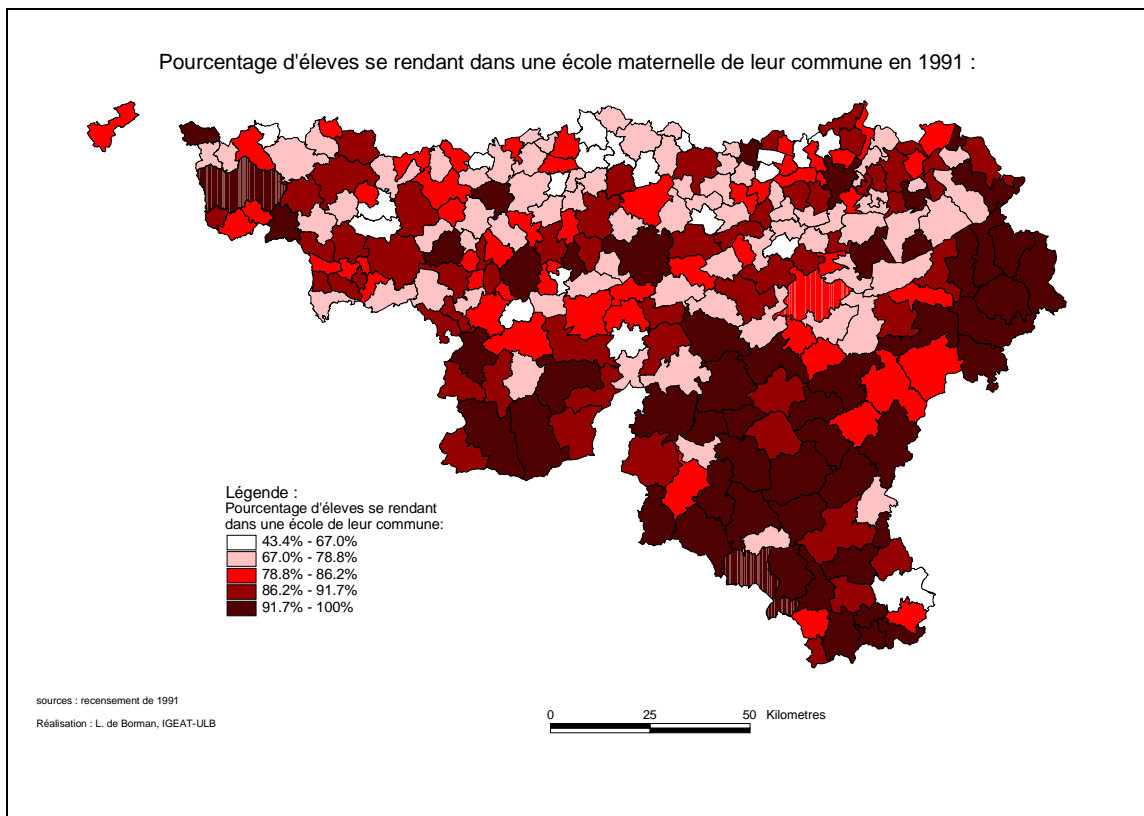


Figure 2.4.7 et 2.4.8 – La population scolaire des écoles secondaires et des établissements du supérieur (au lieu de scolarité) en 1991



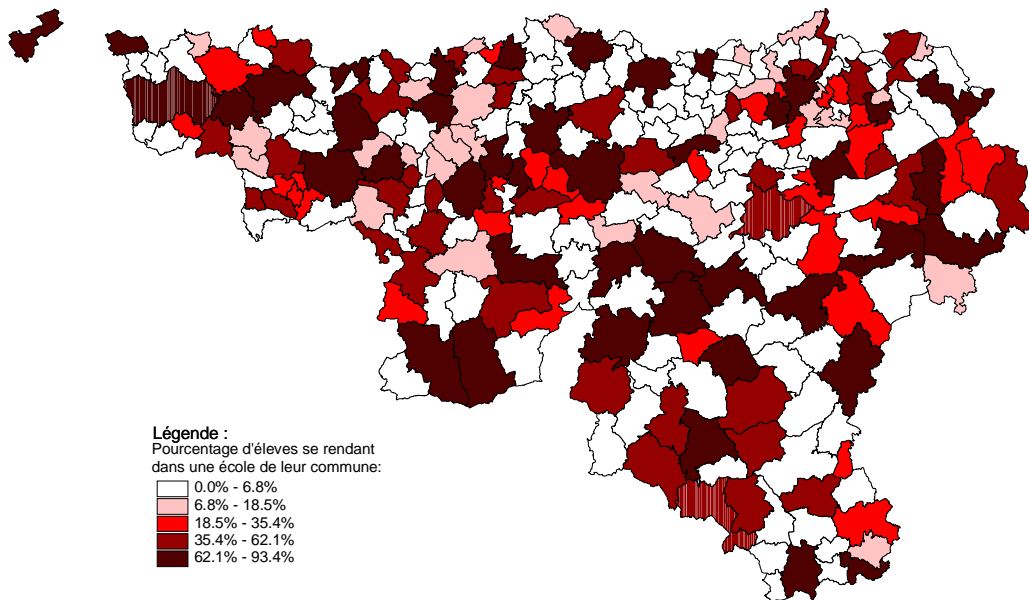
Figures 2.4.9 et 2.4.10 – Part des élèves de maternelle et des élèves de primaire allant dans une école de leur commune de résidence



Figures 2.4.11 et 2.4.12 – Part des élèves de secondaire et des élèves de supérieur allant dans une école de leur commune de résidence

o)

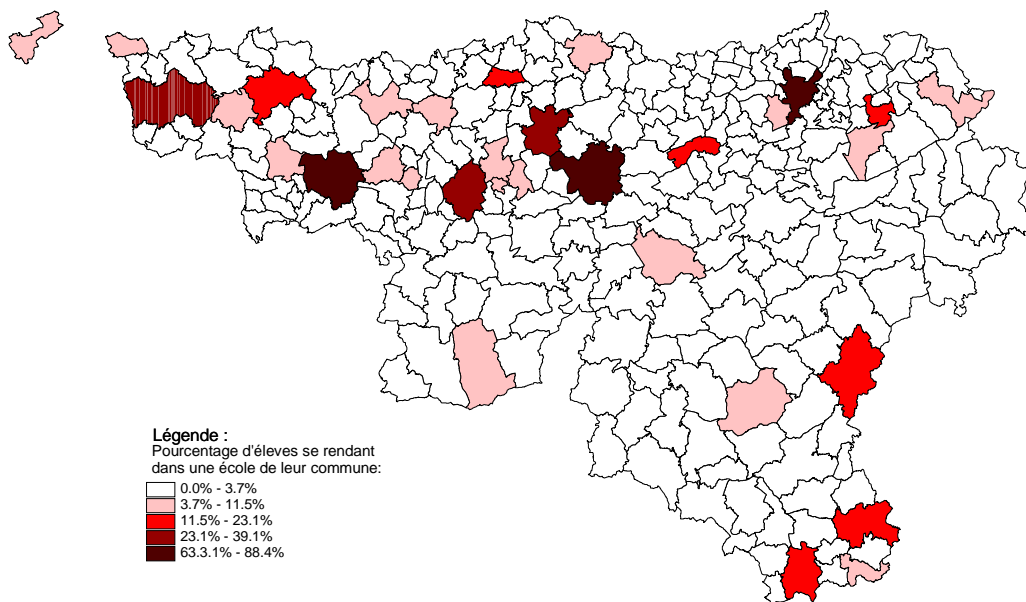
Pourcentage d'élèves se rendant dans une école secondaire de leur commune en 1991 :



sources : recensement de 1991
 Réalisation : L. de Borman, IGEAT-ULB

0 25 50 Kilometres

Pourcentage d'élèves se rendant dans une établissement supérieur de leur commune en 1991 :



sources : recensement de 1991
 Réalisation : L. de Borman, IGEAT-ULB

0 25 50 Kilometres

b) Les distances parcourues

Les cartes des distances parcourues par la population scolaire (au lieu de résidence), réalisées à partir du recensement de 1991 (figures 2.4.13 à 2.4.15) et les tableaux par plan de secteur (tableaux 2.4.5 et 2.4.6) permettent d'estimer les déplacements des élèves et étudiants pour se rendre à l'école. Une remarque est nécessaire : nous n'avons pas réalisé la carte concernant les étudiants du supérieur : en effet, la question posée au recensement est celle de la distance du lieu habituel de départ jusqu'à l'établissement scolaire, lieu différent de celui du domicile pour les étudiants logeant en « kot ». Le problème se pose mais de manière moins importante aux niveaux inférieurs : il concerne par exemple les élèves en internat.

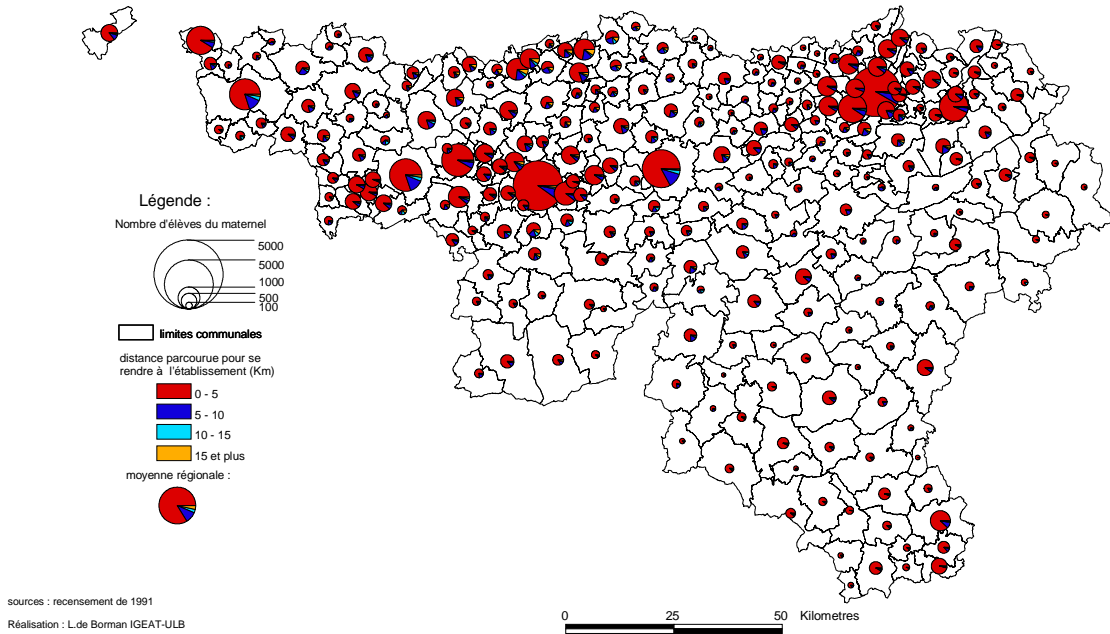
Les distances parcourues par les étudiants des niveaux maternel et primaire sont fortement semblables, tant au niveau des moyennes régionales que dans les variations entre plans de secteurs : elles répondent en fait au même type de logiques de proximité et les deux niveaux sont d'ailleurs souvent couplés au sein d'un même établissement. La grande majorité des déplacements vers ces écoles maternelles et primaires est inférieure à 5 km (respectivement 84% et 78%, hors inconnus) : ces écoles constituent clairement des équipements de proximité, des équipements liés à l'habitat.

Il existe cependant des variations spatiales au sein de la Wallonie. Ainsi, les différences de distances parcourues entre population des communes rurales et des communes urbaines démontrent des différences réelles de distance entre le domicile et les écoles. Il faut noter que dans les communes urbaines de territoire assez étendu comme celles de Namur, Charleroi, Mons ou Tournai la part plus importante qu'ailleurs des moyennes distances (des 5 à 10 km surtout) correspond probablement aux déplacements plus importants vers le centre urbain. Mais surtout, la faible part des distances de 0 à 5 km et la sureprésentation des plus longues distances dans le Brabant wallon illustre le fait que les déplacements scolaires y sont plus liés aux déplacements de travail des parents : ceux-ci emmènent leurs enfants dans un établissement proche de leur lieu de travail (et hors Région Wallonne, à Bruxelles : cf. la part plus importante de distances de plus de 15 et de plus de 20 km pour les plans de secteur du Brabant). Cette dissociation de l'activité scolaire du pôle d'habitat est caractéristique des espaces périurbains.

Les distances parcourues par les élèves du secondaire sont beaucoup plus longues que celles parcourues par les élèves du maternel et du primaire : la part des déplacements de 0 à 5 km représente à peine plus d'un tiers du total des déplacements (sans les inconnus) et celle des longues distances, de plus de 20 km, est loin d'être négligeable. C'est la conséquence du nombre moins élevé de centres d'établissements secondaires par rapport aux niveaux maternel et primaire. Dans certains plans de secteur, en particulier ceux de Beauraing et Marche-en-F., la part des distances supérieures à 20 km est vraiment importante. La présence de petits centres scolaires drainant la population des communes environnantes est clairement lisible.

Figures 2.4.13 et 2.4.14 – Distances parcourues par la population scolaire du maternel et du primaire (au lieu de résidence)

Distance parcourue par la population scolaire maternelle pour se rendre à l'école



Distance parcourue par la population scolaire primaire pour se rendre à l'école

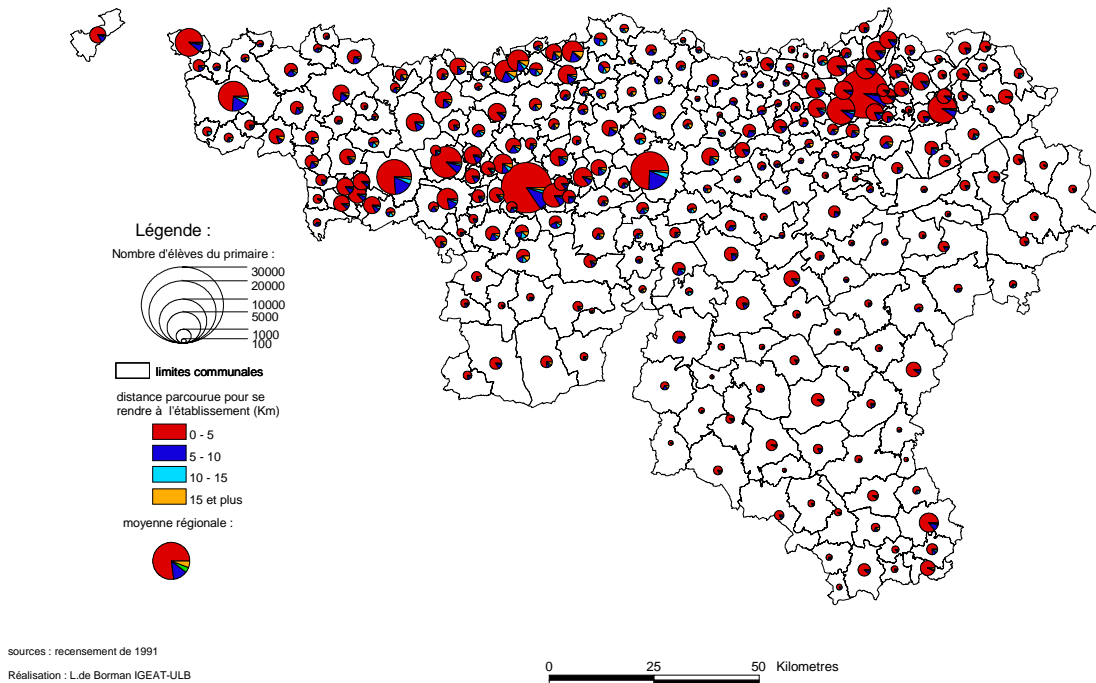


Tableau 2.4.5 – Part de la population scolaire maternelle (au lieu de résidence) selon la distance parcourue par plan de secteur (source : recensement INS 1991)

Déplacements vers les écoles maternelles	Distance parcourue					
	0 – 5 km	5 – 10 km	10 – 15 km	15 – 20 km	> 20 km	inconnue
Plan de secteur						
Arlon-Virton	75%	5%	2%	1%	1%	16%
Ath-Lessines-Enghien	56%	10%	3%	1%	2%	28%
Bastogne	73%	9%	3%	1%	1%	13%
Beauraing-Gedinne	61%	13%	2%	1%	1%	22%
Bertrix-Libramont-Neufch.	71%	5%	2%	1%	1%	20%
Charleroi	66%	6%	2%	1%	1%	24%
Dinant-Ciney-Rochefort	55%	11%	4%	1%	1%	28%
Huy-Waremme	63%	10%	3%	1%	2%	21%
La Louvière-Soignies	67%	6%	2%	1%	1%	23%
Liège	72%	6%	2%	1%	1%	18%
Marche-La Roche	63%	11%	2%	1%	1%	22%
Mons-Borinage	61%	7%	3%	1%	1%	27%
Mouscron-Comines	71%	7%	2%	1%	0%	20%
Namur	60%	9%	3%	1%	1%	25%
Nivelles	56%	8%	3%	2%	4%	27%
Philippeville-Couvin	53%	6%	2%	1%	2%	36%
Stavelot-Malmédy-St Vith	70%	6%	2%	1%	1%	20%
Thuin-Chimay	66%	9%	3%	1%	1%	18%
Tournai-Leuze-Péruwelz	61%	10%	3%	1%	1%	23%
Verviers-Eupen	77%	6%	2%	1%	1%	14%
Wavre-Jodoigne-Perwez	50%	12%	4%	2%	5%	28%
moyenne Région	65%	8%	2%	1%	1%	22%

Tableau 2.4.6 – Part de la population scolaire primaire selon la distance parcourue par plan de secteur (source : recensement INS 1991)

Déplacements vers les écoles primaires	Distance parcourue					
	0 – 5 km	5 – 10 km	10 – 15 km	15 – 20 km	> 20 km	inconnue
Plan de secteur						
Arlon-Virton	75%	7%	3%	1%	2%	12%
Ath-Lessines-Enghien	57%	13%	4%	2%	3%	19%
Bastogne	70%	11%	3%	2%	2%	12%
Beauraing-Gedinne	58%	17%	3%	2%	3%	17%
Bertrix-Libramont-Neufch.	72%	7%	3%	1%	2%	15%
Charleroi	65%	10%	4%	2%	1%	19%
Dinant-Ciney-Rochefort	54%	12%	6%	2%	3%	22%
Huy-Waremme	60%	17%	4%	1%	3%	15%
La Louvière-Soignies	66%	10%	3%	1%	2%	18%
Liège	74%	8%	3%	1%	1%	13%
Marche-La Roche	64%	12%	4%	2%	2%	16%
Mons-Borinage	62%	10%	4%	2%	1%	21%
Mouscron-Comines	74%	9%	2%	1%	1%	14%
Namur	57%	13%	5%	2%	2%	21%
Nivelles	58%	10%	4%	3%	5%	19%
Philippeville-Couvin	50%	8%	5%	4%	3%	30%
Stavelot-Malmédy-St Vith	67%	8%	4%	1%	2%	17%
Thuin-Chimay	64%	11%	4%	2%	2%	16%
Tournai-Leuze-Péruwelz	59%	13%	5%	2%	2%	18%
Verviers-Eupen	76%	8%	3%	1%	1%	11%
Wavre-Jodoigne-Perwez	49%	15%	6%	3%	6%	21%
moyenne Région	65%	10%	4%	2%	2%	17%

Figure 2.4.15 – Distances parcourues par la population scolaire du secondaire (au lieu de résidence)

Distances parcourues par la population scolaire secondaire pour se rendre à l'établissement scolaire

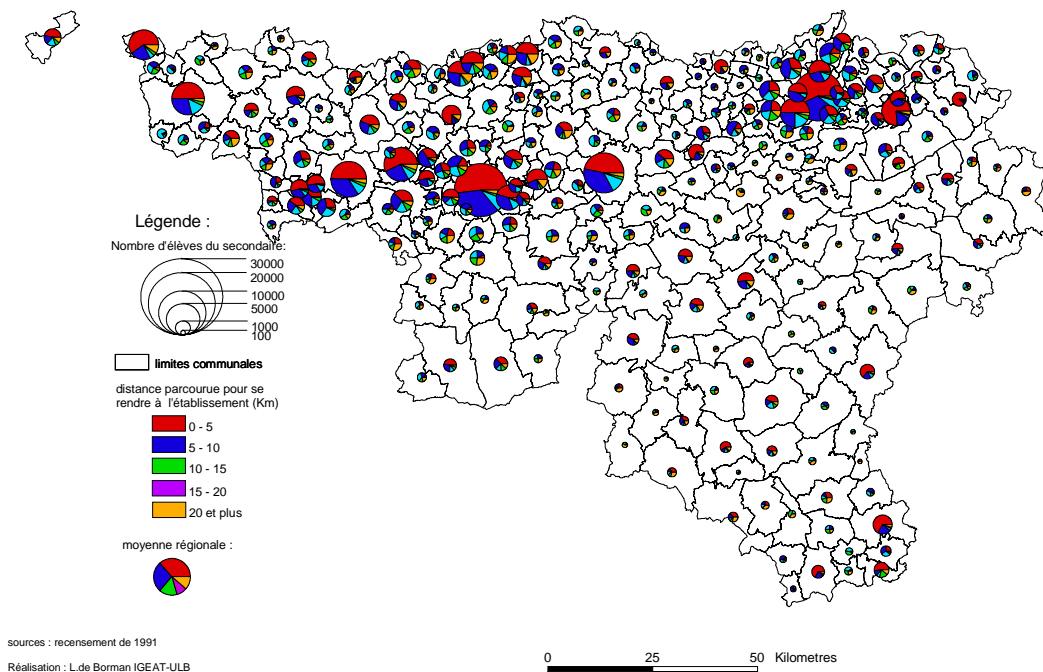


Tableau 2.4.7 – Part de la population scolaire secondaire selon la distance parcourue par plan de secteur (source : recensement INS 1991)

Déplacements vers les écoles secondaires	Distance parcourue					
	0 – 5 km	5 – 10 km	10 – 15 km	15 – 20 km	> 20 km	inconnue
Plan de secteur						
Arlon-Virton	36%	18%	13%	11%	12%	10%
Ath-Lessines-Enghien	31%	20%	14%	8%	13%	14%
Bastogne	31%	17%	14%	13%	15%	11%
Beauraing-Gedinne	26%	22%	6%	7%	24%	15%
Bertrix-Libramont-Neufch.	32%	13%	16%	10%	17%	12%
Charleroi	35%	28%	12%	5%	5%	15%
Dinant-Ciney-Rochefort	22%	18%	16%	10%	17%	17%
Huy-Waremme	26%	28%	14%	6%	15%	11%
La Louvière-Soignies	34%	26%	13%	6%	7%	14%
Liège	34%	27%	15%	8%	7%	10%
Marche-La Roche	27%	17%	14%	9%	20%	13%
Mons-Borinage	34%	27%	13%	6%	5%	15%
Mouscron-Comines	46%	20%	9%	6%	8%	11%
Namur	29%	23%	14%	8%	10%	16%
Nivelles	34%	16%	14%	9%	13%	14%
Philippeville-Couvin	20%	17%	13%	12%	16%	22%
Stavelot-Malmédy-St Vith	25%	19%	16%	10%	17%	13%
Thuin-Chimay	21%	18%	17%	12%	19%	14%
Tournai-Leuze-Péruwelz	28%	20%	18%	10%	10%	13%
Verviers-Eupen	45%	22%	12%	7%	7%	8%
Wavre-Jodoigne-Perwez	21%	21%	16%	8%	18%	16%
moyenne Région	32%	23%	14%	8%	10%	13%

p) Les zones d'influence des centres scolaires

Les zones d'influence des centres scolaires (figures 2.4.16 et 2.4.17) ont été définies et cartographiées dans l'Atlas Atlas « Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie » (CPDT Thème 3) à partir de critères quantitatifs :

Pour le niveau secondaire (figure 2.4.16), les pôles scolaires ont été identifiés sur base du rapport entre élèves scolarisés dans les écoles de la commune et élèves scolarisés résidents. Le seuil de ce rapport a été fixé à 1,3. De plus, si la différence absolue entre ces deux chiffres est supérieure à 500 dans la commune, on la considère aussi comme un pôle scolaire. Ensuite, on regarde ensuite pour chaque commune vers quel centre scolaire elle envoie le plus d'élèves (première navette scolaire).

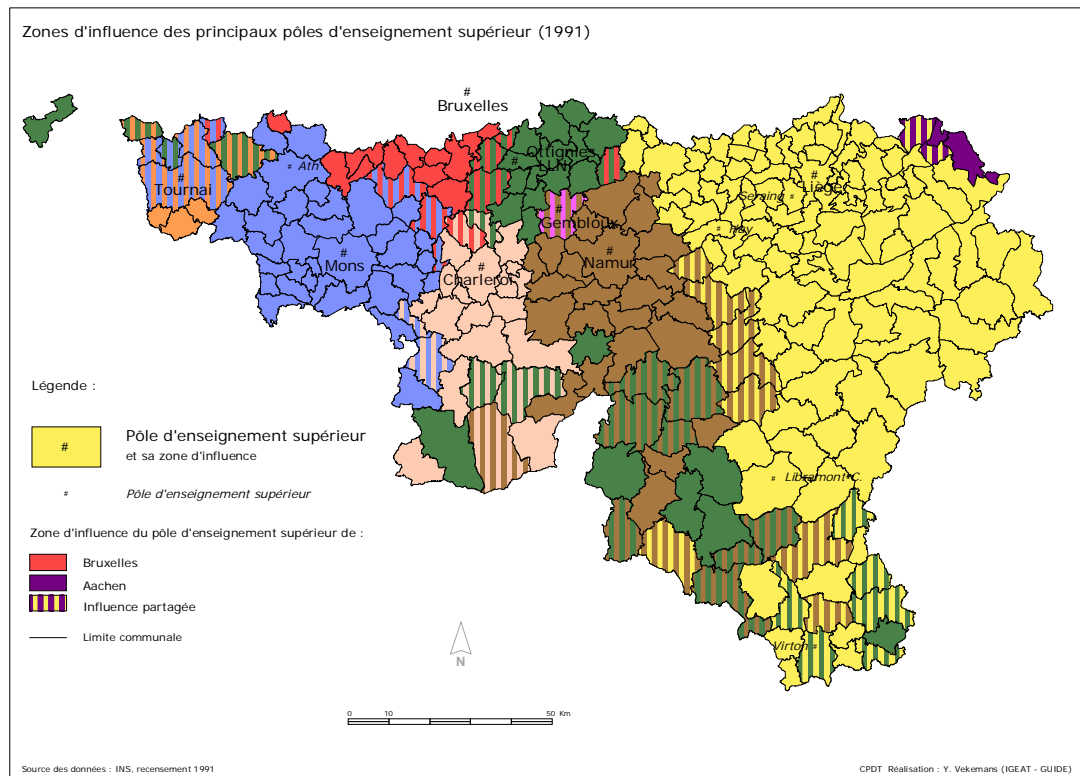
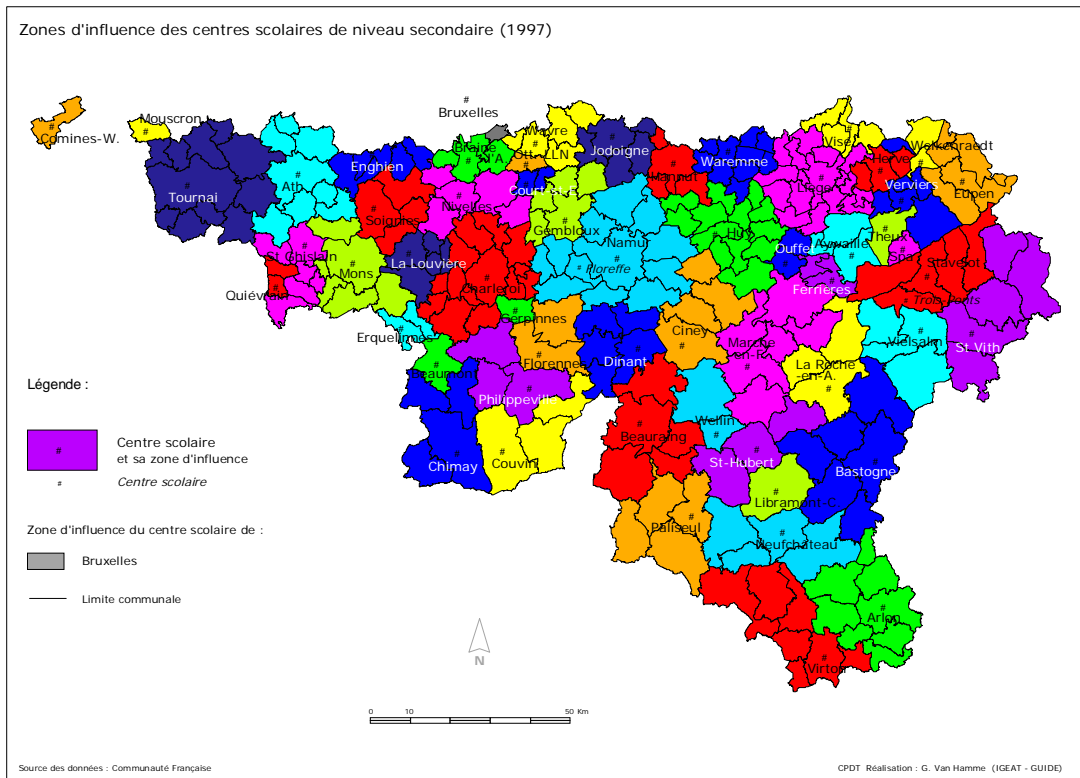
58 pôles scolaires sont ainsi apparus auxquels a été ajouté Bruxelles afin de mesurer son influence. Il faut remarquer que la dimension des zones d'influence est assez identique sur tout le territoire wallon et la distance maximum au pôle dépasse rarement 20 à 30 km. Ainsi, la taille des pôles localisés sur le sillon wallon (Namur, Charleroi, Liège,...) est comparable à celle des pôles du sud-est de la Wallonie. Cependant si la dimension est comparable, le volume de population scolaire drainé par ces pôles n'a rien de comparable : il est très important dans les zones de fortes densités du sillon et faible dans les zones de faibles densités de l'Ardenne. En ce qui concerne Bruxelles par contre, sa zone d'influence est très peu étendue (quelques communes du Brabant).

Pour le niveau supérieur (figure 2.4.17), les pôles scolaires ont été définis sur base du même rapport mais le seuil a été fixé à 0,9. De plus, les pôles de plus de 1.000 étudiants ont aussi été pris en compte même s'ils n'atteignent pas le seuil (cf. Tournai).

Sept pôles wallons (Liège, Louvain-la-Neuve, Namur, Gembloux, Charleroi, Mons, Tournai) ainsi que deux pôles externes (Bruxelles et Aix-la-Chapelle) se partagent la Wallonie. Il faut remarquer que la zone d'influence de Liège est particulièrement étendue : ce centre scolaire recrute sur tout l'est de la Wallonie jusque dans le sud. La zone d'influence de Louvain-la-Neuve est également assez importante : elle se trouve en partage avec celle de Namur, de Charleroi et de Liège et déborde ainsi jusqu'au sud de la Wallonie. La zone d'influence de Mons occupe tout le Hainaut occidental, en partage avec celle de Tournai à l'ouest. Il faut remarquer que les pôles externes, de Bruxelles et d'Aix, ont une zone d'influence relativement réduite.

De petits pôles scolaires, sans zone d'influence coexistent : Ath, Huy, Seraing, Libramont, Virton.

Figures 2.4.16 et 2.4.17 - Les zones d'influence des centres scolaires de niveau secondaire (1997) et supérieur (1991)



2.4.2.3 Les perspectives

Deux éléments permettent d'appréhender la demande future au niveau global :

- les perspectives démographiques
- les informations fournies par le graphique du taux brut de scolarisation

Les perspectives démographiques (tableau 2.4.8) porte sur la Région Wallonne. Elles donnent une idée générale de la croissance de la population en âge de scolarité. Cependant, il faut avoir à l'esprit que les déplacements scolaires viennent compliquer la situation et que tous les jeunes habitant en Wallonie n'y étudie pas (voir les points précédents) alors que des jeunes habitant en dehors de la Région sont inscrits dans une école de Wallonie.

Il faut remarquer la décroissance globale de la jeune population de 3-24 ans, dont les effectifs passe de quelque 938.000 à moins de 900.000 personnes. En y regardant de plus près on peut toutefois noter que celle-ci ne se fait pas de manière linéaire et implique de faibles croissances ponctuelles dans les tranches d'âge 10-19 avant de se marquer par une baisse (10-14 ans) ou un quasi retour à la situation de 1995 (15-19 ans). Les plus âgés connaissent par contre une chute de leurs effectifs avant le retour à la croissance, tandis que les plus jeunes voient leur nombre se réduire tout au long du temps. Globalement, on peut donc estimer qu'une nouvelle demande en termes démographiques (et rien qu'en ces termes) n'est pas à l'ordre du jour.

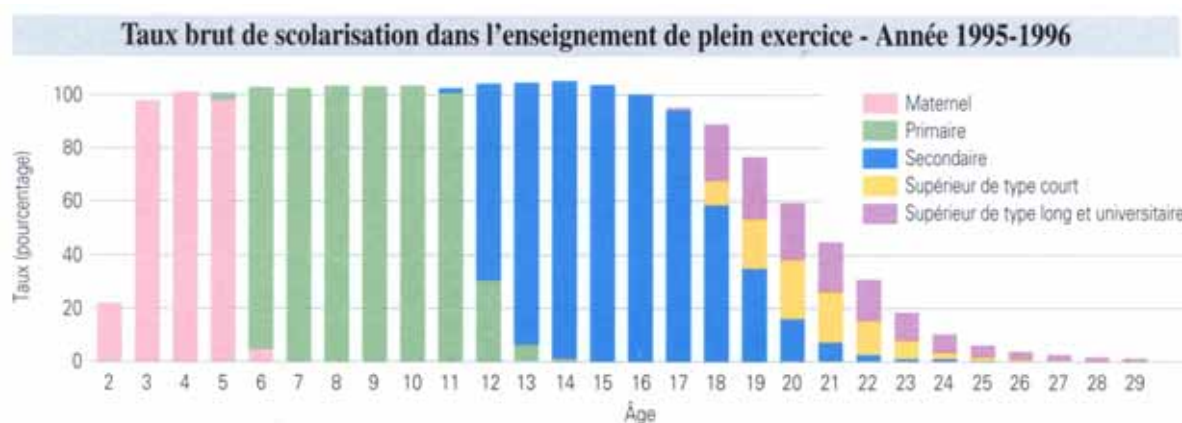
Tableau 2.4.8 – Evolution de la population jeune en Wallonie (source : stat. INS)

Population par âge en Région Wallonne	au 1.1.1995	Perspectives au 1.1.2005	Perspectives au 1.1.2015
3-4 ans	87.209	78.406	74.943
5-9 ans	211.185	200.599	191.058
10-14 ans	203.102	219.983	199.751
15-19 ans	205.488	218.982	206.199
20-24 ans	230.980	210.684	226.557
3-19 ans	706.984	717.970	671.951
3-24 ans	937.964	928.654	898.508

Le graphique du taux brut de scolarisation (figure 2.4.18) donne plusieurs informations intéressantes qui viennent compléter les précédentes en permettant en effet de se faire une idée de la part des enfants en âge de scolarité qui suivent effectivement l'enseignement. Le taux de scolarisation est le résultat du rapport entre la population scolarisée dans une entité territoriale (il s'agit ici de la Communauté Française) et la population de même âge résidant dans la même entité. Les taux supérieurs à 100% résultent d'un bilan migratoire scolaire positif : ils signifient que le nombre d'élèves des écoles de la Communauté Française est supérieur au volume de la population résident sur ce même territoire.

On y observe qu'à 3 ans, la quasi totalité des enfants sont inscrits en maternelle, ce qui signifie que pour l'évaluation de la demande future, on peut considérer l'ensemble des enfants dès leurs 3 ans. Une deuxième observation est que dès 18 ans le taux de scolarisation, c'est-à-dire la part des jeunes résidant en Communauté Française et inscrits dans une école de la Communauté Française tend à diminuer. A 18 ans le taux de scolarisation est de 88%, mais ce taux élevé est surtout dû au retard de scolarité puisque 59% sont encore inscrits dans une école secondaire et 29% dans un établissement d'enseignement supérieur. A 20 ans, le taux de scolarisation atteint moins de 60% et à 23 ans moins de 20%. Le « tableau de bord de l'enseignement » (op. cit.) signale que « la comparaison avec 1991-1992 montre essentiellement une croissance de plus de 10% des taux de participation à l'enseignement supérieur et principalement ceux relatifs à l'enseignement supérieur de type court (...) ». En ce qui concerne l'évaluation de la demande future dans l'enseignement supérieur, on peut tabler sur une croissance du taux de scolarisation.

Figure 2.4.18 – Taux brut de scolarisation en Communauté Française dans l'enseignement de plein exercice – année 1995 – 1996 (source : tableau de bord de l'enseignement, op. cit.)



2.4.2.4 Conclusions

En termes purement démographiques, il n'y a pas de nouveaux besoins en espaces pour les équipements scolaires. Cependant, il faut avoir à l'esprit :

- qu'une meilleure répartition des équipements peut nécessiter l'ouverture d'une infrastructure dans certaines zones peu ou mal équipées ;
- qu'une politique visant à accroître la part des jeunes faisant des études supérieures (ce qui est à l'ordre du jour) peut avoir des répercussions au niveau des besoins en équipements (sans que cela ne signifie nécessairement la création de nouveaux pôles) ;
- que la vétusté de certains bâtiments ou le fait qu'ils ne répondent plus à certains besoins peut entraîner leur remplacement par des bâtiments neufs sur place ou à un autre emplacement.

2.4.3 Services d'accueil de la petite enfance *

Ce chapitre a pour but de rendre visible la complexité qui sous-tend les besoins en modes d'accueil pour la petite enfance, tout en montrant la spécificité qui les revêt en Wallonie. Pour y parvenir, nous sommes partis de la demande, en spatialisant les structures familiales des parents d'enfants en bas âge que nous avons croisé aux modes de vie, pour ensuite analyser les enjeux liés à l'externalisation de l'accueil des enfants, selon les diverses (et adverses) situations des femmes sur le marché du travail. Dans un troisième temps, en confrontant l'offre à la demande, nous avons démontré que l'évolution des modes d'accueil institutionnels ne s'est pas faite et n'est pas en adéquation avec le nombre d'enfants qui sont en âge de les fréquenter, ni avec les transformations produites dans la sphère familiale, ni avec le principe d'un accueil démocratique pour tous les enfants. Enfin, sur base d'un ensemble de constats et de réflexions, nous avons tenté d'estimer les besoins qui se dessineront en matière d'accueil pour la petite enfance, à l'horizon 2015. L'analyse est exprimée à l'échelle des arrondissements.

Problématique

Notre étude montre que, en Wallonie, il existe un réel besoin en équipements et services d'accueil de la petite enfance, fonction d'une double inadéquation. D'une part, l'offre ne répond qu'à une infime partie de la demande, le nombre de places étant insuffisant tant dans le secteur public que privé. D'autre part, le choix laissé aux parents se voit limité quand il existe un seul type de milieux d'accueil à proximité du lieu de résidence – ce qui est le cas dans de nombreuses communes. Cette double inadéquation de l'offre à la demande, dont l'explicitation est donnée plus loin, engendre de multiples conséquences au niveau des modes de vie, de la gestion de la vie quotidienne des ménages, du système des valeurs et des représentations liées à l'accueil des petits enfants. En outre, cela pose de sérieux problèmes aux couples dont les deux conjoints travaillent et de toute évidence, aux familles monoparentales, les mères seules en particulier, dont la situation économique est plus fragile, voire précaire.

Dans un premier temps, notre analyse porte sur l'intersection de problématiques dont les enjeux sont en étroite relation avec l'externalisation de l'accueil des enfants. Celles que nous épinglerons sont, notamment, la transformation des structures familiales, l'intégration des femmes sur le marché du travail, la configuration du secteur des modes d'accueil, l'accessibilité des ménages aux divers modes d'accueil. Nous estimons que dans le cadre de la double inadéquation que connaît la Wallonie, la question de l'accessibilité constitue un problème dont il faut tenir compte pour mieux comprendre la demande. À ce titre, il importe de réfléchir sur les alternatives dont disposent les parents qui ne parviennent pas à trouver un milieu d'accueil à la mesure de leurs revenus, outre la question de la qualité, lorsque les places du secteur officiel sont épuisées. Quel type d'accueil faudrait-il renforcer ou créer ?

Pour ce qui est de l'estimation des besoins de modes d'accueil de la petite enfance, à l'horizon 2015, nous avançons quelques considérations qui sont essentiellement d'ordre qualitatif sur ce qui est, sur base de notre analyse, l'évolution probable de la demande. Malgré les perspectives démographiques qui anticipent la diminution de la population de moins de 4 ans, pour l'année 2015, en Région wallonne, le besoin de modes d'accueil de la petite enfance n'en demeure pas moindre. Au contraire, les problèmes actuels peuvent empirer si l'offre demeure insuffisante.

* Marisa Liebaut, GUIDE / ULB

2.4.3.1 La demande en vue de l'évolution des structures familiales en Wallonie

q) L'Essor de la monoparentalité

Les structures familiales contemporaines s'inscrivent, depuis les années 1980, dans un processus de transformation continu, répandu un peu partout dans la société occidentale, la Belgique ne faisant pas exception. Cette transformation se déroule à deux niveaux. D'un côté, elle concerne les modèles de constitution des familles et découle de phénomènes tels la durée de plus en plus courte des mariages et les unions de fait parmi les jeunes couples, l'accroissement du taux de monoparentalité, la diminution du nombre d'enfants (OCDE, 1990 ; FRB, 2000). C'est vraisemblablement le passage, ou du moins une forte remise en question, du modèle du ménage en couple à celui du ménage éclaté ou du parent seul. D'un autre côté, dans la sphère de la vie quotidienne où s'ancre la domesticité des ménages, la transformation des structures familiales est fonction du processus d'émancipation des femmes et de l'institution du modèle de la femme active qui s'est entre-temps institué, devenant prééminent par rapport à celui de la femme au foyer. Ce passage introduit, à son tour, de nouvelles configurations dans le système d'activités des ménages.

C'est dans le cadre de ces transformations que l'externalisation de l'accueil des enfants acquiert un nouveau sens et une nouvelle ampleur aussi. Au sein des couples, elle permet que les deux conjoints travaillent, ce qui participe à une égalité progressive entre les sexes, dans la sphère privée, ne fût-ce que par la délégation partielle d'une fonction typiquement liée à la maternité et au rôle de la femme. Pour les parents seuls, elle est la condition sine qua non de leur inscription socioprofessionnelle. L'externalisation de l'accueil des enfants pose aussi problème aux familles monoparentales, beaucoup plus que ce nous pourrions le croire au vu de certaines statistiques. Les chiffres du tableau suivant en constituent un exemple.

Tableau 2.4.9 Évolution des mariages et des divorces en Wallonie

	Mariages		Divorces (a)	
	VA	Nbr par 1000 hab. (b)	VA	Nbr par 1000 hab. (b)
1996	15968	4,81	9426	2,84
1997	15065	4,53	8708	2,62
1998	14492	4,35	8667	2,61
1999	14717	4,41	8457	2,54
2000	15100	4,52	8351	2,50
2001 (c)	14169	4,23	9251	2,76

Source : INS, statistiques démographiques, 2001.

1) Le 30 juin 1994, une nouvelle législation sur le divorce est entrée en vigueur. La procédure du divorce par consentement mutuel a ainsi été raccourcie jusqu'à environ 6 mois. De nombreuses personnes ont attendu l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, ce qui a eu une influence sur les chiffres de 1995 et des années suivantes.

2) Population au 1 janvier de l'année.

3) Chiffres provisoires.

Ce tableau montre que depuis 1996, l'évolution des mariages et des divorces oscille légèrement, demeurant plutôt stable. Cependant, contrairement à ce que nous pourrions croire en partant de ces statistiques, le nombre des familles monoparentales tend à augmenter⁷⁶ (FRB, 2000). Fonction de la dissolution des couples, cette hausse découle

⁷⁶ Citons les constats présentés lors du colloque organisé par la Fondation Roi Baudouin (FRB) sous le thème « Familles monoparentales : quelles solutions ? ». En effet, « Il ressort (...) des quelques statistiques disponibles que le nombre de parents isolés est en progression régulière. ».

vraisemblablement de l'augmentation du nombre de séparations parmi les jeunes couples⁷⁷. Nous sommes d'autant plus conduits à relativiser les valeurs du tableau ci-dessus que les statistiques de l'INS au regard des ménages avec enfants de moins de 3 ans montrent, elles aussi, que pour la période 1998-2000 le nombre des familles monoparentales, hommes et femmes, a connu une hausse ; 29636 parents seuls avec enfants de moins de 3 ans ont été recensés en 1998, alors qu'en 2000 le nombre s'est élevé à 33742, soit respectivement 28,8% et 32,9% sur le total des ménages ayant des enfants de cet âge. Nous attirons l'attention sur le phénomène de la monoparentalité, car il est essentiel pour appréhender avec justesse les besoins les plus sérieux des ménages, en matière d'accueil des petits enfants. Tout particulièrement, dans certains arrondissements de la Région wallonne où les mères seules atteignent une proportion considérable, comme nous le verrons par la suite.

De nos jours, la sphère privée des ménages s'agence par de nouvelles dynamiques familiales, de nouvelles configurations des valeurs et des représentations liées à la famille, aux enfants et, dès lors, à la notion d'accueil de la petite enfance. Nous reviendrons sur ces questions par la suite. Tout d'abord, nous allons nous pencher sur la transformation spécifique des structures familiales en Wallonie, le but étant d'identifier de tendances et de dynamiques spécifiques à l'échelle des arrondissements et de discuter de la faisabilité et de la pertinence de les ramener à l'échelle des plans de secteur.

r) Répartition des ménages avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire wallon

Dans un premier temps, nous sommes partis des statistiques de l'INS qui nous ont permis d'identifier la répartition des couples, des pères seuls et des mères seules avec un ou plus d'un enfant de moins de 3 ans, en Wallonie. Sur base de ces données, nous avons défini quatre schémas et, enfin, nous les avons spatialisés. Les scénarios obtenus interpellent d'autant plus qu'une mise en rapport avec les typologies des communes et des ménages d'E. Van Hecke⁷⁸ a été possible et que des convergences en sont ressorties.

⁷⁷ À ce titre, de statistiques concernant les unions de faits et les séparations seraient probablement plus éclairantes.

⁷⁸ E. Van Hecke, et al., *La Belgique – Diversité territoriale*, Bulletin du Crédit Communal, N° 202, Bruxelles, Services Publications du Crédit Communal, 1997/4, pp. 50-51.

Tableau 2.4.10 Part des couples et des familles monoparentales sur le total des ménages avec enfants de moins de 3 ans, par arrondissement, en Wallonie (1998)

Lieu de résidence (arrondissement)	Couples		Familles monoparentales						TOTAL (VA)
			Pères seuls		Mères seules		Total		
	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	
Nivelles	8232	75,8	1314	12,1	1315	12,1	2629	24,2	10861
Ath	1595	65,9	375	15,5	451	18,6	826	34,1	2421
Charleroi	8573	65,2	1569	11,9	3000	22,8	4569	34,8	13142
Mons	4612	61,4	1013	13,5	1885	25,1	2898	38,6	7510
Mouscron	1573	72,4	238	11,0	361	16,6	599	27,6	2172
Soignies	3783	70,1	655	12,1	959	17,8	1614	30,0	5397
Thuin	2990	69,8	598	14,0	698	16,3	1296	30,2	4286
Tournai	2867	67,7	557	13,2	809	19,1	1366	32,3	4233
Huy	2094	68,6	498	16,3	461	15,1	959	31,4	3053
Liège	11792	68,6	2049	12,0	3347	19,5	5396	31,4	17188
Verviers	6815	79,1	754	8,7	1051	12,2	1805	20,9	8620
Waremmes	1460	76,1	232	12,1	226	11,8	458	23,9	1918
Arlon	1500	81,9	171	9,3	160	8,3	331	18,1	1831
Bastogne	1204	82,7	135	8,0	117	8,0	252	17,3	1456
Marche-en-Fam.	1293	76,1	195	12,4	210	12,4	405	23,9	1698
Neufchâteau	1414	80,2	194	8,7	154	8,7	348	19,8	1762
Virton	1382	81,2	189	7,6	130	7,6	319	18,8	1701
Dinant	2372	76,0	349	13,1	411	13,1	760	24,3	3132
Namur	6582	74,4	950	14,8	1310	14,8	2260	25,6	8842
Philippeville	1270	69,9	263	15,6	283	15,6	546	30,0	1816
Région wallonne	73403	71,2	12298	16,8	17338	16,8	29636	28,8	103039

Source: INS, Statistiques démographiques : ménages et noyaux familiaux au 01.01.98. Calculs propres.

NOTE : Aucune distinction n'a été faite selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans par ménage.

Les familles ayant uniquement 1 enfant de moins de 3 ans sont surreprésentées dans tous les types de ménages recensés. Beaucoup moins nombreuses sont les familles ayant 2 enfants de moins de 3 ans (environ 10% , 9,% et 8% sur le total des couples, des pères seuls et des mères seules, respectivement, pour la Région wallonne). Tous les ménages confondus, ceux qui ont 3 enfants de moins de 3 ans sont rarissimes, leur poids étant négligeable.

Tableau 2.4.11 Part des couples et des familles monoparentales sur le total des ménages avec enfants de moins de 3 ans, par arrondissement, en Wallonie (2000)

Lieu de résidence (arrondissement)	Couples		Familles monoparentales						TOTAL (VA)
			Pères seuls		Mères seules		Total		
	VA	%	VA	%	VA	%	VA	%	
Nivelles	7880	72,7	1546	14,3	1411	13,0	2957	27,3	10837
Ath	1542	62,5	455	18,5	469	19,0	924	37,5	2466
Charleroi	7979	61,3	1794	13,8	3244	24,9	5038	38,7	13017
Mons	4149	56,0	1213	16,4	2042	27,6	3255	44,0	7404
Mouscron	1452	67,8	303	14,1	387	18,1	690	32,2	2142
Soignies	3547	65,4	792	14,6	1085	20,0	1877	34,6	5424
Thuin	2821	65,5	750	17,4	733	17,0	1483	34,5	4304
Tournai	2638	62,8	700	16,7	863	20,5	1563	37,2	4201
Huy	2030	65,5	600	19,4	469	15,1	1069	34,5	3099
Liège	10866	64,5	2397	14,2	3609	21,4	6006	35,7	16839
Verviers	6423	75,8	927	10,9	1124	13,3	2051	24,2	8474
Waremme	1425	72,2	286	14,5	264	13,4	550	27,8	1975
Arlon	1407	78,5	183	10,2	202	11,3	385	21,5	1792
Bastogne	1141	79,2	180	12,5	120	8,3	300	20,8	1441
Marche-en-Fam.	1259	71,8	251	14,3	244	13,9	495	28,2	1754
Neufchâteau	1368	76,8	219	12,3	195	10,9	414	23,2	1782
Virton	1313	77,7	218	12,9	158	9,4	376	22,3	1689
Dinant	2257	69,2	509	15,6	494	15,2	1003	30,8	3260
Namur	6299	70,0	1224	13,6	1479	16,4	2703	30,0	9002
Philippeville	1176	64,9	323	17,8	313	17,3	636	35,1	1812
Région wallonne	68972	67,1	14837	14,4	18905	18,4	33742	32,9	102714

Source *INS, Statistiques démographiques : ménages et noyaux familiaux au 01.01.00. Calculs propres.*

NOTE : Aucune distinction n'a été faite selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans par ménage. Les familles ayant uniquement 1 enfant de moins de 3 ans sont surreprésentées dans tous les types de ménages recensés. Beaucoup moins nombreuses sont les familles ayant 2 enfants de moins de 3 ans (environ 10% , 9% et 9% sur le total des couples, des pères seuls et des mères seules, respectivement, pour la Région wallonne). Tous les ménages confondus, ceux qui ont 3 enfants de moins de 3 ans sont rarissimes, leur poids étant négligeable.

En analysant les deux tableaux ci-dessus, nous avons constaté en premier lieu l'accroissement prononcé des ménages monoparentaux ayant des enfants de moins de 3 ans. Les valeurs pour la Région wallonne sont très parlantes : entre 1998 et 2000 leur pourcentage s'est élevé de 28,8% à 32,9% ; les pères seuls ont connu une hausse de 3,4% (passant de 11% à 14,4%) et le nombre de mères seules a augmenté de 1,6%. Il importe de souligner également qu'en 2000 la proportion des mères seules dépasse celle des pères seuls de 4%. Deuxièmement, prenant en considération la distribution et le poids des trois types de ménages dans l'ensemble des arrondissements wallons, nous avons repéré des similitudes et des disparités sur base desquelles nous les avons regroupés selon quatre schémas différents.

Un premier schéma, le schéma1, est présent dans le Sud-Est de la Région wallonne, c'est-à-dire dans les arrondissements d'Arlon, Virton, Bastogne et Neufchâteau. Il se caractérise par

la prééminence du modèle du ménage en couple (environ 78% de couples contre 22% de parents seuls en 2000) et par une forte présence de pères seuls, hormis Arlon. Cela, au contraire de ce que nous pourrions espérer en connaissant la règle générale, d'ailleurs celle de la Wallonie, qui fait de la monoparentalité un phénomène féminin ; Virton en est l'exemple le plus flagrant avec 12,9% de pères seuls contre 9,4% de mères seules ayant des enfants en bas âge. D'une façon générale, la présence de ménages avec enfants de moins de 3 ans est la plus faible dans ces quatre arrondissements (moins de 2%) par rapport au reste de la Wallonie, ce qui est lié à une vraisemblable transformation partielle des modes de vie traditionnels qui y étaient prépondérants. À ce titre, nous pouvons dire qu'il s'agit probablement d'un déplacement des valeurs et des représentations de la famille, concomitant avec l'extension du modèle des petits ménages. Philippeville et Waremme se rapprochent de ce schéma, dans la mesure où ils connaissent la même proportion de ménages ayant de tous petits enfants.

Le schéma 2, présent dans le Nord-Ouest wallon, concerne les arrondissements de Mons, Charleroi et dans une moindre mesure, Ath. En comparaison avec l'ensemble de la Wallonie, nous y repérons le nombre de couples le moins élevé et le nombre le plus significatif de familles monoparentales, notamment de mères seules. Mons est l'arrondissement où ces valeurs parlent davantage : environ 56% de couples contre 44% de parents seuls, dont 27,6% (soit près de 2/3) sont des femmes. Le fait que la moitié des ménages avec enfants de moins de 3 ans connaît une situation de monoparentalité, montre bien que le modèle du ménage en couple est en crise dans ces arrondissements, tandis que celui du ménage monoparental se voit mis en exergue. La prépondérance du modèle du parent seul est d'autant plus inquiétante que celui-ci se voit féminisé, que la précarité, voire la pauvreté, touche davantage les mères seules et que nous savons que les solidarités familiales ont tendance à s'estomper en milieu urbain. Cette convergence de facteurs pose vraisemblablement de sérieux problèmes aux familles monoparentales féminines, notamment au regard de la garde des enfants. À Charleroi, le scénario n'est pas moins inquiétant ; cet arrondissement est le deuxième qui connaît le nombre le plus grand de ménages ayant des enfants en bas âge (12,7% en 2000).

Un troisième schéma, à l'Est de la Wallonie, correspond aux arrondissements de Nivelles, Waremme, Verviers, Namur, Dinant et Marche-en-Famenne. Le modèle du ménage en couple y demeure prépondérant, bien que le poids des familles monoparentales n'y soit pas négligeable (environ 28% contre environ 72% de couples). Une particularité parmi celles-ci est le peu d'écart existant entre le nombre des mères seules et celui des pères seuls, au contraire de ce qui succède pour les autres schémas. À l'échelle de la Wallonie, Nivelles est le troisième arrondissement avec le nombre le plus élevé de ménages ayant des enfants de moins de 3 ans (10,6%).

En dernier, le schéma 4, majoritairement à l'Ouest, comprend une partie du sillon industriel wallon (Liège et Huy), une large partie du Hainaut (Tournai, Soignies et Thuin), ainsi que l'arrondissement voisin, Philippeville. Nous constatons que le modèle du « ménage en couple » est le plus répandu, bien que, comme pour le schéma précédent, la proportion des parents seuls ne soit guère anodine (environ 35% contre environ 65% de couples). Ces arrondissements secondent ceux du schéma 2 en termes de nombre de ménages ayant des enfants de moins de 3 ans, Liège en présentant à la fois les valeurs les plus hautes de la Wallonie (16,4%), contre 1,8% pour Philippeville et une moyenne de 4% pour les restants. Les mères seules sont surreprésentées parmi les ménages monoparentaux – nous retrouvons l'écart accentué selon le sexe du parent seul, qui caractérise les arrondissements s'inscrivant dans le schéma 2.

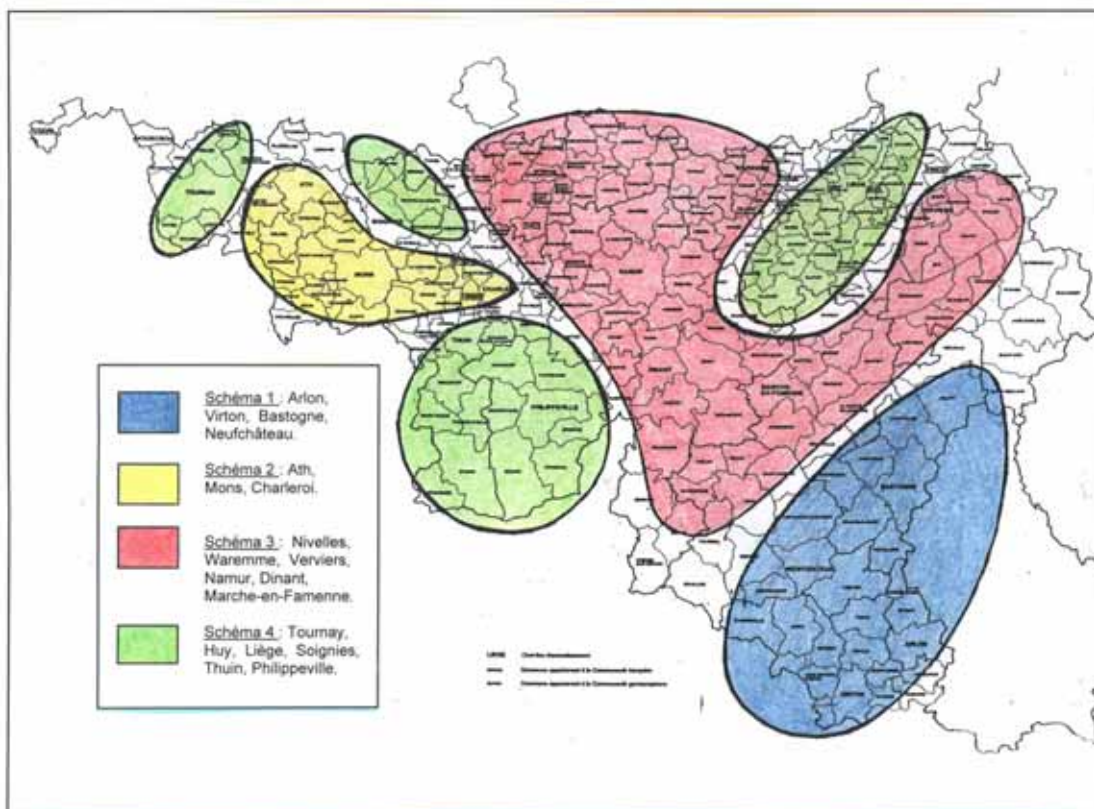
Mouscron ne correspond à aucun de ces schémas, se situant plutôt entre le schéma 2 et le schéma 3. Tenant compte des disparités entre la proportion de parents seuls, selon le sexe, nous dirions même qu'il tend davantage vers le schéma 3. Par ailleurs, c'est l'arrondissement dont le scénario se rapproche le plus de la moyenne régionale ; ce rapprochement étant particulièrement notoire en 2000.

Tableau 2.4.12 Récapitulatif des quatre schémas identifiés sur le territoire wallon

	Schéma 1	Schéma 3	Schéma 2	Schéma 4	
Arrondissements	(4) Arlon, Virton, Bastogne, Neufchâteau	(6) Nivelles, Waremme, Verviers, Namur, Dinant, Marche-en-Famenne	(3) Ath, Mons, Charleroi	(6) Tournai, Huy, Liège, Soignies, Thuin, Philippeville	Mouscron
Couples avec enfants de moins de 3 ans	78% +++	72% ++	61% --	65% --	68% +-
Familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans	22% ---	28% --	39% +++	35% ++	32% +-
Mères seules	10% ---	14% --	23% +++	19% ++	18% +-
Pères seuls	12% ---	13% --	16% ++	16% ++	14% +-

Note: Calculs propres. Pourcentages approximatifs (médianes).

La spatialisation de ces schémas nous présente une Wallonie à fortes disparités entre l'Ouest et l'Est, doublées des disparités entre le Nord et le Sud en ce qui concerne la partie orientale du territoire wallon. Ainsi, une première photographie en montre la moitié occidentale caractérisée par les schémas 2 et 4, donc par l'extension du modèle du parent seul et par la surreprésentation des mères seules, alors que dans la moitié orientale nous retrouvons les schémas 1 et 3, ce qui correspond à la prépondérance du modèle du ménage en couple. Une deuxième photographie prise uniquement sur les cantons de l'Est rend, à son tour, l'image d'un Nord où les familles monoparentales constituent une catégorie homogène selon le sexe, le nombre de pères seuls étant quasi identique à celui des mères seules, en contraste avec le Sud des Ardennes, inscrit dans le schéma 1, où nous repérons la surreprésentation des pères isolés.

Figure 2.4.19 – Spatialisation des structures familiales en Wallonie (carte)

source : INS, *Statistiques démographiques : ménages et noyaux familiaux au 01.01.00.*

En confrontant la répartition des différents schémas avec les typologies conçues par E. van Hecke, nous constatons une scission qui s'opère selon les frontières d'urbanisation : les schémas 2 et 4 se concentrent précisément dans les arrondissements dits urbains, tandis que les schémas 1 et 3 recouvrent toute une partie de la Région wallonne où le degré d'urbanisation n'est pas homogène, du fait de la présence de plusieurs arrondissements aux communes rurales. Entre 1981-1991⁷⁹, celles-ci étaient largement distribuées dans la province du Luxembourg, dans le sud des provinces de Namur et de Liège. Il est vraisemblable que quelques communes se sont entre-temps urbanisées et que la cartographie de la typologie des communes se soit légèrement modifiée. Néanmoins, s'il est vrai que l'urbanisation d'une commune peut s'accomplir en dix ans, voire moins, ce n'est pas le cas des modes de vie, des systèmes de valeurs et de représentations qui sont liées tout particulièrement, à la constitution des familles. Leur transformation est bien plus lente. Dès lors, les schémas 1 et 3 peuvent subsister dans des milieux en voie d'urbanisation, dans la mesure où une constellation de valeurs et de représentation traditionnelles se mue lentement. Le tableau ci-dessous sert à synthétiser ces premiers constats relatifs à la demande.

⁷⁹ E. van Hecke et al., *op. cit.*

Tableau 2.4.13 Première spatialisation de la demande, selon les structures familiales, le type de milieu d'ancrage et les modes de vie prépondérants

	Schéma 1	Schéma 3	Schéma 2	Schéma 4	
Arrondissements	(4) Arlon, Virton, Bastogne, Neufchâteau	(6) Nivelles, Waremme, Namur, Marche-en-Famenne	(3) Ath, Mons, Charleroi	(6) Tournai, Huy, Liège, Soignies, Thuin, Philippeville	Mouscron
Constitution de la famille	Modèle du «ménagement en couple»		Modèle du «parent seul»		Modèle du «ménagement en couple»
Parents seuls selon le sexe	Surreprésentation des pères seuls	Représentation équilibrée	Large surreprésentation des mères seules	Surreprésentation des mères seules	Surreprésentation des mères seules
Type de milieu	Rural aux traits urbains	Urbain	Typiquement urbain		Urbain
Modes de vie	Traditionnels Valeurs centrées sur la famille		Modernes Valeurs centrées sur l'individu		Traditionnels

2.4.3.2 La demande en vue de la condition des femmes sur le marché du travail⁸⁰ :

s) Le modèle de la femme active et l'externalisation de la garde des enfants

En articulation avec les transformations des structures familiales abordées dans le point précédent, le modèle de la « femme active » génère inéluctablement le besoin d'accueil pour la petite enfance. Pour les mères d'enfants en bas âge, l'externalisation de l'accueil est liée à un double enjeu. D'une part, cela leur permet d'intégrer le marché du travail et d'acquérir leur indépendance économique ; d'autre part, d'entreprendre une trajectoire professionnelle stable, voire poursuivre des études ou des formations qui leur permettent de maximiser leur capital scolaire et potentiellement leur capital économique. À ce propos, la notion de parcours professionnel et de carrière se voit davantage féminisée, malgré la persistance de multiples inégalités de genre (Vogel-Polsky, Beauchesne, 2001). Par extension, en rendant possible l'activité professionnelle féminine, les modes d'accueil pour la petite enfance participent à un tournant au regard du rôle traditionnellement attribué à la femme dans la sphère privée et dans la société. Notons qu'au sein du couple, les femmes ne sont plus simplement épouses et/ou mères, mais aussi femmes actives, ayant le même statut que leur conjoint. Par ailleurs, dans la société, même si l'accueil externe des enfants demeure associé à la féminité (on entend parler de gardiennes et de puéricultrices), nous constatons la dissociation progressive entre la femme-mère et la femme-gardienneprofessionnelle. Cette dissociation, réclamée tout d'abord par les gardiennes, devient peu à peu légitime.

⁸⁰ Nous n'avons pu disposer de données relatives aux taux d'activité, d'emploi, de chômage, d'inactivité des femmes avec enfants de moins de 3 ans selon l'état civil, le nombre d'enfants, ni par arrondissement ou par commune. Par conséquent, il ne nous sera pas possible de spatialiser la demande en modes d'accueil de la petite enfance sur base de ces indicateurs. Il n'en demeure pas moins qu'il est de toute pertinence d'y porter un regard sociologique en faisant recours à quelques statistiques que nous avons jugées intéressantes.

Il importe de souligner que l'externalisation de l'accueil des enfants favorisent la disponibilité des femmes au travail (Lorant, Petrella, 2000), par la libération d'une importante part de leur temps, leur permettant ainsi de chercher un emploi si elles sont inactives, ou bien d'atteindre une stabilité professionnelle et économique en travaillant à temps plein, ou encore d'acquérir de nouvelles compétences et ainsi faire face aux inégalités des rapports de genre qui les défavorisent sur le marché du travail. A titre indicatif, ces inégalités transparaissent lorsque nous comparons les taux d'activité et de chômage, selon le sexe. Notons, en particulier, le décalage entre les taux d'activité féminin et masculin (celui-ci est supérieur de près de 20% entre 30-39 ans) et entre les taux de chômage (toujours plus élevé parmi les femmes).

Tableau 2.4.14 Taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage en Wallonie

	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans
Taux d'activité				
Femmes	51,5%	79,2%	77,9%	74,2%
Hommes	58,5%	92,1%	94,8%	94,0%
Total	55,0%	85,8%	86,4%	84,1%
Taux d'emploi				
Femmes	32,5%	63,6%	65,6%	65,5%
Hommes	42,6%	78,7%	85,5%	88,2%
Total	37,6%	71,3%	75,6%	76,9%
Taux de chômage				
Femmes	36,9%	19,7%	15,8%	11,7%
Hommes	27,2%	14,5%	9,8%	6,2%
Total	31,7%	16,9%	12,5%	8,6%

Source : INS, Enquête sur les forces de travail, 1999.

Nous soutenons que le modèle de la femme active et l'externalisation de l'accueil des enfants en jeune âge sont en rapport. Ceci étant vrai pour les femmes se retrouvant en couple et tout particulièrement pour celles qui connaissent une situation de monoparentalité. Considérant les taux d'emploi et de chômage parmi les femmes de 25 à 34 ans, soit respectivement plus de 60% et plus de 15% (voir tableau 2.4.14), les besoins en modes d'accueil pour les petits enfants sont visiblement réels. Le taux d'activité exprime de façon claire l'institution du modèle de la femme active, dans notre société ; le taux de chômage indique, quant à lui, la part des femmes pour qui l'externalisation de la garde des enfants constitue en enjeu d'indépendance économique et d'intégration sociale. N'oublions pas que les professions de la petite enfance sont majoritairement féminines, ce qui peut représenter un enjeu d'acquisition de qualifications et de création d'emploi pour une partie des femmes chômeuses qui souhaitent travailler dans ce secteur.

De surcroît, l'enjeu est d'autant plus grand pour les femmes qu'il représente une nouvelle construction sociale de la féminité, de la femme et de l'identité féminine et qu'il est lié à une intégration sociale plus égalitaire entre hommes et femmes. Par la délégation de la prise en charge des enfants et l'accès au monde du travail, les femmes peuvent aussi élargir leurs univers de sociabilité, que ce soit par le biais de leur relations de travail, ou par le biais d'autres activités sportives ou de loisir. Cet aspect est rattaché à l'épanouissement personnel.

Tableau 2.4.15 Motifs du temps partiel selon le sexe et par tranche d'âges

	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44ans	45-49 ans	50-54 ans
Pas trouvé d'emploi à temps plein							
Hommes	4364	4352	3097	1822	2095	592	351
Femmes	8554	10733	10369	8615	7669	5398	2878
Complète un autre emploi à temps partiel							
Hommes	39	343	189	428	459	542	30
Femmes	418	927	734	588	1070	98	203
Combinaison formation-emploi							
Hommes	2014	195	292	0	130	0	0
Femmes	608	174	72	41	0	39	0
Incapacité de travail							
Hommes	0	0	35	96	45	373	1039
Femmes	0	152	30	335	678	847	0
Garde des enfants							
Hommes	57	38	299	75	265	46	0
Femmes	538	5877	11897	11078	5924	2294	844
Autres raisons personnelles ou familiales							
Hommes	34	156	328	1129	323	540	363
Femmes	792	1614	4146	6718	6887	7596	7134
Emploi à temps complet non souhaité							
Hommes	108	115	306	305	63	142	473
Femmes	631	530	1456	2956	2243	2837	2633
Autres raisons							
Hommes	589	0	331	260	491	118	143
Femmes	1529	1146	1099	1100	1783	1436	1504

Source: INS, EFT 1999.

Sur base des données publiées par l'INS⁸¹, lors de l'Enquête sur les forces de travail de 1999, nous constatons, premièrement, que d'une façon générale les femmes se retrouvent dans un emploi à temps partiel essentiellement faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein, ou un moyen de faire prendre en charge la garde des enfants ou encore, en troisième lieu, pour des raisons personnelles ou familiales – 8,4% d'entre elles, seulement, en moyenne, ne désirent pas un emploi à temps plein. Cela reflète sans nul doute le souhait d'une majorité de femmes de vouloir rentrer dans le marché du travail et de le faire par le biais d'un emploi à temps plein, c'est-à-dire vraisemblablement, à travers une inscription professionnelle offrant un minimum de stabilité économique et la possibilité d'envisager une carrière.

Tableau 2.4.16 Les deux motifs prépondérants de travailler à temps partiel parmi les femmes en âge d'avoir des enfants de moins de 3 ans

	Raison principale	Deuxième raison
20 à 24 ans	Pas trouvé emploi à temps complet (8180)	Autres raisons (1006)
25 à 29 ans	Pas trouvé emploi à temps complet (10733)	Garde des enfants (5877)
30 à 34 ans	Garde des enfants (11897)	Pas trouvé un emploi à temps complet (10369)
35 à 39 ans	Garde des enfants (11078)	Pas trouvé un emploi à temps complet (8615)

Source: INS, EFT 1999.

Deuxièmement, nous observons que parmi les femmes travaillant à temps partiel, la garde des enfants est le motif le plus souvent avancé par celles qui se situent entre 30-34 ans (11897). Ceci est sûrement fonction de l'âge moyen de la maternité, estimé aux alentours de 28 ans (ONE, 2000). En faisant un calcul approximatif, il s'agit donc vraisemblablement de la tranche d'âges où se situent les femmes ayant des enfants de moins de 3 ans, c'est-à-dire, celles qui constituent une partie de la demande en modes d'accueil de la petite enfance. Il aurait été intéressant d'affiner ces constats selon la situation familiale, afin de repérer des

⁸¹ Rubrique *Population ayant un emploi : Emploi salarié (hormis ALE et travail occasionnel) selon le régime de travail (temps plein/temps partiel), âge, sexe et région de résidence*, pp. 128-129.

valeurs concernant les mères seules qui travaillent à temps partiel. Faute de telles données, nous avons pu tout de même relever d'autres aspects pertinents.

Tableau 2.1.17. Motif de travailler à temps partiel: la garde des enfants selon le sexe et l'âge

	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60 ans et +
Hommes	0	9,6%	0,6%	2,5%	0,7%	4,3%	2%	0	0	0
Femmes	0	90,4%	99,4%	97,5%	99,3%	95,7%	98%	100%	0	0

Source: INS, EFT 1999.

Il existe vraisemblablement un nombre non négligeable de femmes pour qui l'inactivité est une contrainte et non pas un choix. Rappelons que dans les tranches d'âges des 25-39 ans le taux d'inactivité des femmes est d'environ 25% (tableau 2.4.14). Notre hypothèse est de dire qu'une des raisons pour lesquelles ces femmes se voient contraintes de se replier uniquement sur le foyer est l'inexistence de solutions satisfaisantes en matière de modes d'accueil des enfants.

Il importe également de savoir comment les femmes actives parviennent à concilier leur rôle de femmes émancipées avec leur rôle de mères, lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. Nous pensons particulièrement aux mères seules. En effet, celles-ci sont probablement les celles qui ont le choix le plus faible, voire pas de choix du tout, dans la mesure où c'est à elles de subvenir aux besoins du ménage – ce qui rend essentielle leur inscription professionnelle – et en même temps c'est à elles seules de prendre en charge la sphère domestique et les enfants. En outre, de multiples sources nous l'indiquent (OCDE, 1990 ; CEC, MET, 1996), les femmes isolées, en particulier les mères seules, sont une catégorie fortement touchée par la pauvreté⁸². Parmi les familles monoparentales notamment, les pères seuls ne connaissent pas autant de difficultés que les femmes isolées, leur situation se rapprochant de celles des couples avec enfants.

La réponse, nous insistons, passe par l'externalisation de la garde des enfants, puisqu'il n'est pas soutenable, à notre sens, que les femmes se voient obligées de retourner vers le modèle de la femme au foyer faute d'une meilleure solution assurant la garde des enfants. Par conséquent, nous estimons qu'il faut tenir compte de l'importance que revêt la création de modes de garde des enfants, en nombre et qualité satisfaisants, pour l'ensemble de ces femmes et encore plus pour les mères seules.

En somme, que l'on prenne en considération les aspects positifs ou négatifs inhérents au modèle de la femme active, l'importance de la question de l'accueil externe des enfants est évidente. Nous ne prétendons pas que c'est la clé venant résoudre les problèmes que connaissent les femmes sur le marché du travail, bien entendu. Néanmoins, il est certain que l'entrée des femmes dans le marché du travail s'accompagne d'un réel besoin en solutions d'accueil de l'enfance et de la petite enfance.

⁸² « Les familles monoparentales connaissent un risque de pauvreté particulièrement élevé. Ces familles sont surreprésentées et 40% d'entre elles ont un revenu inférieur au minimum socio-vital ; ce qui est singulièrement plus élevé que la moyenne de l'ensemble de la population (22%) (...) La précarité d'existence est grande parmi les familles monoparentales dont le chef de famille est une femme. Il convient de noter que le sexe du chef de famille n'a en soi aucune influence sur le risque de pauvreté mais le fait d'être femme, combiné à d'autres caractéristiques socio-économiques entraîne un cumul des problèmes et donc un risque de pauvreté accru. » (CEC, MET, 1996 : p. 9).

t) *Activité professionnelle et précarisation féminine*

Si le taux d'activité féminine a connu une hausse au fil des années, il en va de même pour les taux de chômage, d'emploi à temps partiel et pour les situations de sous-emploi. La précarisation et la pauvreté se sont également féminisées car l'insertion de plus en plus massive des femmes sur le marché du travail est synonyme d'un taux d'activité féminine croissant, certes, mais aussi d'exposition des femmes à de nouvelles situations de précarité découlant du fonctionnement du marché, encore orienté par des référents traditionnels et inégalitaires qui désavantagent le plus souvent la population féminine.

- Chômage

Nous avons déjà pu constater plus haut (tableau 2.4.14) que les femmes âgées de 25 à 34 ans, c'est-à-dire les femmes ayant probablement des enfants de moins de 3 ans connaissent un taux de chômage oscillant entre 15% et 20%. Nous savons aussi que les femmes sont les plus touchées par le chômage et par la pauvreté (CEC, MET, 1996). Pour ces raisons, le besoin des femmes chômeuses en solutions d'accueil des enfants est plus que clair. D'un côté, car cela leur permettrait de se libérer pour pouvoir se consacrer à la recherche d'un emploi, puis de s'insérer dans le marché du travail en accédant à un emploi à temps complet. Ce n'est pas étonnant et ce n'est pas nouveau. D'un autre côté, en considérant un autre type de demande – non pas uniquement des mères voulant placer leurs enfants dans un milieu d'accueil externe, mais plutôt des femmes inactives voulant acquérir une formation et une profession – nous constatons aussi un besoin lié à la garde d'enfants. Certes, il s'agit essentiellement d'un besoin d'emploi, mais le rapport entre les deux est clair. C'est d'ailleurs dans cette optique que se situent les initiatives promues par des Agences locales pour l'emploi.

Nous tenons à souligner que théoriquement la création d'un nombre plus grand de milieux d'accueil de la petite enfance pourrait résoudre les problèmes des mères ayant entamé des trajectoires professionnelles, en étant un outil de résorption du chômage féminin. Cependant, ceci est uniquement défendable dans la mesure où des dispositions en matière de formation adéquate et de reconnaissance du statut des gardiennes (ou des gardiens) soient mises en place, ce qui n'est pas le cas en Région wallonne.

- Emploi à temps partiel

Il est de tout intérêt de démystifier l'emploi à temps partiel, comme le soutiennent, d'ailleurs, d'autres auteurs (Vogel-Polsky, Beauchesne, 2001 ; OCDE, 1990). Si dans les années 1970 celui-ci était considéré comme un outil de résorption du chômage, notamment du chômage féminin, et si grand nombre de femmes y ont posé leurs espoirs de s'insérer enfin dans le monde du travail ou de concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle, les dispositions mises en pratique et leurs répercussions ont vite montré le contraire. Plusieurs études ont abouti à la même conclusion : le temps partiel ne bénéficie qu'aux agents économiques, participant à moyenne et à longue échéance à la précarisation des femmes sur le marché du travail, voire à leur exclusion de celui-ci, ce qui est en fin de comptes une incongruité par rapport à l'objectif de départ (Vogel-Polsky, Beauchesne, 2001 ; Lallement, 2001).

Tableau 2.4.18 Salariés selon le régime de travail et le sexe, par tranche d'âges

	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44ans	45-49 ans	50 ans et +	Total
Temps complet								
Hommes	40816	74735	81188	86517	81964	77322	94966	538071
Femmes	20427	41683	36437	40350	37217	32305	31012	239430
Temps partiel								
Hommes	7205	5199	4876	4116	3872	2351	4132	31752
Femmes	13070	21152	29802	31431	26253	20545	23945	166198
Total								
Hommes	48021	79934	86628	90632	85836	79674	99098	569823
Femmes	33497	62835	66239	71781	63470	52850	54957	405628

Source: INS, EFT 1999.

Nous avons montré dans le point 2.4.3.1 (a) que la garde des enfants est vraisemblablement un des principaux facteurs conditionnant l'entrée des femmes sur le marché du travail et leur accès à un emploi à temps plein. En marquant notre opposition aux discours qui prônent l'extension du temps partiel comme solution au manque de modes d'accueil des enfants en nombre suffisant, nous soutenons précisément l'importance d'adopter des dispositions qui aillent dans le sens inverse. Ainsi, nous défendons qu'il est essentiel de minimiser les situations de travail partiel contraint ou « involontaire » pour reprendre l'expression de certains auteurs, pour investir davantage dans des solutions en matière d'accueil des enfants. En termes de besoins spécifiques en modes d'accueil de la petite enfance, ce sont sans nul doute les mères seules qui éprouvent les difficultés les plus grandes car, parmi la population active féminine, elles constituent la catégorie la plus vulnérable aux revers du marché du travail. Elles représentent une partie non négligeable de la demande potentielle de modes d'accueil externe des enfants, en Région wallonne. Donc, chercher à identifier la demande en ce domaine nous conduit nécessairement à porter une attention particulière sur cette catégorie.

- Sous-emploi et inégalités fondées sur le sexe

Le sous-emploi est un autre phénomène dans le cadre duquel s'inscrivent les facteurs de précarisation féminine. Il s'exprime notamment sur le plan des salaires, en se rattachant ainsi à l'emploi à temps partiel que nous avons déjà abordé. En effet, comme l'ont constaté certaines études, l'entrée des femmes sur le marché du travail est concomitante avec un « (...) transfert d'emplois masculins vers des emplois féminins [qui] s'accompagne d'une mutation d'emplois stables et convenablement payés vers des jobs mal payés, instables et flexibles. En 1994, 28,3% de la population féminine active travaillait à temps partiel, contre 5,6% en 1981. » (Deschoemacker, n.d).

Cette inégalité des salaires relève non seulement de purs actes de discrimination (CEE, 2000), mais aussi de la disparité de compétences acquises selon le sexe. Nous avons vu en amont que les femmes employées ont, en règle générale, une moindre chance de poursuivre des formations. Il est vraisemblable que cela soit particulièrement le cas des mères d'enfants en bas âge qui ne parviennent pas à les placer dans un milieu d'accueil, ou encore, le cas des travailleuses monoparentales. Sous cet angle, l'accès de ces femmes à des modes d'accueil à de prix abordables, tout en assurant la qualité de l'encadrement de l'enfant, est un enjeu fondamental.

2.4.3.3 L'offre : Etat des lieux des modes d'accueil de la petite enfance en Wallonie

Les besoins en milieux d'accueil pour la petite enfance sont multiples, comprenant des besoins d'ordre régulier et ponctuel. En effet, durant les dernières années, les besoins d'ordre ponctuel se sont progressivement accentués, soit en raison de l'extension de l'emploi féminin à temps partiel, volontaire ou contraint, soit en raison d'un réseau tendanciuellement plus restreint de solidarités informelles, en résonance avec la logique d'individuation qui

caractérise la société postmoderne. Dans le premier cas, le recours à des milieux d'accueil ponctuel est lié à un souhait manifeste des mères de concilier la prise en charge des enfants avec une trajectoire professionnelle ; dans le deuxième, il exprime le manque d'alternatives que connaissent certains parents, lorsque les enfants sont malades, par exemple. Par voie de conséquence, le secteur des milieux d'accueil s'est élargi, de nouveaux types d'accueil ayant été créés, comme les halte-garderies et les services d'accueil d'enfants malades à domicile. Ces variantes répondent aux besoins de certains ménages, certes. Toutefois, pour la majorité des parents seuls, des femmes actives, des personnes désirant entreprendre une trajectoire professionnelle dans le secteur de l'accueil de la petite enfance et aussi pour les enfants, l'externalisation de l'accueil recouvre des enjeux d'autant plus significatifs que celui-ci est assuré de façon régulière. Dans cette mesure, il nous semble vraisemblable que ceci soit le mode le plus recherché. C'est pourquoi nous y porterons toute notre attention.

u) Schématisation des divers modes d'accueil

Les différents modes d'accueil pour la petite enfance se regroupent selon deux grands secteurs. D'une part l'officiel, comprenant les secteurs institutionnels – le public ou le privé – et l'informel, soit en collectivité soit à domicile ; d'autre part le non-officiel, dit « au noir ». En Wallonie, le secteur de l'accueil pour l'enfance et la petite enfance est coordonné par deux organismes publics centralisateurs : le DKS en Communauté germanophone et l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)⁸³, en Communauté française. Leurs compétences sont, parmi d'autres, l'agrément ou la création de modes d'accueil ; l'octroi de subventions à certains d'entre eux ; le contrôle de la qualité de chaque mode d'accueil, sur base de tout un ensemble de critères réunis dans le code de qualité⁸⁴ institué en 1999 ; l'encadrement et la formation du personnel travaillant dans le secteur institutionnel subventionné ; enfin, l'inspection des divers milieux d'accueil.

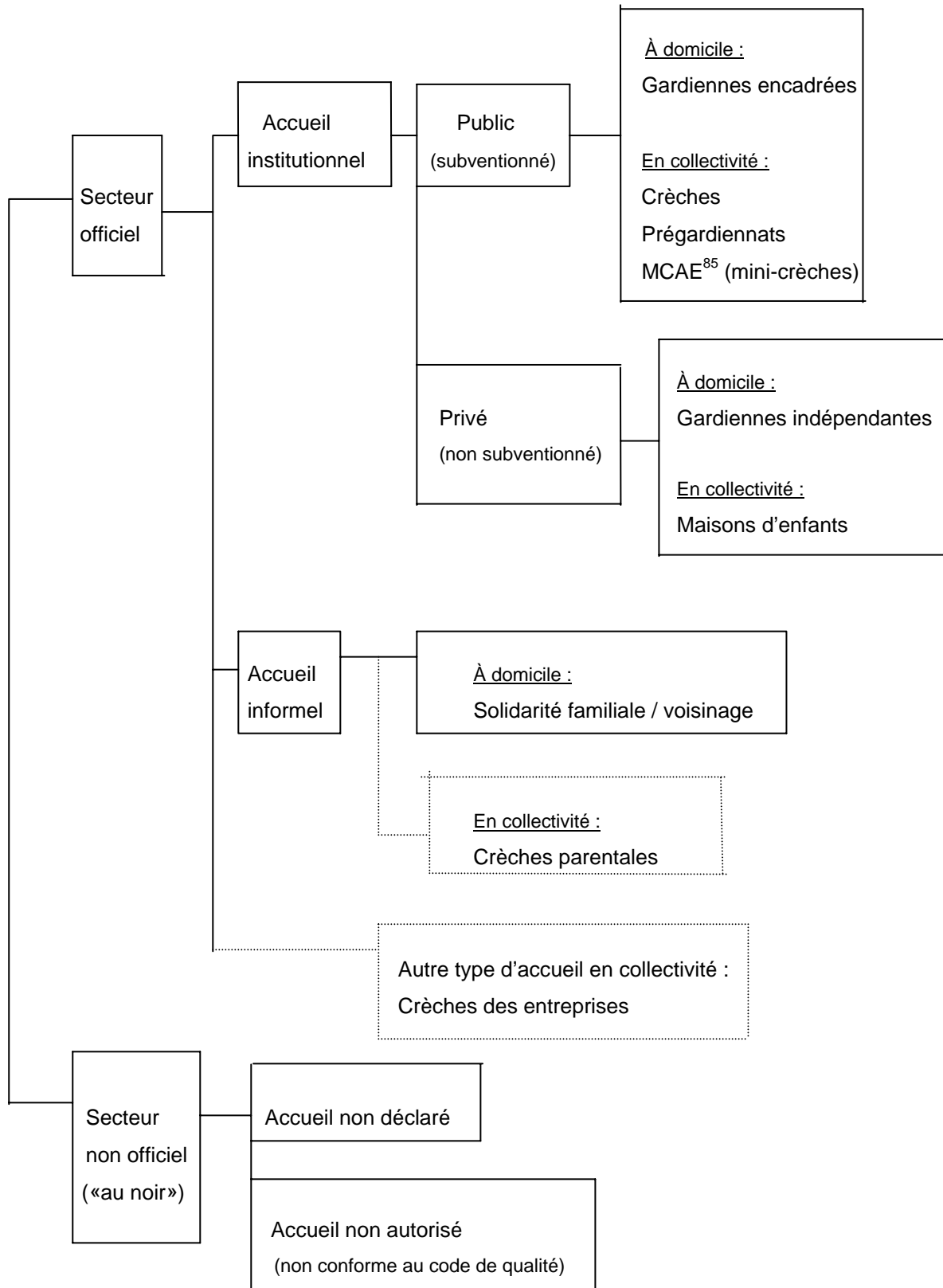
Pour ce qui est de la constitution des modes d'accueil proprement dit, les personnes qui accueillent ou qui organisent l'accueil de l'enfance et de la petite enfance sont soumises à l'obligation de déclarer leur activité auprès de l'organe public ou parastatal compétent. En outre, ceux qui prennent en charge des enfants de moins de 6 ans sont obligés d'introduire une demande d'autorisation pour la prestation du service et se conformer à de certains principes de qualité. Ces trois conditions sont impératives, indépendamment du prestataire, de la nature du service et de son caractère rémunéré ou de sa gratuité.

Les milieux d'accueil qui ne sont pas agréés par un organisme public ou semi-public constituent le secteur non-officiel, dit « au noir ». Deux situations peuvent notamment en être à l'origine : soit la prestation du service n'a pas été déclarée soit, en ayant été déclarée, le service n'a pas été autorisé par l'organisme compétent, faute de qualité. In fine, bien qu'ils soient très peu nombreux, voire inexistantes, en Belgique, d'autres types d'accueil méritent d'être relevés, compte tenu de leur essor dans d'autres pays : ce sont les crèches parentales dont la croissance a été exponentielle en France et les crèches dans les entreprises, très répandues en Suède, par exemple. Le schéma ci-dessous permet une visualisation plus claire de cette constellation.

⁸³ Ancienne Oeuvre Nationale de l'Enfance – organe parastatal national dépendant du Ministère de la Santé publique jusqu'en 1983 – qui fut ensuite communautarisé, devenant l'ONE et étant chargé de l'accueil de la petite enfance depuis, outre les domaines liés à la santé et à la maternité.

⁸⁴ Défini par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 31 mai 1999, ce code consiste en un ensemble d'objectifs généraux et spécifiques permettant l'évaluation de l'accueil, outre en termes médicaux et sanitaires, en termes éducatifs et psychopédagogiques. Il s'applique aux milieux d'accueil régulier (secteurs institutionnel et privé) ou ponctuel (halte-garderies, farandolines, services de baby-sitting et de garde d'enfants malades, garderies scolaires), aux maisons de quartier accueillantes enfants de moins de 12 ans et à tous autres services d'accueil à orientation animatrice. L'adhésion des milieux d'accueil à ces objectifs se doit de s'exprimer à travers l'élaboration, présentation et mise en pratique d'un projet d'accueil.

Figure 2.4.20 – Modes d'accueil de la petite enfance

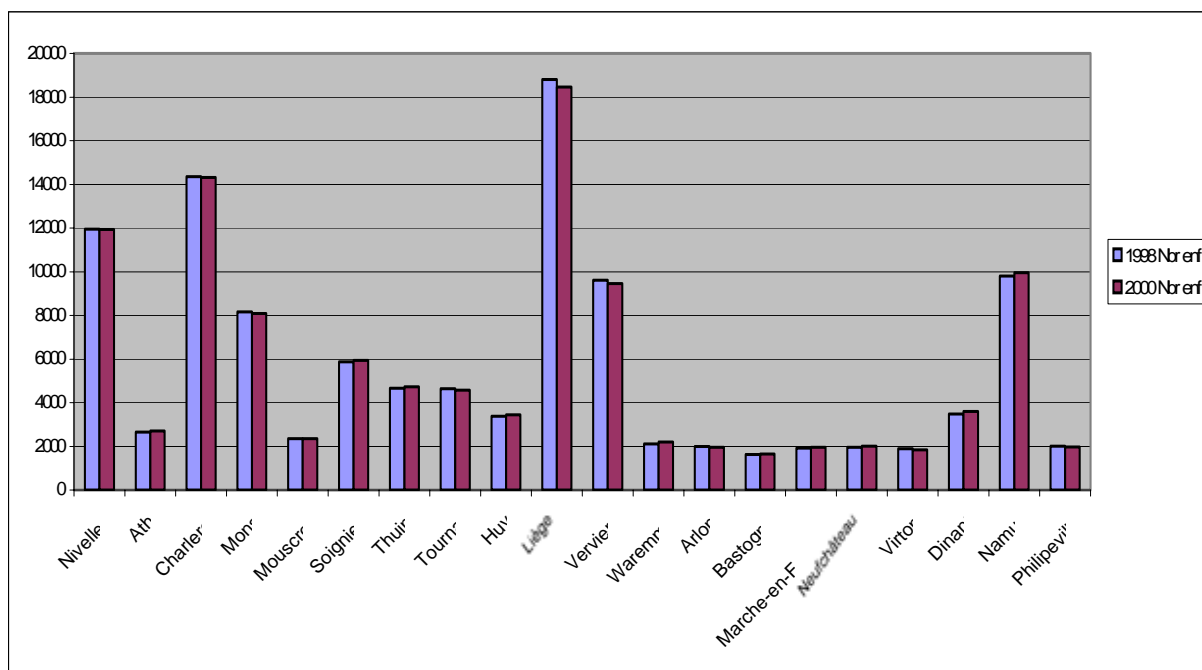


⁸⁵ Maisons communales d'accueil de l'enfance.

v) Scénario de pénurie et d'asymétrie en Wallonie

Malgré la pluralité de modes d'accueil, malgré l'évolution qu'ont connu les différents milieux d'accueil au fil des années, en 2000 le nombre de places disponibles dans la totalité du territoire wallon demeure insuffisant : la Communauté française comptait 20984 places, dont 14791 dans le secteur subventionné et 6193 dans le secteur privé (ONE, 2000), pour 110774 enfants en bas âge (figure 2.4.21), soit une place pour 5 enfants. Considérant qu'en 2001 le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés en Wallonie francophone s'élevait à 156489 (INS, 2001) et que le nombre de places dans le secteur officiel n'a pas augmenté de façon extraordinaire (ONE), nous pouvons conclure que la pénurie persistera et s'amplifiera.

Figure 2.4.21 Enfants de moins de 3 ans, par arrondissements (1998-2000)



Source : INS 1998, 2000.

En règle générale, la proportion d'enfants en bas âge est l'expression de la densité de population. Par conséquent, le nombre d'enfants de moins de 3 ans est plus élevé dans les arrondissements les plus fortement peuplés. Parmi eux, Liège se démarque, avec plus de 18000 enfants en âge de fréquenter un milieu d'accueil externe, soit approximativement 16% des enfants de cet âge recensés en Région wallonne ; notons que cet arrondissement absorberait, à lui seul, la quasi totalité des places disponibles... Cependant, les milieux d'accueil institutionnels ne se distribuent pas selon ce même principe. Pour reprendre notre exemple, le taux de couverture⁸⁶ à Liège n'est pas le plus élevé, comme nous pourrions le croire. Il se situe à un peu moins de 20%, alors que d'autres arrondissements moins peuplés présentent un taux de couverture beaucoup plus élevé, comme le montre le tableau suivant.

⁸⁶ Le taux de couverture, selon la formule de l'ONE, exprime le rapport entre le nombre de places théoriquement disponibles dans le secteur institutionnel et le nombre de naissances multiplié par 2,5 (âge moyen de l'enfant fréquentant un milieu d'accueil pour la petite enfance). Autrement dit, ce taux indique le pourcentage d'enfants en bas âge qui fréquentent un milieu d'accueil externe.

Tableau 2.4.19 Disparité entre les taux de couverture globale (2000)

Taux de couverture	Arrondissement	Taux de couverture	Arrondissement
- 10 %	Philippeville	21 - 25%	Virton, Dinant, Ath, Namur
11 - 15%	Thuin, Huy, Soignies, Charleroi	26 - 30%	Mouscron, Marche-en-Famenne
16 - 20%	Wareme, Mons, Verviers, Tournai, Liège, Bastogne, Neufchâteau	37,7%	Nivelles
		52%	Arlon

Source : ONE.

Par ailleurs, les arrondissements les mieux fournis en milieux d'accueil institutionnels (publics ou privés) pour la petite enfance, c'est-à-dire Arlon (52%), Nivelles (37,7%), Marche-en-Famenne (29,7%), Mouscron (27,9%) et dans une moindre mesure Namur (24,6%), sont ceux où nous avons identifié (point 2.4.3.1.(b)) les schémas caractérisés par la prépondérance du modèle du ménage en couple. Rappelons qu'à Arlon, 78% des parents d'enfants en bas âge se retrouvent en couple (schéma 1), Nivelles, Marche-en-Famenne et Namur (schéma 3) présentant 72% de couples et Mouscron 68%. Là où le besoin est le plus accru, l'offre est la moindre. Ou en d'autres mots, la répartition des milieux d'accueil semble être, avant tout, en résonance avec la solvabilité de la demande, celle-ci étroitement liée à la structure familiale. Il ne fait pas de doute que les couples et les pères seuls (surreprésentés parmi les familles monoparentales, à Arlon) connaissent une stabilité économique que ne connaissent pas les mères seules, dont la proportion est élevée, tout particulièrement, à Mons (23% parmi les parents seuls) et à Charleroi (19%) ; arrondissements dont le taux de couverture est d'environ 15% seulement.

Outre le fait qu'en moyenne seulement quelque 20% des enfants wallons accèdent à un milieu d'accueil pour la petite enfance et que la proportion des places en milieux d'accueil ne soit pas en accord avec la densité de population par arrondissement, ni avec les structures familiales prévalantes, l'inadéquation de l'offre à la demande s'exprime également dans une forte disparité entre arrondissements dont le nombre d'habitants est à peu près identique. Notamment, à Philippeville, 8% des enfants de moins de 3 ans fréquentaient, en 2000, un milieu d'accueil institutionnel, tandis qu'à Marche-en-Famenne et à Arlon leur proportion s'élevait, respectivement à 29,7% et 52%. D'ailleurs, nous retrouvons à nouveau l'asymétrie liée aux structures familiales : Philippeville (schéma 4) connaissant l'essor du modèle du «parent seul» (32,2% de parents seuls).

Tableau 2.4.20 Taux de couverture des secteurs public et privé (1998 et 2000)

Arrondissement	Taux de couverture 1998			Taux de couverture 2000		
	Accueil public	Accueil privé (a)	Globale	Accueil public	Accueil privé (a)	Globale
Nivelles	28,0	8,1	36,1	28,3	9,4	37,7
Ath	16,5	5,2	21,7	17,3	5,0	22,3
Charleroi	12,2	4,5	16,7	12,5	2,4	14,9
Mons	9,9	4,9	14,8	10,1	5,4	15,5
Mouscron	22,3	3,7	26,0	24,0	3,9	27,9
Soignies	12,3	3,8	16,1	12,2	2,1	14,3
Thuin	12,7	3,1	15,8	11,1	1,7	12,8
Tournai	16,2	5,7	21,9	16,1	2,3	18,4
Huy	10,2	3,3	13,5	10,3	3,2	13,5
Liège	13,6	5,8	19,4	14,0	5,2	19,2
Verviers	13,4	2,8	16,2	14,0	3,2	17,2
Waremme	9,7	4,8	14,5	9,6	5,7	15,3
Arlon	34,2	10,0	44,2	36,8	15,2	52,0
Bastogne	16,0	2,1	18,1	15,5	3,9	19,4
Marche-en-Famenne	23,4	4,8	27,7	25,7	4,0	29,7
Neufchâteau	18,3	3,8	22,1	17,2	2,8	20,0
Virton	3,5	12,3	15,8	3,7	16,6	20,3
Dinant	13,3	5,3	18,6	15,3	5,6	20,9
Namur	18,0	5,8	23,8	18,6	6,0	24,6
Philippeville	4,2	4,8	9,0	4,3	3,7	8,0

a) Les SAJ/SPJ n'ont pas été comptabilisés.
Source : ONE.

Cette distribution asymétrique du taux de couverture va donc à l'encontre de ce que nous pouvons désigner comme le principe démocratique d'accueil pour la petite enfance, dans la mesure où les arrondissements au taux de couverture le plus élevé sont précisément ceux dont le cadre général économique, social et familial se caractérise par une plus grande stabilité. Alors qu'il est certain que l'externalisation de l'accueil des enfants est liée à des enjeux d'autant plus majeurs que les parents vivent des situations de monoparentalité, d'exclusion du marché du travail ou de précarité, voire de pauvreté.

De surcroît, nos réserves vis-à-vis de la répartition des milieux d'accueil pour la petite enfance se voient fondées eu égard à l'évolution des taux de couverture, selon le type de secteur, pour la période 1998-2000. Sur base du tableau 2.4.21 (ci-dessous), nous constatons que le taux de couverture a connu une légère hausse dans 10 arrondissements sur 20, contre une hausse exponentielle de 4,5% à Virton et de 7,8% à Arlon, qu'il évolue négativement dans six arrondissements et demeure stable dans deux autres (13,5 % à Huy et 19,2 à Liège). Épinglons de façon plus explicite cette évolution dans le secteur institutionnel. L'évolution favorable qu'ont connue 12 arrondissements sur 20 fut jalonnée par trois situations distinctes : soit le nombre de places a augmenté dans le secteur public et privé (Namur, Verviers et Mons) ; soit une hausse s'est vérifiée essentiellement dans le secteur public (Marche-en-Famenne, Mouscron, Ath et Dinant) ; soit une hausse s'est essentiellement produite dans le secteur privé (Arlon, Virton, Bastogne et Waremme). Quant à l'évolution négative, c'est-à-dire le retrait du nombre de places qui était déjà insuffisant en soi, nous constatons que dans 5 arrondissements sur 6 (Tournai, Thuin, Charleroi, Soignies et Philippeville), elle a été fonction d'une diminution du nombre de places dans le secteur privé, mais résultant, à Neufchâteau, d'une diminution transversale aux deux secteurs.

Tableau 2.4.21 Evolution des taux de couverture entre 1998-2000

		Evolution du taux de couverture général
Hausse du taux de couverture	Hausse dans sect. public et privé	Nivelles (+1,6%), Verviers (+1%), Namur (+0,8%), Mons (+0,7%)
	Hausse sect. privé, retrait ou faible évolution sect. public	Arlon (+7,8%), Virton (+4,5%), Waremme, Bastogne (+0,8%)
	Hausse sect. public, retrait ou faible évolution sect. privé	Dinant (+2,3%), Marche-en-Famenne (+2%), Mouscron (+1,9%), Ath (+0,6%)
Baisse du taux de couverture	Baisse sect. privé	Tournai (-3,5%), Thuin (-3%), Soignies et Charleroi (-1,8%), Philippeville (-1%)
	Baisse sect. public et privé	Neufchâteau (-2,1%)
Stabilité du taux de couverture	Baisse sect. privé compensée par hausse sect. public	Huy (-) Liège (-0,2%)

Somme toute, dans un cadre de pénurie, l'évolution du nombre de places n'a été ni généralisée ni équilibrée. Les arrondissements ayant connu une situation plus favorable furent, grosso modo, ceux dont les taux de couverture étaient déjà les plus élevés et nous y retrouvons la prééminence du modèle du ménage en couple (schémas 1 et 3). Par contre, pour toute la partie ouest de la Wallonie, Huy et Liège, où le nombre d'enfants de moins de trois ans et la forte proportion de familles monoparentales justifieraient un plus grand nombre de milieux d'accueil institutionnels, tout particulièrement publics, la tendance générale indique un désinvestissement dans le secteur privé qui n'a pas été compensé par les pouvoirs publics. Si cette tendance devait se prolonger dans le temps, cela signifierait que l'accueil de la petite enfance devait s'inscrire progressivement dans la sphère informelle ou non-officielle, non pas parce que les parents le souhaitent, mais en raison du rétrécissement du secteur public et privé.

À ce titre, la réflexion se déplace vers le plan de la prise en charge du secteur d'accueil de la petite enfance. Deux orientations majeures se dessinent qu'il s'agisse d'une prise en charge fondée sur un maximum de responsabilité privée ou sur un maximum de responsabilité publique, pour reprendre deux modèles proposés par Y. Ergas (OCDE, 1990, pp. 199-228). Sans rentrer dans les détails, le premier modèle suppose que l'externalisation de l'enfance ou de la petite enfance est strictement liée à la maternité, donc à la sphère privée, ainsi qu'à l'intégration de la mère sur le marché du travail. Avoir des enfants est considéré comme un privilège intrinsèque à la condition féminine, donc aucun dispositif n'est mis en pratique pour instituer des modes d'accueil externes, dans la mesure où ce serait favoriser la rupture partielle du lien mère-enfants. Ainsi, l'externalisation doit d'être assumée entièrement par les parents. L'État intervient de façon indirecte, par l'octroi de subsides aux parents avec enfants à charge ; son intervention directe se limite à des situations ponctuelles de précarité extrême et ne passe pas par l'organisation ou la création de milieux d'accueil, ce qui constitue le champ de compétences de l'initiative privée. Le deuxième modèle, quant à lui, se caractérise par un maximum de responsabilité publique et dès lors par une conception complètement différente de l'enfance et de son accueil : l'état leurs reconnaît une importance collective, intervenant donc de façon directe pour les prendre en charge. Dans cette optique, des dispositions légales sont définies pour protéger les intérêts des enfants et de leurs parents, des moyens financiers sont canalisés dans le secteur des milieux d'accueil pour l'enfance et un soutien est accordé aux parents, par le biais de subventions d'ordre divers.

L'état des lieux que nous nous sommes proposés de faire, montre une Wallonie relativement homogène du point de vue du système d'accueil de la petite enfance. Au fait, d'une façon générale nous y repérons la prééminence du modèle d'un maximum de responsabilités publiques, car le nombre de places dans le secteur public tend à être plus élevé que celui du secteur privé, ce qui d'ailleurs est le plus en accord avec la tendance que connaît la Wallonie en termes de transformations des structures familiales et d'activité féminine. Néanmoins, lors

d'un regard plus minutieux, il ressort qu'un tel modèle se voit sérieusement concurrencé dans certains cantons et même supplanté par celui d'un maximum de responsabilité privée – c'est le cas de Virton –, avec tous les effets que cela engendre pour la demande la moins solvable. En imaginant un continuum qui rendrait compte des nuances que revêt un système d'accueil apparemment homogène, nous retrouvons Virton à un extrême, exemple du modèle d'un maximum de responsabilité privée, Mouscron – un exemple parmi d'autres – à l'autre extrême, illustrant le modèle d'un maximum de responsabilité publique, et Philippeville, comme point intermédiaire, pouvant évoluer dans un sens ou dans l'autre ou se rapporter durablement à un modèle mixte.

Par rapport à Virton, deux réflexions s'imposent. De prime abord, le taux de couverture globale (20,3%) exprime, en réalité, le taux de couverture inhérent au secteur privé, puisque les milieux d'accueil subventionnés y sont très peu nombreux. Il semble clair que la surreprésentation de couples et de pères seuls dans cet arrondissement, s'harmonise avec un système d'accueil à caractère privé, tenant compte de leur situation aisée. Par conséquent, il est vraisemblable qu'ils participent à l'inflation du secteur d'accueil pour la petite enfance, sans que des alternatives existent pour les ménages qui ne peuvent pas se permettre des modes d'accueil externe dont le prix n'est fixé nulle part, dépendant du prestataire. Cela nous conduit à une deuxième réflexion qui, portant notamment sur la nature de l'accueil, repose sur l'hypothèse qu'un modèle pareil puisse être à l'origine de modes d'accueil élitistes, tout à fait contraires au principe de l'accès égalitaire de tous les enfants à un mode d'accueil externe. Virton est un cas isolé, certes, et les dynamiques qui y sont présentes sont tellement contrastantes par rapport à l'ensemble de la Wallonie qu'elles méritent d'être pointées.

w) Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

Dans le secteur public, la répartition des milieux d'accueil est, elle aussi, asymétrique. D'une part, nous constatons que l'évolution des différents milieux est loin d'être la même. Les préguardiennats sont rares ; les MCAE, récemment créées, sont très peu nombreuses ; les crèches sont très répandues, mais pas autant que ne le sont les services de gardiennes encadrées, dont le taux de couverture est plus du double de celui des crèches (ONE, 2000). À titre indicatif, ces proportions sont totalement différentes à Bruxelles, où les crèches sont prédominantes, suivies des préguardiennats et, dans une moindre mesure, des gardiennes encadrées.

Les deux premières structures citées, qui peuvent être considérées comme «semi-familiales», car leur nombre de places est inférieur à celui des crèches publiques (voir tableau 3.3.1), et qui sont probablement plus aptes à répondre à un plus grand nombre de besoins, en raison de leur caractère hybride, sont néanmoins les moins répandues en Wallonie. En ce qui concerne les MCAE⁸⁷, en particulier, bien qu'elles furent créées pour répondre aux besoins des populations des milieux urbains, leur présence se concentre visiblement à Virton (ONE, 2000). Par conséquent, parler de secteur public correspond, en termes réels, à parler de deux grands types d'accueil : les gardiennes encadrées (accueil d'enfants chez elles) et les crèches (appelées les crèches collectives, en France). Soulignons également que si les services de gardiennes encadrées sont très présents partout, seul Virton fait exception (nul service de gardiennes encadrées n'existe), les crèches, quant à elles, se concentrent de façon très marquée dans toute la moitié nord de la Wallonie (ONE, 2000).

⁸⁷ Pour rappel, ce sont des Maisons communales d'accueil de l'enfance.

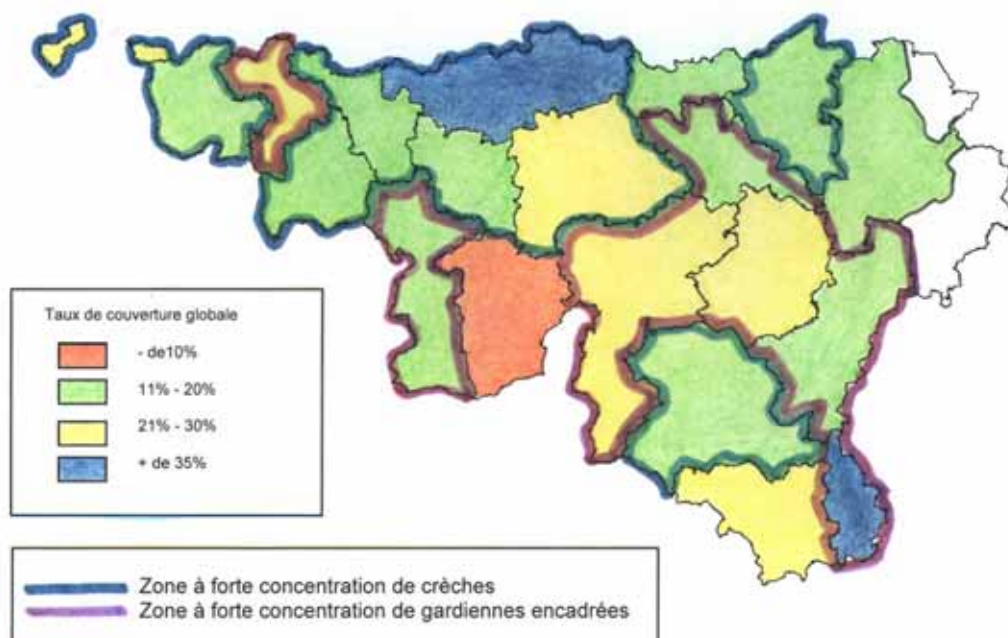
Tableau 2.4.22 Les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

Type	Âge des enfants	Capacité théorique	Participation financière de parents	Ouverture minimale	Pouvoir organisateur	Personnel minimum requis	Subvention ONE
En collectivité							
<u>Crèche</u>	0-3 ans	18-48 places	En proportion aux revenus du ménage (entre 1,74 et 17,35 euros par jour) ; Déductibilité fiscale	10 h par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an)	Pouvoir public (commune, CPAS, ...) ou ASBL	1 puéricultrice par tranche de 7 places ; 1 infirmière par tranche de 48 places ; 1/2 infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 48 places	Frais de personnel minimum requis
<u>Prégardienne</u>	18 mois-3ans	18-48 places	En proportion aux revenus du ménage (entre 1,74 et 17,35 euros par jour) ; Déductibilité fiscale	10 h par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an)	Pouvoir public (commune, CPAS, ...) ou ASBL	1 puéricultrice par tranche de 9 places ; 1 infirmière par tranche de 48 places ; 1/2 infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 48 places	Frais de personnel minimum requis
<u>Maison communale d'accueil de l'enfance</u>	0-6 ans	18-24 places (subvention limitée à 12 places)	En proportion aux revenus du ménage (entre 1,74 et 17,35 euros par jour) Déductibilité fiscale	10 h par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an)	Pouvoir public (commune, CPAS, ...) ou ASBL ayant une convention avec la commune	2,5 puéricultrices par tranches de 12 enfants ; 1/4 infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 12 enfants	Frais de personnel pour 1/4 infirmière (ou assistante sociale) ; 1,71 euros par jour et par enfant pour frais de fonctionnement ; Différence entre 17,35 euros par jour et la participation financière versée par les parents.
À domicile							
<u>Gardiennes encadrées</u> soit par un service autonome, soit par une crèche ou une MCAE	0-3 ans	1-3 places	En proportion aux revenus du ménage (entre 1,74 et 17,35 euros par jour) Déductibilité fiscale	10 h par jour, 5 jours par semaine, 220 jours par an)	Pouvoir public (commune, CPAS, ...) ou ASBL	1 infirmière (ou assistante) sociale par tranche de 20 gardiennes	Frais de personnel uniquement pour 1 infirmière (ou assistante sociale) par tranche de 20 gardiennes ; 0,87 cent/jour/enf pour frais administratifs ; Différence entre 13,04 eur/jour et la participation financière versée par les parents ; 52,21 euros/mois pour déplacements de l'infirmière (ou assistante) sociale (100%)

Source : ONE.

A partir de la spatialisation des deux principaux modes d'accueil publics, l'un collectif, l'autre à domicile, c'est l'image d'une Wallonie fortement jalonnée par ce dernier qui nous est rendue. L'accueil en collectivité, plutôt ancré dans une logique de socialisation et d'encadrement des enfants par des spécialistes, s'est concentré tout au long de la frontière linguistique avec la région flamande, devenant moins présent du Nord vers le Sud. Cette répartition est sans doute liée, d'un côté, à l'héritage de valeurs et représentations traditionnelles qui persistent toujours, de nos jours, dans le sud du territoire wallon, freinant l'extension de ce genre de structures d'accueil. D'un autre côté, elle se doit vraisemblablement au passé industriel du Nord wallon et à l'influence exercée à partir du bassin urbain autour de Bruxelles-Capitale, en termes de référents symboliques et de modes de vie, ceux-ci étant typiquement urbains. L'accueil en collectivité est lié à une attitude d'ouverture vers autrui ; la conception de l'individu et de son identité étant étroitement liée à la notion d'intégration dans (et par) le groupe et par extension, dans la société. Ainsi, ce n'est pas par hasard que nous le retrouvons précisément dans les zones où les modes de vie ont évolué en premier. Comme le signale Anne Flipo (INSEE), les crèches sont le mode d'accueil par excellence du cadre urbain (DREES, 2000).

Figure 2.4.22 – Spatialisation des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE



Source : ONE, 2000

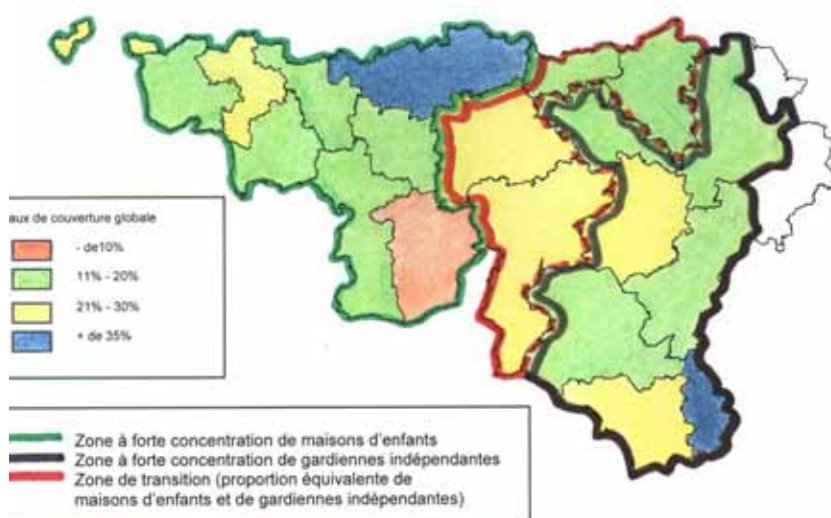
x) Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Tableau 2.4.23 Les milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Type	Âge des enfants	Capacité théorique	Participation financière de parents	Ouverture minimale	Pouvoir organisateur	Personnel minimum requis	Subventions
En collectivité							
<u>Maison d'enfants</u>	0-6 ans	9-24	Variable Déductibilité fiscale	Variable	Pouvoir public (commune, CPAS, ...) ou ASBL	2 adultes (entre 21 et 65 ans) pour 9 enfants ; 1/2 temps par tranche de 3 enfants	Aucune
À domicile							
<u>Gardiennne indépendante</u>	0-6 ans	1-3 places	Variable Déductibilité fiscale	Variable	Personne privée	1 adulte (entre 21 et 65 ans)	Aucune

Source : ONE.

En ce qui concerne le secteur privé, la distribution des milieux d'accueil pour la petite enfance, selon qu'ils soient collectifs ou à domicile, se distribuent aussi de manière polarisée, à l'instar de ce que nous avons vu pour le secteur public. En effet, dans le secteur privé, il est possible de découper de la Wallonie verticalement, la moitié ouest révélant une forte concentration d'équipements collectifs (les maisons d'enfants), qui diminue au fur et à mesure que nous nous dirigeons vers l'Est. La moitié orientale se caractérise, à son tour, au cœur des Ardennes, par un groupe d'arrondissements (Marche-en-Famenne, Bastogne et Neufchâteau) où ce secteur se limite pratiquement aux gardiennes indépendantes (ONE, 2000). De nouveau, il est intéressant de constater, qu'à Bruxelles, les maisons d'enfants sont en proportion largement supérieure aux gardiennes indépendantes, celles-ci constituant un mode d'accueil qui s'ancre, pour l'essentiel, dans la valeur de la famille comme référent principal dans la socialisation de l'enfant, ainsi que dans la survalorisation du cadre familial dont l'épicentre est étroitement lié à la maternité et à l'image de la mère, par le biais de la gardienne. Les gardiennes indépendantes sont effectivement très nombreuses dans les arrondissements du sud des Ardennes où nous avons identifié la plus grande part de couples ayant des enfants de moins de 3 ans (schéma 1 et 3).

Figure 2.4.23– Spatialisation des milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Source : ONE, 2000

Bref, lorsque nous analysons la répartition qualitative des divers milieux d'accueil du secteur institutionnel, soit public soit privé, la conclusion à laquelle nous parvenons est qu'effectivement il s'agit d'une répartition hétérogène, comme nous l'avons constaté aussi en termes quantitatifs lors d'une analyse approfondie des taux de couverture dans ces deux secteurs. La seule différence, remarquons-le, est qu'en termes qualitatifs la spatialisation des modes d'accueil institutionnels est à la fois polarisée, fonction de l'asymétrie des modes de vie, des structures familiales, du cadre économique qui caractérise le territoire wallon et présentant de différences marquantes entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Ouest et l'Est.

y) Tous les autres modes d'accueil possibles

Comme nous l'avons vu, le nombre de places en milieux d'accueil externes est insuffisant et leur répartition est asymétrique sur le territoire wallon, obligeant les parents de près de 80% des jeunes enfants d'avoir recours à des alternatives. Celles-ci sont multiples et vont de la combinaison de plusieurs modes d'accueil, plus ou moins satisfaisants, plus ou moins réguliers, jusqu'au souhait manifeste de modes d'accueil novateurs (OCDE, 2000). Une alternative possible est la garde des enfants par les parents, soit au moyen d'horaires décalés, ou bien au sacrifice de l'activité professionnelle de la femme, pour ceux qui se retrouvent en couple ; soit au moyen de transferts versés par l'Etat, permettant aux parents seuls de ne pas travailler. Si la première situation nous semble probable, avec des répercussions négatives, bien entendu, sur la stabilité des trajectoires professionnelles des parents, la dernière, par contre, nous apparaît comme théorique, d'autant plus que l'on sait que l'aide publique ne permet pas de subvenir, à elle seule, à l'ensemble des besoins des ménages.

D'autres solutions passent par le recours à des modes d'accueil que nous qualifions d'occasionnels, comme ceux qui s'inscrivent dans le secteur informel (censés être déclarés, rappelons-le), liés à des réseaux de sociabilité familiale⁸⁸, amicale ou de voisinage ; ou ceux qui par définition sont des modes d'accueil ponctuel, c'est-à-dire les haltes-garderies⁸⁹. S'il est vraisemblable que les parents adoptent différentes combinaisons entre ces modes alternatifs, il est clair que ce n'est pas cela qui leur convient le mieux. Ainsi l'indiquent les listes d'attentes créées par l'ONE et par plusieurs crèches publiques (ONE, 2000), au moyen desquelles il est possible de réserver une place pour son enfant. Nous soutenons l'hypothèse que, pouvant choisir, les parents préféreraient vraisemblablement un seul mode d'accueil qui encadrerait de façon régulière leur enfant. Sous un autre angle, cette combinaison multiple est en résonance avec les modes de vie caractéristiques d'une société post-fordiste, liés à la notion de ville «éclatée», à l'utilisation du temps et de l'espace elle aussi «éclatée» par les individus, certes. Mais en même temps, compte tenu de l'importance croissante que revêt l'encadrement éducatif et psychopédagogique de l'enfant, ou ne fût-ce que l'importance de sa socialisation ancrée dans un cadre familial, qui en principe se veut stable, nous pensons qu'un changement peut vraisemblablement se produire, venant nuancer la nature «éclatée» de ces modes de vies. Autrement, le cas échéant, c'est bien d'une socialisation elle aussi, «éclatée», dont il s'agit (Van Haecht, 1998, p. 104).

⁸⁸ En règle générale, le recours à la famille, notamment aux grands-parents, se fait désormais de plus en plus rarement. Des études menées en France (Bloch, Buisson, 1998 ; DREES, 2000) montrent qu'il représente plutôt un recours en cas d'urgence, faute d'un autre mode d'accueil comme la crèche ou la gardienne, par exemple. Etant sous-jacente à cette nouvelle configuration des préférences des parents, la notion que l'éducation des jeunes enfants n'est pas de la responsabilité des grands-parents, exprime, d'un côté, le recul que prennent les parents par rapport à leur héritage d'éducation et l'importance qu'ils accordent à une distance vis-à-vis de leurs parents pour ce qui est de l'éducation des enfants ; d'un autre côté, cela exprime la valorisation de l'accueil exercé par des professionnels et investi d'une dimension éducative, au détriment de la simple garde.

⁸⁹ Toutefois, le nombre de places dans les haltes-garderies est également limité. En outre, l'accueil se réduit à un certain nombre d'heures et ces structures sont destinées aux enfants dans une tranche d'âges plus large (0-6 ans).

Quant au secteur non-officiel, dit «au noir», il ne fait pas de doute que les modes d'accueil non-déclarés y soient répandus, voire très répandus (Eme, Gardin, Laville, 1996). Cependant, une double difficulté se dessine à leur égard : d'une part, il est pratiquement impossible d'estimer leur nombre et leur nature ; d'autre part, la difficulté consiste à distinguer parmi eux, ceux qui relèvent d'un service solidaire, donc non rémunéré, de ceux qui sont payés, fonctionnant donc dans le secteur de l'économie souterraine. Cette dernière situation constitue, à notre sens, une source de préoccupations accrues, en partant de l'hypothèse que ces modes d'accueil n'offrent pas nécessairement un encadrement de qualité aux enfants.

Dans une autre mouvance, une partie de la demande en modes d'accueil pour la petite enfance s'oriente vers des solutions à la fois flexibles et novatrices, allant au-delà des modes classiques. En effet, certains parents plaident pour des structures qui les impliquent de façon directe dans l'encadrement éducatif extra-familial des enfants, ce qui évoque visiblement le modèle des crèches parentales répandues en France, ainsi que de certaines coopératives sociales italiennes ou des initiatives parents-enfants qui ont vu le jour en Allemagne (Eme, Gardin, Laville, 1996). Toutes les trois sont des structures mixtes, dans le sens où leur accès est payé, leur personnel comptant un grand nombre de bénévoles.

Ce type d'accueil résulte de regroupements spontanés ou formels de parents (constitution d'a.s.b.l., agrément par un organe public ou adhésion à une association de bienfaisance) et ses objectifs consistent à : répondre aux besoins non satisfaits par les pouvoirs publics, en matière d'accueil des jeunes enfants ; organiser des milieux d'accueil où parents et professionnels définissent ensemble le suivi psychopédagogique des enfants ; assurer des horaires flexibles à travers des permanences volantes des parents ; déplacer les référents de la socialisation des enfants vers la notion plurielle de «famille»⁹⁰ ; favoriser la sociabilité inter-familiale et le lien social dans le quartier. A ce titre, notons que les crèches parentales correspondent à une redéfinition de la notion d'accueil des enfants, axée sur l'effondrement des limites séparant la sphère publique de la sphère privée : famille et milieu d'accueil forment un seul univers ; d'où l'image du mode d'accueil en tant que «lieu de vie» (idem). Ceci dit, d'après toutes les données auxquelles nous avons accédé, nulle crèche parentale n'est déjà implantée en Région wallonne ni en Belgique. Il en va de même des crèches dans les entreprises, dont le principe, radicalement différent de celui des crèches parentales, laisse entrevoir de grandes résistances en Wallonie, dont l'héritage est essentiellement traditionnel ; tout particulièrement dans les zones où persistent des traits ruraux.

⁹⁰ C'est l'image du ménage à un seul noyau familial qui se voit donc élargie. Pourtant, puisque chaque parent a son héritage culturel et social, c'est-à-dire des conceptions de la famille et de l'éducation des enfants pouvant différer les uns des autres, un tel élargissement peut s'avérer autant destructeur qu'il est enrichissant à la base.

2.4.3.4 EXTERNALISATION DE LA GARDE DES ENFANTS

a) De la notion de garde à celle d'accueil

Nous constatons, de nos jours, un déplacement visible des représentations liées à l'externalisation de la garde des enfants, d'une notion de garde vers celle d'accueil qui est fortement jalonnée par des référents éducatifs et rattachée à la notion d'éveil de l'enfant, et exercée par des spécialistes de la petite enfance. Ce glissement est notoire à la fois au niveau de la demande et de l'offre, mais il reste difficile de dire quelle partie influe le plus sur l'autre. D'une manière générale, dans les textes scientifiques, la garde des enfants désigne non seulement la simple délégation de leur prise en charge, donc la pure garde, mais aussi plus que cela, puisqu'il y a un encadrement éducatif et psychopédagogique, c'est-à-dire, tout ce qui effectivement constitue l'accueil des enfants. Cette distinction terminologique nous semble être bien plus qu'une subtilité linguistique. Elle se justifie dans la mesure où les deux termes désignent respectivement deux orientations distinctes en termes de stratégies éducatives des jeunes enfants, deux conceptions spécifiques de l'externalisation de leur prise en charge. Pour cette raison, nous préférons parler plutôt d'accueil que de garde par rapport aux équipements ou services qui supposent un projet pédagogique et des personnels spécialisés.

La qualification de la personne qui prend en charge l'enfant en dehors de son milieu familial est de plus en plus au cœur des exigences, tant des parents, que des pouvoirs organisateurs du service. Les parents préfèrent laisser les enfants en bas âge dans un milieu externe où des «spécialistes de la petite enfance» assument en partie la tâche de leur socialisation (Bonnet, Bernard, 1998) et de leur développement. Ce n'est plus uniquement l'aspect sanitaire qui leur importe, mais également l'aspect éducatif. Dans cette préférence il y a un clair éloignement par rapport au modèle traditionnel selon lequel la garde des petits enfants se résume à un encadrement par une personne disposant uniquement de bonne volonté ou d'un besoin économique pour ce faire. Le glissement vers la notion d'accueil resurgit à nouveau. Quant aux pouvoirs publics, leur préoccupation de favoriser l'accueil et non pas la pure garde, se traduit, en ce qui concerne les modes subventionnés, par la demande d'un projet éducatif⁹¹ aux prestataires, outre la nécessaire qualification du personnel et les formations continuées destinées aux gardiennes encadrées. À titre d'exemple, une crèche ou une gardienne encadrée, doit respecter des prérequis spécifiques en matière de qualification : dans les crèches nous retrouvons des puéricultrices, des infirmières ou des assistantes sociales; les gardiennes, quant à elles, en plus des formations qui leur sont adressées, sont accompagnées par une infirmière/assistante sociale.

Il existe, ainsi, une correspondance directe entre chacune de ces logiques et les secteurs institutionnels, qu'il s'agisse d'un milieu d'accueil en collectivité ou à domicile. Celle qui est axée sur la notion d'accueil est inhérente au secteur public (subventionné), tandis que l'autre, basée sur la notion de garde, est présente dans le secteur privé. Il en va de même pour le secteur informel, qui fonctionne sur la base de solidarité familiale, amicale ou de voisinage.

⁹¹ Pour reprendre l'expression utilisée dans les textes publiés par l'ONE.

Pour conclure ce point, notons que la valorisation de l'accueil et de la dimension éducative qui lui est intrinsèque, marque un tournant important en termes de stratégies éducatives des ménages : les modes d'accueil sont censés préparer les petits enfants à l'entrée en école maternelle, qui est à son tour une préparation à l'entrée en école primaire, moment où démarre le parcours scolaire des enfants. Dans ce sens, en imaginant un continuum qui serait celui de la trajectoire scolaire des individus, nous retrouvons, d'un côté, l'intégration de du jeune enfant dans un milieu d'accueil, tout comme nous retrouvons de l'autre, les formations au long de la vie. Les deux participent à l'élasticité de cette trajectoire: l'une en l'anticipant, l'autre en la prolongeant. Ceci dit, une telle stratégie n'est pas indépendante de la catégorie socioprofessionnelle des parents, ni de la structure familiale.

b) Deux configurations possibles en fonction du type d'accueil et du type de ménage

En partant de l'hypothèse⁹² que la représentation de l'externalisation de la prise en charge des enfants, vers l'accueil ou vers la garde, est corrélée avec la structure familiale et le volume de capital scolaire et économique des parents, nous esquissons deux configurations possibles.

La première se traduit dans la préférence pour un mode d'accueil public et en collectivité, ayant au centre la dimension éducative de l'accueil des enfants. Elle est vraisemblablement fonction d'une structure familiale stable, dont l'expression est le couple. Notons que, comme l'ont signalé d'autres auteurs, en cette matière «(...) les couples se tournent désormais en premier lieu vers les services publics. (...) Cette préférence actuelle pour le service public tient à une vision socialisée de l'éducation» (Bonnet, Bernard, 1998) sur laquelle convergent, précisons-le, le projet éducatif et l'encadrement psychopédagogique développés dans le secteur public. Pour les couples dont le capital scolaire et économique est élevé, cette préférence relève, donc, d'une conception de l'accueil en milieu externe en tant que «point zéro» du parcours scolaire de l'enfant ; pour ceux qui sont moins pourvus de capital, placer leur enfant dans le secteur public s'avère intéressant, outre l'aspect éducatif, pour des raisons économiques. Dans les deux cas, l'externalisation de l'accueil de l'enfant peut être considérée comme une stratégie éducative.

La deuxième configuration, traduite dans la préférence pour un mode d'accueil public, à domicile, correspond à une structure familiale instable, dont l'expression est le ménage monoparental. Cette préférence est ancrée dans la survalorisation de la dimension familiale et affective. En effet, pour les ménages monoparentaux qui, en règle générale, possèdent moins de capital de toute sorte, l'externalisation de la prise en charge des enfants est vraisemblablement rattachée à la notion de garde, puisque celle-ci suppose un encadrement familial susceptible de compenser d'éventuelles lacunes de nature affective chez l'enfant. De ce point de vue, ce n'est pas tellement le suivi psychopédagogique de l'enfant qui est recherché, mais plutôt des référents familiaux qui restituent, en quelque sorte, la cohérence de ceux qui sont éclatés dans la sphère familiale de l'enfant. La préférence de ces ménages retombe, elle aussi, sur des modes d'accueil publics, mais, à l'opposé des couples, pour de raisons d'ordre financier qui sont évidentes.

Nous avons constaté dans le point 2.4.3.1 (a), qu'en Wallonie, le modèle du ménage en couple est prééminent dans la moitié ouest du territoire, alors que dans l'autre moitié, le tissu familial est fortement marqué par le modèle du « parent seul » – celui-ci représentant plus de la moitié des structures familiales des parents d'enfants de moins de 3 ans. Pour rappel, à Mons leur proportion atteint 44%, à Charleroi 38,7% et à Ath 37,5% (schéma 2), étant d'environ 35% à Tournai, Huy, Liège, Soignies, Thuin, Philippeville (schéma 4). Nous avons vu également dans quelle mesure l'externalisation de la prise en charge des enfants est liée

⁹² Hypothèse théorique qui reste à confirmer, bien évidemment, d'autant plus que nous ne disposons pas des données relatives à la catégorie socio-économique des usagers des plusieurs modes d'accueil de la petite enfance, ni d'un prélèvement des raisons qui les ont conduit à placer leur enfant d'un milieu d'accueil donné.

au double enjeu d'intégration économique et sociale pour les parents en général, tout particulièrement pour les mères seules, du fait qu'elles cumulent plusieurs «handicaps» : manque ou insuffisance de capital scolaire, culturel et économique, aggravé par la monoparentalité et par l'inégalité qui désavantage les femmes, d'une façon générale, sur le marché du travail. Tenant compte de l'ensemble de ces aspects, les configurations ci-dessus, bien qu'hypothétiques, nous semblent fournir d'importantes pistes sur les enjeux qui sont liés, sur le plan symbolique, à l'externalisation de l'accueil des enfants. Nous soutenons que pour comprendre les besoins des différents ménages en cette matière, il s'agit d'un aspect important à prendre en considération.

2.4.3.5 Marge de choix et accessibilité des ménages aux modes d'accueil pour la petite enfance

c) Accessibilité financière : sur la question de l'équité

Introduisons, tout d'abord, le concept d'équité. Par cela, il faut entendre la mesure dans laquelle les ménages qui ont besoin d'un mode accueil pour les petits enfants, parviennent à y accéder réellement. Subséquemment, deux acceptions doivent d'être distinguées : l'équité peut être soit horizontale, c'est-à-dire liée à l'accessibilité géographique (voir point suivant), soit verticale. Celle-ci porte sur l'accessibilité financière des ménages aux différents modes d'accueil et suppose que l'on donne aux ménages les moins pourvus en capital économique plus de facilité à accéder à un milieu d'accueil que les ménages aisés, sans que la qualité du service soit pour autant moindre (Lorant, Petrella, 2000). Parmi les différents types d'accueil pour la petite enfance, ce sont ceux du secteur public (subventionné) qui doivent assurer, par définition, un maximum d'équité verticale. C'est pourquoi, d'ailleurs, le prix de l'accueil en collectivité ou à domicile est fixé sur base du même principe, c'est-à-dire en proportion des revenus des ménages. Ainsi, à titre d'exemple, une mère seule ayant un faible revenu payerait 1,74€ / jour pour l'accueil de son enfant en crèche, tandis qu'un couple dont les deux conjoints travaillent, disposant donc d'un revenu plus élevé, payerait un montant supérieur qui peut aller jusqu'à 17,35€ / jour pour une place dans la même crèche (pour rappel : tableau 2.4.22). En effet, pour l'ensemble de la Région wallonne, le secteur public est prépondérant par rapport au secteur privé, comme nous l'avons vu lors de la spatialisation des différents modes d'accueil wallons (point 2.4.3.3 (b)), ce qui est sans doute un indice positif, en ce qui concerne l'équité verticale. Toutefois, deux remarques s'imposent.

D'un côté, cela n'est pas du tout le cas à Virton, arrondissement où le taux de couverture globale n'est pas très élevé (20,3%) et où le secteur public est sous-représenté (3,7%). Dès lors, cette prise en charge de l'accueil de la petite enfance par le privé pose d'importantes questions non seulement en termes d'équité, mais surtout en termes de qualité du service offert⁹³. En effet, l'équité n'est vraisemblablement pas un objectif premier dans ce secteur, puisque les tarifs sont fixés selon le principe du « marchandage ». A Virton, compte tenu de la surreprésentation de couples et de pères seuls, il est probable que les tarifs, à la base variables, connaissent une inflation et soient donc hors d'atteinte pour la part de la demande peu ou non solvable (11% de mères seules parmi les familles monoparentales)⁹⁴. Waremme, Mons et Philippeville font aussi exception, dans la mesure où le secteur public y est concurrencé par le privé, de manière plus importante que dans la plupart des arrondissements ; le privé y représente entre un tiers et la moitié (pour Philippeville) du total des places disponibles.

⁹³ Aspect déjà abordé dans le point précédent.

⁹⁴ Rappelons que d'une manière générale les couples et les pères seuls connaissent une situation économique plus favorable que ne le connaissent les mères seules.

D'un autre côté, l'extension du secteur public ne garantit pas, en soi, l'équité verticale, comme le démontrent d'autres études (Lorant, Petrella, 2000) en évoquant deux grandes raisons : malgré les dispositifs adaptatifs, la part des revenus consacrée par les ménages aisés à l'accueil des enfants est plus petite que celle qui est consacrée par les ménages moins pourvus financièrement ; par ailleurs, d'autres dispositifs comme la déductibilité fiscale des frais de garde ou les chèques-accueil bénéficient davantage aux ménages aisés, car ce sont eux qui touchent le bénéfice fiscal le plus grand parmi les ménages ayant déclaré des frais de garde pour des enfants de moins de 3 ans⁹⁵ (idem). Ainsi, nous attirons l'attention sur le fait que l'équité verticale est un objectif seulement de la part du secteur public, dont l'intervention est censée être à la fois éducative et sociale. Le secteur privé fonctionne, quant à lui, essentiellement sur base de critères économiques en résonance avec la logique de marché.

d) Accessibilité géographique : sur la question de la proximité

Cet aspect concerne l'équité horizontale des modes d'accueil existants en Région wallonne, compte tenu de leur répartition géographique, notamment ceux du secteur subventionné. Ce type d'équité est la mesure par laquelle les ménages à revenus et mobilité plus faibles parviennent à accéder à un mode d'accueil de qualité et à prix abordable. Cela suppose, dès lors, que l'implantation des différents modes d'accueil, en particulier publics, se fasse à l'échelle locale, soit à proximité de la résidence ou des lieux d'emploi. Nous soutenons, en outre, qu'il est important de satisfaire les besoins des ménages en cette matière à l'échelle de la commune même, de préférence dans l'aire du quartier, parce que l'idée de créer un certain nombre de milieux d'accueil seulement à l'échelle de l'arrondissement pour desservir plusieurs communes, par exemple, nous semble implicitement et doublement inéquitable.

En fait, les milieux d'accueil pour la petite enfance sont des services de la quotidienneté (Juan, 1997) et, en ce sens, doivent se trouver nécessairement à proximité, soit du lieu de résidence soit du lieu de travail. En partant des considérations développées dans d'autres études (Bonnet, Bernard, 1998), nous admettons l'hypothèse que la proximité au logement est la plus en accord avec les besoins des ménages, tout particulièrement ceux dont le capital économique et la capacité de mobilité sont faibles, puisque les modes d'accueil pour la petite enfance, en sa valeur de lien, permet la constitution d'un univers symbolique centrée sur le quartier et de nouvelles formes de sociabilité amicale et de voisinage, pouvant favoriser la vie en communauté et l'intégration sociale de ces ménages.

Pour ce qui est de la répartition des milieux d'accueil publics sur le territoire wallon, nous tenons à souligner qu'elle est loin d'être horizontalement équitable. Au-delà de la pénurie généralisée de places, qui conditionne la satisfaction des besoins de nombreux ménages, dans de nombreuses communes, le choix des ménages est très limité, voire inexistant. Les tableaux ci-dessous expriment bien cette réalité.

⁹⁵ Les auteurs ont mesuré cette répartition inégalitaire du bénéfice fiscal à travers un coefficient, le coefficient de Robin Hood, calculé sur base des statistiques du Ministère des Finances, pour l'année 1998. Ils ont obtenu un RH de 27%, ce qui signifie que 27% du bénéfice fiscal des ménages aisés devrait être redistribué vers les ménages dont la situation économique est plus fragile.

Tableau 2.4.24 Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (tous opérateurs confondus), sur la province du Brabant wallon

Communes	Crèches	Prégardiennats	MCAE	Services de Gardiennes encadrées	Total
Wavre	2	1	2	-	5
La Hulpe	1	-	1	1	3
Rixensart	1	-	2	1	4
Louvain-La-Neuve	8	-	4	-	12
Perwez	1	-	1	-	2
Jodoigne	1	-	-	-	1
Lasne	-	1	4	-	5
Grez-Doiceau	-	-	2	-	2
Nivelles	2	-	1	-	3
Waterloo	1	1	-	1	3
Braine-L'Alleud	4	-	3	-	7
Rebecq	1	-	1	1	3
Mont-St-Guibert	-	-	1	-	1
Braine-Le- Chateau	-	-	1	-	1
Chastre	-	-	1	-	1
Ittre	-	-	1	-	1
Genappe	-	-	1	-	1
Tubize	2	-	1	-	3
Court-St-Etienne	-	-	2	-	2
Villers-la-Ville	-	-	2	-	2
Total	24	3	29		62

Source : ONE, 2001.

Tableau 2.4.25 Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (tous opérateurs confondus), sur la province de Liège

Communes	Crèches	Prégardiennats	MCAE	Service de gardiennes encadrées	Total
Liège	19	1	3	1	24
Jupille-Sur-Meuse	1	-	-	-	1
Grivegnée	1	-	-	-	1
Angleur	2	-	-	-	2
Chenee	1	-	-	-	1
Herstal	1	-	1	-	2
Beaufays	1	-	-	-	1
Embourg	-	-	1	-	1
Seraing	2	-	1	-	3
Ougree	1	-	-	-	1
Rotheux-Rimiere	-	-	1	-	1
Esneux	-	-	1	-	1
Ferrières	-	-	-	1	1
Geer	-	-	1	-	1
Ciplet	1	-	-	-	1
Hannut	-	-	2	-	2
Waremme	1	-	1	-	2
Awans	-	-	1	1	2
Crisnee	-	-	1	-	1
Ivoz-Ramet	-	-	1	-	1
Flemalle	-	-	2	-	2
Saint-Nicolas	1	-	1	-	2
Ans	1	-	-	-	1
Alleur	-	1	-	-	1
Grace-Hollogne	-	-	1	-	1
Huy	1	-	2	-	3
Wanze	-	-	1	-	1
Amay	-	-	1	-	1
Visé	1	-	1	-	2
Beyne-Heusay	-	-	1	1	2
Fleuron	-	1	-	-	1
Soumagne	-	-	1	1	2
Herve	-	-	1	-	1
Blegny	1	-	-	-	1
Saive	1	-	-	-	1
Oupeye	1	-	-	-	1
Eben-Emael	1	-	-	-	1
Bassenge	-	-	1	-	1
Verviers	2	-	2	-	4
Heusy	-	-	1	-	1
Dison	1	-	-	-	1
Spa	1	-	-	-	1
Theux	1	-	-	-	1
Malmedy	1	-	-	-	1
Stavelot	-	-	1	-	1
Total	45	3	32	5	85

Source : ONE, 2001.

Tableau 2.4.26 Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (tous opérateurs confondus), sur la province de Namur

Communes	Crèches	Prégardiennats	MCAE	Services de gardiennes encadrées	Total
Namur	5	-	5	1	11
Saint-Servais	1	-	1	-	2
Gembloux	1	-	-	-	1
Sambreville	-	-	-	1	1
Falisolle	-	-	1	-	1
Velaines	-	-	1	-	1
Tamines	-	-	1	-	1
Rhisnes	-	-	1	-	1
Meux	-	-	1	-	1
Jambes	2	-	1	-	3
Sombreffe	-	-	1	-	1
Florette	-	-	1	-	1
Moustier-sur-Sambre	-	-	1	-	1
Spy	-	-	1	-	1
Andenne	1	-	1	-	2
Nameche	-	-	1	-	1
Eghezee	1	-	1	-	2
Assesse	1	-	-	1	2
Ohey	-	-	1	-	1
Emptine	-	-	1	-	1
Dinant	-	-	1	-	1
Godinne	1	-	-	-	1
Anhee	-	-	1	-	1
Hastiere	-	-	1	-	1
Beauraing	-	-	1	-	1
Rochefort	-	-	1	-	1
Jemelle	-	-	1	-	1
Ciney	-	-	1	1	2
Philippeville	-	-	2	-	2
Mettet	-	-	-	1	1
Walcourt	-	-	1	-	1
Couvin	-	-	1	-	1
Olloy	-	-	1	-	1
Total	13	-	33	5	51

Source : ONE

Tableau 2.4.27 Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE (tous opérateurs confondus), sur la province du Luxembourg

Communes	Crèches	Prégardiennats	MCAE	Service de gardiennes encadrées	Total
Bastogne	1	-	1	-	2
Bovigny	-	-	1	-	1
Vielsalm	-	-	1	-	1
Arlon	3	-	2	2	7
Habay-La-Neuve	1	-	-	-	1
Etalle	-	-	1	-	1
Virton	-	-	2	-	2
Athus	-	-	1	-	1
Libramont-Chevigny	2	-	-	-	2
Florenville	-	-	1	-	1
Bouillon	1	-	-	-	1
Neufchâteau	-	-	1	-	1
Bertrix	1	-	1	-	2
Libin	-	-	1	-	1
Marche-en-Famenne	1	-	2	-	3
Durbuy	-	-	2	-	2
Nassogne	-	-	1	-	1
Tenneville	-	-	-	1	1
La-Roche-en-Ardenne	-	-	1	-	1
Hoton	-	-	1	-	1
Total	10	-	20	3	33

Source : ONE, 2001.

Tableau 2.4.28 Milieux d'accueil subventionnés par l'ONE tous opérateurs confondus), sur la province du Hainaut Source : O.N.E., 2001

Communes	Crèches	Prégardiennats	MCAE	Service de gardiennes encadrées	Total
Charleroi	2	-	-	1	3
Marcinelle	2	-	-	-	2
Couillet	2	-	-	-	2
Marchienne-au-Pont	1	-	-	-	1
Gosselies	2	-	-	-	2
Gilly	1	-	-	-	1
Montignies-sur-Sambre	1	-	-	1	2
Montigny-le-Tilleul	1	-	-	1	2
Anderlues	-	-	1	-	1
Courcelles	-	-	-	1	1
Chatelet	-	-	1	-	1
Chatelineau	-	-	1	-	1
Frasnes-lez-Gosselies	-	-	1	-	1
Wanfercée-Baulet	1	-	-	-	1
Fleurus	-	-	1	-	1
Pont-à-Celles	-	-	-	1	1
Luttre	1	-	-	-	1
Farciennes	-	-	1	-	1
Aiseau-Presles	-	-	-	1	1
Gerpennes	-	-	1	-	1
Chimay	1	-	-	-	1
Rance	-	-	-	1	1
Thuin	-	-	1	1	2
Mons	2	-	1	3	6
Jemappes	1	-	1	-	2
Soignies	1	-	-	1	2
Neufvilles	-	-	1	-	1
Frameries	1	-	1	-	2
La Bouverie	1	-	-	-	1
Braine-le-Comte	1	-	-	1	2
Haine-Saint-Paul	2	-	-	-	2
La Louvière	2	-	2	2	6
Strepv-Bracquegnies	1	-	-	-	1
Houdeng-Goegnies	1	-	-	-	1
Binche	1	-	-	-	1
Chapelle-lez-Herlaimont	1	-	-	1	2
Seneffe	1	-	-	-	1
Ecaussinnes-D'Enghien	-	-	1	-	1
Hornu	1	-	-	-	1
Benissart	-	-	1	-	1
Saint-Ghislain	1	-	-	-	1
Colfontaine	1	-	-	1	2
Dour	-	-	1	-	1
Quaregnon	1	-	-	-	1
Tournai	3	-	-	1	4
Peruwelz	-	-	1	-	1
Mouscron	5	-	-	2	7
Luinge	1	-	-	-	1
Dottignies	1	-	-	-	1
Herseaux	1	-	-	-	1
Estaimpuis	-	-	1	-	1
Comines-Warneton	1	-	-	-	1
Ath	1	-	-	1	2
Silly	-	-	-	1	1
Leuze-en-Hainaut	1	-	-	1	2
Frasnes-lez-Anvaing	-	-	1	-	1
Quevaucamps	-	-	-	1	1
Total	49	-	20	24	93

Le cadre général n'est pas très favorable, ni en termes de nombre de places, ni en termes de marge de choix. Dans le Brabant wallon, 9 communes sur 20 ne disposent que d'un seul type d'accueil public ; pour les provinces du Luxembourg et de Namur, les proportions sont de 17/20 et de 27/33, respectivement. Quant aux communes liégeoises, 37/45 n'offrent qu'un seul type d'accueil public aux usagers. Enfin, dans le Hainaut, où le nombre de ménages monoparentaux, surtout ceux dont le chef de ménage est une femme, atteint le pourcentage le plus élevé par rapport à l'ensemble de la Wallonie, la proportion est de 44/57.

2.4.3.6 Les mesures entamées en matière d'accueil pour la petite enfance

e) Orientations récentes

Nous pointons, de prime abord, la centralisation de l'agrément, du contrôle et de la coordination des différents modes d'accueil. Ce sont des compétences qui incombent à l'ONE depuis les dernières années. Deuxièmement, la définition du code de qualité, définissant un ensemble de critères d'évaluation des milieux d'accueil. Nous y voyons la préoccupation à la fois de combattre la création de modes d'accueil clandestins et d'assurer un accueil de qualité en termes sanitaires et éducatifs. Cependant, pour ce qui est de la qualité liée à l'encadrement éducatif des enfants, force est de constater que l'intervention de l'ONE se circonscrit aux milieux qu'elle subventionne. Autrement dit, si le secteur privé est agréé par l'ONE, offrant donc un accueil digne en termes sanitaires (contrôlé par un service d'inspection), il n'en va pas de même pour ce qui concerne le suivi psychopédagogique des enfants, du fait que les prestataires n'ont pas de compétences spécifiques en matière de la petite enfance. Le code de qualité mériterait d'être développé, allant dans le sens d'un engagement entre les prestataires du secteur privé et l'ONE. Ce serait étendre la dimension éducative à ce secteur. Nous retrouvons, dès lors, une Wallonie scandée entre modes d'accueil publics et modes d'accueil privés ; les uns ancrés dans l'encadrement éducatif des enfants, les autres ancrés sur leur simple garde.

Sous un autre prisme, plusieurs auteurs sont d'accord sur le fait que, en Belgique, il n'existe pas une politique de l'accueil pour la petite enfance, mais plutôt des politiques sociales, familiales ou bien éducatives, dans le cadre desquelles une certaine attention est consacrée à ce domaine (OCDE, 2000 ; Lorant, Petrella, 2000). Cela constitue, sans nul doute, un empêchement majeur à la définition et à la mise en œuvre de dispositifs cohérents, passibles de corriger l'iniquité verticale et horizontale du secteur des milieux d'accueil pour les enfants et petits enfants, aspect abordé en amont. Par conséquent, un premier pas à franchir pour garantir une meilleure adéquation des modes d'accueil disponibles aux besoins des divers ménages, présuppose inéluctablement la concertation d'opérateurs aux différents niveaux de pouvoir.

2.4.6.7 Conclusions

Nous avons montré dans quelle mesure les besoins des ménages sont réels, en matière d'accueil pour la petite enfance. Nous nous sommes centrés sur la question des besoins des ménages, en partant du principe que toute analyse portant sur la création et la localisation d'équipements collectifs comprend inéluctablement une réflexion sur les facteurs et les dynamiques influant sur la demande en ces équipements. Ainsi, si l'objectif majeur est de discuter de la localisation ou bien des répercussions liées, du point de vue de l'aménagement du territoire, à l'implantation d'équipements d'accueil pour la petite enfance dans une certaine zone du plan de secteur, il importe de tenir compte d'autres facteurs dont la spécificité est plutôt symbolique, se rapportant au système de valeurs et de représentations, ainsi qu'aux modes de vie des usagers potentiels de ces équipements. Dans cette optique, nous attirons l'attention sur l'ensemble de constats auxquels nous sommes parvenus :

La spatialisation des structures familiales des parents d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire wallon et celle des modes de vie nous rendent l'image d'une Wallonie scandée, selon quatre schémas : dans l'Ouest, la part des familles monoparentales est prononcée, les mères seules étant en proportion supérieure aux pères seuls ; les modes de vie sont modernes (schéma 2 et 4, Mouscron). Dans l'Est prévaut le modèle du ménage en couple ; dans le Sud des Ardennes, les familles monoparentales sont en proportion inférieure de moitié aux couples, les pères seuls y sont surreprésentés.

L'externalisation de l'accueil des enfants est un enjeu pour les femmes actives, qu'elles soient employées ou chômeuses. D'un côté, elle participe à la stabilité de leur trajectoire professionnelle ; d'un autre côté, elle favorise leur intégration sur le marché du travail et/ou leur formation/qualification professionnelle. Outre cette dimension économique et professionnelle, l'externalisation de l'accueil des enfants permet aux femmes d'accéder à d'autres sphères, comme celle des loisirs, et de se développer personnellement.

Les modes d'accueil institutionnels existant en Wallonie ne répondent qu'à une infime partie de la demande ; le nombre de places disponibles (secteur public et privé confondus) correspond à approximativement 20% des enfants en âge de les fréquenter.

La spatialisation des modes d'accueil institutionnels nous rend l'image d'une Wallonie essentiellement caractérisée par une logique de services : les gardiennes encadrées sont le mode d'accueil le plus répandu ; l'implantation des crèches est un peu marquée dans la moitié nord du territoire wallon. Dans le secteur privé, les modes accueil en collectivité se concentrent dans la moitié ouest du territoire, alors que dans l'Est prédominent les gardiennes indépendantes.

Malgré les dispositions récemment mises en place par le Ministère de la Communauté française, l'évolution des modes d'accueil institutionnels ne s'est pas déroulée en accord avec la solvabilité de la demande : les taux de couverture ont connu une hausse dans les arrondissements déjà les mieux servis en modes d'accueil pour la petite enfance ; Arlon en est un exemple flagrant. Au contraire, à Charleroi, par exemple, les taux de couverture ont régressé, suite à la diminution du nombre de places dans le secteur public. Cela montre que les modes d'accueil existants sont liés à de visibles problèmes d'équité non seulement horizontale, mais aussi verticale.

L'offre et la demande évoluent manifestement vers une conception de l'accueil ancré dans la dimension éducative, dont l'encadrement psychopédagogique de l'enfant est le référent majeur.

La conception de l'accueil valorisé par sa dimension éducative est vraisemblablement celle des ménages en couple et des ménages dont le capital scolaire et économique est plus élevé ; dans cette hypothèse, leur préférence serait dirigée vers les modes d'accueil publics, en collectivité (crèches ; maisons communales d'accueil de l'enfance). Quand cela ne s'avère pas possible, leurs alternatives sont le secteur privé ou éventuellement les modes d'accueil informel.

Une autre conception est celle de la garde, valorisée par la dimension affective et par l'ancrage dans le cadre familial ; elle est vraisemblablement présente parmi les familles monoparentales, dont la préférence serait accordée à un mode d'accueil public, à domicile (la gardienne encadrée). Dans l'impossibilité d'y accéder, d'autres études scientifiques ont démontré que leurs alternatives passent par l'accueil «au noir» et par les modes d'accueil informel.

En outre, il nous paraît pertinent de réfléchir à quelques questions. Notamment, dans quelle mesure les parents sont-ils prêts à se déplacer en-dehors de leur commune ou à faire des trajets de durée supérieure à 30 minutes pour aller déposer leurs petits enfants dans un milieu d'accueil ? Dans quelle mesure peut-on envisager la création de milieux d'accueil dans des endroits stratégiques, comme le long des principaux axes routiers, ce qui faciliterait l'accessibilité géographique des parents ? Serait-ce une solution réellement équitable, du point de vue de la mobilité des différents types de ménages ?

Par rapport à la première question, nous mettons l'accent sur le caractère de proximité intrinsèque des modes d'accueil pour la petite enfance, pour soutenir qu'ils devraient être disponibles à l'échelle du quartier ou de la commune de résidence. Cela se justifierait, notamment, pour favoriser la valeur de lien associé au mode accueil (nous pensons au secteur institutionnel) : tous les ménages devraient bénéficier d'une telle proximité, puisque selon la structure familiale, la capacité de mobilité, le niveau d'intégration sociale, cette proximité favoriserait donc, d'une part, les ménages marginalisés pour lesquels l'intégration sociale et l'identité sont fortement liées à un ancrage territorial ; d'autre part, les ménages stables (et dans une certaine mesure les instables), pour qui une telle proximité faciliterait la gestion de leur budget-temps.

En réponse à la deuxième, à savoir celle de l'opportunité de créer une offre d'accueil à des endroits stratégiques, nous en reconnaissons la faisabilité, certes, mais créer de tels équipements dans ces endroits stratégiques risquerait d'accentuer les problèmes d'équité auxquels se heurtent désormais les ménages qui constituent la demande peu solvable ou insolvable, puisque l'accès à ces modes d'accueil serait fonction de la capacité de mobilité des ménages. Dans un cadre de pénurie de places, où de nombreux ménages – solvables et moins solvables – ne parviennent à accéder à un mode d'accueil subventionné ni privé, envisager l'implantation de milieux d'accueil en dehors de la zone d'habitat, serait, en réalité, créer une alternative de plus pour les ménages solvables, c'est-à-dire ceux qui ont à la base une plus grande capacité de mobilité ; signalons qu'il s'agirait d'une double exclusion des ménages peu solvables, puisque, en règle générale, ils ne possèdent pas de moyen de transport individuel, alors que la voiture est essentielle en ce cas-là. La réponse à la troisième question est implicite.

Sous un autre prisme, ces réponses renvoient à la problématique plus générale de l'habitat durable, dans le cadre duquel les modes d'accueil de la petite enfance traduisent le binôme externalisation-internalisation. Le premier terme, associé à la valeur de lien de l'accueil, conduit à une réflexion de l'habitat durable en termes d'ancrage dans le quartier, sans que cet ancrage symbolique et relationnel empêche pour autant la mobilité des ménages. Le deuxième terme conduit lui aussi à la notion d'habitat durable, mais plutôt par rapport au logement. Notamment au logement de la personne qui garde des enfants. Puisque les gardiennes sont le mode d'accueil le plus répandu, en admettant qu'elles le demeurent, ne faudrait-il repenser la conception de certains types de logement pour une catégorie bien précise de la population, afin d'accroître la faisabilité de ce mode d'accueil ?

En ce qui concerne l'estimation des besoins de modes d'accueil pour la petite enfance, à l'horizon 2015, rappelons que pour la période 1998-2000, la proportion d'enfants en bas âges est restée plutôt stable (113250 enfants en 1998, contre 113143 en 2000), puis s'élevant à 156489 en 2001. Ceci nous conduit, dès lors, à relativiser les perspectives démographiques qui anticipent une baisse de la population en jeune âge pour les années à venir, puisque le nombre de naissances n'a pas diminué comme nous pourrions le croire, au regard de telles perspectives. De toute façon, en admettant que le nombre d'enfants diminue de façon plus prononcée dans les années à venir, il ne nous paraît pas probable que cela puisse corriger, en soi, l'inadéquation de l'offre à la demande en matière d'accueil de la petite enfance, inadéquation estimée à plus de 80% dans 15 arrondissements sur 20. D'un point de vue quantitatif, il est de toute évidence que l'investissement accru, orienté par un principe homogénéisateur, est indispensable dans le secteur public. D'un point de vue

qualitatif, cet investissement devrait se traduire soit dans des modes collectifs ou dans des modes d'accueil à domicile, afin de satisfaire les besoins de tous les ménages.

En d'autres termes, nous voyons deux voies possibles pour ce qui est de l'intervention des pouvoirs publics en ce domaine, dans les années à venir : soit une voie ancrée dans une politique tendancielle, où les mesures entamées ne feront que reproduire le scénario actuel d'inadéquation – une inadéquation multiple – entre l'offre et la demande ; soit une voie ancrée plutôt dans une politique volontariste dont les dispositions auront pour but premier la réponse aux problèmes existants, compte tenu de la spécificité de chaque arrondissement (voire de chaque commune) par rapport à l'ensemble des aspects que nous avons analysés.

2.4.3.8 Recommandations

Il nous paraît d'un intérêt et d'une pertinence majeurs d'envisager une étude empirique qui consisterait à identifier, caractériser et analyser la demande d'accueil de la petite enfance sur base d'éléments spécifiques – recueillis, par exemple, à travers un questionnaire distribué à l'échelle des communes aux usagers et usagers potentiels. Nous attirons l'attention sur le fait que le manque de telles informations constitue une source de problèmes lorsqu'il s'agit d'analyser les besoins de ces modes d'accueil.

Quant à l'évolution vraisemblable de l'offre, la situation idéale serait d'implanter différents modes d'accueil pour la petite enfance en nombre suffisant, dans chaque commune. Par ailleurs, une question interpellante se pose par rapport à un type précis de structures, les MCAE. Ne seront-elles la formule qui mériterait une attention particulière et un investissement accru, du fait qu'elles se situent précisément entre les modes d'accueil collectifs et les modes d'accueil à domicile (de type familial) ?

2.4.4 Modes d'accompagnement de la vieillesse *

Nous partons du constat que les besoins des aînés en matière d'accompagnement ont évolué au cours du temps, en fonction de changements du système de représentations et de valeurs liées à la vieillesse, ainsi que de changements sur le plan politique, social et économique qui ont modifié, d'une manière générale, la condition et le statut des gens âgés. Compte tenu de l'ensemble de ces transformations, notre objectif est de rendre explicites les enjeux sous-jacents aux différents modes d'accompagnement de la vieillesse, en nous penchant sur le cas particulier de la Wallonie, où nous avons constaté une inadéquation flagrante, d'ordres multiples, dans un important segment du secteur d'hébergement collectif, soit celui des maisons de repos. Cela constitue un point en soi. Ensuite, nous allons mener une réflexion sur d'autres équipements et services destinés à accompagner la vieillesse, en discutant de leur adéquation à l'évolution probable de la demande et en montrant pourquoi il faut rompre avec la logique dichotomique de l'accompagnement, en soutenant plutôt la diversification des modes d'accompagnement de la vieillesse.

2.4.4.1 Les besoins sur le plan symbolique

Afin d'analyser les besoins spécifiques qui font l'objet de ce chapitre, il nous paraît de toute importance de les situer, de prime abord, sur le plan symbolique, c'est-à-dire en tenant compte du fait qu'ils sont inéluctablement en rapport avec la construction sociale de la vieillesse et du vieillissement, et dès lors avec la place qui est accordée aux aînés dans la société. Au cours du temps, les transformations qui ont eu lieu à cet égard furent considérables.

* Dominique Istaz (auteur du point 2.4.4.4) et Marisa Liebaut, avec la collaboration de Thomas Dawance pour le point 2.4.4.5.

Brièvement, rappelons que dans le passé, en remontant au XVII^e siècle, la vieillesse était associée à la trilogie «solitude, maladie, misère», nul soutien n'était apporté aux vieux, le vieillissement lui-même était connoté de façon très négative⁹⁶, la question de l'accompagnement des vieux ne se posant même pas (Albou, 1999, p. 84). À partir du XVIII^e siècle, les représentations de la vieillesse se sont déplacées vers le respect des personnes âgées⁹⁷ et peu à peu, dès le XIX^e siècle, cette image s'est instituée et la vieillesse a pris la forme de problème de société ; probablement parce qu'elle devient courante, en conséquence du vieillissement de la population, initié alors (Albou, 1999, p. 99 ; Pochet, 1997, p. 8). Le grand tournant s'opère pendant le XX^e siècle, dans le cadre d'une conjoncture sociale et économique favorable aux vieux⁹⁸, où l'image d'une vieillesse active et dynamique se voit favorisée : surgi alors, dans les années 1960, la notion de troisième âge, désignant une vieillesse valide et indépendante (de moins de 80 ans). Plus tard, dans les années 1980, cette acception est appuyée par la création d'une autre : à l'image du troisième âge, presque rajeuni, s'oppose celle du quatrième âge qui regroupe les aînés très âgés (80 ans et plus), souvent malades et dépendants, faisant penser à une variante contemporaine de la trilogie du XVII^e, mis à part la misère, bien entendu.

Depuis quelques années, c'est la notion de dépendance totale et intrinsèque au quatrième âge qui se voit remise en question. Cette attitude critique les modes d'accompagnement existants, qu'ils soient informels ou institutionnels, soutenant que la prétendue dépendance liée au grand âge, est maintes fois créée et renforcée par ce qui devrait constituer une aide, que se soit au sein de la famille ou d'un établissement (Thévenet, 1989).

Nous tenons à souligner l'importance que revêt cet aspect dans l'évolution des besoins en modes d'accompagnement de la vieillesse. D'une part, cela annonce une extension vraisemblable du troisième âge, donc d'un nombre plus grand de personnes en demande de modes d'accompagnement particulier, plutôt flexibles, puisqu'elles sont autonomes ou partiellement autonomes. Notons, d'ailleurs, que le bien-être des personnes âgées, y compris le niveau de leur santé, tend à s'améliorer en conséquence des progrès dans le champ de la médecine et du fait que de nouvelles pratiques se sont progressivement développées parmi les aînés, en ce qui concerne les visites chez le médecin, ou les pratiques alimentaires, par exemple. D'autre part, nous pouvons en déduire une demande de solutions novatrices pour ce qui est de l'accompagnement spécifique du quatrième âge. À titre indicatif, A. Thévenet prône pour l'accompagnement qui ne se limite uniquement à la pure et simple assistance de l'aîné (avant ou après 80 ans), mais qui l'encourage et lui permette de maintenir ou regagner son autonomie, ou une part de celle-ci. Un autre aspect important à retenir dans cette argumentation est qu'à l'instar du troisième âge, le quatrième âge ne correspond pas, ou pas nécessairement, à l'image du vieillard dont le seul cadre de vie possible est celui de l'établissement collectif ; cet âge ne doit pas se traduire dans un «temps social sans signification», pour reprendre l'expression de M. Gognalons-Caillard (Albou, 1999).

⁹⁶ Notamment, vieillir rimait avec «décrépitude» (Pochet, 1997, p. 6 ; Bourdelais, 1993, p. 19).

⁹⁷ C'est la «naissance du vieillard», pour reprendre l'expression de certains historiens, dont Jean-Pierre Gutton (Albou, 1999, pp. 93-98).

⁹⁸ Par l'institution généralisée des retraites, des pensions et de l'assistance médicale et sociale des personnes âgées, à partir des années 1950/1960, comme ce fut le cas en France (Pochet, 1997).

Cela nous conduit d'emblée à une autre réflexion. Actuellement, il ne nous paraît plus possible de penser l'accompagnement de la vieillesse en termes dichotomiques, que ce soit en opposant permanence à domicile / hébergement en établissement, ou bien placement au sein de la famille / hébergement en établissement. Satisfaire les besoins des gens âgés en ce domaine implique nécessairement de raisonner en termes de synergies entre les divers acteurs et partenaires sociaux, ou pour le dire autrement, en termes de solutions inter-partenariales. Comme soutient A. Thévenet, «deux fausses pistes sont à éviter absolument. La première, c'est un choix définitif entre le recours au maintien à domicile ou le recours à l'établissement ; le second (qui est concomitant) c'est une démarche linéaire, jusqu'aboutiste, qui conduit à choisir d'une manière presque irréversible la famille ou l'établissement. Pour éviter ces deux fausses pistes, il faut trouver des solutions réversibles, c'est-à-dire des alliances, des échanges et non des dilemmes.» (Thévenet, 1989, p. 97). C'est le principe que nous garderons à l'esprit au cours de notre analyse.

Par ailleurs, il est également possible d'approcher les modes d'accompagnement de la vieillesse à travers leur dimension symbolique ; ou mieux, à travers les représentations que les personnes âgées construisent à leur égard. Faute d'informations relatives aux opinions des aînés en Wallonie, nous nous sommes basés sur des études réalisées en France ; elles eurent lieu au cours de différentes années, mais cela n'a pas influé sur les représentations (Thomas, 1996). Le fait de rester chez soi, en dépit d'éventuelles difficultés associées à l'âge, représente le maintien d'un univers de significations qui prennent forme dans plusieurs objets, se traduisant dans les détails de l'agencement intérieur du logement ; au sein d'un tel univers, l'identité se voit préservée dans chaque image ou souvenir évoqué dans l'espace qui est le «chez soi». Le déménagement chez un membre de la famille ou l'hébergement en établissement entraîne, dans la plupart des cas et avec différentes nuances, la rupture avec cet univers de significations. Cela est une raison de plus qui sous-tend l'importance des solutions conciliant les deux pistes citées en amont.

2.4.4.2 L'origine polymorphe des besoins de la vieillesse en modes d'accompagnement

f) *Sur la question des dépendances*

La dépendance de la vieillesse est vraisemblablement devenue une problématique en soi, à partir du moment où s'est développée la gérontologie, science dont l'objet d'étude est la vieillesse. Les textes scientifiques publiés en ce domaine proposent de nombreuses définitions de la dépendance qui pour l'essentiel convergent sur les mêmes aspects. Considérant la centralité de cette notion dans la problématique plus générale des modes d'accompagnement de la vieillesse, nous avons décidé de retenir la définition la plus complète que nous avons pu trouver. D'une part, la dépendance peut être physique, conséquence de problèmes musculaires et d'articulations, affectant donc la motricité ; ou bien fonction de problèmes sensoriels comme la surdité, par exemple, conditionnant ainsi la communication et la compréhension. D'autre part, elle peut être psychique, résultant de problèmes neurologiques ou cérébraux, comme la démence sénile. En allant plus loin dans ce classement, compte tenu, notamment, du géronte – modèle servant à évaluer le degré de dépendance de la personne âgée, utilisé en France, en Belgique, en Italie et au Canada – il est possible d'identifier plusieurs types de dépendance qui découlent, en réalité, de six domaines ou groupes d'activités : mentales, sensorielles, corporelles, locomotrices, sociales, domestiques intérieures ou extérieures (Thévenet, p. 44 ; Albou, p. 159). Sous cet angle, voyons en quoi peuvent consister les différentes formes de dépendance :

- La dépendance mentale résulte du triple manque de cohérence, d'orientation et d'insertion ;
- Celle d'ordre sensoriel est le produit de problèmes de vision, d'audition et au niveau du langage (verbalisation) ;
- La dépendance corporelle comprend de difficultés concernant l'utilisation des toilettes, l'habillement, le type d'alimentation, les besoins physiologiques ;
- La dépendance locomotrice est liée à la difficulté et fréquence de déplacement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile ;
- Celle d'ordre domestique relève de difficultés à se servir d'objets usuels, à cuisiner, à faire le ménage, ou bien des difficultés de communication lato sensu ;
- Enfin, la dépendance sociale est fonction de l'impossibilité de sortir de chez soi pour faire des achats, pour rendre visite à quelqu'un ou pour développer des activités socioculturelles.

Outre ces dépendances, qui sont intrinsèquement liées à l'individu, reste à pointer la dépendance de nature économique qui, à notre sens, surgit potentiellement dès l'installation d'une dépendance physique ou psychique, conduisant à l'entrée en institution, en particulier quand celle-ci est privée et engendre donc de frais d'hébergement élevés qui dépassent dans la plupart des cas les revenus dont disposent les usagers. Pour lors, le montant qui n'est pas couvert par leur pension est généralement subvenu par les descendants, vis-à-vis desquels s'établit ainsi un rapport de dépendance économique. Par extension, il s'agit bien du choix des aînés qui se voit compromis. Cette déconstruction de la dépendance liée au grand âge nous semble fondamentale dans toute analyse, programmation ou reprogrammation des équipements et services destinés à accompagner de façon adéquate la vieillesse.

g) L'effet des structures familiales

Les besoins des personnes âgées en modes d'accompagnement surgissent et évoluent selon le type de leur structure familiale. En effet, nous pouvons distinguer à cet égard, deux grands groupes : d'un côté, les aînés habitant au sein d'un noyau familial et d'un autre côté, ceux qui habitent seuls. Parmi les premiers, figurent les personnes se retrouvant en couple, soit par le mariage soit par la co-habitation⁹⁹, celles qui habitent avec un membre de la famille, dans la plupart des cas chez un descendant, tout particulièrement une fille, mais pouvant être également une sœur, un frère, une nièce ou un neveu. Parmi les seconds, nous retrouvons des célibataires et surtout des veufs, et plus particulièrement des veuves.

Des études réalisées en France (Thomas, 1996) sont arrivées à la conclusion que les aînés qui se retrouvent dans un noyau familial ont une plus faible probabilité de faire recours à des établissements collectifs pour se faire accompagner ou soigner, ceci quand leur état de santé n'exige pas de soins médicaux spécifiques, bien entendu. Cette tendance s'accroît davantage parmi ceux qui vivent en couple ; celui-ci constitue alors le pilier de l'accompagnement et les conjoints s'entraident entre eux, le recours à une aide externe a lieu de façon plus ou moins ponctuelle, fonction du degré de dépendances atteignant chaque membre du couple. D'une manière générale, comme l'indique d'ailleurs la faible présence de couples en établissements collectifs d'hébergement, les couples âgés restent à domicile plus longtemps que les aînés isolés. Ce qui nous conduit à appuyer l'hypothèse que la structure familiale est étroitement liée aux besoins en différents modes d'accompagnement de la vieillesse. Nous voulons démystifier l'idée que vieillesse rime inéluctablement avec placement en établissement, puisqu'il nous semble évident que l'évolution des besoins associés au grand âge s'oriente vers l'accompagnement multiple, impliquant la diversification de l'offre en ce domaine.

Quant aux aînés isolés, ils tendent également à préférer rester chez eux, même quand les difficultés liées à l'âge s'installent. Toutefois, cela est vraisemblablement moins durable que ce qu'il n'est pour les couples, en fonction notamment de facteurs comme la solitude (Albou, 1999 ; Thomas, 1996), le manque de sécurité, les limites même de l'aide informelle ou des aides à domicile qui, par leur nature, ne se traduisent pas dans l'accompagnement de la personne âgée 24 heures sur 24. Par conséquent, au moment d'aller dans un établissement collectif, la question du choix se pose en termes de localisation, de prix, de conditions et de taille de l'établissement. La localisation est en règle générale le critère qui oriente la sélection de l'institution ; comme le montre les études réalisées au point 2.4.4.4, en ce qui concerne le segment des maisons de repos, cette sélection est faite en fonction de la proximité du lieu de résidence de la famille de l'utilisateur (descendants ou autre parenté).

h) La notion de projet de vie

Élément participant à la configuration des besoins des personnes âgées en modes d'accompagnement, le projet de vie¹⁰⁰ est fonction de facteurs comme le capital économique, scolaire, culturel et social de l'aîné et correspond vraisemblablement à trois grandes attitudes. La première est celle de la personne qui cherche à maîtriser son avenir, programmant à l'avance son entrée dans un établissement collectif. Cette attitude, peu

⁹⁹ Situation qui est fréquente un certain temps après le veuvage d'une des personnes, ou bien des deux. À ce moment, l'union a lieu avec comme objectif principal de mettre fin à un stade plus ou moins long de solitude.

¹⁰⁰ Cette notion est en articulation avec la typologie des pratiques de retraite, construite par Anne-Marie Guillemard (Albou, 1999, p. 125), selon laquelle six attitudes sont susceptibles d'être adoptées parmi les aînés à la retraite. L'auteur parle, notamment, de la retraite-retrait (repli sur la sphère privée) ; retraite "troisième âge" (activité, dynamisme) ; retraite-loisirs (recherche de distractions, vacances, voyages) ; retraite-famille (valorisation des rapports intergénérationnels) ; retraite-revendication (engagement dans l'associatif) ; retraite-participation (information par les mass médias).

généralisée, certes, est en résonance avec l'idée d'un repos mérité, ou encore avec un souci de sécurité qui passe par l'immersion dans un cadre où, en principe, la présence de professionnels est permanente. La deuxième, reposant tout de même sur la volonté de maîtrise de l'avenir, passe, à la différence de la précédente, par l'anticipation des combinaisons possibles parmi différents types d'accompagnement. Une troisième attitude est celle de la personne qui pense sa vieillesse en termes de repli dans la sphère privée, envisageant donc de rester chez elle. Une fois les dépendances déclenchées, cette attitude se traduira plutôt par le recours à des aides à domicile et à l'aide informelle.

Tenir compte du projet de vie des personnes âgées en Wallonie, ce qui constitue une étude en soi, nous semble important dans la mesure où cela permettrait de comprendre plus en profondeur comment se modèlent, désormais, les besoins des aînés en matière d'accompagnement et quelle évolution peut s'en suivre. À ce titre, nous soutenons, à l'instar de R. Vercauteren et alii que « la corrélation entre la peur de devenir dépendant avec la progression de l'âge, et le fait de ne pas souhaiter être hébergé chez les enfants, indiquent que nous ne pourrions pas traiter aujourd'hui la question de la dépendance comme elle le fut hier, indépendamment du fait que l'allongement de l'espérance de vie crée une augmentation du nombre de dépendants¹⁰¹. Nous en sommes en effet à un stade où ce sont les futurs handicapés qui refusent pour eux-mêmes ce qu'ils ont accepté pour leurs parents, ce qui traduit la profondeur du changement des rapports sociaux » (Vercauteren, Predazzi, Loriaux, 2001, p.18) sous-jacent à la problématique de l'accompagnement de la vieillesse.

i) Le non-choix de la vieillesse

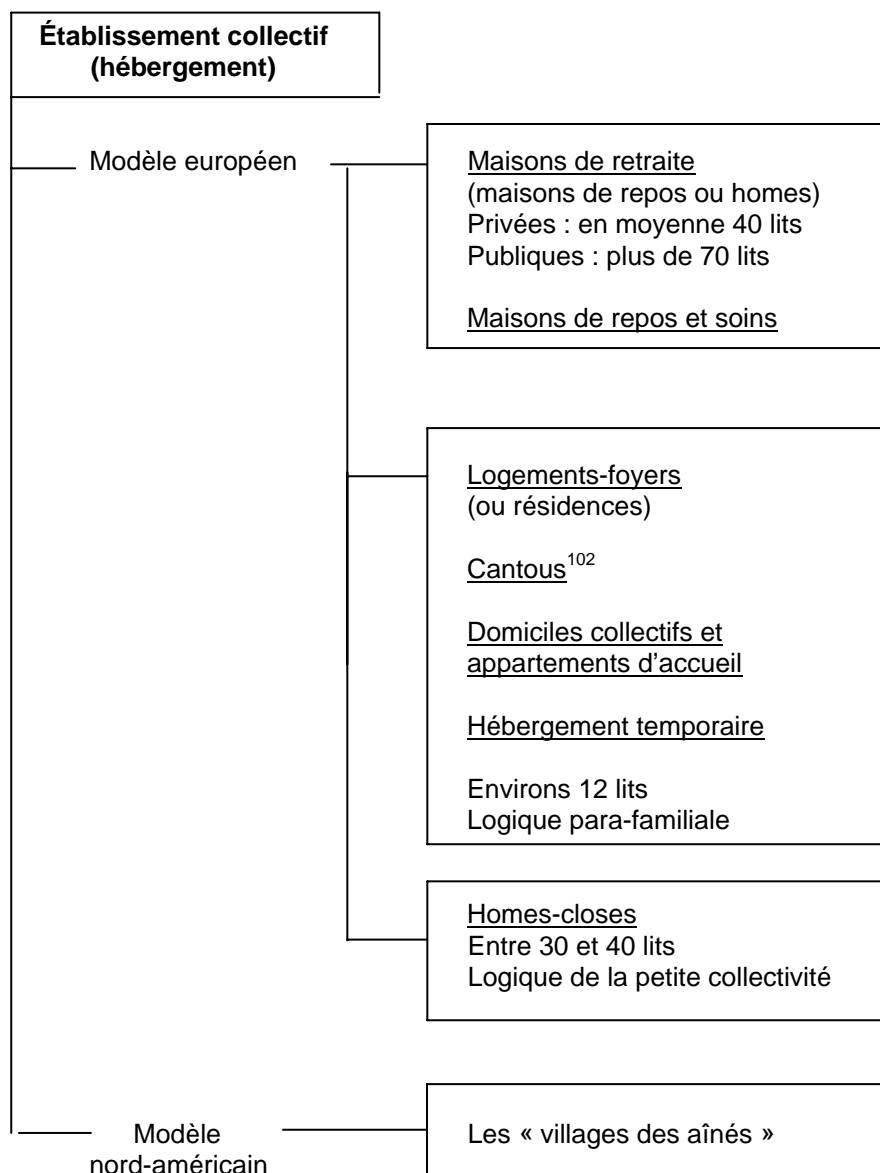
Cet aspect est particulièrement flagrant par rapport à l'entrée des personnes âgées ou très âgées en établissement collectif. L'étude menée par H. Thomas montre bien comment ce pas relève souvent de la décision de la famille et/ou d'un médecin, plutôt que de la personne concernée (Thomas, 1996). Certes, cela peut se justifier dans les cas de perte de facultés mentales, mais, puisque la grande majorité des personnes âgées ne se retrouvent pas dans cette situation – aucune source ne nous l'indique –, il nous paraît clair qu'il ne suffit pas de partir du principe que les personnes âgées hébergées en institution le sont toujours de plein gré et que, si elles avaient la possibilité de choisir, ces personnes ne choisiraient pas le type d'établissement qui leur conviendrait le mieux. Par conséquent, avoir pour objectif d'analyser l'évolution des besoins en modes d'accompagnement de la vieillesse implique, à notre sens, une réflexion sur cette première approche du choix qui lui est laissé. Cela est important, notamment, pour contrarier des tendances allant vers l'investissement massif dans un certain type d'établissement qui peut, en vérité, ne pas être en adéquation avec les souhaits réels des aînés.

¹⁰¹ Cette corrélation doit être relativisée, considérant l'extension vraisemblable du troisième âge dans les années à venir, à laquelle nous avons déjà fait allusion (point 2.4.4.1).

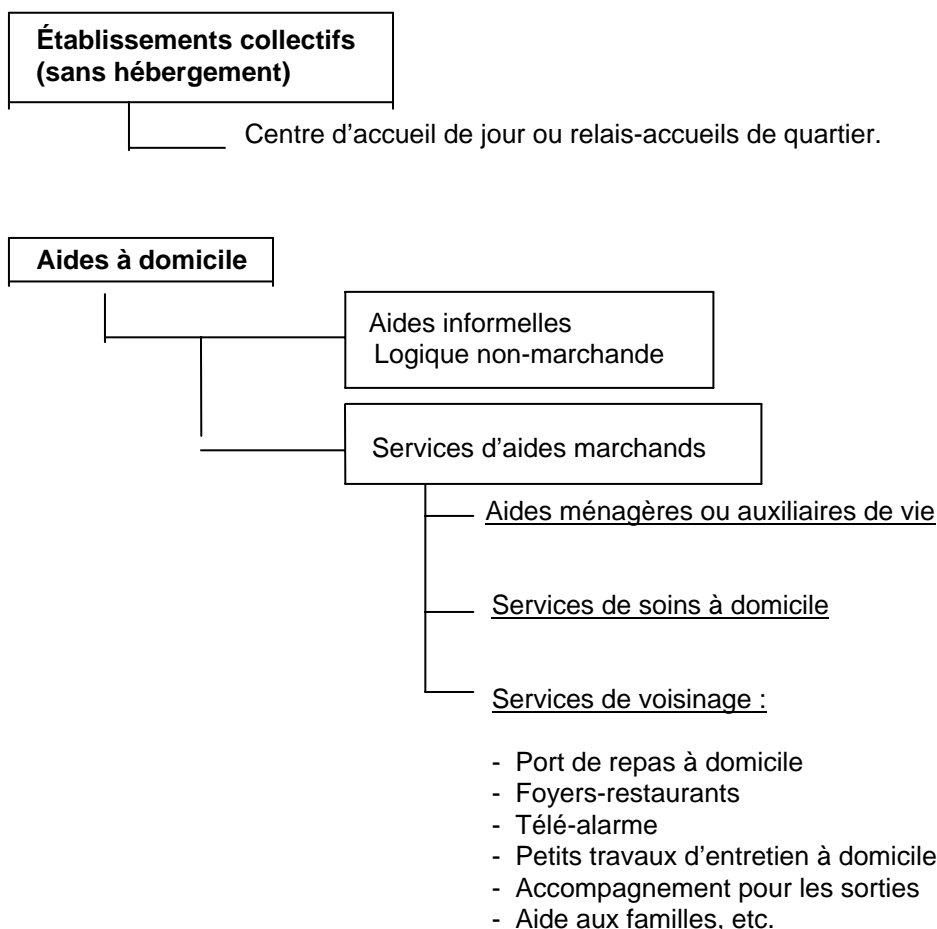
2.4.4.3 Schématisation des modes d'accompagnement de la vieillesse

Le schéma ci-dessous reprend les principaux modes d'accompagnement de la vieillesse, qu'ils soient développés en Belgique, notamment en Wallonie, ou pas. Pour la plupart, ils relèvent du modèle européen, en particulier français, et à titre indicatif, nous présentons aussi un type d'accompagnement relevant du modèle nord-américain, afin d'en souligner les limites. Nous nous sommes basés sur les classements proposés par P. Pochet et A. Thévenet (Pochet, 1997 ; Thévenet, 1989).

Figure 2.4.24 – Modes d'accompagnement de la vieillesse



¹⁰² Centres d'animation naturelle tirée d'occupations utiles.



À propos de ce schéma, deux remarques sont à faire. D'un côté, nous n'y avons pas intégré les structures hospitalières, du fait que les hôpitaux sont de moins en moins des structures d'accompagnement mais plutôt de soin de la vieillesse, comme ce fut démontré dans le point 2.2.5.1 de ce rapport, d'autant plus que la restructuration qui s'opère actuellement dans le secteur hospitalier tend à persister dans l'avenir. D'un autre côté, bien que nous n'ayons pas fait référence aux services de domotique, nous ne négligeons pas pour autant l'intérêt potentiel qu'ils revêtent – dans une variante démocratisée –, surtout dans une logique de complémentarité avec d'autres modes d'aide, d'accompagnement ou de prévention.

L'analyse de ces modes d'accompagnement fait l'objet des points qui suivent. Le point 2.4.4.4 est entièrement consacré aux maisons de retraite ; les autres modes d'accompagnement de la vieillesse sont développés dans le point 2.4.4.5, au cours duquel nous menons une réflexion sur la domotique.

2.4.4.4 Le segment spécifique des maisons de retraite

j) Approche quantitative et territoriale

En ce qui concerne les homes (ou maisons de repos), l'analyse de l'offre et de la demande se base essentiellement sur deux sources : d'une part les statistiques de l'Institut National de Statistique (Statistiques régionales et démographiques, INS) permettant de quantifier l'offre actuelle et d'autre part plusieurs études réalisées par l'IGEAT – ULB et qui n'ont pas fait l'objet d'une publication :

- M. Roelandts, « Etude pour l'implantation optimale d'une maison de repos », GEVERU-ULB, rapport géomarketing, 1^{er} semestre 1987

- JP. Grimmeau, R. Boswell, M. Roelandts, « Etude des besoins en maisons de repos de la Wallonie », GEVERU-ULB, rapport n°1 (décembre 1992), rapport n°2 (juillet 1993) et rapport n°3 (septembre 1993), pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Communauté Française
- JP. Grimmeau, R. Boswell, « Cartographie et étude des besoins en maisons de repos de la Wallonie », GEVERU/ IGEAT-ULB, décembre 1994, pour le Ministère de la Région Wallonne, Services de l'Action sociale et de la Santé

Cette analyse, sous un angle quantitatif, est ensuite complétée d'une analyse plus sociologique.

- L'offre actuelle en maisons de retraite

La Région wallonne définit la maison de repos comme un « établissement destiné à l'hébergement de personnes âgées de 60 ans au moins qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et, s'il y a lieu, de soins infirmiers et paramédicaux » (Décret du 05.06.1997, MB 26.06.1997).

En 1998, les maisons de repos sont au nombre de 871 en Wallonie et présentent une capacité totale de 44.631 lits. Comme le montrent le tableau 2.4.29 ainsi que les figures 2.4.25 et 2.4.26 (cartes), ces maisons de repos sont inégalement réparties sur le territoire wallon. Elles se localisent préférentiellement dans les arrondissements situés au nord et sur le sillon wallon, c'est-à-dire dans les arrondissements les plus peuplés : globalement la répartition spatiale des maisons de repos correspond à celle de la population et, à quelques nuances, à celle de la population âgée. Ainsi, les quatre arrondissements de Liège, Charleroi, Nivelles et Namur, qui regroupent près de la moitié de la population (49%), concentrent aussi à eux seuls la moitié des maisons de retraite (49%) et de la capacité totale (47% des lits).

Tableau 2.4.29 – Les maisons de retraite par arrondissement en 1998 (source : stat. INS)

Arrondissement	nombre de maisons	Part dans le total wallon	capacité des maisons retraites	Part dans le total wallon	Popul. totale (1.1.1999)	65 ans et + (1.1.1999)
Nivelles	84	10%	4.358	10%	10%	9%
Ath	19	2%	1.019	2%	2%	3%
Charleroi	109	13%	5.517	12%	13%	13%
Mons	73	8%	3.510	8%	7%	8%
Mouscron	20	2%	1.768	4%	2%	2%
Soignies	29	3%	2.055	5%	5%	5%
Thuin	42	5%	2.334	5%	4%	4%
Tournai	48	6%	2.820	6%	4%	5%
Huv	34	4%	1.647	4%	3%	3%
Liège	152	17%	7.632	17%	18%	19%
Verviers	56	6%	3.123	7%	8%	8%
Wareme	20	2%	728	2%	2%	2%
Arlon	7	1%	495	1%	2%	1%
Bastogne	11	1%	403	1%	1%	1%
Marche-en-F	13	1%	474	1%	1%	1%
Neufchâteau	18	2%	775	2%	2%	2%
(SUITE) Arrondissement	nombre de maisons	Part dans le total wallon	capacité des maisons retraites	Part dans le total wallon	Popul. totale (1.1.1999)	65 ans et + (1.1.1999)

Virton	9	1%	527	1%	1%	1%
Dinant	29	3%	1.007	2%	3%	3%
Namur	80	9%	3.707	8%	8%	8%
Philippeville	18	2%	732	2%	2%	2%
Wallonie	871	100%	44.631	100%	100%	100%

Les figures 2.4.25 et 2.4.26 présentent la répartition des maisons de retraite par arrondissement en 1998 et en fonction du pouvoir organisateur : public, ASBL ou privé. Elles sont complétées par la figure 2.4.27 dont les données datent de 1994 mais qui a l'avantage de présenter la situation au niveau communal.

Figure 2.4.25 – Nombre de maisons de retraite selon le pouvoir organisateur par arrondissement en 1998 (source : stat. INS)

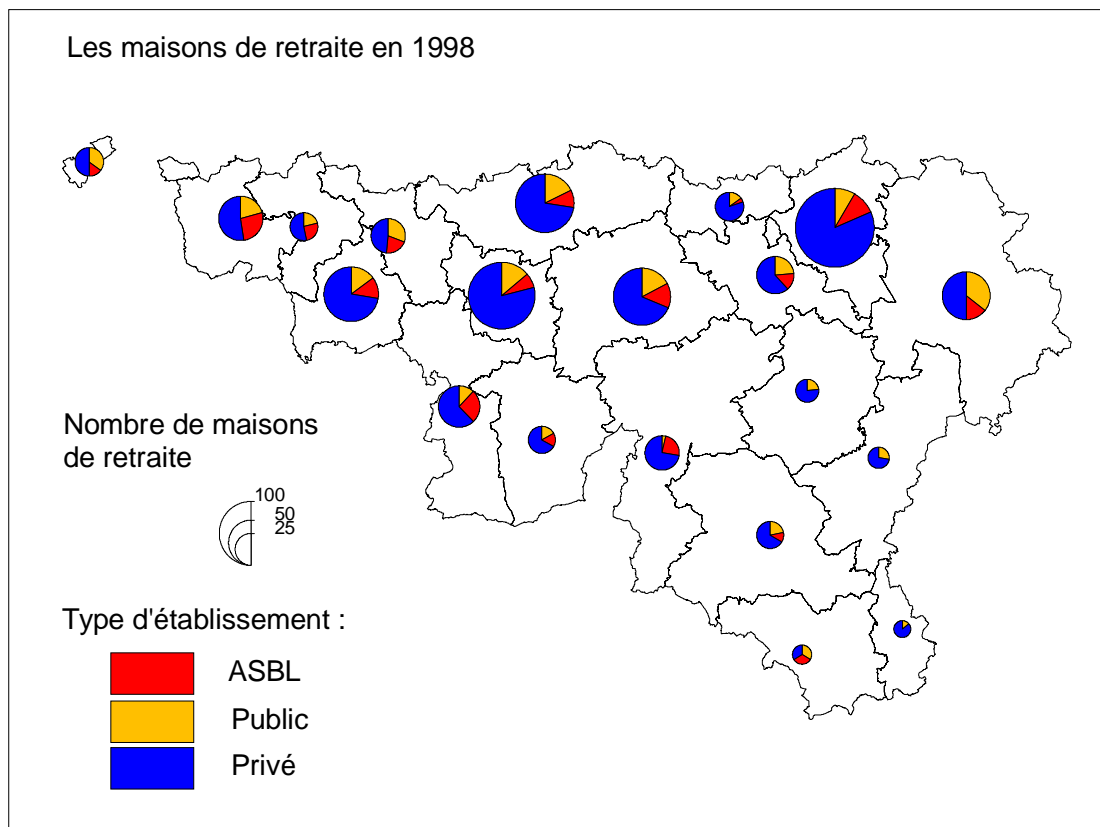
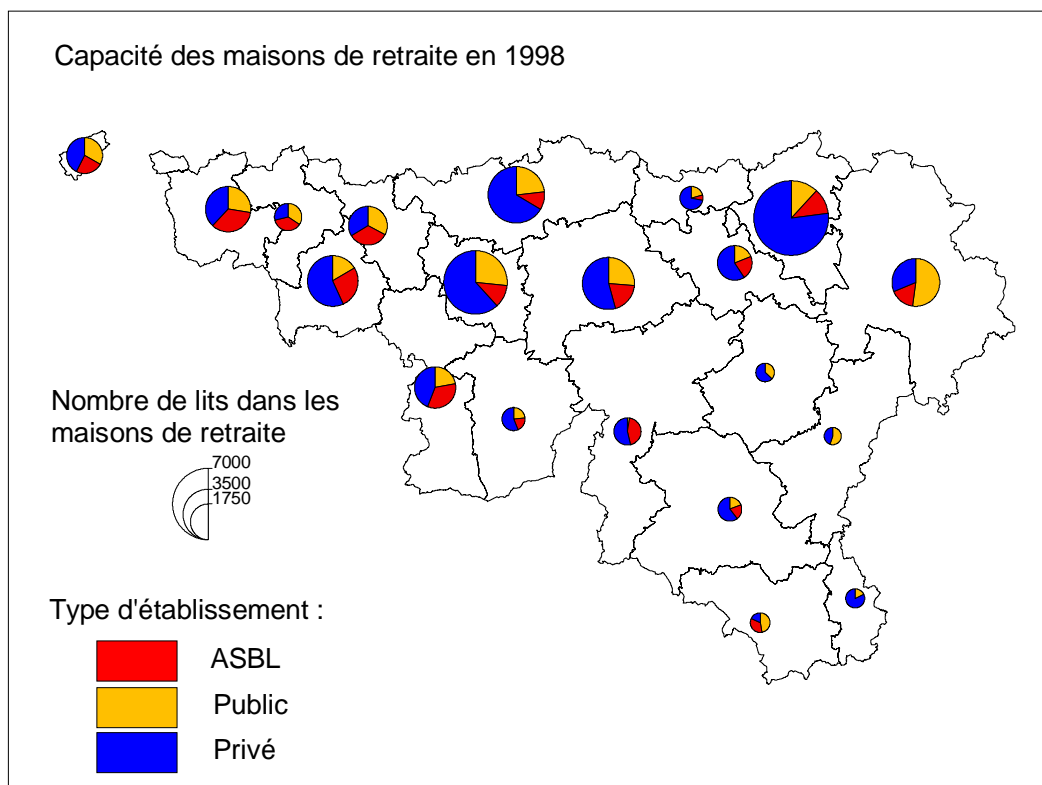


Figure 2.4.26 – Capacité des maisons de retraite selon le pouvoir organisateur par arrondissement en 1998 (source : stat. INS)



Les maisons de repos appartiennent pour l'essentiel au secteur privé : pour l'ensemble de la Wallonie, 601 maisons de retraite sur les 871 sont des établissements privés en 1998, soit 69% du total. Les ASBL et le secteur public se partagent le reste du marché, soit respectivement 14 et 17%. En termes de capacité, la situation est un peu différente dans la mesure où les maisons de repos du secteur privé sont de plus petite taille (voir tableau 2.4.30). Ainsi, pour l'ensemble de la Wallonie, le secteur privé offre 56% des lits, tandis que les ASBL et le secteur public proposent respectivement 19% et 25% des lits. Cette répartition privilégiant le secteur privé, c'est-à-dire un secteur commercial, a évidemment une incidence sur le type de réponse aux besoins de la population : localisation, tarifs,... fonction de la demande solvable et non des besoins réels. Les homes gérés par les ASBL ressortent en principe du secteur non marchand, mais sont dans la réalité très divers (à l'origine il s'agissait souvent de homes gérés par des communautés religieuses) et constituent des cas proches du secteur privé.

Au niveau des arrondissements, la situation est très fluctuante mais le secteur privé gère généralement au moins la moitié des maisons de repos et jusqu'à plus des trois-quarts de celles-ci dans les arrondissements de Marche, Charleroi, Liège, Waremme et Arlon. Dans ce dernier cas, où l'offre est faible, le choix est donc très limité : 6 des 7 maisons de repos appartiennent au privé. En termes de capacité, globalement le secteur privé reste important et encore souvent dominant même si sa part est réduite du fait de la plus petite taille des maisons de repos de ce secteur.

En ce qui concerne le secteur public, c'est-à-dire pour l'essentiel les institutions dépendant des CPAS, il faut noter que les maisons de repos ne sont pas très nombreuses alors qu'elles jouent là un rôle de service à la population : au sud du sillon wallon, il n'y a que 3 homes appartenant au public par arrondissement et à peine 1 home dans ceux de Arlon et de Dinant. Finalement, les arrondissements les mieux équipés sont ceux de Verviers, Virton,

Soignies et Mouscron où ce secteur représente environ un tiers des maisons de repos. En termes de capacité le secteur public assure globalement un quart des lits et près de la moitié dans les arrondissements de Verviers, Virton et Bastogne. La taille des établissements est en effet généralement assez importante : la taille moyenne au niveau wallon est de 73 lits par home contre 41 lits pour le secteur privé, et dans certains arrondissements elle approche les 100 lits (Thuin, Charleroi, Arlon).

Si on compare la situation wallonne à celle des deux autres Régions, il faut remarquer que le secteur public y représente la même proportion qu'à Bruxelles (24%) alors qu'il est bien plus important en Flandre (39% de la capacité totale des maisons de retraite).

Tableau 2.4.30 – Taille moyenne des maisons de retraite selon le pouvoir organisateur en 1998 : nombre de lits / nombre de maisons de retraite (source : stat. INS)

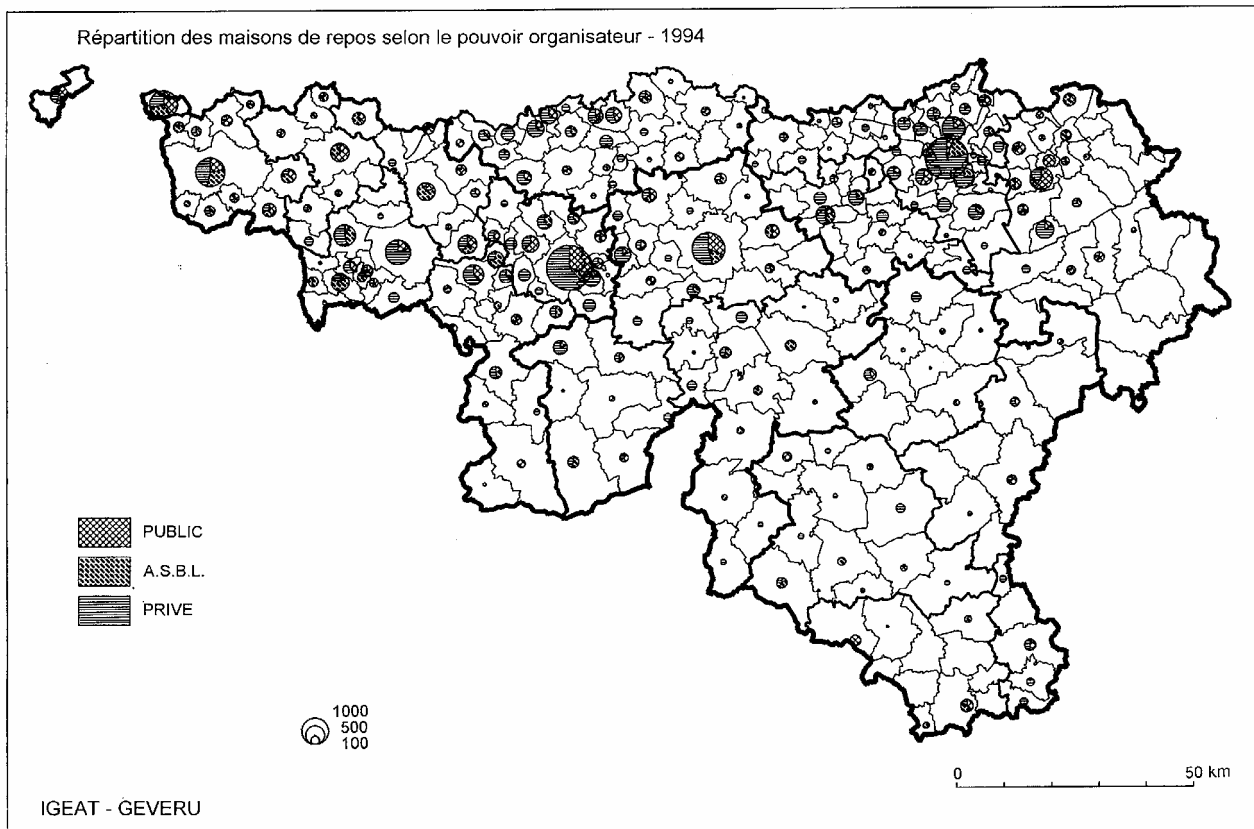
arrondissement	établissement	ASBL	établissement privé	maisons de retraite
Nivelles	68	55	47	52
Ath	88	75	29	54
Charleroi	98	79	40	51
Mons	53	104	38	48
Mouscron	83	143	76	88
Soignies	74	117	49	71
Thuin	103	72	39	56
Tournai	78	75	43	59
Huy	39	71	47	48
Liège	70	57	47	50
Verviers	82	64	35	56
Waremmes	51	56	33	36
Arlon	91	-	67	71
Bastogne	74	-	23	37
Marche-en-F	58	-	30	36
Neufchâteau	37	78	39	43
Virton	83	62	31	59
Dinant	25	63	26	35
Namur	70	65	37	46
Philippeville	57	50	34	41
Wallonie	73	74	41	51

Comme le montre la figure 2.4.27, en 1994 presque toutes les communes ont sur leur territoire une maison de repos : il existait au moins une maison de repos dans 213 communes des 262 communes wallonnes. La situation a cependant évolué depuis lors puisqu'il y avait à cette date 956 maisons de repos contre 871 en 1998, ce qui signifie la disparition de 85 homes en 4 ans (en termes de capacité par contre, celle-ci augmente). Cette rationalisation dans le secteur, dont on reparlera ci-dessous, n'empêche pas une première approche au niveau communal.

Les capacités des maisons de repos se concentrent au nord et sur le sillon wallon et plus particulièrement dans les villes : ainsi les 6 communes de Charleroi, Liège, Namur, Tournai, Mouscron et Mons regroupaient à elles seules plus de 10.000 lits soit environ le quart de la capacité globale de la Wallonie. Dans le Brabant wallon, la partie ouest qui plus directement lié à la périphérisation bruxelloise concentre une capacité plus importante qu'à l'est de l'arrondissement et la part du privé y est importante. Plus généralement, la répartition selon le pouvoir organisateur confirme la prédominance du secteur privé, en particulier à Liège et dans les communes voisines où 80% des maisons de repos sont aux mains du privé.

Le sud du sillon wallon est globalement faiblement équipé et plusieurs communes n'ont aucune maison de repos sur leur territoire. C'est aussi le cas dans les Cantons de l'Est, où l'absence de maisons de repos dans la plupart des communes est flagrante !

Figure 2.4.27 – Répartition des maisons de retraite en 1994 selon le pouvoir organisateur par commune (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1994)



- L'évolution depuis 1980

Les figures 2.4.28 et 2.4.29 présentent l'évolution des maisons de repos depuis 1980. Elles montrent une croissance importante du phénomène qui résulte du vieillissement de la population et de l'éclatement familial, et cela tant en termes de nombre d'établissements qu'en termes de capacité (nombre de lits). Ainsi le nombre de maisons de repos est passé de 460 homes en 1980 à 956 homes en 1994 et d'une capacité de 20.747 lits en 1980 à 40.821 lits en 1994. La croissance continue de 1980 à 1994 s'arrête en 1994 où l'on assiste à une rationalisation importante du secteur : le nombre d'établissements diminue, passant de 956 homes en 1994 à 871 en 1998. Cependant, cela ne se marque pas par une diminution de la capacité qui, au contraire, poursuit sa croissance, passant de 40.821 lits à 44.631 lits, soit plus de 4.000 lits en 4 ans.

Il faut remarquer que la croissance importante depuis 1980 est surtout le fait du secteur privé, tant en nombre d'établissements qu'en nombre de lits : 214 homes en 1980 à 697 en 1994 (plus du triple), pendant que le nombre de lits grimpaient de 5.228 lits à 22.469 lits (c'est-à-dire près de quatre fois plus). Le secteur public quant à lui est resté stable, malgré quelques petites fluctuations au cours du temps, de 149 à 142 homes et une capacité oscillant de 9.750 lits en 1980 à 10.561 lits en 1994, tandis que les ASBL croissent très lentement, passant de 97 à 118 homes et d'une capacité de 5.769 lits à 7.791 lits. Ainsi, en 1980 la répartition entre les trois pouvoirs organisateurs est relativement équilibrée, alors qu'en 1994 au moment de l'apogée des maisons de repos près de 70% des homes sont du secteur privé.

Entre 1994 et 1998, la rationalisation touche principalement le secteur privé : en fait c'est le seul à connaître une décroissance du nombre de ses établissements, mais c'est aussi le secteur le plus important : il y a disparition de près de 100 homes en 4 ans ! Même dans ce secteur, la croissance de la capacité s'est poursuivie. Pendant cette même période, il faut noter que le nombre d'ASBL reste stable pendant que leur capacité croît. Dans ces deux cas, cela signifie une croissance importante de la taille moyenne des maisons de repos comme le montre la figure 2.4.30

La figure 2.4.30 présente l'évolution de la taille moyenne des maisons de repos selon le pouvoir organisateur : on peut y voir le développement de la taille des établissements : 45 lits en moyenne en 1980 à 51 lits en 1998. En 1980, le secteur public constitue le secteur où la taille moyenne des homes est la plus importante, avec 65 lits par établissement contre à peine 24 lits dans le privé. Cela correspond aux caractéristiques de la période : les CPAS, dans un souci de rationalité et de réponse aux nombreuses demandes, ouvrant des établissements plus importants. La croissance de la taille des établissements publics se marque au début des années 80 et tend ensuite à une relative stabilité. Dans le secteur privé par contre, la taille moyenne passe de 24 lits en 1980 à 41 lits et la croissance se marque surtout dans les années 90. Pour les ASBL, il faut noter une croissance plus fluctuante mais aussi le rapide rattrapage des toute dernières années. Ainsi, alors que la volonté politique affichée à la construction de petites unités intégrées dans les quartiers urbains et les centres villageois est mise à mal dans la réalité par un développement de la taille des établissements, ce qui va dans le sens de constructions plus importantes et d'un risque de "ghettoïsation". Une réflexion sur cet élément s'impose d'autant plus que le secteur privé (commercial) est aujourd'hui dominant et que son évolution, en dehors d'une politique d'encadrement bien définie, dépend avant tout du marché et de la rentabilité.

Au niveau des arrondissements, si on regarde l'évolution récente qui est présentée dans le tableau 2.4.31, on peut constater que 1994 est généralement l'année où le nombre de homes est le plus élevé et que presque tous connaissent une décroissance du nombre d'établissements associée à une croissance de la capacité. Seuls les arrondissements de Dinant et de Philippeville voient leur capacité diminuer entre 1994 et 1998 (mais peut-être ponctuellement).

Figure 2.4.28 - Evolution du nombre de maisons de retraite depuis 1980 selon le pouvoir organisateur (source : stat. INS)

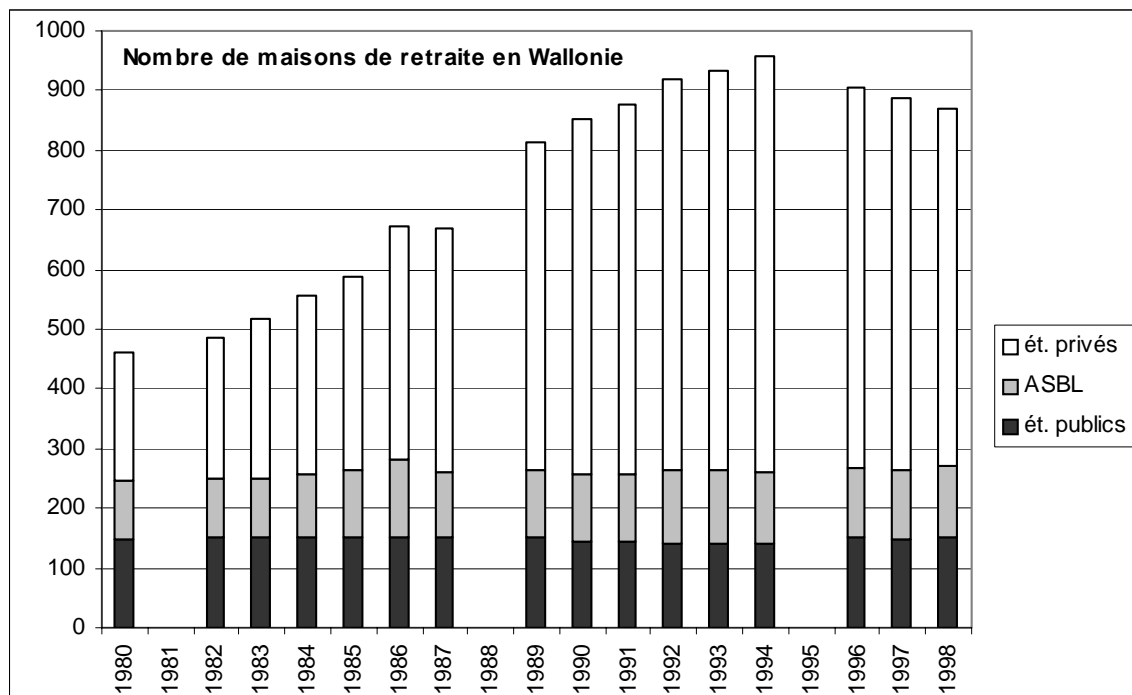


Figure 2.4.29 – Evolution de la capacité des maisons de retraite depuis 1980 selon le pouvoir organisateur (source: stat. INS)

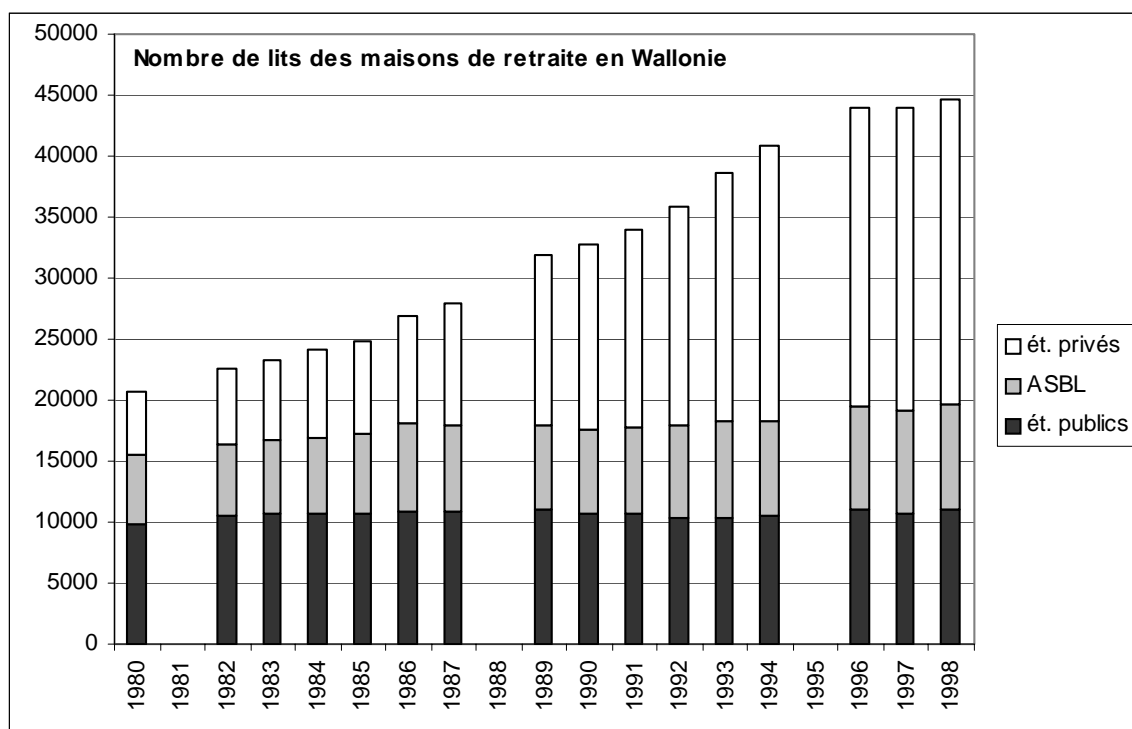


Figure 2.4.30 – Evolution de la taille moyenne des maisons de retraite (source : stat. INS)

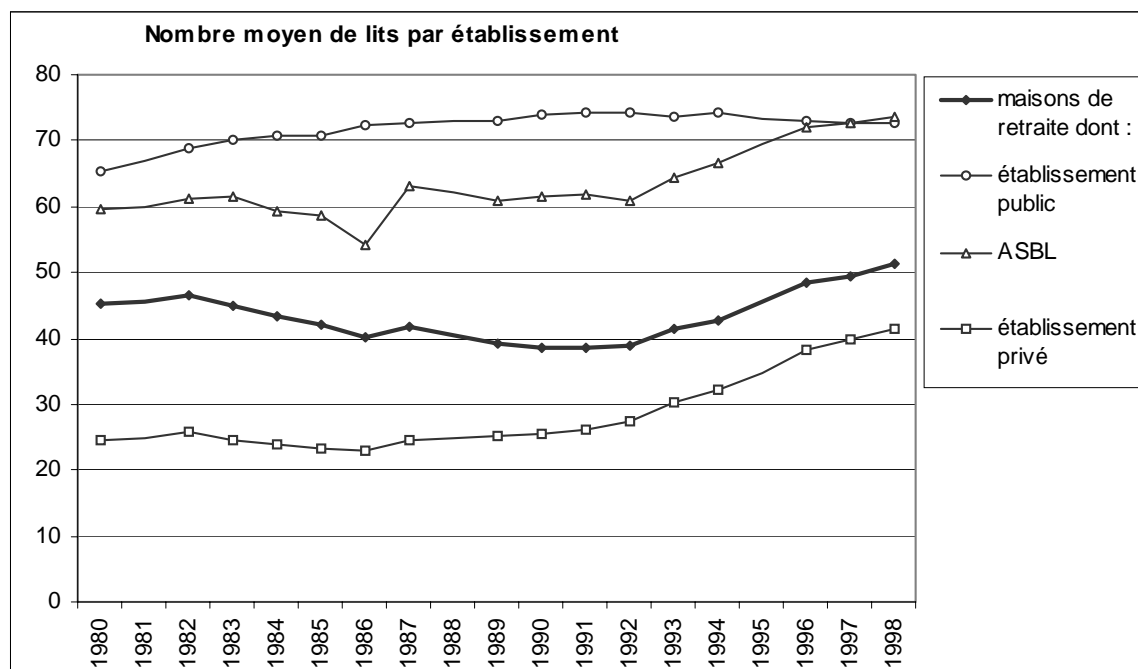


Tableau 2.4.31 – Evolution récente du nombre d'établissements et de leur capacité par arrondissement (source : stat. INS)

arrondissement	1992		1994		1996		1998	
	nbre	nbre lits	nbre	nbre lits	nbre	nbre lits	nbre	nbre lits
Nivelles	83	3057	91	3659	88	4366	84	4358
Ath	17	840	20	969	20	1012	19	1019
Charleroi	122	4589	127	5422	113	5516	109	5517
Mons	66	2392	71	2954	73	3397	73	3510
Mouscron	18	1194	20	1492	22	1790	20	1768
Soignies	29	1462	33	1718	28	1895	29	2055
Thuin	44	1771	47	2138	44	2293	42	2334
Tournai	47	2144	52	2582	47	2597	48	2820
Huy	37	1309	39	1543	38	1670	34	1647
Liège	173	6498	176	7079	163	7569	152	7632
Verviers	74	3310	65	3053	58	3036	56	3123
Waremme	19	573	19	596	21	746	20	728
Arlon	6	309	7	403	7	495	7	495
Bastogne	10	296	10	303	10	331	11	403
Marche-en-F	14	413	16	467	14	497	13	474
Neufchâteau	15	583	18	694	18	767	18	775
Virton	8	447	8	469	9	527	9	527
Dinant	36	968	35	1015	32	1040	29	1007
Namur	82	3011	81	3465	82	3627	80	3707
Philippeville	18	641	21	800	18	717	18	732
Wallonie	918	35807	956	40821	905	43888	871	44631

- Première approche de confrontation entre l'offre et la demande

Une première approche de confrontation entre l'offre et la demande, certes très grossière, consiste à comparer l'offre de lits des maisons de retraite (1998) à la population âgée (effectifs au 1^{er} janvier 1999) : à celles des 65 ans et plus, des 75 ans et plus, et des 80 ans et plus (ce qui est le plus correct dans la mesure où il y a sureprésentation particulière des personnes de 80 à 90 ans dans les homes, comme on le verra par la suite). Ceci nous donne en quelque sorte le niveau d'équipement par rapport à la population concernée, avec cependant de nombreux biais, dont le principal est que la population vivant dans les maisons de retraite (ou que la demande d'hébergement) ne vient pas nécessairement du même arrondissement que celui où se localise le home : l'aire de recrutement des maisons de retraite ne correspond pas aux arrondissements. Dans une analyse plus fouillée, les déplacements de population devront être pris en compte, y compris avec les autres régions et l'étranger (voir plus loin).

Pour l'ensemble de la Wallonie, le rapport est de 8 pour 100 habitants de 65 ans et plus ; 19 pour 100 habitants de 75 ans et plus et 40 pour 100 habitants de 80 ans et plus. Cela signifie qu'une part importante de la population âgée recourt à d'autres formes d'hébergement : domicile propre, prise en charge par la famille, mais aussi passage par un hôpital ou des structures lourdes...

Si on compare ce rapport à celui de la Région bruxelloise ou de la Région flamande, on constate que la situation wallonne est intermédiaire : le nombre de lits pour 100 habitants de 65 ans et plus est de 5,8 en Flandre, de 8,0 en Wallonie et 10,1 à Bruxelles. Cette situation est plus favorable que celle de 1980 où la Wallonie était la moins équipée avec 4,4 lits contre 4,9 en Flandre et 6,6 à Bruxelles.

Tableau 2.4.32 – Rapport entre le nombre de lits offerts et la population âgée (source : stat. INS)

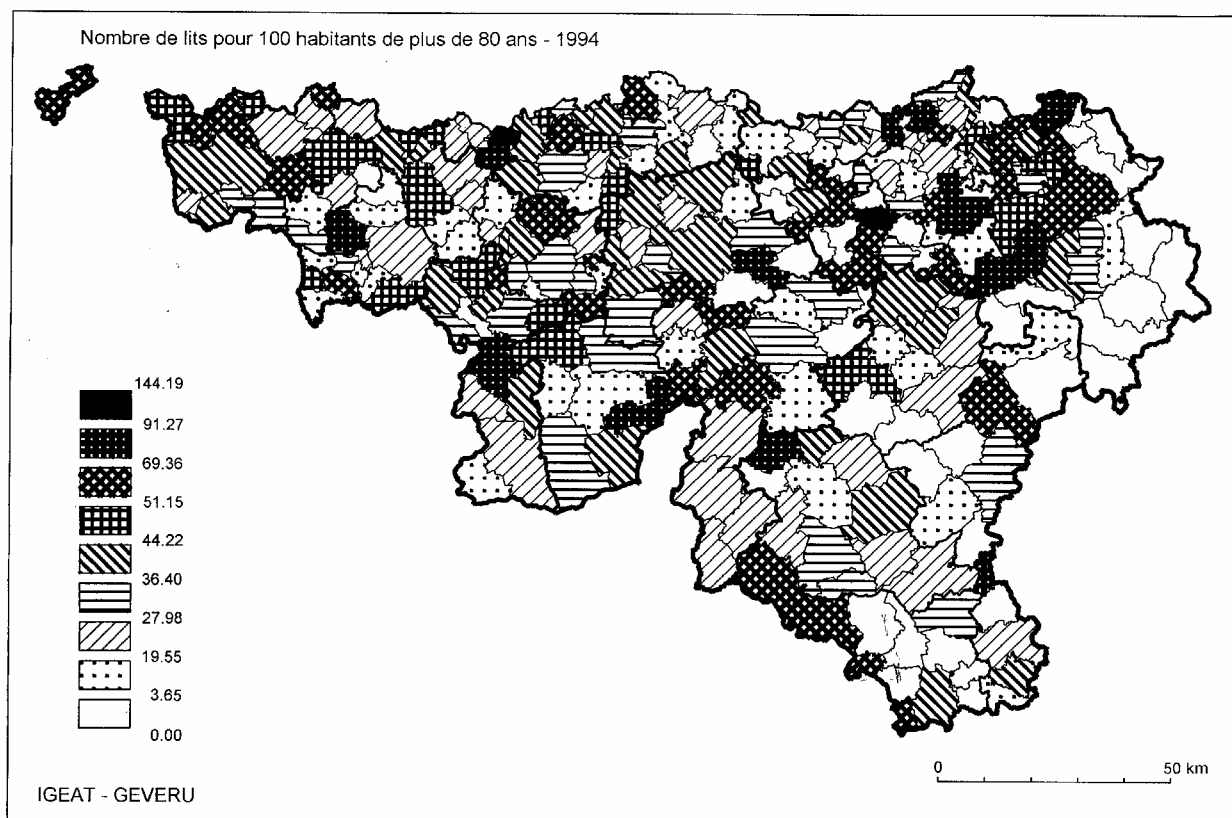
Arrondissement	capacité des maisons de retraite	nbre de lits pour 100 habitants	nbre de lits pour 100 habitants	nbre de lits pour 100 habitants
Nivelles	4.358	9	21	42
Ath	1.019	7	17	35
Charleroi	5.517	8	19	40
Mons	3.510	8	19	42
Mouscron	1.768	14	32	64
Soignies	2.055	7	17	35
Thuin	2.334	9	22	47
Tournai	2.820	11	25	51
Huy	1.647	10	24	50
Liège	7.632	7	17	37
Verviers	3.123	7	18	36
Waremme	728	6	15	30
Arlon	495	6	16	34
Bastogne	403	7	15	31
Marche-en-F	474	6	14	31
Neufchâteau	775	8	19	35
Virton	527	7	16	30
Dinant	1.007	6	14	30
Namur	3.707	8	20	40
Philippeville	732	7	18	37
Wallonie	44.631	8	19	40

Au niveau des arrondissements, des différences notables sont observées. Les arrondissements qui présentent un rapport offre – demande supérieure ou égale à celui de la Wallonie sont la plupart de ceux du Hainaut ainsi que Nivelles, Huy, Namur et Neufchâteau.

La figure 2.4.31 est extraite de l'étude IGEAT citée précédemment. Cette carte présente au niveau communal pour 1994 le rapport entre la capacité des homes et la population de 80 ans et plus. Il est certain que le biais est ici encore plus important puisqu'il s'agit des communes mais la carte permet de dégager quelques éléments intéressants. Ainsi, le rapport note le niveau d'équipement relativement meilleur au nord qu'au sud de la Wallonie, les bons scores du Hainaut occidental, de l'ouest du Brabant et de la région liégeoise. Il met tout particulièrement en évidence le rapport très faible dans les Cantons de l'Est, résultant de la quasi absence de maisons de retraite, et les faibles valeurs en Ardenne et en Fagne-Famenne, mais certaines communes (notamment dans la vallée de la Semois) se distinguent par des rapports élevés. Une autre constatation est que les grandes villes du sillon apparaissent de niveau plus faible que les communes de leur périphérie.

L'étude ci-après concernant l'aire de recrutement des maisons de repos donne plusieurs éléments intéressants permettant de critiquer utilement cette première approche dans la confrontation entre l'offre et la demande réalisée sur base de limites administratives qui ne correspondent pas à la réalité du terrain. Elle donne également les éléments permettant d'envisager une autre méthode d'estimation du bilan offre – demande.

Figure 2.4.31 – Nombre de lits pour 100 habitants de 80 ans et plus en 1994 (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1994)



- L'aire de recrutement des maisons de retraite

L'étude IGEAT (Grimmeau et alii, op. cit.) sur les besoins en maisons de repos en Wallonie (1992 et 94) avait comme objectif principal d'étudier l'aire de recrutement des maisons de repos sur base d'une enquête effectuée par le Ministère en octobre 1992 auprès des 965 maisons de repos existantes alors. Nous résumons ici plusieurs de ses apports.

Un premier aspect intéressant de cette étude est de fournir des informations sur les caractéristiques des pensionnaires des maisons de retraite (c'est-à-dire sur la demande) :

- d'une part le sexe ainsi que l'âge des pensionnaires, au moment de l'enquête et à leur entrée dans le home,
- d'autre part l'origine des pensionnaires, sur base de leur ancienne adresse privée.

La figure 2.4.32 présente la pyramide des âges des pensionnaires pour lesquels la date de naissance et le sexe ont bien été fournis par l'enquête. On peut y remarquer la très forte dissymétrie des sexes : 79% de femmes, 21% d'hommes. Elle résulte de la différence d'espérance de vie des hommes et des femmes, qui joue doublement : surreprésentation des femmes aux âges élevés et proportion élevée parmi les celles-ci de personnes seules, suite au décès de leur mari. On peut également noter que les âges les plus caractéristiques sont compris entre 75 et 95 ans : 79% des pensionnaires, et qu'il y a surreprésentation particulière des âges de 80 à 90 ans : 52% des pensionnaires.

La figure 2.4.33 présente l'âge à l'admission dans la maison de retraite, calculée à partir de la date d'admission. Il faut cependant garder à l'esprit que la structure ainsi reconstituée a deux défauts : d'une part, on ne connaît l'âge que des survivants ce qui conduit à sous-estimer l'âge moyen ; d'autre part une partie des pensionnaires venait probablement d'une autre maison de retraite. L'âge le plus fréquent est compris entre 70 et 94 ans (82% des pensionnaires) et particulièrement entre 75 et 85 ans (48%). La date d'admission permet également de donner une indication sur la durée du séjour dans le home : les durées inférieures à 5 ans sont les plus représentées avec 76% des pensionnaires, celles de 5 à 10 ans ne concernent plus que 18% des pensionnaires et les durées supérieures sont rares.

L'étude de M. Roelandts pour la Région bruxelloise et sa proche périphérie en 1987 donnait le même type de résultat. L'âge moyen des résidents était de 82 ans et 83% des pensionnaires avaient entre 75 et 95 ans (61% entre 80 et 90 ans). L'âge moyen à l'entrée dans le home était de 79 ans et 88% des personnes âgées avaient 70 ans ou plus à leur entrée dans le home (53% entre 75 et 85 ans). On notait aussi au cours des années 80 une progression de l'âge moyen d'entrée, celui-ci étant de 74 ans en 1980.

Figure 2.4.32 – Age des pensionnaires des maisons de retraite en 1992 (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1993)

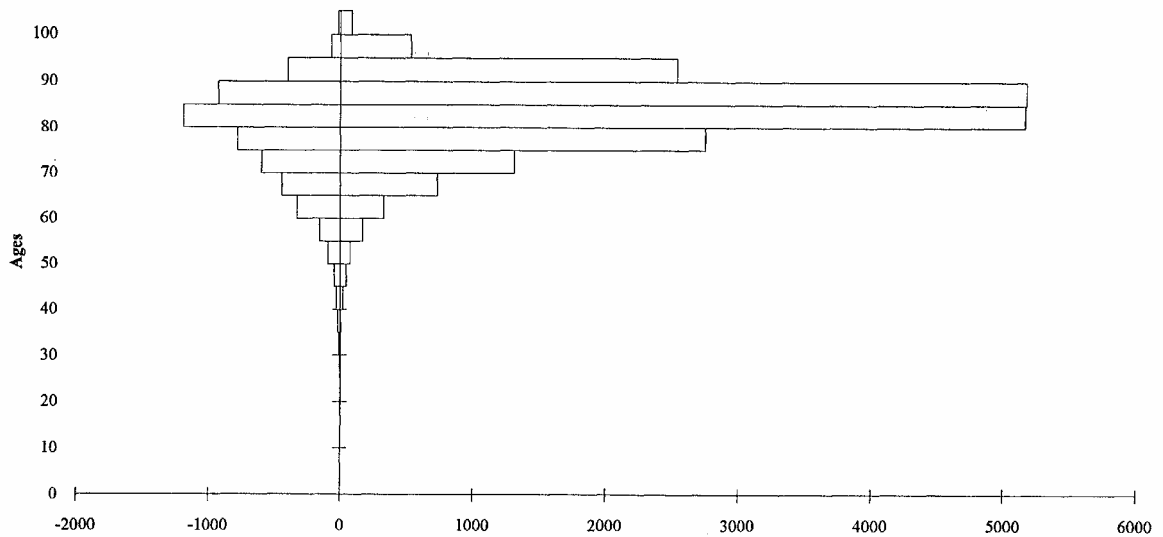
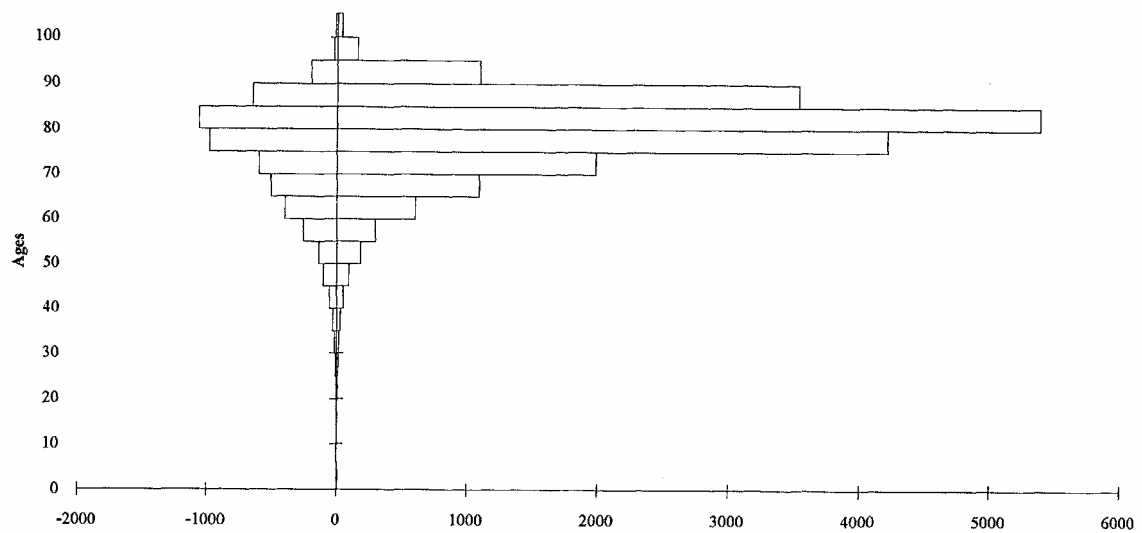


Figure 2.4.33 – Age des pensionnaire à leur admission en maison de retraite (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1993)



La figure 2.4.34 présente l'origine des pensionnaires selon la Région d'où ils viennent. Globalement, 92% proviennent de Wallonie, 3% de Bruxelles, 2% de Flandre et 3% de l'étranger, mais ces proportions sont très différentes selon les communes. Dans le Brabant wallon, la part des pensionnaires venant de Bruxelles est importante dans la première couronne de communes et atteint 50% à Waterloo. Le long de la frontière linguistique, la part des pensionnaires originaires de Flandre se marque surtout à l'ouest, de Tubize à Mont-de-l'Enclus qui atteint 50%. Dans les régions frontalières avec la France et le Grand-Duché, la part des pensionnaires venant de l'étranger est parfois importante : de 20 à 30% de Comines à Leuze-en-Hainaut, de 40 à 60% (mais sur de plus faibles effectifs) à Aubange, Messancy, Martelange, Viroinval.

La figure 2.4.35 indique, par arrondissement, la répartition des origines des pensionnaires en provenance d'une région de Belgique et la distance moyenne à la maison de repos. Sur la carte, les cercles sont proportionnels au nombre de pensionnaires par arrondissement d'origine. Ce sont les arrondissements sillon wallon et du Brabant wallon qui concentrent les plus grands effectifs. En dehors de la Wallonie, il faut noter que le nombre de pensionnaires d'origine bruxelloise est assez important (582), tandis qu'en Flandre, ce sont les arrondissements proches de la frontière linguistique qui envoient le plus de pensionnaires mais les effectifs sont généralement faibles (avec un maximum de 109 pour Hal-Vilvorde). Le deuxième indicateur cartographié est la distance moyenne à la maison de repos. En Wallonie, les distances moyennes ne dépassent pas 22 km, tandis que dans les autres Régions les distances sont nettement plus grandes. En Wallonie, les distances sont inférieures ou égales à 8 km dans la partie nord (excepté l'arrondissement de Waremme), elles sont comprises entre 8 et 16 km dans la partie centrale, et entre 16 et 22 km dans la partie sud. En ce qui concerne Bruxelles, la distance moyenne est de près de 50 km, ce qui signifie qu'une part importante des bruxellois choisisse une maison de repos nettement plus loin que dans le Brabant wallon.

La figure 2.4.36 présente le recrutement des pensionnaires en fonction de la distance. Elle a été réalisée selon une méthode géomarketing, définissant des couronnes successives de 1,4 km autour des secteurs statistiques comprenant les maisons de repos, avec 20 couronnes maximum soit une distance de 28 km (la clientèle plus lointaine ne représente que 7%). La courbe présente les parts cumulées en fonction de la distance et est comparée à deux autres courbes, celles des supermarchés et des agences bancaires. On voit que le recrutement des maisons de repos est plus lointain que les autres : si l'on estime d'après le graphique à quelle distance 80% de la clientèle sont recrutés, on trouve 4,2 km pour le supermarché, 7,9 km pour l'agence bancaire et 10 km pour la maison de repos.

Par ailleurs, l'analyse des facteurs de la propension à migrer, qui a porté sur l'ensemble des clients, fait apparaître que la propension à migrer vers une maison de repos est plus un fait urbain qu'un fait rural. Elle est plus forte dans les petits logements, les appartements ; elle est plus faible dans les quartiers de maisons, avec jardin, occupées par le propriétaire, et dans les grands logements. La structure du ménage intervient aussi : propension plus forte pour les divorcés, les femmes seules.

Figure 2.4.34 – Répartition des pensionnaires selon la région d'origine (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1993)

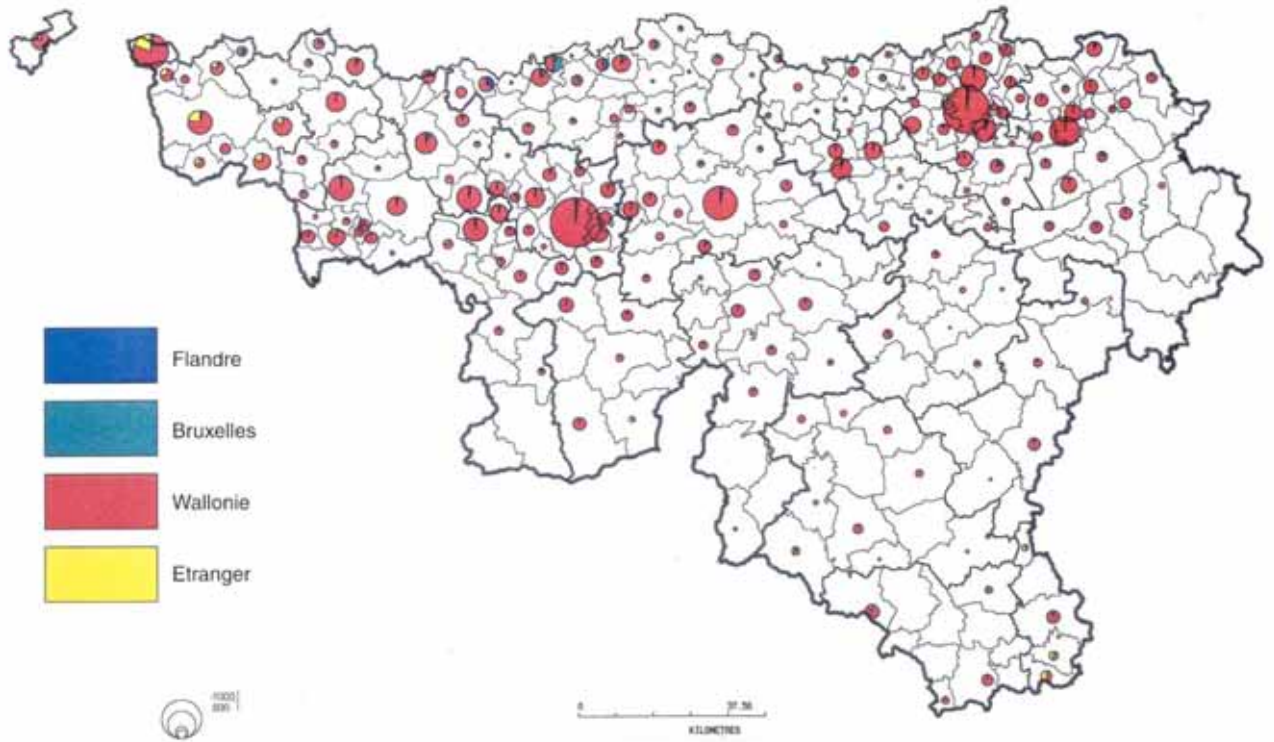


Figure 2.4.35 – Distance moyenne à la maison de repos (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1993)

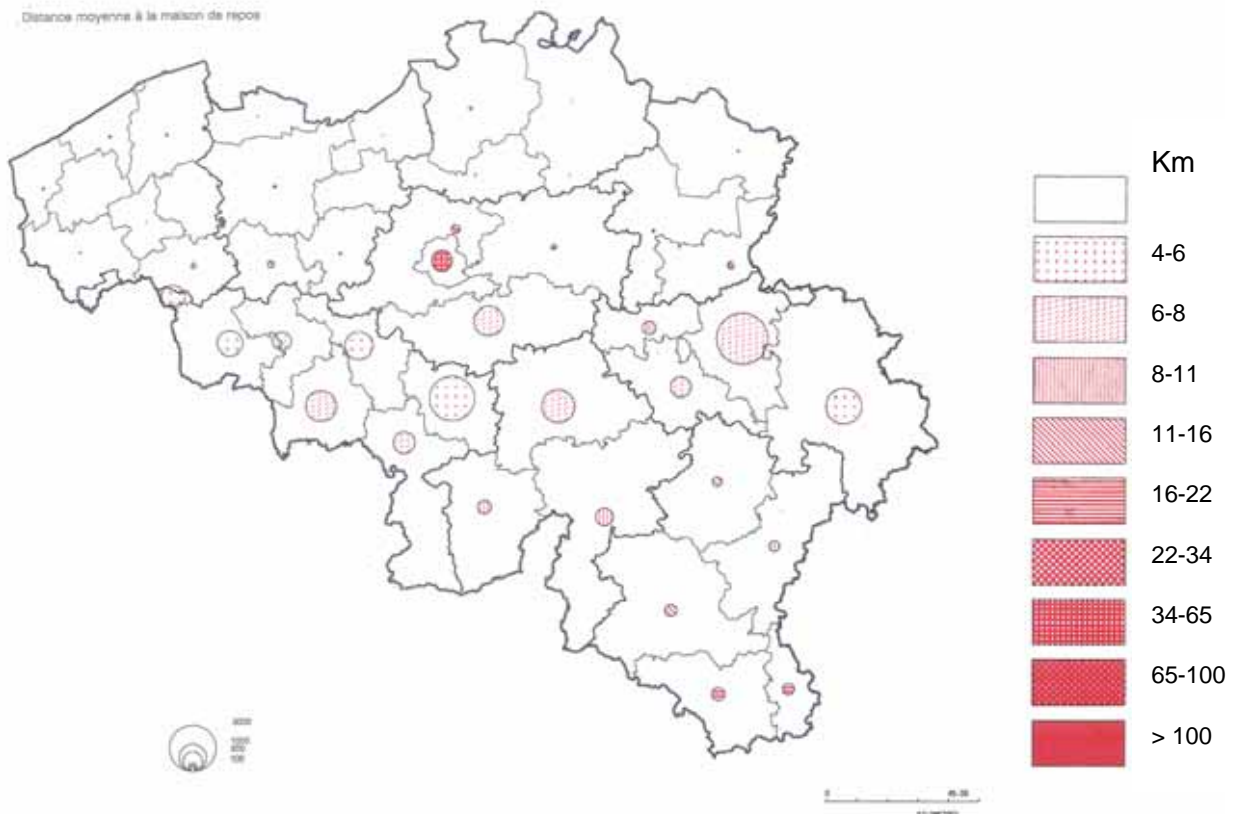
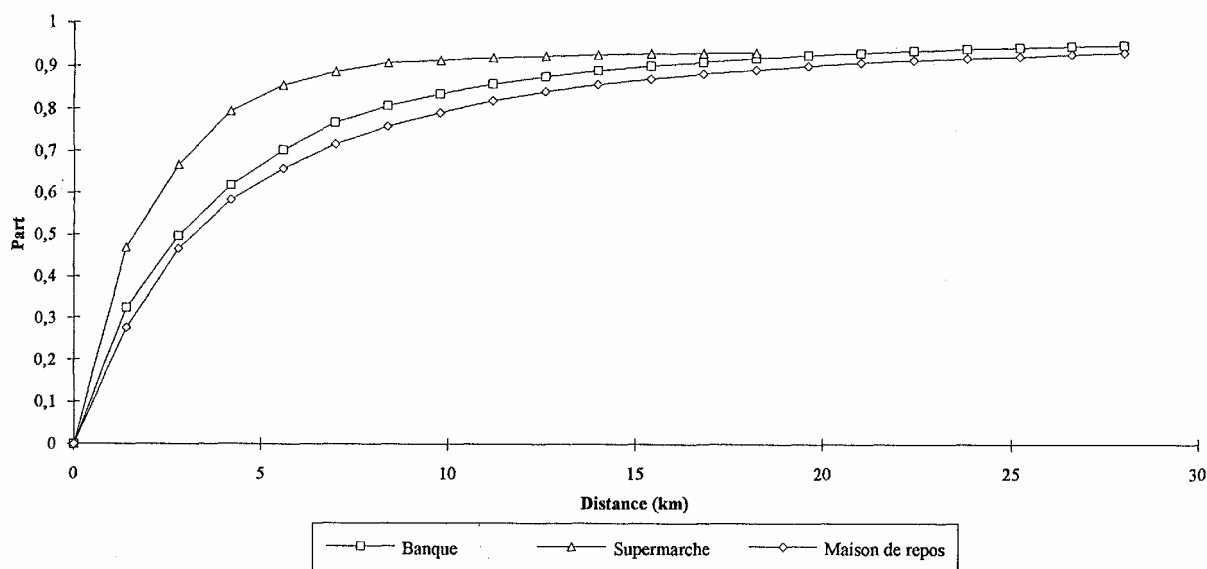


Figure 2.4.36 – Recrutement de la clientèle en fonction de la distance (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1993)



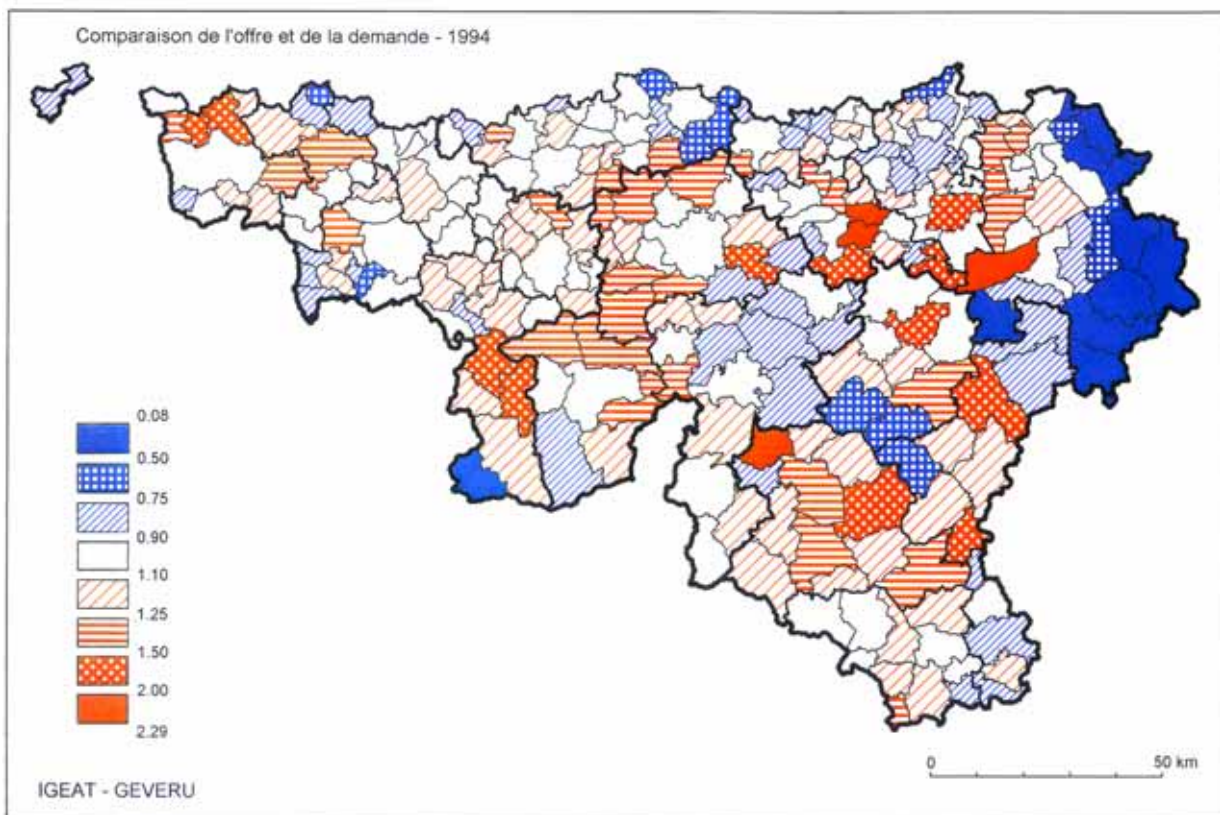
Enfin, l'étude IGEAT a réalisé, pour estimer le recrutement des maisons de repos, un modèle complexe sur base d'une part des effectifs par âge et des facteurs de la propension à migrer en maison de repos et, d'autre part, sur base du type de localisation de la maison de repos et du pouvoir organisateur de celle-ci ainsi qu'en prenant en compte la capacité et la concurrence. Le modèle a été établi sur la Wallonie, à l'exclusion de la Flandre et de Bruxelles. Il donne un indice de sur- ou sous-équipement par rapport à la moyenne wallonne (sans prendre position sur le degré d'équipement général de la Wallonie). La figure 2.4.37 en cartographie le résultat, comparant l'offre et la demande théorique.

Le rapport IGEAT conclue : en général, les grandes villes, à l'exception de Liège, apparaissent proches de la moyenne avec une tendance au suréquipement dans leurs périphéries (Tournai, Charleroi, Namur et, dans une moindre mesure, Mons). Cependant, Liège et sa périphérie nord se caractérisent par une tendance au sous-équipement relatif (portant à Liège sur des effectifs relativement importants). A l'est, dans les Cantons de l'Est et l'est du Pays de Herve, le sous-équipement apparaît très clairement. On remarque aussi le sous-équipement de la région d'Arlon et du sud-est de Namur. Le Brabant wallon a un degré d'équipement proche de la moyenne avec cependant un sous-équipement relatif à l'est.

Si on compare cette carte à celle des capacités des maisons de repos (figure 2.4.27), il faut remarquer que des zones bien équipées en maisons de repos, comme par exemple Liège, apparaissent pourtant relativement sous-équipées : ceci confirme qu'on ne peut pas se contenter d'apprécier le volume de l'offre.

Le rapport IGEAT ne répond pas à la question posée ici en ce qui concerne les perspectives pour 2015 puisqu'il compare l'offre en 1994 à la demande théorique estimée à la même période, mais il donne une information importante concernant le sous- ou le sur-équipement relatif actuel (par rapport à la moyenne wallonne). Il offre aussi une base de réflexion pour une étude en termes dynamiques.

Figure 2.4.37 – Comparaison de l'offre et de la demande en 1994 (source : Grimmeau et alii, étude IGEAT, 1994)



- Perspectives globales pour 2015 et conclusions

En ce qui concerne les perspectives pour 2015, il faut aussi tenir compte de la croissance inévitable de la demande, bien entendu liée à la croissance de la population âgée. Pour la Région Wallonne, celle-ci peut être appréhendée au travers des perspectives démographiques élaborées par l'INS (« Perspectives de population : 1995 – 2050 », Institut National de Statistique, Bureau fédéral du Plan). Le tableau 2.4.32 présente ainsi la population selon le sexe et selon la définition que l'on donne de la population âgée.

Tableau 2.4.32 – Population par âge et par sexe en Région wallonne (source : stat. INS)

Perspectives personnes âgées	Population au 01.01.1995				Population au 01.01.2015			
	hommes	femmes	total	Part de la pop	hommes	femmes	total	Part de la pop
60 ans et plus	291.268	420.570	711.838	21,5%	347.292	473.883	821.175	24,1%
70 ans et plus	128.330	229.795	358.125	10,8%	153.818	258.363	412.181	12,1%
80 ans et plus	33.927	89.348	123.275	3,7%	53.277	121.130	174.407	5,1%
90 ans et plus	2739	12.024	14.763	0,5%	6003	22.248	28.251	0,8%

Les perspectives démographiques montrent que la population âgée et surtout que la population très âgée sera plus importante. Les personnes de 60 ans et plus, représentant la catégorie de population concernée par l'entrée possible en maison de repos (selon la définition officielle en Région wallonne), augmentent de plus de 109.000 unités en 20 ans. Cependant, si l'on considère les personnes beaucoup plus âgées, c'est-à-dire celles qui sont le plus susceptibles d'accéder aux maisons de repos, on se rend compte que la

problématique est bien plus importante : les personnes de 80 ans et plus, à elles seules, voient leur volume s'accroître de plus de 51.000 unités. Le coefficient d'intensité de vieillissement, rapportant les 80 ans et plus sur les 60 ans et plus, et qui permet de mesurer le vieillissement au sein même des personnes âgées, passe de 17,3% en 1995 à 21,2% en 2015 (pour les femmes, ce coefficient, plus élevé, passe dans la même période de 21,2% à 25,6%).

Il est clair que le vieillissement de la population et le développement du secteur des équipements et des services pour personnes âgées qui lui est lié implique une préoccupation de plus en plus grande des autorités compétentes (fédérale et régionales) pour en réglementer les pratiques et pour lui donner les axes directeurs.

Ainsi, dans le Décret wallon relatif aux maisons de repos (...) du 05.06.1997 (MB 26.06.1997), on prévoit un programme d'implantation et de capacité des maisons de repos fixé par le Gouvernement wallon et actualisé par celui-ci tous les deux ans : « ce programme tient compte de la répartition géographique des établissements, du nombre et des besoins spécifiques des personnes âgées dans l'arrondissement concerné, des dispositions fédérales en matière de financement des soins en maisons de repos ; il respecte l'équilibre entre les établissements relevant du secteur public, ceux relevant du secteur privé sans but lucratif et ceux relevant du secteur commercial ». L'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret et datant du 03.12.1998 précise que « le programme relatif au nombre de lits de maisons de repos est fixé pour l'ensemble de la Région Wallonne à 6,8 lits par 100 habitants âgés de 60 ans au moins », que « la programmation se réalise par arrondissement afin de permettre à chaque arrondissement de disposer de 6,3 lits par 100 habitants âgés de 60 ans au moins » et que « dans ce programme, 29% au minimum des lits sont réservés au secteur public, 21% au minimum au secteur privé non lucratif et 50% au maximum au secteur privé commercial » (MB 27.01.1999).

Ce programme, partant d'un double constat correct que les besoins ne sont pas couverts correctement et que l'offre actuelle en maisons de repos est inégalement répartie sur le territoire wallon, ne tient pourtant pas compte de la répartition réelle des besoins telle qu'ils s'expriment actuellement. En effet, en ce qui concerne la répartition géographique, le même biais important que celui qui avait été relevé et critiqué précédemment dans le point « première approche de confrontation entre l'offre et la demande » est introduit ici aussi : le programme calcule en effet le rapport entre la capacité des homes dans l'arrondissement à la population âgée du même arrondissement. Il ne tient donc pas compte des aires réelles de recrutement qui ne correspondent pas du tout aux limites administratives.

Par ailleurs, outre la nécessité d'une bonne répartition des capacités des maisons de repos sur le territoire wallon, une série de critères sont à prendre en compte dans le même temps pour tenter de cerner la satisfaction de la « demande » par rapport à l'offre disponible :

- La qualité des soins et des services

Un critère devrait être déduit des caractéristiques démographiques des pensionnaires. En effet, la dissymétrie des sexes (79% des pensionnaires sont des femmes) et l'âge en général assez élevé (plus de 80% ont au moins 75 ans et les âges les plus représentés sont entre 80 et 90 ans), résultant d'une entrée de plus en plus tardive dans les maisons de repos, ont des conséquences sur le type de demande, tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Cela signifie entre autres, et c'est aussi un facteur central pour les perspectives, que la perte d'autonomie et la dépendance (physique et/ou psychique) des pensionnaires qui s'accroissent avec l'âge, nécessitent un encadrement plus important et plus spécialisé, ainsi que des soins et des services appropriés. Le critère « soins et services » est un élément à prendre en compte globalement mais également dans la répartition spatiale de l'offre sur le territoire wallon.

Le développement des capacités des « maisons de repos et de soins » (établissement ou partie d'établissement nécessitant une agréation spécifique et destinées aux personnes dont l'autonomie est réduite et nécessitant des soins) et la conversion de capacités existantes de maisons de repos vers celles-ci correspond à cette nécessité. En 2000, les maisons de repos et de soins représentent pour l'ensemble de la Wallonie moins de 10.000 lits soit 20% de la capacité totale des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

- L'accès à l'ensemble de la population

Le critère de l'accessibilité à toute la population (et notamment aux personnes de faibles ou sans revenus) aux maisons de repos et à leurs services et soins, sans critère de sélection à l'admission (et notamment financière), implique une plus grande présence du secteur public et du secteur privé non marchand par rapport au secteur privé commercial dont la logique est fondamentalement différente. Ici également, ce critère doit être pris en compte dans la répartition spatiale de l'offre sur le territoire wallon.

- L'accessibilité des maisons de repos

Le critère de l'accessibilité, c'est-à-dire de la distance du domicile à la maison de repos, et/ou de la cohésion sociale et du maintien dans un cadre de vie connu, peut primer sur la simple répartition des capacités. En effet, actuellement la distance moyenne entre l'ancien domicile et la maison de repos est très variable au sein de l'espace wallon : entre 8 km maximum au nord à 8-16 km au centre jusqu'à 16-22 km au sud de la Wallonie. Il faut remarquer que le fait que la distance moyenne entre le domicile et la maison de repos est relativement élevée ne constitue pas un facteur négatif en soi, à partir du moment où les disponibilités dans l'environnement proche du domicile existent : il peut résulter d'autres facteurs de décision que celui de l'absence d'un home, comme le choix du type et/ou de la qualité de l'hébergement, de l'environnement et des services offerts, le choix d'un rapprochement familial,...

Une distance jugée « raisonnable » peut justifier l'implantation de nouvelles maisons de repos, y compris dans des zones où la population âgée n'est pas nécessairement très nombreuse. Ce critère "distance" dans des zones de densité de population plus faible plaide dès lors en faveur de petites unités, de faibles capacités, intégrées dans les centres de vie (quartiers, villages). Or la tendance actuelle, on l'a vu, est la croissance de la taille moyenne des maisons de repos (résultant de la croissance de la taille des maisons de repos du secteur privé, commercial et non marchand, plus petites que celles du public) ce qui peut avoir comme conséquence d'une part, à capacité égale une moins bonne couverture du territoire wallon par concentration des effectifs et, d'autre part, si elle se poursuivait dans les nouvelles implantations un risque d'isolement dans des structures plus imposantes en dehors des centres de vie.

La volonté du développement d'alternatives à l'hébergement collectif en homes ou du moins d'en reculer l'échéance, est rencontrée notamment à travers la création de centres d'accueil de jour conforme la nécessité de la répartition de la capacité des maisons de repos en de nombreux petites unités réparties sur l'ensemble du territoire wallon. Un centre de jour est défini dans le Décret du 05.06.1997 comme un « centre situé au sein d'une maison de repos ou d'une maison de repos et de soins ou en liaison avec elle, où sont accueillies, pendant la journée, des personnes âgées de 60 ans au moins en perte d'autonomie, qui y bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale ». Cette alternative au placement signifie en effet une mobilité des personnes âgées et donc une accessibilité aux centres de jour.

En conclusion, si les deux premiers critères, importants au niveau de la caractérisation des besoins et de leur évolution, ont peu d'influence en termes d'aménagement du territoire, le troisième par contre se pose en termes d'occupation de l'espace.

k) Brève approche qualitative

Au cours de l'analyse approfondie de ce segment spécifique de l'offre, qui vient d'être menée, de nombreuses questions ont pu être soulevées par rapport, notamment, à la triple inadéquation entre l'offre et la demande, ainsi qu'entre les tendances annonçant leur respective évolution. Nous avons vu qu'une telle inadéquation consiste en un nombre insuffisant de maisons de retraites, aggravé par la prééminence du secteur privé, ce qui revient à dire que ces structures sont doublement inéquitables : elles ne sont pas physiquement ni financièrement accessibles à toutes les personnes âgées, mais plutôt à une demande solvable. La troisième inadéquation relève de la tendance vers les établissements de grande taille, dont les conséquences sont à la fois le renfort des iniquités et le décalage avec ce qui est la vraisemblable tendance d'évolution de la demande : comme nous avons vu dans le point 2.2.5.1, dans la plupart des cas, les personnes âgées préfèrent habiter chez elles jusqu'à que ce ne soit plus possible en raison du cumul de dépendances graves.

Cette préférence montre bien dans quelle mesure le «chez soi» est important pour les aînés, soit en termes de significations soit en termes identitaires, et comment leur entrée dans un établissement de grande taille va inévitablement à l'encontre de cela. Il nous semble clair que la démission de l'Etat en matière d'accompagnement de la vieillesse, conjuguée avec la création de grandes structures, dans le secteur public, associatif et privé, risque que déclencher non seulement un effet ghetto, par la taille même des structures qui rend problématique sa construction à proximité des zones d'habitat, mais aussi un type de structure dont la logique rejoindrait celle des «mouroirs», c'est-à-dire celle des établissements ancrés dans l'espace anonyme allant de pair avec un temps social sans signification.

En ce qui concerne l'effet ghetto référé en amont, notons, en outre, qu'il favorise les usagers dont la parenté, surtout les descendants, dispose d'une bonne capacité de mobilité, pouvant ainsi se déplacer régulièrement de leur lieu de résidence pour rendre visite à leurs aînés. Par rapport à ceux qui ont une faible ou nulle capacité de mobilité, deux scénarios peuvent être dessinés : soit les structures isolées ne figurent même pas sur leur canevas de possibilités¹⁰³ et dès lors d'autres modes d'accompagnement seront envisageables, soit en admettant que leur parent y soit placé faute d'une autre solution, il est alors probable que le lien entre parent et enfants se voit compromis, fonction d'une mobilité réduite ou inexistante se traduisant dans l'espacement ou la rareté des visites, par exemple.

Par ailleurs, bien qu'une relative amélioration ait eu lieu à partir de 1980, la visible démission de l'Etat en matière d'accompagnement de la vieillesse participe à l'inadéquation entre l'offre et la demande,¹⁰⁴ en étant révélatrice de la difficulté des pouvoirs publics à prendre en charge ce domaine, ou bien de la non-reconnaissance du problème de société que constitue la vieillesse, lorsque de sérieux problèmes se posent en termes de son accompagnement. De toute façon, il est de toute importance que l'Etat reconsidère son rôle en ce domaine et que cela aboutisse dans une restructuration du secteur public des maisons de repos, pour donner un exemple, allant vers le principe para-familial qui est celui des structures de petite taille. Il est très interpellant, d'ailleurs, le fait que dans le cadre qu'a connu la Wallonie pendant des années, dans le segment des maisons de repos, le principe para-familial de l'accompagnement soit en résonance avec celui des établissements privés, c'est-à-dire le

¹⁰³ Rappelons qu'un des critères de sélection de l'établissement collectif est la proximité relative au lieu de résidence de la parenté, notamment des enfants.

¹⁰⁴ Besoins dont la nature est polymorphe, comme nous l'avons montré dans le point 2.4.4.2

principe marchand, alors que ce serait plus congruent de le voir associé au principe démocratique du secteur public.

2.4.4.5 Les autres modes d'accompagnement de la vieillesse

Tous autres modes d'accompagnement, tant les établissements collectifs inspirés du modèle européen (nombre de lits entre 15 à 20 unités, logique para-familiale), que les établissements n'ayant pas pour fonction l'hébergement, ainsi que les divers services d'aides méritent d'être favorisés. Cette impulsion doit être assumée par les pouvoirs publics compétents. D'une part, car ce serait une façon de corriger l'inadéquation de l'offre à la demande, qui est tellement criante dans le segment des maisons de retraite. D'autre part, car cela correspondrait à un tournant vers la diversification des modes d'accompagnement de la vieillesse et vers la logique de synergie entre les différents partenaires sociaux, ne pouvant que bénéficier, dans l'acception démocratique du terme, aux personnes âgées et très âgées.

Dans l'absolu, il nous semble que la question est moins de savoir quel est l'équipement ou le service le meilleur (c'est-à-dire, le plus en adéquation avec la demande), que de savoir comment favoriser des synergies parmi les différents équipements et services, répondant dans l'immédiat et à longue échéance aux besoins des aînés. Parvenir à trouver des pistes d'action concernant des segments autres que les homes, suppose nécessairement une analyse approfondie à l'échelle locale, ainsi qu'un effort de centralisation et de systématisation des informations relatives aux équipements et services d'accompagnement de la vieillesse, existants en Wallonie. Pour ce qui est des autres modes d'accompagnement de la vieillesse, leur programmation impliquerait, à notre sens, une analyse telle que celle menée par rapport aux maisons de retraite.

À titre indicatif, en ce qui concerne la formule inspirée du modèle nord-américain, soit les «villages des aînés», nous tenons à signaler que malgré les aspects très attractifs de cette invention - notamment en termes d'aménagement du territoire car tout serait bâti dans une région précise, s'agissant vraiment de construire tout un village - ou bien du point de vue de la facilité de l'utilisation des lieux publics et privés car tout serait conçu pour les aînés, par des spécialistes, cela reste une solution ségrégationniste et élitiste qui pour l'essentiel préconise le hiatus inter-générationnel et une sorte d'ostracisme des personnes âgées... dont la famille a les moyens financiers pour y accéder.

Sous un autre prisme, la polymorphologie des besoins des personnes âgées conduit, à notre sens, à l'extension de la réflexion sur les équipements et services d'accompagnement vers le champ de la domotique, puisque celui-ci porte précisément sur l'adaptation du logement pour le maintien des personnes âgées. La domotique peut être définie comme « un ensemble de services de l'habitat assurés par des systèmes réalisant plusieurs fonctions, pouvant être connectés entre eux et à des réseaux internes et externes de communication. Parmi ces fonctions, on trouve notamment l'économie et la gestion technique, l'information et la communication, la maîtrise du confort, la sécurité et l'assistance » (Rousseaux J., 1989).

Lorsque l'on envisage le maintien à domicile des personnes dépendantes, une question apparaît comme centrale. L'habitat a-t-il la capacité de répondre aux nouvelles nécessités organisationnelles liées à l'apparition de dégradations physiques ou psychiques ? En effet, l'habitat agit souvent comme un éjectoire pour la personne dépendante¹⁰⁵. Par exemple, le fait qu'un logement soit uniquement accessible par un escalier peut rendre impossible le maintien à domicile. Un bloc sanitaire peut devenir inadapté, une sonnette ou le téléphone inaudible, etc. Il existe de nombreuses formes de dépendances et handicaps qui contraignent l'individu dans différentes actions de la vie quotidienne.

¹⁰⁵ De même, la capacité de l'environnement proche du logement et de l'aménagement urbain en général à permettre le déplacement aisé des personnes à mobilité réduite est déterminante.

Les progrès de la domotique et de ses utilisations pour aménager les installations existantes, ou mieux équiper les nouvelles constructions permettent de fonder de grands espoirs. « Les possibilités sont en effet quasiment illimitées lorsqu'il s'agit de compenser la plupart des handicaps, même sévères, au moyen de technologies appropriées relevant de l'intelligence artificielle, qui permettent aux personnes âgées dépendantes de réaliser elles-mêmes la plupart des actes de la vie courante en confiant à une *agence domotique* le soin d'exécuter les ordres et de gouverner de façon automatique la domus¹⁰⁶ » (Vercauteren R., Predazzi M., Loriaux, M., 2001, p.19).

Parmi les nombreux besoins exprimés par les personnes dépendantes en matière de domotique, on peut citer le désir de voir par exemple implantés des contrôles qui réagissent à la voix, des lumières qui s'allument de façon automatique à l'entrée, des appareils électroménagers mis hors fonction une fois les lumières de la cuisine éteintes, des boutons panique reliés à un centre d'urgence, etc. L'élément de domotique qui semble prendre le plus d'ampleur est la biotélévigilance ou la télévigilance. « Elle permet de maintenir à domicile des personnes en perte d'autonomie qui craignent une chute, un quelconque problème physique,... » (Ss. dir. Vandercammen M., 1996, p.68).

Cependant, selon R. Vercauteren « on peut facilement affirmer qu'il n'y a aucune relation entre les systèmes d'automatisation domestique et le monde des personnes âgées et des handicapés moteurs ou sensoriels. Les fonctions du système domotique, quoique intégrées et optimisées, sont en général inaccessibles aux personnes handicapées, et donc peu efficaces » (Vercauteren R., Predazzi M., Loriaux, M., 2001, p. 128). Le secteur des personnes handicapées est pourtant prometteur, mais « ces réalisations coûtent cher et les applications domotiques n'ont pas encore conquis des marchés assez vastes pour envisager des diminutions de prix. Il faut donc redouter que, pendant longtemps encore, la domotique ne soit pas à la portée de tous et même qu'elle devienne un facteur d'accroissement des inégalités parmi les personnes âgées, en fonction de leur capacité à accéder ou non à ces technologies qui accroîtront sensiblement les possibilités de maintien à domicile » (Vercauteren R., Predazzi M., Loriaux, M., 2001, p.19).

La restructuration des services hospitaliers abordée précédemment, la capacité d'accueil réduite des centres d'hébergement et le souhait du gouvernement que les personnes âgées demeurent le plus longtemps chez elles mérite qu'un effort particulier soit encore fourni dans ce domaine. Consciente de ces enjeux, la DG XIII de la Commission Européenne a créé une section spécifique sur ces questions (Telematics Applications Programme Disabled and Eldery Sector) et fait des efforts de normalisation.

Par ailleurs, depuis plusieurs années des associations actives dans l'aide aux handicapés tels l'ANLH (Association Nationale pour le Logement des personnes Handicapées) tentent de sensibiliser les techniciens, les politiques et les citoyens à la nécessité de concevoir des habitats adaptés¹⁰⁷, (mais aussi un aménagement public), qui puissent prendre en compte les différentes formes d'handicaps. En effet, des modifications simples dans l'aménagement peuvent être entreprises sans nécessiter d'application domotique. Par exemple, dans le cadre des approches intégrées de service aux personnes âgées, le recours à un ergothérapeute est parfois encouragé pour indiquer les endroits à aménager afin de permettre un maintien à domicile et indiquer quelles mesures prendre (poignées dans les

¹⁰⁶ « Les architectes ont traditionnellement une approche *espace* de l'habitat, les constructeurs ont une approche *économique*, la domotique est l'occasion d'introduire une approche *usage* à l'écoute de l'occupant » (Rousseaux J., 1989).

¹⁰⁷ L'ANLH propose par exemple une typologie des logements selon leur capacité d'accueillir des personnes handicapées. Leur classification comprend le logement accessible, le logement adaptable, le logement adapté, le logement adapté et AVJ (service d'aide à la vie journalière). L'association propose de mettre sur pied des incitants visant à favoriser les développements les plus adaptés.

toilettes, la salle de bain,...). Par ailleurs d'autres aménagements plus coûteux, tel l'installation d'un monte-charge / ascenseur peuvent être entrepris.

La cherté des réaménagements (domotiques, techniques ou architecturaux) de l'habitat, doit être relativisée en comparaison des coûts élevés engendrés par le développement d'infrastructures collectives d'hébergement ainsi que par les désagréments et la surcharge que peuvent représenter le manque d'aménagement pour les familles et services d'aide qui s'occupent des personnes dépendantes. L'ensemble des initiatives visant à adapter l'habitat aux besoins des personnes âgées ou handicapées doit donc être davantage soutenu.

2.4.4.6 Conclusions

À nos jours, il n'est pas possible de réfléchir à l'accompagnement de la vieillesse en pensant à une seule formule, qu'il s'agisse d'un établissement ou d'un service. Il en va de même de l'accompagnement assuré par les maisons de repos, accompagnement qu'elles ne peuvent plus nécessairement assurer à elles-seules : les besoins des personnes âgées sont en effet multiples et complexes. Par conséquent, penser à des solutions qui soient adaptées à ces besoins, c'est penser en termes de solutions diversifiées et inter-partenariales, ce qui implique un effort de concertation de la part des différents partenaires sociaux, tout particulièrement des pouvoirs publics.

Nous avons montré que la vieillesse, en tant que catégorie sociale et en tant que phase de vie, connaît des transformations significatives qui seront vraisemblablement plus marquées dans les années à venir. C'est-à-dire, lorsque nous parlons de troisième âge, il s'agit de personnes âgées qui, en grand partie, vivent leur vieillesse de façon dynamique en adoptant une attitude qui se traduit dans la volonté de maîtriser leur vieillissement. Parmi cette catégorie de personnes, les besoins qui font l'objet de ce chapitre acquièrent de nouvelles configurations qui vont précisément dans le sens d'une diversification des modes d'accompagnement et de soutien dont elles ont besoin. C'est notamment par rapport à ces besoins qu'il importe de penser le vieillissement et son encadrement – au moyen d'équipements ou de services – en termes d'interaction territoriale. Cela, parce que l'extension du troisième âge et dès lors de leurs besoins, implique une extension d'un autre ordre : celle de la programmation des divers modes d'accompagnement de la vieillesse vers le domaine de l'aménagement du territoire, là où celui-ci se rapporte au cadre de vie des personnes âgées.

En ce qui concerne le quatrième âge, phase de la vie caractérisée par une forte probabilité de maladies et de dépendances, bien que l'attitude face à la dépendance mérite d'être repensée, il importe de tenir compte des besoins spécifiques qui sont en jeu et ce, non seulement dans une optique médicale, mais également relationnelle et sociale. À ce niveau, la question de l'interaction territoriale ne perd pas de sa pertinence, dans la mesure où de prime abord, une situation de dépendance, même extrême, ne doit pas signifier la rupture avec le cadre de vie ; deuxièmement, car assurer cette interaction c'est participer à une relativisation des dépendances liées au très grand âge. Rappelons à ce titre le point de vue de A. Thévenet qui pointait du doigt une attitude renforçant très souvent ces dépendances, même dans des situations où la personne pourrait maintenir ou regagner une partie de son autonomie.

La Wallonie connaît, depuis quelques années, un cadre assez particulier pour ce qui est de l'accompagnement de la vieillesse. Nous avons vu qu'en ce domaine, le segment classique des maisons de retraite est essentiellement pris en charge par des opérateurs privés, dont la logique est en train de se déplacer vers celle que suivent les opérateurs publics : une logique inadéquate qui se traduit dans l'investissement dans de grands établissements collectifs, c'est-à-dire une logique traversée par le double principe de rationalisation des équipements et de polarisation territoriale. Cela pose d'inéluctables problèmes d'équité, tant au niveau financier qu'au niveau territorial, qui introduisent dans notre analyse un important débat en

termes d'accessibilité – critère essentiel dans la programmation de tout équipement ou service, en l'occurrence d'accompagnement de la vieillesse. De surcroît, cela remet en question le rôle de l'Etat dans ce domaine, puisque nous y constatons sa faible intervention. Celle-ci consiste plutôt en des aides aux familles, ayant pour objectif de porter un soutien indirect à la vieillesse. Force est de constater que l'Etat délègue la fonction d'accompagnement direct de la vieillesse au secteur privé et à la famille, alors que la réalité que connaissent les aînés en Wallonie justifie une intervention plus active de sa part. Cette intervention devrait passer dans un premier moment, par le déplacement vers une logique des petits équipements, pour dans un deuxième moment s'ancre dans la synergie de solutions dont nous avons déjà fait allusion.

Par extension, il nous semble que, désormais, la question majeure est non seulement de savoir quels sont les équipements et services les plus adéquats aux besoins spécifiques de la vieillesse, compte tenu des spécificités associées au troisième et au quatrième âge, mais aussi de savoir comment parvenir à des solutions inter-partenariales qui répondent le mieux aux besoins des aînés. C'est précisément sous cet angle que doit s'inscrire la programmation d'équipements et services d'accompagnement de la vieillesse, y compris dans ses implications sur l'aménagement du territoire.

À l'horizon 2015, il nous paraît fondamental de retenir les orientations vraisemblables qui jalonnent l'évolution des besoins des aînés en matière d'accompagnement, c'est-à-dire l'importance que ceux-ci attachent à un cadre de vie leur permettant de préserver leur univers de significations ; ce qui se traduit dans la préférence de rester chez soi le plus longtemps possible, ou dans la réticence d'être placé en grandes structures. Par ailleurs, il est également important de contrarier toute tendance qui sacrifie l'adéquation entre l'offre disponible et la demande réelle – et non seulement la demande solvable – au profit d'autres objectifs définis dans le cadre de l'emprise au sol ou de la création d'emploi, pour en donner deux exemples. La programmation des modes d'accompagnement de la vieillesse doit ainsi prendre en considération les transformations qui s'accroîtront vraisemblablement sur le plan symbolique, la multitude et complexité des besoins des personnes âgées, les inadéquations entre l'offre et la demande qui devraient être corrigées, l'importance d'implanter des équipements d'accompagnement de la vieillesse à proximité des zones d'habitat, ainsi que l'importance du principe d'interaction territoriale.

2.5 CONCLUSION*

Quelque soit l'équipement envisagé, l'analyse démontre un besoin de **proximité** :

- Les guichets administratifs doivent restés implantés près du lieu d'habitat et garantir un accès physique afin de ne pas défavoriser les ménages peu mobiles ou n'ayant pas accès aux outils technologiques virtuels ;
- La même proposition est tenue pour les agences bancaires et les services de la poste, proposition d'autant plus importante que les processus de rationalisation et d'automatisation mettent en danger la logique de proximité ;
- Les services hospitaliers doivent être secondés par un déploiement dans la sphère locale de missions de revalidation et de convalescence et de la même manière les centres d'hébergement doivent être complétés par des centres de jours implantés dans le territoire quotidien ;

* Benedikte Zitouni, GUIDE / ULB

- Les instances accueillant la petite enfance doivent être installées à l'intérieur de chaque commune, à proximité des lieux de résidence des ménages et de la même manière les commerces de proximité dans les communes non urbaines doivent être revitalisés par une politique volontariste d'implantation.
- L'accompagnement de la vieillesse doit déployer des structures de proximité et s'insérer dans le contexte de vie des personnes âgées et les institutions scolaires, excepté celles de l'enseignement supérieur, doivent être développées dans les régions peu desservies.

Non seulement, la proximité est un garant de l'accessibilité territoriale pour les ménages les moins mobiles et les plus défavorisés, mais elle est aussi un moyen de cohésion et d'intégration sociales : c'est pourquoi les différentes analyses insistent sur le fait que les équipements soient insérés dans les noyaux d'habitat mêmes. La proximité des équipements et services est un vecteur d'équité territoriale, d'insertion, d'épanouissement, de convivialité, de régulation et de cohésion – telles sont les externalités positives de la proximité et de la mixité dans les zones d'habitat. Une équité verticale ne peut être atteinte sans la mise en œuvre supplémentaire d'une politique sociale et d'emploi.

Ainsi l'étude des besoins des ménages rejoint le programme politique du SDER qui prône, pour l'aménagement des équipements et des services, une politique de proximité, d'accessibilité et, en ce qui concerne les équipements sportifs et récréatifs, d'intégration dans les noyaux d'habitat.

En deuxième lieu, les analyses sectorielles sont unanimes quant à la question de la **taille** des équipements à prévoir : aucune ne prévoit la nécessité d'implanter des grandes infrastructures.

- Si la diversité et la polymorphie de l'offre sont prônées pour les modes d'accueil de la petite enfance et l'accompagnement de la vieillesse, les deux analyses mettent néanmoins en avant la nécessité d'implanter des équipements intermédiaires aux sphères familiale et collective : d'une part il s'agit des maisons communales d'accueil de l'enfance et d'autre part d'instances para-familiales.
- Les commerces de proximité, dont l'implantation et l'activation doivent être favorisées, sont par définition de petite taille et les instances scolaires, si elles veulent être intégrées dans les noyaux d'habitat, ne peuvent être de trop grande taille.

Sur la question de l'adéquation **quantitative**, les équipements se distinguent selon qu'il s'agit d'équipements universels – instances scolaires et commerces – ou d'équipements personnalisables – accueil de la petite enfance et accompagnement de la vieillesse –, les premiers étant quantitativement adéquats et les seconds révélant d'importantes pénuries quantitatives. En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, il s'agit d'une pénurie irréductible dans la mesure où chaque ménage doit y avoir accès afin de pouvoir mener à bien son insertion professionnelle. Le manque en maisons de retraite est plus dépendant des possibilités qui sont offertes aux personnes âgées pour rester autonomes et mener une vie indépendante, c'est pourquoi la recherche a envisagé les modes d'accueil de la vieillesse au-delà de la maison de retraite.

Quant à la **localisation**, les quatre analyses sectorielles montrent qu'elle n'est pas adéquate :

- Entre le sillon et la région d'Arlon et de Virton s'étend une zone peu dense où les habitants ont un accès difficile aux pôles d'équipements régionaux voire urbains. Les ménages résidant dans la région rurale doivent dépenser des sommes importantes en mobilités contrairement aux ménages résidant dans la région périurbaine qui jouissent d'une grande capacité à la mobilité, qui tirent profit d'un réseau multimodal et qui font preuve d'une maîtrise territoriale.
- Ce sont ces mêmes ménages périurbains, résidant au Brabant Wallon ou à Arlon, qui bénéficient du meilleur taux de couverture pour l'accueil de la petite enfance ; qui ont un accès facile à un choix métropolitain et urbain de services et d'équipements ; qui ont une faible densité commerciale mais où les commerces approvisionnent très bien en équipements de la personne, en équipement de la maison et en équipement de loisirs, sports et culture ; etc.
- Quant aux ménages résidant en région rurale, déjà pénalisés par les dépenses en mobilité, ils sont confrontés à une pénurie d'équipements : les arrondissements de Waremme, Dinant, Marche-en-Famenne et Philippeville ne comptent aucune école supérieure sur leur territoire ; l'offre d'accueil de la petite enfance est quasi inexistante dans la région de Philippeville ; etc.

Ainsi l'analyse sectorielle permet d'envisager les manques voire les pénuries territoriaux spécifiques à chaque type d'équipements.

Reste la question de l'adéquation **qualitative** des services et équipements. Vu les évolutions socio-économiques actuelles, la recherche prône une plus grande diversité, polymorphie et flexibilité afin de faire face au désir d'autonomie et de rester « chez soi » des personnes âgées. Et une plus grande diversité et qualité d'accueil est recommandée pour les modes d'accueil de la petite enfance. En ce qui concerne les institutions scolaires, les enjeux actuels visent les liens entre l'enseignement d'une part et l'économie, l'emploi et la formation d'autre part. Les commerces sont confrontés à la question des implantations dans le tissu périurbain.

C'est vraisemblablement l'analyse territoriale des modes d'accueil de la petite enfance qui réussit le mieux à montrer dans quelle mesure une interaction **qualitative** entre l'offre et la demande crée des profils territoriaux différenciés. Un clivage oppose un type familial urbain auquel s'associent les maisons d'enfants privées, dans la partie occidentale de la Région Wallonne, à un type familial non urbain associé aux gardiennes à domicile privées, dans la partie orientale de la Région Wallonne. Un clivage entre le nord et le sud oppose les formes collectives d'accueil public aux gardiennes encadrées.

De manière générale, la recherche menée rencontre le programme politique du SDER selon lequel, afin d'aménager les équipements et services, il faut évaluer les déséquilibres quantitatifs et qualitatifs en la matière, il faut assurer une desserte équitable et favoriser l'intégration de l'équipement et du service dans le tissu d'habitat. D'une part, elle renforce le bien-fondé scientifique des directives du SDER en faisant émerger le besoin d'une politique de proximité et d'insertion des équipements dans le tissu résidentiel. D'autre part, elle est la réalisation même de ces études préparatoires que recommande le SDER afin de faire face aux déséquilibres quantitatifs et qualitatifs.

Mais la recherche est aussi un signal d'avertissement à l'égard du SDER. En définissant les services et les équipements de proximité par les enjeux que revêtent ceux-ci, par les orientations politiques qui les déterminent et par la capacité à la mobilité des ménages, la recherche montre qu'il existe une contradiction entre la rationalisation des équipements et la politique de redensification des noyaux et de proximité que veut mener la Région Wallonne. La taille croissante des maisons de retraite fait obstacle à une insertion de celle-ci dans le tissu résidentiel ; l'implantation de commerces en périphérie amène la fermeture des magasins de proximités dans les noyaux d'habitat ; la création de services et d'équipements est tributaire des politiques menées en matière d'emploi ; etc.

Le SDER joue sur deux scénarios énoncés plus haut : celui des « proximités » et celui des « densités ». Il favorise la proximité mais évite le territoire diffus – qui pourrait en découler – en prônant une localisation dans des noyaux urbains. Il favorise de multiples densités plutôt que de définir *une* zone dense qui serait le sillon et d'instituer une zone verte à large échelle, comme le fait le scénario des densités.

En matière d'équipements et de services, le scénario des « mobilités » est peu abordé tant par le SDER que par les analyses sectorielles. Pourtant une analyse des déplacements et de la mobilité des ménages montre l'importance de développer le réseau de communications afin d'accroître la capacité des ménages à être mobile. Car même si tout équipement est placé à proximité du lieu de résidence – si une telle chose est possible – les moins mobiles n'en souffriraient pas moins de l'accès difficile au reste du territoire, aux pôles métropolitains et à la liberté de mouvement.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS

- ALBOU P. (1999), *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*, Éditions Glyphe & Biotem, Paris.
- AVERGNE C., TAULELLE F. (2002), *Du local à l'Europe. Les nouvelles politiques d'aménagement du territoire.*, ed. P.U.F., Coll. Major - service public-, Paris.
- ANTOINE A., COLLINGE M.-J. (2001), *Code de la démocratie et de la décentralisation locale*, Note du Groupe PSC du Parlement wallon, Namur.
- ASCHER F. (1998) *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine.*, Ed. de l'Aube, Marseille.
- ASCHER F. (1995) *Métapolis ou l'avenir des villes.*, Ed. Odile Jacob, Paris.
- BARON C. (1999), *Villes, croissance et exclusion*, LEREP/GRESOC, Toulouse
- BAYOT B. (2002), *Elaboration d'un service bancaire universel.*, Réseau Financement Alternatif, Namur.
- BLOCH, Françoise, BUISSON, Monique (1998), *La garde des enfants : une histoire de femmes, entre le don, équité et rémunération*, Éd. L'Harmattan, Paris.
- BLOCH, F., BUISSON, M. (1998), « La garde des enfants, du marchandage à la valeur de lien » in BONNET, M., BERNARD, Y. (ss. dir. de) (1998), *Services de proximité et vie quotidienne : de nouvelles solidarités urbaines*, Presses universitaires de France, Paris, pp. 175-192.
- BONNET M. (2001), *Les personnes âgées dans la société*, Éd. Journaux Officiels, Paris.
- BONNET, M., BERNARD, Y. (ss. dir. de) (1998), *Services de proximité et vie quotidienne : de nouvelles solidarités urbaines*, Presses universitaires de France, Paris.
- BOURDELAIS P. (1993), *L'âge de la vieillesse*, Éditions Odile Jacob, Paris.
- BOURDIN A. (1998), *Gouvernance, appartenances sociales et gestion des services urbains.*, annales de la Recherche Urbaine, n°80-81, Paris.
- CAPRON M., LIENARD G. (ss dir.) (2000), *Face à la mondialisation. Justice sociale, développement économique et contre-pouvoirs.*, ed. FOPES / EVD, Bruxelles
- CEC (Conseil de l'Égalité des chances), MET (Ministère de l'Emploi et du Travail) (1996), *Femmes et Pauvreté*, Bruxelles.
- CES, HIVA, TEF, IISA (2001), *Le secteur non marchand en Belgique : aperçu socio-économique*, ed. FRB, Bruxelles.
- CESRW (2001), *Rapport économique et social 2000 : Aperçu du secteur non marchand relevant des compétences de la Région Wallonne.*, CESRW, Liège.
- CHALOM M., LEONARD L. (2001), *Insécurité, Police de proximité et gouvernance locale.*, L'Harmattan, Coll. Sécurité & Société, Paris.
- COMMISSION EUROPEENNE (2000), *e-Learning – Penser l'éducation de demain, communication de la Commission.*, ed. COM(2000) 318 final, Bruxelles.

- COMMISSION EUROPEENNE (2001), *Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation, Rapport de la commission*, Com(2001) 59 final, Bruxelles.
- COMMISSION EUROPEENNE (1993), *Croissance, compétitivité, emploi – Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle – Livre Blanc*, Bruxelles.
- CRU (ULB), CRE (VUB) (1993), *Les équipements collectifs dans la Région de Bruxelles-Capitale*, ULB/VUB, RBC, Bruxelles.
- DESIGAUX, J., THÉNEVET, A. (1982), *La garde des jeunes enfants*, Presses universitaires de France, Paris.
- DRIANT J.-C. (1992), *Habitat et villes. L'avenir en jeu.*, Ed. L'Harmattan, Paris
- DROESBEKE J.-J., HECQUET I., WATTELAR C. (2001), *La population étudiante, description, évolution, perspectives*, ed. de l'Université de Bruxelles et Ellipses, Statistiques et Mathématiques Appliquées, 382 p.
- DUBOIS A. (2001), « La Poste: le malheur frappe-t-il deux fois ? », in *La revue nouvelle*, 2001, Bruxelles.
- EME, B., GARDIN, Laurent, LAVILLE, J.-L. (1996), « L'économie solidaire e pratique » in *Transversales, Science et culture*, N°39, LSCI, Paris.
- FRAISSE L. (2001), *L'économie solidaire : à la recherche de nouvelles formes d'économies entre l'Etat et le marché*, CRIDA, Paris
- FRB (Fondation Roi Baudouin) (2000), *Familles monoparentales : quelles solutions ?*, Bruxelles.
- GAZON R., YLIEFF M., FONTAINE O. (2001), *Dispositifs institutionnels d'aide et de soins aux personnes âgées, Rapport de synthèse.*, ed. Qualidem, ULG – KUL.
- GILLAIN, Joseph (1992), « Relation Travail – Famille – Solidarité » in QUEVIT, M. (sous la direction de), *La Wallonie au Futur : le défi de l'éducation, Actes du Congrès*, Institut Jules Destrée, Charleroi.
- GOVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (2002), « Gardiennes à domicile et Maisons d'enfants : textes légaux et réglementation », Bruxelles.
- GOVERNEMENT WALLON (1999), « Schéma de Développement de l'Espace Régional », Namur.
- GRIMMEAU J.-P. WAYENS B., ROELANDTS M. (2002), *Le développement territorial par le commerce de détail : par qui ? pour qui ?*, Actes du Colloque IGEAT, à paraître.
- GRIMMEAU J.-P., BOSWELL R., ROELANDTS M. (1991-1993), *Etude des besoins en maisons de repos de la Wallonie*, GEVERU-ULB, rapport n°1 (décembre 1992), rapport n°2 (juillet 1993) et rapport n°3 (septembre 1993), pour le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, Communauté Française.
- GRIMMEAU J.-P., BOSWELL R. (1994), *Cartographie et étude des besoins en maisons de repos de la Wallonie.*, GEVERU/ IGEAT-ULB, pour le Ministère de la Région Wallonne, Services de l'Action sociale et de la Santé.
- GRIMMEAU J.-P. (1997), *Les localisations différentielles dans le commerce de détail.*, Revue Belge de Géographie, fascicule 62, 1997/1-2-3-4, Ed. SRBG, pp 115-128.
- HAECHT, Anne van (1998), *L'école à l'épreuve de la sociologie : questions à la sociologie de l'éducation*, Éd. De Boeck, Bruxelles.
- HEURGON E. (2001), *Nouveaux rythmes urbains : quels transports ?*, Conseil National des Transports, Paris.

- HIRTT N., (2001), *Les trois axes de la marchandisation scolaire.*, Etudes marxistes n°56, Bruxelles.
- HIRTT N., (2001), *La Commission européenne précise ses objectifs en matière d'enseignement. Mme Reding passe à l'offensive*, Aped, Bruxelles.
- HIRTT N. (2001), *La réforme de l'enseignement technique et professionnel en Communauté française de Belgique. Une mise en oeuvre du programme de la Table Ronde des industriels européens*, Aped, Bruxelles
- INSTITUT WALLON ASBL (1998), *Atlas de Wallonie, 1^o édition 1998*, Ed. Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, 75 p.
- JADOUL B. (2000), *Le financement des services de proximité par les politiques actives d'emploi*, CERISIS n° 2000/13, UCL, La louvière.
- KAISERGRUBER D. (2001), *La ville doit repenser ses temps*, Acteurs, octobre 2001 n°45, Paris.
- LEPUR (1999), *La localisation des zones d'activités économiques et des grands équipements*, LEPUR / DGATLP, Jambes.
- LIENARD G. (2001), *L'insertion : défi pour l'analyse, enjeu pour l'action.*, ed. Mardaga, coll. M. Richelle, Sprimont.
- LORANT, Vincent (1999), *Les utilisateurs d'accueil pour enfants de 0 à 3 ans : comparaison des milieux subventionnés et non subventionnés par l'ONE à Bruxelles*, Rapport de l'Observatoire de l'enfant, Bruxelles.
- LORANT, Vincent, PETRELLA, Francesca (2000), *L'évaluation des politiques sociales : une application à l'accueil de la petite enfance*, Analyses économiques et prévisions, Bruxelles.
- MARTINAND C. (ss dir.) (2001), *La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux*, UNSA, Paris.
- MARTIN-PAPINEAU, N. (2001), *Les familles monoparentales : émergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, Éd. L'Harmattan, Paris.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., VAN HECKE E., BIANCHET B. (2000), *Atlas Commercial de Belgique*, Ed. Ministère des Affaires Economiques, Adm. de la Politique commerciale, Service Distribution, 111 p.
- MERENNE-SCHOUMAKER B., VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E. (1999), *Migrations de travail et migrations scolaires*, Monographie n°11b, Recensement de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991, Ministère des Affaires Economiques, SSTC, 266 p.
- MERENNE B., VAN DER HAEGEN H. & VAN HECKE E. (1997) « La Belgique – Diversité territoriale », *Bulletin du Crédit Communal*, année 51 / n° 202.
- MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (2001), « Les effectifs scolaires plein exercice et promotion sociale 1999 – 2000 », *in Statistiques rapides, Service général de l'informatique et des statistiques*, Namur.
- MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (2001) « Tableau de bord de l'enseignement : indicateurs statistiques 2000 », *in Service général de l'informatique et des statistiques, n°2.*, Namur.
- MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGATLP (1998), *Atlas de Wallonie*, Namur : 1^{ère} édition.
- MINISTERE DES FINANCES (2002), « La déduction des frais de garde d'enfants », Bruxelles.

- MINISTERE WALLON DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS – MET (1994), *Maîtriser la mobilité – 1^{ère} partie*, Les Cahiers du MET.
- MIRE (1992), *Vieillir dans la ville*, Ed. L'Harmattan, Paris.
- MOATTI S. (2002), « Le temps, nouvelle frontière », dans *Alternatives Economiques*, n°204, juin 2002, Paris.
- MRW, DGATLP, DOH (1999), *Mémoire de l'habitat*.
- NYSSSENS M., MERTENS S., SNEESSENS H., DE VILLE P. (1995), *Travail et non-travail dans la société de demain : réflexion prospective. Activité, travail, emploi : enjeux et perspectives*, IRES, UCL / FRB, Bruxelles.
- NYSSSENS M., JADOUL B., GILAIN B., PETRELLA F. (1998), *Les services de proximité. Quels modes d'organisation socio-économiques pour quels enjeux?*, CERISIS n°98/6, UCL, La Louvière.
- OCDE (1999), *Examen thématique de la Politique d'éducation et de garde des jeunes enfants*, Communauté française de Belgique, Bruxelles.
- OCDE (1996), *Adult learning and Technology in OECD Countries.*, OECD Proceedings, Paris.
- OCDE (1990), *Les familles monoparentales : les enjeux économiques*, Études de politique sociale, N° 8, Publications OCDE, Paris.
- ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance) (2000), Rapport annuel, Bruxelles.
- PARISSE S. (2000), « Belgique : EUR 50 millions de la BEI pour l'éducation et la santé », *Communiqué de presse: PM2000/045*, Luxembourg.
- PERSONNE M. (1998), *Prendre en charge les personnes âgées dépendantes*, Éditions Dunod, Paris.
- PETRELLA R. (2000), « L'enseignement pris en otage. Cinq piège tendus à l'éducation », in *Le Monde diplomatique n°559*, octobre 2000, pp. 6-7.
- PIERON M. (ULG), De Knop P. (VUB) (2000) , *Société et sport. Gestion et organisation du sport en Belgique.*, ed. FRB, 2000, Bruxelles.
- POCHET P. (1997), *Les personnes âgées*, Éditions La Découverte & Syros, Paris.
- RALLET A. (2001), *L'économie de proximités*, ed. Iris, Paris.
- REMY J. (2000) « Métropolisation et diffusion de l'urbain : les ambiguïtés de la mobilité » in BONNET M., DESJEUX D., *Les territoires de la mobilité*, Paris : Presses Universitaires de France, pp. 171-188.
- RIZZO P. (2002), *L'économie reliaante. Reliance de l'économie sociale et solidaire et reliance de l'économie multilatérale*, CSRPC, Grenoble II.
- ROELANDTS M., (1987), *Etude pour l'implantation optimale d'une maison de repos*, GEVERU-ULB, rapport géomarketing.
- SAINTRAIN M., STREEL C. (1996), *Réflexions sur un dispositif de développement des services de proximité.*, Bureau Fédéral du Plan, Planning Paper n°77, Bruxelles
- STICS asbl (1999), *Politiques des Villes*, STICS / RB-C, documents préparatoires, Bruxelles
- THÉNEVET A. (1989), *Le quatrième âge*, Presses universitaires de France, Paris.
- THÉPAUT Y. (2001), *Proximité informationnelle et construction de l'espace serviciel*, CERCOR, Paris
- THOMAS H. (1996), *Vieillesse dépendante et désinsertion politique*, L'Harmattan, Paris.

- THOUEZ, J.-P. (2001), *Territoire et vieillissement*, Presses universitaires de France, Paris.
- UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE asbl (2001), *L'année communale 2000-2001*, UVCW, Namur
- VAN CAMPENHOUT L., SOMERS B., PHILTJENS H. (2001), *Proposition de résolution relative à la poursuite de la libéralisation des secteurs des postes et télécommunications et, dans ce cadre, à la définition, à l'organisation et au financement d'un service universel de qualité*, la Chambre des Représentants de Belgique, Bruxelles
- VAN CRIEKINGEN M. (1997), *Les nouveaux paysages commerciaux de la gentrification*, Revue Belge de Géographie, pp. 109-114.
- VANDERCAMMEN M., *Changements intervenus dans la fonction hospitalière et dans les prestations de soins personnalisés à domicile. Encadrement des travailleurs issus des cliniques privées lors de prestations de soins à domicile. Synthèse du rapport final.*, IWERF, Fonds Social pour les Hôpitaux Privés, 1996, Bruxelles.
- VAN DER LINDEN B. (1997), *Chômage : réduire la fracture*, ed. Jalons, de Bouck université, Bruxelles, Paris.
- VANDERMOTTEN C. (ss dir.) (2001-2002), *Atlas Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie*, CPDT Thème 3, Aires de Coopération supracommunales, à paraître.
- VAN HECKE E. (1998), « Actualisation de la hiérarchie urbaine en Belgique », *Bulletin du Crédit Communal*, année 52 / n° 205, pp. 45-76.
- VAN OYEN H., TAFFOREAU J. (1998), *Enquête de Santé par interview, Belgique, 1997. Région Wallonne, principaux messages.*, Institut scientifique de la santé publique Louis Pasteur, Région Wallonne, Bruxelles.
- VAN WASEELE C., DECROLY J.M., MOULIN M. (1990), « Les maisons de repos et de soins en Belgique : évaluation de la répartition spatiale et des normes de programmation », in *Revue Belge de Géographie*, fascicule 4.
- VENDRAMIN P., VALENDUC G. (2002), *Internet et inégalités. Rapport pour RES-e-NET*, Fonds Travail – Université ASBL, Namur.
- VERCAUTEREN R., PREDAZZI M., LORIAUX M. (2001), *Une architecture nouvelle pour l'habitat des personnes âgées*, érès, Ramonville Saint-Agne.
- VERCAUTEREN R., PITAUD P., DHERBEY B. (1996), *La dépendance des personnes âgées. Des services aux personnes âgées aux gisements d'emploi.*, érès, Ramonville Saint-Agne.
- VOGEL-POLSKY, E., BEAUCHESNE, M.-N. (coord.) (2001), *Les politiques sociales ont-elles un sexe ?*, Éditions Labor, Bruxelles.

SUR INTERNET

BACHELARD, B., et al. (2000), « Les modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », Collection Statistiques, N°1, <http://www.sante.gouv.fr/drees/seriestat/collstat01.htm>

BINON D. & TITEUX P. (2000), « Fiche n°H-04 : Accueil extrascolaire de l'enfant », les Infofiches de la CPL, Stoumont http://web.wanadoo.be/stoumont/ecolo/fiches/h_04.htm

CAPRASSE, Gisèle (1991), Contribution au Congrès Wallonie au futur 1991, http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie-Futur-2_1991/WF2-53_Caprasse-G.htm

CFWB (2001), Note à la Conférence interministérielle de la politique de l'égalité des chances, « Un statut social pour les gardiennes encadrées », <http://ministre-enfance.be/enfance/gardiennes-conf.pdf>

COE (Conseil de l'Europe) (2000), Rapport concernant la Belgique, <http://eurochild.gla.ac.uk/français/CoE/Reports/Childfriendly/Belgium.htm>

COLLECTIF NATIONAL DES DROITS DES FEMMES (2001), « Pour un service d'accueil gratuit de la petite enfance », <http://www.sudeducation.org/journaux/archivesdesjournaux/mars2001/femmes.htm>

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE (CEE), RUMINSKA-ZIMNY, E. (2000), « Les femmes et l'économie dans la région de la CEE », <http://www.unece.org/oes/gender/documents/e.ece.rw.2.2000.2.f.pdf>

DELHAIZE BELGIQUE (2001) : « Rapport d'activité du Groupe Delhaize : rapport annuel 2000 » http://64.29.208.90/documents/annualreport2000/fr/operat_comp2.pdf

ECOLO, (n.d.), « Programme politique du groupe Ecolo : Aménagement du territoire, dynamiser la participation et la décentralisation », <http://www.ecolo.be/programme/env/main.htm>

JENSON, Jane, MAXWELL, Judith (n.d.), « Assurer aux parents des choix meilleurs et plus diversifiés », http://www.cprn.com/jmaxwell/files/pnm_f.htm

LALLEMENT, Michel (2001), « International comparisons of working times : stakes, relevance and limits », 8th International Symposium on Working Time, Amsterdam, <http://www.edu.econ.uu.nl/Micro/conference/papers.htm>

LEVY-LEBOYER C., « L'avenir du travail, les modes de vie et leurs conséquences sur les villes et l'habitat » in DRIANT J.-C. (1992), *Habitat et villes. L'avenir en jeu.*, Ed. L'Harmattan, Paris

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/datas/docs/ouvr8/chap6.htm#art12>

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE, COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES (2000), « L'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000 : Rapports des pays », http://www2.unesco.org/countryreports/belgium/rapport_1.html

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE (2001), « Les nouvelles mesures de la conférence e la famille 2001 », http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/doss_pr/34_010611_c.htm

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE (2002), *Signature de la convention-cadre pour le développement des crèches d'entreprise*, http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/doss_pr/creche/1creche.htm

N.A. (2001), Rapport sous le thème *Le droit de fonder une famille et le droit à la protection de la vie familiale : ou pouvoir choisir un projet familial et assumer ses responsabilités familiales*, <http://antiracisme.be/fr/rapports/pauvreté/2001/pauvreté2001-06.pdf>

N.A. (2001), « Les femmes et l'agent », <http://www.geocities.com/militantarchie/archives/97/25/FEMMES25.html>

N.A. (2000), « Femmes-Hommes : Et les femmes continuent à effectuer la double journée », <http://www.humanite.presse.fr/journal/2000/2000-01-11/2000-01-11-012.html>

OCDE (2000), *La politique d'éducation et de garde des jeunes enfants en Communauté française de Belgique*, <http://oecd.org/copyr.htm>

SOLAGRAL, (2000) « La sécurité alimentaire dans les pays occidentaux. Annexe 2 : Belgique », ed. Solagral, http://www.solagral.org/sa/sa_pd/nord/annexe2.pdf

VAN CAUWENBERGHE J.-C. (2002), « 10ème anniversaire du Décret sur le Développement rural Namur (17 mai 2002) », http://vancau.wallonie.be/code/discours2002/disc_2002%2010.htm

WALLEX, (n.d.), banque de données de la Direction juridique du Ministère de la Région Wallonne. <http://wallex.wallonie.be>

WASSEIGE, Yves de (1997), « Rayer « déclin wallon » de notre vocabulaire » in TOUDI, N°6, <http://www.toudi.org/econo/declin.htm>

**Evaluation des disponibilités foncières pour
les activités résidentielles**

3. ESTIMATION DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES ACTIVITES RESIDENTIELLES

3.1 DISPONIBILITES DANS LES ZONES D'HABITAT ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Parallèlement à l'analyse de la demande, a été réalisée une analyse du potentiel actuel des zones d'habitat, des zones d'aménagements différés ainsi que des zones d'équipements communautaires prévues dans les plans de secteur, qui sont susceptibles d'accueillir des logements et les autres activités liées directement à la présence d'habitants.

Une **méthodologie** permettant d'appréhender leur **occupation effective** (situation de fait) et ensuite, d'évaluer leur **capacité** à encore accueillir des activités est proposée. Différentes échelles de travail ont été envisagées ; celle de la Région, celle des plans de secteur et celle des communes. L'objectif est de mettre en évidence les espaces du territoire wallon où des tensions existent ou risquent de se manifester à l'horizon 2015.

Le **potentiel foncier** des zones d'habitat ou son contraire le **taux d'occupation** a été évalué principalement à l'aide de deux sources de données ; les premières émanent de l'Administration du Cadastre qui ventile, à l'échelle communale, la superficie occupée au sol par l'ensemble des parcelles relevant d'un certain nombre de rubriques. Ces données sont celles qui figurent dans les registres cadastraux, avec la réserve que ce sont les propriétaires qui sont tenus de signaler tout changement d'occupation et qu'en conséquence, certains échappent à l'administration. Les secondes sont la vectorisation des limites des zones des plans de secteur réalisé par l'Institut Wallon (1994), dont on a calculé pour chaque commune la superficie. Toutes les modifications partielles introduites jusqu'à 1994 ont été considérées et la nouvelle légende¹ a été appliquée.

A partir de ces seules données, la détermination précise du potentiel foncier des zones du plan de secteur reste délicate. En effet, outre une série de motifs listés par l'Administration et incitant à une certaine prudence lors de l'interprétation des statistiques², le problème vient surtout du fait que la localisation des parcelles n'est notamment pas envisagée pour l'instant par rapport aux différentes zones du plan de secteur, mais simplement par rapport au territoire communal. De ce fait, il est nécessaire de recourir à des méthodes approchées assez complexes pour évaluer par zones d'affectation le taux d'occupation et la manière dont celles-ci sont occupées. La méthodologie est explicitée dans un volume annexe tout en soulignant ses avantages et ses faiblesses.

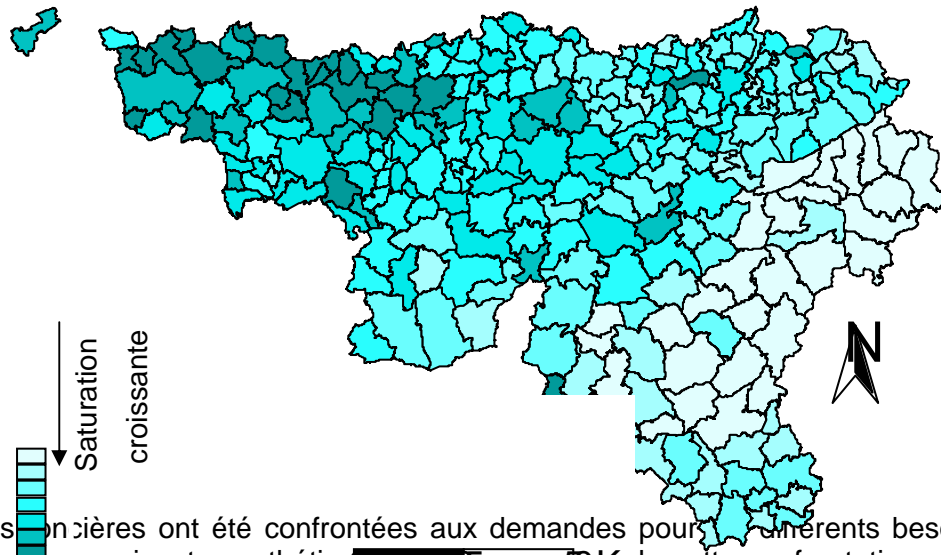
A l'échelle wallonne, la méthodologie a mis en évidence un taux d'occupation proche de 95%. Néanmoins, étant donné ses faiblesses, la valeur de 80% prises conjointement pour les zones d'habitat (ZH et ZHR), la zone d'équipements communautaires (ZSP) et la zone d'aménagement différé (ZAD) est sans doute plus proche de la réalité. Toutes les communes ne sont pas égales devant les disponibilités foncières. Les contrastes les plus marquants s'établissent non pas entre les villes et les campagnes (même si effectivement la saturation décroît avec la distance au centre des villes), mais bien entre les provinces ; le nord du Hainaut occidental, l'Ouest du Brabant wallon et le nord de la province de Namur

¹ La transposition dans la nouvelle légende s'est faite à partir d'informations reçues de la DGATLP.

² Institut National de statistique et Administration du Cadastre, « Statistique de l'Occupation du sol au 1.1.1980 », tableau 1.3.4, p.2-3.

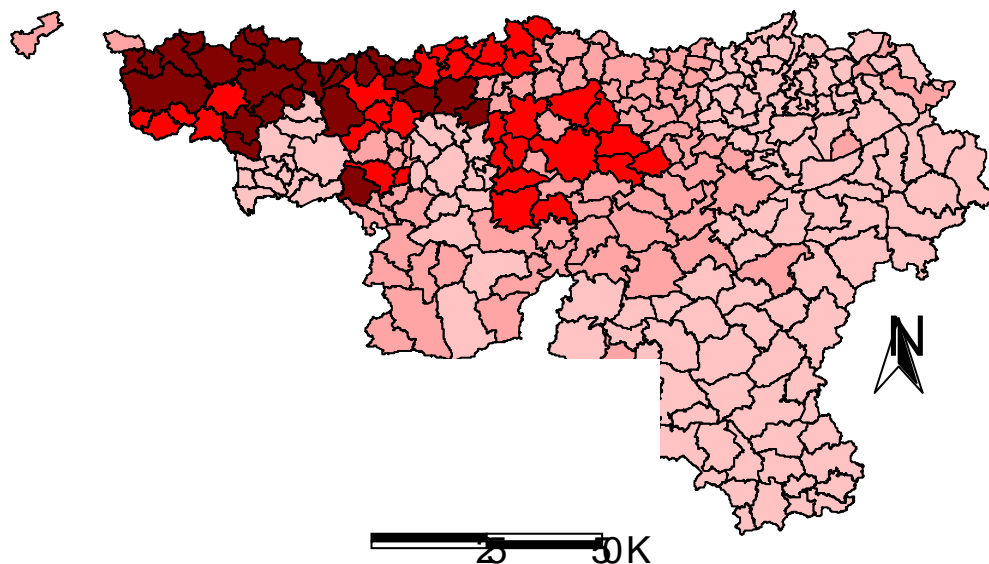
apparaissent plus saturés que le reste du territoire wallon. Cela s'explique principalement par les options restrictives prises par les auteurs de projets dans ces communes.

Figure 3.1.1 : Taux d'occupation dans les ZH, ZHR, ZSP et ZAD



Les réserves foncières ont été confrontées aux demandes pour différents besoins des ménages. La carte suivante synthétise cette confrontation, reprise à l'échelle des plans de secteur dans le volume 2 de cette thématique. Plus les couleurs sont saturées, au plus rapidement les réserves risquent d'être saturées.

Figure 3.1.2 : Evaluation des réserves foncières compte tenu de la demande des ménages



3.2 MARCHES FONCIERS ET MARCHES IMMOBILIERS ACQUISITIFS ET LOCATIFS

3.2.1 Introduction

L'étude des marchés fonciers et immobiliers wallons, appréciés sur base de relevés de petites annonces immobilières, a débuté en 1994 au sein de l'Observatoire de l'Habitat de la Région Wallonne et s'est poursuivie ensuite au sein de la CPDT. Outre les rapports annuels, elle a donné lieu à trois publications :

- la première, très complète, porte sur les années 1994-1995 ("Marchés fonciers et immobiliers acquisitifs et locatifs : 1994-95", collection "Etudes et Documents", série Logement, n°2, Ed. Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, Direction de l'Observatoire de l'Habitat, 39 p.), nous y renvoyons le lecteur pour plus d'informations ;
- la seconde, plus synthétique, concerne les années 1996-1998 ("Marchés fonciers et immobiliers acquisitifs et locatifs : 1996/1998", Ed. Ministère de la Région Wallonne, DGATLP, Direction de l'Observatoire de l'Habitat, 8 p) ;
- enfin, on peut trouver une courte présentation pour 1999 dans "Les Cahiers de l'Urbanisme" consacrés aux travaux de la CPDT ("*Un objectif du développement territorial : le logement durable*", Ministère de la Région Wallonne, Mardaga, n°34, juin 2001, pp 64-72).

Cette étude des marchés à travers l'offre proposée dans les annonces s'inscrit dans la problématique du thème 1 de la CPDT qui est d'évaluer, dans la perspective d'une révision des plans de secteur, les besoins spatiaux des différentes activités. Ainsi, l'analyse des marchés fonciers et immobiliers vient utilement compléter l'information résultant de la confrontation entre la demande et l'offre en matière de logement, en cernant les grandes tendances des marchés et en permettant ainsi de prévoir une éventuelle modification dans certaines zones du territoire wallon et d'y mener une politique adéquate. Une partie des fiches synthétiques réalisées par plan de secteur est donc systématiquement consacrée aux caractéristiques des marchés fonciers et immobiliers (voir le troisième volume : fiches de synthèse).

La méthodologie, les résultats par type de marchés, l'analyse ayant conduit à la réalisation des fiches ainsi que les conclusions générales et par plan de secteur sont développés dans les paragraphes suivants.

3.2.2 Méthodologie

3.2.2.1 L'étude des marchés fonciers et immobiliers à partir des annonces

Les marchés fonciers et immobiliers, acquisitifs et locatifs, sont appréhendés à travers l'offre proposée dans les petites annonces. Si les deux années précédentes ont essentiellement été consacrées à la constitution de banques de données annuelles (1999 et 2000) et à l'examen des résultats annuels, la recherche liée à ce programme porte plus spécifiquement sur l'analyse des résultats au niveau des plans de secteur.

Deux caractéristiques ont été retenues pour qualifier l'offre au sein de ces trois marchés :

- la densité de l'offre (c'est-à-dire le nombre d'offres rapporté à la superficie communale, elle est exprimée en nombre d'offres par km²)

- le prix standardisé de l'offre (c'est-à-dire un indice tenant compte de la composition variable des différentes catégories de taille des biens proposés dans la commune par rapport à la moyenne wallonne et permettant une comparaison entre communes ; l'indice pour la Wallonie étant égal à 100)

Ces caractéristiques sont calculées à partir des bases de données annuelles. Trois années ont été regroupées (1998 à 2000) afin de réduire l'impact de valeurs aberrantes résultant de la faiblesse de l'échantillon dans certaines communes au marché peu actif ou de ventes importantes exceptionnelles.

a) La méthodologie utilisée dans l'étude annuelle

La méthodologie appliquée dans l'étude des marchés fonciers et immobiliers est fondée sur le dépouillement des annonces de journaux, de toutes-boîtes et de publications notariales. Le travail comprend deux relevés annuels (printemps et automne).

En ce qui concerne les terrains à bâtir, des informations supplémentaires ont été recueillies auprès des notaires et des agences, contactés à chaque fois qu'une annonce proposait des biens multiples de façon à en préciser le nombre, la localisation et les caractéristiques de chacun d'entre eux (taille, prix,...).

Chaque offre est encodée sous forme de fiche informatique comportant :

- la localisation la plus précise possible du bien proposé (commune, lieu-dit, adresse, étage,...),
- le type de bien proposé : terrain à bâtir, maison (au sens large) ou appartement,
- le statut de la transaction proposée : vente de gré-à-gré, vente publique ou location,
- la taille du bien : nombre de chambres pour les logements, superficie pour les terrains,
- le prix de vente ou de location demandé,
- les éléments de repérage de l'annonceur (nom, téléphone).

Les données sont ensuite traitées, de façon notamment à éliminer les annonces semblables parues dans des journaux différents et à examiner les annonces de biens multiples restantes. Chaque fiche est ensuite "géocodée" sur base des éléments de localisation, si possible au niveau de l'ancienne commune. La base comporte ainsi dans sa forme finale près de 30.000 fiches annuelles, ce qui permet d'établir une statistique fiable par commune. Ces fiches peuvent également être utilisées à l'échelle sous-régionale pour une étude plus détaillée.

L'analyse et la cartographie présentées dans les rapports finaux (auxquels nous renvoyons le lecteur) portent sur les cinq catégories de biens (terrains, maisons à vendre ou à louer, appartements à vendre ou à louer). Pour chacun d'entre eux, sont présentés par commune : le volume de l'offre, le prix médian et le prix standardisé ainsi que l'évolution de ces éléments.

L'avantage de cette méthodologie est d'offrir une vue anticipative des tendances du marché foncier et immobilier wallon, de permettre la récolte d'une information bien par bien, souvent avec des localisations relativement fines de l'offre et d'établir une statistique annuelle wallonne à l'échelle des communes ; elle est également la seule qui permette de saisir les tendances du marché locatif.

L'analyse des résultats portant sur plusieurs années a aussi permis d'identifier de grands bassins fonciers et immobiliers wallons, c'est-à-dire des groupements de communes aux comportements identiques en termes de densité de l'offre et de prix.

Globalement, la méthodologie fait ressortir les zones les plus fortes et les plus actives du marché, où les biens fonciers ou immobiliers sont proposés via des canaux de publicité généraux à une large population, par rapport à celles où les ventes relèvent plus de transactions de proximité dans des marchés moins actifs ou plus fermés.

La méthodologie a été affinée au cours du temps en ce qui concerne la répartition spatiale des journaux et toutes-boîtes consultés : des régions, comme celle d'Arlon ou le Hainaut occidental, dont l'offre était sous-estimée par notre méthode du fait d'un marché trans-frontalier ou essentiellement local, ont pu être mieux cernées après une étude plus détaillée du fonctionnement du marché local, permettant une adaptation du relevé et rendant ainsi plus fiable le calcul des prix par commune.

b) Calculs et présentation des résultats 1998-2000

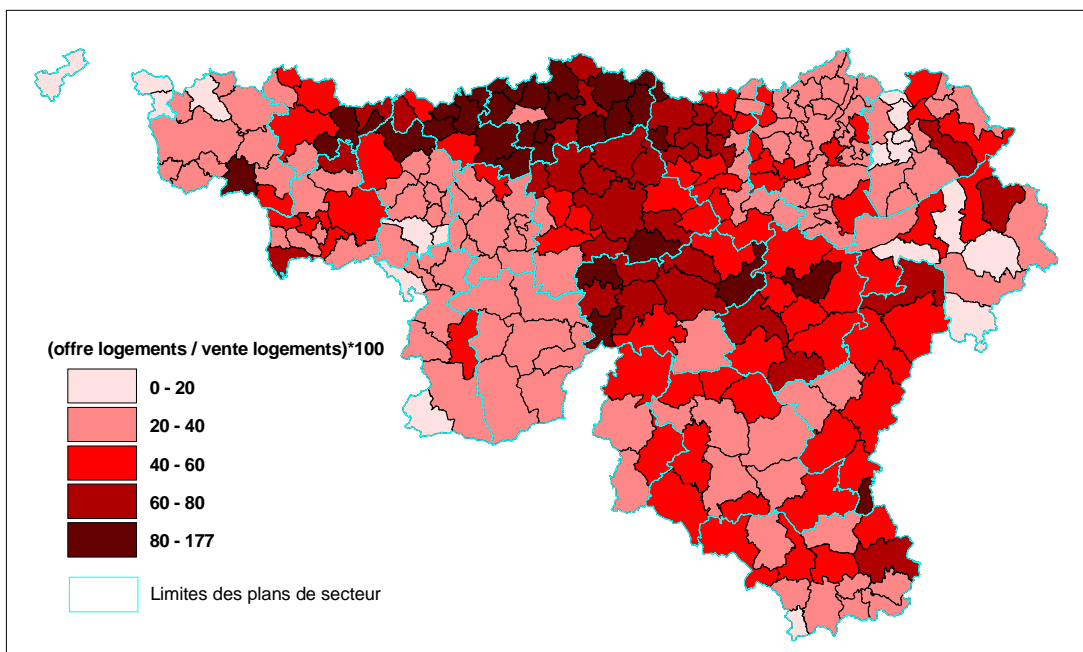
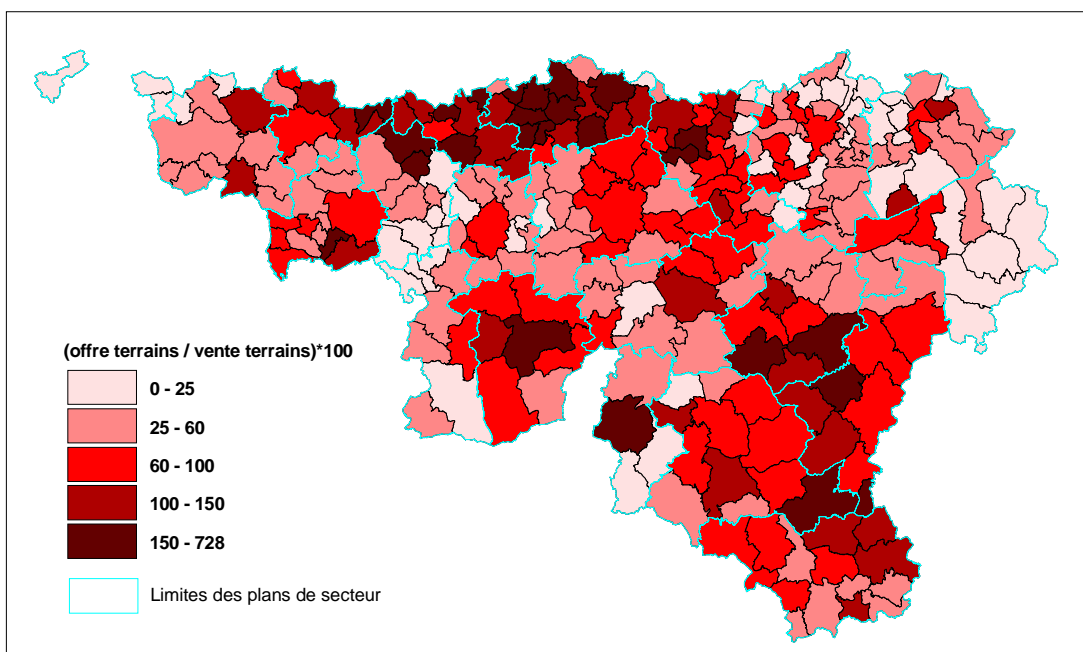
La base de données 1998-2000 comporte pour la Wallonie au total 91.737 fiches réparties de la manière suivante :

- marché foncier : 23.752 fiches.
- marché immobilier acquisitif : 47.429 fiches dont :
 - maisons : 40.636 (86%)
 - appartements : 6.793 (14%)
- marché immobilier locatif : 20.556 fiches dont :
 - maisons : 4.291 (21%)
 - appartements : 16.265 (79%)

c) Le rapport entre l'offre relevée et les ventes réelles

Les deux cartes de la page suivante présentent le rapport entre la taille de l'offre et les ventes réelles pour la période 1998-2000 (figures 3.2.1 et 3.2.2) : elles comparent le nombre de propositions de vente de terrains à bâtir ou de logements via les petites annonces (notre fichier) et le nombre de ventes réelles (statistiques financières de l'INS) pour cette période.

Ces cartes, en offrant une image non aléatoire d'année en année, viennent tout d'abord confirmer la méthodologie. Elles mettent aussi en évidence le fonctionnement différent des marchés. Elles accentuent les zones les plus fortes et actives comme le Brabant wallon, prolongé à l'ouest par la zone de l'A8, à l'est par toute la Hesbaye liégeoise et au sud-est la région namuroise. Elles sous-estiment les zones où la publicité est plus limitée à l'espace local bien que l'encodage de toutes-boîtes locaux ait largement résolu le problème du Luxembourg et partiellement celui du Hainaut. La région liégeoise et des parties du Hainaut sont encore sous-estimées.

Figure 3.2.1 - Rapport entre l'offre en terrains à bâtir et les ventes réelles 1998-2000**Figure 3.2.2 - Rapport entre l'offre en logements et les ventes réelles 1998 - 2000**

d) A l'échelle wallonne

Une première étape a consisté à calculer, cartographier et analyser les caractéristiques de l'offre au niveau de l'ensemble de la Wallonie.

Les cartes font ressortir des groupements de communes aux comportements identiques : les bassins fonciers et immobiliers. La superposition des limites des plans de secteur à ces cartes donne plusieurs informations importantes. Cela permet tout d'abord de distinguer les bassins fonciers et immobiliers wallons et de repérer les logiques spatiales dans lesquelles s'inscrit chacun des plans de secteur. Cela permet ensuite de discerner le niveau de chaque plan par rapport aux autres et d'éviter ainsi une vision par trop localiste : ainsi, la région d'Arlon, qui peut apparaître très chère à l'échelle locale de la province, se caractérise en fait dans des prix moyennement élevés à l'échelle wallonne. Cela permet enfin de vérifier l'homogénéité ou non des caractéristiques de l'offre au sein de chaque plan.

Si les cartes croisent deux indicateurs (densité et prix standardisé) de façon à faire ressortir les grands bassins fonciers et immobiliers, d'autres données sont également intéressantes : le volume de l'offre, le prix médian, leur répartition en fonction de la taille des biens peuvent compléter et préciser la situation au sein des bassins.

On trouvera, sous le titre 3.2.3 de ce volume, les résultats sous forme de tableaux et de cartes pour les trois marchés, ainsi que leur analyse en termes de bassins. Les cartes globales pour la Wallonie sont également présentées dans le troisième volume (fiche synthétique pour la Wallonie) de façon à inscrire la problématique de chaque plan de secteur dans la logique globale.

e) A l'échelle du plan de secteur

Les petites cartes de synthèse reprennent, pour chaque plan de secteur et pour chaque marché, les résultats présentés précédemment sur les cartes des bassins wallons.

Les caractéristiques des marchés sont d'abord présentées au niveau du plan de secteur dans son ensemble.

Des bassins, regroupant des communes aux comportements identiques, sont ensuite identifiés au sein des plans de secteur lorsque la situation se présente.

- Certains plans de secteur sont suffisamment homogènes et ne nécessitent pas de découpage : c'est le cas par exemple du plan de secteur de Nivelles où l'offre est partout dense et chère, c'est le cas aussi de plusieurs plans de secteur de la province de Luxembourg où l'offre est partout peu dense et bon marché.
- D'autres plans de secteur sont hétérogènes et nécessitent une division permettant d'attirer l'attention sur des parties de ceux-ci. Par exemple, le plan de secteur d'Arlon présente une offre foncière de prix standardisé inférieur au prix wallon mais plus élevé dans quelques communes (Arlon et quelques-unes de ses voisines).

3.2.2.2 L'évolution des marchés fonciers et immobiliers acquisitifs au cours des dix dernières années

En ce qui concerne les marchés fonciers et immobiliers acquisitifs, l'analyse est complétée de l'évolution des ventes au cours des dix dernières années ("statistiques des ventes immo-

bilières", statistiques financières, INS). Ce ne sera par contre pas possible pour le marché immobilier locatif dans la mesure où il n'existe pas de statistique exhaustive pour ce type de transaction.

Quelques remarques, présentées ci-dessous, doivent être formulées avant l'analyse de ces données. En tenant compte de ces remarques, on peut dégager une analyse des évolutions au cours de ces dix dernières années.

Les statistiques fournissent, au niveau communal, le nombre de biens vendus sur l'année ainsi que le prix total des ventes. Pour les logements, il est possible de calculer un prix moyen des maisons ou des appartements par commune, tandis que pour les terrains à bâtir, la superficie totale étant également donnée, il en résulte un prix moyen par m² par commune. Ces prix moyens ne tiennent pas compte des proportions, variables selon les communes, de biens de taille différente. Ainsi, dans la comparaison entre plusieurs communes, l'une d'elle peut apparaître plus chère en raison de la forte proportion de grands logements (un logement de 4 ou 5 chambres est généralement plus cher qu'un logement de 2 chambres) ou de petits terrains (les petits terrains sont plus chers au m²). Cela contrairement aux prix standardisés calculés pour les offres de vente via les petites annonces (et présentés précédemment) qui intègrent l'élément de comparaison de taille.

De plus, si dans une commune donnée les ventes publiques sont toujours indiquées, quel qu'en soit le nombre, en ce qui concerne les ventes de gré-à-gré, celles-ci ne sont mentionnées que si elles sont au moins au nombre de trois. Les communes au marché très peu actif sont donc sous-estimées : c'est surtout le cas pour le marché des maisons (catégorie des autres habitations) et des appartements.

3.2.3 Principaux résultats concernant les marchés fonciers et immobiliers

3.2.3.1 Les bassins fonciers en 1998-2000

a) Caractéristiques de l'offre

Le tableau 3.2.1 présente les principaux résultats concernant l'offre en terrains à bâtir. Le fichier 1998-2000 comprend au total 23.752 fiches "terrains" dont 14.551 précisant le prix et 14.404 précisant à la fois le prix et la taille.

De manière globale, tous les plans de secteur sont bien couverts et permettent une analyse fine des marchés en leur sein, à l'exception du plan de Mouscron-Comines où le volume de l'offre via les journaux est très faible.

Tableau 3.2.1 - Volume, densité et prix de l'offre de terrains par plan de secteur

L'offre en terrains 1998-2000	nombre total d'offres	part de l'offre dans le total de l'offre en Wallonie	densité : nombre d'offres/km ²	nombre d'offres dont le prix est connu	prix médian en Fb/m ²	prix standardisé
Plans de secteur						
Arlon-Virton	1042	4,4%	0,98	480	1200	94
Ath-Lessines-Engnien	951	4,0%	2,1	381	1499	122
Bastogne	577	2,4%	0,54	289	398	36
Beauraing-Gedinne	124	0,5%	0,23	92	398	35
Bertrix-Libramont-Neufchâteau	765	3,2%	0,56	385	412	33
Charleroi	924	3,9%	1,84	555	1100	75

Dinant-Ciney-Rochefort	711	3,0%	0,67	467	505	50
Huy-Waremme	1743	7,3%	2,16	1243	640	58
La Louvière-Soignies	1053	4,4%	1,72	478	1500	123
Liège	1869	7,9%	1,77	1302	979	81
Marche-La Roche	754	3,2%	0,79	314	426	35
Mons-Borinage	1224	5,2%	2,08	257	800	69
Mouscron-Comines	7	0,0%	0,05	4	1700	75
Namur	1885	7,9%	1,61	1130	974	89
Nivelles	2478	10,4%	6,15	1779	2675	194
Philippeville-Couvin	669	2,8%	0,73	510	445	38
Stavelot-Malmédy-Saint Vith	287	1,2%	0,24	211	498	45
Thuin-Chimay	244	1,0%	0,34	123	591	51
Tournai-Leuze-Péruwelz	807	3,4%	1,01	185	650	57
Verviers-Eupen	681	2,9%	0,84	330	1400	118
Wavre-Jodoigne-Perwez	4957	20,9%	7,14	4036	2050	168
WALLONIE	23752	100,0%		14551	1174	100

NB : les prix en gras sont ceux qui sont supérieurs à ceux de la Wallonie

L'offre se concentre principalement au nord et sur le sillon wallon. Ainsi, les plans de secteur couvrant le Brabant wallon (Wavre et Nivelles) proposent à eux deux près d'un tiers de l'offre, tandis que ceux de Liège, Namur et Huy-Waremme concentrent environ 7%. Il faut remarquer que ces cinq plans représentent plus de la moitié du total wallon.

Le prix médian des terrains pour l'ensemble de la Wallonie est de 1.174 Fb/m². Les plans de secteur offrant un prix médian supérieur à celui-ci sont par ordre décroissant :

- Nivelles et Wavre-Jodoigne-Perwez, c'est-à-dire les deux plans couvrant le Brabant wallon. Ils sont très chers tant en prix médian (qui est supérieur à 2.000 Fb/m² et atteint 2.675 Fb/m² pour Nivelles) qu'en prix standardisé (indices les plus élevés).
- La Louvière-Soignies et Ath-Lessines-Enghien, c'est-à-dire les deux plans situés aux marges hennuyères du Brabant. Ils sont chers tant en prix médian (qui est de 1.500 Fb/m²) qu'en prix standardisé (indices élevés).
- Verviers-Eupen, comprenant la région des Cantons de l'Est, est aussi cher en prix médian (1.400 Fb/m²) et en prix standardisé.
- Arlon-Virton a un prix médian quasi égal à celui de la Wallonie (1.200 Fb/m²) mais le prix standardisé est inférieur à celui de la Wallonie.

Le tableau 3.2.2 présente les éléments qui ont permis le calcul du prix standardisé, c'est-à-dire le nombre d'offres et le prix médian de cette offre par catégorie de taille des terrains. Au niveau wallon, les terrains de 10 à 20 ares représentent 41% de l'offre et ceux de plus de 20 ares encore 23%, soit au total des deux catégories 64%. Ce chiffre est significatif de la grande taille des terrains qui sont proposés à la vente, caractéristique entrant en contradiction avec la politique wallonne de gestion parcimonieuse du sol. Il est cependant possible que certaines annonces proposent des terrains de grande taille dont une partie n'est pas inscrite en terrain à bâtir sans le préciser.

Tableau 3.2.2 - Prix médians selon la taille des terrains et prix standardisé

terrains 1998-2000 Plans de secteur	prix médian Fb/m2	nombre terrains 0-5a	prix médian 0-5a	nombre terrains 5-10a	prix médian 5-10a	nombre terrains 10-20a	prix médian 10-20a	nombre terrains > 20a	prix médian > 20a	prix stan- dardisé
Arlon-Virton	1200	34	2356	156	1200	269	1200	21	318	94
Ath-Lessines-Engnien	1499	7	3913	143	1503	192	1594	39	792	122
Bastogne	398	4	855	40	675	177	400	68	188	36
Beauraing-Gedinne	398	0	-	22	475	45	357	25	300	35
Bertrix-Libramont-Neuf.	412	0	-	128	469	179	386	77	256	33
Charleroi	1100	81	1229	157	1161	224	896	93	609	75
Dinant-Ciney-Rochefort	505	6	800	91	611	228	600	132	317	50
Huy-Waremme	640	19	1176	210	744	680	653	303	400	58
La Louvière-Soignies	1500	31	1667	138	1719	240	1504	61	917	123
Liège	979	122	1350	334	1088	535	991	301	606	81
Marche-La Roche	426	0	-	92	500	147	439	74	220	35
Mons-Borinage	800	1	950	77	900	127	833	40	502	69
Mouscron-Comines	1700	4	1700	0	-	0	-	0	-	75
Namur	974	33	1812	272	1412	507	1000	309	588	89
Nivelles	2675	338	4112	611	3335	481	2250	339	1350	194
Philippeville-Couvin	445	143	779	59	650	109	473	199	250	38
Stavelot-Malmédy-St V	498	1	2217	41	685	91	550	75	268	45
Thuin-Chimay	591	21	1042	19	883	64	590	19	275	51
Tournai-Leuze-Péruwelz	650	0	-	47	750	113	650	24	420	57
Verviers-Eupen	1400	3	1643	103	1600	181	1400	40	900	118
Wavre-Jodoigne-Perwez	2050	134	3167	1415	2487	1409	2000	1030	1250	168
WALLONIE	1174	982	2252	4155	1900	5998	1050	3269	648	100
		6,8%		28,8%		41,6%		22,7%		

b) Bassins fonciers et plans de secteur

Les cartes de synthèse présentées ci après (figures 3.2.3 et 3.2.4) sont réalisées à l'échelle wallonne : la première au niveau des plans de secteur, la seconde au niveau des communes.

La première carte (figure 3.2.3) présente le prix standardisé des plans de secteur. Elle sera intégrée sous forme d'un petit cartouche sur chacune des fiches synthétiques par plan de secteur (voir le volume 3 du rapport final) afin d'intégrer la situation de chaque plan dans le cadre wallon et de comparer le niveau du plan par rapport aux autres.

Globalement, la situation est la suivante : les plans de secteur couvrant le Brabant (c'est-à-dire ceux de Nivelles et Wavre) et situés dans la première couronne périurbaine wallonne autour de Bruxelles, proposent une offre très chère, largement supérieure à l'indice wallon. Les plans de secteur de Ath et La Louvière-Soignies, zones situées dans le prolongement spatial de la zone du Brabant, ainsi que le plan de Verviers-Eupen, dans la zone d'influence frontalière d'Aix-la-Chapelle, proposent une offre de prix standardisé supérieur à l'indice wallon, d'environ 120. Les autres plans ont tous un prix standardisé inférieur à l'indice wallon. En particulier, tous ceux situés au sud du sillon wallon ont un prix standardisé très faible et seul Arlon fait exception.

La seconde carte (figure 3.2.4) croise deux indicateurs au niveau communal : la densité de l'offre (le nombre d'offres rapporté à la superficie communale en km²) et le prix standardisé de celle-ci. Elle localise ainsi les grands bassins fonciers wallons. La superposition des limites des différents plans de secteur permet de visualiser la situation au sein de chacun d'eux, tandis que la superposition des grandes voies de communication routière (autoroutes et nationales) permet la mise en relation avec les grands axes du développement périurbain. Ce sera la carte principale pour la fiche synthétique "Wallonie" (voir le volume 3 du rapport final) permettant de situer chaque petite carte "plan de secteur" dans la problématique wallonne globale.

Plusieurs grands bassins se dégagent clairement de cette carte synthétique :

La première couronne périurbaine wallonne au sud de Bruxelles englobe la quasi totalité du Brabant wallon ainsi que ses marges hennuyères. Elle se caractérise par la densité forte de l'offre et par les prix élevés. Elle comprend les plans de secteur de Nivelles et de Wavre-J-P et intègre partiellement, le long des grands axes routiers, les plans de Ath-Lessines-Enghien, La Louvière-Soignies et le nord du plan de Charleroi.

La seconde couronne de la zone d'influence périurbaine bruxelloise est constituée des prolongements du premier bassin. Elle se caractérise par la densité forte de l'offre et des prix encore supérieurs ou proches de la moyenne wallonne. Elle correspond au reste du plan de Ath (cité précédemment) ainsi qu'à une très grande partie du plan de Namur.

Il faut remarquer que toute la zone englobant les communes des plans de secteur de Ath-Lessines-Enghien et La Louvière-Soignies, dans le prolongement du Brabant wallon cher, connaît un développement du marché foncier à surveiller.

Le bassin liégeois, polarisé autour de la métropole liégeoise, se caractérise globalement par une offre dont les prix sont inférieurs à l'indice wallon, à l'exception de quelques communes du sud, aux prix standardisés proches de la moyenne.

La région de Charleroi se caractérise également par une offre assez dense et des prix inférieurs, à l'exception de quelques communes "chères" au nord (citées précédemment) situées dans le prolongement du Brabant) et quelques communes de la périphérie résidentielle au sud.

La Hesbaye liégeoise, située entre les deux grandes zones d'influence de Bruxelles et de Liège, forme en quelque sorte une zone tampon entre ces deux zones. Elle se caractérise par une offre dense et des prix inférieurs à l'indice wallon. Elle correspond à une grande partie du plan de Huy-Waremme.

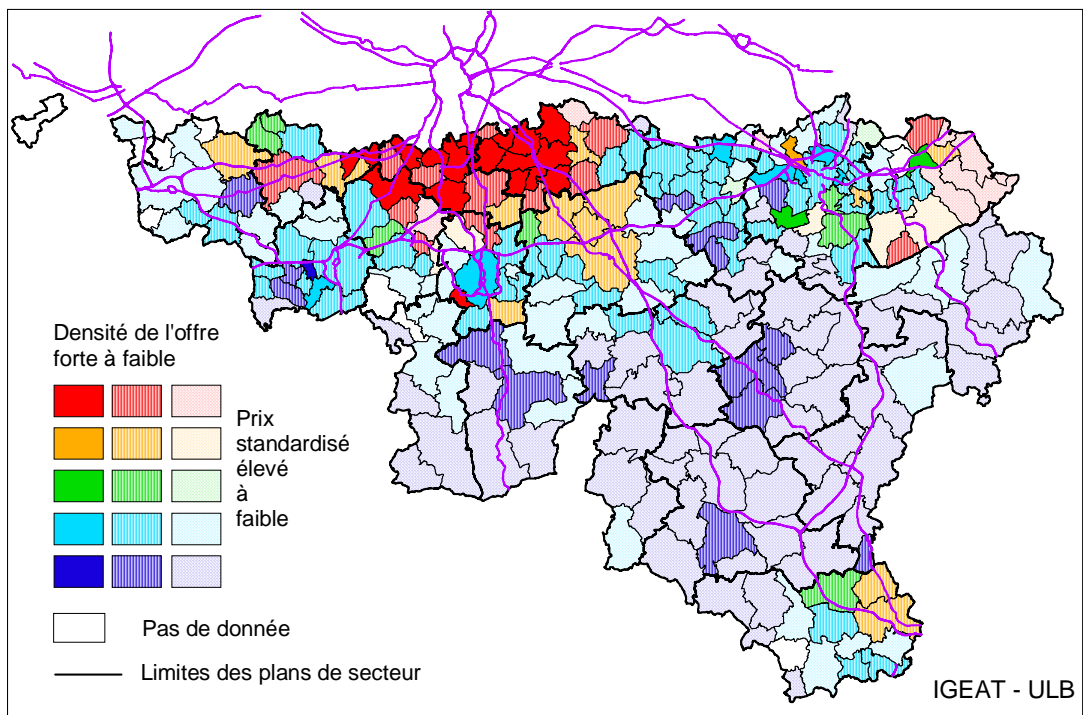
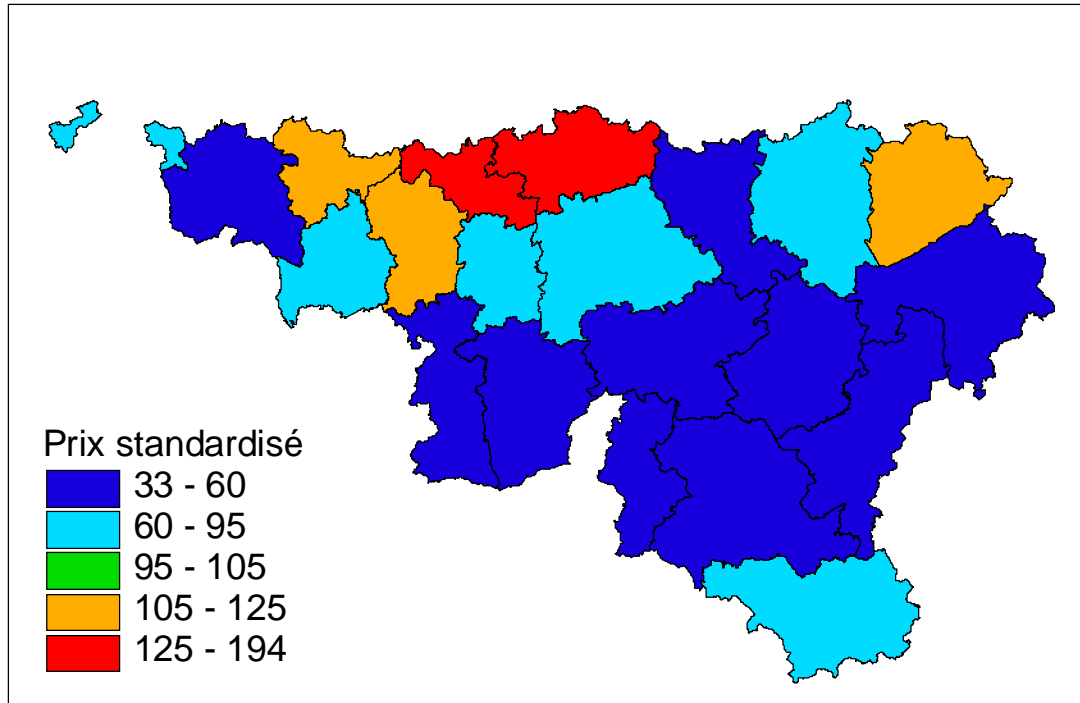
Le bassin frontalier des Cantons de l'est, influencé par la métropole étrangère d'Aix-la-Chapelle, se caractérise par une offre de densité moyenne et des prix très élevés, tandis que la région spadoise propose une offre de densité faible et de prix encore élevés. Ces deux zones correspondent à une grande partie du plan de Verviers-Eupen.

La région frontalière d'Arlon, influencée par la métropole étrangère luxembourgeoise, se caractérise par une offre moyennement dense et des prix moyennement élevés. Elle correspond à une partie du plan d'Arlon-Virton.

Un très grand bassin, situés au sud du sillon wallon, présente par une offre peu dense et des prix très bon marché. Il correspond aux plans de Bastogne, Beauraing-G, Bertrix-L-N, Marche-LaR, Dinant-C-R, Philippeville-C, Thuin-C, Stavelot-M.

c) *Les petites cartes de synthèse par plan de secteur*

Elles sont présentées dans le troisième volume, intitulé "fiches de synthèse".

Figure 3.2.3 - Prix standardisé de l'offre foncière par plan de secteur**Figure 3.2.4 - Les bassins fonciers wallons et leur superposition aux plans de secteur**

3.2.3.2 Les bassins immobiliers en 1998-2000

a) Caractéristiques de l'offre

Le fichier des propositions de vente de logements comprend 40.636 fiches de maisons, dont 26.969 précisant le prix et 23.804 précisant le prix et la taille (en nombre de chambres), et 6.793 fiches d'appartements, dont 3.604 précisant le prix et 3.346 précisant le prix et la taille.

Tous les plans de secteur sont couverts en ce qui concerne les maisons mais le sont moins en ce qui concerne les appartements. Ces derniers sont en effet moins nombreux et moins dispersés sur le territoire wallon : ils se concentrent principalement dans les zones urbanisées. Pour plus de transparence les données sont d'abord présentées pour chaque type de biens (tableaux 3.2.3 et 3.2.4) ; cependant, l'analyse et la cartographie portent sur l'ensemble du marché acquisitif (tableau 3.2.5). Dans ce cas, tous les plans de secteur sont couverts.

Tableau 3.2.3 - Volume et prix de l'offre des maisons à vendre par plan de secteur

Maisons à vendre 1998-2000	nbre total	nbre dont prix connu	prix médian (Fb)	nbre < 2 ch	prix médian < 2 ch	nbre 2 ch	prix médian 2 ch	nbre 3 ch	prix médian 3 ch	nbre > 3 ch	prix médian > 3 ch	prix stand
Plans de secteur												
Arlon-Virton	989	233	4.950.000	3	3.750.000	22	3.275.000	85	4.800.000	89	5.800.000	100
Ath-Lessines-Engnien	1376	696	4.700.000	7	1.800.000	110	2.950.000	239	4.835.000	191	7.000.000	106
Bastogne	398	170	3.950.000	1	4.500.000	25	2.700.000	49	3.650.000	58	5.425.000	85
Beauraing-Gedinne	266	176	3.629.649	2	2.600.000	18	2.500.000	70	3.668.648	44	4.225.000	78
Bertrix-Libramont-Neuf.	507	176	3.780.000	2	2.525.000	21	1.780.000	67	3.700.000	55	5.300.000	79
Charleroi	4298	3237	2.700.000	88	1.600.000	1007	1.995.000	1189	3.000.000	720	3.900.000	68
Dinant-Ciney-Rochefort	1360	899	4.000.000	44	1.445.000	164	2.625.000	250	3.975.199	309	4.814.725	83
Huy-Waremme	1883	1249	4.250.000	25	2.200.000	193	3.200.000	578	4.227.500	352	5.125.000	93
La Louvière-Soignies	2397	1264	3.800.000	9	2.500.000	322	2.525.000	451	4.437.000	302	5.375.000	92
Liège	5145	4147	3.475.000	114	1.550.000	900	2.250.000	1479	3.750.000	1150	4.400.000	78
Marche-La Roche	673	321	3.500.000	14	1.900.000	79	2.800.000	82	3.550.000	92	4.775.000	85
Mons-Borinage	3463	1031	2.500.000	32	1.100.000	383	1.950.000	336	3.100.000	132	3.800.000	69
Mouscron-Comines	126	54	4.600.000	0	-	2	3.000.000	7	4.300.000	4	5.275.000	92
Namur	3890	2666	4.950.000	36	2.485.000	356	3.863.000	1011	4.795.000	966	5.800.000	104
Nivelles	4448	3739	7.342.780	34	3.045.000	420	4.200.000	1327	6.500.000	1700	10.500.000	150
Philippeville-Couvin	462	322	3.985.000	9	1.200.000	63	2.700.000	106	4.121.724	96	4.200.000	82
Stavelot-Malmédy-St V	229	124	4.700.000	2	2.700.000	14	3.200.000	32	4.700.000	46	4.950.000	92
Thuin-Chimay	430	266	3.825.000	7	2.000.000	50	2.625.000	87	3.500.000	77	4.850.000	81
Tournai-Leuze-Péruwelz	1712	747	3.200.000	13	1.400.000	195	2.000.000	236	3.300.000	94	3.437.500	70
Verviers-Eupen	1129	535	4.500.000	8	2.475.000	46	2.800.000	150	4.550.000	140	4.849.500	90
Wavre-Jodoigne-Perwez	5455	4917	7.950.000	34	3.850.000	395	5.200.000	1572	6.500.000	2515	11.200.000	159
WALLONIE	40636	26969	4.650.000	484	1.800.000	4785	2.650.000	9403	4.500.000	9132	6.900.000	100
				2%		20%		40%		38%		

NB : les prix en gras sont ceux qui sont supérieurs à ceux de la Wallonie

Tableau 3.2.4 - Volume et prix de l'offre des appartements à vendre par plan de sect.

appartements à vendre 1998-2000	nbre total	nbre dont prix connu	prix médian (Fb)	nbre 0 ch	prix médian 0 ch	nbre 1 ch	prix médian 1 ch	nbre 2 ch	prix médian 2 ch	nbre >2 ch	prix médian > 2 ch	prix stand
Plans de secteur												
Arlon-Virton	208	80	2.850.000	2	1.700.000	31	2.200.000	38	3.395.000	6	3.900.000	98
Ath-Lessines-Enghien	179	56	4.200.000	8	1.400.000	8	2.000.000	29	4.300.000	9	5.900.000	121
Bastogne	39	11	1.850.000	4	1.200.000	2	1.825.000	3	3.200.000	0	-	93
Beauraing-Gedinne	12	3	1.350.000	0	-	0	-	3	1.350.000	0	-	41
Bertrix-Libramont-Neuf.	28	13	2.600.000	0	-	2	1.500.000	7	3.295.000	1	4.663.000	93
Charleroi	704	507	2.300.000	30	1.016.666	98	1.610.000	261	2.500.000	99	3.000.000	73
Dinant-Ciney-Rochefort	198	76	3.050.000	2	1.225.000	22	2.530.875	39	3.795.000	13	5.450.000	113
Huy-Waremme	287	114	3.350.000	1	1.350.000	52	3.350.000	49	3.350.000	9	3.900.000	118
La Louvière-Soignies	545	183	2.900.000	20	1.327.500	44	2.100.000	81	3.000.000	33	3.700.000	90
Liège	1247	805	2.650.000	101	1.100.000	139	1.900.000	355	2.800.000	150	4.000.000	85
Marche-La Roche	60	30	2.600.000	0	-	9	2.000.000	12	3.500.000	9	4.250.000	96
Mons-Borinage	362	80	2.800.000	7	850.000	10	1.875.000	48	3.000.000	12	3.050.000	84
Mouscron-Comines	2	1	950.000	0	-	0	-	0	-	0	-	-
Namur	752	375	3.300.000	53	1.550.000	90	2.700.000	157	3.800.000	62	4.492.500	114
Nivelles	792	520	3.950.000	18	2.150.000	101	2.950.000	263	3.950.000	120	5.195.000	121
Philippeville-Couvin	4	1	2.200.000	0	-	1	2.200.000	0	-	0	-	92
Stavelot-Malmédy-St V	63	45	3.733.179	1	3.300.000	0	-	2	3.485.000	0	-	160
Thuin-Chimay	10	6	2.700.000	0	-	0	-	6	2.700.000	0	-	82
Tournai-Leuze-Péruwelz	117	66	2.800.000	8	1.500.000	12	2.250.000	10	3.375.000	3	4.500.000	104
Verviers-Eupen	249	85	3.400.000	10	940.000	9	995.000	32	3.400.000	14	3.600.000	85
Wavre-Jodoigne-Perwez	935	547	3.600.000	101	1.250.000	98	2.956.700	213	4.095.000	104	5.125.000	118
WALLONIE	6793	3604	3.055.000	366	1.225.000	728	2.400.000	1608	3.300.000	644	4.500.000	100
				11%		22%		48%		19%		

NB : les prix en gras sont ceux qui sont supérieurs à ceux de la Wallonie

Le tableau suivant (tableau 3.2.5) présente les résultats au niveau de l'ensemble de l'offre sur le marché acquisitif : la densité de l'offre (nombre total d'offres rapporté à la superficie communale en km²) et le prix standardisé de celle-ci (prix standardisé pondéré en fonction de la part de chaque type de biens).

Les propositions de vente de maisons représentent 88% de l'offre immobilière acquisitive wallonne. Cette forte proportion ne doit pas surprendre : elle correspond à la réalité des ventes ; elle est équivalente à la part des ventes de maisons dans les ventes immobilières. Ainsi, pour l'année 2000 en Wallonie, la part des ventes de maisons dans le total des ventes de maisons et d'appartements est de 86% ("statistiques des ventes immobilières", statistiques financières, INS).

Cette part, toujours largement dominante, varie selon les plans de secteur, de 72% jusqu'à 100% et représente 80-85% dans les plans couvrant les zones urbaines (zones où les appartements sont les plus nombreux). Cette forte proportion explique que le prix standardisé pondéré est assez proche de celui des maisons.

Tableau 3.2.5 - Densité de l'offre, part des maisons et des appartements dans les propositions de vente et prix standardisé par plan de secteur

<i>Fichier logements 1998-2000</i>	Densité nbre d'offres/km ²	Part des maisons dans fiches avec prix et taille	Part des appartements dans fiches avec prix et taille	Prix standardisé des maisons	Prix standardisé des apparts	Prix standardisé pondéré
Plans de secteur						
Arlon-Virton	1,12	72,1%	27,9%	100	98	99
Ath-Lessines-Enghien	3,43	91,0%	9,0%	106	121	107
Bastogne	0,41	93,7%	6,3%	85	93	86
Beauraing-Gedinne	0,52	97,8%	2,8%	78	41	77
Bertrix-Libramont-Neufchâteau	0,39	93,5%	6,5%	79	93	80
Charleroi	9,94	86,0%	14,0%	68	73	69
Dinant-Ciney-Rochefort	1,47	91,0%	9,0%	83	113	86
Huy-Waremme	2,68	91,2%	8,8%	93	118	95
La Louvière-Soignies	4,80	85,6%	14,4%	92	90	92
Liège	6,06	83,0%	17,0%	78	85	79
Marche-La Roche	0,77	89,9%	10,1%	85	96	86
Mons-Borinage	6,50	92,0%	8,0%	69	84	70
Mouscron-Comines	0,95	100,0%	0,0%	92	-	92
Namur	3,97	86,7%	13,3%	104	114	105
Nivelles	13,01	87,4%	12,6%	150	121	146
Philippeville-Couvin	0,51	99,6%	0,4%	82	92	82
Stavelot-Malmédy-Saint Vith	0,25	96,9%	3,1%	92	160	94
Thuin-Chimay	0,61	97,4%	2,6%	81	82	81
Tournai-Leuze-Péruwelz	2,29	94,2%	5,8%	70	104	72
Verviers-Eupen	1,70	84,1%	15,9%	90	85	89
Wavre-Jodoigne-Perwez	9,21	89,7%	10,3%	159	118	155
WALLONIE		87,7%	12,3%	100	100	100

b) Bassins immobiliers acquisitifs et plans de secteur

Les cartes de synthèse (figures 3.2.5 et 3.2.6) du marché immobilier acquisitif sont réalisées, comme dans le cas des terrains, à l'échelle wallonne : la première présente le prix standardisé au niveau des plans de secteur ; la seconde croise deux indicateurs au niveau des communes : la densité de l'offre (le nombre d'offres rapporté à la superficie communale en km²) et le prix standardisé de celle-ci. Les deux cartes sont intégrées dans les fiches synthétiques (voir le volume 3 du rapport final) de la même façon que dans le cas du marché foncier.

La première carte (figure 3.2.5) localise les plans de secteur offrant un prix standardisé supérieur ou proche de celui de la Wallonie. Ce sont par ordre décroissant :

- les deux plans de Nivelles et de Wavre couvrant le Brabant wallon et caractérisés par une offre d'indice élevé,
- le plan d'Ath-Lessines-Enghien, situé dans la prolongation spatiale de celui de Nivelles et caractérisé par une offre d'indice encore assez élevé.

- les plans de Namur et d'Arlon, avec un prix standardisé proche de celui de la Wallonie.

Les autres plans ont tous un indice inférieur à l'indice wallon. Globalement, il faut remarquer que les prix standardisés du marché immobilier acquisitif sont moins dispersés que dans le cas des terrains.

La seconde carte (figure 3.2.6) présente les résultats par commune et localise ainsi les grands bassins acquisitifs wallons. Dans ce cas aussi, la superposition des limites des différents plans de secteur ainsi que des grands axes routiers permet de visualiser la situation au sein de chacun d'eux.

Plusieurs grands bassins se dégagent clairement de cette carte synthétique. Globalement, ils sont très proches de ceux qui avaient été définis pour le marché foncier :

La première couronne périurbaine wallonne au sud de Bruxelles englobe ici aussi la quasi totalité du Brabant wallon. Elle se caractérise par la densité forte de l'offre et par les prix élevés. Elle comprend les plans de secteur de Nivelles et de Wavre-J-P et intègre très partiellement les premières communes du plan de secteur de Ath-Lessines-Enghien (Silly, Enghien). Cependant, la continuité du bassin aux marges hennuyères, dans l'axe de l'A8, est moins visible que dans le cas du marché foncier.

La seconde couronne de la zone d'influence périurbaine bruxelloise est constituée des prolongements du premier bassin. Elle se caractérise par la densité forte de l'offre et des prix encore supérieurs ou proches de la moyenne wallonne. Elle correspond à une partie des plans de Ath et même de Tournai (axe de l'A8), de La Louvière-Soignies et de Charleroi (nord) ainsi qu'à une très grande partie du plan de Namur.

Le bassin liégeois, polarisé autour de la métropole liégeoise, est plus hétérogène. Il se caractérise globalement par une offre assez dense, d'indice très bon marché au centre, proche de l'indice wallon au nord et plus cher au sud. La région de Charleroi présente également de grands contrastes en termes de prix entre un centre très bon marché et les communes "chères" au nord (dans le prolongement du Brabant cher et citées précédemment) et au sud dans la périphérie résidentielle.

La Hesbaye liégeoise, située entre les deux grandes zones d'influence de Bruxelles et de Liège, qui formait une zone tampon dense de prix bon marché dans le cas des terrains, se caractérise ici par une offre dense mais de prix moyens. C'est l'évolution la plus notable relevée au cours de ces dernières années (voir le rapport final 2001) : cette zone a indéniablement connu une croissance des prix, surtout dans sa partie ouest en prolongation du Brabant, préfigurant sans doute une tendance à la jonction des deux grands bassins du Brabant et de Liège. Cette tendance à la hausse, visible en ce qui concerne le marché immobilier acquisitif, anticipe probablement une même tendance au niveau du marché des terrains à bâtir. Cette zone correspond à une grande partie du plan de Huy-Waremme.

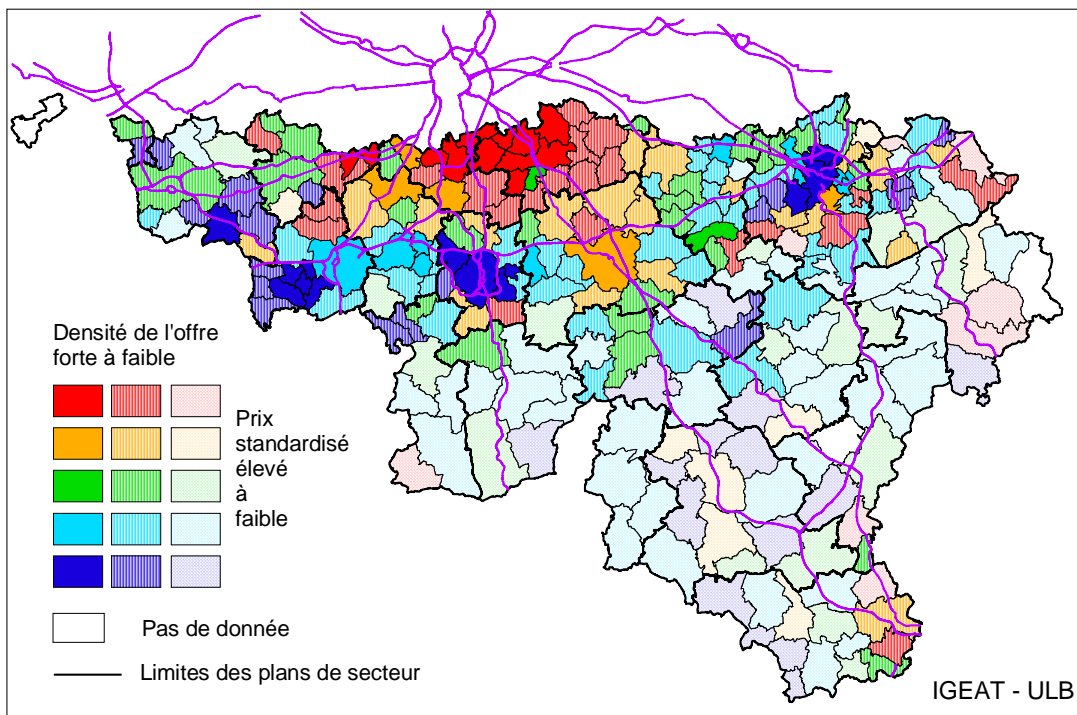
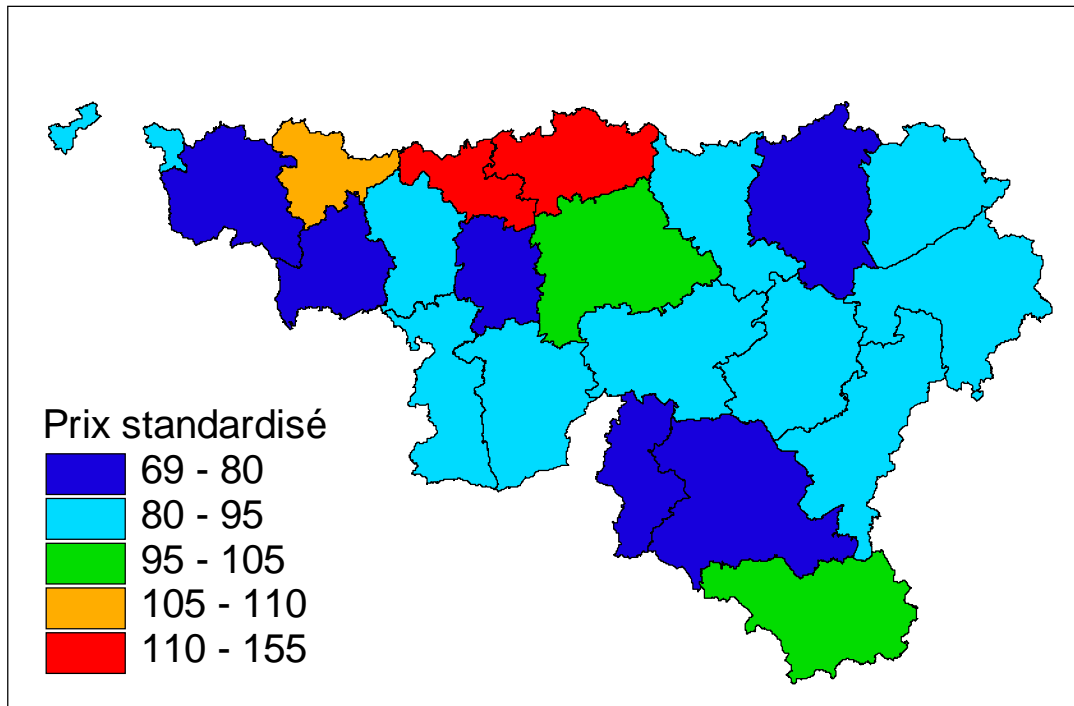
Le bassin frontalier des Cantons de l'est, influencé par la métropole étrangère d'Aix-la-Chapelle, ainsi que la région de Spa et le plateau de Herve se caractérisent par une offre de prix très élevés (Cantons de l'Est) à assez élevés (région spadoise et plateau de Herve). Ils correspondent à une grande partie du plan de Verviers-Eupen.

La région frontalière d'Arlon, influencée par la métropole étrangère luxembourgeoise, se caractérise par une offre moyennement dense et des prix moyennement élevés. Elle correspond à une partie du plan d'Arlon-Virton.

Le reste de la Wallonie propose une offre de densité faible. Les prix sont cependant plus hétérogène que dans le cadre du marché foncier.

c) *Les petites cartes de synthèse par plan de secteur*

Elles sont présentées dans le deuxième volume, intitulé "fiches de synthèse".

Figure 3.2.5 - Prix standardisé de l'offre immobilière acquisitive par plan de secteur**Figure 3.2.6 - Les bassins immobiliers acquisitifs wallons et leur superposition aux plans de secteur**

3.2.3.3 Les bassins immobiliers locatifs en 1998 – 2000

a) Caractéristiques de l'offre

Le fichier des propositions de location de logements comprend 4.291 fiches de maisons, dont 3.136 précisant le prix et 2.960 précisant le prix et la taille (en nombre de chambres), et 16.265 fiches d'appartements, dont 10.510 précisant le prix et 9.861 précisant le prix et la taille. Les offres locatives sont donc essentiellement des offres d'appartements.

Pour plus de transparence les données sont également présentées pour chacun des types de biens (tableaux 3.2.6 et 3.2.7) mais l'analyse et la cartographie portent sur l'ensemble du marché locatif (tableau 3.2.8). Dans ce dernier cas, tous les plans de secteur sont bien couverts, à l'exception peut-être du plan de secteur de Mouscron-Comines où l'offre est faible.

Tableau 3.2.6 - Volume et prix de l'offre des maisons à louer par plan de secteur

Maisons à louer 1998-2000	nbre total	nbre dont prix connu	prix médian Fb/ mois	nbre 0-1 ch	prix médian 0-1 ch	nbre 2 ch	prix médian 2 ch	nbre 3 ch	prix médian 3 ch	nbre >3 ch	prix médian > 3 ch	prix stand
Plans de secteur												
Arlon-Virton	178	66	21.500	1	15.000	19	18.000	33	20.000	12	30.000	83
Ath-Lessines-Enghien	78	43	21.000	5	15.000	10	17.000	16	22.000	7	31.000	88
Bastogne	86	22	17.500	0	-	8	15.000	7	18.000	5	18.000	69
Beauraing-Gedinne	23	11	17.000	0	-	5	19.900	5	17.000	0	-	93
Bertrix-Librumont-Neuf.	80	31	17.000	0	-	10	15.000	12	17.000	7	19.000	67
Charleroi	273	226	16.000	24	11.400	102	15.825	71	18.000	13	24.000	82
Dinant-Ciney-Rochefort	116	84	19.750	4	14.000	36	17.000	25	20.000	15	25.000	84
Huy-Waremme	82	49	20.000	0	-	11	18.000	26	21.000	9	22.000	81
La Louvière-Soignies	195	151	22.000	6	14.000	47	16.000	61	23.000	28	27.000	85
Liège	421	316	18.000	26	13.000	106	15.725	89	22.000	65	27.500	81
Marche-La Roche	73	43	17.000	6	15.950	9	15.000	18	18.000	9	22.500	75
Mons-Borinage	202	138	16.500	14	14.000	58	15.000	45	18.000	6	23.500	81
Mouscron-Comines	9	6	15.850	0	-	2	14.350	2	16.000	1	25.000	68
Namur	353	252	24.500	11	17.000	48	21.000	105	24.500	73	30.000	91
Nivelles	702	656	50.000	7	22.000	60	23.250	189	40.000	385	69.000	137
Philippeville-Couvin	44	21	18.000	0	-	6	16.000	8	22.000	5	22.000	77
Stavelot-Malmédy-St V	64	11	18.000	1	13.000	1	15.000	4	22.500	3	18.000	71
Thuin-Chimay	38	28	20.700	0	-	13	18.000	7	22.000	5	30.000	91
Tournai-Leuze-Péruwelz	152	90	18.000	11	15.000	35	16.000	22	18.000	11	25.000	83
Verviers-Eupen	250	90	17.000	7	15.000	20	16.750	25	17.500	18	21.500	74
Wavre-Jodoigne-Perwez	872	802	48.000	13	17.500	72	27.000	238	36.000	461	65.000	130
WALLONIE	4291	3136	26.250	136	14.000	678	17.000	1008	25.000	1138	55.000	100
				5%		23%		34%		38%		

NB : les prix en gras sont ceux qui sont supérieurs à ceux de la Wallonie

Tableau 3.2.7 - Volume et prix de l'offre des appartements à louer par plan de secteur

appartements à louer 1998-2000	nbre total	nbre dont prix connu	prix médian Fb/mois	nbre 0 ch	prix médian 0 ch	nbre 1 ch	prix médian 1 ch	nbre 2 ch	prix médian 2 ch	nbre >2 ch	prix médian > 2 ch	prix stand
Plans de secteur												
Arlon-Virton	753	347	16.500	77	10.500	126	16.000	110	20.000	21	24.000	115
Ath-Lessines-Enghien	182	94	17.500	3	10.000	25	15.000	42	17.875	20	20.000	105
Bastogne	231	75	13.900	17	7.000	20	14.000	22	15.000	6	13.900	86
Beauraing-Gedinne	42	29	12.900	1	10.500	11	11.500	11	15.000	2	15.750	87
Bertrix-Libramont-Neuf.	109	32	14.000	5	9.000	11	13.000	10	15.450	3	15.000	91
Charleroi	2450	1651	12.500	590	10.000	506	12.975	411	15.300	76	18.250	96
Dinant-Ciney-Rochefort	299	161	15.500	20	10.000	47	14.500	75	17.000	17	18.000	101
Huy-Waremme	266	184	14.750	41	10.375	67	14.000	54	17.000	16	18.000	101
La Louvière-Soignies	798	512	15.000	90	12.000	171	14.000	191	16.500	28	19.000	104
Liège	3459	2470	11.500	913	8.500	654	12.000	515	15.500	164	18.000	88
Marche-La Roche	180	109	14.000	17	10.000	44	13.000	29	16.000	14	15.750	94
Mons-Borinage	1281	714	13.000	319	10.000	191	14.000	127	17.000	29	20.000	101
Mouscron-Comines	15	7	15.000	0	-	2	13.350	4	15.500	0	-	94
Namur	2086	1467	15.000	416	10.500	535	15.000	376	18.000	101	22.000	108
Nivelles	754	633	19.500	87	14.000	206	17.000	234	21.000	88	27.000	128
Philippeville-Couvin	50	37	15.000	5	10.000	8	14.000	22	15.250	2	20.500	95
Stavelot-Malmédy-St V	124	26	11.000	4	9.500	8	10.500	10	14.000	2	14.500	82
Thuin-Chimay	39	22	13.500	1	12.000	7	15.000	9	12.900	2	24.750	96
Tournai-Leuze-Péruwelz	461	279	14.500	58	11.000	106	14.000	82	16.500	14	18.900	103
Verviers-Eupen	1734	871	10.000	168	8.500	294	10.000	227	12.500	62	14.750	76
Wavre-Jodoigne-Perwez	952	790	18.000	173	13.000	246	17.000	258	22.500	85	27.000	130
WALLONIE	16265	10510	13.900	3005	10.000	3285	13.500	2819	17.000	752	20.000	100
				31%		33%		29%		8%		

NB : les prix en gras sont ceux qui sont supérieurs à ceux de la Wallonie

Les maisons à louer sont peu nombreuses et réparties essentiellement sur les plans de secteur du Brabant (Wavre et Nivelles) et secondairement sur ceux couvrant les grandes zones urbaines wallonnes (Liège, Namur, Charleroi, Mons-Borinage). Les plans de secteur proposant les loyers médians et standardisés les plus élevés et supérieurs aux prix wallons sont également les deux plans du Brabant.

Les maisons sont généralement de grande taille : pour la Wallonie, les deux dernières catégories (3 chambres et plus de 3 chambres) représentent respectivement 34% et 38%, soit au total 72% de l'offre. Mais pour les plans de Nivelles et Wavre, la dernière catégorie (plus de 3 chambres) représente à elle seule plus de la moitié de l'offre.

Les appartements à louer sont beaucoup plus nombreux que les maisons. Les plus fortes concentrations se localisent dans les plans couvrant les grandes zones urbaines de Liège, Charleroi, Namur, Verviers-Eupen, Mons-Borinage, et secondairement dans les deux plans du Brabant ainsi que ceux de La Louvière-Soignies et Arlon. Les plans présentant les loyers médians et standardisés les plus élevés et supérieurs aux prix wallons sont nombreux. Il

s'agit des deux plans du Brabant (qui restent ici encore les plus chers), de ceux d'Ath et de La Louvière-S, de Namur et d'Arlon mais également de Dinant, Huy et Tournai.

Les appartements sont généralement de petite taille : pour la Wallonie, la catégorie des plus de 2 chambres ne représente que 8% de l'offre. Il faut noter que les petites tailles, c'est-à-dire les appartements sans chambre et les appartements 1 chambre représentent respectivement 31 et 33% de l'offre.

Le tableau suivant (tableau 3.2.8) présente les résultats au niveau de l'ensemble de l'offre sur le marché locatif : la densité de l'offre (le nombre total d'offres rapporté à la superficie communale) et le prix standardisé de celle-ci (prix standardisé pondéré en fonction de la part de chaque type de biens).

Les propositions de location de maisons ne représentent que 23% de l'offre immobilière locative wallonne. Au niveau locatif, l'offre en appartements est largement prédominante, avec un peu plus des trois quarts de l'offre wallonne. Le prix standardisé pondéré est donc généralement assez proche de celui des appartements.

Tableau 3.2.8 - Densité de l'offre, part des maisons et des appartements dans les propositions de location et prix standardisé par plan de secteur

<i>Fichier logements 1998-2000</i>	Densité nbre d'offres/km ²	Part des maisons dans fiches avec prix et taille	Part des appartements dans fiches avec prix et taille	Prix standardisé des maisons	Prix standardisé des apparts	Prix standardisé pondéré
Plans de secteur						
Arlon-Virton	0,87	16,3%	83,7%	83	115	110
Ath-Lessines-Enguien	0,57	29,7%	70,3%	88	105	100
Bastogne	0,29	23,5%	76,5%	69	86	82
Beauraing-Gedinne	0,12	28,6%	71,4%	93	87	89
Bertrix-Libramont-Neufchâteau	0,14	50,0%	50,0%	67	91	79
Charleroi	5,41	11,7%	88,3%	82	96	94
Dinant-Ciney-Rochefort	0,39	33,5%	66,5%	84	101	95
Huy-Waremme	0,43	20,5%	79,5%	81	101	97
La Louvière-Soignies	1,62	22,8%	77,2%	85	104	100
Liège	3,68	11,3%	88,7%	81	88	87
Marche-La Roche	0,26	28,8%	71,2%	75	94	89
Mons-Borinage	2,52	15,6%	84,4%	81	101	98
Mouscron-Comines	0,18	45,5%	54,5%	68	94	82
Namur	2,09	14,2%	85,8%	91	108	106
Nivelles	3,62	51,0%	49,0%	137	128	133
Philippeville-Couvin	0,10	33,9%	66,1%	77	95	89
Stavelot-Malmédy-St Vith	0,16	27,3%	72,7%	71	82	79
Thuin-Chimay	0,11	56,8%	43,2%	91	96	93
Tournai-Leuze-Péruwelz	0,77	23,3%	76,7%	83	103	98
Verviers-Eupen	2,45	8,5%	91,5%	74	76	76
Wavre-Jodoigne-Perwez	2,63	51,4%	48,6%	130	130	130
WALLONIE		23,1%	76,9%	100	100	100

b) Bassins immobiliers locatifs et plans de secteur

Les cartes de synthèse (figures 3.2.7 et 3.2.8) du marché immobilier locatif sont réalisées comme précédemment à l'échelle wallonne : la première présente le prix standardisé au niveau des plans de secteur ; la seconde croise deux indicateurs au niveau des communes : la densité de l'offre (le nombre d'offres rapporté à la superficie communale en km²) et le loyer standardisé de celle-ci. Les deux cartes sont intégrées dans les fiches synthétiques (voir le volume 3 du rapport final) de la même façon que dans les cas précédents.

La première carte (figure 3.2.7) localise les plans offrant un loyer standardisé supérieur à celui de la Wallonie. Ce sont :

- les deux plans couvrant le Brabant wallon (Nivelles et Wavre), caractérisés par une offre d'indice élevé
- les plans d'Arlon-V et de Namur.

Plusieurs plans ont un indice proche de celui de la Wallonie : ce sont les plans situés de part et d'autre du Brabant wallon : à l'ouest, les différents plans du Hainaut occidental, et à l'est, la Hesbaye liégeoise couverte par le plan de Huy-Waremme.

Les autres plans ont un indice inférieur à celui de la Wallonie. Il est à noter que les prix standardisés sont encore moins dispersés que dans le cas des deux autres marchés étudiés précédemment.

La seconde carte (figure 3.2.8) présente les résultats par commune et localise ainsi les grands bassins locatifs wallons. Dans ce cas, la superposition des limites des différents plans de secteur et des grandes voies routières permet de visualiser la situation au sein de chacun d'eux.

Plusieurs grands bassins se dégagent également de cette carte synthétique :

La première couronne périurbaine wallonne autour de Bruxelles, de densité forte et de prix élevé, englobe les communes les plus proches de Bruxelles des plans de Nivelles et Wavre. Elle se prolonge :

- à l'ouest, au reste du plan de Nivelles et, aux marges hennuyères, sur les plans d'Ath-L-E (Enghien) et surtout de La Louvière-S (Braine-le-Comte, Ecaussinnes, Soignies) ;
- à l'est, dans la partie est du plan de secteur de Wavre ;
- en direction de Namur (Gembloux, Namur).

Un second bassin assez dense et de prix standardisé supérieur à l'indice wallon est constitué des communes de la région d'Arlon.

Il faut également noter les zones de densité et de prix moyen, d'une part dans l'axe des grandes voies de communication comme l'A8 (Ath, Tournai) et la N4 (Ciney) et d'autre part dans le tissu intercalaire des grandes villes du sillon wallon.

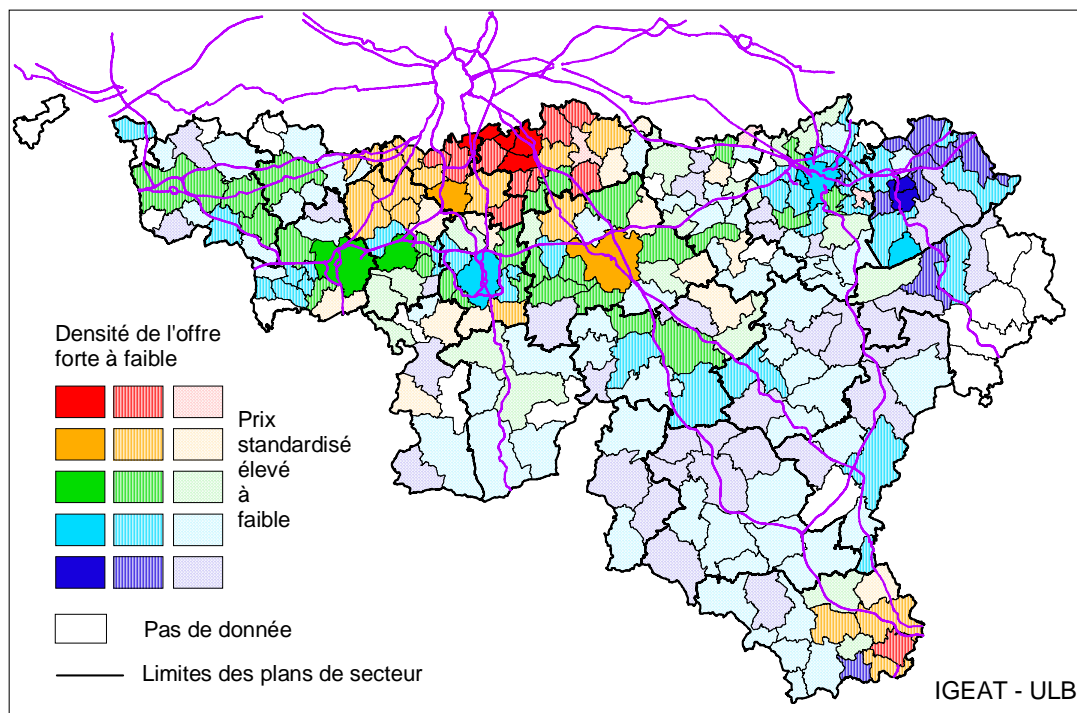
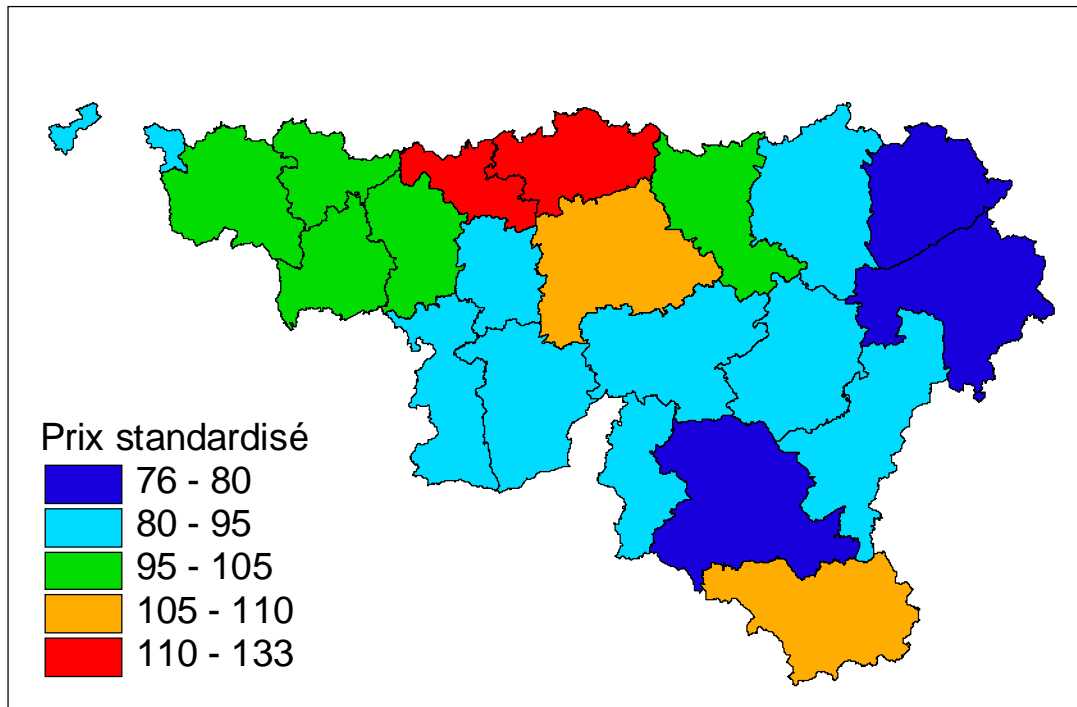
Les plans de secteur couvrant les grandes villes de Liège et Charleroi sont globalement bon marché, avec quelques communes résidentielles plus chères, ainsi que le plan de Verviers-Euoen, y compris dans les Cantons de l'Est.

c) Les petites cartes de synthèse par plan de secteur

Elles sont présentées dans le troisième volume, intitulé "fiches de synthèse".

Figure 3.2.7- Prix standardisé de l'offre immobilière locative par plan de secteur

Figure 3.2.8 - Les bassins immobiliers locatifs wallons et leur superposition aux plans de secteur



3.2.3.4 L'évolution des marchés fonciers et immobiliers acquisitifs au cours des dix dernières années

L'évolution des marchés fonciers et immobiliers acquisitifs est appréhendé via les statistiques annuelles de ventes immobilières (statistiques financières, INS).

a) L'évolution du marché foncier

Une première étape dans l'analyse consiste à mesurer le niveau d'activité du marché foncier au niveau de chaque plan de secteur. Le tableau 3.2.9 donne, pour ce faire, trois types d'information par plan de secteur : le nombre moyen de ventes par an, calculé sur les trois dernières années et sur la dernière décennie, la part des ventes du plan dans le total des ventes en Wallonie pour ces mêmes périodes et la densité de ventes de terrains à bâtir par km². Le tableau classe aussi les différents plans de secteur par ordre décroissant de densité, permettant de visualiser rapidement leur importance relative.

Il faut remarquer une opposition nette entre les plans de secteur situés au nord et sur le sillon wallon où la densité est forte (les dix premiers du classement) c'est-à-dire les plans de secteur où la densité de population est également forte, et ceux situés au sud et parmi lesquels celui d'Arlon-Virton apparaît en première position.

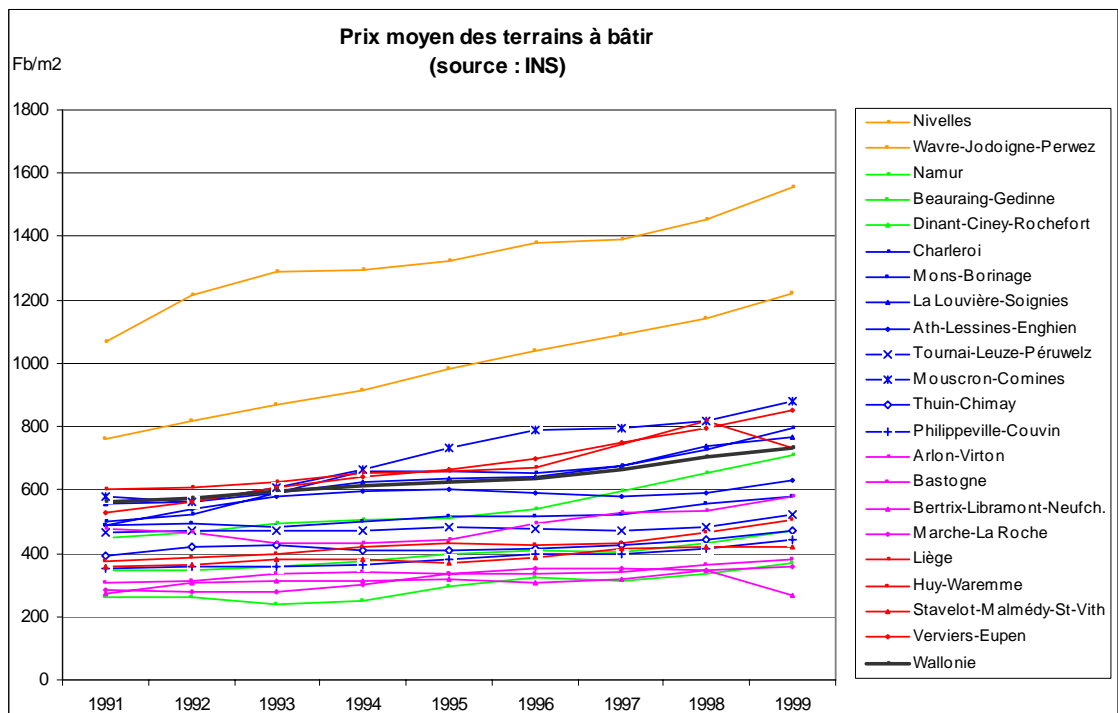
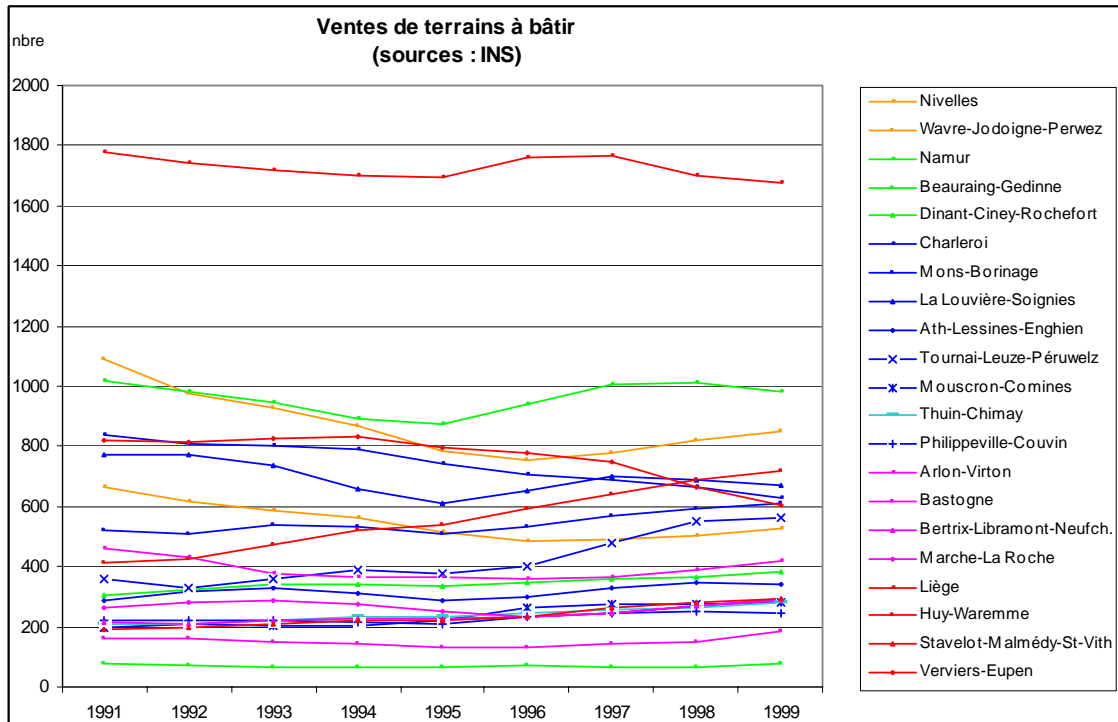
Tableau 3.2.9 - Nombre de ventes et densité des ventes de terrains à bâtir

Plans de secteur	nbre moyen de vente par an		Part des ventes en Wallonie		nbre moyen de ventes par an		Part des ventes en Wallonie		densité : ventes par km ²	
	période 1990-2000	1990-2000	période 1990-2000	1990-2000	période 1998-2000	1998-2000	période 1998-2000	1998-2000	période 1990-2000	1990-2000
Mouscron-Comines	236		2%		272		3%		19,3	
Liège	1725		16%		1647		15%		18,0	
Charleroi	741		7%		623		6%		16,2	
Nivelles	566		5%		517		5%		15,5	
Wavre-Jodoigne-Perwez	902		8%		834		8%		14,3	
La Louvière-Soignies	696		7%		654		6%		12,5	
Mons-Borinage	548		5%		585		5%		10,2	
Verviers-Eupen	753		7%		593		6%		10,2	
Namur	967		9%		974		9%		9,1	
Huy-Waremme	554		5%		697		7%		7,5	
Ath-Lessines-Enghien	310		3%		333		3%		7,5	
Tournai-Leuze-Péruwelz	431		4%		549		5%		5,9	
Arlon-Virton	401		4%		415		4%		4,1	
Thuin-Chimay	239		2%		269		3%		3,6	
Dinant-Ciney-Rochefort	341		3%		371		3%		3,5	
Marche-La Roche	267		3%		284		3%		3,1	
Philippeville-Couvin	229		2%		240		2%		2,8	
Stavelot-Malmédy-St Vith	235		2%		288		3%		2,2	
Bertrix-Libramont-Neufchât.	241		2%		287		3%		2,0	
Bastogne	161		2%		199		2%		1,6	
Beauraing-Gedinne	73		1%		78		1%		1,5	

En ce qui concerne l'évolution des ventes de terrains à bâtir, deux graphiques ont été réalisés : le premier concerne l'évolution du volume des ventes (figure 3.2.9) ; le second celle du prix moyen de ces ventes (figure 3.2.10).

Figure 3.2.9 - Evolution des ventes de terrains par plan de secteur (source : INS)

Figure 3.2.10 - Evolution du prix moyen des terrains par plan de secteur (source : INS)



Les données ont été lissées sur trois années pour atténuer les effets exceptionnels (ainsi la valeur pour 1991 est calculée en prenant 25% de la valeur de 1990, 50% de celle de 1991, et 25% de celle de 1992). Les données concernant les prix sont exprimées "à prix courants" (on n'a pas retiré l'inflation générale de l'évolution des prix) : elles permettent une comparaison entre plans de secteur.

En ce qui concerne l'évolution du volume des ventes, il faut noter la décroissance des ventes dans les plans de secteur de Charleroi, Liège, Verviers, Nivelles et Wavre. Par contre, les plans de Huy, Stavelot, Thuin et Tournai connaissent une hausse des ventes significative.

Il est intéressant de remarquer que les plans de secteur de Nivelles et de Wavre, formant la première couronne de communes wallonnes autour de Bruxelles, connaissent une décroissance du nombre de ventes au cours des années 90 alors qu'à l'opposé le plan de secteur de Huy-Waremme voit le volume de ses ventes presque doubler, passant de 395 ventes en 1990 à 641 ventes en 2000. Cette constatation indique peut-être le développement de la zone de périurbanisation bruxelloise et/ou liégeoise jusqu'en Hesbaye liégeoise où les prix au m² des terrains à bâtir sont beaucoup moins élevés (et restent inférieurs au prix moyen pour la Wallonie).

En ce qui concerne l'évolution des prix des terrains, ce sont les plans de Nivelles, Wavre, Verviers-Eupen, Namur et Arlon qui connaissent une croissance importante au cours des années 90.

Tableau 3.2.10 – Prix moyen des terrains à bâtir (Fb/m²) par plan de secteur

Prix moyen en Fb/m ²	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Plan de secteur											
Arlon-Virton	382	550	437	429	442	414	512	546	499	584	657
Ath-Lessines-Engnien	447	491	533	591	591	620	587	576	575	631	685
Bastogne	293	315	297	341	350	317	346	337	354	418	338
Beauraing-Gedinne	277	248	283	220	238	310	331	312	302	429	316
Bertrix-Librumont-Neufch.	254	248	339	298	317	326	295	305	361	350	
Charleroi	525	480	521	566	713	634	648	689	682	864	771
Dinant-Ciney-Rochefort	370	333	346	364	356	415	414	383	435	464	521
Huy-Waremme	363	384	375	403	407	457	407	430	458	514	545
La Louvière-Soignies	552	558	547	593	634	629	655	634	785	750	780
Liège	570	632	584	629	659	655	668	691	922	726	567
Marche-La Roche	273	291	270	274	301	332	366	350	348	350	391
Mons-Borinage	432	514	498	467	503	521	520	507	563	584	580
Mouscron-Comines	623	585	527	615	665	715	837	765	809	888	931
Namur	423	457	451	502	512	502	530	586	673	688	785
Nivelles	902	1058	1246	1314	1275	1317	1394	1404	1371	1665	1513
Philippeville-Couvin	301	392	331	377	344	385	403	398	396	458	454
Stavelot-Malmédy-St-Vith	347	373	343	400	388	342	395	413	426	414	423
Thuin-Chimay	385	388	407	468	366	433	401	434	433	464	520
Tournai-Leuze-Péruwelz	436	485	461	479	460	491	478	472	464	534	559
Verviers-Eupen	511	527	553	616	650	658	688	768	779	857	920

Wavre-Jodoigne-Perwez	714	753	823	872	901	986	1050	1072	1168	1166	1383
Wallonie	541	567	566	595	624	620	638	658	712	741	736

Tableau 3.2.11 – Evolution du prix moyen des terrains à bâtir (1990 = 100) par plan de secteur

Prix moyen 1990 = 100	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Arlon-Virton	100	144	114	112	116	108	134	143	131	153	172
Ath-Lessines-Enghien	100	110	119	132	132	139	131	129	129	141	153
Bastogne	100	108	101	116	119	108	118	115	121	143	115
Beauraing-Gedinne	100	90	102	79	86	112	119	113	109	155	114
Bertrix-Libramont-Neufch.	100	98	133	117	125	128	116	120	142	138	
Charleroi	100	91	99	108	136	121	123	131	130	165	147
Dinant-Ciney-Rochefort	100	90	94	98	96	112	112	104	118	125	141
Huy-Waremme	100	106	103	111	112	126	112	118	126	142	150
La Louvière-Soignies	100	101	99	107	115	114	119	115	142	136	141
Liège	100	111	102	110	116	115	117	121	162	127	99
Marche-La Roche	100	107	99	100	110	122	134	128	127	128	143
Mons-Borinage	100	119	115	108	116	121	120	117	130	135	134
Mouscron-Comines	100	94	85	99	107	115	134	123	130	143	149
Namur	100	108	107	119	121	119	125	139	159	163	186
Nivelles	100	117	138	146	141	146	155	156	152	185	168
Philippeville-Couvin	100	130	110	125	114	128	134	132	132	152	151
Stavelot-Malmédy-St-Vith	100	107	99	115	112	99	114	119	123	119	122
Thuin-Chimay	100	101	106	122	95	112	104	113	112	121	135
Tournai-Leuze-Péruwelz	100	111	106	110	106	113	110	108	106	122	128
Verviers-Eupen	100	103	108	121	127	129	135	150	152	168	180
Wavre-Jodoigne-Perwez	100	105	115	122	126	138	147	150	164	163	194
Wallonie	100	105	105	110	115	115	118	122	132	137	136

b) L'évolution du marché immobilier acquisitif

En ce qui concerne le marché immobilier acquisitif, ce sont uniquement les maisons qui sont étudiées. Deux catégories sont reprises par l'INS : les maisons d'habitation ordinaire (maisons ouvrières, d'employé, de rentier et maisons bourgeoises) et les autres habitations (maisons de rapport, maisons et hôtels de maître, villas).

Le graphique de l'évolution des ventes de maisons par plan de secteur (figure 3.2. 11) et le tableau du volume annuel des ventes (tableau 3.2.12) portent tous deux sur l'ensemble des ventes de maisons (ordinaires et autres). Ils ne mettent pas en évidence de très grandes évolutions. Il faut cependant signaler qu'ici, contrairement au marché des terrains à bâtir, les plans de secteur de Nivelles et de Wavre connaissent une hausse au cours de la dernière décennie.

Le graphique de l'évolution du prix de vente des maisons (figure 3.2.12) et le tableau d'évolution relative du prix moyen (tableau 3.2.13) ne portent que sur les ventes de maisons

d'habitation ordinaire. Comme dans le cas des terrains à bâtir, les données concernant les prix sont exprimées "à prix courants" : elles permettent une comparaison entre plans de secteur. Les évolutions les plus significatives concernent les plans de secteur de Huy-Waremme et de Ath-Lessines-Enghien, c'est-à-dire les deux plans dans le prolongement spatial du Brabant, ainsi que Bastogne et Philippeville.

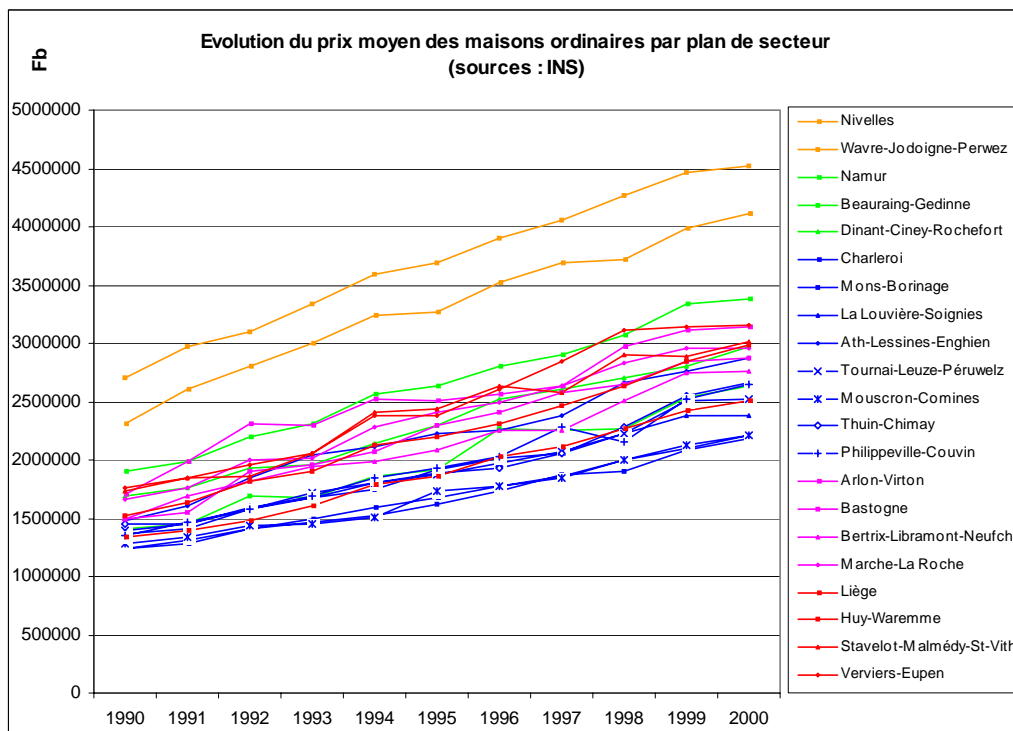
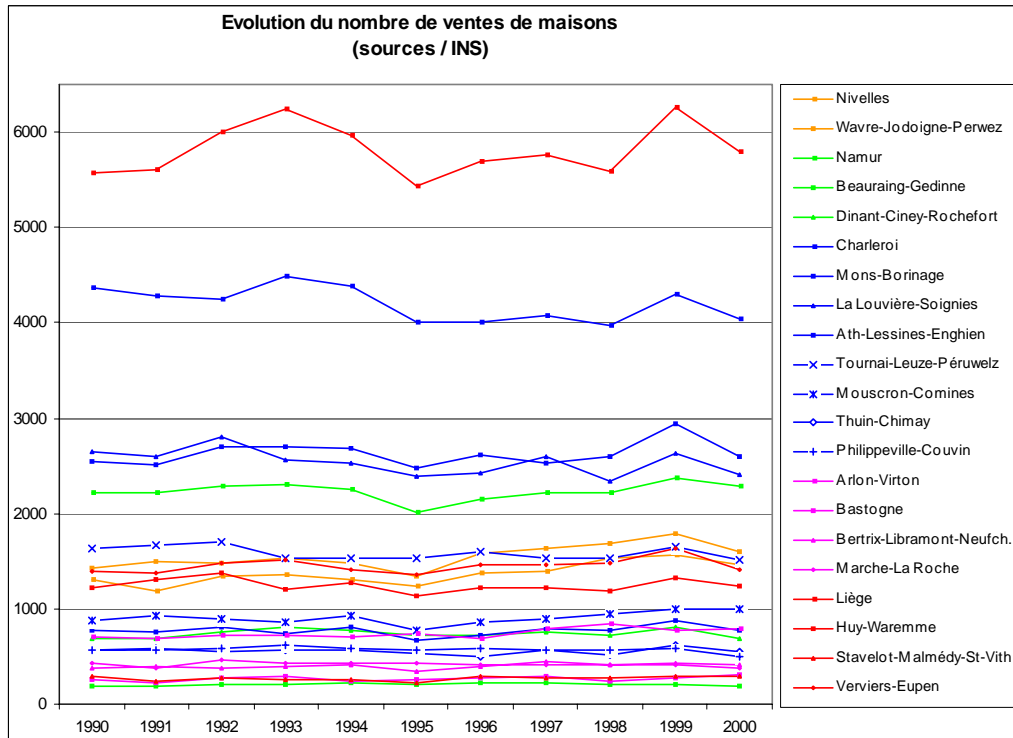
Figure 3.2.11 - Evolution des ventes de maisons par plan de secteur**Figure 3.2.12 - Evolution du prix moyen des maisons d'habitation ordinaire par plan de secteur**

Tableau 3.2.12 – Nombre de ventes de maisons par plan de secteur

Evolution des ventes de maisons (ordinaires et autres)	nombre moyen de ventes par an	nombre moyen de ventes par an	Part des ventes en Wallonie
Plan de secteur	période 1990-2000	période 1998-2000	période 1998-2000
Arlon-Virton	746	807	3%
Ath-Lessines-Engnien	771	808	3%
Bastogne	268	275	1%
Beauraing-Gedinne	208	203	1%
Bertrix-Libramont-Neufch.	400	421	1%
Charleroi	4200	4102	13%
Dinant-Ciney-Rochefort	738	738	2%
Huy-Waremme	1244	1248	4%
La Louvière-Soignies	2537	2458	8%
Liège	5812	5883	19%
Marche-La Roche	416	398	1%
Mons-Borinage	2628	2712	9%
Mouscron-Comines	906	979	3%
Namur	2231	2290	7%
Nivelles	1371	1518	5%
Philippeville-Couvin	571	550	2%
Stavelot-Malmédy-St-Vith	269	284	1%
Thuin-Chimay	558	561	2%
Tournai-Leuze-Péruwelz	1584	1567	5%
Verviers-Eupen	1454	1510	5%
Wavre-Jodoigne-Perwez	1550	1694	5%

Tableau 3.2.13 – Evolution du prix moyen des maisons d'habitation ordinaire (1990 = 100) par plan de secteur

Evolution du prix moyen des maisons	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
1990 = 100											
Arlon-Virton	100	116	136	135	148	147	150	155	175	183	184
Ath-Lessines-Engnien	100	108	125	138	143	150	152	160	180	187	193
Bastogne	100	104	127	131	138	154	161	172	177	190	192
Beauraing-Gedinne	100	103	120	120	133	137	162	161	162	181	187
Bertrix-Libramont-Neufch.	100	113	121	130	133	140	150	151	167	184	185
Charleroi	100	103	114	120	129	135	143	149	161	169	178
Dinant-Ciney-Rochefort	100	104	114	115	127	136	149	153	160	165	175
Huy-Waremme	100	108	120	125	140	146	152	162	174	188	197
La Louvière-Soignies	100	103	115	122	127	140	146	150	162	174	174
Liège	100	104	111	120	134	139	151	158	169	181	187
Marche-La Roche	100	105	120	121	137	144	150	158	170	177	177
Mons-Borinage	100	106	114	118	123	131	140	151	153	168	176

Mouscron-Comines	100	104	112	113	117	135	138	143	156	165	172
Namur	100	105	116	122	135	139	148	153	162	176	179
Nivelles	100	113	121	130	140	141	152	159	161	172	178
Philippeville-Couvin	100	108	117	125	137	143	151	169	160	187	196
Stavelot-Malmédy-St-Vith	100	106	107	118	138	140	151	149	167	166	174
Thuin-Chimay	100	100	110	116	125	130	133	143	158	176	184
Tournai-Leuze-Péruwelz	100	104	113	123	129	134	142	148	159	179	181
Verviers-Eupen	100	104	111	116	135	135	147	161	176	178	178
Wavre-Jodoigne-Perwez	100	110	115	124	133	137	145	150	158	165	168

3.2.4 Conclusions

L'analyse des bassins fonciers et immobiliers wallons a mis en évidence quelques zones à tenir à l'oeil : il s'agit surtout des prolongements spatiaux de la périurbanisation bruxelloise au-delà du Brabant wallon, c'est-à-dire en direction du Hainaut, de Namur et, en ce qui concerne le marché immobilier, de la Hesbaye liégeoise. Les prix de l'offre y sont élevés, sans atteindre bien entendu les prix particulièrement très élevés du Brabant. Les Cantons de l'Est et la zone d'Arlon sont également de prix élevés.

En ce qui concerne les plans de secteur, les fiches synthétiques attirent l'attention sur les plans ou les parties de plan suivants :

- dans la zone très chère :
 - le plan de Nivelles
 - le plan de Wavre – Jodoigne – Perwez
- dans le prolongement de cette zone très chère du Brabant, des zones en évolution :
 - la partie est du plan Wavre – Jodoigne – Perwez
 - le plan de Ath-Lessines – Enghien
 - la partie nord du plan de La Louvière – Soignies
 - la partie dans l'axe de l'A8 du plan de Tournai – Leuze – Péruwelz
 - le plan de Huy – Waremme
 - la partie correspondant aux axes routiers N4 et E411 du plan de Namur
- dans le reste de la Wallonie, les plans couvrant des zones transfrontalières :
 - les parties Cantons de l'Est et région spadoise du plan de Verviers – Eupen
 - la partie est du plan de Arlon – Virton